Digitized by Google

5
4
516
BIBLIOTECA NAZIONALE
CENTRALE • FIRENZE •

LE CULTIVATEUR ANGLOIS.

TOME DIX-SEPTIEME.

XIV

Young

c. XII

1831

2

5.4.516

LE CULTIVATEUR ANGLOIS,

OU

ŒUVRES CHOISIES

D'AGRICULTURE

ET

D'ÉCONOMIE RURALE ET POLITIQUE,

D'ARTHUR YOUNG,

Traduit de l'anglois par les CC. LAMARRE, BENOIST et BILLECOCQ; avec des Notes par le citoyen DELALAUZE, coopérateur du *Cours d'Agriculture* de l'abbé ROZIER.

Avec des Planches en taille douce.

TOME DIX-SEPTIÈME.

A PARIS,

Chez MARADAN, libraire, rue Pavée Saint-André-des-Arcs, N°. 16.

IX. — 1801.

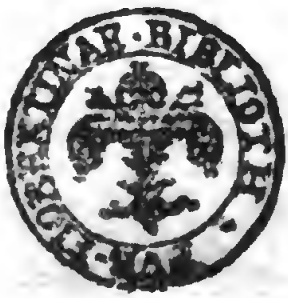

VOYAGE

EN FRANCE,

FAIT PAR ARTHUR-YOUNG,

PENDANT LES ANNÉES 1787, 88, 89, 90.

Réduit à la partie de l'Agriculture et de la Statistique.

Pl. I.

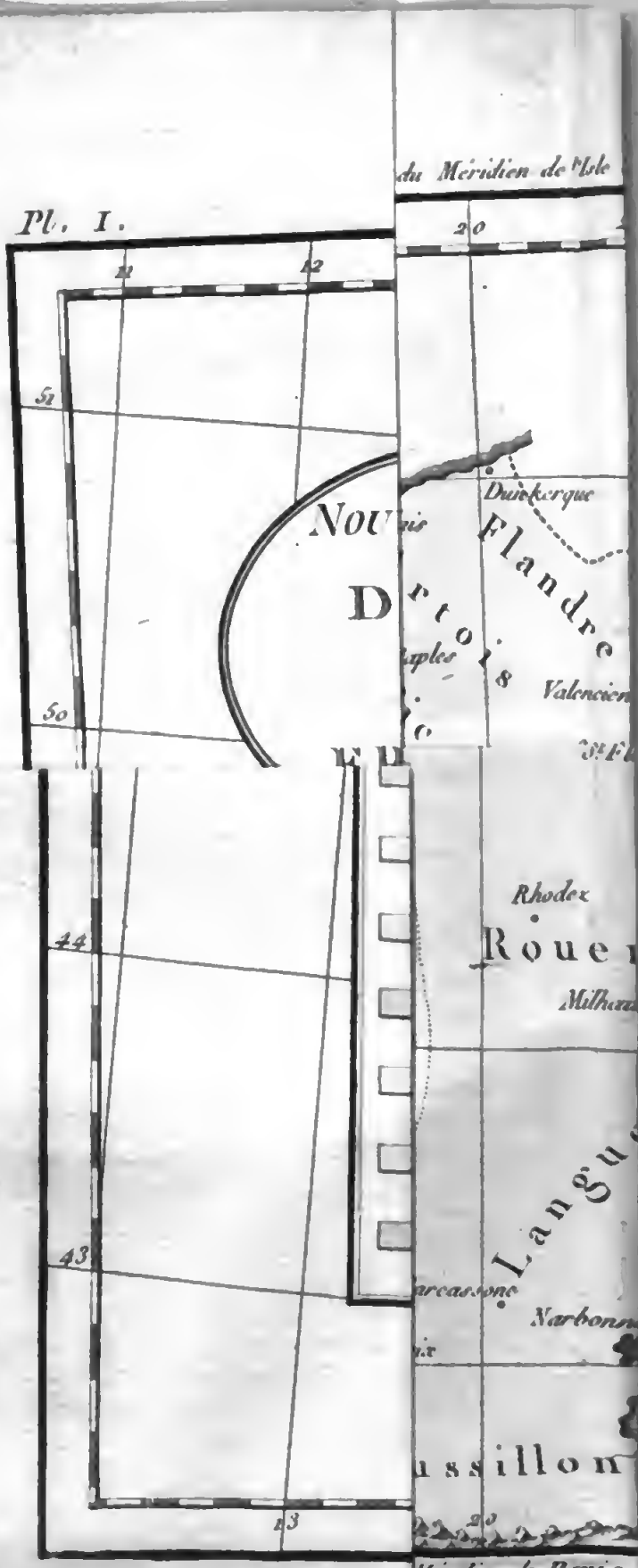

Digitized by Google

VOYAGE
EN FRANCE.

CHAPITRE PREMIER.

De l'étendue de la France (1).

Les écrivains politiques ne sont pas d'accord sur l'étendue de ce beau royaume : le maréchal de Vauban la porte à trente mille lieues, ou cent quarante millions neuf cent quarante mille arpens; Voltaire, à cent trente millions d'arpens.— L'exactitude des nombres ronds est toujours douteuse. Templeman lui donne une étendue de cent trente-huit mille huit cent trente-sept milles géographiques carrés, de soixante au degré. Cette manière

(*) Nous supprimons de ce Voyage l'itinéraire de l'auteur, qui ne contient guères que des observations de circonstance, des réflexions sur les événemens révolutionnaires, et quelques autres objets trop étrangers au but général de cet Ouvrage. Nous avons cru qu'il seroit agréable au lecteur de trouver ici réuni et réduit à un moindre volume, tout ce qui, dans cet écrit d'*Arthur Young*, a trait à l'agriculture de la France et à son économie rurale et politique. Les personnes qui voudront avoir l'ouvrage entier, en trois volumes, tel qu'il a été réimprimé en 1794, le trouveront à la même adresse que celui-ci. *T.*

de mesurer rend tous ses tableaux absolument inutiles pour tout autre dessein que pour celui de comparer un pays avec un autre, un degré étant de soixante-neuf milles et demi, ce qui fait cent dix-neuf millions deux cent vingt mille huit cent soixante-quatorze $\frac{192}{360}$ acres. — Paucton réduit sa mesure en arpens de France, et en porte le nombre à cent sept millions six cent quatre-vingt-dix mille. L'Encyclopédie, à l'article *France*, lui donne cent millions d'arpens d'étendue, et observe que les cartes de Cassini la portent à cent vingt-cinq millions. Un auteur moderne (*) la fait monter à cent cinq millions; et un autre (**), à cent trente-cinq millions six cent mille. Aucun de ces comptes ne paroît suffisamment exact. L'autorité que je regarde comme la meilleure, est celle de M. Necker (***), qui l'estime [sans l'île de Corse] à vingt-six mille neuf cent cinquante-une lieues carrées, de deux mille deux cent quatre-vingt-deux toises $\frac{2}{3}$; je trouve que cette estimation porte l'étendue de la France à cent cinquante-six millions vingt-quatre mille deux cent treize arpens de Paris, ou cent trente-un millions sept cent vingt-deux mille deux cent quatre-vingt-quinze acres d'Angleterre. Paucton, en couvrant la carte de *tirets* à chaque ligne, avec le plus grand soin, a trouvé que le royaume contenoit cent trois millions vingt-un mille huit cent quarante arpens de cent perches

(*) L'impôt abonné, *in*-4°. 1789.

(**) Apologie sur l'Edit de Nantes.

(***) Œuvres *in*-4°. *p.* 326.

chacun, à vingt-deux pieds la perche, ou treize cent quarante-quatre toises $\frac{4}{9}$ carrées par arpent; mais l'arpent de Paris n'a que neuf cents toises : — cette manière de mesurer porte son étendue à quatre-vingt-un *millions* six cent quatre-vingt-sept mille seize acres d'Angleterre (*). — Malgré le crédit que l'on accorde à cet écrivain pour son exactitude, je rejetterai cependant son autorité, pour m'en rapporter à celle de M. Necker. Le calcul de Paucton, qui donne à la France quatre-vingt-un millions six cent quatre-vingt-sept mille seize acres d'Angleterre, assigne, par la même règle à l'Angleterre, vingt-quatre millions quatre cent soixante-seize mille trois cent quinze acres (**); cependant le calcul de Templeman, à soixante milles au degré, ce qui est conséquemment beaucoup au-dessous de la réalité, lui donne une étendue de trente-un millions six cent quarante-huit mille acres; ce qui, à soixante-neuf milles et demi au degré, fait quarante-deux millions quatre cent soixante-trois mille deux cent soixante-quatre $\frac{4}{9}$, différence plus grande que dans l'estimation de la surface de la France, qui, selon Paucton, est de quatre-vingt-un millions six cent quatre-vingt sept mille seize acres, avec une supposition générale d'environ un million de plus; et, selon Templeman, de quatre-vingt-huit millions huit cent cin-

(*) J'ai fait cette réduction en estimant, avec Paucton, l'arpent de France à 10,000, et l'acre d'Angleterre à 7929. *Y.*

(**) C'est-à-dire, 30,869,360 arpens royaux, de 22 pieds à la perche. *Y.*

quante-cinq mille six cent quatre-vingts, ou, à soixante-neuf milles et demi par degré, de cent dix-neuf millions deux cent vingt mille huit cent soixante-quatorze $\frac{192}{360}$. Il est inutile de vouloir concilier ces calculs contradictoires. C'est pourquoi j'adopterai, avec l'auteur du *Crédit national* (*), celui de M. Necker, qui suppose que l'étendue de la France est de cent cinquante-six millions vingt-quatre mille cent treize arpens de Paris, ou de cent trente-un millions sept cent vingt-deux mille deux cent quatre-vingt-quinze acres d'Angleterre.

Pour comparer les possessions françoises et angloises, j'adopterai le calcul de Templeman pour les dernières : il donne

	milles carrés.		*milles carrés.*
à l'Angleterre	49,457		
à l'Ecosse	27,794	à la France . . .	138,837
à l'Irlande	27,150		
	104,701		

calculés à soixante milles par degré ; mais à soixante-neuf et demi, cela fait, pour

	milles carrés.	*acres.*		*milles carrés.*
l'Angl. . .	66.34	42,465,264		
l'Ecos. .	37,292	23,867,016	la France	186,282
l'Irlan. .	36,840	23,575,630	acres	119,220,874
	140,480	89,907,910		

d'où il paroît que la France, selon ces propor-

(*) M. Jorré, *in*-8°. 1789. Il calcule sur 27,000 lieues, à 2,282 toises, 5,786 arpens de Paris par lieue; ou, pour la France, 156,225,720 arpens. *p.* 95. *Y.*

tions, contient vingt-neuf millions trois cent douze mille neuf cent soixante-quatre acres de plus que les trois royaumes Britanniques; on doit cependant remarquer que, comme l'étendue de la France qui, selon le calcul de M. Necker, contient cent trente-un millions sept cent vingt-deux mille deux cent quatre-vingt-quinze acres d'Angleterre, est prise sur les autorités les plus modernes, elle doit être plus exacte que celle donnée par Templeman; il est donc juste de supposer que son calcul est autant au-dessous de l'étendue réelle de nos îles, qu'il étoit au-dessous de celle de la France: corrigé selon cette donnée, il sera donc, pour

	acres.		*acres.*
l'Angl. (*)	46,915,933 (**)	la France.	131,722,295.
l'Ecosse .	26,369,695		
l'Irlande.	26,049,961		
	99,335,589		

Je crois que ces calculs approchent autant de la vérité que l'on peut s'y attendre, quand les données ne sont pas absolument correctes.

(*) On doit remarquer que, selon le calcul du docteur Grew, l'Angleterre et la principauté de Galles contiennent 46,080,000 acres. *Transactions philosophiques*, n°. 330, p. 266 : ce qui confirme que nous ne sommes pas bien éloignés de la vérité. *Y.*

(**) Egale à 73,306 milles carrés. *Y.*

CHAPITRE II.

Du sol et de la surface du pays.

Les géographes françois modernes, dans une branche de cette science, à laquelle ils ont fort justement donné l'épithète de *physique*, ont divisé le royaume en *bassins*, c'est-à-dire en différentes plaines considérables, à travers lesquelles coulent les principales rivières, et qui sont environnées de diverses chaînes de montagnes, ou *originaires* de granit, comme ils disent, ou *secondaires*, de matériaux calcaires, et autres. Les principaux de ces bassins sont, 1.° celui de la Loire et des rivières qui y affluent; 2°. celui de la Seine et de ses branches; 3°. celui de la Garonne; 4°. celui du Rhône et de la Saone. Il y en a aussi de plus petits. Le lecteur curieux d'en voir le détail, pourra consulter le *Journal de Physique*, tome 30, où il trouvera un Mémoire de M. la Métherie.

Quant à la division géoponique du territoire de ce royaume, la riche plaine calcaire de la partie nord-est attire d'abord notre attention. Je l'ai traversée dans différentes directions, et, selon les observations que j'ai faites, voici les limites que je lui donnerois. Sur la côte, elle s'étend depuis Dunkerque jusqu'à Carentan en Normandie; car

le promontoire septentrional de cette province qui s'avance dans la mer à Cherbourg, &c. est un sol différent. Dans la carte de M. la Méterie, on a marqué une chaîne de montagnes de granit sur ce promontoire : j'observerai que je n'ai rien vu dans ce pays-là qui mérite le nom de montagne, non plus qu'à Alençon; il n'y a que des collines peu considérables. Je puis donc fixer les bornes de cette riche plaine à Carentan, parce que depuis là jusqu'à Coutances, les terres sont en général pauvres et pierreuses, et continuent ainsi, avec différentes nuances, jusqu'à Brest. Dans la ligne un peu au sud de la côte, avant d'arriver à Caën, on s'aperçoit du premier changement considérable de sol depuis Calais; il devient une espèce de pierre rouge : cette riche portion est donc étroite. En rentrant en Normandie, du côté d'Alençon, par l'Anjou et le Maine, on rencontre, à Beaumont, de riches loams sur un fond calcaire, et à Alençon un beau sol, que je ne perdis plus de vue en avançant vers le nord. Dans une autre direction, j'entrai dans ce riche canton, à environ trois lieues au sud de Tours. Quoique les collines sur la Loire soient toutes calcaires, elles ne sont pas toutes fertiles, et cependant le sol sur quelques-unes est profond et bon. Droit au sud d'Orléans commence la triste Sologne, qui, quoique possédant un fond calcaire de marne, est trop pauvre pour être comprise dans ce district. Depuis Orléans jusqu'à Paris, ainsi qu'à Fontainebleau, il n'y a aucune différence, sinon dans le petit espace de sable pauvre et pierreux de la forêt royale de cette dernière

ville. On entre dans ce même canton par une quatrième direction, à quelques milles au sud de Nemours, mais il n'est pas aussi prononcé que dans les autres. A Croisière on commence à voir la craie. En s'avançant vers le nord-est, on trouve de fort bonnes terres près de Nangis, et alors en tirant vers le nord, on entre dans la fertile plaine de Brie. Quelques-unes des vallées à travers lesquelles passe la Marne sont riches, et ce que j'en vis étoit calcaire, mais les collines sont pauvres. On peut classer la plaine de Reims dans ce district; mais à Soissons et dans la ligne du nord tout le territoire est excellent. Ces limites renferment, je crois, les plus belles terres de l'Europe. Depuis Dunkerque jusqu'à Nemours, il n'y a pas moins de soixante lieues en ligne directe. Depuis Soissons jusqu'à Carentan, il y a une autre ligne directe d'environ soixante-six lieues. Depuis Eu, sur la côte de Normandie, jusqu'à Chartres, il y a trente-trois lieues; et quoique la largeur de ce riche district, à Caën, Bayeux, &c. ne soit pas considérable, cependant le tout ne forme pas une petite portion du royaume. Ce beau territoire comprend les plaines fertiles, profondes et unies de la Flandre, et une partie de l'Artois, sol aussi beau qu'il est possible d'en trouver pour récompenser l'industrie des hommes. C'est un loam humide, friable et moelleux, ayant deux ou trois et même quatre pieds de profondeur, et tirant plus sur l'argile que sur le sable. Le fond en est calcaire, et comme il y a peu de doute que les plaines de Flandre et de Hollande n'aient été couvertes de la mer long-temps ayant

que notre globe eût pris sa forme actuelle, ce sol abonde en particules marines qui ajoutent à sa fertilité naturelle, résultat ordinaire de pareilles compositions qui se trouvent dans d'autres lieux. L'humidité douce de la terre en Flandre, et sa position, qui est toute plate, sont les principales circonstances qui la distinguent des meilleurs sols du reste de cette partie de l'Europe (1). Le terrain que l'on parcourt depuis les portes de Paris jusqu'aux environs de Soissons, et de-là à Cambrai, à quelques différences près sur des collines de peu d'étendue, est un loam sablonneux d'une contexture admirable, et ordinairement assez profond. Le sol des environs de Meaux doit être mis au rang des meilleurs sols qui soient au monde; on l'appelle *bleaunemeau;* il ressemble à une poudre impalpable; cependant on y aperçoit très-peu de sable, quoiqu'au premier coup d'œil il ait l'apparence d'un loam sablonneux. M. Gibert m'a dit qu'à l'endroit où il a fait creuser son puits, il a trouvé le même sol à dix-huit pieds de profondeur, et au-dessous une couche de marne blanche, telle qu'on en trouve dans tout ce pays. Cette

(1) Le sol de la Flandre est en général d'une qualité excellente : on peut le considérer comme une espèce de terreau formé par la nature, et qu'elle doit à sa position. Son climat lui donne le degré d'humidité le plus favorable à la végétation; aussi tout y réussit, prairies artificielles, grains, plantes charnues et huileuses, &c. Le bétail de toute espèce pourroit y être encore plus nombreux qu'il ne l'est, attendu la facilité de la culture des pâturages, qui n'ont besoin, pour ainsi dire, que d'être semés, pour fournir des fourrages verts et secs en abondance.

marne a l'apparence d'une pâte consolidée. La ligne qui traverse la Picardie, quoique bonne, est inférieure à celle-ci. Mais toute la partie labourable de la Normandie, comprise dans ces limites, est le même loam friable, sablonneux et profond ; il n'est guères possible de voir un meilleur sol que celui que l'on trouve entre Bernay et Elbeuf ; c'est un loam rougeâtre de quatre à cinq pieds de profondeur, sur un fond de craie et sans une seule pierre. Quant aux pâturages de la même province, je ne crois pas qu'il y ait rien qui les égale en Angleterre ou en Irlande ; je pense que la vallée de Limerick leur est inférieure. Le fameux pays de Beauce, que je traversai entre Arpajon et Orléans, ressemble aux vallées de Meaux et de Senlis, dont le sol n'est cependant pas généralement aussi profond. Les lignes que j'ai tracées, sont celles des pays les plus fertiles ; mais celles des terres calcaires et de craie sont beaucoup plus étendues. L'une de ces lignes traverse à l'est la Champagne, sans une apparence de changement trop sensible jusqu'aux environs de Sainte-Menehould. Depuis Metz jusqu'à Nancy, tout est calcaire, mais il n'y a pas de craie. Je trouvai beaucoup de terres calcaires dans les parties méridionales de l'Alsace ; et depuis Béfort, en traversant la Franche-Comté jusqu'à Dole, toutes les pierres que j'examinai étoient calcaires. De vastes cantons dans le Dauphiné et dans la Provence, &c. &c. sont de même nature : je me bornerai donc à faire observer que le pays de craie s'étend à l'est jusques près de Sainte-Menehould, et au sud jusqu'à Nemours

et Montargis (*) dans la même direction; dans une autre, tout ce que je vis de l'Angoumois est le même sol; il s'en trouve aussi beaucoup dans le Poitou et dans la Touraine jusqu'à la Loire. Si j'avois été plus à l'ouest, j'aurois probablement trouvé que la craie de l'Angoumois et celle de la Loire ont une liaison non interrompue. Le lit de la Loire est, je crois, généralement de craie, et tout calcaire. On voit donc que la France contient une vaste étendue de terres de craie; que cette étendue est au moins de soixante-six lieues à l'est et à l'ouest, et d'environ autant au nord et au sud, mais moins régulièrement, et qu'elle comprend les provinces les plus riches et les plus fertiles du royaume.

L'autre canton, remarquable pour sa fertilité, est ce que l'on pourroit appeler la plaine de la Garonne. On y entre en passant au sud du Limousin, par Cressensac et la province de Quercy; le pays va toujours en s'améliorant jusqu'à Montauban et Toulouse, où il forme une des plus belles et des plus fertiles plaines que l'on puisse voir. La plaine continue ainsi, sans être cependant aussi fertile, jusqu'au pied des Pyrénées, par Saint-Gaudens, &c. Elle paroît unie, quand on la regarde de la promenade de Montauban, d'où l'on a une des plus belles et des plus magnifiques pers-

(*) Je crois même que ce sol calcaire s'étend beaucoup plus loin; et il y a d'autant plus de raison de le croire, que M. Townshend a trouvé que, par une autre route, ce sol va jusqu'à Auxerre. *Voyage en Espagne*, tom. I, p. 46. *Y.*

pectives qui soient en France. Elle est cependant dentelée et très-irrégulière, car à l'ouest d'Auch, et jusqu'à Bayonne, ce n'est point une plaine; et à l'est, Mirepoix, Pamiers et Carcassonne, sont situés sur des collines; et, depuis Agen jusqu'à Bordeaux, la vallée que traverse la rivière, quoique belle et fertile, n'est en aucun endroit d'une grande largeur. Dans toute cette plaine, le meilleur sol qu'on rencontre est un loam friable, sablonneux et assez humide pour la production de toutes sortes de végétaux : la plus grande partie est calcaire. On trouve dans les environs de Cahors des terres calcaires et crayeuses, et des loams blancs, plus visqueux, près de Montauban. A Tonneins sur la Garonne, le sol est rouge, et en apparence aussi bon à dix pieds de profondeur que sur la surface.

En allant de Narbonne à Beziers, à Pézenas, à Montpellier et à Nismes, tous ceux avec qui je conversai, me représentèrent cette vallée comme la plus fertile de France. Ses oliviers, ses mûriers et ses vignes rapportent beaucoup; mais pour la qualité du sol [seul objet que je considère], je crois que celui-ci est fort inférieur à celui des autres pays que j'ai précédemment nommés. Le bas-Poitou, selon le rapport d'une personne qui y fait sa résidence, est d'une fertilité qui mérite que son sol soit mis au nombre des plus riches de la France : il s'étend à la distance de dix-huit lieues de long sur douze de large, ce qui fait cent seize lieues carrées, et en comptant pour chaque lieue cinq mille sept cent quatre-vingt-six arpens, deux

cent quarante-neuf mille sept cent soixante-seize arpens. On a desséché dans cette province cent mille arpens de riches marais (*). Ayant été informé à Nantes, qu'il y avoit une grande étendue de bonne terre au sud de la Loire, du côté de Bourg-Neuf et de Machecoul, j'ai prolongé la région des bonnes terres jusqu'à cette rivière, comme on le verra dans la carte ci-jointe.

La plaine étroite d'Alsace, dont la partie fertile forme à peine une surface de trois cents lieues carrées, doit être mise au nombre des plus riches contrées de France. Elle ressemble beaucoup à la Flandre, quoiqu'elle lui soit inférieure. Le sol est un loam sablonneux, mais humide, friable et propre à la culture de toute espèce de végétaux. Un canton plus célèbre encore, c'est la Limagne d'Auvergne, vallée plate et calcaire, environnée de grandes chaînes de montagnes volcaniques. C'est certainement un des meilleurs sols du monde. La plaine commence à Riom ; c'est en cet endroit un beau loam blanc, calcaire et supérieurement uni; toute sa surface est une marne réelle, mais tellement mêlée avec l'*humus*, qu'elle est d'une extrême fertilité. Les naturalistes françois qui l'ont examinée, assurent qu'il y a vingt pieds de profondeur de cette sorte de terre, formée des ruines de ce qu'ils appellent le granit primitif, et des montagnes volcanisées. Le docteur Brés, me faisant voir sa ferme à Issoire, partie inférieure de la Li-

(*) *Des canaux de navigation, par M. de la Lande*, pag. 391.

magne [car la meilleure ne s'étend que de Riom à Vaires, ce qui ne fait guères plus de sept lieues], me fit observer qu'il étoit probable que la rivière avoit formé toute la plaine. On avoit observé, me dit-il, qu'elle ajoutoit en très-peu de temps des terres nouvelles à celles dont son lit étoit formé, et nommément, qu'elle venoit d'ensevelir, dans le cours d'une petit nombre d'années, le sol graveleux de son premier lit, sous une couche fort riche de vase et de sable. Ici le sol de la vallée, sur les bords de la rivière, est un loam brun, sablonneux et riche, ayant sept ou huit pieds de profondeur. Il y a des naturalistes qui soutiennent au contraire que le tout étoit un lac. Sur les montagnes qui entourent cette vallée, les terres sont de différentes espèces. La pierre blanche argileuse, qui se trouve dans les montagnes entre Riom et Clermont est calcaire. Le sol des montagnes volcaniques vaut mieux que celui des autres, excepté lorsqu'il s'y trouve des cendres de charbon qui le brûlent et le frappent de stérilité. Les terres argileuses et calcaires y sont bonnes; les basaltes décomposées sont devenues d'excellente argile. Les bases de ces montagnes sont, pour la plupart, de granit. C'est l'action des volcans qui les a couvertes de pierres calcaires et de terre argileuse-calcaire, selon la théorie des naturalistes françois. On a souvent remarqué que la fertilité est pour certaines terres le résultat de leur origine volcanique, et particulièrement dans le voisinage du mont Etna. Le même fait étoit visible dans plusieurs cantons par lesquels j'ai passé, depuis le Puy jusqu'à Montelimart, où nombre

de montagnes considérables sont couvertes de beaux châtaigniers et de divers végétaux cultivés, tandis que, dans des pays qui ne sont pas volcaniques, elles sont en grande partie incultes.

J'ai actuellement fait mention de toutes les provinces de France les plus remarquables par leur fertilité; l'étendue de leur sol est de plus de vingt-huit millions d'acres d'Angleterre (2).

Entre les autres provinces, la Bretagne est en général un fond de gravier ou de sable graveleux, communément profond, sur une couche de gravier d'une nature médiocre et aride, mais dans bien des endroits, sur un roc sablonneux. J'essayai plusieurs morceaux de rocher, mais je n'en trouvai aucun qui fût calcaire; et ayant vu à Morlaix un vaisseau qui déchargeoit des pierres à chaux venant de Normandie, ce fait me parut propre à confirmer ma première opinion. Toutes les terres que j'ai vues dans les deux provinces d'Anjou et du Maine, sont du gravier, du sable ou des pierres, mais plus généralement un gravier ou sable mêlé

(2) Combien de richesses sont recélées dans le sein des terres fertiles de ces provinces, qui n'attendent que des bras plus habiles à les cultiver, un meilleur système de rotation, qui, loin d'épuiser le sol, l'entretienne dans sa fertilité naturelle, et enfin des récoltes améliorantes, qui fassent entièrement disparoître les jachères, le plus grand fléau de l'agriculture! Tant qu'on s'obstinera à suivre la méthode de semer des grains tous les deux ans dans le même terrain, on n'obtiendra jamais l'abondance, qui est le but du cultivateur. Il faut varier les récoltes; la terre se fatigue à donner les mêmes productions, si on ne répare pas ses pertes par une abondance d'engrais qu'il est impossible d'avoir, tant qu'on suivra le système de culture trop généralement admis en France.

de terre, un *schistus* imparfait sur un fond de rochers; il se trouve plusieurs de ces terrains que l'on appelleroit dans l'ouest de l'Angleterre, *stone-brash*, et qui seroient fort bons pour les turneps. Ils sont friables, mais ils manquent de cette humidité et de ces particules fertiles, dont se composent les meilleurs loams. Dans ces deux provinces, d'immenses étendues de terrain sont désertes, incultes, couvertes de ronces et de bruyères, quoique le sol n'en soit pas différent de celui qui est cultivé, et qu'il n'ait besoin que de culture pour être également bon. La Touraine vaut mieux; elle contient des cantons considérables, sur-tout au midi de la Loire, où l'on trouve de bonnes terres mêlées de gravier et de sable, sur un fond calcaire; cependant l'on y voit, dans la partie septentrionale de la province, nombre d'arpens qui ne valent pas mieux que les terres du Maine ou de l'Anjou, et qui sont de même en bruyères ou sans culture. La Sologne est une des plus pauvres provinces du royaume, et l'un des plus singuliers pays que j'aye vus : il est plat; le sol n'est que du sable ou du gravier, sur un fond d'argile ou de marne, qui retient tellement l'eau, que les fossés et les trous en étoient pleins. Il seroit si aisé d'améliorer un pareil pays, par les principes les plus simples, que l'abandon de ces terres dans un si déplorable état, est un juste sujet de satyre, tant contre le gouvernement que contre les propriétaires (3).

(3) M. Young n'est pas parfaitement instruit des opérations de l'ancien gouvernement françois, relativement aux encourage-

Le

Le Berri vaut beaucoup mieux, quoique le sol en soit aussi sablonneux et graveleux; mais dans quelques cantons on y trouve de bons loams, comme dans celui de Château-Roux, sur des carrières, et près de Vatan, sur des pierres calcaires. Dans la Marche et le Limosin, les terres sont sablonneuses et friables; elles sont sur du granit ou sur un fond calcaire. Il y a des endroits très-fertiles dans ces provinces, et je n'en vis aucun qu'on dût appeler stérile. On y distingue deux sortes de granit; l'un est dur et plein de particules micacées; le grain en est gros, il ne contient que peu de

---

mens qu'il donnoit à l'agriculture. Il ignore tout ce qu'il a fait et ce qu'il a dépensé pour multiplier les mûriers dans les provinces favorables à leur végétation, de sorte que, par une suite de cette seule opération, les manufactures de Lyon ont attiré l'or dans la France, de tous les royaumes de l'Europe. Il ne sait pas que cet ancien gouvernement, qu'il croit mériter de justes satires, avoit des domaines immenses, en forêts dégradées, en landes, &c. et qu'il en faisoit des concessions partielles à très-bas prix, ou quelquefois en pur don, afin de les améliorer ou de les rendre à la culture. Il y avoit peu d'intendans de provinces, qui ne fussent chargés de faire des rapports sur leur état, et qui ne reçussent des instructions relatives aux améliorations qu'ils jugeoient nécessaires ou utiles. Souvent il manquoit son but, et étoit trompé par les concessionnaires; mais ce n'est pas là un motif de satire. Quant aux propriétaires de landes, de terres en friche, &c. avant de les condamner, il faudroit connoître l'état de leur fortune. Pour réduire ces terres en culture, il faut des fonds très-considérables, difficiles à trouver, quand on n'a d'autre sûreté à offrir que des landes qu'on se propose d'améliorer. Les hommes à projets ne sont pas plus rares en France qu'en Angleterre, mais ils n'ont pas toujours la bonne foi en partage. Ceux qui ont manqué de probité, ont infiniment nui à ceux qui en avoient, en leur faisant perdre la confiance qu'ils méritoient, et qui leur auroit fait trouver des fonds pour entreprendre des opérations utiles et avantageuses à leur patrie. Il ne faut pas toujours juger d'après les apparences.

quartz, et se durcit en masses à l'air, mais il se pulverise aisément quand on l'a réduit en petits morceaux : on se sert de celui-là pour bâtir ; l'autre se trouve par couches horizontales, il contient beaucoup de marcassite; on l'emploie le plus communément, et toujours avec succès, à la réparation des grandes routes. On m'assura à Limoges, qu'il ne croissoit ni blé, ni vignes, ni mûriers, sur le granit dur; mais que ces plantes venoient très-bien sur l'autre espèce de granit. J'ai observé qu'en entrant dans le Limosin l'on voit paroître ensemble les châtaigniers et le granit, et que sur la route de Toulouse, l'on trouve environ une lieue de granit dur, sur lequel on n'aperçoit aucun châtaignier. Cependant cette règle n'est pas générale, car au sud de Souillac il y a des châtaigniers sur des sols calcaires. — Le Poitou est divisé en deux parties, le haut et le bas; celui-ci a la réputation d'être beaucoup plus fertile que l'autre, sur-tout les terres en pâturage situées le long de la côte. Le sol du haut-Poitou est en général une terre maigre, sur un fond de carrières de pierres; dans quelques endroits il est calcaire : on doit le regarder comme un sol pauvre, quoiqu'il soit propre à divers articles de culture.

J'ai déja observé que tout ce que j'avois vu de l'Angoumois étoit de la craie, et qu'une grande partie du terrain étoit aussi pauvre et maigre. Les parties de la Guienne et de la Gascogne, qui ne sont pas comprises dans la riche vallée de la Garonne, dont j'ai déja parlé, doivent être considérées

comme des terres pauvres. Les landes de Bordeaux, quoiqu'elles produisent quelque chose, et qu'elles soient susceptibles d'améliorations, doivent aussi être mises au nombre des plus mauvaises terres de France. On m'a assuré qu'elles tenoient deux cents lieues carrées. Le pied des Pyrénées est également couvert de vastes déserts dont la culture exige beaucoup d'industrie. Le sol du Roussillon est en général calcaire, et la plus grande partie de son territoire, plat, pierreux, sec et aride; mais les vallées arrosées sont d'une grande fertilité. La vaste province du Languedoc, qui est, pour les productions, une des plus riches du royaume, ne brille pas du côté du sol; il est trop pierreux: les sept huitièmes en sont montagneux. J'y ai fait près de cent trente-trois lieues sans y voir ce qu'on peut appeler une plaine, si ce n'est celle de la Garonne, dont une partie s'étend jusqu'à la lisière du Languedoc. La vallée fertile qui s'étend de Narbonne jusqu'à Nismes, n'a en général que quelques milles de largeur, et elle se trouve entrecoupée de landes dans nombre d'endroits. Plusieurs montagnes sont fertilisées par l'irrigation dans le territoire volcanique du Vivarais. Cependant quelques parties de la vallée sont naturellement fort riches, et il n'y a guères de plus beau sol en France que celui que je vis près du canal, en allant de Beziers à Carcassonne: c'est un terrain riche, moelleux, tenace, et cependant friable: dans quelques endroits il se forme en petites mottes, dans d'autres, on l'émiette aisément.

La Provence et le Dauphiné sont des pays montueux où l'on trouve quelques plaines fertiles et quelques jolies vallées, qui ne forment cependant qu'une très-petite partie du tout. Le sol, dans la première de ces deux provinces, est sûrement le plus sec du royaume. Les carrières de rochers et le gravier y abondent, et le cours de la Durance, qui en quelques endroits auroit formé une belle vallée, est tellement embarrassé de sable et de gros cailloux, qu'il a ravagé au moins cent trente mille acres qui auroient été le plus beau sol du pays sans cette rivière. Tout le terrain que j'ai vu dans ces deux provinces est calcaire, et l'on m'a dit que la plupart des montagnes de Provence le sont aussi. Ces dernières, vers Barcelonette et dans la haute Provence, sont couvertes de bonne herbe, qui nourrit un million de bêtes à laine qu'on y amène, outre de nombreux troupeaux d'autre bétail. Avec un pareil sol et dans un pareil climat, il ne faut pas croire qu'un pays soit peu fertile parce qu'il est montagneux. Les vallées que j'ai vues sont en général très belles; celle du Rhône, à Loriol en Dauphiné, est superbe. Le sol est une excellente argile sablonneuse, de cinq à six pieds de profondeur, sur un lit de marne bleue, mêlée de petites pierres; mais en tirant plus au sud, de Montelimart à Orange, cette grande rivière passe sur des terres fort inférieures. La plaine septentrionale de cette province, en allant de Savoie à Lyon, est un bon loam rouge sur un fond de gravier. Le comtat Venaissin, ou district d'Avignon, est un des plus riches du royaume. Ses ar-

rosemens admirables sont seul suffisans pour le faire paroître tel; mais j'ai trouvé de plus, que son sol est un loam riche et profond, dont l'argile est blanche et calcaire. Toute la côte de Provence est un sol pauvre et pierreux, à l'exception de quelques petits espaces qui sont en meilleur état. Dans les environs d'Aix le terrain est tout calcaire, même l'argile, qui est rouge et ferrugineuse. Cette province contient un des plus singuliers cantons du royaume; c'est une plaine pierreuse qu'on nomme Crau, située au sud-est d'Arles, et qui ne comprend pas moins de trois cent cinquante milles carrés, ou deux cent vingt-quatre mille acres (4). Elle est couverte de pierres rondes de toutes grosseurs, quelques-unes sont aussi volumineuses que la tête d'un homme. Le sol qu'elles couvrent n'est pas un sable, mais il paroît être une espèce de décombres cimentés de fragmens

(4) Cette plaine, immense dans son étendue, est entièrement couverte d'un petit caillontage, qui laisse à peine apercevoir la terre. On voit, de distance à autre, quelques brins d'herbe très-courts s'échapper de dessous les pierres. On n'imagineroit pas, en voyant cette plaine pour la première fois, qu'elle offre au bétail un pâturage, non abondant, il est vrai, mais dont la qualité est excellente, et donne au mouton qui y paît, un goût supérieur à celui des plus renommés, par la délicatesse de leur chair. Cet animal soulève, avec son nez, l'herbe cachée sous la pierre, pour la paître. Après qu'on a fait consommer les pâturages des montagnes du Dauphiné et de la Provence, qui sont très-bons, par les bêtes à laine, en troupeaux très-nombreux, on conduit les moutons dans les plaines d'Arles, afin que leur chair y acquière ce goût délicieux qui la rend le mets le plus recherché à la table de l'homme riche, et la fait préférer au meilleur gibier, par ceux qui en mangent rarement. Ces pâturages n'exigent aucune culture, et n'ont que l'engrais du bétail qui les paît. Ils sont très-bien affermés : tout est profit pour les propriétaires.

de pierres avec un mélange de terre argileuse. Le naturaliste qui a fait la description de cette province, a dit : ces pierres sont de nature calcaire ; elles n'ont ni le grain, ni la contexture des cailloux; dans quelques-unes les molécules quartzeuses dominent, et d'autres sont métalliques (*). La végétation y est très-foible, comme je le ferai voir plus particulièrement quand je parlerai du pâturage des bêtes à laine en France.

Le Lyonnois est montueux, et ce que j'en ai vu est un pauvre sol pierreux et rude, avec beaucoup de landes. En allant de Lyon à Moulins, c'est près de Roanne, sur les frontières de la province, que commence la plaine graveleuse de la Loire, que M. la Méterie appelle la plaine calcaire de Montbrison.

L'Auvergne, quoique en grande partie montagneuse, n'est pas une province pauvre ; son sol, pour un pays élevé, est en général au-dessus de la médiocrité, et ses plus hautes montagnes nourrissent de nombreux troupeaux de bestiaux, qu'elle exporte. Outre une assez grande quantité de sols volcaniques, l'Auvergne est couverte de granit et d'un loam sablonneux et graveleux.

Le Bourbonnois et le Nivernois forment une vaste plaine, à travers laquelle passent la Loire et l'Allier ; le sol est le plus généralement un gravier sur un fond calcaire, à ce que j'imagine, mais il a de la profondeur ; quelques parties sont sablonneuses, ce qui vaut mieux que le gravier,

(*) *Hist. naturelle de la Provence*, in-8°. t. III, p. 290.

et d'autres sont un loam friable. On peut classer ces deux provinces, cultivées comme elles le sont, au nombre des pays les moins fertiles du royaume; cependant elles sont aussi susceptibles d'amélioration, qu'aucune province de France.

La Bourgogne est extrêmement variée, d'après ce que j'en ai vu en allant de la Franche-Comté dans le Bourbonnois par Dijon. Cette ligne traverse des terres sablonneuses et graveleuses, de bonnes vallées, des montagnes et quelques terrains pauvres sur des fonds de granit. La subdivision de la province, appelée la Bresse (5), est un pays misérable où les étangs seuls, qui sont la plupart sur une argile blanche, ou marne, occupent, selon le calcul d'un habitant (*), soixante-six lieues carrées de deux mille toises, à peu près deux cent cinquante mille acres. C'est ce qui paroîtra très-croyable pour peu qu'on jette les yeux sur la carte de Cassini.

La Franche-Comté abonde en terres ferrugineuses, en *schistus*, en gravier; et les pierres à

(5) M. Young ne connoît la Bresse que sur de fausses relations: s'il avoit voyagé dans cette petite province, il ne l'appelleroit pas *un pays misérable*. Elle a beaucoup d'étangs qu'on sème après les avoir pêchés, et qui ensuite sont empoissonnés; des pâturages abondans, et beaucoup de grains de toute espèce: elle fait un commerce de denrées comestibles très-considérable avec Lyon; tels que bétail pour les boucheries, poisson, volailles grasses, &c. ce qui ne suppose pas un pays *pauvre et misérable*. On cultive dans la Bresse beaucoup de maïs, dont le paysan se nourrit en partie, et que les fermiers emploient à engraisser la volaille. Cette culture est une preuve de la bonté du sol.

(*) *Observations, Expériences et Mémoires sur l'Agriculture*, par M. Varenne de Fenille, *in*-8°. 1789, *pag.* 270.

chaux sont fort communes dans les montagnes; je dois observer que toutes les pierres sur lesquelles je fis des essais, dont quelques-unes avoient été tirées des carrières qui se trouvent entre Béfort et Dole, fermentoient considérablement avec les acides. Depuis Besançon jusqu'à Orchamps le pays est plein de rochers; il y a des pierres à chaux jusqu'à la surface, qui est un loam rouge sur un fond de rochers; et des forges de fer dans tout le pays. Toute la province est très-susceptible d'amélioration.

Le sol de la Lorraine est pauvre; depuis Sainte-Menehould jusqu'aux confins de l'Alsace, je ne vis que des terrains pierreux de différentes dénominations. Ces terrains ne sont autre chose que la surface rompue et triturée de carrières non exploitées, que les forêts et la culture ont couverte avec le temps d'un peu de terre végétale : cette terre est calcaire. Il y a à la vérité des cantons d'un loam riche, sablonneux, profond et friable, mais ils sont en petit nombre. J'ai déja remarqué que la craie est-la première couche de terre la plus commune dans la Champagne. On y voit de grandes étendues d'un sol maigre et misérable; la partie méridionale depuis Châlons jusqu'à Troyes porte, à cause de sa pauvreté, le nom de *pouilleuse*. On y connoît fort peu que cette terre est bonne pour le sainfoin (6).

(6) Il n'est point à ma connoissance qu'on ait jamais rien entrepris pour amender ces mauvaises terres, et les rendre propres à la culture. Dans tous les voyages que j'ai faits en Champagne,

Je viens de passer en revue toutes les provinces de France, et j'observerai en général, que je crois ce royaume supérieur à celui d'Angleterre quant à la qualité du sol. La portion de mauvaises terres qui se trouvent en Angleterre, proportionnellement à la totalité, est plus grande qu'en France, où l'on ne trouve en aucun endroit cette quantité prodigieuse de sable sec que nous avons dans les comtés de Norfolk et de Suffolk. Leurs marais, leurs bruyères et leurs landes, si communs en Bretagne, en Anjou, dans le Maine et dans la Guienne, sont beaucoup meilleurs que nos marais septentrionaux; et les montagnes d'Écosse et de Galles ne sont pas comparables, pour le sol, à celles des Pyrénées, de l'Auvergne, du Dauphiné, de la Provence et du Languedoc. Un autre avantage dont jouissent les habitans de ces provinces, c'est que leurs loams tenaces ne prennent pas la qualité de l'argile qui, dans quelques parties de l'Angleterre, est si dure que la dépense de la culture absorbe le bénéfice de la récolte. Je n'ai jamais

---

je les ai toujours vues dans le même état, et inspirant la tristesse au voyageur. Ne se trouvera-t-il pas quelque amateur zélé de l'agriculture, qui entreprenne d'y mettre la charrue, et d'y semer ce qu'il voudra en plantes fourrageuses? Les premiers essais peut-être n'en seront pas heureux; mais à force de semer et d'enfouir les pâturages, au bout d'un certain temps, ces terres s'amélioreroient; et quand elles ne serviroient que de pâture aux bêtes à laine qu'on y promène aujourd'hui, sans qu'elles y trouvent un coup de dent à donner, ce seroit toujours un grand avantage. Il ne faut qu'un seul exemple pour encourager et exciter l'émulation: c'est au propriétaire riche à le donner. Quand on aime son pays, doit-on hésiter à faire quelques sacrifices pour sa prospérité?

rencontré en France d'argile semblable à celle de Sussex. Il est vraiment surprenant de voir combien est petite la quantité de pure argile qui se trouve dans ce royaume.

Surface du pays.

On distingue la surface des différens pays, en montagnes et en plaines. En France, on donne dans la conversation le nom de montagnes à des élévations que nous appellerions de petites éminences : les parties vraiment montagneuses de ce royaume ne se trouvent que dans le Midi. Il faut aller à cent trente-trois lieues au sud de Calais, pour rencontrer les montagnes d'Auvergne, qui se joignent à celles du Languedoc, du Dauphiné et de la Provence, mais non pas avec les Pyrénées; car j'ai traversé tout le Midi de la France, depuis le Rhône jusqu'à l'Océan, par des plaines ou des files de collines peu considérables. Les montagnes des Vosges en Lorraine méritent peut-être ce nom, mais elles ne doivent pas être mises au rang de ces élévations supérieures dont je viens de parler. Les inégalités de tout le reste des terrains du royaume suffisent pour rendre les perspectives intéressantes, et pour donner de la variété à la surface du pays, mais elles ne méritent pas le nom de montagnes. Plusieurs des parties montagneuses de la France sont belles par la multitude de châtaigniers dont elles sont couvertes, et dont la verdure est un bel ornement. Il est impossible à ceux qui ne les ont point vues, de concevoir combien

ces arbres ajoutent à la beauté du Limosin, du Vivarais, de l'Auvergne et des autres pays où ils se trouvent. L'aspect des Pyrénées est sans doute plus frappant que celui de toutes les autres montagnes de France; leur verdure, leurs bois, leurs rochers et leurs torrens, offrent tout ce qui constitue le beau, et même le sublime. Je n'ai rien vu dans les Alpes qui approchât des perspectives de la partie septentrionale du Dauphiné, qui sont cependant moins variées encore que celles du voisinage de Chambéry (7). Selon toutes les relations, le cours de l'Isère est une chaîne continuelle de beautés. Le Vivarais et partie du Vélay sont aussi très-romantiques.

Je préfère la Seine à toutes les grandes rivières de France, parce qu'elle est par-tout agréable à l'œil. Je présumerois que la Loire doit sa grande réputation à des personnes qui ne l'ont jamais vue, ou qui ne l'ont vue qu'au dessous d'Angers, où, à la vérité, elle est digne de tous leurs éloges. Depuis cette ville jusqu'à Nantes, c'est probablement une des plus belles rivières du monde : sa largeur, ses îles couvertes de bois, la hardiesse, la culture et la richesse de ses bords, tout concourt, avec l'ac-

(7) La plupart des montagnes du Dauphiné n'offrent que des rochers nus, telles que celles du Vercord, à l'ouest du mont de l'Aiguille, qui est lui-même une montagne dont le sommet est inaccessible, parce qu'elle s'élève comme une tour. Il y en a qui sont couvertes d'excellens pâturages, qui nourrissent pendant six mois de l'année les bêtes à laine qu'on y amène du fond de la Provence. Les montagnes de Sassenage, celles au-dessus de Grenoble, sur lesquelles est perché le mont de l'Aiguille, sont couvertes de pâturages qu'on n'y soupçonneroit pas.

tivité d'un commerce brillant, à la rendre supérieurement belle; mais dans tout le surplus de son immense cours, elle ne charie que des broussailles et du sable à travers les vallées, et n'offre qu'un tableau hideux. La Garonne reçoit plus de beauté du pays par où elle passe qu'elle ne lui en donne : ses rives plates, bordées de saules, nuisent souvent à sa beauté. Je ne connois pas aussi bien le Rhône; ce que j'en ai vu depuis Montelimart jusqu'à Avignon, et ensuite à Lyon, ne m'intéresse pas comme la Seine. La Saone traverse une belle étendue de prairies (8).

Pour la beauté générale du pays, je préfère le Limosin à toute autre province de France. Les rives de la Loire au-dessous d'Angers et celles de la Seine, pendant l'espace de soixante-six lieues, depuis son embouchure, sont certainement fort belles; elles forment le trait principal et caractéristique de la surface du pays qu'elles parcourent; mais la beauté du Limosin ne dépend d'aucun trait particulier; elle est le résultat de plusieurs. Les collines, les vallées, les forêts, les enclos, les rivières, les lacs et les fermes éparses, forment mille paysages délicieux. Les enclos qui ajoutent tant à la beauté de la surface d'un pays, seroient seuls suffisans pour donner matière à beaucoup d'observations; mais j'en parlerai plus

(8) Il est peu de contrées aussi fertiles, aussi pittoresques, que les rives de la Saône. Pour juger de la beauté de ce paysage et de sa richesse, il faut descendre cette rivière depuis Châlons jusqu'à Lyon.

particulièrement, et les examinerai sous un point de vue plus important.

Entre les autres provinces du royaume, aucune n'offre des différences assez marquées pour exiger une description particulière. Les beautés de la Normandie se trouvent sur la Seine, et celles de la Guienne sur la Garonne. La Bretagne, le Maine et l'Anjou ont l'apparence de déserts; et quoique quelques endroits de la Touraine soient fort agréables, la plus grande partie de cette province manque de beauté. Les territoires fertiles de la Flandre, de l'Artois et de l'Alsace, sont distingués par leur utilité. La Picardie est peu intéressante. La Champagne, en général, où je la vis, est presque aussi laide que le Poitou. La Lorraine, la Franche-Comté et la Bourgogne sont *sombres* dans les cantons boisés, et le pays ouvert n'est pas riant. La Marche et le Berri peuvent être mis dans la même classe. La Sologne mérite bien l'épithète de *triste*. Il y a des parties de l'Angoumois qui sont riantes, et par conséquent très-agréables.

Il peut être utile pour ceux qui ne voient la France qu'en passant pour se rendre en Italie, de remarquer que s'ils veulent voir les plus belles parties du royaume, ils doivent débarquer à Dieppe et suivre la Seine jusqu'à Paris; prendre alors la grande route jusqu'à Moulins, la quitter ensuite pour traverser l'Auvergne et passer à Viviers sur le Rhône, et de cette manière se rendre par Aix en Italie. En se détournant ainsi du chemin ordinaire, le voyageur peut souffrir faute de bonnes

auberges, mais il en est bien dédommagé par la vue d'un pays plus beau et bien plus pittoresque que celui qu'on parcourt en suivant la route de Dijon, qui traverse dans sa plus grande étendue la plus mauvaise partie de la France.

CHAPITRE III.

Du climat.

De toutes les contrées de l'Europe, il n'en est peut-être pas une qui prouve, autant que la France, combien le climat influe sur la prospérité d'un territoire. Parmi les avantages naturels d'un pays, le climat est aussi essentiel que la qualité du sol, et il est impossible de se former une idée nette de l'abondance et des ressources d'un état, si l'on ne connoît pas clairement les avantages et les désavantages naturels de ses différens districts, et si l'on ne sait pas les distinguer des effets accidentels de l'industrie et du commerce. Le principal soin de ceux qui voyagent pour acquérir des connoissances, doit être de rejeter les préjugés vulgaires que l'on trouve dans tous les pays chez ceux qui, n'ayant jamais voyagé eux-mêmes, ont fondé leurs connoissances sur des autorités insuffisantes.

Trois sortes de végétaux peuvent servir à former la division principale de la France : 1°. les vignes; 2°. le maïs; 3°. les oliviers. On peut donc

établir ces trois divisions de la manière suivante : 1°. celle du Nord, où il n'y a pas de vignobles; 2°. celle du Centre, où il n'y a pas de maïs; 3°. celle du Midi, où l'on trouve les vignes, les oliviers et le maïs. La ligne de démarcation entre les pays vignobles et ceux où l'on ne cultive pas la vigne, est, comme je l'ai moi-même observé, à Coucy, trois lieues au nord de Soissons; à Clermont dans le Beauvoisis; à Beaumont dans le Maine, et à Herbignac près Guérande en Bretagne. Il y a ici quelque chose de bien remarquable, c'est que si l'on tire sur la carte une ligne droite depuis Guérande jusqu'à Coucy, elle passe très-près des villes de Clermont et de Beaumont, dont la première se trouve un peu au nord de la ligne, et la dernière un peu au sud. Il y a des vignobles à Gaillon et à la Roche-Guyon, qui sont un peu au nord de cette ligne; il y en a aussi près de Beauvais, qui en est l'endroit le plus éloigné que j'aye vu; mais cette distance n'est pas considérable, et la triste vendange que j'y vis faire en 1787, au milieu de pluies continuelles, prouve que ce pays devroit abandonner cette branche de culture (9). On m'informa, à Angers, qu'il n'y avoit pas de vignes ou presque pas entre cette ville, Laval et Mayenne. Après avoir fait cette remarque

(9) Dans le midi de la France, et plus souvent encore dans les pays de bons vignobles, les pluies arrêtent les vendanges. Elles ne sont pas plus fréquentes dans les cantons voisins de Beauvais, où l'on cultive la vigne. S'il n'y avoit pas d'autre inconvénient, il ne suffiroit pas pour conseiller d'y arracher les vignes. La mauvaise qualité du vin, occasionnée par le défaut de chaleur, soit à l'époque de la floraison de la vigne, soit à celle

sur le climat des pays vignobles de France, j'ai voulu savoir jusqu'à quel point elle étoit applicable à l'Allemagne, et j'ai trouvé, d'après un auteur moderne, que les vignobles d'Allemagne s'étendent au nord jusqu'au cinquante-deuxième degré de latitude (*). Ce fait prouve que la ligne que j'ai tracée comme les limites des vignobles de France, se continue jusqu'en Allemagne, et probablement cette ligne sert à marquer le climat des vignobles dans ce pays-là comme elle le marque en France.

La ligne de démarcation entre le pays au maïs et celui où il n'y en a pas, n'est pas moins remarquable: elle commence à l'ouest du royaume, en passant de l'Angoumois dans le Poitou, à Vérac, près de Ruffec. Je la trouvai pour la première fois entre Nancy et Lunéville. Ce qui me paroît digne d'attention, c'est que si l'on tire une ligne depuis le pays situé entre Nancy et Lunéville jusqu'à Ruffec, elle sera presque parallèle à l'autre ligne qui marque la séparation des vignobles; mais cette ligne, formée par le maïs, n'est pas si interrompue, si dentelée que celle des vignobles; car dans mon voyage au Centre, j'ai trouvé qu'elle ne s'étend pas au nord au-delà de Donzenac, dans

---

où le raisin bien formé en a besoin pour mûrir, devroit seule porter les propriétaires à arracher les vignes, pour planter des pommiers ou semer de l'orge. Ne vaudroit-il pas mieux boire du bon cidre ou de l'excellente bière, qu'une liqueur qui ne ressemble au vin que par la couleur, dont l'acidité, déplaisante au goût, peut nuire à la santé ? Mais c'est du vin, et cela suffit!

(*) *De la Monarchie Prussienne*, par le comte de Mirabeau, *tom.* II, *p.* 158.

le

le midi du Limousin, exception qui ne change rien à la règle générale. En passant d'Alsace en Auvergne, je côtoyai de près, à Dijon, cette ligne qui produit du maïs. Depuis le Bourbonnois jusjusqu'à Paris, il existe une bonne raison pour ne pas la trouver, c'est la pauvreté du sol, et le mauvais état de l'agriculture du pays, qui est perpétuellement en jachère ou en seigle, et ne rapporte guères que deux ou trois grains pour un. Le maïs exige un sol plus fertile, ou plus de soin. — J'en vis quelques pièces, même à la Flèche, mais il étoit si mauvais qu'il paroît évident que cette plante n'est pas propre à ce climat. Pour donner au lecteur une idée plus claire de ce que je viens d'avancer, j'ai joint ici une carte qui montrera, au premier coup d'œil, le climat des différentes productions de la France.

La ligne d'oliviers est à peu près dans la même direction. En sortant de Lyon on les aperçoit pour la première fois à Montelimart, et en allant de Beziers aux Pyrénées, on les perd à Carcassonne: ainsi, la ligne que l'on tracera sur une carte, depuis Montelimart jusqu'à Carcassonne, sera à peu près parallèle à celles du maïs et des vignobles. De-là l'on peut conclure, avec certitude, qu'il y a une différence considérable entre le climat des parties orientales et occidentales de la France; que le côté oriental du royaume est plus chaud de deux degrés et demi que le côté occidental, ou que, s'il n'est pas plus chaud, il est plus favorable à la végétation. On peut aussi conclure de la diminution graduelle de la culture de ces plantes, avant qu'on

les ait entièrement perdues de vue, que ces divisions ne sont pas accidentelles, mais qu'elles ont été le résultat d'une longue expérience.

En quittant l'Angoumois pour entrer dans le Poitou, on s'aperçoit que le maïs est clair-semé et pauvre, jusqu'aux endroits où l'on a cessé totalement de le cultiver, et en allant de Nancy à Lunéville, je l'ai vu dans des jardins et ensuite en petites pièces dans les champs, avant de le trouver cultivé en grand. J'ai fait les mêmes remarques par rapport aux vignes. Il est très-difficile de donner la raison de ce fait : il paroît probable que le climat est meilleur loin de la mer que le long des côtes, ce qui est contraire à nombres d'autres exemples, car j'ai remarqué que les vignes viennent bien à l'air de la mer, et même quand elles y sont presque tout-à-fait exposées, comme à l'embouchure de la rivière de Bayonne et en Bretagne. Il faut faire nombre d'observations, et les faire avec plus d'attention que n'en peut donner un voyageur, pour obtenir des certitudes sur un sujet aussi curieux. En faisant des recherches comme celles-ci, on ne doit considérer que l'agriculture générale : les vignes croissent en Angleterre ; j'ai maintenant du maïs dans ma ferme, et j'en ai vu à Paris ; mais ce n'est pas là la question. Il s'agit de savoir si le climat est tellement propre à de pareilles plantes, que le fermier puisse en faire un objet de culture en grand comme des autres végétaux.

En parlant du climat du nord de la France, il faut observer que, quoique les vignes n'y soient guères propres à faire du vin, et quoiqu'une

partie de ce pays soit tout aussi humide que le midi et l'est de l'Angleterre, il y a cependant, quant à la chaleur, une grande différence entre ces deux contrées. Les deux particularités qui doivent fixer notre attention dans cette recherche, sont la quantité de fruits, la verdure et l'abondance des pâturages; c'est aux productions seules que nous devons avoir égard et non pas au thermomètre ou à la latitude. J'ai passé dans la saison des fruits, par l'Artois, la Picardie, la Normandie, la Bretagne, l'Anjou et le Maine, et j'ai trouvé dans toutes les villes, je pourrois même dire dans tous les villages, plus de fruits, principalement de prunes, de cerises, de raisins et de melons qu'on n'en voit en Angleterre, même dans les étés les plus chauds. Les marchés, dans toutes les villes, même dans la pauvre province de Bretagne, sont approvisionnés d'une abondance de denrées, dont nous n'avons point l'idée. Je ressentis un grand plaisir en me promenant dans le marché de Rennes. Si un homme n'en avoit pas vu d'autre en France, et qu'il y descendît dans un ballon venant d'Angleterre, il n'hésiteroit point à croire que le climat est tout-à-fait différent de celui de Cornouailles, comté le plus méridional de la Grande-Bretagne, où les myrtes peuvent passer l'hiver à l'air du temps, et de celui de Kerry, où l'arbousier est tellement acclimaté qu'il y paroît indigène; quoiqu'il ait été probablement apporté d'Espagne par les habitans originaires du pays. Cependant je n'ai vu, dans cette province de Bretagne, ni maïs, ni mûriers, et je n'ai trouvé des vignobles que dans le petit

coin dont j'ai parlé. Ce n'est pas par les provinces du midi que Paris est approvisionné de melons, mais par Harfleur, situé à l'embouchure de la Seine.

Pour faire voir l'humidité du climat, je puis citer la belle verdure des riches pâtures de Normandie, qui ne sont jamais arrosées artificiellement. Je fus d'ailleurs témoin d'une pluie si abondante pendant trois semaines, à Liancourt, qui n'est qu'à quatre milles de Clermont, que je suis certain que l'Angleterre n'en a jamais éprouvé de semblable. Aux grandes pluies des parties septentrionales de la France, qui les rendent fort désagréables, on peut ajouter les neiges et les fortes gelées auxquelles elles sont exposées, et qui se font plus sévèrement sentir que dans le midi de l'Angleterre. Je suis persuadé que le nord de l'Europe n'a pas éprouvé de longue gelée qui n'ait été plus rigoureuse à Paris qu'à Londres.

Je regarde la division du centre, qui est propre aux vignobles sans être assez chaude pour le maïs, comme l'un des plus beaux climats du monde; elle comprend la Touraine, province la plus admirée des François, la province encore plus pittoresque du Limosin, et les plaines salubres et agréables du Bourbonnois, qui sont peut-être le meilleur pays de toute la France, et même de toute l'Europe, pour le sol et le climat. Ici l'on est exempt de l'extrême humidité qui donne de la verdure à la Normandie et à l'Angleterre, et des chaleurs brûlantes qui rembrunissent les prairies dans le midi; on n'y éprouve ni ces rayons ardens qui

suffoquent en été, ni ces froids rigoureux qui glacent en hiver; c'est un air léger, pur et élastique, propre à tous les tempéramens, excepté à ceux qui sont attaqués de la consomption. Mais en faisant l'éloge des provinces centrales de France, pour tous les avantages atmosphériques qui peuvent rendre un pays agréable aux habitans, je dois avertir le lecteur qu'il s'y trouve aussi de grands inconvéniens. Ces provinces sont sujettes, sous le rapport de l'agriculture, à ceux-là même qui font le plus de tort au cultivateur : elles éprouvent, comme les districts d'oliviers, de violens orages de pluie, et, ce qui est pis encore, de grêle. Un orage de grêle répandit, il y a deux ans, la désolation sur les campagnes, depuis un bout du royaume jusqu'à l'autre, et causa une perte de plusieurs millions sterling. Des dévastations aussi générales ne sont pas communes; si elles l'étoient, un semblable fléau causeroit seul la ruine des plus beaux royaumes; mais il ne se passe pas d'année que plusieurs paroisses n'éprouvent des calamités qui absorbent une grande portion des productions de ces terres. Il paroît, d'après la relation de mon ami le docteur Simonds, sur le climat d'Italie (*), que le dommage causé par la grêle dans ce pays-là, est des plus terribles. J'ai ouï dire que, calcul fait du dommage éprouvé dans quelques provinces méridionales de France, il monte généralement à un dixième de leur produit..

Peu de jours avant mon arrivée à Barbezieux,

(*) *Annales d'Agriculture*, tom. III, p. 137. Y.

il étoit tombé une telle quantité de grêle dans la terre du duc de la Rochefoucauld en Angoumois, et dans plusieurs paroisses voisines, qu'il ne restoit pas une seule grappe de raisin sur les vignes ; elles furent hachées au point de ne laisser aucun espoir de vendange pour l'année suivante, et même très-peu d'espoir de profit pour la troisième année. Dans un autre endroit, le même orage avoit tué toutes les oies, et tellement blessé les jeunes poulains qu'ils en moururent. On assure même que la grêle a quelquefois tué des hommes quand ils n'ont pas pu trouver d'abri. Cet orage a aussi détruit un taillis du duc, planté depuis deux ans. D'après de pareils faits, il est clair que tous les grains et légumes doivent être également ruinés.

A Pompinion, entre Montauban et Toulouse, je fus témoin d'une ondée dont il n'y a jamais eu d'exemple en Angleterre ; l'imagination peut à peine se figurer la dévastation qui en fut la suite. Le blé qui, avant l'orage, avoit la plus belle apparence dans cette vallée fertile, étoit non-seulement abattu, mais couvert, dans plusieurs endroits, par des flots de vase liquide, en sorte qu'on ne pouvoit espérer de rien recouvrer. Ces orages soudains et violens, qui ne sont rien pour le voyageur, ni pour l'homme aisé qui réside à la campagne, sont de terribles fléaux pour le cultivateur, et d'immenses réductions sur la masse des productions d'un pays.

Un autre fléau, moins terrible sans doute, mais pourtant digne d'attention, sont les gelées du

printemps. Nous savons en Angleterre combien elles nuisent à tous les fruits de la terre, et combien elles sont même pernicieuses pour ses productions les plus essentielles. Vers la fin de mai 1787, je trouvai au midi de la Loire, qu'elles avoient noirci toutes les feuilles des noyers; et, plus au sud, à Brives, nous remarquâmes que les figuiers épars çà et là dans les vignobles, étoient enveloppés de paille pour les défendre des gelées de juin. Encore plus au midi, dans les environs de Cahors, le 10 juin, les noyers étoient noirs à la suite d'une gelée qui avoit eu lieu quinze jours avant; et l'on nous dit qu'en certaines années le seigle est totalement détruit par la gelée, et qu'il n'y a guère de printemps qui soit exempt de ces attaques. Dans la partie nord-est je trouvai, en 1789, que la gelée de l'hiver précédent avoit également fait en Alsace un grand dégât parmi les noyers, dont la plupart étoient morts. On les avoit laissés sur pied dans l'espoir qu'ils reprendroient en été; et il y en eut effectivement quelques-uns, mais en petit nombre, qui repoussèrent. Depuis Autun en Bourgogne jusqu'à Bourbon-Lancy, le genêt étoit entièrement détruit. On s'y plaignoit autant des gelées du printemps que dans l'autre partie du royaume. Dans les environs de Dijon, on dit qu'elles arrivent souvent tard, et qu'elles endommagent ou détruisent tout. Tous les pays du voisinage des montagnes des Vosges se ressentent de la neige qui tombe sur leurs sommets. En 1789, il en tomboit encore le 29 juin; ainsi la vigne est toujours une culture incertaine. C'est

peut-être à cause des dernières gelées du printemps que nous voyons si peu de mûriers en France, au nord des districts d'oliviers. Les profits provenans de cet arbre sont considérables, comme je l'expliquerai ailleurs; cependant les cantons où on les trouve en France sont peu étendus, en comparaison de la totalité du royaume. On s'imagine en Angleterre, que la nielle est occasionnée par les gelées qui la précèdent; quand je me trouvai dans un de ces cantons où le seigle est ainsi détruit dans le mois de juin, et où les noyers sont couverts de feuilles noires, je m'informai naturellement de la cause de ce mal, et j'appris dans plusieurs endroits, près de Cahors, par exemple, que le froment étoit rarement sujet au serein pendant le printemps, tandis que d'autres plantes en souffroient considérablement. Je rencontrai même plusieurs cultivateurs qui voyoient si peu la nielle sur les productions de leurs terres qu'à peine la connoissoient-ils. Il paroît que la théorie d'après laquelle on prétend que ce mal est occasionné par les gelées n'est pas fondée. Quoique les gelées du printemps soient, comme on le voit, pour le moins aussi pernicieuses en France que chez nous, on y éprouve encore des gelées d'automne plutôt qu'en Angleterre. Le 20 septembre 1787, étant au midi de la Loire, de Chambord à Orléans, nous eûmes une gelée fort piquante, dont les vignes souffrirent beaucoup, et il fit pendant plusieurs jours un vent du nord si froid, quoique le soleil fut très-clair, que nous ne sortions pas sans nos redingotes.

Le climat des oliviers ne forme qu'une partie peu considérable du royaume, et dans cette partie il n'y a pas un acre sur cinquante où cet arbre soit cultivé. Plusieurs autres plantes sont particulières à ce climat. Ainsi à Montelimart en Dauphiné, on trouve, outre l'olivier, le grenadier, l'*arbor Judææ*, le *paliurus*, le figuier, et le chêne toujours vert; ajoutons qu'on y trouve aussi ce détestable insecte, nommé *moustique* (10). En traversant les montagnes d'Auvergne, de Vélay, et du Vivarais, je rencontrai, entre Pradelles et Thueys, des mûriers et des mouches en même temps; par ce mot mouche, j'entends ces myriades d'insectes qui sont les plus désagréables productions des climats du midi; c'est un des fléaux de l'Espagne, de l'Italie et des provinces méridionales de France. Deux autres articles de culture propres à ce climat, et qui ne doivent pas être oubliés, quoiqu'ils ne puissent jamais être des objets d'un intérêt national, sont les capriers en Provence, et les orangers à Hières. Ce dernier arbre est si délicat, que c'est le seul endroit de la France où il puisse croître en plein champ. Le Roussillon est plus au midi, et cependant il n'y en a pas. J'allai aux îles d'Hières, pour voir les orangers, et je fus affligé de voir que les gelées de l'hiver de 1788 les avoient presque tous endommagés de manière à exiger qu'on les coupât jusqu'au pied, et d'autres jusqu'au tronc.

---

(10) Espèce de mouche très-commune sur les bords de la mer et des rivières, dans les pays chauds. Elle est très-incommode, et pique fortement, quoique très-petite.

Nombre d'oliviers étoient dans le même état, dans les districts où ils croissent, et plusieurs étoient absolument morts. Ainsi l'on voit que dans les provinces les plus méridionales de France, et même dans les situations les plus abritées, les gelées sont assez fortes pour détruire les articles de la commune culture du pays.

Dans la description du climat de la Provence que m'a fournie M. le baron de la Tour-d'Aigues, il m'apprend qu'il y a certaines années où la grêle ne casse pas les vitres; mais il cite ce fait comme une chose extraordinaire. Les seules saisons où l'on soit sûr d'avoir des pluies sont les équinoxes; mais alors elles tombent pendant quelque temps avec violence : il n'en tombe quelquefois pas une goutte en juin, juillet et août, ou s'il en tombe, ce n'est qu'en petite quantité. Ce sont ces trois mois, et non pas ceux de l'hiver que l'on doit regarder comme la saison la plus rude pour les bestiaux. On ne reçoit quelquefois pas une goutte de pluie pendant six mois (*). Il y a des gelées blanches en mars, et quelquefois en avril. Les grandes chaleurs n'arrivent jamais qu'au 15 juillet, et ne durent que jusqu'au 15 septembre. La moisson commence au 24 juin, et finit au 15 juillet, et la Saint-Michel est le milieu de la saison des vendanges. Dans certaines années on ne voit pas de

(*) Un écrivain qui a été critiqué à cause de l'assertion suivante, a donc raison : « Telle est la position des provinces du Midi, où l'on reste souvent six mois entiers sans voir tomber une seule goutte d'eau. » *Cours complet d'Agri.* tom. VIII, *pag.* 56. *Y.*

neige, et les gelées ne sont pas rigoureuses. Le printemps est la plus mauvaise saison de l'année, parce que le vent de bise, le *mestrale* des Italiens, est terrible, et capable, dans les montagnes, d'enlever un homme de dessus son cheval; il est aussi dangereux pour la santé, parce que le soleil est en même temps fort chaud. Mais en décembre, janvier et février, le temps est superbe, et le vent de bise ne souffle que rarement. Cependant il y eut en janvier 1786, un si furieux *mestrale*, avec de la neige, que les troupeaux furent chassés à quatre ou cinq lieues de leurs pâturages; nombre de voyageurs, de bergers, de moutons et d'ânes périrent dans la Crau. Cinq bergers conduisoient huit cents moutons aux boucheries de Marseille; trois de ces bergers périrent et presque tout le troupeau avec eux (*). Pour qu'il fût agréable de résider dans ces provinces, il faudroit qu'on pût se soustraire aux grandes chaleurs de l'été; car pendant la dernière semaine de juillet, et les premiers jours d'août, j'éprouvai à Carcassonne, à Mirepoix, à Pamiers, &c. une chaleur si accablante qu'à peine pouvois-je, au milieu du jour, passer d'une chambre dans une autre : elle surpassoit tout ce que j'ai senti en Espagne. Il étoit impossible de supporter l'éclat du soleil. On n'étoit à l'aise que dans les ténèbres, encore s'y trouvoit-on tourmenté par des nuées de mouches qui ne vous permettoient aucun repos (**). Il est vrai que

(*) *Traité de l'olivier*, par M. Couture, 2 *vol. in*-8°. *Aix*, 1786, *t.* I, *p.* 79. *Y.*

(**) J'ai été fort surpris que le savant M. Harmer ait trouvé

ces chaleurs ne sont pas de longue durée; si l'on devoit les supporter long-temps, tout homme qui ne seroit pas obligé de rester dans le pays, le quitteroit. Ces climats sont désagréables dans l'été et dans le printemps, et ne sont bons que pour l'hiver. Dans le Bourbonnois, le Limosin et la Touraine, il n'y a point de vent de bise. Sur les montagnes au-dessus de la Tour-d'Aigues, on trouve principalement la lavande, — le thym, — *cistus rosea*, — *cistus albida*, — *solaria bitumina*, *buxus semper virens*, — *quercus ilex*, — *pinus montana*, — *rosmarinus officinalis*, — *rhamnus catharticus*, — *genista montis ventosa*, — *genista hispanica*, — *juniperus phœnicia*, — *satureja montana*, — *bromus sylvatica*, &c. Dans les chaumes de tout le district d'oliviers, et dans tous les endroits incultes on voit la *centaurea calycitropa*, — *centaurea solstitialis*, l'*eryngium campestrum*, — et l'*eryngium amethystinum*. — On a semé en Provence la *datura strimonium*, qui est actuellement naturalisée dans le pays. Dans les montagnes, depuis Cavalero jusqu'à Fréjus, et aussi dans celles d'Estrelles, le *lentiscus*, — *myrtus*, *arbutus*, — *lavandula*, — *cistus* et *lauristinus*, sont communs.

En considérant le climat de la France sous un

---

singulier que ceux qui ont écrit sur les climats du midi, aient regardé comme un objet d'importance de détruire les mouches: s'il avoit été avec moi en Espagne et dans le Languedoc, aux mois de juillet et d'août, il auroit été bien éloigné de penser qu'il y eût là quelque chose de singulier. *Observat. sur divers passages de l'Ecriture*, tom. IV, p. 159. *Y.*

point de vue général, et en le comparant à celui des autres pays moins favorisés de la nature, on remarquera que sa supériorité vient de ce qu'une grande partie du royaume est en vignobles; cependant ce plant utile est singulièrement décrié par nombre d'auteurs, et sur-tout par les écrivains françois, quoiqu'en cultivant des vignes on tire autant de profit de terres presque arides, et de roches pour ainsi dire perpendiculaires, que des plus riches vallées. Ainsi on peut mettre au nombre des terres qui rapportent le plus en France, d'immenses étendues de pays qui, dans un climat comme le nôtre, resteroient en friche, ou ne pourroient être employées qu'à des garennes ou à faire paître des moutons. C'est là la grande supériorité que le climat donne à ce royaume sur l'Angleterre.

Un autre avantage particulier aux districts d'oliviers et de maïs, c'est qu'on y peut recueillir, grâce à la nature du climat, deux moissons par an sur de vastes étendues de terres labourables; une moisson précoce, et la faculté de semer aussitôt après certains végétaux, qui ne prospéreroient pas également dans les climats plus septentrionaux, sont pour cette partie de la France deux avantages inestimables (11). On voit en Angleterre des chau-

(11) M. Young a calculé les avantages de nos provinces méridionales, en raison de leur climat, en simple voyageur qui observe ce qui s'offre à son coup d'œil. Les meilleures terres de ces contrées sont encore soumises à la méthode barbare des jachères. Une pratique assez commune dans certains cantons, est celle de semer des raves ou du sarrazin, sur un seul labour, après

mes de froment laissés sans culture après la mi-août, et qui ne sont que très-peu utiles pour la nourriture des bêtes à laine. Dans un climat plus chaud ce terrain donneroit une seconde récolte de choses propres à la nourriture de l'homme, telles que le millet, le maïs de cinquante jours [la *cinquantina* des Italiens], &c. et cette saison seroit plus favorable pour la culture des turneps, des choux, &c. que la saison ordinaire ne l'est ici. Dans le Dauphiné, je vis le 23 août du sarrazin en fleurs, qui avoit été semé après du froment. Je ne rapporte ce fait qu'en passant, me proposant d'en parler plus au long dans un autre instant. Les mûriers pourroient devenir un article plus lucratif

la moisson. Voilà sans doute la double récolte dont il veut parler; mais j'aimerois beaucoup mieux qu'il eût dit qu'après la moisson il avoit vu le trèfle et le sainfoin pousser. Ces récoltes sont d'nne autre importance que celles des raves, des navets et du blé noir; il y a bien des cantons où l'on pourroit se les procurer, et où l'irrigation en rendroit le succès assuré : mais un autre avantage, qu'un simple voyageur ne sauroit apprécier, et dont nos provinces méridionales jouissent exclusivement, est celui de planter et cultiver dans les terres l'olivier, le noyer, le mûrier, et des arbres fruitiers, sans presque nuire à la récolte des grains. Il y a des terres où les noix et la feuille du mûrier valent beaucoup plus que les grains qu'elles produisent. Un reproche qu'on pourroit faire aux habitans de ces contrées, si particulièrement favorisées par la nature, est qu'ils négligent trop cette partie d'agriculture. Il y a des hommes qui semblent n'exister que pour eux, et qui ne calculent leurs opérations agricoles que sur leurs jouissances. Où en serions-nous, si nos ancêtres avoient compté de même? Le noyer est long-temps à venir; mais aussi une fois dans toute sa force, ses produits dédommagent amplement des retards de sa végétation. D'ailleurs les plantations d'arbres augmentent la valeur des terres, puisque c'est un second produit annuel qu'elles donnent au propriétaire. Les arbres rendent les campagnes riantes, et inspirent la gaîté au voyageur. Rien n'est plus triste que de parcourir un pays, après la moisson, sans voir l'ombrage d'un simple buisson.

qu'ils ne le sont à présent ; cependant les gelées du printemps nuisent beaucoup à leur culture. Il paroît que cet arbre n'est avantageux que dans les climats du midi, puisque Tours est le seul endroit de France que je connoisse, au nord du pays à maïs, où l'on fasse de la soie avec succès. On a fait de grands efforts pour les introduire en Normandie et ailleurs, mais ils n'ont pas réussi. Il est de fait qu'ils viennent mieux dans le climat des oliviers que dans toute autre partie du royaume. On ne sauroit cependant douter qu'il ne fût possible d'en augmenter de beaucoup le nombre. En allant vers le midi, nous n'en rencontrâmes qu'à Caussade près de Montauban. En retournant vers le nord, nous n'en vîmes qu'à Auch, — quelques-uns à Aiguillon, plantés par le duc, — la promenade de Poitiers, plantée par l'intendant, —et une autre à Verteuil, par le duc d'Enville. Ce sont autant d'expériences qui n'ont été imitées qu'à Auch. Mais à Tours il y a un petit canton où l'on en cultive. Dans une autre direction, on n'en trouve plus après Moulins, et ils ne sont même pas communs dans cette dernière ville.

Le maïs est un objet de plus d'importance que les mûriers. Quand je rendrai compte des cours de recoltes usités en France, on trouvera que le seul bon système de culture qu'on y connoisse (quelques petits et riches districts exceptés), est celui qui admet la culture de cette plante. Dans les provinces où il n'y a point de maïs il y a des jachères, et là où il y a des jachères, le peuple meurt de faim. Posséder dans un pays une plante propre à pré-

parer la terre pour le froment, à nourrir les habitans, et dont les feuilles sont également utiles pour engraisser des bestiaux, c'est posséder un trésor; et ce trésor les François le doivent à leur climat. Les fruits ordinaires de toutes espèces, que produisent en abondance toutes les parties de la France, forment, dans la masse générale des subsistances du peuple, un article plus important qu'on ne le croiroit au premier coup d'œil. Pour balancer ces avantages favorables, les pays moins heureusement situés, tels que l'Angleterre, en ont d'autres d'une nature différente, et qui déterminent nécessairement leur système d'agriculture. Cette humidité de l'atmosphère, dont jouissent les provinces septentrionales de France, que l'Angleterre possède à un plus haut degré, et l'Irlande encore plus, et qui est beaucoup mieux évalué par le moyen de l'hygromètre que par le calcul de la quantité de pluie que ces contrées peuvent recevoir annuellement, nous indique assez que notre lot est d'élever des bestiaux dans des pâturages, et de savoir adapter différentes récoltes à leur nourriture. Les prairies artificielles, les turneps, les choux, les pommes de terre, aiment de préférence un climat humide. Il faudroit trop de temps pour développer pleinement cette idée; je ne veux que l'énoncer ici pour ceux qui ont étudié ces sortes de sujets. En considérant avec attention toutes les circonstances relatives à la question de savoir quel est le pays qui possède le meilleur climat pour l'agriculture de l'Angleterre et de la France, je n'hésite point à donner

la palme à la France. J'ai souvent entendu soutenir le contraire, et avec quelque apparence de raison; mais je crois que cette opinion étoit fondée plutôt sur la considération de l'état actuel de l'agriculture des deux pays, que sur les propriétés distinctes des deux climats. Nous savons tirer parti du nôtre; et, à cet égard, les François, dans plus de moitié du royaume, sont encore dans l'enfance (12).

(12) C'est-là une triste vérité; nous méritons qu'on nous la dise sans ménagement. Avec son système de culture, l'Angleterre exporte des grains et du bétail en abondance : si elle suivoit le nôtre, la moitié des trois royaumes ne mangeroit pas de pain. Si ce système de culture réussit sous un climat si inférieur au nôtre, que ne devons-nous pas en attendre, avec tous les avantages de notre position ! Ce système est simple, facile à exécuter. Il est suffisamment développé dans le cours de tout cet Ouvrage, pour que je me dispense d'en indiquer même les premiers principes, que le lecteur a sous les yeux à chaque volume qu'il ouvre. Un simple regard sur les années qui viennent de s'écouler, et qui ont fait éprouver la famine la plus cruelle à toute la France, dont le sol est propre aux productions de toute espèce, devroit suffire pour nous convaincre que notre méthode de culture est encore très-imparfaite. Les difficultés de nourrir le bétail dans les années de sécheresse, tandis que celui de nos voisins s'en aperçoit à peine, sont une preuve, ou que nous sommes négligens, ou que le préjugé nous enchaîne encore aux vieilles routines.

CHAPITRE IV.

Produit en grains, rente et prix des terres en France.

Nous ne jouissons pas en Angleterre de l'avantage d'avoir une mesure uniforme pour les terres; il y a des acres de trois ou quatre dimensions différentes : mais la mesure générale établie par la loi, a fait des progrès depuis quelques années, en sorte que la plupart des comtés ne se servent plus de la mesure coutumière ; et dans les cantons où l'on s'en sert encore, presque tous ceux avec qui l'on converse, connoissent la différence de leur mesure d'avec celle de la loi, ce qui facilite beaucoup les recherches. En Irlande, l'uniformité est encore plus grande; car on n'y connoît que la mesure irlandoise et celle de Conyngham, excepté dans quelques cantons où l'on a adopté celle de l'Angleterre conforme aux statuts. Dans la mesure du grain, nous n'avons non plus qu'à prendre garde à la différence du bushel, car par-tout la mesure est un bushel; et la différence de ce qu'il contient n'est pas considérable dans la plus grande partie du royaume ; ajoutez à cela que le nom et le contenu de huit gallons, selon la loi, s'entendent par-tout ; et que le gallon est par-tout de la même grandeur. En Irlande c'est universellement le baril de quatre

bushels, conforme à la loi. Mais en France, le nombre infini des mesures passe l'imagination (13). Elles diffèrent non-seulement dans chaque province, mais dans chaque canton, et dans presque toutes les villes, et ces différences embarrassantes se trouvent également dans la dénomination et le contenu des mesures des terres et du grain. Il faut ajouter à cette source de désordre et de confusion l'ignorance du paysan, qui ne connoît ni l'arpent ni le setier de Paris, mesure généralement adoptée dans le royaume. Car les connoissances d'un fermier françois se bornent à sa ferme et à son marché. L'arpent de Paris et l'arpent de France sont tous deux des mesures communes et légales, quoiqu'elles soient bien différentes ; et, ce qui est étrange, elles sont quelquefois confondues par les

(13) Nous n'avons plus aujourd'hui qu'un poids et une mesure en France, depuis que le travail fait pour opérer un changement si utile, a été approuvé et décrété par notre législature. Cette opération, qui rend celles du commerce beaucoup plus faciles, n'a cependant pas obtenu l'approbation générale, et il est difficile de la faire adopter dans les départemens éloignés de la capitale. Il faut convenir qu'elle renverse toutes les anciennes idées, et qu'elle ne laisse aucun terme de comparaison, qui auroit été si nécessaire à l'homme non-instruit, pour s'accoutumer peu à peu à cette nouveauté. Les termes pour désigner les poids et mesures, sont si étrangers à notre langue, qu'il faut faire des efforts de mémoire pour les retenir. Ce travail, très-utile sans doute, étoit fait principalement pour les hommes de commerce, les agriculteurs et les paysans qui fournissent les marchés : or tout ce monde, loin d'entendre le grec, sait à peine parler la langue françoise. Si on avoit adopté les poids et mesures de la capitale, je suppose, en leur laissant leurs anciennes dénominations, on seroit parvenu beaucoup plus facilement à l'uniformité qu'on vouloit, et que tout le monde desiroit..... Mais le calcul décimal!..... Tous nos savans auroient réclamé!.....

auteurs françois qui écrivent sur l'agriculture, comme je le ferai voir, et même par des sociétés, dans leurs Mémoires publics. Les dénominations des mesures de France sont presque infinies; sans aucun point fixe auquel on puisse les rapporter; le nombre de pieds carrés est la seule règle que l'on puisse prendre : cependant le pied même varie, et n'est, dans quelques provinces, comme dans la Lorraine, que de dix pouces et une fraction. La valeur de l'argent y est aussi différente; la mesure des terres et du grain étant particulière à cette province, la livre et le sou n'y ont pas la même valeur que dans le reste de la France. Les dénominations de bushel et d'acre sont les mêmes par toute l'Angleterre; et l'on peut, à l'aide de ces dénominations, évaluer toutes les autres mesures; mais en France il n'y a pas de dénomination commune. Lorsque vous êtes dans certaines directions, à vingt-neuf lieues de Paris, vous n'entendez plus parler de setier ni d'arpent; c'est la *mine* de terre, même à dix lieues de la capitale; et un peu plus loin on vous met dans un labyrinthe de *franchars* de grain, et de *mancos* de terre. Le seul fil qui puisse vous en tirer, et sur lequel vous puissiez tant soit peu compter, c'est la quantité de semence qu'on y a mise : la mesure de froment ou de seigle, et celle des terres ont aussi très-souvent des noms à peu près semblables, comme *setier*, *septerée*; *quartier*, *quarterée*; *manco* de grain ou de terre, *boisseau*, *boisselée*, &c. Ces dénominations signifient en général, que la mesure de grain est la quantité de

semence mise dans la terre ; par exemple, une seterée de terre signifie une terre où l'on a semé un setier de grain.

PAYS DES LOAMS RICHES.

Picardie.

Cette province a été fort vantée pour sa bonne culture par plusieurs écrivains françois ; je la parcourus avec toute l'attention possible, pour y découvrir ce mérite. J'ai déja dit, en parlant des sols, que celui-ci est généralement bon; les endroits où les couches de craie s'élèvent trop près de la surface, comme dans les environs de Bernay, et encore plus à Flixecourt, ne sont pas d'une grande étendue en comparaison du loam riche et friable dont le fond est calcaire. Le sol est le même depuis Calais jusqu'aux forêts de Chantilly, où commence un pays fort pauvre : il redevient bon dans le voisinage de Paris, mais il est d'une autre nature. Depuis Calais jusqu'à Boulogne et Montreuil, les bonnes terres se louent 24 *l.* le journal ou l'arpent de Paris, et les médiocres, 12 *l.* c'est plus que des terres semblables ne produiroient en Angleterre par acre, si on ne considéroit que la rente; mais les dixmes considérables et les taxes pour les pauvres, les font monter chez nous presqu'au double. Près de Bernay, le sol est moins bon et la rente diminue; elle va depuis 8 jusqu'à 12 *l.* par arpent. Il seroit inutile d'ajouter continuellement la proportion par acre anglois ; je viens d'observer que 24 *l.* par arpent sont égales à 25 *sh.*

par acre; 12 *l.* en font donc la moitié, et 8 font les $\frac{2}{3}$ de cette moitié. Elles remontent à 24 *l.* à Ailly-le-haut-clocher, où l'on évalue la moisson de froment à 5 louis et demi par arpent, quand il se vend bien; ce qui correspond à vingt bushels par acre. Les grains de mars suivent à peu près la même proportion, mais sur de pareilles terres ce produit est bien modique. A Flixecourt la craie paroit à la surface, et la rente va depuis 2 jusqu'à 5 *l.*, ce qui seroit beaucoup au-dessous de la valeur, si les habitans savoient tirer parti de leur terre. Le pays n'est cependant pas sans sainfoin. A Péquigni, la rente remonte à 24 *l.*; mais à Hébecourt et à Breteuil elle n'est que de 15 ou 16 *l.* On estime ici le produit du froment, à 60 *l.* l'arpent, et celui des mars, à 30 *l.* Près de Clermont la terre est bonne et la rente forte; et de là à Creil par Liancourt, est une vallée d'excellent loam. La rente depuis Calais jusqu'à Clermont est assez régulière, les meilleures terres se louant 24 *l.*, les médiocres, 15 *l.*, et celles de craie depuis 4 jusqu'à 8. Le produit des premières est d'environ vingt-quatre bushels anglois par acre, et celui des mars, de vingt-deux bushels. La propriété territoriale rapporte, calcul fait, dans toute la Picardie, 3 pour 100; mais quand on l'achète avec intelligence et attention, elle donne 3 et demi, et quelquefois 4. L'on m'a dit qu'il s'y trouve, mais rarement, des biens qui ne rapportent que 2 et demi. On a généralement en France une bien fausse idée de la culture de cette province: M. Turgot partageoit lui-même cette

erreur, quand il la classa sur la même ligne que la Flandre (*).

Isle de France.

Dans les environs d'Arpajon, la rente varie de 15 à 24 *l.*, et il y a quelques terres supérieures qui vont jusqu'à 30 *l.*; mais nous avons ici une nouvelle mesure, car l'arpent du Gâtinois fait cent perches de vingt pieds, ou quarante mille pieds. On peut regarder 24 *l.* comme le prix moyen. En général, les bonnes terres du Gâtinois se louent 20 *l.*, et les terres ordinaires 10 *l.* Le produit du froment est estimé à six setiers de Paris, de deux cent quarante livres pesant par arpent, qui, eu égard à la livre françoise, est à la livre angloise comme 10,000 à 9264 et forme vingt-trois bushels par acre, et le produit en grains de mars est de trente bushels. A deux lieues d'Étampes il y a beaucoup de sable, dont la rente est depuis 3 *l.* 10 *s.* jusqu'à 4 *l.* l'arpent; il ne produit que du seigle. La bonne terre à froment du voisinage se loue et produit comme ci-dessus. Depuis Étampes par Thoury, jusqu'à la forêt d'Orléans, est une partie de la grande plaine appelée la Beauce, si célèbre en France par son agriculture : elle est, comme toute la Picardie, mise en jachère avant qu'on y sème du blé, et conséquemment mal cultivée (14); mais le sol est un loam riche sur une

(*) *Lettres sur les grains*, p. 43. *Y.*

(14) Quelle méthode de culture pour des terres de cette nature!

marne blanche. Avec du fumier et du repos cette terre donne de bon froment. J'ai trois notes de son produit : — 1.° cinq setiers de Paris par arpent; 2.° vingt-une mines de soixante livres pesant chacune; 3.° la valeur de 100 *l.* tournois, et pour le produit des mars, 50 *l.* La première donne environ dix-neuf bushels et demi; la seconde, vingt-deux; la troisième à peu près la même chose que la première; elles s'accordent assez bien, et d'après ces données, on peut calculer en *medium* le produit du froment à vingt-un bushels par açre. Je n'y ai pas vu de grains de mars passables. La rente est depuis 15 jusqu'à 18 *l.* par arpent : — prix du fonds, 500 *l.* qui rapportent 20 *l.* par année. En revenant à Paris, je traversai une autre partie de cette riche plaine, allant d'Orléans à Fontainebleau. Je pris des renseignemens à Chilleurs, à Denainvilliers, à Malesherbes et à la Chapelle-la-Reine : elles furent presque uniformes; la rente des bonnes terres est de 20 à 24 *l.*; des médiocres, 14 *l.*; prix du fonds, de 350 à 600 *l.* Les notes du produit du froment ne furent pas également uniformes; à Denainvilliers, c'est depuis six jusqu'à huit sacs de deux cent cinquante livres pesant

---

Ce pays fortuné n'a-t-il pas un habitant capable de s'élever au-dessus du préjugé des jachères, et d'abandonner une routine si nuisible à ses intérêts? Il est bien à desirer que cet Ouvrage puisse être connu de quelque homme instruit, qui ait le courage de faire des essais d'un système si propre à augmenter les richesses de son pays, et à faire produire à la terre de nouvelles récoltes qui contribueront à sa fertilité, nourriront un bétail plus nombreux, dont les engrais et les profits sur la vente, sont des avantages inappréciables pour un fermier.

chacun, ce qui fait trente bushels par acre; l'avoine, de quatre à dix sacs. On m'a assuré à Malesherbes, qu'il n'étoit pas extraordinaire que le froment donnât vingt-quatre mines, de quatre boisseaux chacune de vingt-cinq livres pesant; c'est environ quarante-trois bushels par acre; mais ils convinrent qu'il donnoit plus communément quinze mines. A la Chapelle, dans les bonnes moissons, il rapporte depuis quatre-vingts jusqu'à cent boisseaux, de quinze livres pesant chaque, ou vingt-trois bushels; et le produit d'un arpent de froment est évalué 90 *l.*, et celui de l'avoine, 50 *l.*

Après avoir passé la vaste forêt de Fontainebleau, dont il n'est pas nécessaire de parler ici, je recommençai mes recherches à Meulan. Le sol dans ce canton, et sur une certaine étendue de pays, est de deux espèces, que l'on distingue par leurs productions, le froment et le seigle. La terre à froment se loue 18 *l.* l'arpent, et se vend 500 *l.*; celle à seigle se loue 6 *l.*, et se vend 220 *l.* L'arpent contient la même mesure que cent perches de vingt pieds. Le produit du froment est de six setiers, et celui de l'avoine de même, c'est-à-dire de trois doubles setiers. Un écrivain moderne dit que le produit des terres ordinaires, dans les environs de Paris, est de deux cents gerbes par arpent, qui rendent quatre setiers (*).

Après qu'on a passé Paris et son voisinage, par Saint-Denis jusqu'à Liancourt, la belle vallée qui

(*) *Correspondance rurale*, par M. Bretonnière, *tom.* II, *p.* 86.

s'étend jusqu'à Clermont, consistant en terres labourables, se loue au prix exorbitant de 33 *l.* la mine, ou le demi-arpent de cent perches de vingt-deux pieds, ou quarante-huit mille quatre cents pieds; c'est 46 *s.* par acre, argent et mesure d'Angleterre : il y en a cependant davantage à 25 ou à 35 *s.* par acre, et plus encore à 18 *l.*; les coteaux pauvres se louent de 3 à 5 *l.* On m'avoit dit que le produit de ces belles terres alloit de seize à dix-huit quintaux; dix-sept quintaux sont égaux à vingt-quatre bushels et demi; mais je ne crois pas qu'il soit possible de payer une si grosse rente pour des terres qui ne rapportent pas plus; cependant la misérable apparence des récoltes de grains de mars, toujours faites fort tard en automne, semble justifier ce calcul. On dit que l'avoine produit quatorze quintaux, ce qui est la récolte d'une terre de la moitié de cette valeur en Angleterre. Le prix commun d'un arpent de bonne terre labourable est de 800 à 1000 *l.*; mais les meilleures terres valent davantage. Les biens rapportent de 2 et demi à 3 et demi pour 100 net; et les grandes terres, n'étant pas vendues avec autant de facilité, rapportent quelque chose de plus. Cette vallée passe au-delà de Clermont, dans la direction de Beauvais; car à Brane je trouvai que les terres se louoient encore 30 *l.*, et à Beauvais, les jardins, 80 *l.* la mine; mais là les collines de craie tiennent une grande partie du pays. De là jusqu'à Pontoise, l'aspect continue d'être exactement le même : les collines sont formées de terres pierreuses et sablonneuses, qui se louent 8 *l.* l'arpent de cent

perches de vingt-deux pieds, équivalant à 6 *s.* 10 *d.* l'acre; mais les bonnes terres, à Marennes, se louent depuis 16 jusqu'à 20 *l.*, et produisent six setiers de blé. A Commerle, le sol est meilleur; les coteaux se louent 12 *l.*, et les meilleures terres 30 *l.* Le froment y rapporte également six setiers, et l'avoine huit. Le prix de l'arpent dans cette ligne, est ordinairement de 4 à 500 *l.*; mais près de Pontoise il y a des terres qui vont jusqu'à 800 *l.*

En revenant à Paris, je pris le chemin de Soissons, où se trouve une ligne continue de terre excellente. De la capitale à Dugny, l'arpent de Paris se loue 40 *l.*, et se vend de 12 à 1300 *l.* A Dugny, il se loue 24 *l.*; à Louvres et à Dammartin, 20 *l.* seulement, et le fonds se vend 700 *l.* Dans ce dernier endroit la mesure change; elle est de cent perches de vingt-deux pieds. Le prix d'un arpent est de 1000 *l.*, et la rente de 32 *l.* Le froment y produit sept setiers, ce qui fait vingt-quatre bushels et demi. Ce n'est cependant pas là une bonne récolte pour un sol si fertile, si bien fumé, et qui reste en jachère. Les gens du pays se vantent que le froment rapporte quelquefois douze setiers; l'avoine produit douze sacs. A Nanteuil, l'arpent se loue 20 *l.*, et se vend de 5 à 600 *l.*; le produit est de six setiers, celui de l'avoine de huit. Dans la route de Villers-Cotterets, la rente diminue jusqu'à 15 *l.*, et le prix jusqu'à 380 *l.*; le froment ne produit plus que cinq setiers. A Soissons, rente, 15 *l.*, prix 400 *l.*; produit cinq setiers. A Coucy, montagnes et vallées prises

ensemble; rente, 12 *l.*, et prix, 350 *l.* A Saint-Gobain, rente depuis 12 jusqu'à 15 *l.*

Picardie.

A la Fère je rentrai en Picardie, mais ce n'étoit plus ici l'arpent de la province. La mesure étoit de quatre-vingts verges de vingt-deux pieds, trente-huit mille sept cent vingt pieds. A présent la mesure varie presque dans toutes les villes. A Saint-Quentin on compte par setier de quatre-vingts verges de vingt-quatre pieds, quarante-six mille quatre-vingts pieds. Cet espace de terrain se vend de 5 à 600 *l.* Ce qui rend ici les recherches difficiles, c'est le payement de la rente en nature. La rente d'un setier de terre se paye de quatre à sept setiers de blé, pesant chacun soixante livres, dont quatre font un sac. Supposé que le blé vaille, comme à présent, 20 *l.* le sac, c'est à 5 *l.* le setier, et si on en paye 6, c'est 30 *l.* le setier. Dans quelques cas cette rente sert pour trois années; 1.° pour la jachère, 2.° pour le froment; 3.° pour les grains de mars, et dans ces cas, les 30 *l.* se réduisent à dix. A la Belle-Angloise la rente est de trois setiers de blé par setier de terre. Le produit, douze setiers sur les mauvaises terres, et vingt sur les bonnes. On a trente-cinq chevaux dans une ferme de huit cents setiers, et vingt dans une de quatre cents setiers. Ceci fait évidemment la mesure à peu près d'un arpent, aussi bien que le prix noté ci-dessus, et s'accorde avec le produit. La mesure de Saint-Quentin continue donc d'être ici de quarante-six mille quatre-vingts pieds, mais

il n'est guères possible qu'un setier de blé fournisse une quantité suffisante de semence pour un setier de terre.

De là jusqu'à Cambray, le setier de terre produit à peu près six sacs de blé, valant à présent vingt-deux livres le sac. La rente est de cinq setiers des deux sortes de grains; il paroît que c'est cinq setiers du froment, ou 27 *l.* 10 *s.*, et cinq d'avoine qui, à 10 *s.* le boisseau de Paris, font 1 *l.* 7 *s.* le setier, ou 6 *l.* 15 *s.* les cinq setiers, en tout 34 *l.* 5 *s.* pour trois ans, ce qui est à 11 *l.* 8 *s.* par an; rente peu proportionnée à la bonté du sol et à son produit.

Flandre.

En allant de Cambray à Valenciennes, j'entre dans cette province célèbre qui a, même parmi les François, la réputation d'être une des mieux cultivées du royaume. La difficulté de se procurer des instructions augmente ici à chaque pas. Il n'y a pas un fermier sur vingt qui parle françois; et dans la route de Valenciennes, la différence des mesures, tant des terres que des grains, exige la plus grande circonspection. Pour un *manco* de terre il faut un *manco* de blé de semence, qui pèse quatre-vingts livres, ou le tiers d'un setier de Paris; le prix actuel du *manco* est de 7 *l.* 10 *s.*, et celui du sac, de 22 *l.* 10 *s.* S'ils sèment comme nous, et je le crois d'après l'apparence du grain qui commençoit alors à pousser, le *manco* équivaut à deux tiers d'acre, ce qui s'accorde fort bien avec la mesure que je pris à vue d'œil d'une pièce qui contenoit,

me dit-on, six *mancos* de terre; la rente étoit de cinq à-sept *mancos* du produit, ou leur valeur par *manco* de terre, six *mancos* de froment pesant quatre cent quatre-vingts livres, ou deux sacs valant 45 *l.* : ajoutez-y deux sacs d'avoine à 5 *l.* 10 *s.*, et vous aurez 56 *l.* pour trois ans, ou environ 18 *l.* de rente par *manco*, ce qui s'accorde assez bien avec la qualité du sol et les autres circonstances. Pour les meilleures terres la rente va jusqu'à huit *mancos* du produit, ce qui fait 37 *l.* 16 *s.*

Entre Bouchain et Valenciennes se terminent les champs ouverts qui n'ont cessé de m'environner depuis Orléans. Après Valenciennes le pays est enclos; il s'y trouve aussi une ligne de division d'un autre genre. Les fermes sont en général grandes dans le pays ouvert; mais dans les riches vallées de la Flandre elles sont petites et communément entre les mains de petits propriétaires. Il y a de plus une quatrième différence dans la manière de cultiver : depuis Orléans jusqu'à Valenciennes on suit à peu près la même marche : 1. jachère; 2. froment; 3. grains de mars; mais en Flandre on fait des récoltes tous les ans. Ces particularités suffisent pour prouver que c'est près de Bouchain que commence la ligne de démarcation entre l'agriculture françoise et l'agriculture flamande; et il est à remarquer, car ce fait est très-curieux et fournit matière aux réflexions politiques que nous suggère la contemplation des différens gouvernemens, que Bouchain n'est qu'à quelques milles, du côté de la Flandre autrichienne, de l'ancienne frontière du

royaume. De-là il s'ensuit que la ligne de démarcation formée par les quatre différences que nous venons de spécifier, est exactement celle qui séparoit anciennement les deux états de France et de Flandre. Les conquêtes des François ont étendu leurs possessions beaucoup plus loin, mais cela ne change rien à l'ancienne division ; et il est très-curieux de voir que le mérite de l'agriculture forme jusqu'à ce jour des bornes qui, répondant non pas aux limites politiques de la période actuelle, mais à celle de l'ancienne, offrent une ligne très-distinctement tracée entre le despotisme de la France qui déprimoit l'agriculture, et le gouvernement libre des provinces de Bourgogne qui la chérissoit et la protégeoit (15). Cette distinction ne vient sûrement pas du sol, car il n'est guères possible d'en trouver un plus beau que celui de la plus grande partie de cette vaste et fertile plaine, qui s'étend, pour ainsi dire, sans interruption, depuis la Flandre jusqu'aux environs d'Orléans ; sol profond, moel-

(15) Cette manière de raisonner n'a pas la justesse dont M. Young donne des preuves si évidentes dans d'autres circonstances. Elle se ressent un peu des impressions qu'il avoit reçues de ses amis, à l'époque de son voyage en France, et dont les événemens lui ont démontré la fausseté : et peut-être aussi le préjugé national y a-t-il quelque part ; car, en Angleterre, il y a des lignes de démarcation, en agriculture, aussi sensibles, et cependant les Anglois ne sont pas sous le *despotisme*. Les usages des peuples conquis, quoiqu'évidemment bons, sont rarement imités par le peuple conquérant, dont l'orgueil de la victoire semble lui donner une supériorité en tout. Le parallèle entre le gouvernement françois, qui opprimoit l'agriculture, et le gouvernement autrichien, qui la protégeoit, est entièrement dénué de fondement. Sans répéter ce que j'ai dit à ce sujet, on me permettra d'observer que, depuis Henri IV, le gouvernement françois n'a cessé de proté-

leux et friable, sur un fond de craie ou de marne, susceptible d'être cultivé d'après tous les principes de l'agriculture flamande, mais honteusement négligé, sans enclos, et assujéti à ce système détestable des jachères, qui n'est jamais régulièrement suivi sans diminuer de moitié la valeur des terres, et sans empêcher toute amélioration.

Après qu'on a passé Valenciennes, on trouve les terres à lin de Saint-Amand; on en parle sur les lieux, comme des plus célèbres de l'Europe, et les relations que l'on m'en a faites dans plusieurs villes, justifient cette haute réputation; mais, me proposant de traiter ce sujet séparément, je me contenterai d'observer ici qu'un quartier de terre labourable, contenant cent verges de vingt pieds, ou quarante mille pieds, vaut 1350 *l.*, et se loue 36 *l.* sur toute la ferme. — Une autre relation fait monter la rente d'un quartier de terre à 30 *l.*, et le fond à 1200 *l.* Le produit du froment est de

---

ger les arts, et que l'agriculture a eu autant d'encouragement qu'il étoit possible d'en donner dans des temps où cet art, dont on reconnoissoit toute l'utilité, étoit encore dans son enfance, eu égard aux progrès qu'il a faits depuis cette époque. Le laboureur, je l'avoue, n'a pas toujours été accueilli avec la considération qu'il méritoit: l'orgueil du riche méprisoit cet art parce qu'il en ignoroit l'importance, ou parce qu'il étoit exercé par des hommes simples dont les mœurs différoient si essentiellement des siennes; mais le gouvernement ne l'opprimoit pas. De temps en temps on a vu des ministres protéger ouvertement l'agriculture, et on n'en a vu aucun mettre des entraves à un art qu'on a toujours reconnu pour être la base de la prospérité nationale, quoiqu'il n'ait pas eu tous les encouragemens qui pouvoient accélérer ses progrès.

vingt-cinq à trente six mesures par quartier, chacune de cinquante livres pesant. La livre de poids étant ici à peu près la même que celle d'Angleterre, trente de ces mesures sont égales à vingt-quatre bushels. Ce n'est pas là un grand produit; mais la terre est en ce pays plus propre au lin qu'au blé. Ayant pris de nouveaux renseignemens à Orchies, je trouvai qu'on y mesuroit la terre par *centier*, ou par carrés de cent pieds, dont quatre font un quartier, et quatre quartiers, un bonnier. C'est conséquemment la même mesure qu'a Saint-Amand. La rente ordinaire est de 24 *l.* par quartier, mais il y en a qui vont jusqu'à 30, et le fonds vaut 1200 *l.* le quartier. Leur mesure pour le blé est le boisseau de trente-six à quarante livres pesant, dont quatre font une rasière ou un coup. On sème un boisseau de quarante livres pesant sur un centier de terre, ce qui fait, comparativement à la mesure angloise, cent cinquante-trois livres pesant par acre, ou environ deux bushels et demi. Ils sèment donc à peu près comme nous. Ils ne mettroient probablement pas tant de semence sur un sol si fertile, si leurs moissons ne se succèdoient pas sans interruption, ce qui les oblige souvent à semer quand la saison est fort avancée. Dans le voisinage de Lille, la rente est de 36 *l.* par quartier; il y a quelques terres qui ne se louent que 24 *l.*; prix du fonds, 1200 *l.* A Bailleul, la rente est de 24 *l.*, et le prix du fonds, de 3120 *l.* le bonnier, ou 780 *l.* le quartier. A Cassel, le sol et l'agriculture vont en déclinant; ce dernier fait paroît extraordinaire. Il est singulier que l'excel-

lente culture que j'ai admirée dans cette province, sur les terres les plus fertiles, ne s'étende pas sur celles qu'on peut en quelque sorte regarder comme les plus mauvaises ; seroit-ce que le système général de la France influe jusqu'ici sur l'agriculture ? Est-ce la même chose dans la Flandre autrichienne ? Je me regarderai toujours comme ignorant en agriculture, jusqu'à ce que j'aye bien examiné ces provinces.

Sur cette ligne, depuis Lille jusqu'à Cassel, il y a beaucoup de terres qui ne se louent que 12 ou 15 *l.* le quartier. Je fus informé à Bergues, que la coutume y avoit substitué une mesure de la même dénomination, mais d'un cinquième plus forte que celle qui jusque-là m'avoit servi de guide. La terre se vend 900 *l.* ; la rente est de 26 florins de 25 *s.*

Ici se terminent les remarques de ce voyage ; et, comme dans le suivant, je n'ai pas passé par la Flandre, je vais faire quelques observations sur cette province. J'ai recueilli les notes suivantes sur le prix du fonds et de la rente.

1350 *liv.*	56 *liv.*
1200	30
1200	30
1200	56
780	24
5730	156

Cette proportion fait à peine deux et trois quarts pour cent. Il faut d'ailleurs considérer que le propriétaire paye ses impôts sur ce produit ; il ne doit

donc pas retirer, ses comptes réglés, plus de 2 pour 100 de son capital : j'attribue la modicité de ce revenu au grand nombre de petites propriétés, et à la fureur qu'ont les habitans de devenir propriétaires. Cette passion les excite à acheter les terres plus qu'elles ne valent, et par ce moyen ils en augmentent le prix dans tout le pays. La province abonde en riches manufactures et en villes de commerce : les individus attachés à ces emplois, sont toujours prêts à placer leur argent sur des terres, et à s'y retirer pour les cultiver. Dans mes remarques sur le produit, il ne paroît pas que la Flandre ait une si grande supériorité sur les autres provinces, que le sol et la bonne agriculture sembleroient l'indiquer ; mais on doit se rappeler que dans les autres parties du royaume il y a une année de jachère sur trois, et que tout le fumier de la ferme est employé pour le froment, ce qui fait qu'une moisson ordinaire en Flandre est plus lucrative pour le fermier, que trois moissons plus fortes en Picardie, ou dans la Beauce. Le blé n'est point ici le seul objet de culture; le lin et le colsa y sont plus en vogue; et les féves, les carottes, les navets, et une infinité d'autres productions, attirent assez l'attention du cultivateur, pour que le pays soit tous les ans couvert de récoltes; mais quand il n'en est pas ainsi, le produit en général et le bénéfice net sont fort inférieurs. Mon second voyage commença par ce fertile district que l'on parcourt en allant de Calais à Saint-Omer. A la Recousse en Picardie, le prix des plus mauvaises terres est depuis 200 jusqu'à 300 *l.* l'arpent de cent

perches de dix-huit pieds; mais les meilleures vont jusqu'à mille et se louent 30 *l.* — En général les rentes sont depuis 15 jusqu'à 20 *l.*, prix moyen. Une bonne terre rapporte jusqu'à sept septiers de blé par arpent, mais cela n'est pas commun; les moissons ordinaires sont de quatre septiers et demi, ou de vingt-trois bushels. Les féves donnent huit septiers, ou quarante-un bushels, et l'avoine, depuis huit jusqu'à dix. Il est évident que le voisinage de cette province avec l'Artois, fait qu'elle suit plutôt l'agriculture de ce dernier pays, que la misérable méthode de Picardie, qui consiste à laisser les terres en jachère. A Saint-Omer en Artois, le prix des terres est de 800 *l.* l'arpent dans les vallées, et de 600 *l.* sur les collines; la rente dans les vallées est de 15 à 18 *l.*, et de 12 *l.* sur les montagnes. L'avoine donne seize razières de cent vingt livres pesant chacune. Près d'Aire, le prix des meilleures terres est de 1500 *l.*, la rente de 30 *l.*, et va même quelquefois jusqu'à 36 *l.*; mais il s'en vend beaucoup à 600 *l.*, et depuis ce prix jusqu'à 1000. Depuis Lillers jusqu'à Béthune, une mesure d'Artois de bon froment vaut 200 *l.*, mais cela n'est pas général. A Doulens, le prix de la terre est de 600 *l.*, et la rente de 12 *l.* — J'entrai de nouveau en Picardie. A Beauval, le journal de terre vaut 700 *l.* Le bon blé donne dix rasières de 180 *l.* pesant chaque. En allant de Poix à Aumale, les terres de craie se vendent 240 *l.*, les meilleures 500 *l.*; rente, 16 *l.*

Normandie.

J'entrai dans cette province près d'Aumale, où la mesure des terres est l'acre de cent soixante perches de vingt pieds, ou soixante-quatre mille pieds. Les terres labourables se vendent 800 *l.*; rente, depuis 24 jusqu'à 30 *l.* Le froment produit par acre la valeur de 100 à 120 *l.*; l'avoine de 60 à 70 *l.* De Neufchâtel à Rouen, le prix des bonnes terres labourables est de 700 à 800 *l.*; champs ouverts, 400 *l.* Dans les environs de Rouen il y en a beaucoup dont la rente est de 40 *l.*, et le prix de 1200 *l.* Les biens de Normandie rapportent 3 pour 100. — Depuis Rouen, à travers le pays de Caux jusqu'au Havre, les prix sont comme il suit : à Yvetot, 1000 *l.*; rente, de 35 à 40 *l.*; à la Botte, la rente va de 30 à 50 *l.* : mais au Havre, où j'eus occasion d'être bien instruit, j'appris que, l'une dans l'autre, les terres du pays de Caux se louoient 50 *l.*; que les impôts étoient de 10 *l.*, et que la rente nette du propriétaire étoit de 40 *l.*; le prix du fonds, 1200 *l.*, faisant conséquemment environ deux et demi pour cent. Ces excellentes terres ne donnent que trente à quarante boisseaux de froment, de cinquante livres pesant par acre, et dans les bonnes moissons, de quarante-cinq à cinquante. On y recueille cinquante pareils boisseaux d'avoine; pauvre produit! J'offre ici le produit général du pays; il peut se trouver de temps en temps de meilleures récoltes. J'observerai d'ailleurs, que le pays de Caux est plein de manufactures, que les propriétés y sont petites, et que l'agriculture n'est

qu'un objet secondaire aux fabriques de coton répandues dans toute la province. Toutes les fois que l'on rencontre pareille chose, on peut être assuré que les terres se vendent au-dessus de leur valeur; car il y a alors concurrence pour les acquérir, quel qu'en soit le produit. On peut être également certain que le sol est mal cultivé, et rapporte peu, en comparaison de ce qu'il rapporteroit étant entre les mains de simples cultivateurs. Il ne faut point faire de recherches sur le produit des terres du pays de Caux; la plupart de celles que j'ai vues, avoient une apparence misérable, et il étoit facile de juger que l'on y pratiquoit un mauvais système de culture. Cependant ce fut à cette province que plusieurs personnes de Paris me renvoyèrent pour examiner les immenses bénéfices de l'agriculture, réunis à ceux des manufactures répandues dans tout le pays; mais je reviendrai sur cette question. Je me contenterai d'observer ici, que toutes les fois que cette réunion a lieu, on devroit faire tous les efforts possibles pour convertir toutes les terres labourables en pâturages, parce qu'alors les manufactures mêmes ne sauroient leur nuire; et il ne faut jamais oublier que ce n'est pas le prix, mais le produit de la terre, qu'un arithméticien politique doit considérer. Quand on a traversé la Seine au Havre, pour aller de Honfleur à Pont-Audemer, les rentes sont de 20 à 40 *l.* On entre ici dans les riches pâturages du pays d'Auge, dont la vallée de Corbon est la plus fameuse, et peut être mise au rang des plus belles du monde. Les meilleures terres se vendent de 2 à 3000 *l.* l'acre, et se louent de 70 à 100 *l.*;

le prix de celles qui ne sont pas aussi bonnes, est de 12 à 1500 *l.* sur les coteaux; il y en a aussi qui valent 1500 *l.*, et qui se louent 50 *l.*; les bois ne se vendent que 600 *l.* par acre. Je vis, sur la route de Lisieux à Caen, un pâturage qui avoit été vendu 3000 *l.* Dans la vallée de Corbon, qui passe pour contenir les plus riches pâturages de la Normandie, il y a des terres qui se sont vendues jusqu'à 4000 *l.* et qui se louent 200 *l.*: ces prix sont pour un acre mesuré avec une perche de vingt-deux pieds. Cependant il y a toujours quelque confusion dans les rapports, parce qu'ils se servent aussi d'une perche de vingt-quatre pieds, qui donne quatre-vingt-douze mille cent soixante pieds par acre: si on ne fait point attention à cette différence, on pourra se tromper. La rente des terres en labour, jusqu'à quelques milles de Lisieux, est de 30 à 50 *l.*; depuis Caen jusqu'à Falaise, de 20 à 40 *l.*; à Argentan, la rente est de 55 *l.*; ils sèment cinq boisseaux de blé de quarante livres pesant chacun, ce qui équivaut à cent dix livres d'Angleterre par acre, et ils en recueillent cinquante [ou dix-huit bushels]. Les biens se vendent à 4 pour 100, étant à présent, 1788, au denier 25. Les bois rapportent en général 20 *l.* en Normandie; mais je crois qu'ils sont mesurés avec la mesure nationale, et non pas avec celles de la province. Dans les environs d'Isigny, les salines se louent 100 *l.* l'acre; terres labourables, depuis 50 jusqu'à 60 *l.* A Carentan, les marais sont de 40 *l.* la verge de quarante perches de vingt-quatre pieds; il y en a qui vont jusqu'a 60 *l.* Dans cet endroit, la rente est en général de 40 à 50 *l.*;

mais elle tombe souvent à 30 *l.* Quand une ferme, dans ce canton, coûte 10,000 *l.*, elle se loue ordinairement 400 *l.*; le prix des terres en labour est de 7000 *l.* A Nonant, on retrouve l'acre de Normandie; les terres labourables valent 800 *l.*, la rente 40 *l.*, mais en général le prix est de 5 à 600 *l.*; les pâturages vont de 12 à 1500 *l.* Lorsqu'on est entré dans cette grande province par le Maine, à Lessiniole, on trouve que le froment donne de vingt à quarante boisseaux de soixante livres pesant. Dans le voisinage de Bernay sont les plus belles terres de labour du monde, qui se louent seulement 50 *l.* Leur produit en froment est de deux cent cinquante à trois cents gerbes, à six au boisseau de quatre-vingt-dix livres pesant; mais l'une dans l'autre elles ne rapportent pas tant. A Brionne, la rente de belles terres labourables est de 60 *l.*, et le blé y a aussi quelquefois rapporté quarante-cinq à cinquante boisseaux, ce qui est égal aux moissons de Bernay. Il faut remarquer que ces rentes sont celles de toutes les terres d'une ferme, prises l'une dans l'autre, et que quelques-unes ne sont pas comparables à ces sols fertiles qui n'ont pour ainsi dire pas d'égaux. Près de Louviers, la riche vallée se loue de 50 à 80 *l.* l'acre. Passant sur des terres pauvres jusqu'à Rouen, et sur des coteaux de craie jusqu'à Vernon, je traversai le pays jusqu'à la Roche-Guyon, où l'on retrouve l'arpent de Paris. Les bonnes terres de labour s'y vendent 600 *l.*, mais en général 400; rente 20 *l.* et les biens rapportent communément de trois à trois et demi pour cent. Dans la belle plaine de Magny,

la rente est de 20 *l.*, et le produit du blé des meilleures terres, monte, dans les bonnes années, à huit setiers de deux cent quarante livres pesant; mais année commune il n'est que de six. Lorsque je repassai à Rouen, et que je traversai de nouveau le pays de Caux jusqu'à Dieppe, les instructions que j'avois déja prises sur la rente et le prix des terres dans ce célèbre canton, furent confirmées dans tous les points.

Avant de quitter la Normandie, j'observerai que ce pays, assez étendu pour former un royaume, jouit en France, sous le rapport de l'agriculture, d'une réputation qu'il ne mérite pas. Avant de le parcourir je l'avois entendu vanter comme supérieurement cultivé; on ne sauroit, à la vérité, rien dire de trop sur ses beaux pâturages employés de la meilleure manière possible à engraisser les bœufs: quant aux bêtes à laine, elles sont d'une mauvaise race. Ce point excepté, ils font un bon usage de leurs herbages, et semblent ne pas manquer de capitaux; mais leurs terres labourables, je n'en ai pas vu un seul acre bien cultivé dans toute la province. On trouve par-tout des jachères ou des champs négligés, et sur lesquels les récoltes ne sont nullement proportionnées à la bonté du sol. Les meilleures terres de Normandie, dit M. Paucton (*), ne rapportent qu'un peu plus de six grains pour un; les médiocres, cinq; et la plus grande partie, quatre.

(*) *Métrologie*, in-4°. 1780, *p.* 610. Ce passage confirme mes notes. *Y.*

Partie de l'Isle de France.

Dans mon troisième voyage je parcourus un territoire qui étoit nouveau pour moi, en allant de Paris à Guines. Dans les environs de cette ville la rente est de 15 à 20 *l.* l'arpent de Paris. A Nangis, les meilleures terres labourables se louent 15 *l.*; les médiocres, 12, et les plus mauvaises, 8. Le froment, dans les meilleures, donne cinq setiers ou vingt-cinq bushels, bonne année; dans les médiocres, quatre setiers, et dans les plus mauvaises, trois. De Coulommiers à Meaux la rente est de 20 *l.* Dans ce district et à Neufmoutier la mesure est la perche de vingt-deux pieds, ou l'arpent de France. La rente est de 40 *l.* pour les grands biens, et pour les petits, de 50, et même de 60; on m'a dit qu'elle alloit quelquefois jusqu'à 100, ce qui est la plus haute rente que l'on paye en France pour des terres de labour; il est vrai que le sol est excellent. Les terres qui se louent ordinairement 40 *l.*, se vendent de 15 à 1600 *l.* Quant au produit, le froment, dans les meilleures terres, donne dix setiers, et il y a des exemples de quinze (*) [cinquante-deux bushels et demi]; mais le produit ordinaire est de sept setiers, déduction faite des dixmes, ce qui est beaucoup au-dessous de ce que devroient rendre de pareilles terres: en

(*) On assure que sur la ferme de Puiseux, près de Meaux, M. Bernier a recueilli vingt-deux setiers deux cinquièmes, ou plus de soixante-dix bushels de froment. *Recherches sur la houille d'engrais*, tom. II, p. 5. *Y.*

Angleterre elles rapporteroient au moins, l'une dans l'autre, trente-deux bushels, sans jamais rester en jachère. J'évalue les moissons que j'ai vues sur les terres de M. Gibert, à trente-six bushels par acre; quant aux récoltes de blés de mars, elles sont misérables eu égard à la qualité du sol. Je n'en ai pas vu une seule qui donnât quarante bushels par acre; elles devroient en produire quatre-vingts.

Terminant ici mes remarques sur ce superbe pays qui contient la plus belle plaine de l'Europe, excepté la Lombardie, car tout le plat pays de la Flandre et de la Hollande en fait partie; je vais rassembler sous un seul point de vue mes différentes minutes relatives à la rente, au produit, et au prix du blé. — Il est inutile de faire mention des blés de mars, car la récolte en est par-tout bien pauvre, excepté en Flandre où la quantité cultivée n'est pas considérable.

L'une dans l'autre, — rente 30 *l.* [1 *l.* 3 *s.* 10 *d.* sterling]; prix, 720 *l.* [29 *l.* 13 *s.* 3 *d.* sterling]; produit du froment, vingt-trois bushels et demi par acre.

Le *medium* de vingt-six articles, où la rente et le prix sont marqués, est : rente, 25 *l.* 10 *s.* [1 *l.* 1 *s.* 5 *d.* sterling]; prix, 746 *l.* [31 *l.* 5 *s.* sterling].

PLAINE DE LA GARONNE.

Ce canton, quoiqu'il ne soit pas d'une aussi grande étendue que le premier, est très-fertile; le sol est cependant inférieur, à mon avis, aux terres profondes de Bernay, de Meaux et de la Flandre; mais il surpasse les territoires du nord, à raison de son climat. Les productions de toute espèce y sont plus abondantes et même meilleures dans des terrains médiocres; et des cantons qui seroient, dans le nord de la France, destinés aux bêtes à laines, ou laissés en bois, sont ici couverts de vignes qui rapportent d'aussi riches récoltes que les champs les plus fertiles des vallées.

Le Quercy.

La mesure de la terre est ici le cartonat, qui est de dix-neuf mille cent pieds. En allant de Cressensac à Souillac, la rente des prairies est de 30 *l.*; le prix des terres de labour, de 800 *l.*, et la rente, de 20 *l.* En avançant vers la Dordogne, le cartonat change, il est alors de trente mille pieds; la rente des terres labourables est de 12 *l.*, et celle de quelques-unes monte plus haut. A Pellecoy on mesure par *septerées*, chacune desquelles se vend depuis 100 jusqu'à 300 *l.*; mais les prairies dans les vallées vont jusqu'à 1200 *l.* A Caussade, la rente d'un cartonat est d'un quartier de froment de cent cinquante livres pesant: le froment, compté à 20 *l.* le setier de deux cent quarante livres pesant, c'est

16 *l.* 10 *s.* A Montauban, on retrouve l'arpent, quoique ce ne soit pas la mesure commune du pays. Celui de cent perches de vingt deux pieds, se vend de 800 à 1000 *l.*, et la rente est de 35 à 40 *l.* A Pompinion, le prix des terres ordinaires est de 400 *l.*, mais les bonnes valent 800 *l.* De là à Toulouse, je passai par la plus belle plaine de blé que j'aye jamais vue, et qui promet à la vue de donner cinq quarters d'Angleterre par acre, l'un dans l'autre. Depuis Toulouse jusqu'à Noe l'arpent vaut 400 *l.*; à Ourouze, les prairies valent 600 *l.* le journal; il y a des terres labourables qui ne valent que 100 *l.* En revenant des Pyrénées vers le nord, j'entrai de nouveau dans ce riche district entre Fleurance et Lectoure, et trouvai ici une nouvelle mesure appelée le cusan, qui se vend de 1000 à 1200 *l.*; il y en a même qui vont à 3000 *l.* Près de Lectoure le cusan vaut 3200 *l.* Vers Estafort, on mesure la terre par sac, c'est-à-dire par la quantité de grain que contient un sac de semence du poids de cent quarante-cinq livres; les bonnes terres sont de 600. La vallée depuis Estafort jusqu'au port de Layrac contient des terres admirables. Elles valent 3000 *l.* la carterée. Je fus fort embarrassé pour découvrir le contenu d'une carterée, sur-tout parce que les cultivateurs sèment dans quelques endroits deux quartiers ou sacs, de cent quarante-cinq liv. chacun, et dans d'autres, un sac et demi seulement: en comparant cependant les différentes circonstances avec la mesure d'Agen, selon M. Paucton, je suis porté à croire que la carterée contient en ce canton soixante-dix mille pieds. Le froment

rapporte trente-trois sacs de cent quarante-cinq livres pesant, dans les meilleures terres, les bonnes années [quarante bushels]. On nous fit voir un champ qui en avoit produit quarante-huit sacs [cinquante-sept bushels et demi]. Dans cette réduction j'ai calculé selon le poids du pays, qui n'est pas le poids de marc, mais le poids de table. Dans le voisinage d'Agen, le prix ordinaire est de 2000 *l.*; le produit du froment est de trente sacs. Le chanvre donne dix quintaux par carterée, à 40 *l.* le quintal. La terre à seigle, dont il y a plusieurs cantons sur les collines, vaut 1000 *l.* A Port-Sainte-Marie, le prix commun est de 2000 *l.*; à Aiguillon, le prix de la meilleure terre est de 4000 *l.*; il y en a beaucoup à 3000 *l.* Le blé donne ici 20 grains pour un. On me montra un petit champ qui avoit été deux fois vendu 3000 *l.* Je m'y promenai avec attention, et trouvai qu'il y avoit trois mille six cents verges carrées, ce qui fait monter le prix, par acre anglois, à 156 *l.* 17 *s.* 3 *d.* et demi sterling : quoique situé près de la ville ce champ n'est pas en jardin. Le même terrain a souvent produit vingt sacs de blé de cent vingt-cinq livres pesant, ce qui fait quarante-neuf bushels. Il est remarquable qu'on n'y sème jamais qu'un tiers de sac, son produit étant de soixante grains pour un, c'est moins d'un bushel par acre. A Tonneins, le prix d'un journal qui, selon M. Paucton, est à l'arpent comme 9,516 à 10,000, est de 1000 à 12,000 *l.* A la Motte-Landron, les plus mauvaises terres du pays valent 400 *l.* le journal.

A quelques lieues plus loin, on est tourmenté d'une nouvelle mesure, qui est de cent cinquante perches de quinze pieds, ou trente-trois mille sept cent cinquante pieds. Le taux ordinaire des terres est de 1000 *l.*; il y en a qui vont jusqu'à 1500 *l.* Cette mesure se sème avec un sac de blé de cent quarante livres; le produit est de dix-huit à vingt sacs [quarante-trois bushels]. On laboure un de ces journaux dans un jour, avec une paire de bœufs. En avançant vers Langon, les plus mauvaises terres valent 500 *l.*; terres ordinaires, de 1000 à 1500 *l.* On sème un sac par journal pour en recueillir vingt. A Castres, le prix d'un journal de trente toises sur sept, est de 300 liv. En passant par Bordeaux et par la Garonne, dans le chemin de Cubsac, le journal change encore; il est à l'arpent de France, comme 6218 à 10,000; le prix des terres de labour est de 500 *l.* Le froment rapporte huit sacs de cent quatre-vingts livres chacun, pour trois quarts de sac de semence. A Cavignac, les belles terres valent 1600 *l.*, mais il s'en trouve aussi de si mauvaises qu'elles ne se vendent que 100 *l.* Passant ici dans un autre canton, il ne sera pas hors de propos de nous arrêter un moment, et de reviser les renseignemens que nous avons reçus dans cette région fertile, en prévenant cependant le lecteur que la plupart des terres sont en vignobles, chose étrangère à l'objet de ces recherches, mais qui ajoute beaucoup aux produits, en ce que les terres médiocres deviennent ainsi presqu'égales aux meilleures. — L'une dans l'autre, prix 1240 *l.*

tournois [51 *l.* 10 *d.* sterling]; produit trente-sept bushels (*).

On observera que la raison pour laquelle la rente en argent est ici rarement désignée, c'est que les terres se louant ordinairement pour la moitié du produit, il est impossible de connoître exactement la valeur de la rente en argent, de plus les petites propriétés sont fort nombreuses dans le voisinage de la Garonne; et chacun sait que les terres se vendent toujours au-dessus de leur valeur quand il y a une grande concurrence pour en acquérir de petites portions. C'est ce que nous avons déja vu dans d'autres endroits, et ce fait se présentera encore plus d'une fois. On peut juger, par le prix de ces terres, de leur fertilité prodigieuse. On m'a assuré à Aiguillon, qu'il s'y trouve des champs qui ont donné pour 216 *l.* de blé par acre, et pour 336 *l.* de chanvre, ne rapportant jamais que ces deux riches récoltes successivement. Si on prend le prix moyen de mes douze minutes, depuis le port de Layrac jusqu'à Castres, il sera de 1680 *l.* par acre, sur une ligne de cinquante à soixante milles.

Je crois que le pays le plus beau de la France, pour l'œil d'un voyageur qui suit la grande route, est depuis Bordeaux jusqu'à Montauban et Toulouse. En quittant la ville de Bordeaux, qui a très-peu d'égales pour le commerce et pour la beauté, on aperçoit la superbe Garonne, couverte de navires, et l'une des plus riches vallées de l'Europe.

(*) En mettant de côté les articles de 3,200 *l.* et de 140 *l.*, et le produit de cinquante-sept bushels et demi. *Y.*

on

Les coteaux sont couverts des vignobles les plus fertiles; on rencontre nombre de villes opulentes; la campagne forme un village continu, et les rayons dorés du soleil vivifient toute cette belle perspective. Celui qui n'en a pas joui, ne connoît pas ce qu'il y a de plus beau en France. La Flandre, malgré la fertilité de son territoire, est sujette aux brouillards du nord, et n'offre qu'un pays plat et sombre; et ses productions, excepté le lin, ne sont pas non plus d'une aussi grande valeur.

PLAINES.

Alsace.

J'entrai dans cette riche plaine à Wiltenheim, où la mesure de la terre est de cent verges de vingt-deux pieds; le prix, de 1500 à 2000 *l.*; les bonnes récoltes, de douze sacs de cent quatre-vingt-dix livres pesant. On cultive ici beaucoup de pavots, ainsi que dans la Flandre et l'Artois; ils rapportent six sacs à 30 *l.* le sac. Par l'apparence du pays, je croirois que le blé donne trois *quarters* et demi par acre, et l'orge cinq. De là à Strasbourg est une plaine des plus fertiles, couverte de récoltes qui se succèdent sans interruption. Les terres qui ne sont pas immédiatement contiguës à la ville, destinées pour des jardins, mais sans être plantées, valent 2000 *l.* l'arpent de vingt-quatre mille pieds. Les terres de labour en général, de 6 à 800 *l.*; le froment donne quatre sacs de cent quatre-vingts livres pesant, ce qui n'est pas assez, vu la qualité du sol; l'orge et les fèves donnent six sacs. On sème

soixante livres de froment [cent livres angloises], et la moitié de cette quantité de féves par mesure. Les biens ici, comme dans tous les pays fertiles où les propriétés sont en grandes portions, ne rapportent pas l'intérêt de l'argent; en général, deux et demi ou trois pour cent. Dans les environs de Benfelt, le prix des terres monte jusqu'à 1200 *l.*; la rente est de 24 *l.*; mais c'est pour toutes les fermes l'une dans l'autre. Les biens ne rapportent que deux et demi pour cent. A Schelestatt, le prix ordinaire des terres de labour est de 300 *l.*, mais il y a des pièces qui vont jusqu'à 1000 *l.* Le froment donne cinq sacs de cent quatre-vingt-dix livres pesant [vingt bushels]; l'orge, six; les féves, de six à huit; et le maïs de cinq à six. Tout considéré, cette plaine d'Alsace, dont le sol est extrêmement fertile, et la culture excellente, ne produit pas autant que la Flandre, quoique située dans un meilleur climat, et n'est pas comparable à celle de la Garonne. Je dois dire cependant que je n'ai pas parcouru cette partie de la province où le chanvre est un des principaux objets de culture, et où les terres vraisemblablement produisent davantage. L'une dans l'autre, les bonnes terres valent 1200 *l.* tournois, [50 *l.* sterling l'acre].

La Limagne.

Au milieu des montagnes d'Auvergne, qui sont la plupart volcaniques, est une petite plaine unie: quelques naturalistes françois croient qu'elle fut autrefois un lac; d'autres, avec plus de probabilité,

prétendent qu'elle a été formée par la rivière Allier qui la traverse, et qui, en baignant le pied des hautes montagnes d'où descendent plusieurs autres courans, a détaché et accumulé le riche limon dont le sol de cette plaine est composé jusqu'à une grande profondeur. On me fit voir différens endroits où la rivière paroissoit, même à l'œil, travailler à élever son lit par des dépots de vase qui, de mémoire d'homme, ont formé en ces endroits de la terre solide. Il n'est pas surprenant qu'une terre de cette nature et de cette origine soit très-bonne. On me l'a représentée comme le pays le plus fertile de la France, et cela pourroit bien être vrai.

J'entrai dans cette belle plaine à Riom, d'où, jusqu'à Montferrand, les terres de labour se vendent de 1000 à 1200 *l.* la septerée de huit cents toises, il y en a même qui se sont vendues 4000 *l.*; et jusqu'à Clermont, le prix moyen des terres labourables est de 800 *l.* l'arpent de six cents toises; le prix moyen des prairies est de 1200 *l.*; la rente de 50 *l.*, et celle des terres de labour, de 30 à 40 *l.* Le produit en froment est de sept à dix grains pour un, ce qui n'est pas beaucoup pour cette terre: mais j'eus ensuite quelque éclaircissement; on me dit que la terre étoit trop fertile pour ce grain, et que le froment y montoit trop en paille; c'est par cette raison qu'on sème du seigle dans les meilleurs terrains, et du froment dans les médiocres. L'orge donne quinze grains pour un. De Vertaison à Chauriat, le prix est de 2400 *l.* pour huit cents toises. A Issoire et dans son voisinage,

les bonnes terres de labour se vendent 800 *l.* La septerée de huit cartonats de cent cinquante toises chacun, quarante-trois mille deux cents pieds: les mauvaises terres de labour valent 400 *l.*; les jardins arrosés et les terres à chanvre coûtent 200 *l.*; les prairies arrosées, 1200 *l.*; mais lorsquelles sont encloses et garnies de pommiers, elles valent de 2 à 3000 *l.* Le setier de blé est de huit cartonats, de chacun trente-deux livres pesant; ils en sèment six de froment, et en retirent quarante-huit; ils sèment aussi six cartonats de seigle, qui en donnent soixante; ils en sèment huit d'orge et en tirent soixante-quatre, huit d'avoine qui en rapportent quatre-vingts [ce qui fait environ soixante-douze de ces mesures par acre, ou plus de trente-six bushels]. Dans leur labour ils ont huit bœufs pour cent septerées de terre. Dans cette Limagne, qui ne reste jamais en jachère, il ne faut que considérer le prix du fonds de terre. L'agriculture y est si mal entendue, et j'y vis des labours si détestables, que je suis persuadé que les moissons n'y rendent guères que la moitié, ou tout au plus les deux tiers de ce qu'elles devroient rendre, si ce n'est lorsque les terres sont en prés, en chanvre, en jardins ou en vergers. Dans ces derniers cas elles sont bien conduites, et rapportent un produit proportionné à la fertilité du sol et à sa culture. Les terres se louent un bon prix; on peut évaluer les meilleures à environ 1450 *l.*

Une particularité qui me paroît digne de remarque, c'est que la Limagne n'a de communication, soit par la mer, soit par la navigation des

rivières, avec aucune grande ville (*), ni même avec aucune manufacture considérable, car les fabriques d'Auvergne sont peu de chose. C'est un fait, d'où l'on peut tirer des conséquences politiques; il en résulte que l'agriculture est en état de se soutenir par elle-même, sans le secours d'aucun de ces moyens que l'on croit communément nécessaires pour donner de la valeur aux propriétés territoriales.

Il seroit inutile de m'étendre en observations générales sur ces quatre principaux dictricts de la France; je ne les quitterai cependant pas sans remarquer qu'ils ont entr'eux une grande ressemblance, quoiqu'ils soient éloignés, et qu'ils n'aient pas de liaison l'un avec l'autre.

Dans le chapitre du produit général de la France, il paroît que la proportion de ces plaines, comparées les unes aux autres, est comme il suit : — la division du Nord-Est, 57; — celle de la Garonne, 24; — celle de l'Alsace, 2; la Limagne d'Auvergne n'est pas égale à 1. On peut généralement évaluer la division du Nord-Est à 720 *l.* l'acre; et les *meilleures parties* de la plaine de la Garonne à 1240 *l.*; les bonnes terres de l'Alsace à 1200 *l.*; et celles de la Limagne à 1448 *l.* Quand on considère que ces plaines, y compris le bas-Poitou,

(*) J'ai lu qu'on envoyoit des pommes aux marchés de Paris, cela peut être; mais l'observation que je fais n'en est pas moins juste : il faut que ce soit des pommes d'une espèce particulière, qui se vendent fort cher, et sont des objets de luxe. *Y.* — *C'est la pomme de reinette. Il en arrive chaque année en abondance.*

comprennent vingt-huit millions d'acres, ce qui fait environ un cinquième de plus d'étendue que les royaumes d'Écosse, d'Irlande ou de Portugal, cela doit nous donner une grande idée de la fertilité naturelle de la France, ainsi que des richesses intérieures nécessaires pour maintenir de si vastes étendues de terre à un si haut prix.

PAYS DE BRUYÈRES.

Il est nécessaire d'expliquer une circonstance au lecteur, sans quoi il pourroit former un jugement fort erroné sur les notes suivantes. — Le nom de bruyères convient aux pays dont je vais parler. Il y a en France beaucoup de terres incultes qui ne produisent que des bruyères [*erica vulgaris*], et dont l'aspect est sombre et sauvage. Ces terres, autrefois cultivées, ont été épuisées et abandonnées à elles-mêmes (16). Dans ces contrées il n'est

(16) Il est possible que ces terres, que nous voyons aujourd'hui couvertes de bruyères, aient été cultivées autrefois. Nos meilleurs agronomes l'ignorent; ainsi je puis dire que ce n'est là qu'une conjecture de M. Young. La nature du sol de la plupart de ces bruyères, dont l'inspection annonce la stérilité, nous porte à croire qu'une partie n'a peut-être jamais été sillonnée par la charrue, ni ouverte par la bèche. C'est un sable stérile, mêlé de gravier, rougeâtre dans plusieurs endroits, et gris dans d'autres. Lorsqu'on a eu la manie des défrichemens, il est probable que ces espèces de landes auroient été rendues à la culture, si elles en avoient paru susceptibles, attendu qu'elles étoient bien plus faciles à défricher que quantité d'autres terrains qui l'ont été. On a essayé les plantations, et elles n'ont pas réussi. Quelques arbrisseaux, épars de côté et d'autre, et dans le plus triste état, annoncent assez toute la difficulté de rendre ces terres à la culture, et combien cette opération exigeroit de fonds que les propriétaires ne possèdent pas.

guères possible de parvenir à connoître la rente, le produit ou le prix moyen des terres. Le fermier que vous interrogez sur l'agriculture du pays, ne peut jamais vous répondre que sur ce qui concerne le terrain qui lui est actuellement profitable, et dont la valeur n'a conséquemment rien de commun avec le pays en général : cependant je suis parvenu à obtenir quelques données précises sur le prix de ces terres; mais je les placerai sous le titre de *terres incultes*, article très-important, et qui mérite toute l'attention de ceux qui cultivent les champs les plus fertiles de la France.

La Normandie, quoiqu'en général fertile, contient, près de la côte orientale, un grand district, meilleur à la vérité que les friches de Bretagne, mais qui pourtant leur ressemble beaucoup. On trouve ce district entre Valogne et Cherbourg. A Carentan il y a de riches pâturages, mais un peu plus loin on n'en trouve plus, et le sol est d'une toute autre nature. La rente en ce canton est de 9 *l.*; celle des bonnes terres, de 26. De Carentan à Périers, de 6 à 12. De Coutances à Granville, de 20 *l.*

Bretagne.

En entrant dans cette province par Dol, on trouve que le prix des bonnes terres est de 5 à 600 *l.* le journal, de deux verges de Normandie, ou quarante-six mille quatre-vingts pieds. Celui des mauvaises est de 300 *l.*; les bonnes se louent 25 *l.*; leur produit en froment est de vingt boisseaux de soixante-douze livres pesant. De Hédé à

Rennes, les terres se louent 10 *l.;* mais il s'en trouve qui vont jusqu'à 20 et 30 *l.:* elles se vendent au *den.* 25, et rapportent 5 pour 100. A Rennes et dans les environs, les rentes sont, près de la ville, de 50 *l.;* à quelque distance de là, de 12 *l.*, et quelques-unes de 30. On trouve des bruyères et des landes tant que l'on veut à 10 *s.* Ils sèment cinq boisseaux de froment de quarante liv. pesant; de blé sarrasin, un boisseau et demi, dont ils tirent trente-deux. A Saint-Brieux, les bonnes terres près de la ville valent de 2 à 3000 *l.*, et se louent de 80 à 100 *l.* Le froment dans de pareilles terres donne jusqu'à quatre-vingt-dix boisseaux de quarante livres pesant [ou cinquante bushels]. A quelque distance de la ville, le prix du fonds est de 300 *l.*, et la rente de 12. A Morlaix, les terres améliorées se louent de 20 à 30 *l.;* mais on met les terres incultes dans le marché. On m'informa à Brest que les terres des évêchés de Saint-Pol-de-Leon et de Tréguier ne se louoient pas plus de 12 à 15 *l.;* mais il y en a de bonnes qui vont jusqu'à 20 et 24 *l.*

Les trois quarts de la Bretagne sont incultes, ainsi que la moitié de ces évêchés, qui sont les meilleures parties de la province. A Rosporden il se trouve, au milieu des bruyères, des prairies qui se louent 24 *l.*, et dont le prix est de 6 à 700 *l.;* mais il y a de grands cantons cultivés qui ne valent pas plus de 100 à 150 *l.* A Quimper on ne connoît pas la rente par journal; on prend les fermes en masse, bonnes, mauvaises terres, bruyères et landes. Dans le voisinage de Muzillac les

meilleurs prés valent 1500 *l.*; ce qui est presque incroyable, si l'on considère que dans ce pays on peut avoir des bruyères à 10 *s.* susceptibles de produire du sainfoin et d'autres herbages. A Auvergnac, le blé donne huit sétiers de cent quarante livres pesant [vingt-six bushels et demi]; mais c'est dans les bonnes terres et quand la moisson est belle; l'une dans l'autre, cinq setiers. Les prairies valent 1200 *l.*; mais les terres labourables ne valent que 400 *l.* Les biens rapportent 5 pour 100, et quelques-uns davantage. Sur trente-neuf parties de la Bretagne il y en a vingt-quatre d'incultes. Près de la ville de Nantes, les rentes sont de 60 *l.*; mais à une certaine distance elles ne sont que de 20 à 30 *l.*

Cette vaste province, ainsi considérée, offre un singulier aspect. Son produit, dont ces remarques ne sauroient donner qu'un simple aperçu, est très-médiocre et les rentes passablement fortes. La grande valeur de quelques cantons, tels que les environs de Saint-Brieux et celle des bonnes prairies, prouvent le mauvais état de l'agriculture dans toute la province, Saint-Pol de Léon excepté, où l'on trouve des indices d'une plus grande industrie; mais rien ne prouve d'une manière plus frappante le défaut d'énergie des habitans de cette contrée, que de voir en friche la moitié d'une province où l'on peut avoir des terres à rentes perpétuelles pour 10 *s.* le journal, ce qui fait près d'un acre un quart d'Angleterre, situées dans un pays commerçant; d'une province qui contient les ports célèbres de Brest et de l'Orient, la

grande ville de Nantes, et celle de Saint-Malo; qui possède une des plus grandes manufactures de toiles de l'Europe, et qui jouit de priviléges et d'exemptions extraordinaires, en comparaison des autres provinces.

Malgré tous ces avantages, qui devroient donner par-tout de la vigueur et de l'activité aux habitans de la Bretagne, leur agriculture est peut-être la plus mauvaise de tout le royaume. Je crois que celle de la triste Sologne vaut mieux : c'est ce qu'il ne faut pas perdre de vue, lorsqu'on considère le produit, la rente et le prix des terres de Bretagne; mais je développerai les causes de cet étrange engourdissement, quand j'essayerai d'expliquer les principes politiques qui ont dirigé l'agriculture de France.

Anjou.

Il n'y a guères de différence entre cette province et la précédente : la quantité de bruyères et de landes qu'elle comprend est immense, mais dans la ligne que je parcourus, elle n'a pas un aspect aussi sombre ni aussi négligé. Dans le voisinage d'Angers et de Mignanne, la mesure usitée est l'arpent d'Anjou, qui contient cent cordes de vingt-cinq pieds, ou soixante-deux mille cinq cents pieds; mais on fait plus communément usage du journal, qui contient quatre-vingts de ces cordes, ou quatre-vingt mille pieds. Ils sèment huit boisseaux de blé, pesant vingt-huit livres chacun, et en recueillent quarante-huit. A Duretal, la terre à seigle vaut 100 *l.* la boisselée. De-là au Mans

il y a un si grand mélange de bruyères et de landes, et ces terrains sont d'une si vaste étendue, que je crois devoir différer d'en parler jusqu'au moment où je traiterai des terres incultes.

Gascogne.

Je ne dois pas commencer le détail de ce pays, sans observer que, comme il y en a une grande partie au pied des Pyrénées, dont les vallées sont riches et fertiles, les prix ici marqués comme dans plusieurs autres cas, sont plutôt ceux des vallées que ceux des terres de montagne. Le terme générique, *terre*, aura toujours rapport aux champs dont je viendrai de parler; quant aux montagnes et bruyères, je ne les comprendrai point dans mes calculs. Le prix des terres pourra ainsi paroître très-haut, quoiqu'il n'y ait pas la dixième partie du pays de cultivé.

Dans la célèbre vallée de Campan, et près de Bagnères, on compte par journal de sept cents cannes, dont chacune a huit pans de huit pouces. La terre en culture se vend, sur les montagnes, de 300 à 400 *l.*; entre Bagnères et Lourde, le journal de terre à labour vaut 240 *l.* Le maïs vaut ici 40 *l.* le journal. De pareilles terres se louent 15 *l.*, et les sols qui donnent ce produit, et qui se louent à ce prix, valent 300 *l.*, rapportant cinq pour cent. A Lescar, l'arpent de la vallée vaut 500 *l.* Depuis Pau en Béarn jusqu'à Monein, l'arpent qui demande quatre mesures de semence, de trente-six livres pesant chacune, vaut de 3 à 400 *l.* Depuis Navarreins jusqu'à Sauveterre, la même mesure de semence continue; le blé rapporte quarante

mesures qui, selon mon calcul, font vingt-quatre bushels, en général vingt-sept. Une demi-mesure de maïs, plantée dans deux pieds carrés, en rapporte soixante mesures; le prix actuel, 1787, est de 54 à 55 *s.*; mais communément il varie de 18 à 30 *s.* Dans la vallée, l'arpent vaut 500 *l.*; mais près des villes, il se vend 800 *l.* Depuis Saint-Palais jusqu'à Anspan, il y a de vastes bruyères que la communauté vend; quand elles sont cultivées, elles valent 300 *l.*

En allant à Bayonne, je trouvai à Saint-Vincent, dans les landes, quelques difficultés à m'assurer de la valeur de l'arpent. Ils sèment quatre mesures de seigle, de trente-six livres pesant chacune; et une paire de bons bœufs laboure deux arpens par jour; ce qui, dans ces terres légères, et avec leurs doubles charrues, s'accorde assez bien avec la quantité de semence de seigle dont nous avons parlé. On me montra un jardin qui contenoit un arpent; après m'y être promené, je trouvai qu'il avoit trois mille trois cent soixante-six verges carrées; d'où il paroît qu'ils sèment leur seigle extrêmement épais. Les terres à pins, qui sont ici fort mauvaises, valent 60 *l.* l'arpent.

Il ne faut pas s'imaginer que les landes à pins de Bordeaux se vendent en général à ce prix; il y en a de vastes étendues qui, beaucoup meilleures que celles-ci, lorsqu'elles sont bien plantées, ne rapportent que de 10 à 20 *s.* par acre, et ne se vendent que de 10 à 20 *l.*; mais plus communément, de 12 à 13 *l.* Le prix des terres cultivées est de 120 *l.* Le maïs donne trente mesures par arpent,

ou quarante-trois mesures par acre. Le produit du seigle est le même, vingt-six bushels ; mais c'est une grande récolte. A Tartas, les terres encloses et cultivées valent 300 *l.*, les meilleures, 400, mais elles ne sont pas communes à ce prix. A Saint-Sever, on les paye 500 *l.* Il en est toujours ainsi, quand un pays comme celui-ci est en général inculte, et que les parties cultivées sont fertiles. Dans les environs d'Aire, l'arpent qui reçoit deux cent quarante livres de semence en froment, vaut 1000 *l.* A Plaisance, il vaut 600 *l.* Par tous les prix de ces pays de bruyères, il paroît que les terres cultivées et améliorées, ou celles qui sont naturellement bonnes, sont fort recherchées : mais il n'y a pas la dixième partie de cette ligne de pays qui soit dans cet état, car il n'est en général composé que de landes et de bruyères (17). — Prix moyen ; — rente, — 20 *l.* [16 *s.* 3 *d.* sterling]. 482 *l.* [19 *l.* 18 *s.* 4 *d.* sterling].

(17) Il est à desirer que la critique d'un homme aussi instruit que M. Young, fasse quelque impression sur les propriétaires de ces landes et terres à bruyères, qui sont susceptibles d'être rendues à l'agriculture. Il y en a beaucoup, comme il l'observe, dont la seule position devroit les porter à des entreprises à ce sujet, par la facilité du débit de toute espèce de récolte. Mais on voudroit jouir tout de suite ; voilà les plus grands obstacles aux améliorations. Hé quoi ! un riche propriétaire ne se déterminera donc jamais à faire quelque sacrifice pour contribuer à la prospérité de son pays ? Faudra-t-il sans cesse lui dire ce que font nos voisins, pour exciter son émulation ? Qu'il borne ses opérations à ses facultés ; mais qu'il entreprenne ; qu'il fasse des essais sur de petites étendues de terrain, et qu'il agisse ensuite suivant ses succès ; il ne hasardera pas sa fortune. Il ne faut peut-être qu'un exemple pour exciter l'émulation : qui aura la générosité de le donner ? Il faut l'attendre de celui qui s'intéresse véritablement à la prospérité publique.

PAYS DE MONTAGNES.

Les provinces de Roussillon, de Languedoc, d'Auvergne, de Dauphiné et de Provence, sont les plus montagneuses de France, et les grandes routes s'y trouvent la plupart le long des vallées; quand il n'en est pas ainsi, elles traversent les côtes élevées de ces montagnes, comme dans le Vélay et le Vivarais, ainsi qu'en quelques endroits de la Provence. Si l'on demande quel est en ce pays le prix des terres, la réponse que l'on reçoit se rapporte toujours aux cantons cultivés, qui probablement se louent et se vendent plus cher que s'ils étoient dans de meilleurs pays. Une autre particularité, c'est que dans les pays où l'arrosement est bien entendu, les eaux d'un grand nombre de montagnes sont dirigées sur de petits espaces de vallées, ce qui tend grandement à leur amélioration, et doit conséquemment ajouter à leur valeur. On commettroit donc des erreurs grossières, si l'on vouloit établir sur ces données des idées générales.

Roussillon.

De Bellegarde à Perpignan, une mesure de terre labourable coûte 1200 *l.*, et se loue 50 *l.* Leur mesure est à l'arpent de Paris comme 15 à 11, c'est donc 880 *l.* l'arpent. A Pia, les terres labourables arrosées valent 1000 *l.*; celles qui ne sont pas arrosées, 600 *l.*; la rente des terres non-arrosées, dans la vallée, est de 30 *l.*

Languedoc.

A Caussan, la septerée de terres de labour exige quatre-vingt-seize livres pesant de semence. M. Paucton dit que la septerée est à l'arpent de France, comme trois mille neuf cent soixante dix-neuf à dix mille, ou de dix-neuf mille cent cinquante-huit pieds; ce qui fait cent quatre-vingt-douze livres pesant par acre. Je vis à Beziers une ferme de deux cent cinquante septerées, qui se vendit 70,000 *l.* ou 250 *l.* la septerée. A Carcassonne, le setier de blé est de cent cinquante livres pesant, et les bonnes terres en produisent six par septerée, la septerée étant ici de mille vingt-quatre cannes de huit *pans*, ce qui fait vingt-cinq mille pieds; le produit est donc de vingt-trois bushels; les récoltes extraordinaires rapportent jusqu'à dix setiers. Cette province a une plus grande renommée de fertilité qu'elle ne le mérite. M. Astruc en parle ainsi : « Je « ne prétends point parler du blé ni de la laine : « ces deux articles sont portés, dans le Languedoc, « à peu près au plus haut point où ils puissent « aller (*) ». Belle raison pour que l'auteur de l'histoire naturelle d'une province omette d'en parler !

A Narbonne, il y a de bonne laine, mais la culture du grain est bien mal entendue. Un autre écrivain approche de la vérité, en disant : « Si l'on excepte ce que l'on appelle la plaine de Languedoc,

(*) *Mém. pour l'Hist. Nat. de la province du Languedoc*, in-4°. 1737, *préface*.

les bas terroirs et les basses Cévennes, le reste, qui fait la moitié de la province, est le plus ingrat et le moins fertile de tous les pays que je connois (*) ».

Auvergne.

A Brioude et dans son voisinage, la septerée de terre de montagnes comprend dix-huit cents toises, et vaut de 50 à 80 *l.*; elle est de soixante quatre mille huits cents pieds, ou de deux arpens de Paris; les terres médiocres cultivées se mesurent par septerées de seize cents toises, et coûtent 1000 *l.*; les meilleures n'ont que quatorze cents toises, et valent 2000 *l.* Quel embarras! quelles difficultés! lorsqu'il se trouve des mesures différentes, selon la qualité du sol. Loin de la ville, les bonnes terres se vendent 500 *l.*, et les médiocres, 200. A Fix, la septerée comprend dix-huit cents toises, et le prix des bonnes terres est de 800 *l.*; mais l'une dans l'autre, elles ne valent que 400 *l.* La rente est de 10 *l.*, et le produit de 30; conséquemment elles ne donnent que deux et demi pour cent, mais il faut faire attention que très-peu de personnes louent des terres sur des endroits aussi élevés; elles restent en général entre les mains des propriétaires. A Pradelles, la mesure change encore; quatre cartonats font un journal, et valent 300 *l.*, mais les mauvaises terres ne passent pas 30 *l.*; il s'en trouve près des villes, qui se vendent 1000 *l.*

(*) *Hist. Nat. de la province du Languedoc*, par M. Gensine, *in*-8°. 4 *vol.* 177. *tom.* IV, *p.* 193.

Un

Un homme peut faucher, et une paire de bœufs labourer un journal de terre par jour. A Villeneuve-de-Berg, le blé donne quatre pour un dans les bonnes années. La mesure de terres se vend 400 *l.*

Dauphiné.

A Montelimart, la mesure est la septerée, qui exige un setier de blé de semence de cent trois livres pesant, en supposant qu'ils sèment selon l'usage du midi de la France; leur récolte, qui doit être huit pour un, fera vingt-trois bushels et demi. Les bonnes terres de labour dans la vallée, susceptibles d'arrosement, valent 400 *l.*; sans arrosement, 200 *l.*; les plus mauvaises, 150 *l.* La rente des bonnes terres, dans la vallée, est de 24 *l.*; des médiocres, de 18, et des mauvaises, de 10. — Les biens rapportent quatre pour cent.

Provence.

On rencontre à Avignon les mêmes difficultés qu'à Montelimart, pour connoître la mesure des terres avec exactitude. Il faut donc que je prenne aussi, dans cet endroit, la semence pour guide. La *salma* de froment pèse quatre cents livres, mais ce n'est pas poids de marc; la livre de ce pays est, relativement au poids de marc, comme huit mille trois cent soixante-quinze à dix mille; c'est donc quatre cent soixante-dix-sept livres pesant. Leur mesure de terre est aussi la salma, mais on ne sauroit l'évaluer par la semence. Les

terres de labour, près de la ville, valent de 1200 à 3000 *l.* Le froment rend huit, dix et même douze pour un. Les prairies se mesurent par l'*eymena*, qui donne un ton de foin. A l'Isle, les terres labourables valent 400 *l.* l'*eymena*, quand elles sont plantées de mûriers; sans mûriers, 200 *l.*, et même 120 (18). Je passai de-là par la Crau à Aix, où l'on mesure par carterées de six cents cannes; — la canne a huit pans; le pan neuf pouces trois lignes, ou vingt-un mille six cents pieds. Les terres de labour se vendent 600 *l.* la carterée; les biens rapportent quatre pour cent. A la Tour-d'Aigues, la mesure dont on se sert est la somme de quatorze cents cannes, ou cinquante mille quatre cents pieds. Les terres labourables valent de 200 à 500 *l.*; prix moyen, 400 *l.* Ils sèment huit panneaux de blé de trente-deux livres pesant, qui font deux cent cinquante-six livres pesant, sur de bonnes terres; mais la livre est ici le poids de table; cela ne fait conséquemment que deux cent vingt livres poids de marc. Ils ne sèment néanmoins que le quart de cette quantité dans les mauvaises terres, ce qui est un peu extraordinaire. Une bonne récolte donne huit pour un; une mauvaise, quatre; et une moyenne cinq; preuve certaine d'une mauvaise agriculture Cependant, quand on se sert de bèches au lieu de charrues, ce qui creuse plus la terre, les récoltes rapportent huit pour un. Les meilleurs

(18) Voilà un fait: il prouve qu'il y a des arbres dont le produit double la valeur du sol. Les plantations sont donc utiles. Il y a des terres qui rapportent plus par le fruit des arbres, que par la récolte des grains.

biens ne rendent pas plus de quatre pour cent. A Marseille, le célèbre abbé Raynal m'assura qu'il avoit été informé par plusieurs agriculteurs qui connoissent bien la France, que tout le royaume ne donne pas, l'un dans l'autre, plus de quatre et demi pour un.

A mon retour d'Italie, en passant près de Lyon, on m'apprit que cette province ne rapportoit pas plus de 4 pour 1 ; et que le prix commun des terres labourables étoit de moitié de celui des prairies. Je suis ici dans le voisinage de la province de Bresse, qui fait partie de la généralité de Dijon. J'ajouterai, sur l'autorité de M. Varenne de Fenille, que, dans toute cette province, la mesure des terres est la *coupée*, de six mille deux cent cinquante pieds, que l'on sème avec une coupée de blé de vingt-deux livres pesant, dont le prix moyen a été depuis plusieurs années 2 *l.*; mais selon les observations et les calculs des dix années dernières, à 45 *s.* — Le produit ordinaire est cinq grains pour un ; mais le maïs donne au moins douze pour un.

Avant de quitter ce pays de montagnes, je dois dire que la plus grande partie de toutes ces provinces ne sert qu'à nourrir des bestiaux dans les montagnes pendant l'été, et conséquemment rapporte peu (*). Les sept huitièmes du Languedoc, la moitié de la Provence ou plus, les trois quarts

(*) Les meilleures montagnes dont j'aye entendu parler sous ce rapport, sont celles qui commencent à Colmar et à Barcelonette; elles sont couvertes d'une herbe épaisse, et nourrissent en été un grand nombre de bestiaux. *Y.*

de l'Auvergne, et les deux tiers du Dauphiné sont en montagnes : on y trouve à la vérité un grand nombre de vallées agréables, mais elles ont peu de largeur, et les parties cultivées de ces vallées n'y sont pas en proportion de celles qui restent incultes. Ces vastes étendues sans enclos, sans propriétaires, et qui sont généralement en communes, n'ont d'autre prix fixe que celui auquel on les vend quelquefois à des particuliers, comme terres incultes; leur valeur est trop peu importante pour faire l'objet de nos recherches. Les seigneurs qui les possèdent, les vendent et les afferment encore à meilleur compte. Le voisinage de ces immenses chaînes de montagnes est cause que les terres des vallées sont beaucoup plus chères qu'elles ne le seroient.

Le foin et la paille sont presque les seuls articles de nourriture d'hiver qu'on ait en France pour le gros bétail et les bêtes à laine. Cette misérable économie donne aux prairies une valeur, qui, suivant un meilleur système, tomberoit de moitié; et la même cause élève considérablement le prix des terres labourables. Plus les propriétaires peuvent nourrir de bestiaux dans les montagnes pendant l'été, plus les terres cultivées sont précieuses. — Prix moyens. — Rente, 20 *l.* [17 *s.* 7 *d.*]. — Fonds, 500 *l.* [21 *l.* 7 *s.* 7 *d.* sterling].

Les prix ainsi marqués sont ceux des terres améliorées et cultivées, et particulièrement des vallées dans ce pays montagneux. Je puis aussi ajouter que le taux de l'intérêt de l'argent placé sur ces terres, varie de 2 et demi à 4 pour 100;

ces sommes sont les deux extrêmes : le taux moyen peut être de trois et demi ou trois quarts. Le froment et le seigle donnent de quatre à dix pour un; mais cette dernière proportion n'a lieu que dans les plaines arrosées. Pour conclure, en prenant le Roussillon, le Languedoc et le Dauphiné, dont j'ai marqué la valeur des biens, je trouve que, l'un dans l'autre, la rente est de 24 *l.* [1 *l.* 3 *d.*], et le fonds, de 528 *l.* 8 *s.* [22 *l.* 4 *d.*]

PAYS DE TERRAINS PIERREUX.

Lorraine.

A Sainte-Menehould, les bonnes terres de labour valent de 250 à 300 *l.* le journal de vingt-un mille trois cent quatre-vingt-quatre pieds; mais il y en a qui ne passent pas 10 *l.* : jusqu'au Brabant, le même prix, mais près de ce pays les fermes entières, comprenant des terres de toutes espèces, se vendent à raison de 80 *l.* le journal. A Verdun, les bonnes terres labourables coûtent de 3 à 500 *l.*; mais sur les collines il y en a de 10 à 20 *l.* A Mars-la-Tour, les terres de labour valent 400 *l.*, ainsi que sur la route de Metz, où la mesure change; elle est de vingt-deux mille cinq cent soixante-quinze pieds, selon une de mes notes, et de quatre cent quatre-vingts perches, selon une autre : une autre encore la porte à trente-un mille six cent quatre-vingts pieds. Le froment se mesure par franchar de quarante-deux livres pesant. L'incertitude de la mesure rend inutile une partie des nombreux renseignemens que je me suis procurés. A Metz, où la me-

sure est de vingt-deux mille cinq cent soixante-quinze pieds, le froment donne, sur les meilleures terres, 5 et demi pour 1, c'est-à-dire qu'un quartier de semence de 5 *l.* 15 *s.* rapporte cinq quartiers et demi, ou 31 *l.* 12 *s.*; il y en a qui ne rapportent que 3 et demi pour 1. Les terres de labour se vendent 150 *l.* Les biens donnent un produit net de 3 et demi à 4 pour 100, et se vendent au *d.* 24. A Pont-à-Mousson il y a une autre mesure de trois cents verges de dix pieds, chaque pied portant dix pouces, ou de seize mille deux cents pieds.

Je donne ces renseignemens tels que je les ai reçus. Quelques-uns des prix me paroissent extraordinaires; je ne puis cependant en douter, ayant consulté les personnes les plus éclairées du pays. Les mauvaises terres de labour, dans la plaine, valent 300 *l.*, c'est (réduction faite de la mesure et de l'argent, car 31 *l.* d'ici ne font que 24 *l.* de France) 600 *l.* l'acre; les médiocres se vendent 500 *l.*, et quelques-unes 100. Le meilleur froment donne sept quartiers de cent trente liv. pesant; mais ce produit est rare: le produit général est quatre quartiers [vingt-trois bushels]. Quelqu'un me dit ici que le plus haut produit étoit de dix quartiers; le moyen, sept; et le plus mauvais, trois; mais comme cette évaluation porteroit le *medium* à quarante bushels, je rejette ces renseignemens, pour m'en tenir à ceux que j'ai précédemment rapportés.

J'ai été recommandé au moins à douze agriculteurs de France, qui ne connoissoient pas et ne

pouvoient pas trouver la mesure de l'endroit où elles vivoient, quand, par malheur, l'arpenteur étoit absent, ou ne résidoit pas dans la ville. Les rentes, dans la plaine, sont de 30 à 50 *l.* Les biens rapportent de 3 à 3 et demi pour 100

A Nancy, l'arpent contient dix-neuf mille trois cent soixante pieds, ou deux cent cinquante toises de dix perches. Les terres labourables se vendent 500 *l.;* quelques-unes vont à 700 *l.;* les plus mauvaises sont de 250 *l.* Les biens sujets à des droits féodaux honorifiques, donnent de 3 à 3 et demi pour cent; ceux qui n'y sont pas sujets, donnent cinq. Trouvant aussi à Lunéville quelque difficulté à connoître la mesure des terres, j'en mesurai moi-même une pièce qui étoit exactement d'un journal, et trouvai qu'elle contenoit dix-neuf cent soixante-quatorze yards, ou quinze mille six cent vingt pieds de France. Les terres de labour, près des bons villages, se vendent 300 *l.;* mais plus communément 124 *l.* Une bonne récolte de froment fait trois résaux de cent quatre-vingts livres pesant, la livre étant au poids de marc comme 9309 à 10,000, cela est égal à vingt-trois bushels : une récolte médiocre donne deux résaux, et les mauvais un résal et demi. A Haming, les terres labourables valent de 100 à 200 *l.* le journal, et se louent 10 *l.*

Alsace.

A Béfort, les meilleures terres se vendent 600 *l.*; mais en général, 250 *l.* le journal de huit cents toises. Il faut, pour ensemencer cet espace de terrain, quatre quartiers de froment de quarante-deux livres pesant chacun; son produit est de treize à seize quartiers. Le prix commun du sac est de 16 *l.*, ou 64 *l.* pour quatre sacs : l'orge vaut moitié moins. —Somme totale du rapport de trois années: comme, selon le cours, la première année est en jachère, la seconde, en froment, et la troisième, en blé de mars, 96 *l.* — Rente, 11 *l.* A Isle, le journal contient quatre quartiers de quatre-vingt-dix perches chacun, à neuf pieds la perche, ou vingt-neuf mille cent soixante pieds. Les terres en général valent de 240 à 400 *l.* Le produit du froment est de douze à vingt quartiers de quarante livres pesant.

Franche-Comté.

Le journal de Besançon est de trois cent soixante perches de neuf pieds et demi, ou trente-trois mille cinq cent sept pieds. Les mauvaises terres de labour valent 50 *l.*; mais il y en a qui vont à 1500 *l.*, et ces prix sont les deux extrêmes : le prix moyen est 500 *l.* Le produit du froment est de deux à cinq mesures de quarante livres pesant par œuvre, ou huitième de journal; trois feroient vingt bushels. Les biens rapportent à peine 4 pour 100; et dans les montagnes, et sur les frontières de la Suisse, ils ne donnent que 2 et demi. A Or-

champs, dans la riche vallée, le journal se vend 700 *l.* Tout ce que j'ai vu dans la Franche-Comté est misérablement cultivé : l'usage des jachères y est général ; cependant il y croît de mauvais froment, et dans les endroits même où il y est meilleur, l'agriculture n'en est pas plus recommandable. La culture du maïs embellit le paysage, mais il n'y est ni florissant, ni net ; et on le sème souvent avec le chanvre.

Bourgogne.

Dans les environs de Longeau, la mesure est le journal de trois cent soixante perches de neuf pieds, ou vingt-huit mille huit cents pieds. Le prix ordinaire des terres est de 600 *l.* La mesure du froment est de trente-deux livres pesant, et le journal en donne jusqu'à cinquante mesures ; mais il faut que ce soit une récolte extraordinaire ; il n'en donne le plus souvent que trente, il rapporte quarante mesures de maïs, outre dix à vingt-cinq mesures de haricots : il produit trente-cinq mesures d'orge. Dans le voisinage de Dijon, où le journal est comme l'arpent de Paris, les terres de labour valent de 200 à 600 *l.*, et la moitié du produit de froment que le propriétaire reçoit du métayer, est de cinq mesures de quarante-cinq livres pesant [cinq bushels]. La terre rapporte cependant plus de dix bushels, car il y a des déductions pour des dépenses particulières de culture, avant que le propriétaire prenne sa moitié, telles que les dixmes, les frais de moisson et de batteurs.

A Nuys, le journal de terre labourable se vend

de 3 à 400 *l.* Il m'a été impossible d'éviter dans ce canton des erreurs générales provenant de ce que les instructions que je reçus se rapportoient plutôt aux bonnes terres, cultivées depuis long-temps, qu'à la totalité de la province. Dans le chapitre des produits généraux, qui comprend toutes les espèces de terres, ce pays n'est pas évalué plus haut ; il est au contraire mis au rang de ceux qui sont les plus mal cultivés du royaume.

Après les pays de bruyères, qui sont la Sologne, le Bourbonnois et le Nivernois, je n'en connois pas de plus mauvais que celui-ci : une grande partie est en friche, et une plus grande encore, quoiqu'en état de culture, est très-négligée ; cependant les bonnes terres dans les plaines à travers lesquelles passent les rivières, sont assez fertiles pour valoir un grand prix, et pour donner des produits considérables, même sous une mauvaise culture. En Lorraine, de vastes champs sont surchargés de droits féodaux, ce qui est plus commun ici que dans la plupart des autres provinces. L'agriculture ne sauroit fleurir où il existe de semblables charges. Le bon duc de Lorraine, le prince le plus sage et le mieux intentionné de son siècle, paroît n'avoir rien fait pour remédier à ce mal ; et tant qu'il subsistera, cette province continuera d'être une des plus pauvres de la France.

C'est un mauvais signe quand on regarde comme un bien la dépense que peuvent faire des troupes dans un pays. A en croire les habitans de ces cantons, la Lorraine seroit misérable sans ses garnisons, et la Franche-Comté sans ses forges ; preuve cer-

taine que l'agriculture est mal entendue et surchargée de bras, ou plutôt de bouches inutiles. — Prix moyen des terres, 516 *l.* 4 *s.* [21 *l.* 10 *s.* 2 *d.*] — Produit, dix-huit bushels..

Dans ce calcul, j'omets les avantages purement locaux, provenant du voisinage de Besançon. Je dois ajouter, comme auparavant, que les terres de ce pays se vendent au *d.* 24, et rapportent de deux et demi à 5 pour 100 ; *medium*, 3 trois quarts.

PAYS DE CRAIE.

Sologne (*).

La Sologne n'a pas un sol de craie, mais je vis dans plusieurs endroits de bonne marne argileuse ;

(*) Par quelle bizarrerie les François attachent-ils plus d'importance à ce que propose un étranger sur leur pays, qu'à ce que leur en apprennent leurs compatriotes ! On cite avec emphase ce que dit Arthur Young sur l'état misérable de la culture en Sologne, et sur les améliorations dont elle est susceptible. Assurément on doit recueillir avec intérêt le sentiment d'un agronome aussi éclairé ; cependant nous observerons qu'avant lui la Société d'agriculture d'Orléans et l'Assemblée provinciale de l'Orléanois s'étoient occupées de la Sologne. Le savant Texier avoit imprimé des Observations importantes sur cette contrée. Young ne cite que le Mémoire publié par d'Autroche ; Huet de Froberville en avoit publié un autre sous le titre *de Vues générales sur l'état de l'agriculture dans la Sologne*, Orléans, 1788, in-8°. Ces écrivains sont tous d'accord sur l'état malheureux de ce pays, et sur les causes qui ont amené ces résultats, quoiqu'ils diffèrent quelquefois dans les moyens d'y remédier.

Il est certain que la Sologne présentoit, il y a trois siècles, un état de prospérité dont il ne reste guères que le souvenir. Les titres et la tradition l'attestent. La trace de l'existence des vignes est encore empreinte sur un sol où la bruyère a remplacé les raisins.

et comme la province est presque environnée d'une terre calcaire, je pense avoir raison dans la description que j'en fais, quoique M. d'Autroche dise qu'il n'y ait pas de pierres calcaires (*). En allant d'Orléans à la Ferté-Lowendal, on entre dans cette malheureuse Sologne; la pauvreté et la misère y règnent par-tout; l'agriculture est au dernier degré de décadence, et cependant elle est par-tout susceptible d'amélioration et de devenir florissante.

Le pays est mal sain, les épizooties n'y sont pas rares, la race des animaux est abâtardie, et même celle des hommes est loin d'offrir cette constitution robuste qu'on remarque dans d'autres contrées.

La mauvaise répartition des contributions, la gabelle, l'absence des propriétaires, ont été citées par tous ceux qui ont écrit sur la Sologne, parmi les principales causes de sa ruine : ces causes ou n'existent plus, ou sont affoiblies, mais les fâcheux effets qu'elles ont produits, y ont prolongé leur influence.

Le sol est très-susceptible d'amélioration; le sable et l'argile qui le constituent en grande partie, offrent les moyens d'employer celui-là à diviser celle-ci, et de la rendre perméable à l'eau et à l'air.

Les étangs y sont extrêmement multipliés, et la plupart, formés par des bassins plats au milieu des plaines, ne doivent leurs eaux qu'aux pluies retenues par un fond de glaise. Cette stagnation des eaux des étangs et des rivières qui s'y débordent facilement par défaut de pente, rend l'air insalubre, et lorsque les chaleurs de l'été dessèchent une partie des terrains inondés, l'atmosphère se charge encore plus d'exhalaisons nuisibles aux hommes et aux bestiaux.

Pour remédier à cet inconvénient, il ne seroit pas nécessaire de supprimer entièrement les étangs, comme le veut l'abbé Rozier, mais au moins d'en diminuer le nombre, de faciliter l'écoulement par des fossés profonds qui rassembleroient les eaux égarées; alors les terres délayées par le piétinement des animaux, au lieu des roseaux et des joncs qui forment une mauvaise nourriture, produiroient un fourrage de meilleure qualité.

D'Autroche et Froberville parlent des irrigations pour les prés élevés. Le premier veut que pour cela on fasse usage des eaux

---

(*) Page 24. F.

Entre ces villes on trouve un espace de quatre lieues de gravier sablonneux ; le premier mille, en sortant d'Orléans, est amélioré, mais tout le reste est dans le plus triste état ; plusieurs champs négligés sont couverts de bruyères. La terre ne produit que du seigle, dont les récoltes sont très-mauvaises. La rente d'un arpent de France est de 4 *l.*, mais les terres incultes, qui servent de pâture aux moutons, y sont comprises, et sont

---

retenues par les moulins ; le second, au contraire, qu'on supprime les moulins dont la plupart des rivières sont embarrassées, et qui, en arrêtant les eaux, font inonder à contre-temps les terres adjacentes. Les moulins à vent pourroient les remplacer avantageusement.

D'Autroche pense que le seigle et le sarrasin sont à peu près les seuls grains dont la culture convienne à la Sologne. Froberville propose d'y admettre les turneps, les panais, les navets, les carottes, les pommes de terre, le trèfle, la luzerne, le sainfoin, la gande, ou herbe à jaunir, le safran bâtard. Pour les bois, Dautroche propose sur-tout le bouleau, le pin et le châtaignier. Froberville plaide la cause du chêne, qui mérite la préférence, et qui réussit presque par-tout en Sologne.

Un détail plus circonstancié excéderoit les bornes de cette note, nous renvoyons aux Mémoires précités, ils sont dignes d'être lus ; on y verra, sur-tout dans celui de Froberville, que les améliorations proposées par Young, pour la Sologne, l'avoient été antérieurement par des écrivains françois.

La vente des biens nationaux y a multiplié, comme dans toute la France, le nombre des propriétaires ; c'est un moyen infaillible pour aviver l'agriculture. A l'assurance pour le possesseur, de trouver dans le sol qu'il cultive, le prix de son travail et l'existence de sa famille, se joint le sentiment flatteur de la domination sur une terre qui sera l'héritage de ses enfans. J'ajoute que parmi les cultivateurs, plusieurs, sur-tout vers Romorantin, sont des hommes éclairés et actifs qui, n'étant pas asservis par la routine et les préjugés, font des essais répétés pour introduire dans leurs domaines des améliorations en tout genre, et dont les tentatives ont déja été couronnées par le succès.

beaucoup plus étendues. Près de la Ferté l'arpent se loue 4 *l.* 10 *s.*, et tout est cultivé par des métayers. A la Motte-Beuvron, on a pour 400 *l.* cent cinquante mines de terres, trois mines faisant deux arpens ; ce n'est pas tout-à-fait à 4 *l.* l'arpent : mais il y a beaucoup de terres en friche où l'on fait paître les bestiaux. De misérable seigle et du blé sarrasin sont les seules récoltes de ce pays : les fermiers pensent que le premier promet beaucoup cette année, et je suis certain qu'il ne rapportera pas deux quartiers par acre. A Nouan-le-Fuzelier, même terrain et même culture, et le seigle ne donnera pas cette année plus d'un demi-quartier ou d'un quartier par acre. A la loge, la même chose, et il n'y a pas la dixième partie de cultivée. On sème ici une sorte de seigle, qui n'est autre chose qu'un blé de mars, et qui ne peut réussir en automne. On le met en terre en mars ou en avril, cependant la récolte s'en fait seulement une semaine plus tard que celle du seigle ordinaire ; son produit n'est pas tout-à-fait si considérable. Le blé sarrasin donne de huit à douze setiers par septerée : le setier de seigle pèse cent vingt livres ; le seigle rapporte 5 pour 1. A Salbris, où les terres sont nouvellement défrichées, elles donnent douze boisseaux de seigle de treize livres pesant, par mesure de terre, dont il y a douze dans une septerée, ou douze setiers de cent cinquante-six livres pesant. En avançant, on trouve que le seigle produit trois setiers par septerée. La récolte est d'environ un quartier par acre.

Quant à la Sologne en général, un homme du

pays a calculé qu'elle contenoit deux cent cinquante lieues carrées, ou un million d'arpens (*); et que la rente nette, sans bestiaux fournis par le propriétaire, n'est que de 20 à 25 *s.* par arpent. Un autre écrivain dit que les plus mauvaises terres de la province se vendent 110 *l.* l'arpent de Paris (**): il veut sans doute dire les terres, car les bruyères ne valent certainement pas cela. Je puis le croire, d'après l'examen que j'en ai fait, et rien ne prouve mieux le mauvais état de l'agriculture d'un pays. Le gouvernement et la noblesse sont également blâmables. J'ai vu peu de contrées plus susceptibles d'amélioration; car le sol est par-tout sable ou gravier, et par-tout on trouve au-dessous de l'argile ou de la marne.

Saintonge.

En revenant vers le nord, on entre de nouveau dans un canton de craie. A la Graule, la mesure est de trente-deux carreaux de dix-huit pieds carrés chacun, ou dix mille trois cent soixante-huit pieds; la terre se vend 36 *l.*, ce qui annonce qu'elle est fort mauvaise. Les meilleurs sols valent 120 *l.* A Rignac, le sol étant fort et bon, l'arpent de Paris, qui est la mesure ordinaire de la Saintonge, se vend 700 liv. Le froment rapporte dix sacs de cent cinquante livres pesant, [ou trente-deux bushels]; mais c'est une récolte extraordi-

(*) *Mémoires sur l'amélioration de la Sologne*, par M. d'Auroche, *in*-8°. 1787, *p.* 4.

(**) *Crédit national*, p. 114.

naire ; il donne plus communément sept sacs et demi [ou vingt-quatre bushels]. A Barbezieux on sème du froment deux années de suite ; la première récolte rapporte de douze à quinze boisseaux par journal ; la seconde, de huit à neuf : preuve suffisante d'une mauvaise agriculture.

Angoumois.

Ici le journal est à celui de France comme 674 est à 1000, ce qui fait quelque chose de plus que l'arpent de Paris. A Petignac, les bonnes terres se vendent 400 *l.*; mais les mauvaises, qui sont les sols de craie, se vendent peu de chose ou rien. Quand on en achète d'autres, elles sont comprises dans le marché. A Roulet, l'arpent est d'un journal et demi de deux cents carreaux, chacun de douze pieds, ou vingt-huit mille huit cents pieds. Ici le maïs produit de trente à quarante boisseaux, chacun desquels contient quarante-cinq livres de froment [trente-huit bushels] Le froment rapporte vingt-cinq boisseaux la première récolte ; mais la seconde il n'en produit pas plus de seize, et ces récoltes se font seulement sur les meilleures terres ; les sols médiocres rendent beaucoup moins. A Angoulême, le froment rend douze boisseaux par journal ; le boisseau pèse de soixante-dix-huit à quatre vingt-douze livres ; les terres fortes se vendent 200 *l.* A Verteuil, le journal est de deux cents carreaux, de douze pieds carrés chacun, ce qui est la même chose qu'à Boulet ; les terres valent 500 *l.*, se vendent au denier 20 ou 25 ; la rente est de 12 *l.* On sème plus d'un boisseau de froment, de quatre-vingts

vingts livres pesant, par journal; produit, cinq boisseaux. A Caudac il faut trois sacs de blé par journal; le sac est de deux boisseaux, le boisseau de soixante-dix à quatre-vingts livres pesant; il faut quatre sacs et demi de maïs.

J'observerai sur l'Angoumois en général, que la seule méthode possible de cultiver les terres dans une pareille province, seroit d'y semer avec intelligence du sainfoin et des turneps; ils n'ont pas d'idée de ces derniers, et le premier, quoique connu, y est si peu cultivé, qu'on en trouve à peine un acre dans des endroits où l'on en devroit trouver mille. Quand on cultive les terres de craie selon la routine observée dans toute la France, il n'est pas surprenant qu'elles donnent de pauvres moissons. La province ne produit pas, proportion gardée, le quart de ce que des terres semblables produiroient en Angleterre (19).

Le Poitou.

A Ruffec, on fait successivement plusieurs récoltes de froment. Le produit de la première est de douze à seize boisseaux de quatre-vingts livres pesant; celui de la seconde, de six à neuf; et celui de la troisième, de trois. A Coute-Vérac, on re-

(19) Quoique je sois de l'avis de M. Young à ce sujet; il faut cependant observer que la différence du climat peut être un obstacle aux succès de cette méthode, tels qu'on les obtient en Angleterre, où le climat plus humide est favorable à tout ce qu'on nomme *récoltes-jachères*. Cependant ce n'est pas un motif pour s'en tenir à un système de culture, qui exclut les prés artificiels, &c. &c.

cueille douze boisseaux par journal, sur les terres qui valent 100 *l.* Pendant plusieurs milles, jusqu'à Poitiers, le pays paroît aussi mal cultivé qu'il est triste. Son produit est très-modique, à en juger par l'état des chaumes et par les conjectures que j'ai pu faire; il ne rapporte pas la moitié de ce qu'il pourroit rapporter, étant mieux cultivé. A Clain, on se sert d'une mesure appelée *boisserée*, de seize chaînes carrées; chaque chaîne a dix pieds, ou vingt-cinq mille six cents pieds; cet espace produit de douze à dix-huit boisseaux de seigle de trente-deux livres pesant. La même mesure de terre vaut, à la Tricherie, 60 à 90 *l.*; à Châtellerault 60. Le seigle donne dix boisseaux. A mesure qu'on avance, le sol devient meilleur, se vend 100 *l.*, et produit de douze à quatorze boisseaux de seigle.

La Touraine.

A Beauvais, les terres grasses valent 100 *l.* l'arpent, mais celles de craie ne se vendent que la moitié. Le froment, après le sainfoin, rapporte quatre-vingts boisseaux; mais après une jachère, il n'en donne que vingt. Je suis si incertain de la grandeur de l'arpent et du boisseau, que je ne fais ici aucune réduction. On m'a dit que le premier étoit de cent chaînes de douze pieds. A Montbazon, l'arpent de cent chaînes de vingt-cinq pieds carrés chacune, ou soixante-deux mille cinq cents pieds, vaut de 3 à 8 la chaîne, ou de 3 à 800 *l.* l'arpent. Le blé rend cinquante gerbes d'un boisseau et demi chacun; l'orge que l'on coupoit alors, ne donnoit

pas deux quarters par acre d'Angleterre. A Tours, les grands biens rapportent 5 pour 100, et les petits 3 et demi. A Amboise, l'arpent se vend 200 *l.* A Blois, les meilleures terres valent 300 *l.* Il y a dans un arpent douze boisserées, chacune desquelles exige un boisseau de semence de dix livres pesant.

J'entrai de nouveau dans la Sologne, par un endroit qui n'avoit pas la triste apparence de la partie que j'avois vue auparavant. A Chambord, l'arpent est de seize cents toises, la rente de 24 *l.*; mais ce n'est que pour les meilleures terres; le produit en général, excepté celui des vignobles, est très-peu considérable. A Orléans je vis du blé sarrasin qui ne rapportoit pas plus de cinq ou six boisseaux par acre; la rente des sables est de 8 *l.*

Champagne.

Jusqu'à Château-Thierry les terres de labour se louent 12 *l.* l'arpent; mais les collines sont pauvres et se louent beaucoup moins. Toutes les productions que j'y ai remarquées étoient misérables; cependant le sol est un bon loam. Près de Mareuil, les fermes se louent à tiers franc, payant ainsi au propriétaire, de 20 à 24 *l.* par arpent. La terre se vend pour le montant de trente années de la rente, et l'argent produit 5 pour 100. A Épernay les biens ne rapportent en général que 3 pour 100. La marne craïeuse de la vallée, à quatre milles avant d'arriver à Rheims, ne produit guères de froment, mais beaucoup de seigle, et ce seigle est le grain

le plus net que j'aye vu cette année là en France, excepté dans les endroits où les pauvres avoient arraché les mauvaises herbes pour nourrir leurs vaches. Le prix de cette terre est de 200 à 250 *l.* l'arpent de France. Entre la Loge et Châlons il y a beaucoup de terrains qui se sont vendus 30 *l.* l'arpent, plusieurs même, 6 *l.*; il s'en trouve qui se louent 20 *s.*, et qui rapporteroient pour 3 louis de sainfoin par acre. A Ore, le sol de craie se vend 48 *l.* le journal; il y en a qui ne vaut que 27 *l.*, et rien ne sauroit être pire que le produit de ces terres (2).

Quant à la province entière, je remarquerai que l'assemblée provinciale, dans son rapport, a déclaré que la Champagne contenoit quatre millions d'arpens, dont la rente donnoit 20,000,000 *l.*, et produit brut, 60,000,000 *l.*: ainsi le produit est de 15 *l.*, et la rente de 5 *l.* l'arpent. On voit, d'après ces évaluations, que les landes sont supposées ne rien produire, et que le produit des vignes et des terres situées le long des rivières est considérable. Les terres se vendent en Champagne comme ailleurs, selon qu'on croit en retirer plus ou moins d'intérêt; conséquemment le prix suit l'agriculture. La rente, dans les fermes tenues par des métayers, dépend absolument du produit. Tant que l'agriculture sera dans ce pitoyable état [les vignobles exceptés], le propriétaire ne doit raisonnablement

(20) Tout le pays changeroit de face en changeant de système. Tant qu'on s'obstinera à semer des grains, ces pays seront misérables. Les terres ne s'amélioreront que par les semis de plantes fourrageuses, qui occuperont la terre pendant long-temps.

s'attendre qu'à la pauvre pitance qu'il en reçoit. Mais on peut faire des améliorations immenses dans ce pays-là, en y semant des prairies artificielles, des turneps, et en y mettant des bêtes à laine.

Tout considéré, les terres de craie sont les plus mal cultivées de toute la France; et cela n'est pas surprenant, puisque la méthode convenable de cultiver ces sols, dépend uniquement de trois choses; des turneps, des pâturages et des bêtes à laine, qui n'y sont pas plus connues que chez les Hurons.

Medium de la rente, 8 *l.* [6 *s.* 9 *d.*]; — prix, 221 *l.* 14 *s.* [9 *l.* 1 *s.* 5 *d.*]; — produit, treize bushels.

Les terres dans ces cantons se vendent, l'une dans l'autre, au *den.* 25, rapportent 4 pour 100; et le blé et le seigle rendent 4 pour 1. Je n'ai que deux notes qui contiennent, dans le même article, la rente et le prix. Le *medium* est de 12 *l.* pour la rente, et de 300 *l.* pour le fonds: c'est donc 4 pour 100, selon celle-ci; mais on doit observer que la rente n'est pas un produit net; car le propriétaire a là-dessus ses vingtièmes à payer.

PAYS DE GRAVIER.

Bourgogne.

C'est à Autun que se trouve la ligne de démarcation entre les terrains pierreux et élevés de cette province et les plaines graveleuses, à travers

laquelle passe la Loire. La mesure est la boisselée, espace que couvre un boisseau de semence de seigle de quarante livres pesant. En comptant cent soixante livres pesant par acre d'Angleterre, la boisselée seroit d'environ neuf mille six cents pieds de France. Quant à la rente, il est très-difficile de l'évaluer avec exactitude, sans entrer dans des détails que très-peu de propriétaires seroient en état de donner; car on loue *in globo*, au fermier, les pâturages, les landes et les bois, et il partage le seigle et les bestiaux avec le propriétaire. Pour le prix du fonds, tous les renseignemens que je pus me procurer de la part d'une personne que j'aurois cru capable de résoudre plusieurs de mes questions, furent qu'un domaine qui rend cinq cents boisseaux de seigle, avec des pâtures, des bruyères et du bois en proportion, valoit 30,000 *l.* A Luzy, le seigle donne, dans les bonnes années, 5 ou 6 pour 1. Tout le pays, depuis Bourbon-Lancy, est de granit ou de gravier, et on n'y voit autre chose que de mauvais seigle.

Bourbonnois.

A Chavannes on sème un boisseau de seigle de vingt livres pesant, sur une boisselée de terre; son produit, dans les bonnes années, est de 5 à 6 pour 1. Il y avoit ici un bien à vendre, consistant en trois fermes, et qui, entre les mains des métayers, rapportoit 3000 *l.* par an; on en demandoit d'abord, pour le vendre, 80,000 *l.*, mais on le laissa ensuite à 60,000 *l.*; conséquemment on peut dire que l'argent donne ici 5 pour 100. A Moulins,

l'arpent contient huit boisselées de cent soixante-huit toises carrées chacune, ou quarante-huit mille trois cent quatre-vingt-quatre pieds, et dans la boisselée il y a six mille quarante-huit pieds. Les bonnes terres de labour se vendent depuis 150 jusqu'à 200 *l.* l'arpent; mais il y en a de mauvaises qui ne valent que 12 *l.* Toutes les ventes se font au *den.* 20. On sème cent soixante livres pesant de seigle par arpent, qui rapportent 4 ou 5 pour 1. Dans le voisinage, un bien de 10,000 *l.* de rente étoit à vendre. On en demanda 300,000 *l.*; mais le bois de charpente, &c &c. compris dans le marché, le réduisoit à 250,000 *l.*, ce qui feroit net 4 pour 100, vu le misérable produit de trois et demi ou de quatre *l.* par arpent, pour la moitié du propriétaire qui est obligé, ainsi que ses voisins, de fournir tous les bestiaux des fermes. En évaluant le prix à 250,000 *l.*, et la rente à 10,000 *l.*, cela feroit trois mille quatre cent quatre-vingt-seize acres, valant 74 *l.* 18 *s.* par acre. Ce bien rapporte cinq mille trois cent quatre-vingt-un boisseaux de seigle par an, chacun de vingt livres pesant; son produit est de cinq grains pour un. A la Palisse, le seigle rend 4 pour 1. La plaine de Gravier continue jusqu'à Neuf-Moutier.

Nivernois.

Tout ce que j'ai vu de cette province ressemble au Bourbonnois pour le sol, la culture et le produit; le seigle y est, pour ainsi dire, la seule récolte du pays; mais il y a plus de variété dans le cours de culture, car on y recueille quelque-

fois l'avoine après le seigle, et il y a des cantons qui produisent du froment. La plaine graveleuse de la Loire, qui comprend ces deux provinces, commence au midi de Roanne, dans le Lyonnois. J'observerai en général, sur ce pays graveleux, que je n'en ai point vu de plus susceptible d'amélioration; il ne s'agiroit que d'adopter un genre d'agriculture propre à l'éducation des bêtes à laine. Ces deux provinces sont excellentes pour une pareille entreprise; et j'ajouterai que la race de celles qu'on y élève est misérable. La paille de seigle, qui leur sert l'hiver de nourriture au lieu de turneps, est seule suffisante pour détériorer la meilleure race du monde. On ne peut pas être plus pauvre que ne le sont les métayers du Bourbonnois, et les propriétaires ressentent les effets de cette pauvreté, d'une manière qui devroit leur faire ouvrir les yeux sur leur situation. Ils ne reçoivent que 2 *sh.* 6 *pences* par acre, l'un dans l'autre, non pas pour la rente seule de la terre, mais aussi pour leur bénéfice sur les bestiaux qu'ils sont obligés de fournir; ainsi, en fournissant la plus grande partie des capitaux, ils sont exposés aux accidens de l'agriculture, et n'en retirent qu'un très-mince profit; car l'ignorance des métayers est si grande, qu'il ne faut pas s'attendre à aucune amélioration de leur part (21). Si, dans une pa-

(21) Leur intérêt, autant que leur ignorance, est la cause qu'ils ne font point d'améliorations. Ils craignent, et souvent avec raison, d'être obligés de quitter la ferme, et de voir un nouveau métayer profiter du fruit de leurs travaux. De même qu'on fait un bail, quand on loue en argent, pourquoi n'en pas faire un avec un métayer? cette sûreté exciteroit son émulation, en favorisant ses intérêts.

reille situation les propriétaires ne font pas eux-mêmes valoir leurs terres, quand ce ne seroit au moins que pour prouver qu'elles peuvent donner de meilleures récoltes, on sera obligé d'avouer qu'ils sont aussi insensibles que leurs métayers, et que leur pauvreté est le juste salaire de leurs préjugés et de leur indolence. — Prix moyen de l'acre de terre, 76 *l.* [3 *l.* 3 *s.* 4 *d.*].

Je suis porté à croire que la rente de toutes les terres du pays, l'une dans l'autre, payée par les métayers, est d'environ 3 *l.* par acre; d'où il faut déduire l'intérêt des sommes nécessaires pour fournir des bestiaux, des moutons et des cochons, et cette déduction est considérable: mais, d'un autre côté, le bois de charpente, les bois taillis, quelques prairies de réserve, les vignes et les étangs, dont il y a un grand nombre, la rente des moulins, &c. contre-balancent, et au-delà, cette déduction, et font probablement monter le total de la recette à 3 *l.* 12 *s.* par acre, ou à quelque chose de plus. Les biens rapportent dans cette province environ 4 et demi pour 100, et on peut compter le produit du seigle à 5 pour 1.

PAYS DE DIFFÉRENS SOLS.

Berri.

En passant de la triste Sologne dans le Berri, on trouve que le sol s'améliore, et conséquemment que son produit est plus considérable; il continue cependant d'être médiocre et très-inférieur à ce qu'il devroit être. Quelques lieues avant d'arriver

à Vierzon, où finit la forêt du comte d'Artois, le seigle et le blé sarrasin rendent de cinq à six setiers par septerée de terre, mais l'orge rend moins; cela fait 5 ou 6 pour 1. Un fermier paye 50 écus de rente pour tenir cinquante septerées de terre. Le boisseau de seigle est de 15 *l.* pesant, et douze boisseaux font un setier de cent quatre-vingts livres pesant, ce qui montre que la septerée contient un acre un quart, au moins. Le blé et l'orge rendent cinq à six setiers. En avançant vers Vatan le sol devient meilleur; le produit du froment est de trois setiers et demi de deux cent quatre liv. pesant, le boisseau étant de 17 *l.*, et ils sèment un setier de tous grains par septerée, dans toutes sortes de terres. Dans les bonnes terres, les métayers payent la moitié du produit; mais dans les médiocres, la rente est d'un setier par septerée, ainsi la rente est égale à la semence; et conséquemment les propriétaires n'ont rien pour l'année de jachère. Ils sont tous bien dignes de cette punition. Le froment, dans les bonnes terres, donne 5 ou 6 pour 1.

Je conversai, à Vatan, avec un fermier qui payoit, pour trente septerées de terres de labour, et six de pré, 600 *l.*, et dix-huit setiers de blé de douze boisseaux chacun, valant actuellement 25 *s.* Il avoit deux bœufs, six chevaux, huit vaches et sept cents bêtes à laine. Toute la rente étoit conséquemment d'environ 900 *l.*, ce qui semble ridicule pour un si grand nombre d'animaux: mais il paroît que ce n'étoit qu'un droit féodal du seigneur, le fermier possédant lui-même la terre en

propriété (22). Il disoit que sa ferme consistoit en trente-six septerées de terre, non compris les bois et les bruyères qui servoient à faire paître ses troupeaux. A Argenton, le blé produit cinq ou six boisseaux de vingt-cinq livres pesant par boisserée, dont huit font une septerée; l'orge et l'avoine donnent trois boisseaux. A mesure que l'on s'avance, on trouve qu'ils sèment un boisseau de blé de vingt-cinq livres pesant par boisserée de terre. De tous ces renseignemens sur le Berri, nous pouvons conclure par les portions de semence de cent quatre-vingts livres, de deux cent quatre liv. et de deux cents livres pesant, que l'arpent, le journal et la septerée sont presque égaux à l'arpent de France, et que leurs produits respectifs, qui montent à onze cent vingt-deux livres, mille quatre-vingts livres, et mille quatre-vingt-seize liv. pesant, font à peu près deux *quarters* par acre anglois. M. Dupré de Saint-Maur dit que les terres médiocres se louent dans le Berri 15 *l.* l'arpent (*), mais depuis ce temps-là elles sont augmentées.

---

(22) Voici une assertion hasardée. Jamais une ferme de trente septerées de terre en labour et de six en pré, n'a payé 900 *l.* en droits féodaux. C'est assurément le prix du bail qui seroit exagéré, sans les pâtures qui donnent la facilité d'avoir un bétail très-nombreux, sur lequel le fermier faisoit sans doute de grands profits.

(*) *Essai sur les Monnoies.*

La Marche.

Près de Boismandé il y a beaucoup de terres sablonneuses qui ne produisent que du seigle, et les récoltes sont extrêmement pauvres : j'en ai vu plusieurs qui ne donnoient pas plus d'un *quarter* par acre ; cependant le sable est bon, mais il est tout en jachères. Le produit est de huit boisseaux de vingt-cinq livres pesant par boisserée. A la Ville-au-Brun, le bon sol de sable rend cinq boisseaux par boisserée, mais pris l'un dans l'autre il n'en donne que trois. Le setier est de huit boisseaux, et la septerée ou l'arpent, de huit boisserées. Il paroîtroit, par ces proportions, que la mesure du Berri continue dans ce pays-ci.

Limosin.

Dans cette province la septerée est de six cent vingt-cinq toises, ou de vingt-un mille cinq cents pieds; elle exige quatre quartiers de vingt-huit livres pesant, ou cent douze livres pesant de semence. Le seigle rend quatre fois la semence, mais on en sème beaucoup qui ne rendent guères que la semence, à raison de la pauvreté du sol et de la mauvaise gestion. J'appris à Limoges, que la province ne rapportoit pas, l'un dans l'autre, plus de 6 pour 1 de toutes les semences de grain possibles : le froment n'y peut produire plus de 4 et demi (*). Le prix des terres est fort augmenté;

(*) Dans le cahier de la noblesse de Limoges, il est dit que le sol de cette province est le plus ingrat du royaume, et ne rend tout au plus que 3 pour 1; mais c'est une exagération. *Y.*

elles se vendent maintenant au *den.* 33, et rapportent 3 pour 100 : prix ordinaire, 100 *l.* Depuis Limoges jusqu'à Saint-Georges, le pays est supérieur à la Marche; il y a du froment par-tout, et les récoltes y sont meilleures. Les terres de labour valent 100 *l.* la septerée, et à Donzenac, de 100 à 150 *l.* Dans ce canton, le prix moyen est de 180 *l.* l'acre d'Angleterre; leur produit, quatorze boisseaux; le rapport des semences, 5 pour 100, et l'intérêt des achats, 4 pour 100.

RÉCAPITULATION GÉNÉRALE.

Prix des fonds de terre, en medium; *loams fertiles.*

	l.	*s.*		*l.*
Pays N.-E(*). . .	711	18	Alsace.	1200
Garonne. . .	1236	»	Limagne	1440

Il me faudroit trop de place pour insérer ici les raisons d'après lesquelles je suppose que le prix moyen de ces terres est de 792 *l.*, taux auquel je les estime.

	l.		*l.*	*s.*
Pays de bruyères . . .	478	Pays de craie . . .	217	14
— de montagnes . .	512	— de gravier . .	76	»
— pierreux. . . .	515	— divers. . . .	178	10

Prix moyen de tous, proportionné à l'étendue de chacun d'eux, en omettant les fractions, 480 *l.*

Rente.

	l.	*s.*		*l.*	*s.*
Pays N.-E.	28	12	craie	8	2
— bruyères . . .	19	10	gravier	5	12
— montagnes . .	21	2			

(*) Il est assez évident que les calculs sont ici en livres tournois. *T.*

Ce tableau-ci est trop incomplet pour qu'il soit possible d'en tirer des conséquences : le moyen le plus satisfaisant de trouver la rente proportionnée aux prix ci-marqués, est d'avoir recours aux notes qui contiennent tout à-la-fois la rente et le prix.

	Rente.		*Prix.*	
	l.	*s.*	*l.*	*s.*
Pays N.-E. loams.	25	14	750	»
bruyères.	52	8	829	8
montagnes.	24	6	528	8
pierres.	34	4	832	18
craie	12	8	303	»
gravier	5	»	75	»

Medium, — rente, 21 *l.* 6 *s.* — prix 552 *l.* c'est 3 *l.* 18 *s.* pour 100.

De-là on peut inférer que la rente est calculée juste à 18 *l.* 14 *s.*, sur le prix moyen de 480 *l.* par acre. M. Papillon de la Tapy calcule que les terres qui valent 520 *l.* l'arpent, donnent un produit de 7 *l.* 11 *s.* (*) Il veut sans-doute dire par-là la rente, ce qui feroit 1 et demi pour 100. Je ne le cite que pour faire voir ce que valent les calculs fondés sur des suppositions.

	Produit. *bushels.*
Terres grasses du N.-E.	23 ½
de la Garonne	37
de l'Alsace.	26
Produit moyen des loams (**)	25

(*) *Tableau territorial de la France*, in-folio, 1789, pag. 9.

(**) Selon ce calcul je donne 30 au produit du canton de la Garonne dans toute son étendue.

	bruyères.	19
	montagnes.	18
Terres	pierreuses.	18
	de craies.	13 ½
	graveleuses.	12
	diverses.	12

Produit moyen de toutes, selon l'étendue de chacune, dix-huit bushels.

Quantité des semences employées.

Flandre	Orchies.	153	liv. pesant
Normandie. . .	Falaise.	110	
Guienne. . . .	Landron.	160	
Alsace.	Cubsac	169	
	Strasbourg	100	
	Béfort	224	
Auvergne . . .	Issoire	173	
Bretagne. . . .	Rennes.	166	
Anjou.	Angers.	172	
Languedoc. . .	Caussan.	192	
Provence. . . .	Latour-d'Aigues . .	167	
Angoumois. . .	Verteuil.	120	
Orléanois . . .	Blois	157	
Bourbonnois . .	Moulins.	140	
Limosin.	Limoges.	218	

Medium, cent soixante-une livres pesant par acre anglois.

Produit de la semence.

District des loams. .	8 pour 1	District de pierres. .	4 pour 1
bruyères.	6	gravier	5
montagnes. . . .	5	divers.	5

Le *medium* est, selon toute probabilité, de 6 pour 1. On ne sauroit concevoir quelle est leur manière de conduire leur culture pour ne retirer qu'un pareil produit; mais comme la plupart suivent

la méthode de laisser les terres en jachères, excepté les sols les plus fertiles, on doit regarder cet exposé comme un tableau exact des conséquences qu'entraîne cette absurde pratique. Les écrivains françois estiment encore plus bas le produit des terres de leur royaume : M. Quesnay dit que les bonnes terres ne rendent que 5 pour 1 (*)., et M. l'abbé Raynal ne porte leur produit moyen qu'à 4 et demi.

Intérêt pour cent.

Pays des loams		Pays.	
N.-E. . . .	5	pierreux. . .	5 ¼
Alsace	2 ¼	de craie . . .	4
bruyères . . .	5	de gravier . .	4 ½
montagnes . .	3 ¼	divers	4 ¼

Plaçant maintenant le tout sous le même point de vue, nous pouvons dire que le prix moyen de toutes les terres du royaume est de 480 *l.* par acre anglois.

La rente est de 18 *l.* 14 *s.*, ou, pour éviter les fractions, de 19 *l.*

Le produit moyen du blé et du seigle, de dix-huit boisseaux anglois [*bushels*].

La semence rend 6 pour 1.

Et les terres rapportent trois 3 quarts pour 100.

Observations.

Ces proportions ne sont pas applicables à tout le territoire de France ; les vignobles, les terres en friche, les jardins et les endroits d'une ferti-

(*) *Encyclopédie*, tome 1, page 189, in-folio.

tilité

lité extraordinaire n'y sont pas compris ; le prix de 480 *l.* par acre, et la rente de 19 *l.* sont ceux des terres cultivées, telles qu'on les trouve dans tout le royaume. Il n'y a ni bruyères, ni pâtis à bêtes à laine, ni terrains négligés et qui ne rapportent aucun profit. On doit outre cela observer, toutes les fois qu'on fait mention de la rente, que la plupart des terres de France ne se louent pas pour de l'argent, mais pour la moitié ou le tiers du produit, et que dans ces pays-là, qui sont les provinces méridionales et centrales, ainsi que dans quelques-unes du nord, lorsque la rente se trouve portée dans mes notes, il est probable que, pour un acre loué à ce taux, il y en a vingt qui ne rapportent que la moitié. Ceci servira en grande partie à donner la raison du haut prix des rentes marqué dans cet Ouvrage, comparativement avec l'état de l'agriculture. Un pareil système ne rapporteroit pas en Angleterre une rente aussi considérable ; mais comme en France le propriétaire est obligé d'acheter lui-même les bestiaux de sa ferme, ce haut prix de la rente est plus apparent que réel ; car il faut qu'elle paye au propriétaire non-seulement l'usage de ses terres, mais encore l'intérêt du capital, que la pauvreté des fermiers l'oblige à y placer. Une autre particularité qui fait monter la rente au-delà de toute comparaison avec celle d'Angleterre, c'est que les terres sont exemptes de la taxe des pauvres, et que les dixmes sont très-modérées. (23).

(23) Par le mode d'imposition établi, nos terres, quoique exemptes de dixmes, de champarts, de droits féodaux, rendent

Si l'on compare les tableaux précédens, on est porté à croire que les personnes qui, dans les différentes parties du royaume, m'ont donné ces renseignemens sur l'intérêt pour cent, avoient plutôt en vue la *recette brute* que le *revenu net*. Les deux relations de la rente et du prix donnent 3 *l.* 18 *s.* pour cent, brut : si l'on en déduit les deux vingtièmes et 4 *s.* pour livre, qui sont la taxe du propriétaire, il restera environ trois et demi pour cent. — D'où il faut encore faire une autre déduction pour les pertes accidentelles, et pour l'intérêt du capital mis en bestiaux, intérêt qui exige certainement quelque déduction. Il paroîtroit donc que trois et un quart pour cent net, seroit tout le produit de ce calcul, au lieu que l'information première donne trois trois quarts. Ces petites variations auront toujours lieu dans des recherches de cette nature, lorsqu'elles seront fondées, comme il faut qu'elles le soient, sur des instructions données par tant de personnes, qui diffèrent si fort en connoissances et en exactitude.

Pour être en état de mieux juger de ces particularités si intéressantes pour l'arithméticien politique, il sera nécessaire de les comparer avec des particularités semblables en Angleterre. Par cette méthode on verra plus clairement à quel degré ces calculs peuvent être exacts. Par rapport à l'Angle-

---

beaucoup moins au propriétaire que celles d'Angleterre. Il faut espérer qu'à la paix, et lorsque les besoins de l'état seront moins urgens, on prendra un autre système, afin que le propriétaire moins grevé puisse se livrer à des opérations utiles.

terre, ce qu'il y a d'abord à remarquer, c'est que le prix général des terres et le montant général de la rente sont à peu près les mêmes dans les deux royaumes. Si on pouvoit connoître exactement la rente des terres cultivées d'Angleterre, non compris les pâtis et les bêtes à laine, les garennes et les bruyères, on trouveroit probablement qu'elle ne passe pas 19 *l.* tournois l'acre ; au moins plusieurs raisons, qu'il seroit ici trop long de détailler, me portent à le croire : je n'en ai à la vérité aucune pour fixer exactement cette somme ; mais je crois qu'elle iroit entre 19 et 20 *l.* Or 19 *l.* au denier 26, qui est, selon moi, le prix moyen de toutes les terres d'Angleterre, [en 1790 et 1791], font monter le prix du fonds à 486 *l.* 4 *s.* Les deux royaumes sont donc, à cet égard, sur un pied d'égalité. L'intérêt de trois trois quarts que rapportent les terres de France, est plus haut que celui des terres d'Angleterre, où il ne va qu'à trois, et peut-être à deux trois quarts.

Si l'on pense qu'il est extraordinaire que les terres se vendent aussi cher en France qu'en Angleterre, on peut aisément en expliquer la raison. En premier lieu, les biens rapportent en France un profit net plus considérable. Il n'y a pas dans ce royaume, comme je l'ai déja dit, de taxe pour les pauvres, et les dixmes y sont levées avec plus de modération. Les réparations qui, en Angleterre, sont un grand objet de déduction, sont très-peu de chose en France ; et de plus, les propriétés y sont petites, et en grand nombre, ce que j'ai fait aussi remarquer précédemment. L'influence de

cette dernière cause se fait sentir dans toutes les parties du royaume; les épargnes que font les basses classes de la société en France, sont placées sur des terres; on connoît peu cet usage en Angleterre, où ces épargnes sont ordinairement prêtées sur des billets ou sur des hypothèques, ou mises dans les fonds publics. Voilà pourquoi il y a en France une grande concurrence pour les terres, concurrence qui, heureusement pour la prospérité de notre agriculture, n'a pas lieu dans notre pays.

Quant à l'article du produit par acre des terres à blé, il y a une grande différence en Angleterre: le produit moyen du froment et du seigle est de vingt-quatre bushels, ce qui est bien supérieur à celui de France, qui n'est que de dix-huit; le froment rend en Angleterre douze grains pour un, au lieu de cinq pour un qu'il rend en France. Mais cette supériorité est encore plus grande qu'elle ne le paroît par la comparaison des deux nombres; car le grain d'Angleterre, mieux vanné, ne contenant ni terre, ni paille, ni mauvaises graines, &c. est en général beaucoup meilleur que celui de France. La différence est à mon avis, de vingt-cinq et même plus [au lieu de vingt-quatre] contre huit. On ne voit pas en France une seule grange qui soit planchéïée pour battre le grain, et le meunier ne peut le moudre tel qu'il le reçoit du fermier; il est encore obligé de le nétoyer. Une autre particularité plus importante encore, c'est qu'en Angleterre le froment, dans la plus grande partie du royaume, venant après d'autres récoltes préparatoires, est toujours plus plein et mieux nourri que

celui qui n'est jamais semé que dans une terre en jachère, sur laquelle on a mis tout le fumier de la ferme. Cependant un avantage qui devroit donner une grande supériorité aux moissons françoises, c'est le climat; il est infiniment meilleur en France pour ces productions qu'en Angleterre. Autre singularité : les blés de mars en France, sont très-mauvais en comparaison de ceux d'Angleterre; on ne peut même en faire aucune comparaison. Quand le froment et le seigle sont, dans un pays, les seuls objets sur lesquels on peut compter pour le soutien de la ferme et du fermier, la raison nous dit que leur produit devroit être supérieur à celui d'un pays où ils ne sont pas également essentiels; mais il n'en est pas ainsi (23). Qu'il me soit encore permis d'observer que le sol de France est presque par-tout meilleur que celui d'Angleterre.

---

(24) En examinant l'agriculture angloise, on pourroit presque dire que la culture des grains n'est que secondaire, et cependant les récoltes en sont beaucoup plus abondantes qu'en France, où on ne laboure la terre que pour semer des grains, et où cette récolte prend tous les soins du fermier pendant tout le cours de l'année. Suivant notre système général, il n'y a point de proportion entre les terres en labour et en pâturages. Le fermier qui a cent arpens, en sème chaque année cinquante en grains, les autres sont en jachère, et sont ensemencés à leur tour. Le fermier anglois qui a cent acres, n'en sème en grains qu'un quart ou un tiers au plus : le reste est cultivé pour des turneps, des carottes, des choux ou du trèfle, &c. Il lui faut beaucoup de bétail pour consommer toutes ces productions; et l'engrais qu'il en retire est mis sur le quart ou le tiers de sa ferme, qui est semé en grains; et cet engrais est en bien plus grande quantité que celui que le fermier françois met sur la moitié de sa ferme. Voilà le grand avantage de la suppression des jachères. Nous n'avons que ce moyen pour obtenir l'abondance en grains, pour laquelle nous travaillerons en vain, tant que nous ne changerons pas de système de culture.

D'après toutes ces considérations il est vraiment extraordinaire que le produit de ce premier royaume soit tellement inférieur à celui du dernier; mais on remarquera que dix-huit boisseaux de blé de seigle, et de quelques autres misérables grains de mars, donnent aux propriétaires de France un revenu aussi grand que vingt-quatre en donnent à ceux d'Angleterre, même avec l'avantage des superbes moissons qu'on y récolte. Voilà un contraste bien frappant, et qui peut seul nous conduire à l'explication de ces singularités. Il est indubitable que la différence vient en grande partie de la pauvreté des tenanciers françois, car les institutions politiques et l'esprit du gouvernement, tendant depuis une si longue suite de siècles à déprimer les basses classes et à favoriser les classes privilégiées, les fermiers sont, dans les trois quarts de la France, confondus avec les paysans, et presque aussi pauvres que les journaliers. Ces fermiers qu'on nomme *métayers*, ne fournissent autre chose que leur travail et leurs instrumens d'agriculture; mais comme ils sont très-misérables, souvent ils n'ont pas la moitié des instrumens qui leur sont nécessaires. Le propriétaire est plus en état de fournir les bestiaux; mais engagé dans des scènes de plaisir et d'ambition, éloigné probablement de sa ferme, ou peut-être étant pauvre comme le sont les gentilshommes de campagne dans plusieurs autres parties de l'Europe, il ne dépense sur sa ferme que ce que la nécessité la plus urgente l'oblige d'y dépenser; et le résultat d'un pareil système doit inévitablement être de

minces récoltes. Il ne paroîtra pas surprenant que les tenanciers soient en général pauvres, quand on fera attention aux taxes auxquelles ils sont assujétis : leurs tailles et leurs capitations sont exorbitantes par elles-mêmes, et le poids de ces impôts est encore augmenté par la manière arbitraire avec laquelle ils sont répartis, puisque la prospérité et la bonne gestion, sont ordinairement des signaux qui avertissent les agens du fisc d'imposer de plus fortes taxes. Avec un pareil système, il est impossible qu'un seul tenancier de terres labourables devienne riche, et il n'est guères surprenant que la terre ne rapporte que dix-huit boisseaux. Ces fermiers, ne fournissant guères que le travail de leurs mains, sont évidemment bien plus esclaves du propriétaire, que ne le seroient des fermiers plus riches qui, possédant un capital suffisant pour leurs entreprises, ne se contenteroient pas d'un profit au-dessous de l'intérêt de leur argent. Il résulteroit de là, que le propriétaire recevroit de moindres rentes de ses fermiers, qu'il n'en reçoit de ces misérables métayers, qui, n'ayant rien, sont bien aises de trouver simplement de quoi vivre. Ainsi, par la division du produit brut, le propriétaire a en France la moitié ; mais en Angleterre, il n'a, sous la forme de rente, que depuis un quart jusqu'à un dixième, mais communément d'un quart à un sixième. Il se trouve, mais rarement, des terres dont il retire un tiers. Rien n'est plus simple que les principes sur lesquels ceci est fondé. Il faut que le tenancier anglois gagne, non-seulement de quoi s'entretenir lui et sa famille, mais qu'il

retire outre cela l'intérêt de son capital. De là dépend le produit futur de sa ferme, autant qu'il dépend des terres elles-mêmes.

La supériorité d'un pays qui rend vingt-cinq boisseaux, est bien grande sur celui qui n'en donne que dix-huit ; mais, encore une fois, c'est une erreur de parler de vingt-cinq boisseaux (*), car les grains de mars d'Angleterre [l'orge et l'avoine] bien supérieurs aux produits du froment et du seigle, justifieroient mon calcul, si j'avançois que la différence entre les produits des terres de France et ceux des nôtres, est de 28 à 18, et je suis persuadé que cette proportion ne seroit pas exagérée. Dix millions d'acres produisent donc plus de grains dans ce dernier royaume, que quinze millions dans le premier; conséquemment un territoire de cent millions d'acres est supérieur à un autre territoire de cent cinquante millions.

C'est dans de pareils faits que nous devons chercher les raisons de la puissance de l'Angleterre, qui a osé la mesurer avec celle d'un pays aussi peuplé, aussi étendu, et aussi favorisé de la nature que l'est la France; et c'est pour tous les gouvernemens du monde une leçon qui leur apprend que pour être puissans, il faut encourager la vraie, la seule base de sa puissance, L'AGRICULTURE (25).

(*) *Dans le cahier de la noblesse de Blois*, page 26, il est dit : « Que le produit des terres d'Angleterre est à celles de France, arpent pour arpent, comme 48 à 18 ; » mais sur quelle autorité ?

(25) Si l'Angleterre a soutenu avec avantage des guerres contre la France, dont la puissance est bien supérieure à la sienne, elle le doit en partie à sa position, qui l'oblige d'avoir toujours une

Lorsqu'un gouvernement sait augmenter la quantité des produits de la terre, il résulte de cette augmentation tous les avantages que l'on a attribués à une grande population, mais que l'on auroit dû, avec plus de vérité, attribuer à la consommation ; c'est moins le nombre d'hommes, que leur aisance et leur bien-être qui constitue la prospérité nationale. La différence des produits en grain, entre la France et l'Angleterre explique, d'une manière très-satisfaisante, comment un pays naturellement si peu considérable que les Isles Britanniques, en comparaison de la France, est devenu aussi puissant que cette vaste monarchie; et après cette explication, cette espèce de phénomène n'offre plus rien de merveilleux. Peut-être même est-il étonnant qu'avec un produit si supérieur en grains, les ressources de l'Angleterre, comparées à celles de la France, n'aient pas été

---

marine en activité, et par conséquent bien exercée, et plus à son commerce qu'à son agriculture, quelque excellente quelle soit. Son commerce lui attire presque tout l'or de l'Europe, et c'est avec cet or qu'elle soudoye des troupes étrangères, qu'elle négocie dans les cabinets des cours, et qu'elle influe sur leurs délibérations pour les rendre conformes à ses intérêts. La guerre préseute est une preuve de cette assertion. L'Angleterre est la seule puissance commerçante avec sûreté : elle est le dépôt des denrées coloniales : elle a éprouvé des disettes qui auroient réduit sa population à la famine, sans son commerce, qui, dans cette circonstance, l'a garantie d'un fléau que son agriculture ne pouvoit éloigner. Voilà des faits. Il faut des circonstances telles que celles que des temps malheureux ont amenées, pour réformer d'anciennes idées, et reconnoître l'erreur des opinions. En supposant que notre agriculture arrivât au dernier degré de perfection, si la France n'a pas une bonne marine, la puissance angloise continuera d'avoir la supériorité, que la sienne et son commerce lui donnent.

plus décisives. Il est nécessaire pour résoudre cette question, de recourir à d'autres articles de culture. Les vignes sont pour la France un objet extrêmement important; elle en retire des avantages égaux, et même supérieurs à ceux que donne la culture assidue du grain en Angleterre. Le maïs est aussi un article principal de l'agriculture françoise, et l'on ne doit pas oublier les oliviers, la soie et la luzerne. Il faut également porter en compte les produits des beaux pâturages de la Normandie, et ceux des riches provinces de Flandre, d'Alsace, d'Artois et des bords de la Garonne. Dans toute cette étendue, qui n'est certainement pas peu considérable, la France possède une agriculture égale à la nôtre. C'est en secondant la fertilité de ces terres, et en donnant beaucoup d'attention aux plantes propres au sol, qu'elle a établi une espèce d'égalité dans les ressources des deux royaumes. Sans cela la France, avec tous les avantages qu'elle tire de la nature, ne seroit qu'une petite puissance en comparaison de la Grande-Bretagne. Pour bien comprendre comment la différence entre les récoltes d'Angleterre et celles de France influe sur la prospérité et sur la puissance de ces deux royaumes, il suffit d'observer que le fermier anglois retire autant de froment de son cours de récoltes, dans lequel le froment et le seigle ne reviennent pas souvent, que le fermier françois en retire du sien.

Cours anglois.		*Cours françois.*	
1. Turneps.		1. Jachère.	
2. Orge.		2. Froment	18
3. Trèfle.		3. Orge ou avoine.	
4. Froment	25	4. Jachère.	
5. Turneps.		5. Froment	18
6. Orge.		6. Orge ou avoine.	
7. Trèfle.		7. Jachère.	
8. Froment	25	8. Froment	18
9. Vesces ou féves.		9. Orge ou avoine.	
10. Froment	25	10. Jachère.	
11. Turneps.		11. Froment	18
	75		72

L'Anglois, dans l'espace de onze ans, recueille trois bushels de froment de plus que le François. Il a trois récoltes d'orge, de vesces ou de féves qui rapportent presque deux fois autant de bushels par acre que ce que rapportent les trois récoltes françoises de grains de mars. Il fait de plus trois récoltes de turneps et deux de trèfle; les turneps valent 48 *l.* l'acre, et le trèfle, 72 *l.*; ce qui fait pour cinq récoltes 288 *l.* Quelle immense supériorité! Plus de froment, presque le double de grains de printemps, et plus de 24 *l.* par acre annuellement, en turneps et en trèfle. De plus, la terre de l'Anglois, par le moyen des engrais provenans de la consommation des turneps et du trèfle, est dans un état continuel d'amélioration, tandis que la ferme du François reste toujours dans le même état. Convertissez le tout en argent, et la différence sera comme il suit :

Système anglois.		*Système françois.*	
	l. *s.*		*l.* *s.*
Froment, 73 bushels, à 6 *l.*	450	Froment, 72 bushels, à 6 *l.*	432
Grains de mars, trois récoltes à 32 bush., 96 bushels, à 3 *l.* . .	288	Grains de mars, trois récoltes à 20 bush., 60 bushels, à 3 *l.* .	180
Trèfle, deux récoltes .	144		
	882		612
Par acre, annuellement	80 4	Par acre, annuellement	55 12

En assignant au système françois vingt bushels de grains de mars, tandis que je n'en compte que trente-deux pour le système anglois, je suis persuadé que je favorise beaucoup le premier, car je crois que le produit des terres d'Angleterre est double de celui des terres de France; mais en l'évaluant comme ci dessus, la différence est de quarante-deux sur une ferme qui s'améliore, à vingt-cinq sur une ferme qui reste dans le même état, c'est-à-dire qu'un pays contenant cent millions d'acres, produit autant qu'un autre dont le territoire est de cent soixante-huit millions; ce qui fait la proportion de trente-six à vingt-cinq.

CHAPITRE V.

Des Cours de Récoltes en France.

RIEN ne distingue mieux les connoissances du siècle actuel, dans la théorie et la pratique de l'agriculture, de celles des périodes antérieures, que l'ordre des récoltes établi sur les terres de labour. Tous les autres objets, en comparaison de celui-ci, sont d'une médiocre importance. Si c'étoit ici le lieu, ce ne seroit pas perdre mon temps que de faire voir l'ignorance crasse ou la négligence condamnable de la plupart des écrivains, qui ont entièrement omis, ou si mal entendu un sujet aussi essentiel à la prospérité de l'agriculture (*). A moins que le fermier n'entende bien cette branche de sa profession, les plus grands efforts, et les plus brillantes améliorations qu'il pourra faire dans les autres parties de son état, seront sans effet; une nation trouve toujours que la culture de son territoire ne produit de richesses et de prospérité qu'en proportion de l'intelligence avec laquelle ses cultivateurs observent ce premier principe de l'art.

(*) Il est bien singulier que, jusqu'à l'année 1768, il n'ait paru aucun ouvrage [autant que j'en puis juger par ma collection qui est nombreuse], où ce sujet soit traité avec tant soit peu d'égards pour ces règles de pratique, qui sont aujourd'hui si universellement connues.

Comme la différence entre les bons et les mauvais fermiers dépend plus de ce point que de tout autre, de même la différence entre des pays bien ou mal cultivés, provient entièrement des effets qui sont le résultat de l'ordre des récoltes. Il faudroit une longue dissertation pour éclaircir ce sujet important. Tout ce que je puis faire ici, c'est de donner quelques détails sur le misérable système communément suivi en France, et de faire voir en peu de mots jusqu'à quel point les erreurs et les vices de l'agriculture, tant de ce royaume que de plusieurs autres, dérivent de cette source. La méthode la plus satisfaisante sera de placer ici les cours selon que nous les rencontrerons en parcourant de nouveau la liste des sols sur lesquels ils sont établis.

PAYS DE RICHES LOAMS.

Dans les provinces de Picardie, de l'Isle de France, de Normandie, et dans une partie de l'Artois, le cours le plus en usage est : 1. jachère; 2. froment; 3. grains de mars. — Il y a quelques variations, mais elles sont de peu de conséquence. Dans la Flandre et le reste de l'Artois, la culture est excellente; les récoltes se suivent sans intermission; on ne connoît pas les jachères. — On peut aisément s'apercevoir de la supériorité de l'agriculture entre Valenciennes et Lille, par les cours adoptés dans ce pays : 1. froment; ensuite des navets la même année; 2. avoine; 3. trèfle; 4. froment; 5. chanvre; 6. froment; 7. lin; 8. colsa; 9. froment; 10. féves; 11. froment.

Observations.

Sur cette grande portion du territoire le plus riche et le plus fertile de la France, il n'y a qu'un canton assez peu considérable qui soit bien cultivé; savoir, le pays conquis de la Flandre et une partie de l'Artois. Il paroît que les institutions du gouvernement françois ont été défavorables à l'agriculture (25); cette remarque se trouvera confirmée par l'inspection de l'Alsace, autre pays bien cultivé, et également conquis. Quand on voit que le terrain le plus beau, le plus profond et le plus fertile du monde, tel que celui qui est entre Bernay et Elbeuf, dans une partie du pays de Caux, en Normandie, et dans le voisinage de Meaux, est assujéti au cours ordinaire; que le produit des récoltes de grains de mars est presque nul; que tous les efforts du laboureur ne tendent qu'à recueillir une moisson de froment, on doit être convaincu

(26) Voilà une conséquence qui n'est pas juste. Si l'agriculture des pays conquis est supérieure à celle de la France, c'est une preuve évidente que les cultivateurs sont plus habiles, et que les autres n'ont pas encore franchi les bornes de l'ignorance. D'un autre côté, que l'on considère la natnre du sol de ces pays conquis et leur position; tout semble y inviter le cultivateur à des essais pour tirer de sa terre tout ce qu'elle peut donner. Le climat est des plus favorables aux productions qu'on y cultive, et à l'éducation du bétail; tandis qu'ailleurs on ne jouit pas de cet avantage, au moins au même degré. Mais en supposant toutes choses égales d'ailleurs, il n'y a pas de raison d'inculper le gouvernement pour un fait qui est absolument étranger à son administration. Depuis tant d'années qu'il s'occupe d'eucourager l'agriculture, et l'on peut dire qu'elle a fait des progrès, les pays conquis gardent leur supériorité; mais ils la doivent à la nature de leur sol et de leur position.

que l'agriculture d'un pareil pays n'est pas plus avancée que dans le sixième siècle. Les terres de quelques parties de ce canton N.-E., ne sont point encloses, et les propriétés y sont mêlées : voilà sans doute ce qu'on me répondra ; mais cette réponse-là même ne peut être admise que pour quelques cantons, puisqu'il s'y trouve de grandes portions de terrain bien encloses, où le fermier pourroit changer l'ordre de ses récoltes. J'ai fait remarquer dans mon Journal, que M. Cretté, à Dugny, avoit absolument rejeté le système des jachères.

Je présume que la continuation de ce système provient plutôt d'un manque de lumières et de connoissances que d'un manque de moyens; et la preuve la plus évidente de cette assertion, c'est qu'on pratique indistinctement le même genre d'agriculture sur tous les champs, qu'ils soient ou ne soient pas assujétis à ces abominables droits communaux. Cependant il faut avouer que tant que ces droits subsisteront, il n'y aura aucun moyen d'amélioration. Là où le commun peuple n'a aucun droit sur les terres de labour, le consentement commun des propriétaires et des fermiers pourroit faire beaucoup ; mais comment obtenir un pareil consentement? C'est une question que nous pouvons bien nous faire à nous-mêmes, puisque l'on sait qu'il n'y a eu parmi nous que l'autorité des lois qui ait pu forcer les hommes à suivre leurs propres intérêts. L'ignorance générale de la bonne agriculture, par rapport au cours des récoltes, n'est pas moins évidente dans les livres françois d'économie rurale que

que dans les champs du fermier. Je pourrois citer quelques centaines d'écrivains qui vantent l'agriculture du pays de Beauce et de la Picardie; cependant ces provinces n'ont de ce côté-là aucun mérite, puisqu'elles suivent servilement la méthode des jachères, et qu'elles ne produisent qu'une bonne moisson en trois ans.

Plaine d'Alsace.

Dans cette vallée plate et fertile, les champs ne sont jamais en jachère; les récoltes préparatoires au froment, &c. sont les pommes de terre, les pavots pour l'huile, les pois, le maïs, la vesce, le trèfle, les féves, le chanvre, le tabac et les choux.

Observations.

La belle plaine d'Alsace ressemble à la Flandre; mais elle lui est inférieure en sol et en administration rurale. On comprend mieux en Flandre combien il est important de faire deux récoltes par an, ou du moins cette coutume est plus généralement suivie. Il ne faut pas croire qu'elle soit ignorée en Alsace; mais il n'y a pas un nombre aussi considérable de grandes villes, pour fournir une égale quantité d'engrais. La variété des articles cultivés est néanmoins d'un grand mérite, et montre que ce pays n'est pas entiché de la sotte manie des François, qui consiste à regarder tout comme inférieur au froment, et à penser que rien n'est digne de leur attention que ce qui peut leur procurer un prompt retour de cette récolte. Il est surprenant

que les bons principes d'agriculture pratiqués en Alsace, n'aient pas eu le pouvoir de bannir les jachères, ou même d'en diminuer le nombre à un pouce au-delà des limites de cette province. La méthode des Alsaciens ne s'étend pas, d'un côté, au-delà de Saverne; et de l'autre au-delà d'Isenheim. A mesure que la bonté du sol diminue, la culture va en déclinant dans la même proportion, et l'on rencontre aussitôt des terres sablonneuses en jachères, qui seroient susceptibles de donner les plus belles récoltes de turneps. La même remarque est applicable au riche canton du N.-E. La méthode de Flandre et de l'Artois ne s'étend pas au-de-là des sols profonds et fertiles, quoique les principes de cette méthode soient aussi applicables aux mauvaises terres qu'aux bonnes. Il faudroit cultiver des turneps pour la préparation des terres pauvres, comme on cultive des féves et des choux pour celle des sols plus fertiles; mais c'est ce que les habitans des provinces voisines ne savent pas faire.

C'est en cela, comme je le montrerai plus au long dans un autre chapitre, que consiste la grande différence entre l'agriculture françoise et celle de l'Angleterre. Les sables arides des comtés de Norfolk et de Suffolk, les sols pierreux de Buckinghamshire, et la craie d'Hertfort, sont aussi bien cultivés que le riche loam des comtés de Berk et de Kent. Les turneps recueillis sur le sable, ont autant de valeur que les féves recueillies sur l'argile. Le sainfoin des terres de craie et de cailloux ne le cède en rien au blé et au houblon des sols plus profonds. Voilà ce qu'on voit en Angleterre : les

mêmes principes dirigent la culture de tous les comtés, quelle que soit la nature du sol; mais passez de la Flandre ou de l'Artois en Picardie, ou de la plaine d'Alsace en Lorraine et en Franche-Comté, et vous trouvez tous les principes, toutes les liaisons, toutes les combinaisons rompues; vous entrez dans un nouveau royaume; vous passez la ligne de démarcation qui sépare le bon sens de la folie. Ici, vous êtes dans un jardin; traversez une rivière, et vous êtes dans le *champ du paresseux*. Sur l'un des sols, l'esprit humain paroît actif et vigilant; sur l'autre, il est dans un état de stupeur et de mort. Peut-être est-ce la faute du gouvernement; mais ce n'est pas ici le lieu de faire cette observation.

La Limagne.

Quelques champs sont en jachère, et des chaumes labourés pour une nouvelle récolte. On ne connoît pas les jachères à Vertaison et Chauriat. Du seigle après du chanvre, et ensuite du fumier pour semer encore du chanvre. Du froment après des féves et après du seigle, et du seigle après du froment. On plante des choux immédiatement après du chanvre. 1. orge; 2. seigle; 3. chanvre; 4. seigle. La raison pour laquelle on sème du seigle dans cette riche vallée est singulière; on assure, comme je l'ai déja dit, qu'elle est trop fertile pour le froment. Le docteur Brés me fit voir sa meilleure terre ensemencée de seigle et sa plus mauvaise en froment. Sur les terres fertiles il pousse tellement en paille, disent-ils, qu'il ne rapporte presque rien. Par ce petit nom-

bre d'exemples, il est évident qu'ils n'entendent guères la culture de leurs plaines fertiles, et qu'ils sont fort en arrière dans cette partie de l'art du cultivateur.

Plaine de la Garonne.

En allant du Limosin au sud, il est remarquable que les jachères ne cessent pas jusqu'à ce qu'on rencontre le maïs : cette plante sert ensuite de préparation pour le froment; et cette agriculture commence non loin de Cressensac, dans le Quercy ; là commence aussi la culture de ce qu'ils appellent *gieyse*, qui est un *lathyrus sitifolius*, à ce que je m'imagine, ainsi que la *jarache*, le *vicia lathiroïdes* (26). Ces plantes se sèment en septembre et dans le printemps, et remplacent les jachères. On y trouve aussi des navets, et en plus grande quantité que dans les autres parties de la France : on les sème, comme seconde récolte, après le froment et le seigle. A une petite distance de Cahors, il y a quatre autres articles communs de culture, qui sont un *vicia sativa varietas*, le *cicer arietinum*, l'*ervum lens* et le *lupinum album* ; mais le maïs prépare mieux la terre, et le chanvre encore mieux. Au moyen de ces plantes, on ne connoît point, en ce pays, les jachères sur les bonnes terres ; mais il y en a sur les terres médiocres comme dans tout le reste de la France.

Dans cette plaine fertile de la Garonne, le sys-

(26) Différentes variétés de gesses cultivées dans les pays méridionaux, comme les féves et les pois. On en mange le grain en soupe ; il est très-nourrissant.

tème d'agriculture est le même. Lorsque le sol est tellement fertile qu'il n'exige aucune espèce d'amélioration, les récoltes se succèdent immédiatement, et les terres sont bien cultivées; mais lorsque le sol, à raison de sa médiocrité, exige de plus grands efforts, on a aussitôt recours aux jachères.

On cultive aussi des navets en Quercy; je n'y étois pas dans la saison, conséquemment je ne puis parler de la manière dont on les cultive, ni de leur succès; mais comme je vis plusieurs champs où la récolte étoit encore sur pied, et qui étoient destinés à être semés en navets, je veux bien croire qu'ils en connoissent la culture; cependant le grand nombre de raves que j'ai vues en France, appelées *rabbet*, *rabioules*, &c. plante bien différente et fort inférieure au véritable turnep, ne me laisse pas encore sans quelques doutes. Voulant m'éclaircir sur ce point, je me procurai des semences de ces navets et les semai à Bradfield; je n'en eus que deux plantes; l'une étoit un turnep, mais d'une taille bien inférieure au nôtre; l'autre étoit une rave, c'est-à-dire une racine longue comme une carotte, mince et misérable. On en cultive beaucoup près de Caen, en Normandie, sur la route de Bayeux. Il est évident que les navets cultivés dans la Bresse, sont aussi la même plante, d'après la description qu'en fait M. Varenne de Fenille, qui dit qu'elle ressemble au navet, à cela près que sa forme est plus alongée (*). La culture du *lathyrus*, de la vesce,

(*) *Observations sur l'Agriculture*, pag. 42.

et d'une espèce de pois que l'on cultive dans la même province, est cependant digne d'éloges, d'autant plus qu'on en trouve des quantités considérables sur des sols qui, quoique bons, n'égalent pas en fertilité les vallées basses.

Depuis Calais jusqu'à Cressensac, dans le Quercy, tout est en jachères ; mais il est assez curieux de voir qu'aussitôt qu'on est entré dans le climat du maïs, elles disparoissent, excepté dans les sols les plus pauvres. La ligne de démarcation du maïs peut être regardée comme la division entre la bonne agriculture du midi, et la mauvaise agriculture du nord du royaume. Des sols fertiles restent un an en jachère, jusqu'à l'endroit où l'on trouve le maïs, mais jamais après cette ligne, et le maïs est peut-être la plante la plus avantageuse que l'on puisse introduire dans l'agriculture d'un pays, quand le climat y est propre. Elle donne une récolte plus sûre que celle du froment; son produit est d'une telle importance pour la nourriture de l'homme, que la population d'un pays est nécessairement bien différente, quand il possède cet objet de culture, que lorsqu'il ne le possède pas. De plus, le maïs est un riche pâturage pendant une partie de l'été. On en cueille régulièrement les feuilles pour les bœufs, et elles fournissent une nourriture fort succulente et très-propre à les engraisser, ce qui rend raison du bon état où l'on voit le bétail dans le midi de la France, en Espagne et en Italie, dans des situations qui ne semblent pas propres à la culture des prairies ordinaires. On le plante en carrés ou en rangées,

si éloignées les unes des autres, que l'on peut aisément labourer dans les intervalles ; et c'est un avantage inestimable pour un fermier, que de pouvoir, à volonté, nétoyer et préparer son terrain ; finalement il est remplacé par du froment. Ainsi un pays dont le sol et le climat admettent un cours de 1. maïs; 2. froment ; possède peut-être le genre de culture qui rend le plus de nourriture pour les hommes et les bestiaux, qu'il est possible de tirer de la terre.

Quant aux pommes de terre, il seroit ridicule de les regarder comme un article de nourriture pour les hommes, puisque les quatre-vingt-dix-neuf centièmes de l'espèce humaine ne veulent pas y toucher. Dans les provinces où le peuple les mange, elles remplissent le même objet que le maïs, quoiqu'elles lui soient fort inférieures. Le maïs a de plus l'avantage de fournir la meilleure nourriture possible pour engraisser les bœufs, les cochons et la volaille ; il ne faut, pour l'employer à ces usages, qu'en moudre le grain. Ainsi il fournit une prairie pour faire paître les troupeaux en été, et du grain pour les engraisser en hiver. Dans quelques-unes de mes remarques, j'ai fait mention d'un usage qui mérite attention, c'est celui de le semer à la volée et épais, afin de le faucher pour le faire manger vert aux bestiaux. Dans le midi de la France, le climat permet de le semer si tard, qu'il est toujours une seconde récolte, et qu'on ne le sème jamais qu'après une récolte d'une autre espèce.

De pareils usages doivent nous convaincre de la

supériorité des climats du midi, et engager les fermiers, dans nos pays septentrionaux, à imiter ces exemples autant qu'il est possible, en adoptant le principe, quoiqu'il ne soit pas en notre pouvoir de transporter la plante. Labourer nos chaumes, non pas *après*, mais *pendant* la moisson, pour semer des turneps et du colsa, c'est en approcher autant que notre climat le permet. Nous avons introduit dans notre agriculture les navets, les choux et d'autres plantes. Je souhaiterois que nous eussions une espèce de turneps plus susceptible d'être semée tard que ne l'est celle de nos turneps ordinaires.

Je ne puis quitter ce sujet sans remarquer qu'un écrivain françois fort sensé, parlant de la culture du maïs dans la Bresse, et particulièrement de la coutume d'ensemencer tous les ans les terres de la manière suivante: 1. maïs; 2. froment, la condamne en ces termes : *Cet usage me semble pernicieux* (*), et dans un autre endroit il recommande les jachères. Je suis très-fâché de dire que ce grand point de l'ordre des récoltes est aussi mal entendu par les gens éclairés de France que par les paysans eux-mêmes. On peut à peine citer une preuve plus frappante de cette assertion que ce qu'avance un *économiste*. « Le trèfle, dit-il, « fait tant de bien à la terre, que l'on peut faire « deux ou trois récoltes d'avoine successivement « avant d'y semer du froment (**) ».

(*) *Observ. Expér. et Mém. sur l'Agricult.* par M. Varenne de Fenille, in-8°., 1780, *pag.* 24.

(**) *Encyclopédie*, tom. 5, pag. 680, fol.

Remarques générales.

Si l'on réunit en idée tous ces riches cantons, et un autre encore que je ne connois que de réputation [le bas Poitou], le tout formant une étendue de territoire presqu'aussi grande que l'Angleterre, on est forcé de convenir que la France possède un sol, et même une agriculture, qui doivent être mis au nombre de ce qu'il y a de mieux en Europe. La Flandre, une partie de l'Artois, la belle plaine d'Alsace, les rives de la Garonne, et une étendue considérable du Quercy, sont plutôt cultivées comme des jardins que comme des fermes. Elles ne ressemblent peut-être que trop à des jardins à cause du peu d'étendue des propriétés; mais ce n'est pas ici le lieu d'examiner cette question, qui est assez curieuse pour demander une discussion particulière. La succession rapide des récoltes, une moisson n'étant que le signal de semer de nouveau pour en recueillir une autre, peut à peine être portée à un plus haut degré de perfection; et c'est peut-être là un des points les plus essentiels de la bonne agriculture, quand de pareilles moissons sont distribuées avec autant d'intelligence que dans ces provinces; celles qui nétoyent et qui améliorent le terrain, suivent celles qui le gâtent et l'épuisent. Ce sont des provinces qu'un fermier anglois pourroit même visiter avec profit. Le pays ne mérite cependant pas indistinctement ces éloges, car les jachères font, dans quelques riches cantons, la disgrâce des plus beaux sols imaginables : il n'est guère possible

qu'un pays soit plus mal cultivé que la Picardie, la Normandie et la Beauce; cependant les jachères pourroient être bannies de ces provinces, comme elles le sont de la Flandre. Dans le pays de Caux, où le système des jachères est pour ainsi dire extirpé, le manque d'intelligence dans l'ordre des récoltes, réduit leur sol fertile à un tel état de pauvreté, qu'il ne produit presque que de mauvaises herbes.

PAYS DE BRUYÈRES.

Il seroit ennuyeux de faire le détail du cours barbare de récoltes que l'ignorance a introduit dans toute la Bretagne, dans le Maine et l'Anjou; la méthode générale qu'ils adoptent, est de couper et de brûler les champs épuisés, abandonnés, et de les reprendre pendant un certain temps, jusqu'à ce qu'une succession de moissons les ait remis dans la même situation. On trouve par-tout de grandes quantités de blé sarrasin. A Saint-Pol-de-Léon, la culture est meilleure. Il y a des panais; le genêt même y est un objet de culture. Cours ordinaire: 1. genêt, semé avec de l'avoine; 2, 3, 4, genêt; on le coupe la quatrième année, mais il est entretenu pendant les quatre ans; 5. blé; 6. seigle; 7. blé sarrasin; 8. avoine ou genêt. — Cette culture singulière du genêt est pour le chauffage; le pays n'ayant ni charbon ni bois, les fagots de genêt s'y vendent si bien, qu'un arpent de cet arbuste vaut 400 *l.*; mais il est si haut et si épais à Saint-Pol-de-Léon, que nulle part je n'en ai vu de semblable: les habitans disent aussi que les

plantations de genêt pendant quatre ans améliorent les terres.

Observations.

La vaste province de Bretagne, qui ressemble beaucoup au Maine et à l'Anjou, est peut-être un des exemples les plus frappans que l'Europe puisse nous fournir de la grande importance d'un bon cours de récoltes. Une grande partie de ces trois provinces est cultivée, même régulièrement cultivée, quelque barbare qu'en soit la culture; mais elle est sous un cours de récoltes si abominable, qu'elle paroît absolument en friche. Ce fut pour moi un spectacle étonnant de voir une si misérable agriculture dans une province telle que la Bretagne, qui jouissoit de quelques-uns des plus beaux priviléges du royaume, qui possédoit une des plus grandes fabriques de toiles de l'Europe, et qui, par-tout environnée de la mer, avoit abondance de ports et un commerce brillant. Mais la Flandre elle-même, en suivant un ordre de culture tel que celui de la Bretagne, deviendroit misérable. Une grande partie de ces trois provinces est propre au sainfoin, cependant on n'y en voit pas. Chaque acre que je vis étoit excellent pour les turneps et le trèfle, et conséquemment propre au genre d'agriculture du comté de Norfolk; mais il n'y a que du genêt, de la fougère, des bruyères et du grain; rien pour la nourriture d'hiver des bestiaux et des moutons, excepté de la paille. Ces provinces sont très-propres à l'éducation des bêtes à laine; il y en a si peu qu'elles ne valent pas la peine qu'on

en parle. Il ne faudroit que changer l'ordre des récoltes pour changer la surface de ces provinces. Il ne seroit pas exact de dire que le gouvernement et les droits féodaux sont la seule cause du mal, et qu'à moins de les anéantir, il est impossible d'effectuer aucun heureux changement. Les riches propriétaires et les grands fermiers, dont le nombre est considérable, ainsi que la noblesse elle-même, ont leurs biens et leurs fermes absolument dans le même état; le cours des récoltes y est le même, et leurs terres sont également couvertes de fougères et de mauvaises herbes. Le sol et le climat de ces provinces étant aussi convenable pour l'éducation des bêtes à laine, la plus grande partie de leur territoire devroit avoir un cours de récoltes à peu près comme il suit: 1. turneps; 2. orge; 3. trèfle; 4. froment; ou: 1. froment; 2. orge ou avoine; 3. prairies artificielles pour trois ans; 4. froment; 5. vesces d'hiver, pois, féves ou blé sarrasin; 6. froment; sans autre variation que de mettre les vesces d'hiver, les pois et les féves immédiatement après le froment, si la terre abondoit en vers rouges: avec de pareils cours, ces provinces rapporteroient plus du double de ce qu'elles rapportent aujourd'hui.

Gascogne.

On remarquera que les terres dont je viens de parler, ne forment qu'une petite partie de cette grande division du pays de bruyères, qui comprend beaucoup d'autres terres arides qui sont ou des montagnes, ou des déserts, ou des landes. Les

landes de Bordeaux comprennent seules deux cents lieues carrées, qui ne sont pas absolument incultes, mais qui sont uniquement plantées de pins dont on tire de la résine. Il s'en trouve encore plusieurs grandes étendues qui ne donnent que de la fougère et d'autres arbustes de cette nature. Dans les petits cantons cultivés, il paroît que l'agriculture y est infiniment mieux entendue que dans la Bretagne, &c. Elle est pratiquée dans quelques endroits selon d'excellens principes, qui probablement se propageront, si jamais ces landes sont cultivées.

De Saint-Palais à Bayonne il y a beaucoup de navets, et l'agriculture est fort singulière. Ayant aperçu plusieurs champs tout noirs, et en ayant demandé la raison, on me dit que c'étoient des cendres de paille brûlée : je vis ensuite les paysans mettre de la paille fort épais sur des éteules de froment : ensuite ils y mettent le feu, et brûlent ainsi les mauvaises herbes. Comme il y avoit dans le voisinage d'immenses landes couvertes de fougère, je leur demandai pourquoi ils ne la brûloient pas, et ne gardoient pas leur paille ? ils répondirent qu'ils préféroient la fougère pour faire du fumier, et qu'ils en coupoient beaucoup pour servir de litière. Aussitôt qu'ils ont brûlé, ils labourent et hersent. On m'a dit qu'ils sarcloient et binoient. Après les turneps ils sèment du maïs, selon l'ordre suivant : 1. maïs ; 2. froment ; 3. turneps, ce qui est bien sûrement digne d'éloges.

Saint-Vincent. — Ils sèment ici du trèfle parmi le maïs en août ; à la fin d'avril ou au commencement de mai, ils coupent le trèfle une fois, et

en font une belle récolte, qui a quelquefois trois pieds de hauteur; ils labourent ensuite et plantent de nouveau du maïs, ensuite quelqu'autre végétal. Un autre de leurs usages est de semer du seigle, ensuite du millet, et avec ce dernier, des haricots.

De Dax à Tartas. — Ils ont trois récoltes en deux ans de cette manière: 1. maïs; 2. seigle, et ensuite, millet. — Le trèfle appelé *farouche*, se sème seul par tout le pays, au commencement de septembre: il est fauché pour faire du foin dans le printemps, et labouré pour le maïs, dans lequel cas on sème du seigle au lieu de millet: il ne sauroit y avoir de meilleure agriculture.

A Saint-Sever. — On trouve de bon maïs, beaucoup de terres labourées pour du trèfle. Tous les habitans du pays, hommes et femmes, binent à présent le millet [le 17 août] sur trois rangées de trois pieds, aussi propres qu'un jardin. Le cours suivant est usité: 1. maïs, et en août des navets parmi; 2. grains de mars, semés en janvier ou février; 3. trèfle, semé en septembre, qui donne de belles récoltes en mars ou en avril; 4. maïs de nouveau, et quelquefois du lin semé entre le maïs, et recueilli en avril: point de jachères. Excellente agriculture! ce sont-là les cours supérieurs; tous les autres du canton sont mauvais.

Observations générales.

Ce qui est également applicable à tous les pays dont la plus grande partie est inculte, ou au

moins dans un état d'infertilité, comme la Gascogne, l'Anjou, le Maine, et particulièrement la Bretagne, c'est l'usage de couper et de brûler: quand de pareilles terres sont à un certain degré de culture, mais pas encore tout-à-fait défrichées, cette méthode, employée comme il faut, est excellente; au contraire, pratiquée comme on le fait ici, elle est barbare et pernicieuse. Elle consiste à brûler périodiquement, et à semer immédiatement du blé, du seigle, de l'orge, ou de l'avoine, tant que la terre rend une moisson qui vaut la peine d'être recueillie; ensuite à l'abandonner comme si elle n'étoit plus d'aucune valeur, et à la laisser s'améliorer elle-même en produisant de l'herbe, du genêt, de la fougère, ou tout ce qui veut y croître. Des cours aussi mauvais que ceux-ci, ont mal à propos fait perdre, dans tous les pays de l'Europe, le crédit de la méthode de couper et de brûler. Mais une condamnation générale de cette espèce est un exemple, entre mille, de ce manque de discernement si pernicieux pour l'agriculture. L'écobuage, lorsque l'on sait en faire une bonne application, est un des plus excellens moyens d'améliorer les terres; mais on devroit toujours l'employer comme une préparation pour l'herbe ou pour les plantes fourrageuses, et non pas semer du grain immédiatement après: dans ce cas, comme dans plusieurs autres, l'homme qui veut suivre des principes sûrs, devroit tâcher d'avoir sur ses terres une *couche* d'herbe, terme dont on se sert avec beaucoup de justesse dans les comtés de Norfolk et de Suffolk. Qu'il s'assure d'abord de l'herbe et

il n'a pas besoin de s'inquiéter du blé, il en aura quand il voudra. On devroit toujours compter l'écobuage pour une récolte, en sorte que les bestiaux pussent ensuite paître sur la terre, ou y manger de la rabbette, des choux ou des turneps, parce que la grande masse d'engrais alcalins doit toujours avoir pour la contrebalancer, une autre masse mucilagineuse. On pourroit après cela y semer du froment ou de l'avoine [cette dernière récolte vaudroit mieux], parce qu'il n'est guères possible de tirer parti de l'herbe, sans avoir du grain, dans un climat tel que celui de la Bretagne, du Maine et de l'Anjou.

Dans la Gascogne, où l'on peut semer l'herbe en septembre, il n'existe pas la même nécessité de semer du grain. Avec cette première semaille de grain, il faudroit semer l'herbe la plus propre au sol, et elle ne manque jamais en pareil cas. Lorsque vous aurez une production d'herbe nette, belle et bonne, vous pourrez la conserver tant qu'elle vous sera utile et répondra à vos vues; ensuite vous la labourerez pour du grain, et vous pouvez être certain de faire de belles récoltes en proportion de la grandeur du terrain. Dans votre système de culture, il ne faut jamais vous écarter de la règle, qui ne permet pas de semer successivement du froment, du seigle, de l'orge ou de l'avoine, sans une récolte intermédiaire pour améliorer la terre. Que l'on applique ces principes aux landes de la Bretagne, et qu'ils servent à vivifier les bruyères du Maine et de l'Anjou, et alors le voyageur n'y verra plus des provinces désolées et sauvages, mais il bénira l'influence

fluence du siècle plus heureux, qui aura arraché ces terres à la stérilité.

PAYS DE MONTAGNES.

En allant d'Espagne à Perpignan, le 21 juillet, je trouvai des éteules labourées et ensemencées de millet. Je n'y vis point de jachères. Dans le pays où l'eau est en abondance, on y substitue du trèfle, des haricots, du millet et du maïs; mais le maïs n'y est pas en grande quantité. Leur manière de cultiver le trèfle est très-singulière; ils labourent leurs chaumes au commencement d'août, et la semence de trèfle est enterrée à la herse, ou par le moyen d'une pièce de bois attachée à la charrue. Ce trèfle produit beaucoup de nourriture pour les moutons et les agneaux au commencement du printemps; après quoi on l'arrose, et vers la fin de mai il donne une bonne récolte de foin : alors on le laboure et on plante des haricots, du maïs ou du millet, que l'on enlève assez à temps pour y mettre du froment. Après le froment on fait une autre récolte de haricots ou de millet; il y a donc deux récoltes par an. Mais dans les endroits où il n'y a pas d'eau, ils ont des jachères pour préparer la terre pour le froment. Cependant, dans les bonnes terres, les jachères sont ensemencées de millet, de haricots, ou d'orge pour faire du fourrage. Dans toute la vallée, de Narbonne à Nismes, l'objet principal est les vignes, les oliviers ou les mûriers; mais il s'y trouve aussi beaucoup de froment, une grande partie de ce territoire étant un pays à blé.

Dauphiné, — Montelimart; — Immédiatement

après la moisson de froment, on y voit du blé sarrasin qui est actuellement fleuri [23 août]; c'est gagner un mois sur l'Angleterre, et ils font ainsi deux récoltes au lieu d'une. Avec une bonne gestion ils pourroient avoir d'aussi bons turneps après le froment, que nous en avons après un an de préparatifs. M. Faujas de Saint-Fond y trouva toute sa ferme sous un cours de récoltes qui admettoit les jachères; mais à présent il leur a substitué du sainfoin et du trèfle. Un autre fait bien remarquable, qui montre ce que peut faire le climat, c'est que M. Faujas a des pommes de terre de huit pouces de haut, plantées sur une terre qui a produit du froment cette année.

Observations.

Selon mes remarques, les vallées fertiles, quelque étroites ou peu considérables qu'elles soient, doivent être regardées comme étant à peu près de la même nature que les plus riches cantons. La principale chaîne de montagnes que l'on traverse, est le pays volcanique d'Auvergne, du Vélay et du Vivarais; la culture que j'y vis est fort mauvaise; elle n'a d'autre mérite que celui d'être pratiquée sur des hauteurs considérables; elle s'étend dans des régions où il n'y a que la plus grande industrie, aiguillonnée par la propriété, le plus puissant de tous les motifs, qui puisse la porter. Mais dans les méthodes suivies par ces propriétaires, dont les possessions sont très-petites, rien ne mérite de fixer notre attention. Ils sont en général peu instruits, et suivent les plus mauvais cours avec autant de zèle que les meilleurs.

La culture principale, et peut-être la meilleure de ces montagnes, est celle des châtaigniers, qui y sont nombreux, et qui rapportent un revenu considérable aux propriétaires. Les montagnes de la Provence, que j'ai vues dans le voisinage de la Tour-d'Aigues, et sur la côte de la Méditerranée, sont en général de misérables déserts, et n'offrent d'autre culture que celle qu'on auroit bien fait de ne pas y pratiquer; il seroit donc absurde de s'attendre à y trouver des cours suivis. Les montagnes de la Provence, vers les Alpes, par Barcelonette, etc. sont couvertes, comme devroient l'être toutes les montagnes, de troupeaux de bétail de toute espèce. Il faudroit employer les régions de montagnes à des pâturages, et qu'au reste la culture tendît uniquement à faire le plus de fourrage possible pour nourrir les bestiaux pendant l'hiver. Le froment, le seigle et les autres articles devroient être totalement subordonnés au fourrage. Le cours des récoltes ne devroit donc être qu'une succession de turneps, de choux, de rabbette, de pommes de terre; avec la culture de l'herbe qui donne le plus de foin; et le froment seulement un objet secondaire. Ce n'est cependant pas là le système que l'on suit dans ces montagnes; mais il n'est pas surprenant que le grand article des bestiaux soit mal entendu dans les provinces éloignées, quand il est si honteusement négligé près de la capitale, où toutes les productions sont sûres de trouver un marché.

SOLS PIERREUX.

Cette division mal cultivée du royaume, n'offre rien de remarquable dans mes notes, si ce n'est l'introduction des pommes de terre dans quelques cours de récoltes. Cette racine est plus cultivée dans la Lorraine et dans la Franche-Comté que dans aucune autre partie du royaume que je connoisse. Mais le cours généralement établi dans toutes ces provinces, est la routine commune d'une année de jachères, une de froment ou de seigle, et une autre d'orge ou d'avoine, ce qui provient sans doute du grand nombre de terres non encloses, et sujettes aux droits communaux; cependant les cultivateurs suivent aussi cette méthode dans leurs enclos, ce dont ils devroient rougir. Il seroit inutile que je m'arrêtasse sur une pareille agriculture; il suffit de ranger ces provinces dans la classe des plus mal cultivées du royaume, les vignes exceptées; et vu la grande étendue de pays ouvert qu'elles contiennent, il n'est guères probable qu'elles deviennent de long-temps meilleures.

PAYS DE CRAIE.

Dans la province de Sologne, le cours ordinaire est : 1. jachères ; 2. seigle ; c'est la plus misérable de toutes les provinces de France, comme je l'ai déja plusieurs fois remarqué. Le sol est tout de sable ou de gravier sablonneux, sur un fond de marne blanche; dans quelques endroits il est tout de craie, et dans d'autres, d'une marne argileuse, mais blanche ; et à en juger par la grosseur des

bois qu'il produit, il contient assez de principes de fertilité pour produire toutes sortes de récoltes que l'on sauroit adapter à la nature de sa surface. Dans tous les trous et dans tous les fossés, l'on voit de l'eau en stagnation, en sorte que, dans ce pays sec et sablonneux, l'une des premières opérations qu'il y auroit à faire pour l'améliorer, seroit de le dessécher un champ après l'autre, ce qui est fort extraordinaire. Je n'ai guères vu de pays aussi susceptible d'être amélioré par les moyens les plus simples, et je n'en connois point de plus convenable pour le cours de culture pratiqué dans le Norfolk : 1. turneps ; 2. orge; 3. trèfle; 4. froment. Le seigle n'auroit pas de place ici, si la terre étoit marnée et si l'on y cultivoit des turneps et du trèfle. Il ne faudroit pas y cultiver du trèfle sans turneps [c'est ce qui a trompé la moitié des soi-disant améliorateurs de l'Europe]; une bonne récolte de turneps, mangée sur place par des bêtes à laine, doit être par-tout considérée comme la mère du trèfle, et sans turneps, le trèfle ne prépare que médiocrement la terre pour la production du froment, à moins qu'elle ne soit naturellement très-fertile. La misère de cette *triste* Sologne, comme la nomment les écrivains françois, la pauvreté des fermiers, l'état inculte de la plus grande partie du pays proviennent principalement du cours de récoltes qui y est pratiqué ; le plus léger changement donneroit un nouvel aspect à cette province désolée. Il est impossible de se figurer une plus mauvaise agriculture que celle qui est pratiquée, tant ici que dans les autres provinces qui forment le

reste de ce vaste canton calcaire. Là où la terre est bonne, ils récoltent sans miséricorde, et où elle est mauvaise, on ne voit que des jachères et des joncs, au lieu de turneps et de sainfoin.

Il faut totalement déraciner les idées d'après lesquelles l'agriculture de ces provinces de craie est conduite, avant de pouvoir y introduire une culture qui soit utile aux particuliers et à la société. C'est un spectacle bien étrange que de voir en ce canton les vignobles entretenus comme des jardins, et dans l'état le plus florissant, tandis que les terres de labour qui les environnent, sont couvertes de ronces et de mauvaises herbes. Une grande partie de ce pays devroit être mise en sainfoin, et l'autre, sous un cours de récoltes qui produiroit la première année des fourrages pour la nourriture du bétail, et l'autre, des grains pour celle des hommes et des chevaux.

PAYS DE GRAVIER.

Il seroit inutile de donner le tableau des cours suivis dans le Bourbonnois et dans le Nivernois; il n'y en a qu'un dans toute l'étendue de ces deux provinces, et c'est celui-ci : 1. jachère; 2. seigle; système auquel il faut que les habitans soient bien attachés, puisqu'il est suivi dans un pays dont les neuf dixièmes sont enclos, et où les fermiers sont en liberté de semer ce qu'il leur plaît. Ce n'est ni le produit, ni les succès qui peuvent leur faire aimer les jachères; car les fermiers sont aussi pauvres que leurs moissons. Le produit ordinaire, quatre grains pour un, et souvent moins,

et avec leurs jachères, qui, selon quelques visionnaires, sont essentielles pour tenir la terre en vigueur, le sol est tellement dégradé qu'il se trouve épuisé par leur culture même, et qu'ils sont obligés de le laisser se couvrir d'herbe et de genêt pendant sept ou huit ans pour le rétablir, ce que ne peuvent faire les jachères. Il n'est guère possible de trouver une preuve plus évidente de l'absurdité de cette coutume (*). Par ce que j'ai vu du Bourbonnois, et je l'ai examiné avec attention, puisque j'ai une fois été tenté de m'y établir, il faudroit aussi que le grand objet de son agriculture fût l'éducation des bêtes à laine ; et que les cours fussent réglés de manière à fournir les moyens d'entretenir de grands troupeaux avec les turneps, le trèfle et autres plantes fourrageuses.

PAYS DE DIFFÉRENS LOAMS.

Il n'est pas rare de trouver dans ces provinces des turneps, ou si ce n'est pas des turneps [car je n'y étois pas dans la saison pour les voir], des raves assez grosses pour engraisser des bœufs, cependant cette culture n'a aucun effet sur l'amélioration de leurs terres ; ce fait est digne d'attention. J'ai trouvé à redire sur le manque de turneps en France ; en voici, et je ne suis pas encore satisfait ! Voilà ce que pourroit me dire un François ; mais cette par-

(*) J'ai entendu dire en Angleterre, à quelques fermiers-pratiques, que le seigle épuisoit beaucoup moins que toute autre sorte de grains ; si cela est vrai, ces provinces ne peuvent s'épuiser que par les jachères. *Y.*

ticularité seule prouve combien il est important de bien étudier cette branche intéressante de l'agriculture. Ce ne sont pas tant les turneps qui manquent, qu'un bon cours de récoltes. On peut mettre, pendant toute l'éternité, un vingt-cinquième de ferme en turneps, sans parvenir à l'améliorer, si l'on persiste à faire immédiatement après les turneps une récolte de froment; mais faites manger les turneps sur place par les moutons, semez ensuite de l'orge et du trèfle en même temps, et mettez le froment après le trèfle. Commencez à pratiquer ce système d'abord sur quatre acres, ensuite sur quatorze, ensuite sur quarante; et vous verrez quel sera le résultat. Avant de prendre congé des habitans de ce canton, n'omettons pas de dire que plusieurs d'entre eux engraissent des bœufs avec de la farine de seigle et avec la petite quantité de turneps qu'ils récoltent. Ainsi, c'est avec le produit de leurs terres labourables qu'ils nourrissent leur bétail, merveilleux moyen de remédier au *déficit* de l'agriculture de France!

Remarques générales sur les cours des récoltes pratiqués en France.

Ayant noté et commenté les erreurs particulières des différens cantons, qui sont venues à ma connoissance, il me reste maintenant à faire quelques observations applicables à tout le royaume. Tout ce qui se trouve de recommandable dans l'agriculture de ce pays, dépend de l'un de ces deux points, ou de l'extrême fertilité du sol, comme en Flandre, en Alsace et sur la Garonne, ou de la culture d'une

plante particulièrement adaptée aux climats du midi ou du centre du royaume, qui est le maïs. Mais comme cette plante ne se trouve pas sur les mauvaises terres, ni même sur les médiocres, il arrive que les terres pauvres, dans ces climats, sont laissées en jachère ou abandonnées à la nature. C'est en cela particulièrement que l'agriculture françoise diffère de la nôtre. Il est à remarquer qu'en Angleterre les plus mauvaises terres sont les mieux cultivées, ou au moins aussi bien cultivées que les plus fertiles.

Quand je parlerai des rapports qui existent nécessairement entre l'agriculture d'un pays et son gouvernement, je donnerai les raisons de cette singularité. Le plus grand mal de la culture françoise en général, c'est le trop grand desir qu'ont les cultivateurs de recueillir le plus de froment et de seigle qu'il est possible. Une immense population et des subsistances précaires, comme l'expérience l'a prouvé, ont peut-être occasionné ce desir désordonné: mais l'absurdité d'une pareille conduite est évidente aux yeux des hommes éclairés. Plus on sème de blé, moins on en recueille; et cette terre, entretenue par le moyen de grands troupeaux de bestiaux et de bêtes à laine, rapporteroit plus, n'étant ensemencée qu'une fois tous les quatre ans, qu'elle ne rapporte aujourd'hui avec moins de bestiaux et ensemencée tous les trois ans. Dans l'arrangement des cours, il faut absolument bannir toute idée semblable; et la conduite qui conviendroit en pareil cas à un simple individu, est aussi celle qui convient à une nation. Un homme

ne doit pas changer son plan de culture, par l'espoir de quelques avantages momentanés; il doit mettre dans ses terres, les plantes les plus analogues à ses vues générales, et les plus analogues à la nature du sol; il est également de l'avantage de la nation, que les terres soient ensemencées de la graine qui leur est la plus propre, et dont le produit, converti en argent, aura le plus de valeur. Un pays riche et peuplé ne sauroit jamais manquer de pain que par la faute de son gouvernement, qui voudroit se mêler d'encourager et de régler ce que la liberté seule peut faire fleurir : les habitans d'un pareil pays seront toujours en état d'avoir du blé, parce qu'ils sont en état de le payer, et ses propres fermiers ne manqueront jamais de s'en procurer, ainsi que de tous les autres articles de culture, en proportion du besoin des habitans, pourvu que des lois et des restrictions absurdes ne les en empêchent pas.

D'après ces principes, on doit considérer toutes les productions comme également avantageuses, lorsqu'elles rapportent une égale somme d'argent. La grande quantité de seigle que l'on trouve dans toutes les parties de la France, même dans les provinces les plus fertiles, est peut-être une des plus palpables absurdités de l'agriculture de l'Europe; et l'on peut dire, dans le langage de nos fermiers, que le froment même *s'en ressent.* Cependant, dans toute l'étendue de la France il se trouve à peine une seule espèce de sol qui soit assez mauvaise pour exiger du seigle. Toutes les terres en général sont propres au froment. Dans une partie

de la Sologne, près de Chambord, il se trouve des sables pauvres; mais comme ils sont sur un fond de riche marne, s'ils étoient améliorés et soumis à un cours régulier, ils rapporteroient plus de froment qu'ils ne donnent aujourd'hui de seigle. Il en est de même des terres les plus pauvres du Bourbonnois et du Nivernois; après celles-ci, il ne s'en trouve guères qui ne soient susceptibles de produire du froment.

En considérant le cours des récoltes propres à la France, sous le rapport de l'intérêt national, il faut toujours avoir présentes à l'esprit deux particularités qui, au premier abord, paroissent étrangères à cette question : c'est le nombre de forêts nécessaires à un pays qui n'a pas de charbon de terre, ou qui ne s'en sert pas, et la vaste étendue de ses vignobles. Ces deux articles demandent à être considérés sous un autre point de vue, mais j'en fais ici mention seulement, pour montrer que, lorsque la quantité de terre de labour est aussi prodigieusement diminuée, il faut principalement s'appliquer à bannir les jachères, et à introduire les cours de moissons les plus avantageux. Quand on réfléchit qu'il y a entre un sixième et un septième du royaume en bois, que l'espace couvert de vignes est considérable, et qu'outre cela il se trouve dans quelques provinces une vaste étendue de terres incultes, il paroît surprenant qu'un peuple si nombreux puisse trouver assez de subsistances, lorsqu'un tiers ou un quart de ses terres de labour est en jachère ou mal cultivé.

L'on trouve en Angleterre des cultivateurs-pra-

tiques, qui pensent que les jachères sont nécessaires, et il n'est aucun usage, quelque mauvais qu'il soit, qui n'ait trouvé dans tous les siècles de zélés défenseurs. On voit tous les ans naître et mourir de ces projets pour lesquels on se passionne, et dont quelques-uns peuvent, dans certaines circonstances, avoir quelque mérite; mais le politique n'a pas besoin de s'embarrasser de ces variations; il doit considérer l'agriculture en grand; il doit voir quels sont les pays les plus fertiles et les mieux cultivés, et si toutes les terres de ces pays produisent tous les ans; il doit s'informer si les bêtes à laine et les bestiaux en grand nombre, ne sont pas des articles indispensablement nécessaires pour la culture des terres; si les engrais n'en dépendent pas, et si le produit en grains ne dépend pas des engrais; il doit se demander si, en mettant les turneps de Norfolk, les féves de Kent, les choux et les carottes de Flandre, le maïs de la Guyenne, et la luzerne du Languedoc en jachères, l'on rendroit un grand service à ces provinces; il sentira alors, et il dira, comme il est impossible d'entretenir un grand nombre de moutons et de bestiaux dans un pays où on laisse les terres en jachères, que la première amélioration qu'on doive y faire, c'est de rendre les jachères susceptibles de nourrir les bestiaux et les moutons dont la terre a besoin. Il manquera d'autant moins de tirer cette conséquence, qu'il verra que ce système est établi et pratiqué dans les pays les mieux cultivés, quel que soit leur sol. Peut-être ne connoîtra-t-il pas les manières particulières

d'appliquer le principe général, mais du moins avec un peu de bon sens, il comprendra clairement ce principe, et la pratique des cantons, et même celle des individus, serviront encore à le convaincre de sa justesse. Il ne s'agit point de comparer tel sol à tel autre; tout pays, toute ferme sera mieux cultivée, et produira davantage en proportion du nombre des bestiaux et des bêtes à laine qu'elle entretiendra. Ceci peut servir de règle pour un acre, un champ, une ferme, un canton, une province, un royaume; ce point si important pour une nation, dépend absolument des cours de récoltes.

Il a été prouvé, par des expériences répétées et satisfaisantes, qu'il ne faut pas faire successivement deux récoltes de grain; il est possible qu'il y ait des exemples du contraire, mais on ne termineroit aucune question, si on vouloit toujours raisonner sur des exceptions. Si l'on s'écarte de cette règle, c'est toujours aux dépens des bestiaux et des bêtes à laine, et conséquemment du fumier; et tout ce que l'on obtient à un pareil prix, est payé bien cher (*).

En adoptant cette maxime, on trouve naturel-

(*) Ces idées ne m'ont point été suggérées par la théorie, ou même par l'inspection des fermes des autres; celle de ma propre ferme me soutient dans cette opinion. Ma rente est en proportion de la rente des autres terres d'Angleterre; mais si le royaume en général étoit également bien fourni, il contiendroit vingt-deux millions de bêtes à laine de plus qu'il n'en a aujourd'hui, près d'un million et demi de bestiaux de plus, deux cent mille chevaux de moins, et entre deux et trois millions d'habitans de plus. Voilà un

lement de quelle manière il faut agir : elle suppose les récoltes de grains et de fourrages alternatives, donc une partie des terres de labour doit soutenir le bétail, et l'autre partie donner du grain. Ceci décide de quelle nature doivent être les récoltes; car il faut que les bestiaux et les bêtes à laine mangent en hiver comme en été; il faut conséquemment que les récoltes de chaque saison soient proportionnées, et de plus, que l'ordre soit tel qu'il maintienne la terre toujours en bon état. Il seroit inutile de parler d'une infinité de cas qui demandent des exceptions, sans cependant être contraires à ces principes généraux. Il peut arriver que la terre soit assez fertile pour n'avoir besoin ni de gros bétail, ni de moutons; il peut arriver que, comme celle de la Garonne, elle puisse produire continuellement du chanvre et du blé; il peut arriver qu'elle soit près d'une grande ville; que les engrais achetés rendent d'autres cours plus avantageux; il peut arriver qu'il soit profitable de cultiver, comme récoltes-jachères, certains végétaux qui pourtant ne peuvent servir à nourrir le bétail, tels que le colsa, le tabac, le lin et autres articles. De pareilles exceptions qui, selon la nature des choses, doivent être nombreuses, ne sont aucunement contraires au premier principe.

---

système que l'on peut appeler agriculture nationale et politique. Il y a sans doute des gens qui demanderont si l'on bat mes grains; si mes terres sont hersées; si mes haies sont taillées; si mes sillons sont hauts ou bas; ou peut-être si mes moutons ont des cornes, ou si mes barrières sont peintes. Il en est de l'agriculture comme de la morale; une vertu achetée aux dépens d'une plus grande vertu, devient un vice. *Y.*

Les végétaux propres à la nourriture des bestiaux et des bêtes à laine pendant l'hiver, sont les turneps, les choux, les pommes de terre, les raves, les carottes, les panais, les féves et la vesce; pour leur nourriture d'été, on a l'herbe et les plantes fourrageuses de toutes les espèces. Il ne s'agit que de connoître celle qui convient le mieux au sol, en raison de sa richesse ou de sa pauvreté. De-là il s'ensuit que quelques cours sont peut-être propres à tous les sols du monde.

1, Racines, choux ou autres légumes.
2, Grain.
3, Herbages.
4, Grain.

Et 1, Racines ou choux.
2, Grain.
3, Herbages.
4, Légumes ou maïs, chanvre ou lin.
5, Grain.

Dans ces cours, la principale distinction, relative au sol, sera le nombre d'années pendant lesquelles la terre produira des plantes fourrageuses; il y a des exceptions dans quelques cas particuliers, mais ils sont rares.

CHAPITRE VI.

ARROSEMENS.

Il n'y en a point d'importans depuis Calais jusqu'à la Marche

De la Ville-au-Brun à Bassie. — Je vis ici le premier. Plus l'eau coule avec rapidité, disent les habitans, plus l'amélioration est grande. Les terres plates sont améliorées, mais les joncs ne sont pas détruits. La meilleure eau est, à leur avis, celle qui est la plus froide; ils l'emploient aussitôt qu'elle sort de sa source. On arrose rarement en hiver: on ne coupe qu'une fois. Il est clair que cet usage est ici mal entendu.

Limosin. — *Limoges.* — Tous les endroits des montagnes qu'il est possible d'arroser, le sont, et avec une attention qui prouve combien les habitans sentent l'importance de cette pratique. L'eau est conduite très-haut sur le penchant des collines, et, dans plusieurs endroits, je ne pus même conjecturer d'où on la faisoit venir; mais dans le plat pays les arrosemens sont mal faits, et l'on voit des lignes de joncs le long des fossés; on ne fait pas non plus écouler l'eau assez vîte.

Uzerche.—On arrose avec grand soin: dans l'été ils préfèrent l'eau de source qui ne fait que sortir de la terre; mais au commencement du printemps, l'eau de rivière.

Roussillon.

ROUSSILLON.—*Perpignan.*—On prend beaucoup de peine pour arroser les vallées, et cet arrosement est bien entendu. Les plus belles terres de labour, dans la vallée de Pia, se vendent, quand elles n'ont pas d'arrosemens, 600 *l.* le minatre; mais les terres arrosées, 1000 *l.* Près de Perpignan il y a un aqueduc considérable pour les arrosemens. Depuis Perpignan jusqu'à Villefranche, on fait de grands efforts pour arroser: dans plusieurs endroits ils préfèrent l'eau claire, et celle qui est le plus près de sa source.

LANGUEDOC.—On arrose beaucoup, et avec succès, dans toute cette province. *Ganges.*—En sortant de cette ville, je fus surpris de voir combien on avoit pris de peine pour les arrosemens; on y a fait une digue solide en planches et en maçonnerie, pour faire entrer l'eau dans un beau canal de six pieds de large sur cinq de profondeur: elle parcourt ainsi un mille de terrain; ce canal est plutôt bâti et muré que creusé, sur le côté de la montagne au-dessous de la grande route. C'est un grand ouvrage bien imaginé et également bien exécuté. Une roue fait monter l'eau d'une partie de ce canal à trente pieds. Un aqueduc bâti à cette hauteur, sur deux rangées d'arches, reçoit l'eau et la conduit au-dessus du pont et de la rivière, pour arroser les collines, tandis que le canal porte la plus grande quantité d'eau dans les champs des vallées. Cette entreprise a dû coûter des sommes considérables, et montre quelle est la valeur de l'eau dans un pareil climat.

Saint-Laurent.—*Lodève.*—A quelques milles

de Ganges, on trouve un arrosement semblable; l'eau est tirée de la même manière de la rivière, et portée aussi haut par le moyen d'une roue; c'est tout auprès du château de madame de Ganges. Dans toutes ces montagnes, les travaux que l'on a faits pour les arrosemens sont prodigieux; il n'y a pas un pouce susceptible d'être arrosé, où l'on ne fasse parvenir de l'eau; elle est conduite, sur le penchant des collines, dans tous le endroits possibles.

Bédarrieux. — Tout ce qui est susceptible d'arrosement est arrosé; il est assez curieux de voir en cet endroit le lit d'une rivière absolument à sec, parce que l'on en a pris l'eau pour arroser.

Gascogne. — *Campan.* — Des terres avec de l'eau à discrétion; elles se vendent 1 200 *l.* le journal de sept cents cannes [environ dix-neuf mille six cents pieds]; mais quand elles n'ont pas de moyens d'être arrosées, elles ne valent que 3 à 400 *l.*

Bagnères. — *Bigorre.* Les vallées labourables sont arrosées avec grand succès.

De *Saint-Vincent à Dax.* Il y a plusieurs sources au-dessus des bruyères ou des mauvaises terres, mais on n'en fait aucun usage.

A *Tartas.* De même.

Beauvoisis. — Quelques prairies sont bien arrosées, ce qui est une chose fort extraordinaire dans cette partie de la France.

Normandie. — *Neufchâtel.* — On a voulu

faire des arrosemens pour les prairies, mais on s'y est mal pris.

Falaise. — Une vallée de prés arrosés qui rapportent 100 *l.* par acre, vingt-deux pieds à la perche.

BRETAGNE. — *Belle-Isle.* — On a essayé d'arroser quelques morceaux de terres; ce sont les premiers arrosemens que j'aye vus dans cette province; mais ils sont mal faits, et l'eau ne s'écoule pas bien des champs inondés.

ANJOU. — *Turbilly.* — Les arrosemens sont tout-à-fait inconnus dans ce pays-ci, quoiqu'ils ne manquent pas de moyens.

MAINE. — *Beaumont.* — Il y a de beaux ruisseaux dans tout le pays, mais on n'en fait pas usage.

NORMANDIE. — *Bernay.* — Il y a quelques canaux près de la ville; ils furent creusés pour la seconde fois le 3 octobre.

ALSACE. — *D'Isenheim à Béfort.* — Les premiers qu'on trouve en Alsace, mais ils ne sont pas bien faits.

BOURBONNOIS. — *Moulins.* — M. Martin, jardinier de la pépinière royale, qui est Languedocien, arrose son jardin selon l'usage de cette province. Une roue à la persienne avec des seaux, élève l'eau d'un puits à la hauteur de douze pieds; la cuve est assez basse pour recevoir cinq ou six de ces seaux à la fois, sans qu'il se perde beaucoup d'eau. Cette roue est tournée par un cheval, elle élève deux cents poinçons de deux cents bouteilles chacun par heure. L'eau est conduite par de

petits canaux, dans tous les endroits qui en ont besoin.

AUVERGNE. — *Riom.* — Pendant un espace de deux ou trois milles, on voit un bel arrosement dans une partie de la riche vallée de la Limagne : les canaux sont bordés de deux rangées de saules. J'y vis un beau regain, et des terres en labour qui devroient être en prairies.

Clermont. — A Royan, les côtés volcaniques de la montagne sont arrosés, mais les arrosemens sont mal faits.

Issoire. — Les arrosemens sont fort communs ; les habitans par ce moyen font de fréquentes récoltes dans leurs jardins. Après le chanvre ils plantent immédiatement des choux. La distribution de l'eau, dans ces jardins, est très-défectueuse ; ils la jettent des canaux sur les terres avec des écuelles de bois, au lieu de la faire couler : c'est probablement la raison pour laquelle leurs jardins et leurs terres à chanvre ne valent pas leurs vergers.

LANGUEDOC. — De Riom jusqu'au Rhône, à travers l'Auvergne, le Vélay et le Vivarais, presque toutes les terres susceptibles d'être arrosées le sont.

DAUPHINÉ. — *Montelimart.* — Les arrosemens sont ici portés à un grand degré de perfection. Près de la ville, une septerée, qui est un demi-arpent de Paris, se loue 2 louis et demi, ou 5 louis l'arpent de Paris ; à une certaine distance, 60 *l.*, avec l'obligation de fumer tous les deux ans, ce qui est remarquable. Cent septerées, qui reçoi-

vent les eaux de la ville, se louent 5000 *l.*, outre 600 *l.* pour la nourriture d'hiver des moutons : ces terres sont fauchées trois ou quatre fois l'an. Dans le Dauphiné on préfère, pour les arrosemens, l'eau de source à celle de rivière, excepté les eaux du Rhône qui sont regardées comme aussi bonnes. La raison qu'ils en donnent, c'est que la première ne gèle jamais, au lieu que celle de la rivière gèle, et conséquemment ne vaut rien pour arroser pendant l'hiver. Dans l'été, l'eau trouble endommage l'herbe.

Comtat Venaissin. — *Avignon.* — Les arrosemens sont également portés ici à un haut point de perfection, par le moyen des eaux de la Durance et du canal de Crillon, qui n'a été fait que dans cette vue. On fauche les prairies trois fois l'an ; elles produisent à peu près trente quintaux de foin, à 40 ou 60 *l.* le quintal, par eymena, de vingt-un mille six cents pieds, en trois coupes. Près de la ville, ces prairies se vendent 2000 *l.*; plus loin, 1500 *l.* Quand la saison est sèche, on les arrose tous les douze jours ; mais dans les temps humides, une fois par jour. Dans certains cas, ils commencent avec de l'eau trouble, finissent avec de l'eau claire pour laver l'herbe. Ils n'arrosent jamais leurs grains, sinon dans les grandes sécheresses.

L'Isle. — Le grand chemin d'Avignon à cette ville, passe, l'espace de quelques milles, à travers une plaine fort unie, qui est arrosée avec grand soin. Les canaux pour conduire l'eau, sont tracés avec beaucoup d'habileté, et leur distribution est telle qu'on peut arroser chaque champ à volonté.

Il y a plusieurs vignes qui en sont privées; mais il paroît que c'est un mauvais système que d'en planter sur des terrains que l'on doit arroser. On n'en agiroit pas ainsi, si les profits sur les vignes n'étoient point considérables. Une grande partie de ces terres sont arrosées quand elles portent du trèfle ou de la luzerne, mais quand elles sont en blé, on ne les arrose pas. L'effet de l'arrosement est tel, que le trèfle, semé en automne dans le blé, est coupé la même année de la récolte du blé : trois fois l'année suivante; et ensuite on le laboure pour semer du grain, ou on le laisse en prairies; dans ce dernier cas, la principale herbe qui vient, est l'*avena elatior*. Le sol est un loam calcaire jusqu'à quatre milles de l'Isle, et ensuite une terre brune argileuse, sans aucune pierre, de trois ou quatre pieds de profondeur, qui a l'apparence d'être très-fertile avec ou sans eau. A l'Isle, les prairies arrosées valent 400 *l.* l'eymena, et sont fauchées trois fois; mais ils se plaignent d'un manque d'eau, ce qui est extraordinaire, car ils paroissent en avoir beaucoup à leur disposition. On la fait monter dans les jardins par le moyen de plusieurs roues que le courant fait tourner, et on la conduit avec art dans toutes les parties cultivées.

Vaucluse. — La source de ce village, qui sera à jamais célèbre dans les annales de l'amour et de la poésie, ne doit pas l'être moins dans celles de l'agriculture. Ses eaux servent aux arrosemens à trois ou quatre cents pas du rocher d'où elles sortent, et font un merveilleux effet.

PROVENCE. — *Orgon.* — De Vaucluse à cet endroit il y a beaucoup d'arrosemens. Près de Cavaillon, on bèche exprès la terre, et on y fait même des fossés. A Orgon, le canal de Boisgelin, ainsi appelé du nom de son patron, l'archevêque d'Aix, est un superbe ouvrage, mais il n'est pas fini; il passe ici dans une tonnelle, l'espace de quatre cents quarante verges, à travers une montagne; il a vingt pieds de largeur et huit de profondeur; il n'y a pas encore d'eau, parce que, depuis quelques années, les travaux sont arrêtés faute d'argent. La montagne par laquelle il passe, est de craie et de marne, espèce de craie pierreuse qui ne ressemble pas du tout aux pierres à chaux ordinaires; il y a aussi une argile pierreuse, mais calcaire, avec une belle marne blanche, de vingt ou trente pieds de profondeur. Je fis une lieue sur la grande route d'Aix, dont tous les environs sont supérieurement arrosés, et je la quittai pour aller à Salon. Je traversai le canal ci-dessus mentionné, à pied sec, au milieu d'une terre plate, pierreuse et aride, à laquelle un arrosement feroit beaucoup de bien; mais plus loin dans la vallée, le canal de Boisgelin est fini; il est supérieurement exécuté en pierres, et plein d'eau: il y en a aussi trois autres qui conduisent beaucoup d'eau dans cette plaine.

La Crau. — Par ce mot, on doit entendre le plus singulier désert qui soit en France, et peut-être dans toute l'Europe. Il est d'environ cinq lieues en long et en large, et contient probablement de vingt à vingt-cinq lieues carrées, vingt

font cent trente-six mille sept cent quatre-vingts acres anglois. Il est entièrement couvert de cailloux formant une masse si uniforme de pierres rondes, dont quelques-unes sont de la grosseur de la tête d'un homme et de toutes les grosseurs au-dessous, que les cailloux nouvellement jetés sur la côte de la mer, ne sont pas plus dépourvus de terre. Sous cette surface de pierres, ce n'est pas tant un sable que l'on trouve, qu'une espèce de décombres cimentés, un mélange d'une petite quantité de loam avec des fragmens de pierres; la végétation y est misérable. Il y croît de l'absynthe et de la lavande, mais elles sont si petites qu'on les reconnoît à peine. Ces deux végétaux, et trois pauvres espèces d'autres herbes, la *centaurée*, la *calycitropa* et la *solstitialis*, furent les principales plantes que j'y trouvai; je crois cependant y avoir vu aussi l'*eryngium*. J'y cherchai le *lolium perenne*, mais je n'en trouvai point : j'en conclus que cette plante y avoit été mangée de si près qu'elle ne paroissoit plus dans cette saison (août). Après avoir fait quelques milles dans ce désert extraordinaire, je demandai à mes guides si le reste étoit semblable à ce que j'en avois vu; ils me répondirent qu'il étoit par-tout de même, sous le rapport du sol et des plantes. Le seul usage que l'on fait de la partie inculte, c'est d'y nourrir pendant l'hiver un grand nombre de moutons [à peu près un million, me dit-on, mais j'en doute], qui paissent parmi les montagnes de Provence pendant l'été, dans les environs de Barcelonette et du Piémont. Si l'on pense que le nombre de ces moutons monte à un

million, il faut qu'il y ait un plus grand nombre d'acres que je ne l'ai dit. J'ai mis cette région pierreuse dans la classe des terres arrosées, à cause de quelques belles entreprises qu'on y a faites pour des arrosemens, et qui sont plus dignes d'attention que tout ce qu'on y rencontre. En s'avançant de Salon dans la Crau, environ une lieue, la grande route traverse le canal de Boisgelin. L'ancien canal de Crappone distribue en cet endroit ses eaux dans différentes directions, pour améliorer un des terrains les plus arides du monde. Ce canal tire ses eaux de la Durance, à la Roche, et les porte à Istres : il a quarante milles de long. Celui de Boisgelin tire les siennes de la même rivière, à Malavort, et traversant l'autre, le divise en trois branches, dont l'une passe dans les terres du voisinage d'Istres; la seconde à Saint-Saumas, à Magnian, et dans cette partie de la Crau; la troisième, qui est peu considérable, tourne à gauche vers Salon.

Ces eaux, conduites dans des régions qui en avoient un si grand besoin, y ont opéré et occasionné quelques améliorations. De vastes étendues de la Crau ont été défrichées et plantées de vignes, d'oliviers, de mûriers, ou converties en terres de labour ou en prairies. Le grain n'a pas réussi; mais les prairies que j'ai vues sont un des spectacles les plus extraordinaires que la nature puisse offrir, tant le contraste est frappant entre les terres restées dans leur état naturel et celles qui sont arrosées; ces dernières sont couvertes d'une riche verdure de trèfle, de chicorée et d'*avena elatior*. La mé-

thode employée pour ces améliorations, a été d'ôter les pierres pour labourer ; elles ont été jetées sans ordre de côté et d'autre, et servent à présent de bordures aux enclos.

J'eus, sur l'arrosement de ce singulier canton, plusieurs conversations avec différentes personnes de Salon, qui doutoient que ces améliorations eussent payé les dépenses qu'elles avoient occasionnées. S'il m'est permis d'énoncer sur cela mon opinion, je dirai que je n'approuve point la dépense que les défricheurs ont encourue, en faisant ôter les pierres avec tant de soin. Si j'essayois de cultiver un terrain aussi plat, j'y conduirois de l'eau avec le plus grand soin possible ; mais je me contenterois d'en ôter seulement les plus grosses pierres. Je mettrois les semences d'herbages immédiatement sur le limon, et je tenterois plutôt de convertir le sol en pâture qu'en prairie. Je ne labourerois pas, et je n'encourrois d'autres dépenses que celles des semences et de l'arrosement. Après avoir arrosé pendant quelques années, je trouverois les interstices des pierres remplies d'un terreau artificiel, et il ne faudroit alors que peu de travail pour le convertir en prairies. Dans de pareils essais, ceux qui les entreprennent veulent toujours aller trop vîte au dernier degré de perfection, et rendre tout à coup ces déserts semblables à des champs depuis long temps cultivés ; pour que de pareils travaux soient avantageux, il faut au contraire éviter les grandes dépenses, et laisser quelque chose à faire au temps, qui travaille en silence, mais avec efficacité ; ceci vaut

au moins la peine d'être essayé. Je serois fort trompé si l'*eau* et les *semences* ne formoient point à la fin de bons pâturages. M. de la Lande dit que le canal de Provence, qui tire ses eaux de la Durance à Aix et à Marseille, a cent dix mille toises de long; et que ses arrosemens rapportent un million par an (*).

Hières.—On n'arrose ni les grains, ni les terres de labour, à moins qu'il n'y ait de la luzerne, et ce n'est encore que dans les plus grandes sécheresses. Les arrosemens sont pourtant bien entendus dans ce pays-ci; ils sont le principal aliment des bas-fonds et des coteaux: les habitans en font usage avec beaucoup de succès; ils ont une singulière manière d'arroser les jardins; ils ne suivent point la misérable méthode usitée en Angleterre, et qui consiste à distribuer l'eau avec des arrosoirs: au contraire, ils plantent un poteau de cinq ou six pieds de haut, sur le bord du fossé, qui a ordinairement sept ou huit pieds de profondeur, arrangent une longue perche en travers sur le haut de ce poteau, avec un seau à un bout et une pierre à l'autre pour faire la balance: un homme alors puise continuellement l'eau dans le fossé, et la vidant ensuite dans un canal préparé pour la recevoir, forme un ruisseau continuel, qui est alternativement conduit dans les différens endroits que l'on veut arroser: cette invention fort simple est digne de l'attention de ceux qui ont des étangs près de leurs jardins.

(*) *Des Canaux de navigation*, fol. 1778, pag. 175—184.

Observations.

On voit d'après les notes précédentes, que dans quelques parties de la France, particulièrement dans les provinces méridionales, cette branche d'économie rurale est bien entendue ; mais les plus grandes opérations sont encore très-bornées ; je n'en vis de grandes qu'en Provence et dans les montagnes occidentales du Languedoc. Dans la première, on a fait des canaux aux dépens de la province, pour conduire l'eau à plusieurs milles de distance, et arroser ainsi des terres arides : nous n'avons pas d'idée en Angleterre de ces opérations. L'intérêt du commerce peut engager notre législature à empiéter sur les propriétés particulières, mais non l'intérêt de l'agriculture. On pourroit plus raisonnablement espérer de voir dans les cantons montagneux d'Angleterre ou de Galles, les travaux que j'ai observés à Ganges, en Languedoc, pour faire passer l'eau d'une source des montagnes dans un canal, et l'élever par le moyen d'énormes roues dans des aqueducs bâtis sur des arches, parce qu'ils n'ont pas beaucoup d'étendue, et qu'ils sont même bornés à des propriétés particulières. De pareils travaux seroient très-avantageux, et l'on devroit les entreprendre ; car je n'ai pas besoin de dire que les arrosemens, dans nos climats du nord, sont utiles sur tous les sols aussi bien que dans le midi de l'Europe. La différence de valeur entre les terres arrosées et non arrosées, n'est pas plus grande dans ces cantons que dans les nôtres, si ce n'est sur les

sols absolument arides, où la différence provenant du climat est énorme. Sous un soleil brûlant, et dans un climat aussi sec que celui de la Provence, les terrains sablonneux et pierreux, tels que ceux de la Crau, ne rapportent pour ainsi dire rien; mais lorsqu'ils sont arrosés, ils se couvrent de la plus riche verdure, et donnent de belles récoltes. Si nous regardions la latitude d'un pays comme un bon guide pour constater le degré d'amélioration dont il est susceptible par les arrosemens, cette théorie nous tromperoit beaucoup. L'eau produit plusieurs autres effets que ceux de l'humidité; elle marne, consolide, affaisse la surface de la terre et la préserve du froid; effets aussi sensibles dans le nord que dans le midi.

Si j'offre à l'Angleterre les provinces méridionales de France pour modèle, les François ne peuvent pas dire qu'ils n'aient pas besoin qu'on leur offre le même modèle pour leurs provinces septentrionales. En allant de Calais aux Pyrénées, je ne commençai à trouver cet usage que dans la Marche, entre la Ville-au-Brun et Bassie, c'est-à-dire après avoir traversé beaucoup plus de la moitié du royaume; de là il continue, presque sans interruption, jusqu'aux Pyrénées; et tout le canton de ces montagnes depuis Perpignan, où il est en grande perfection, ainsi que dans la plus grande partie du Roussillon, presque jusqu'à Bayonne, est arrosé : mais ce qui est étrange, c'est qu'il est inconnu [au moins je n'en ai vu aucune trace] dans cette partie de la Gascogne qui avoisine Saint-Vincent, Dax, Tartas et Auch. Dans tout le nord de

la France, y compris tout ce qui est au nord de la Loire, cet usage n'est suivi nulle part; je n'en vis que quelques traces imparfaites à Neufchâtel, à Bernay et à Falaise en Normandie, et à Issoire dans le Beauvoisis; mais là les arrosemens sont si peu de chose, qu'ils ne méritent pas qu'on en parle.

Le duc de Liancourt, toujours attentif à tout ce qui promet quelque utilité, a fait une belle expérience à Liancourt, pour introduire cette coutume dans le Clermontois, où l'on en a un si grand besoin, que plusieurs vallées considérables qui feroient d'excellentes prairies, si elles étoient arrosées, ne valent guères mieux que des marais.

La France doit beaucoup aux grandes vues de ce ce patriote actif et éclairé. Je ne peux pas assurer que cette pratique soit inconnue en Picardie, en Flandre, en Artois, en Champagne, en Lorraine, en Alsace, en Franche-Comté, en Bourgogne et dans le Bourbonnois; j'en ai vu quelque chose en Alsace; mais, généralement parlant, on peut dire que ces provinces ne sont pas arrosées. J'ai fait plus de trois cent trente-trois lieues dans ces contrées, sans y rencontrer un seul arrosement remarquable, quoiqu'on y voie un grand nombre de rivières et de ruisseaux, qui seroient très-propres à cet usage. Ce n'est qu'à Riom, en Auvergne, qu'on recommence à voir des arrosemens. Il n'y a donc guères plus d'un tiers des habitans du royaume qui soit censé entendre cet objet important, l'un des premiers de l'économie rurale. Si les Académies et les Sociétés d'Agriculture ont quelque égard pour le tribunal du bon sens, que doit-on penser

en les voyant employer leur temps, leur attention et leur revenu sur des houes, des herses, ou à chercher le moyen de faire de la teinture avec des racines, ou du fil avec des orties, tandis que sur les deux tiers d'un territoire, tel que celui de la France, l'utilité des arrosemens est absolument ignorée.

CHAPITRE VII.

PRAIRIES.

Dans un pays dont la plus grande partie est ouverte et mal cultivée, les prairies doivent nécessairement valoir davantage que dans ceux qui sont différemment distribués. On peut dire avec certitude que l'agriculture est arriéré, dans tout pays où les prairies sont à un prix exorbitant. Si les collines de craie étoient couvertes, comme elles devroient l'être, de sainfoin, le prix des prés diminueroit de moitié. Quand les terres de labour ne fournissent ni choux, ni navets, ni pommes de terre pour la nourriture d'hiver des bestiaux, le foin est le seul article sur lequel on puisse compter. Si l'on ne connoît pas la valeur du trèfle, les prairies doivent être à un prix exorbitant. L'on voit ici du premier coup-d'œil la cause et les effets. Il s'ensuit que le prix et la rente varient, non pas selon la valeur intrinsèque des prairies, mais selon le plus ou le moins de terres de labour qui se trouvent dans leur voisinage. Les prairies se louent par-

tout fort cher en France, ce qui ne donne pas une idée favorable de l'agriculture générale du royaume. Le produit en foin est quelquefois très-haut, mais il ne répond jamais au prix des prés ; sans doute parce que l'on y fait paître les bestiaux quand la nourriture est rare et chère, ce qui diminue la quantité de foin qu'ils devroient fournir.

Dans la culture générale des prairies, les arrosemens sont le point principal, et il n'y a guères plus d'un tiers des prairies du royaume qui soient arrosées. Les desséchemens, le sarclage, l'applanissement de la surface avec un rouleau, toutes ces opérations sont mal exécutées, excepté dans les cantons arrosés : les desséchemens sur-tout sont presque universellement négligés. De vastes étendues de terrain, dans toutes les provinces de France, et dans les environs de presque toutes les principales rivières, sont en communaux ; et conséquemment infestées de droits absolument contraires à toutes idées d'une bonne agriculture.

D'après les notes que j'ai prises des plantes utiles qui se trouvent le plus fréquemment dans les prairies de France jusqu'aux Pyrénées, il paroît qu'elles sont exactement les mêmes que celles qui se trouvent dans les prés d'Angleterre. Les principales sont, 1°. le *lathyrus pratensis*, que je regarde comme la meilleure plante pour les prairies, que l'on puisse trouver dans les deux royaumes, et qui mérite une attention qu'on ne lui donne guères ; 2°. *l'achillea millefolium*; 3°. *le trifolium pratense*, trèfle commun, plante bienale, mais que l'on trouve en abondance dans les près ;

près ; 4°. le *trifolium repens*, trèfle blanc de Hollande, qui n'est pas estimé par quelques bons cultivateurs ; mais on le trouve en trop grande abondance dans les meilleures prairies de l'Europe, pour que cette notion ne doive pas au moins paroître douteuse ; 5°. la *plantago lanceolata*, l'herbe à côtes ; 6°. la *medicago lupulina*, trèfle indigène dans tout le royaume ainsi qu'en Angleterre ; 7°. la *medicago arabica polymorpha* ; 8°. la *lotus corniculata* ; 9°. *poterium sanguisorba*, la pimprenelle, plante excellente que l'on voit dans des situations et dans des sols tout-à-fait différens, c'est-à-dire sur des pacages à moutons et dans les plus belles prairies. On peut ajouter à celles-ci une autre plante que l'on trouve en abondance dans les prairies fertiles du midi de l'Europe, et qui est indigène en Angleterre dans les terres pauvres et sablonneuses, la *cichoreum intybus*, qui est égale, et peut-être supérieure à toutes les autres, excepté à la *lathyrus pratensis*, dont la culture est différente.

Je ne parle pas des herbes, parce qu'on ne peut que très-difficilement s'en procurer des semences pures. Si le terrain qui les produit n'est pas labouré après une récolte, il s'en trouve de mauvaises comme de bonnes ; mais lorsqu'on le met en labour alternativement, selon les bons cours de récoltes, on doit découvrir que les herbes s'améliorent et sont susceptibles de préparer la terre pour le grain. On a cultivé en Angleterre le *raygrass* pour en nourrir les bêtes à laine au commencement du printemps. Si l'on pouvoit se

procurer en tout temps, à un prix raisonnable, la *festuca pratensis*, la *poa trivialis*, la *poa pratensis*, l'*alopecurus pratensis*, et quelques autres, on devroit s'occuper de cultiver ces graminées plus qu'on ne s'en occupe.

CHAPITRE VIII.

LUZERNE.

PICARDIE. — *Boulogne.* — Elle dure de douze à seize ans, à trois coupes par année; elle est belle et fort épaisse; seize livres de semence par mesure, environ un acre anglois; cinq chevaux nourris pendant cinq mois.

Breteuil. — On l'estime plus que le grain; elle fournit trois coupes; elle a dans des endroits quatre pieds de haut; elle dure dix ans; la première coupe est pour les chevaux, le reste pour les vaches.

ISLE DE FRANCE. — *Arpajon.* — Il y en a beaucoup; elle fournit trois coupes.

ROUSSILLON. — *Bellegarde.* — Les arrosemens abrègent sa durée; on l'arrose tous les huit jours, quand il n'y a pas de pluie.

Perpignan. — Il y a de la luzerne arrosée sur toutes les terres.

Pia. — Elle donne ici les plus riches récoltes, et il n'en est point de plus lucratives; on la sème

abondamment dans deux espèces de terres, dans les sols pauvres, pierreux et arrosés, et dans les sols profonds, friables et gras de la vallée, entre Pia et les montagnes calcaires du nord, qui ne sont pas arrosées; dans tous les cas elle est semée sans blé. On la coupe, pour la première fois, vers la fin d'avril; et, quand on l'arrose, tous les quarante jours après, jusqu'au nombre de cinq coupes; quand il n'y a pas d'arrosement, on la coupe trois fois, et donne trois produits pleins, et un médiocre pour la quatrième coupe. Quand elle est arrosée, elle ne dure pas plus de sept à huit ans, mais dans les terres non arrosées elle dure vingt et même trente ans; son fourrage sec est préféré à tous les autres; il vaut 6 *louis* le minatre et se coupe quatre fois [5 *louis* et demi par acre anglois]. Je me promenai dans plusieurs champs, et trouvai les moissons extrêmement propres et abondantes, ayant une autre apparence, et rapportant un bien autre produit que celles d'Angleterre, mais il est d'un tiers moindre que celui de Barcelone. De Perpignan à Villefranche on fait trois récoltes de blé après la luzerne.

Languedoc. — *Sijean.* — Elle donne deux récoltes en temps sec, et quatre en temps humide; elle dure dix ans.

Caussan. — Elle est ici fort belle sous les mûriers; de trente-six septerées on retire cent setiers de semences; on ensemence une septerée avec cent livres pesant de blé; le prix étoit l'année dernière, de 50 *l.* le setier. Les vallées mises en luzerne, se louent quelquefois de 40 à 72 *l.* la

Carcassonne. — On la coupe quatre ou six fois, selon la quantité de pluie qui tombe; elle dure de dix à quatorze ans.

GASCOGNE. — *Saint-Vincent.* — On la coupe trois fois dans les bonnes années; dans les mauvaises, deux : il s'y trouve beaucoup de chiendent.

Fleurance. — On en sème quelques pièces pour servir aux chevaux.

Estafort. — On la coupe quatre fois pour les chevaux; c'est la meilleure nourriture qu'on puisse leur donner.

Landron. — J'y vis un petit champ de luzerne, et n'en vis point d'autre dans la belle vallée de la Garonne.

POITOU. — *Poitiers.* — Elle dure quinze ans; on en fait usage au lieu de foin, ce qui est meilleur que le sainfoin.

TOURAINE. — *Chanteloup.* — Les vaches du duc de Choiseul sont dans l'étable toute l'année; en été, on les nourrit de luzerne, ce qui donne à la crème et au beurre le goût le plus exquis.

PROVINCES DIVERSES. — *Blois.* — Quelques pièces sur un terrain sablonneux fort sec; elle dure cinq ans, se coupe trois fois l'an, et le produit a plus de valeur que celui du grain.

Orléans. — Elle dure huit ou neuf ans; on la coupe trois fois.

Pithiviers. — Elle dure douze ou quinze ans.

Melun. — Il y en a beaucoup ici; elle dure dix ans; on la coupe trois fois, et le produit est plus avantageux que celui du blé.

Lieursaint — On la coupe trois fois; la pre-

mière coupe donne quatre cents bottes, la seconde deux cents, et la troisième cent. Le prix du cent est de 20 *l.*, ou 140 *l.* par arpent. Leurs plus belles moissons de grains sont celles qui lui succèdent.

Jusqu'à Montgeron. — La luzerne est ce qu'il y a de plus beau dans leur agriculture. On sème vingt-deux livres de semence par arpent, avec de l'avoine; elle dure douze ans : le prix actuel est de 20 *l.* les cent bottes. Après la luzerne on sème de l'avoine, ensuite du blé, et on recueille les plus belles moissons possibles.

Liancourt. — Elle est ici cultivée en grande quantité. On met trente livres de semence par arpent, à environ 20 ou 24 *s.* la livre. M. Prévôt, cultivateur très-intelligent dans la vallée de Catnoir, a remarqué une grande différence entre les semences de Provence, que l'on vend communément dans le nord de la France, et celles de son canton. Les premières ne réussissent ordinairement pas si bien que les leurs, ce qu'il attribue à la grande différence du climat : leurs semences ne manquent jamais. La coutume générale est de la semer avec de l'avoine; elle dure, lorsqu'elle est passablement bien conduite, dix ou douze ans; mais sur un sol riche et profond, qui a un fond sec, elle a quelquefois été jusqu'à vingt. Pour détruire les mauvaises herbes qui y croissent, ils la hersent partiellement avec des herses de fer, et la fument avec du fumier pourri. On la coupe toujours trois fois par an, et quelquefois quatre; mais cela est rare : un bon arpent se loue 150 *l.* par an,

ce qui est plus qu'aucune autre production du pays. La plus belle luzerne peut rendre seize cents bottes de douze livres pesant chacune, ou dix-neuf mille deux cents livres pesant, ce qui fait plus de sept tons par acre anglois. On peut en général compter les récoltes à cinq cents bottes par mine, en deux coupes, ou à mille bottes par arpent, ce qui fait douze mille livres pesant, ou plus de cinq tons par acre anglois. Elle ne vaut pas autant que le bon foin ordinaire, et elle n'est pas non plus aussi bonne pour les chevaux. On ne la paye actuellement que 20 *l.* les cent bottes : on conserve de la semence à la troisième récolte, et on regarde deux cents livres pesant par arpent comme une bonne récolte. Lorsqu'on en prend la semence, cela ne la détruit pas sur les bonnes terres; mais elle en souffre sur les mauvaises. Un des grands objets que l'on doit avoir en vue dans la culture de la luzerne, c'est qu'elle améliore la terre. Quand on met en labour une terre à luzerne, on n'ose pas y mettre de blé ; car il seroit si abondant et si beau, qu'il viendroit tout en paille. On fait successivement deux, trois, quatre, et même cinq récoltes d'avoine, et quand l'avoine commence à décliner, on y sème du froment qui vient fort beau.

Marenne. — La luzerne dure douze ou quinze ans ; on la coupe trois fois : quand on la laboure, on fait d'abord deux récoltes d'avoine, après quoi on y met du froment, qui est toujours excellent.

Pontoise. — Près de la ville, la moitié des terres est en luzerne.

Brasseuse. — Les terres sont ordinairement ensemencées d'avoine après du froment, et quelquefois après un seul labour ; cependant telle est la bonté du sol, qui est un beau loam sablonneux et friable, que la luzerne y réussit passablement. Elle y seroit fort bonne, si l'agriculture étoit mieux entendue : elle dure dix ou douze ans, et même plus long-temps quand on en prend soin. On la coupe trois fois par an. Elle rend aux deux premières coupes trois ou quatre cents bottes par arpent, que l'on donne aux chevaux, et la troisième est pour les vaches. Madame la vicomtesse de Pons, sœur de la duchesse de Liancourt, a peut-être plus de luzerne qu'aucune autre personne de l'Europe ; elle en a deux cent cinquante arpens, dont quatre-vingts ont été fauchés cette année : j'en vis le foin, et je n'en ai jamais vu de meilleur ; cependant on le met en bottes en sortant du champ, selon la méthode générale de toute la France. Elle me dit qu'il n'y avoit pas de nourriture pour les vaches, plus propre à leur faire donner de beau beurre ; j'en goûtai, et je crois qu'il est impossible d'en trouver de meilleur.

Dammartin. — Il y a beaucoup de luzerne ; elle dure neuf ans ; on la coupe trois fois, à moins qu'on n'en veuille garder la semence, et alors on ne la coupe que deux fois. La première coupe rend quatre ou cinq cents bottes, et la seconde la moitié. L'archevêque d'Aix, qui a une abbaye dans le voisinage, a pris beaucoup de peine pour en propager la culture ; il en a fait semer, par ses persuasions, huit cents arpens.

Soissons. — Elle dure huit ou neuf ans; on la coupe trois fois; elle donne à la première coupe trois cents bottes de douze livres pesant; à la seconde, deux cent cinquante; et à la troisième, cent, par arpent de quatre-vingt-seize perches de vingt-deux pieds, quarante-six mille quatre cent soixante-quatre pieds.

Artois. — *Recousse.* — Il y a de la luzerne, et elle est excellente; on la coupe trois fois; elle dure de douze à quinze ans.

Normandie. — *Coutances.* — Sur la route de Granville, on en trouve plusieurs pièces; c'est la première que j'aye vue en Normandie. On en trouve ensuite de plus grandes pièces, à mesure que l'on avance dans le pays; elle dure vingt ans, et est constamment coupée trois fois.

Isle de France. — *La Roche-Guyon.* — Il y a beaucoup de luzerne; la duchesse d'Enville en a cinquante arpens, et un fermier du voisinage quarante-sept; j'en vis quelques bonnes pièces en allant à Magny; on la coupe trois fois, mais elle ne dure que six ans; on la sème avec de l'avoine; quand on l'a labourée, on y recueille successivement trois récoltes de grain: dans les champs ouverts, tout le monde a droit d'y faire paître ses bestiaux au premier novembre.

Brie françoise. — *Nangis.* — Il faut vingt livres de semence par arpent de Paris, à 12 et à 20 *s.* la *l.* [c'est vingt-six livres pesant par acre anglois]; on la sème avec l'orge ou l'avoine qui suit le froment; elle dure six ans, et quand on y met des engrais, huit. Un bon arpent donne trois

cents bottes la première coupe, deux cents la seconde, cent la troisième, de dix livres pesant chacune; on la sème quelquefois seule, en août, sur une jachère bien nétoyée, et elle est alors fort supérieure; le foin qu'on en retire vaut de 20 à 30 *l.* les cent bottes; quand on la loue, c'est à 40 *l.* l'arpent, ou 2 *l.* 2 *s.* sterling par acre; quand on la laboure, on fait deux récoltes d'avoine, et ensuite une de froment, qui sont toutes bonnes.

Brie champenoise. — *Meaux.* — Quand l'avoine a deux feuilles, on y sème de la luzerne, vingt livres par arpent de cent perches de vingt-deux pieds [dix-sept livres par acre]; le prix de la semence est de 4 à 10 *s.* la *l.*, ordinairement de 6 *s.* La première année, elle ne rend, à la première coupe, que cent bottes par arpent, après cela quatre cents, et même cinq cents, de douze à seize livres pesant chacune; la seconde coupe donne deux cents bottes, et la troisième cent; l'herbe de la première coupe se donne aux chevaux, celle de la seconde aux bêtes à laine, et celle de la troisième aux vaches. On ne la fume jamais; mais le sol est un loam riche et très-profond, que l'on peut regarder comme un des plus beaux sols du monde; le chiendent est le plus grand ennemi de la luzerne; on ne se sert jamais de luzerne pour fumer les terres en l'enterrant par un labour: on la coupe pour fourrage sec. Pour la faucher, la faner, la mettre en tas et la voiturer, on paye 10 *l.* par arpent; tout se met en bottes dans les champs. On coupe actuellement [le 3 juillet] la première récolte, mais on en a déja coupé dans plusieurs endroits; ils sont convaincus que rien

n'est si bon pour améliorer la terre. Toute la bonne avoine que M. Gibert m'a fait voir à Neufmoutier, avoit été semée après de la luzerne. La différence qu'il y avoit entre ces récoltes et celles qui viennent après le froment, étoit que les unes étoient jaunes et les autres vertes.

DAUPHINÉ. — *Loriol.* — On prépare la terre avec la bêche pour recevoir la luzerne, ce qui coûte 12 *l.* la septerée; ensuite on la fume bien; elle dure cinq ans: après cela, quand on veut la conserver, on la laboure avec une petite charrue appelée *binet*, pour détruire les mauvaises herbes; et elle dure deux ans de plus. Quand on la détruit, on fait cinq récoltes successives de blé. J'exprimai mon étonnement de cette détestable méthode; et M. Faujas de Saint-Fond m'assura de la vérité du fait. Quand il croît de l'avoine sauvage la troisième année, on y sème de l'avoine ou du seigle au lieu de froment.

COMTAT VENAISSIN. — *Avignon.* — Il y a beaucoup de luzerne; elle est ordinairement semée en mars, cinq livres de semence par eymena de vingt-un mille six cents pieds [ce qui fait dix livres par acre anglois]; on la coupe quatre, cinq, et même six fois; elle dure sept à huit ans quand on l'arrose souvent, dix à douze quand on l'arrose moins; ensuite on la laboure, et la terre est tellement bonifiée, qu'on fait cinq, six, sept, et même huit récoltes successives de blé; mais quelque mauvais que soit ce système, il ne doit cependant pas être comparé à un système semblable chez nous, car les arrosemens font des miracles; et la moisson

de blé se recueille de si bonne heure, qu'elle leur donne le temps de semer ensuite ce qu'il leur plaît. Les terres légères et bonnes sont celles qui conviennent le mieux à la luzerne; elle rapporte dans de pareilles terres, vingt-cinq quintaux chaque coupe [trois tons trois quintaux par acre]; mais pour cela il faut qu'elles soient bien fumées et arrosées, ce qui doit se faire dans l'hiver, lorsque les gelées sont passées: quand les terres ne sont pas fumées, elles ne donnent que quinze quintaux: prix, 40 à 50 *s.* le quintal, ce qui est 10 *s.* moins que le foin. On croit que la luzerne sèche ne vaut rien pour les chevaux, parce qu'elle les remplit trop, mais qu'elle est excellente pour tous les autres animaux; j'en ai vu à Avignon, qui étoit d'un si beau vert, que je la tâtai pour m'assurer qu'elle étoit sèche, et non pas nouvellement coupée, comme mes yeux me l'annonçoient; elle est quelquefois louée, et alors elle se paye de 20 à 60 *l.* l'eymena [4 *l.* 12 *s.* 9 *d.* sterling par acre]; à cinq coupes, cela fait en argent, par acre, 21 *l.* 13 *s.* 2 *d.* sterling.

Provence. — *Hières.* — J'en examinai un champ nouvellement semé par M. Bataille; il contenoit un acre et demi anglois, et on y avoit fait la dépense suivante: pour bêcher la première fois, 96 *l.*; pour brûler les racines, les mauvaises herbes, &c. 96 *l.*; pour fumer, 120 *l.*; pour bêcher la seconde fois, 96 *l.* semence, 60 *l.*; total 460 *l.* Il étoit parfaitement uni et bien bêché, à un pied de profondeur, nétoyé de toutes racines et mauvaises herbes, et disposé en portions séparées pour

être arrosées. On le sème actuellement[septembre]: l'année prochaine il coupera la luzerne quatre fois, ensuite cinq, et peut-être six; la luzerne durera quinze ans et probablement vingt. Il pourroit le louer 400 *l.* par an, et son produit brut est de la valeur de 500 *l.;* quand on la labourera, le champ donnera de grandes récoltes de blé.

Observations.

La culture de la luzerne est un des principaux articles de l'agriculture de France. C'est des François que nous avons appris à la cultiver; cependant cette culture est mal conduite en Angleterre, et l'a été dans tous les temps; mais en France, même dans des climats semblables aux nôtres, elle est presque par-tout un objet très-lucratif; il seroit bien malheureux que nous ne trouvassions dans la pratique des François rien de digne de notre attention et de notre imitation. La principale particularité qui mérite notre attention, c'est l'usage invariable de la semer à la volée. La luzerne qui est, en Espagne, d'une richesse dont nous n'avons pas d'idée, et celle que j'ai vue en Italie, sont semées de la même manière: un usage contraire, c'est-à-dire celui de la semer par rangées, prévaut généralement en Angleterre: on assure qu'à cause de l'humidité de notre climat, il est nécessaire de biner pour la nétoyer des mauvaises herbes; et que s'il est nécessaire de biner, il faut aussi semer par sillons; mais on ne voit point cette nécessité dans le nord de la France, dont le climat est presque semblable au nôtre. Au bout de quelques

années, les herbes finissent par détruire la luzerne en France comme ici; mais quand cela arrive, les François jugent qu'il est plus avantageux de la labourer que de la faire durer plus long-temps, en perpétuant les dépenses et les soins (27).

Un Provençal nommé M. Rocque, introduisit en Angleterre, il y a vingt ans, cette coutume de semer la luzerne à la volée; j'ai vu ses récoltes qui étoient fort belles, et égales à celles du nord de la France. M. Arbuthnot de Mitcham avoit aussi adopté cette méthode en grand, et avec beaucoup de succès; d'autres particuliers, dont on peut trouver les expériences dans les registres de mes *Voyages ruraux en Angleterre*, ont également réussi: la méthode n'a cependant pas été généralement suivie, et le peu de luzerne que l'on trouve en Angleterre, est semée par rangées. Il est digne de nos recherches de savoir si ce n'est pas là la raison pour laquelle sa culture en grand n'a pas fait de progrès chez nous.

Il paroît plus praticable et plus aisé de biner les récoltes qu'on ne fait qu'une fois l'an, et qu'il n'est pas nécessaire de faucher près de terre, que des pâturages que l'on coupe trois fois par an, et qu'il est absolument nécessaire de couper de près.

---

(27) Tant que la luzerne est en vigueur, elle étouffe les mauvaises herbes; ce n'est qu'en vieillissant qu'elles prennent le dessus, parce que sa végétation est lente: alors il faut la détruire, elle n'est plus profitable. Nous devons sa longue durée à la manière de la semer. Tant que les Anglois suivront leur méthode, ils auront des cultures à donner à la luzerne, elle durera peu, et le fourrage sec en sera médiocre.

Les remarques précédentes semblent prouver que ce végétal n'exige pas qu'on le sème par rangées. L'usage de le semer à la volée réussit à merveille dans toutes les parties de la France, en raison de la bonté du sol ou de sa culture, ainsi que toute autre récolte.

CHAPITRE IX.

Sainfoin.

Les bornes que je me suis prescrites pour cet Ouvrage, ne me permettent pas d'insérer ici mes notes sur cette plante. Un homme qui les liroit négligemment, les prendroit peut-être pour un registre de quelque plante inconnue en Angleterre, car on auroit peine à croire que le sainfoin puisse être, dans aucun pays, aussi mal conduit et aussi promptement détruit qu'il l'est réellement en France. Chez nous, il dure généralement douze à quinze ans; en France, trois, quatre, cinq, et quelquefois six ans. J'en examinai beaucoup dans différentes parties du royaume, et quoiqu'il ne fût pas égal au nôtre, je ne vis cependant pas la nécessité de le labourer sitôt. J'attribuai cette particularité extraordinaire à la brièveté des baux, à la mauvaise économie des fermes, et à l'ignorance presque universelle de l'importance des bestiaux. Les baux sont en général de neuf ans; et il est rare qu'on trouve un cultivateur fixé dans une

ferme : dans de pareilles circonstances, on peut naturellement imaginer qu'une plante qui dure plus long-temps que le bail, et qui est connue pour avoir la propriété de préparer la terre pour le blé, n'y devroit pas être cultivée du tout, parce que celui qui sème, n'a pas la certitude de récolter.

La conséquence paroît assez juste; mais il s'élève en même temps une objection qui offre quelque difficulté. J'ai trouvé, comme je l'ai déja remarqué, que des gens qui faisoient valoir eux-mêmes leurs terres, suivoient le même système de culture que les fermiers leurs voisins, et qu'ils ne songeoient pas à en changer. Pour ceux qui font cultiver leurs terres par des métayers, pour la moitié ou le tiers du produit, cette objection peut être de quelque poids, mais elle n'en a guères pour ceux qui agissent différemment. Il sera démontré en temps et lieu, qu'il est impossible de faire aucune amélioration, ou d'introduire aucune nouvelle pratique dans ces espèces de fermes. Mais quand un propriétaire tient lui-même ses terres, sans l'intervention d'un métayer, il ne peut avoir aucune raison pour agir d'une manière aussi absurde. Donc, ou c'est l'usage qui influence et fait imiter sans recherches et sans expériences, ou cette conduite a d'autres causes. Lorsque le grain est l'objet principal d'un fermier, et que, par ignorance de son état, il s'imagine qu'il n'y a rien de mieux à faire que d'en semer la plus grande quantité possible, sans égard pour toute autre considération, on peut croire qu'il doit s'empresser de labourer le sainfoin avant le temps

temps, et brûler du desir de se procurer ces trois ou quatre récoltes de blé, que les usages barbares de son pays lui permettent d'attendre.

Guidé par des principes semblables, un fermier qui ne donne aucune attention aux bestiaux, et qui ignore l'art de leur faire produire du grain par un bon arrangement de ses champs, ne sentira aucun remords en mettant la charrue dans un champ de sainfoin, au moment où il est dans toute sa perfection. Ces remarques sont principalement applicables aux récoltes qui paroissent bonnes, et qui promettent de durer plus long-temps que le fermier ne le juge à propos; mais pour celles qui paroissent usées ou étouffées d'herbes et de racines, il y a une autre observation à faire. Ils n'ont en France aucune idée de nétoyer parfaitement la terre *avant* d'y semer du *fourrage :* toute l'attention qu'ils donnent à cet objet, se porte sur les jachères préparatoires pour le blé. Le sainfoin se sème ordinairement après une seconde ou troisième récolte de grain, et dans quelques endroits, les fermiers ne songent pas à cette plante, jusqu'à ce que leurs terres soient tellement remplies de mauvaises herbes, et si épuisées, qu'elles ne puissent plus produire de blé. Dans ces cas, je ne suis pas surpris que le sainfoin ne dure que quatre ou cinq ans; il est plus surprenant qu'il en puisse croître, ou que l'on en trouve assez sur la terre pour distinguer de quelle nature est la récolte.

Quelles que soient les causes de cette étrange conduite, rien ne peut prouver d'une manière plus convaincante que l'agriculture est encore à son en-

fance dans le royaume de France. S'empresser de labourer du sainfoin sur de pauvres sols de craie pierreux et peu propres au grain, avant qu'il soit épuisé, ou le négliger de manière à abréger sa durée de deux tiers, c'est une conduite qui ne sauroit être trop sévérement blâmée.

On me soutint fréquemment qu'aucune autre culture ne le feroit durer plus long-temps en France. Réfuter de pareilles assertions, en démontrant leur absurdité, demanderoit plus de temps et de place que la question n'en mérite.

CHAPITRE X.

VIGNES.

J'AI recueilli dans toutes les provinces du royaume un grand nombre de notes sur la culture des vignobles; mais la difficulté de réduire l'immense variété des mesures françoises à un étalon commun, jointe à l'incertitude des renseignemens, rend une pareille recherche extrêmement embarrassante. Mon objet étoit de m'assurer de la valeur que ce genre de culture donne aux terres, du montant de son produit annuel, et des bénéfices qui en résultent. Ces recherches ne sont pas indignes de l'attention des politiques, puisque les principaux intérêts d'un pays dépendent, en quelque sorte, de l'exacte connoissance de toutes ces particularités.

Or, rien n'est plus variable que le produit du vin. Les terres de labour et les prairies ont leurs bonnes et leurs mauvaises années, mais elles rapportent toujours quelque chose, et la différence de leur produit est rarement considérable. Il n'en est pas ainsi des vignes ; dans certaines années elles ne rapportent rien ; dans d'autres on manque de tonneaux pour contenir le produit excessif de la vendange. Tantôt le prix en est extrêmement haut, tantôt il est si bas qu'il menace de réduire à la misère tous les vignerons. Au milieu d'une si grande variation, les idées même des propriétaires, qui vivent de la culture des vignes, ne sont pas souvent fixes sur le taux moyen des produits de leurs vendanges.

Quelles qu'aient été l'exactitude et l'assiduité de mes recherches, je n'ai pas la présomption de donner ces extraits de mes notes comme des informations sur lesquelles on puisse *entièrement* compter : je suis certain qu'il est impossible de s'en procurer de parfaitement exactes, sans une application, un temps et un travail, qui ne sont pas à la disposition d'un voyageur (*).

A Epernay, etc. en Champagne, les deux tiers du pays, près d'Ay, Cumières, Piéry, Disy, Haut-Villers, etc. sont en vignobles ; et c'est là où l'on fait les célèbres vins de Champagne. Le canton qui produit le vin blanc fin, ne tient que cinq lieues de long ; et il y a un autre espace de trois ou

(*) Il seroit trop long d'insérer ici toutes les notes que j'ai recueillies. Je n'en insérerai qu'une pour échantillon, et je passerai ensuite aux observations générales. *Y.*

quatre lieues de plus, comprenant Avize, Ongé, Lumené, Grammont, etc. où l'on fait le vin blanc avec du raisin blanc seulement. A Ay, Piéry et Epernay, tout le vin blanc est fait de raisin noir. La montagne de Reims, Bouzé, Verzy, Verzné, Tise, Héry et Cumières, sont célèbres pour le bon vin rouge de la Marne. A Héry on fait aussi la première qualité de vin blanc. Avec le raisin noir on fait du vin rouge ou du vin blanc, mais avec le blanc on ne fait que du vin blanc. Le prix de la terre est très-haut; à Piéry, 2000 *l.*; à Ay, de 3 à 6000 *l.*; à Haut-Villers, 4000 *l.* Les plus mauvaises terres du pays se vendent 800 *l.* l'acre. Le produit, comme on doit le supposer, varie beaucoup. A Ay, il est de deux à six pièces; produit moyen, quatre. A Reuil et à Vanteuil, il va à vingt pièces. A Haut-Villers, couvent de bénédictins, près d'Epernay, quatre-vingts arpens de vigne rapportent de deux à quatre pièces par arpent. Le prix varie également; à Ay, le taux moyen est, deux pièces à 200 *l.*; une à 150 *l.*, et une à 50 *l.* — Selon une autre relation, il vaut de 2 à 800 *l.* la queue de deux pièces. Prix moyen, 400 *l.* la queue. — A Reuil et à Vanteuil, il est de 60 à 100 *l.* Les vins de Haut-Villers valent de 7 à 900 *l.* la queue. Le vin rouge vaut de 150 à 300 *l.*

Etat estimatif d'un vignoble considérable, qui m'a été donné à Epernay.

DÉPENSE

Pour un arpent.	Intérêt du prix de l'achat de 3000. *l.* .	150 *l.*
	Travail	55
	Provins	24
	Pour lier.	8
	Echalas.	30
	Engrais, un quinzième de fumier sur quatorze de terre.	20
	Vendange 12 *l.* par pièce	48
	Tofineaux	15
	Taille, vingtième et capitation	9
	Aides, 15 *l.* par queue	30
	Caves, presses, réservoirs, cuves, etc. et bâtimens pour les contenir, 8000 *l.*, pour vingt arpens, ou 400 *l.* par arpens, intérêt	20
		409

Produit

D'un arpent. —	deux pièces à 200 *l.*	400
	Une *id.*	150
	Une *id.*	50
		600
	Dépenses	409
	Profit.	191

Ce qui, avec l'intérêt de l'achat porté ci-dessus, fait 10 pour 100 pour 3000 *l.* valeur de la terre, et 400 *l.* en bâtimens, taux généralement admis dans le pays. Il faut soixante femmes pour cueillir la quantité de raisin dont on fait quatre pièces, à cause de l'attention qu'il est nécessaire

de donner au choix des grappes. Ce soin contribue, autant que la qualité du sol, à donner du bouquet au vin. Le sol est tout calcaire; il en est même blanc, à force de craie. Le superbe coteau de craie qui s'alonge vers le midi, entre Disy et Ay, et que l'on voit entièrement couvert de vignes depuis le haut jusqu'en bas, est le plus célèbre vignoble de la province. C'est véritablement de la marne plutôt que de la craie; dans quelques endroits elle est blanche, dans d'autres, beaucoup plus brune; elle pourroit s'appeler un loam calcaire sur un fond de craie. Cette marne est dans quelques endroits fort profonde, et dans d'autres elle couvre seulement la surface. On me fit voir des terres qui valoient 600 *l.* l'arpent, et d'autres qui alloient à 3000 *l.*; la différence n'étoit pas sensible, et je ne crois pas que cette différence provienne du sol: aucun n'approchoit de la craie pure. L'on n'a pas encore pu découvrir d'où dépend la bonne ou la mauvaise qualité du vin. Les gens du pays assurent que souvent, dans une pièce qui n'a pas plus de trois arpens, et dans laquelle le sol est, selon toutes les apparences, parfaitement le même, il n'y a que l'arpent du milieu qui donne de bon vin; les deux autres n'en produisent que de moindre qualité.

Dans de pareils cas, lorsqu'il se trouve des particularités dont on ne peut pas découvrir la cause, l'amour du peuple pour le merveilleux se porte toujours à des exagérations, ce qui arrive probablement ici. — L'attention qu'on apporte en cueillant le raisin et en ôtant de chaque grappe tout

grain gâté, doit beaucoup contribuer à bonifier le vin, quand la différence de sol n'est pas frappante. Les vignes sont plantées pêle-mêle, à trois ou quatre pieds, ou à deux pieds et demi l'une de l'autre; elles ont actuellement dix-huit pouces ou deux pieds de haut, et sont attachées aux échalas avec de petits liens de paille.

Il s'en faut de beaucoup que la plupart des plantations soient nettes; quelques-unes sont infestées de mauvaises herbes; cependant on voit aussi sur les coteaux nombre de bras occupés à biner. Quant à la culture, on taille vers le milieu de janvier; en mars, on bèche ou on laboure la terre; en avril et en mai, on fait les provins; en juin, on attache et on ébourgeonne; en août, on sarcle et on remue la terre; en octobre, ou dans les bonnes années en septembre, on fait la vendange. La dépense pour planter un arpent de vignes, est de 600 *l.* Il y a huit mille plants dans un acre, et vingt-quatre mille seps, et les échalas coûtent 500 *l.* L'entretien d'une provision d'échalas coûte 30 *l.* par an. Les vignes sont trois ans sans rien produire, et il faut six ans avant que le vin soit bon. On n'en plante plus à présent; au contraire, on en arrache. Il y a très-peu de personnes qui en aient plus de vingt ou trente arpens, excepté le marquis de Sillery, près de Reims, qui en a deux cent cinquante arpens.—Il y en a actuellement vingt arpens à vendre à Piéry, avec un bon pressoir et tout complet, pour 60,000 *l.* Les vignes sont un peu négligées, mais pas endommagées. Pour une pareille somme, je pourrois acheter une

superbe ferme dans le Bourbonnois, et faire plus d'argent en sept ans que je n'en ferois par les vignobles en vingt. Ceux qui n'ont pas de pressoir à eux, sont sujets à des accidens qui doivent nécessairement faire pencher la balance contre les intérêts du petit propriétaire. Ils paient 3 *l.* pour les deux premières pièces, et 25 *s.* pour tout le reste; mais, comme il faut qu'ils attendent la commodité de celui à qui appartient le pressoir, leur vin est quelquefois si endommagé, que celui qui devroit être blanc devient rouge. On fait cuver le raisin avant de le presser pour faire le vin rouge. La meilleure méthode de presser, c'est de le faire vîte et avec vigueur; les gens du pays aiment mieux faire tourner la roue du pressoir par six, sept ou huit hommes, que par un cheval. Quant aux aides et aux taxes sur le transport du vin,

Le propriétaire qui en vend une pièce de la valeur de 200 *l.* paye.	10 *l.*
Les 10 *s.* pour livre.	5
Augmentation, — jauge, etc.	5
Octroi de la ville et du roi	5
Total	25

Le marchand, en le vendant, paye la même chose, ainsi que toute personne entre les mains de laquelle il passe. Les droits d'exportation au port, sont de 15 *l.* par pièce. Le cabaretier et l'aubergiste payent 30 ou 40 *l.* de plus en droits sur le détail. Le commerce de vin avec l'Angleterre, se faisoit autrefois directement d'Epernay ; mais maintenant on envoie le vin à Calais, Boulogne,

Montreuil et Guernesey, pour le faire passer en Angleterre, dit-on, en contrebande. Voilà, sans-doute, pourquoi notre vin de Champagne n'est pas si bon qu'autrefois. Si le bon génie de la *charrue* me permettoit jamais d'importer du vin de Champagne, je prierois M. Quatresoux-Paretclaine, négociant d'Epernay, de m'en envoyer de celui que j'ai bu dans ses belles caves. Mais comment un fermier d'Angleterre peut-il avoir la présomption de boire du vin de Champagne, même en imagination! — Il faudroit que le monde fût tourné sens dessus dessous avant qu'on en vit une bouteille sur ma table. Allez chez les monopoleurs et chez les négocians. Allez chez A..., chez B...; allez par-tout, excepté chez un ami de la charrue.

La dixme du clergé est un grand fardeau. A Haut-Villers, on prend le onzième pour la dixme; à Piéry, le vingtième, ou en argent 4 *l.* 10 *s.*; à Ay, 48 *s.*, et à Épernay, 30 *s.*; à Disy, un douzième; mais malgré toutes ces taxes, on ne connoît rien de semblable aux énormités commises en Angleterre, où l'on prend *réellement* un dixième. L'idée, que la pauvreté est la compagne des vignobles, est ici aussi forte que dans toute autre partie de la France: les petits propriétaires sont toujours dans la misère. La cause en est évidente. Il est ridicule qu'un homme qui n'a qu'un petit capital, se livre à une culture aussi incertaine. Comment un laboureur de Kent pourroit-il être planteur de houblon? Mais en France on ne fait aucune de ces distinctions. Dire en général que les pays vignobles sont les plus pauvres, sans aucune explication, c'est dire

une sottise. Pour rendre les vignes avantageuses, on observe communément ici, qu'il faut qu'un homme ait un tiers de sa propriété en rentes, un tiers en fermes et l'autre tiers en vignobles. Il est aisé de concevoir que les cultivateurs qui réussissent le mieux dans ce genre de culture, doivent toujours être ceux qui ont les plus grands capitaux. C'est ainsi que l'on entend parler des succès des marchands qui possèdent non-seulement un grand nombre d'arpens de vignes, mais qui achètent le vin de tous leurs petits voisins. M. Lasnier, à Ay, a toujours de cinquante à soixante mille bouteilles de vin dans sa cave, et M. Dorsé, de trente à quarante mille..

Observations.

Je ferai ici une remarque, qui pourtant est de pure curiosité, c'est que le prix moyen de vente pour tous ces vignobles, équivaut à la somme de 1464 *l.* 16 *s.* l'acre anglois. Si l'on met de côté toutes les terres à vignobles, où les prix excèdent 2400 *l.* l'acre, le *medium* du reste est de 985 *l.* 16 *s.* par acre anglois. Mais je préférerois qu'on prît une autre manière de calculer le prix et le produit de ces vignobles. J'ai recueilli vingt-trois notes dans lesquelles sont marqués le prix et le produit; le *medium*, non compris les vignobles qui se vendent plus de 2400 *l.*, et dont le produit monte à 584 *l.*, est :

	liv. sterling.
Prix moyen du fonds par acre anglais	45
Valeur du produit	9 (*).
Ce qui fait, argent de France, et arpent de	
Paris — prix.	871 *liv.*
Produit.	175

D'où l'on voit que les vignes, dans ces provinces, donnent pour produit annuel un cinquième du premier achat. Le montant du travail par acre, selon le *medium* de ces notes, en rejetant les articles exorbitans comme ci-dessus, est de 63 *l.*, et le bénéfice net, entre 7 et 10 pour 100 du capital employé. Il est impossible d'estimer avec exactitude jusqu'à quel point ces moyens termes approchent du véritable *medium* de tout le royaume; mais je suis porté à croire que la différence n'est pas considérable.

Je dois cependant laisser cette décision au jugement du lecteur mieux instruit que moi. L'importance de cette branche d'agriculture pour le royaume, et l'idée si commune, je pourrois presque dire générale, que les pays vignobles sont les plus pauvres, et que la culture des vignes nuit aux intérêts de la nation, sont des sujets qui valent bien la peine que nous nous y arrêtions quelques instans. Comme mon opinion est exactement contraire à celle qui prévaut en France, il est nécessaire que j'explique sur quoi je la fonde. On voit,

(*) Le marquis de Mirabeau a remarqué qu'un arpent de vignes vaut, en général, le double du meilleur arpent de grain. *L'Ami des Hommes*, cinquième édition, 1760; tom. 6, p. 137. Cela s'accorde assez bien avec mes remarques.

par les remarques précédentes, que la valeur du sol ainsi employé, est plus grande qu'elle ne pourroit être, si l'on en faisoit un tout autre usage, les bonnes prairies exceptées; que son produit surpasse de beaucoup celui des autres terres; et finalement, que les occupations qui en dépendent sont considérables.

Si l'on considère ces points capitaux, si l'on songe de plus, que de vastes étendues de terres ainsi employées, sont des rochers et des coteaux trop escarpés pour pouvoir jamais être labourés, il paroît étonnant qu'on puisse imaginer qu'une pareille culture soit préjudiciable à un pays. Il faudroit seulement poser la question de cette manière: — les mêmes terres, sous un autre genre de culture, se vendroient-elles au même prix? 45 *l.* sterling, ou 1080 *l.* tournois par acre, faisant au *den.* 30, 1 *l.* 10 *s.* sterling, ou 36 *l.* tournois par acre de revenu, sont une valeur dont la France n'a pas d'exemple dans les vallées même les plus fertiles, non plus que l'Angleterre, les prairies seules exceptées, dont la valeur sera toujours en proportion de leur rareté et de la bonté du climat. Or, cette grande valeur ne vient aucunement des terres les plus fertiles, mais de celles qui, l'une dans l'autre, sont certainement inférieures à celles du reste du royaume. Il y en a de vastes étendues que l'on ne pourroit employer qu'à faire paître les moutons ou à former des garennes; il se trouve plusieurs vignobles dans les plus pauvres sols du royaume, sur du sable, du gravier, et sur un sol si pierreux qu'il seroit impraticable pour la charrue.

Posséder un climat qui a le pouvoir d'élever la valeur de pareilles terres à 720 ou à 960 *l.* l'acre, est sans doute posséder une supériorité inestimable. Le montant du produit n'est pas moins frappant; les riches pâturages se vendent par-tout cher, parce qu'ils n'exigent pas de dépenses; et par ce moyen les bons et les mauvais produits se prennent ensemble; mais il n'en est pas ainsi des vignes. Le produit moyen de 9 louis par acre, pour les bonnes et les mauvaises années, surpasse celui de presque toutes les autres plantes cultivées en France. Ce n'est que sur les sols singulièrement fertiles, dans certains cantons particuliers, que l'on trouve quelque chose qui approche d'un pareil produit. Il n'y a aucun pays de l'Europe où une récolte de blé de cette valeur ne soit pas fort au-dessus des proportions ordinaires. Celui du froment, dans les plus riches comtés d'Angleterre, est de 6 à 7 louis par acre, préparé peut-être par une jachère dispendieuse, ou au moins par une récolte beaucoup moins lucrative que le froment. Que doit-on donc penser d'une plante qui couvre tous les ans les terres d'une récolte pour le moins égale en valeur au froment? Cependant il se trouve des personnes qui diront: il faut que VOTRE RAISONNEMENT SOIT FAUX; *car il n'y a pas un vigneron en France qui ne soit prêt à vous donner ses vignobles pour votre récolte imaginaire de tous les ans.*

Cette remarque peut être fort juste; mais elle ne détruit pas mon assertion, puisque je ne parle pas d'*un bénéfice net*, mais du *produit*. Le pre-

mier n'est pas l'objet d'un homme qui considère ce sujet sous un point de vue national et politique; son but est de s'assurer d'un grand produit. Il est possible que le prince lève des impôts considérables sur le produit, et il peut arriver que la culture soit si dispendieuse, que l'ouvrier en exige autant pour son travail; il s'ensuivroit que le bénéfice du cultivateur seroit très-médiocre; mais l'importance du produit seroit la même pour la nation en général. Sous ce point de vue, je regarde le produit des vignes comme tellement avantageux, que si le *medium* que j'ai assigné pour tout le royaume, étoit moindre, s'il n'alloit même qu'à 7 louis par acre anglois, j'en regarderois cependant la culture comme un objet de la plus haute importance pour la nation françoise.

Quant au bénéfice net qui, dans mes notes, varie de 7 à 10 pour 100, il ne paroît pas à une infinité de gens être égal à la bonté singulière du climat, et à la célébrité dont jouit ce vin dans le monde entier. Mais il faut considérer que les notes que j'ai prises, en tant qu'elles ont rapport au revenu en argent, n'indiquent que les prix de la vendange; au lieu que tout homme qui a un capital suffisant, augmente beaucoup son bénéfice en gardant son vin pendant trois ou quatre mois. — Quand un propriétaire est en état de garder son vin, et n'est pas obligé de le vendre faute de tonneaux, il en retire un meilleur prix, ce qui augmente beaucoup le *medium* de son bénéfice; il est juste de donner au vigneron le même temps que prennent ses confrères cultivateurs de grains,

c'est-à-dire six mois après la moisson. La différence des profits est extrêmement grande entre une vente faite pendant la vendange, et une autre faite six mois après.

Il est encore plus important d'observer que le taux pour 100, mentionné ci-dessus, n'est pas sur les travaux seuls du cultivateur, mais aussi sur l'achat de la terre sur laquelle la culture a lieu : cela fait une énorme différence. Si l'agriculture rapporte en Angleterre 15 pour 100, et les propriétés territoriales 3, mettez les deux sommes ensemble, et le terme moyen ne sera que de 5 et demi ou 6 pour 100; et ceux qui, en Angleterre, achètent une ferme, la fournissent de tout ce qui est nécessaire, la cultivent et en retirent 6 pour 100, ne se croient pas lésés, malgré les avantages accumulés d'un siècle de liberté.

C'est ce grand produit annuel qui donne du pain à tant de monde dans les pays vignobles : outre l'objet direct du travail ordinaire, qui monte, comme nous l'avons vu, à 63 *l.* par acre anglois, et qui est conséquemment trois fois aussi considérable que celui des récoltes de grains, il y a encore le trafic des tonneaux. Cet article, indépendamment de l'occupation des tonneliers, donne une valeur au bois d'un pays, et de l'activité à son commerce étranger, par l'importation des douves et des cerceaux. Les échalas ont le même effet que nos perches à houblon; ils donnent aux plantations de saules, ainsi qu'aux bois taillis, plus de valeur qu'ils n'en auroient autrement.

D'ailleurs il résulte de la culture des vignes un

avantage que beaucoup de politiques regardent seul comme de la plus haute importance, c'est l'exportation du vin, des tonneaux et des bouteilles, formant, soit sous la forme de vin ou sous celle d'eau-de-vie [comme je le ferai voir tout à l'heure], un des plus grands commerces d'exportation qui soit en Europe, une exportation de travail aussi considérable que les soieries de Lyon et les draps de Louviers. Après cela, s'il m'est permis de parler de ce qui véritablement devroit être considéré comme le premier objet de la consommation intérieure, la culture des vignes a l'avantage inestimable de fournir amplement à tout un peuple une boisson qu'il peut regarder comme le produit de sa propre industrie, et comme le résultat de son travail ; et ce n'est certainement pas un avantage peu important pour une nation, que de trouver cet objet de consommation dans ses sables, ses graviers, ses coteaux et ses rochers, et de n'avoir pas à l'exiger de ses plaines fertiles, mais seulement de ces sortes de terres, que ses voisins, moins heureux, sont forcés de couvrir de bois taillis et de sapins.

De plus, nous ne devons pas oublier que les raisonnemens doivent toujours céder aux faits. De ce que je viens de dire, le lecteur ne doit pas conclure que les vignobles sont toujours sur de pareilles terres ; c'est précisément tout le contraire : j'en ai trouvé dans la belle plaine de la Garonne, dans la fertile vallée qui s'étend de Narbonne à Nismes, dans les plaines du Dauphiné et de la Loire ; en un mot, dans toutes les espèces de terres indistinctement ;

ment; mais j'en ai aussi vu dans les mauvais sols que je viens de décrire, et en si grande quantité, qu'il n'est pas possible de douter que ces sortes de terrains ne conviennent parfaitement à la vigne.

Il y a deux raisons pour lesquelles on trouve si souvent les vignes dans les riches plaines; la première, c'est que l'exportation du blé est ou prohibée, ou si irrégulièrement permise, que le cultivateur n'est jamais certain d'un prix; au lieu que l'exportation du vin et de l'eau-de-vie n'a jamais été arrêtée un moment. Une pareille contradiction en politique a dû opérer puissamment, et j'ai remarqué son influence dans toutes les parties de la France, par les nouveaux vignobles déja plantés ou commencés sur des terres à blé, tandis que le peuple meurt de faim; tant il est nécessaire, pour l'encouragement de toute culture, que la politique soit *constante, invariable!* Ce fait est d'autant plus frappant en France, que la culture des vignes est surchargée d'impôts; mais par la possession d'un commerce libre elle fait des progrès. La seconde raison, c'est que la culture de cette plante est beaucoup mieux entendue en France que celle du grain. Une succession avantageuse de récoltes, et cet arrangement dans une ferme qui rend les bestiaux nécessaires au grain, et le grain nécessaire aux bestiaux, réciprocité dont dépendent principalement les bénéfices des terres de labour, sont des choses dont les François n'ont pas la moindre idée. On n'en voit aucune trace dans leur pratique, ni dans leurs ouvrages. Mais leurs vignobles sont des jardins; les turneps de Norfolk, les carottes de

Suffolk, les féves de Kent et les choux d'un gentleman anglois ne sont pas aussi bien tenus que les vignes de France; ils entendent parfaitement la culture de cette plante en théorie et en pratique.

J'ai souvent, dans la conversation, entendu proposer cette question : est-il plus avantageux à une nation que sa boisson ordinaire soit du vin, comme en France, ou de la bière, comme en Angleterre? Je ne puis comprendre comment on a jamais pu mettre un semblable fait en question. Nous sommes *obligés* d'avoir recours à nos meilleures terres pour notre boisson; les François, au contraire, sous un bon gouvernement, tireroient *toute* la leur de leur plus mauvais terrain. Les sables de la Sologne, depuis Blois jusqu'à Chambord, &c. &c., sont aussi mauvais que ceux de Suffolk et de Norfolk, qui ne nourrissent que des lapins. Les sables de la France, par le moyen des vignes, rapportent 8 ou 9 louis par acre, tandis que ceux de Suffolk ne donnent pas autant de shelings. Dans les neuf dixièmes de l'Angleterre, les terres qui produisent du froment, produisent aussi de l'orge successivement.

Si nos collines, nos rochers, nos sables et nos coteaux de craie nous fournissoient notre boisson, ne pourrions-nous pas employer ces sols plus fertiles, à quelque chose de mieux qu'à de la bière? Ne pourrions-nous pas, par une rotation de récoltes, qui comprendroit des pommes de terre, des vesces d'hiver, des féves et des plantes fourrageuses dont l'effet est de préparer la terre pour le froment, lui faire produire beaucoup plus de

pain, de bœuf et de mouton, si l'orge n'étoit pas pour nous un article de première nécessité comme le froment? Tous les grains épuisent le sol; les autres récoltes l'améliorent directement ou dans leurs conséquences. Ne seroit-il pas avantageux de pouvoir bannir un de ces articles épuisans, pour en substituer un d'amélioration? Ne seroit-il pas avantageux de nourrir tous les chevaux de la Grande-Bretagne avec des féves au lieu d'avoine? Votre population peut être proportionnée à la quantité de pain, de mouton et de bœuf que vous possédez. Avec un quart de vos terres en orge, est-il possible que vous ayez autant de pain, de mouton et de bœuf, que si vous n'étiez pas dans la nécessité d'avoir de l'orge? Qu'il y a bien peu de combinaison d'agriculture dans la tête d'un homme qui peut avoir quelques doutes sur de pareilles questions!

Mais les ennemis des vignobles reviennent à la charge : *les pays vignobles, disent-ils, sont les plus pauvres du royaume, et vous voyez toujours la misère des pauvres proportionnée à la quantité des vignes* (*). C'est-là le pivot sur lequel roule tout l'argument; c'est une observation que l'on m'a faite mille fois en France, et la conversa-

(*) Dans le *Journal de Physique*, pour le mois de mai 1790, M. Roland de la Platière, avec qui j'ai eu quelques conversations agréables à Lyon, dit que, de tous les pays, les pays vignobles sont les plus pauvres, et les habitans les plus misérables. Et dans le cahier du clergé d'Auxerre, il est demandé que les ordonnances contre la plantation des vignes, dans les terres propres au grain, soient exécutées, *page* 19. *Y.*

tion ne tombe jamais sur ce sujet, qu'on ne soit sûr de l'entendre répéter. Il y a en cela quelque vérité pour le fait ; il n'y en a pas pour l'argument. Il y a ordinairement une population considérable dans les pays vignobles ; il n'est pas surprenant que, sous un mauvais gouvernement, il s'y trouve beaucoup de pauvres. Il y a encore une raison plus satisfaisante, qui ne provient pas du tout du genre de culture, mais de ses abus. Ce sont les petites divisions des vignobles, chose portée à l'excès. La misère qui en résulte, peut à peine être conçue par un homme qui parcourt la France en chaise de poste.

Ce genre de culture dépendant presque entièrement d'un travail manuel, et n'exigeant d'autre capital que la possession de la terre et d'une paire de bras, sans chariots, bestiaux ou charrues, ces facilités excitent nécessairement les pauvres gens à l'adopter ; et la coutume universellement établie de diviser les terres entre les enfans, multiplie ces petites plantations au point qu'une famille compte, pour vivre, sur un espace de terrain qui n'est pas suffisant pour en nourrir la moitié. Leur attention est aussi distraite de tout autre objet d'industrie ; ils s'attachent à un sol d'où ils devroient émigrer, et un intérêt mal entendu les retient sur une pièce de terre qui leur plaît, tandis que des intérêts plus grands les appellent ailleurs. Il résulte de-là qu'ils travaillent de tout leur pouvoir pour leurs riches voisins, que leurs petits vignobles sont négligés, et que cette culture, qui seroit décidément avantageuse entre les mains

d'un propriétaire plus opulent, devient ruineuse pour ceux qui n'ont point de fonds suffisans. Mais un malheur plus grand encore, c'est l'incertitude des récoltes : pour un homme qui a un capital suffisant, et qui ne considère conséquemment que le produit moyen de sept ans, cette incertitude n'est pas fort désavantageuse ; mais pour le propriétaire pauvre qui vit au jour la journée, elle est funeste : il ne voit point une demi-année de travail détruite par la grêle, la gelée, le froid ou les autres intempéries de la saison, sans voir en même temps ses enfans manquer de pain ; avant que la bonne vendange arrive, il est réduit à l'hôpital. C'est-là, je crois, l'origine de ce préjugé universel contre les vignobles en France. La pauvreté est évidente ; elle est liée avec les vignes ; et, faute de faire une distinction convenable, on la regarde comme provenant nécessairement des vignobles ; mais dans le fait, elle n'est que le résultat du morcellement des propriétés. Une famille pauvre ne sauroit être nulle part mieux située que dans un pays vignoble, pourvu qu'elle ne possède pas un pied de vigne ; elle est sûre, dans toutes les saisons, de trouver de l'occupation chez ses plus riches voisins, et que cette occupation sera pour elle d'un rapport trois fois aussi grand que dans les terres de labour. La culture qui exige 65 *l.* pour le travail des mains seulement, récolte ou non récolte, et qui emploie les femmes et les enfans de tous les âges, ne doit pas être regardée comme l'origine de la misère des pauvres. Imputez le fait à sa vraie cause, au desir de posséder des propriétés terri-

toriales, desir qui est universel en France, et qui occasionne une infinité de maux.

Cette manie, si dominante dans ce royaume, et comparativement si peu connue dans le nôtre, où les pauvres sont beaucoup plus à leur aise qu'en France et que dans la plupart des autres pays, est une chose fort curieuse pour un observateur politique. Quelle contradiction, dira quelqu'un! comment concevoir que la propriété soit la mère de la pauvreté! Cependant il n'y a point de fait plus clair, ni mieux prouvé dans les Annales de la politique moderne. La seule propriété convenable à une pauvre famille, est sa chaumière, son jardin, et peut-être un peu d'herbe pour nourrir une vache; ceci n'empêchera pas son travail journalier : si elle en a davantage, elle doit être mise au rang des fermiers; elle aura alors des terres de labour qui, selon la nature des choses, seront mal cultivées, et conséquemment l'intérêt de la nation en souffrira.

CHAPITRE XI.

DES ENCLOS EN FRANCE.

Le sujet de ce chapitre est un de ceux qu'il est le plus aisé de connoître; cependant il est presque toujours faussement représenté, tant dans les livres que dans les conversations ordinaires. Les oisifs, qui écrivent à Londres, des guides et des voyages à Paris et à Rome, feroient croire à leurs lecteurs que si on lâchoit un cheval à Calais, il pourroit aller jusqu'à Bayonne sans trouver un enclos qui l'arrêtât. La France a certainement moins d'enclos que l'Angleterre; mais les voyageurs qui suivent la grande route ordinaire de Calais à Paris, à Dijon, à Lyon, à Chambéry, ne peuvent pas avoir plus de connoissance des enclos de ce royaume, que s'ils étoient restés chez eux dans *Portman*, ou *Grosvenor Squares*.

Les principaux pays d'enclos que j'ai vus, sont toute la Bretagne, la partie occidentale de la Normandie, avec la partie au nord de la Seine; la plus grande partie de l'Anjou et du Maine jusqu'à Alençon. Au midi de la Loire, on trouve une vaste étendue de pays enclose; dans le bas Poitou, la Touraine, la Sologne, le Berri, le Limosin, le Bourbonnois; dans une partie du Nivernois, et depuis Mont-Cénis en Bourgogne jusqu'à Saint-

Pourçain en Auvergne, tout est enclos. Il y a des champs ouverts dans l'Angoumois et dans la partie orientale du Poitou, mais il y en a encore plus d'enclos. Il y a aussi des champs ouverts dans le Quercy; mais tout le canton des Pyrénées, de Perpignan à Bayonne jusqu'à Auch, et presque jusqu'à Toulouse [les bruyères exceptées], est rempli d'enclos. Cette masse contiguë de pays ne contient pas moins de onze mille lieues carrées (*) des vingt-six mille qui composent le royaume; si l'on y ajoute les étendues considérables d'enclos dans d'autres parties de la France, on trouvera qu'une bonne moitié du royaume est enclose. Il faut considérer que la Provence, surtout dans les environs d'Avignon, n'est pas sans enclos, et que le Dauphiné en a encore plus. Tout le canton montagneux d'Auvergne, du Vélay, du Vivarais et des Cévennes, en contient beaucoup; la Franche-Comté et la Bourgogne, principalement la première, ont de vastes étendues d'enclos; la Lorraine en a quelques-uns, et la Flandre est toute enclose. Qu'on ajoute à cela la plupart des vignobles, des bois, des forêts et des prairies (**) du royaume, et l'on sera convaincu que je n'exagère pas, en disant qu'environ la moitié du royaume est enclose.

(*) C'est-à-dire que cette masse est égale au contenu des généralités suivantes, Rennes, Caen, Tours, Bourges, Poitiers, Limoges, Moulins, la Rochelle, Auch et Pau, Montauban et Bordeaux. *Y.*

(**) Pas tous, car il y en a plusieurs en communes, et d'autres sur lesquels il y a des droits. *Y.*

Dans une pareille estimation, il seroit ridicule de vouloir prétendre à l'exactitude; ceci est une conjecture fondée sur des observations et sur une multitude de notes prises sur les lieux. Quelques-unes des provinces encloses sont entremêlées de champs ouverts; et toute province ouverte est entremêlée d'enclos. Une autre remarque qu'il ne sera pas inutile de faire pour l'usage de ceux qui pourront voyager par la suite, c'est qu'il y a plusieurs terres en France assez encloses pour tous les besoins de l'agriculture, quoiqu'elles paroissent ouvertes, c'est-à-dire que la propriété y est assez distincte, quoiqu'elle n'ait pas pour limites une haie ou un fossé.

Quel est l'usage qu'on fait des enclos dans ce royaume, c'est ce qu'il importe plus particulièrement d'examiner. Si les habitans ne savent pas en tirer parti, autant vaudroit-il qu'ils n'en eussent pas. C'est précisément ce qui arrive; tout homme qui voyage avec attention ne sauroit en douter; et la preuve, c'est qu'on donne le même prix pour les terres ouvertes que pour les terres encloses, pourvu qu'elles soient en labour. C'est un fait que j'ai souvent vu, à mon grand étonnement. Il est d'autant plus singulier, que, dans plusieurs parties du même royaume, les petits propriétaires montrent qu'ils connoissent la valeur des enclos; car à peine ont-ils fait l'acquisition d'un champ, qu'ils l'environnent de haies et de fossés, et souvent de tous les deux. Le Béarn offre un exemple plus frappant de ce que j'avance, qu'aucune partie de l'Europe. Il ne se trouve pas dans toute l'Angleterre

un canton mieux enclos; et, ce qui est rare en France, les barrières et les sauts de haie y sont en bon état. Le territoire des Pyrénées est en général enclos; mais les champs ne sont pas aussi propres ni aussi bien entretenus que dans le Béarn; dans la Bretagne non plus: quoiqu'elle soit par-tout plus ou moins enclose, elle a un aspect rude et sauvage; cependant un canton, depuis Guingamp jusqu'à Belle-Isle, est beaucoup mieux entretenu.

On ne sauroit douter que dans ces provinces, ainsi que dans le Limosin, le Berri et plusieurs autres, où j'ai trouvé les haies bien entretenues et les trous bouchés avec attention, les fermiers ne connoissent par expérience les avantages des enclos; ils ne feroient pas des dépenses si considérables, s'ils n'espéroient pas en être dédommagés. Mais dans les provinces où les champs ouverts dominent, les enclos ne sont guère estimés: je n'en sais pas la raison (28). Si l'agriculture étoit différente dans les enclos que dans les champs ouverts, il n'y auroit rien de surprenant; mais, par la folie singulière des habitans, dans les neuf dixièmes des enclos de la France, on suit le même système que dans les champs ouverts, c'est-à-dire, il y a autant de jachères, et conséquemment les bestiaux et les moutons d'une ferme ne sont rien en comparaison de ce qu'ils devroient être. La

(28) La raison qu'en donne le paysan, est que les clôtures diminuent l'étendue de son terrain. Il ne calcule pas les avantages qui en résulteroient, n'y eût-il que celui de mettre ses récoltes à couvert des dangers auxquelles elles sont exposées.

Flandre, l'Alsace, et en général les terres fertiles, sont bien cultivées, mais pas par-tout; car le beau loam qui se trouve entre Bernay et Elbeuf, et celui du pays de Caux, sont honteusement mis en jachère. La Sologne est enclose, cependant c'est la plus misérable province de France; elle peut être classée avec la Bretagne. Le Bourbonnois et une grande partie du Nivernois sont enclos; cependant les cours que l'on suit, sont: 1. jachère; 2. seigle; 3. la terre abandonnée aux mauvaises herbes et au genêt; et cela, sur des sols susceptibles des plus grandes améliorations et du meilleur genre d'agriculture du comté de Norfolk. Avec des systèmes si misérables, de quelle utilité sont les enclos? On doit conclure de là, qu'en trouvant la moitié de la France enclose, il ne faut pas supposer que l'agriculture de ce royaume soit dans cet état d'amélioration que cette particularité indique parmi nous; au contraire, quelques-unes des plus pauvres et des plus misérables provinces sont précisément celles qui sont encloses; et je ne serois pas surpris qu'il se trouvât des visionnaires dans ce royaume, qui, s'appuyant sur ce fait, argumentassent contre l'usage des enclos, puisque les absurdités les plus grossières ont toujours, et dans tous les pays, trouvé des défenseurs.

Une des principales causes, à mon avis, qui provoquent en France la clôture des champs, c'est que les communautés de plusieurs paroisses, dans différentes parties du royaume, et particulièrement dans le territoire des Pyrénées, étant propriétaires de terres incultes, les vendent à ceux qui

veulent les acheter ; ces communautés donnent aux acheteurs la propriété absolue du terrain, sans se réserver aucuns droits de communaux ou de bois; en conséquence ils ont le pouvoir de s'enclorre, ce qu'ils ne manquent jamais de faire. C'est de là que sont provenues tant d'améliorations faites dans les provinces de montagnes. D'un autre côté, dans les plaines incultes de la Bretagne, de l'Anjou, du Maine et de la Guyenne, tout étant entre les mains de grands seigneurs qui ne veulent pas vendre, mais seulement donner ces terres en fief, on les trouve dans le même état de désolation où elles étoient il y a cinq cents ans ; et dans ces cas, il y a de grandes entraves aux enclos, lorsque les communautés réclament des droits de communaux, et que la propriété est entre les mains des seigneurs, réclamation qui ne peut avoir lieu quand les terres appartiennent à la communauté elle-même.

Les champs ouverts de la Picardie, de l'Artois, d'une partie de la Normandie, de l'Isle de France, de la Brie et du pays de Beauce, sont infestés de tout ce qui nuit à l'agriculture angloise, c'est-à-dire de droits de pâture, commençant à certaines époques, lorsque les terres sont en culture, et toute l'année quand elles sont en jachère. Un autre fléau de ce pays est cette bizarre et misérable division des propriétés, qui ne semble avoir été inventée que pour donner au propriétaire tout le mal possible dans la culture de son petit coin de terre. En Angleterre, nous avons fait, depuis quarante ou cinquante ans, des progrès considé-

rables dans la distribution et les enclos des champs ouverts; et quoique les dixmes, la folie, l'opiniâtreté, les préjugés et les grandes dépenses, opèrent avec beaucoup de force pour empêcher la propagation des clôtures, nous en avons assez pour en conserver l'habitude, la méthode et le système. Elles continuent chez nous, et il faut espérer que les progrès du bon sens et de l'expérience feront enclorre tout le royaume en moins d'un siècle. En France, au contraire, on n'a pas encore fait le premier pas; on n'a pas encore de méthode de procéder; on n'a pas encore songé à donner pouvoir à des commissaires d'entreprendre ce que les François regarderoient comme les travaux d'Hercule, pour faire, sans appel, une juste division des communes. Il y eut à ce sujet, en 1764 ou en 1765, un édit du roi, qui, je crois, étoit relatif à la Lorraine; mais en passant dans cette province, je m'informai de ses effets, et je trouvai qu'il n'en avoit eu que très-peu, ou même point (29). Bien plus, on m'assura à Metz, à Pont-à-Mousson, à Nancy et à Lunéville, que le droit de parcours étoit universel dans la province, et que tout ce qui étoit semé contradictoirement à l'usage établi, se trouvoit mangé. Je demandai, à Lunéville, pourquoi il n'y avoit pas plus de luzerne? on me répondit, le droit de parcours l'empêche. Sous l'ancien régime, de pareils

(29) Le peuple a été le premier à s'y opposer, le jugeant contraire à ses intérêts, ou peut être excité par quelques-uns de ces intrigans qui sont toujours opposés au bien qu'on veut faire. Il seroit superflu de rapporter toutes les difficultés qu'éprouva cet édit.

réglemens ne pouvoient jamais être exécutés, parce que, dans le fait, il n'y avoit pas en France de législature; c'est ce que je ferai voir plus clairement dans un autre lieu : aucune loi n'avoit de force à moins d'être *volontairement* consentie par les parlemens, et vigoureusement exécutée par eux; et, grâce à la constitution vicieuse des cours de justice, il n'y avoit pas de pouvoir exécutif pour faire mettre les lois à exécution, en sorte que si toutes les parties n'étoient pas parfaitement d'accord, rien ne se faisoit; le roi, malgré tout son despotisme, étant réellement impuissant à cet égard. Sous le nouveau gouvernement qui se forme en France, je doute beaucoup qu'il se fasse de grands progrès dans les améliorations de l'agriculture. C'est la volonté du peuple qui doit, dit-on, gouverner; or je ne connois aucun pays où le peuple ne soit pas contre les enclos. Le tiers-état et le clergé de Metz (*) demandent expressément la révocation de l'édit pour les enclos : celui de Troyes, de Nismes et d'Anjou adresse la même requête(**); une autre demande que le droit de communaux dans les forêts soit accordé aux paroisses voisines (***). La noblesse de Cambray déclare qu'il

(*) *Cahier du Tiers-état de Metz*, p. 45. — *Du Clergé*, p. 17. Les gens qui sont les plus infestés de communes sont les premiers à les desirer. *Mém. sur la culture du chou-navet*, par M. de Manoncourt; in-8°., 1788, page 7. *Y.*

(**) *Tiers-état de Troyes*, art. 118. — *Nismes*, page 27. — *Anjou*, page 49. *Y.*

(***) *Tiers-état de Thimerais*, page 44. *Y.*

ne faut pas rompre les communes (*). Il y a même des cahiers qui vont jusqu'à demander que les communes, qui ont déja été encloses, soient de nouveau ouvertes (**). Nous pouvons juger de là combien il est probable qu'on fasse aucune loi ou aucun réglement pour *favoriser* la mesure des divisions et des enclos.

Il seroit superflu d'entrer dans le détail de tous les avantages des clôtures, dans un ouvrage tel que celui-ci, et dans le moment actuel (***); il paroît suffisant d'observer que, sans un système régulier d'enclos, il est impossible d'entretenir des bestiaux, à moins de suivre le système flamand, et de les tenir constamment dans des étables, ou dans des cours; et cette méthode, quand les terres qui doivent fournir leur nourriture sont éloignées de la maison, est peu commode et dispendieuse, quoiqu'à plusieurs égards elle soit fort bonne. Avec

---

(*) *Noblesse de Cambray*, page 19. Il est cependant juste de remarquer que la division des communes est demandée par la noblesse de Sens, *page* 26; la noblesse de Provins, *page* 24; la noblesse de Saint-Quentin, *page* 12; le clergé de Bayonne, art. 51; la noblesse de Lyon, *page* 23; le tiers-état du Cotantin, M. S. *Y*.

(**) *Clergé de Saumur*, page 9. — *Troyes*, page 10.

(***) Le roi de Prusse remarque avec justesse, que « ce ne fut qu'a-« près la division des communes que l'agriculture des Anglois « commença à prospérer. » *Œuvres*, tome 15, page 151. *Voyez* aussi, pour de grands avantages, l'*Ami des Hommes*, cinquième édition, 1760, *tome* 5, *page* 125. Mais sur-tout qu'il me soit permis de citer les exemples donnés par un écrivain français. « Il y a, dit-il, dans l'élection de Château-Thierry, cent « neuf communautés, dont trente-deux possèdent des communes, « et soixante-dix-sept n'en ont pas. Dans les trente-deux, onze ont augmenté de cent cinquante-deux feux; vingt ont éprouvé une

des champs ouverts, il faut que les fermes soient dispersées; il est impossible de suivre le système flamand, non-seulement parce que le cours de récoltes établi ne permet pas la culture des plantes propres à la nourriture des bestiaux, mais parce que, quand même on les cultiveroit, on ne pourroit pas les faire tous les jours voiturer à la ferme, sans passer sur les terres des autres. On doit donc toujours avoir présent à l'esprit que, bétail et enclos sont des termes synonymes. Les académies nombreuses et les sociétés françoises d'agriculture, qui, par des prix et des dissertations, essayèrent d'augmenter le bétail du royaume par la culture de nouvelles plantes et d'herbes propres à sa nourriture, sans faire les distinctions convenables, et sans donner une attention particulière aux cantons enclos, ne pouvoient, d'après la nature des choses, voir résulter aucun bon effet de leurs efforts : c'est

---

« diminution de trois cent soixante-quinze, et une est restée dans « le même état; dans les soixante-dix-sept, sans communes; « treize ont augmenté de cent quarante-sept feux; quarante-deux « ont éprouvé une diminution de quatre cent soixante-treize, et « vingt-deux sont restées telles qu'elles étoient. L'élection de Sois- « sons offre un exemple non moins frappant; trente-deux pa- « roisses possèdent près de quatre mille arpens de communes, qui « contenoient, en 1729, deux mille quatre cent soixante-dix fa- « milles; mais à présent elles sont réduites à seize cent quatre- « vingt-neuf. Dans vingt villages sans communes, il y a quatre- « vingt-dix feux de plus que dans vingt villages qui ont des com- « munes. Avec des communes, il y a une vache sur treize ar- « pens $\frac{1}{13}$; sans communes, une sur neuf arpens $\frac{1}{6}$. ». *Traité des Communes*, in-8°. 1777. Et il est fort justement observé par un autre écrivain, que les communes sont beaucoup moins utiles à ceux qui en ont le plus de besoin, qu'à ceux qui pourroient s'en passer. *Mém. de la Soc. écon. de Berne*, 1762, tom. 2, pag. 80. *Y.*

comme

comme l'intendant qui donnoit de la semence de turneps à des fermiers qui n'avoient peut-être pas un seul acre de terre propre à cette culture. Nous pouvons assurer, sans crainte de nous tromper, que, sans enclos, la moitié de la France ne sauroit entretenir le nombre de bêtes à laine et de bestiaux nécessaire, et que sans ce préliminaire, un bon système d'agriculture y est absolument impraticable. Quelque sujet que nous traitions, il ne faut jamais oublier, en économie rurale, que les jachères d'une ferme doivent en soutenir les bestiaux et les bêtes à laine (30).

Le premier objet capital de l'agriculture françoise est d'établir une meilleure gestion dans les parties du royaume déja encloses, et le second, d'enclorre les champs encore ouverts. Il est remarquable que les vignobles soient rarement enclos, quoique la propriété soit distincte et reconnue : j'ai vu des endroits où la terre étoit morcelée en autant de divisions qu'il s'en trouve dans les terres de labour, probablement parce qu'ils étoient dans cet état avant d'être convertis en vignobles. Les clôtures ne sont cependant pas moins nécessaires dans les vignobles que dans les terres labourables. En tout pays, les délits sont communs, à proportion de la valeur du produit et de la facilité qu'on a de les commettre. L'assiduité et la dépense qu'exige la surveillance

(30) Par jachère il faut ici, comme nous l'avons déja dit, entendre les récoltes en fourrages artificiels, pommes de terre, turneps, &c. qu'on fait pendant l'année où le sol se repose de la production des grains.

des vignobles dans plusieurs parties de la France, sont des preuves convaincantes que mieux ils seroient enclos, plus ils auroient de valeur. Il est digne de l'attention des agriculteurs françois d'examiner jusqu'à quel point l'abri, donné par les clôtures, pourroit protéger les vignes de la rigueur des saisons. Cette amélioration peut encore être considérée sous un autre point de vue, qui n'est pas d'une médiocre importance, sous celui du chauffage dont plusieurs parties de la France manquent souvent, n'ayant point de charbon de terre. J'ai déja fait voir quelle immense étendue de pays étoit occupée par des forêts. Des haies plantées avec discernement et bien conservées, rapporteroient, comme en Angleterre, une grande quantité de combustibles. Là où il faudroit beaucoup d'abri et d'humidité, les arbres seroient en grand nombre; on en planteroit moins là où il ne faudroit simplement qu'un enclos; dans tous les cas ces motifs serviroient de règle.

CHAPITRE XII.

Tenure et grandeur des fermes de France.

Il y a cinq manières d'occuper les terres en France, d'après les nombreuses notes que j'ai prises dans toutes les provinces ; 1°. les petites propriétés des paysans ; 2°. les baux à prix d'argent, comme en Angleterre ; 3°. les tenures féodales ; 4°. le monopole des terres louées en gros pour argent, et sous-louées aux paysans ; 5°. les métayers, qui cultivent pour la moitié ou le tiers du produit.

I. Les paysans ont par-tout de petites propriétés, même dans les provinces où les autres modes de tenure prévalent, mais plus particulièrement encore dans le Quercy, le Languedoc, tout le pays des Pyrénées, du Béarn, de la Gascogne, dans une partie de la Guyenne, de l'Alsace, de la Flandre et de la Lorraine. En Flandre, en Alsace, sur les bords de la Garonne et dans le Béarn, je trouvai plusieurs habitans vivant avec aisance, que l'on peut plutôt appeler de petits fermiers que des propriétaires ; et dans la Basse-Bretagne, il s'en trouve quelques uns de riches ; mais en général ils sont pauvres et misérables, ce qui vient de la division des petites fermes entre tous leurs enfans. Dans la Lorraine et dans cette partie de la Champagne qui lui est contiguë, ils sont malheureux ; j'ai plus

d'une fois vu cette division portée à un tel excès, que dix perches de terre où se trouvoit un seul arbre fruitier, étoient la seule propriété de toute une famille.

II. Les baux à prix d'argent sont généralement usités dans la Picardie, l'Artois, une partie de la Flandre, la Normandie [excepté le pays de Caux], dans l'Isle de France et la Beauce; cet usage est aussi suivi dans quelques endroits du Béarn et dans les environs de Navarreins. On connoît ce genre de tenure dans les provinces où prévalent les autres méthodes; mais d'après un calcul modéré, il n'existe pas encore dans la sixième ou septième partie du royaume.

III. Les tenures féodales (31). — Ce sont des fiefs accordés par les seigneurs de paroisses, sous la réserve de reliefs, cens, forfaitures, services, &c. Je les trouvai en très-grand nombre dans le Limosin, le Berri, la Marche et la Bretagne, &c. mais il s'en trouve plus ou moins dans toutes les parties du royaume. Dans les environs de Vierzon, de Vatan, &c.; en Berri, on se plaignoit telle-

(31) Les seigneurs n'avoient pas le droit d'ériger des fiefs dans leurs terres, mais d'aliéner à perpétuité une portion de leur propriété, moyennant une redevance pécunisire, ou en fruits perçus sur le sol. Ce moyen a fait beaucoup d'établissemens, et des cultivateurs qui n'avoient pas un pouce de terre, sont devenus propriétaires; mais leurs successeurs grevés d'une redevance, ne remontant pas à l'origine de leur propriété, ont trouvé que leur condition étoit très-dure. Que l'homme juste prononce. Les seigneurs qui avoient plusieurs terres, souvent les démembroient à telles et telles conditions : voilà les fiefs qui relevoient du fief principal, et qui payoient des droits aux mutations.

ment de ces charges, qu'il y a tout lieu de présumer que la manière dont on lève ces redevances y fait une grande partie du mal ; elles sont par-tout extrêmement onéreuses. On assure que les adjudications de la loi sont très-rigoureuses contre le tenancier, en faveur du seigneur.

IV. Le monopole. — Il se pratique ordinairement dans les diverses provinces où il y a des métayers ; les gens riches prennent à rente de grandes étendues de terres, qu'ils sous-louent en petites portions à des métayers, qui leur payent la moitié du produit. J'ai entendu plusieurs plaintes là-dessus dans la Marche, le Berri, le Poitou et l'Angoumois ; et les autres provinces ne sont pas exemptes de cette condamnable pratique ; elle paroît provenir des difficultés inhérentes au système de culture par métayers (32) ; mais c'est une mode abominable, bien connue en Irlande, d'où ces fermiers mitoyens sont presque aujourd'hui totalement bannis.

V. Les métayers. — La tenure par métayers est peut-être celle des sept huitièmes des terres de France ; elle comprend presque toute la Sologne,

(32) Cet usage, si nuisible aux progrès de l'agriculture, est occasionné en partie par la pauvreté du paysan, et comme il est malheureusement très-commun, on peut croire que c'est un système. Voilà l'erreur d'un voyageur qui n'a pas le loisir de chercher la cause des faits qu'il observe. Ce vice, dans notre agriculture, ne peut être déraciné que par les grands propriétaires, en ne louant qu'à des fermiers qui exploitent eux-mêmes. Que deviendront, dit-on, tant de pauvres paysans qui n'ont pas un pouce de terre ? ils seront les journaliers du fermier, et leur condition en sera meilleure, puis que leur salaire sera indépendant des saisons.

le Berri, la Marche, le Limosin, l'Anjou, la Bourgogne, le Bourbonnois, le Nivernois, l'Auvergne, &c. On la trouve même en Bretagne, dans le Maine, en Provence et dans toutes les provinces méridionales. En Champagne il y a beaucoup de terres à tiers-franc, qui est le tiers du produit; mais en général, c'est la moitié. Le propriétaire fournit ordinairement le bétail et la moitié de la semence, et le métayer le travail, les ustensiles, et paye les impôts; mais dans quelques cantons, le propriétaire supporte une partie de cette dépense. Dans le Berri il y a des métayers pour la moitié, d'autres pour le tiers et même pour le quart du produit. Dans le Roussillon le propriétaire paye la moitié des impositions, et dans la Guyenne, depuis Auch jusqu'à Fleurance, plusieurs propriétaires les payent toutes. Près d'Aiguillon, sur la Garonne, les métayers fournissent la moitié des bestiaux. Près de Falaise en Normandie, j'ai vu des métayers dans des endroits où l'on ne devoit guères s'attendre à en trouver, dans des fermes tenues par les propriétaires mêmes; il en résulte, et il doit en résulter que les fermes de ces propriétaires sont les plus mal cultivées de tout le voisinage.

Un fait semblable n'a pas besoin de commentaire. A Nangis, dans l'Isle de France, je vis un accord par lequel le propriétaire s'étoit engagé à fournir le bétail, les harnois, les ustensiles, et à payer les impôts; le métayer donnoit son travail et payoit sa capitation. Le propriétaire étoit obligé aux réparations de la maison et des portes; le

métayer à celles des fenêtres. Le propriétaire fournissoit la semence de la première année ; le métayer, celle de la dernière; dans les années intermédiaires ils fournissoient moitié par moitié. Le produit vendu pour de l'argent étoit partagé. Le beurre et le fromage, dont on faisoit usage à discrétion dans la famille du métayer, étoient compensés par une rétribution de six francs par vache.

Dans le Bourbonnois, le propriétaire fournit toutes les espèces de bestiaux, et cependant c'est le métayer qui vend, échange et achète à volonté, l'intendant tenant un compte de toutes ces mutations, car le propriétaire a la moitié du produit des ventes, et paye la moitié des achats. Les chariots du tenancier sont obligés de porter la moitié du grain à la grange du château, et d'y retourner ensuite pour reprendre la paille; les conséquences de cet absurde système sont frappantes : des terres qui se loueroient en Angleterre 10 *sh.*, ne rapportent ici que la valeur de 2 *sh.* 6 *pences*, y compris les bestiaux.

Au premier coup d'œil, il paroît que ce sont les propriétaires qui souffrent le plus de ce système; mais, avec un peu plus d'attention, on trouve que les tenanciers sont dans la plus grande pauvreté, et quelques-uns même dans la misère. A Vatan, dans le Berri, on m'a assuré que les métayers étoient presque tous les ans obligés d'emprunter leur pain du seigneur avant le retour de la moisson. Ce pain ne vaut cependant guères la peine d'être emprunté, car c'est un mélange de

seigle et d'orge; j'en goûtai suffisamment pour plaindre bien sincèrement ces pauvres malheureux; mais les gens du commun ne mangent pas ici de pain de froment. Avec toute cette misère chez les fermiers, on peut juger de l'état du seigneur, par la rente qu'il reçoit. A Salbris, en Sologne, le propriétaire recevoit environ 800 *l.* pour sa moitié, d'un terrain qui nourrissoit sept cents bêtes à laine, et de deux cents acres anglois d'autre terre; donc toute la rente des terres et des bestiaux ne montoit pas à plus de 24 *s.* par tête de mouton! Dans le Limosin, les métayers ne sont guères considérés que comme des domestiques que l'on renvoie à volonté, et qui sont obligés de se conformer en tout aux caprices de leurs seigneurs; on compte que la moitié des tenanciers doivent beaucoup au propriétaire, de sorte qu'il est souvent obligé de les renvoyer avec la perte de ces dettes, pour empêcher que ses terres ne restent en friche.

De toutes les manières de tenir les terres, celle des petites fermes est la plus mauvaise. Il y en a de grandes en Picardie, dans l'Isle de France, dans la Beauce, en Artois et en Normandie, mais il y en a peu dans le reste du royaume. La division des fermes et la population sont telles, que la misère est dans plusieurs endroits extrême : du moment où vous entrez dans une ville un jour de marché, vous vous apercevez de la fainéantise du peuple. Il s'y trouve des essaims de paysans. A Landivisian, en Bretagne, je vis un homme qui avoit fait deux lieues et demie, pour apporter au marché

deux poulets, qui valoient, me dit-il lui-même, 24 *s.* la couple. Je rencontrai à Avranches des hommes avec chacun un cheval, qui portoit environ quatre bushels d'herbes marines. Près d'Isenheim, en Alsace, je vis des femmes, au milieu de la moisson, où leur travail est, pour ainsi dire, aussi précieux que celui des hommes, cueillir de l'herbe pour leurs vaches à côté de la grande route.

Observations.

Il se présente ici trois questions principales à examiner : 1°. les inconvéniens du système des métairies, et les avantages de la tenure par argent; 2°. la grandeur des fermes ; 3°. jusqu'à quel point les petites propriétés peuvent être profitables.

I. *Système des métairies.*

Ce sujet ne doit pas demander beaucoup de temps, car il est impossible de dire un seul mot en faveur de cette coutume, et il y a mille argumens contre elle (33). Tout ce que l'on pourroit

(33) Le vice de cette exploitation par des métayers, provient encore de la petitesse des fermes, dont les propriétaires sont souvent des artisans, des marchands, &c. qui gagnent plus dans leur état qu'à cultiver leurs terres. Or, comment trouver des cultivateurs qui aient assez de fonds pour exploiter avec avantage en bail à ferme ? Ceux qui en ont, veulent de grandes fermes, et ils ont raison. Ces métayers étant pauvres, l'agriculture s'en ressent; ils ne sont que de simples journaliers, souvent obligés de faire des dettes pour vivre : ainsi ils changent fréquemment de ferme, et ces mutations sont presque toujours occasionnées par leurs dettes. Voilà l'inconvénient des petites propriétés.

alléguer en sa faveur, c'est que la nécessité n'a pas de loi; que la pauvreté des fermiers est telle, que le propriétaire se trouve absolument obligé de fournir tout le fonds de la ferme, parce qu'autrement ses terres resteroient incultes. C'est une cruelle situation pour un propriétaire, que d'être ainsi forcé de courir la plupart des dangers d'une exploitation aussi peu avantageuse pour lui, et de confier sa propriété à des gens généralement ignorans, souvent négligens, et quelquefois méchans. Entr'autres propriétaires que j'ai personnellement connus, j'en ai vu un à Bagnères de Luchon, qui fut obligé de vendre sa terre, parce qu'il étoit hors d'état d'en renouveler les bestiaux, ses moutons étant tous morts d'une maladie épidémique provenant sans doute de la méthode détestable des métayers, qui les entassent dans des étables aussi chaudes que des fours, et sur du fumier brûlant; fermant, selon la coutume du reste du royaume, toutes les ouvertures qui pourroient leur donner de l'air.

Dans ce système de location, qui est le plus pitoyable de tous, après avoir couru les risques de pertes semblables, le propriétaire dupé ne reçoit qu'une chétive rente. Le fermier reste dans le dernier degré de la pauvreté; les terres se trouvent mal cultivées, et la nation souffre autant que les parties intéressées.

La question de savoir comment cette coutume ne s'est point établie en Picardie, en Normandie et dans l'Isle de France, seroit curieuse. Les richesses des grandes villes ont pu y contribuer,

mais pas essentiellement ; car Bordeaux, Marseille, et sur-tout Lyon et Nantes, n'y ont rien fait. Cependant on doit les mettre au rang des villes les plus riches de l'Europe, et les regarder comme supérieures à Rouen, à Abbeville et à Amiens, &c. Si cette singularité doit être attribuée au voisinage de *la* capitale, pourquoi ce voisinage n'a-t-il pas également influé sur la culture dans ces endroits où la rente est payée en argent? Le fait est cependant que ces trois provinces, avec l'Artois et la Flandre, où nous ne devons pas être surpris de trouver cette différence, puisque ce sont des pays conquis sur un état libre, comparativement parlant, sont les seules du royaume où cet usage salutaire soit généralement établi. On ne sauroit douter que la pauvreté des tenanciers, qui a donné lieu à cette coutume pernicieuse, ne provienne des principes d'un gouvernement arbitraire. De grands impôts sur les fermiers, dont la noblesse et le clergé étoient exempts, et ces impôts, levés arbitrairement, selon le caprice des intendans et de leurs subdélégués, furent des causes suffisantes pour appauvrir les basses classes de la société. On auroit cru, par les énormes abus et la cruauté de ce mode d'imposition, que son but étoit autant de tenir le peuple dans un état de pauvreté que d'enrichir le roi. Comme l'on faisoit profession de lever la taille en proportion du revenu de chacun, cet impôt avoit l'effet pernicieux de toutes les taxes *égales* sur les terres, même quand on les lève avec équité ; car les bénéfices du fermier, ses succès, son mérite, étoient imposés en proportion

de ce qu'il en avoit; moyen sûr d'anéantir les bénéfices, les succès et le mérite. Les fermiers doivent être généralement pauvres, ou le paroître, lorsqu'un homme riche peut, en affectant un air de pauvreté, se soustraire à un impôt arbitraire qu'on veut lui faire payer en proportion de ses facultés. De-là, de pauvres bestiaux, de pauvres ustensiles et de pauvre fumier, même dans les fermes de ceux qui seroient en état d'y employer ce qu'il y a de mieux.

Quel système ruineux et détestable, et qu'il est bien fait pour tarir la source des richesses du souverain et de celles de son peuple! — Quel est l'homme, avec le sens commun, qui peut regretter la chute d'un gouvernement qui se conduisoit d'après de pareils principes? Et qui peut, avec justice, condamner la violence avec laquelle le peuple a arraché à la noblesse et au clergé ces priviléges et ces distinctions, dont ils avoient fait un si indigne usage pour la dépression et la ruine des classes inférieures (34)! Ces taxes, ainsi que les droits féodaux, empêchoient qu'on ne plaçât

(34) Voilà de la passion, monsieur Young! Non; j'aime mieux croire que c'est un langage de circonstance, effet des impressions que le raisonnement séduisant de vos amis avoit fait sur votre cœur; mais il étoit trop honnête, pour n'en pas reconnoître bientôt l'erreur; vous l'avez prouvé par vos écrits que j'ai sous les yeux: d'ailleurs, je n'avois pas besoin de ce témoignage. L'homme honnête et sans ambition ne craint pas d'avouer qu'il s'est trompé. Les derniers événemens arrivés dans votre pays, auroient suffi pour vous apprendre ce qu'on doit craindre d'une populace sans frein, instrument aveugle de l'intrigant qui la met en mouvement pour servir ses projets ambitieux, en lui persuadant qu'elle travaille pour son bonheur. *Sic vos non vobis*, &c.

sur les terres aucuns capitaux, sans se réserver la faculté de les reprendre à volonté. Ce n'étoit pas qu'il manquât de capitaux dans le royaume; mais on craignoit de les placer sur des terres où ils seroient nécessairement exposés à la rapine des harpies nobles et royales. On trouve la preuve de ce que j'avance, en jetant les yeux sur les riches pâturages de la Normandie, qui n'ont jamais éprouvé de manque de capitaux, quoique ces terres demandassent de plus fortes sommes pour les faire valoir, qu'aucune autre; des sommes qui auroient suffi pour améliorer les sols les plus pauvres et les plus difficiles. Pourquoi donc ne trouvoit-on pas, pour monter une ferme labourable, les ressources qu'on trouvoit aisément pour les pâturages? pour une raison bien évidente. Les capitaux, placés sur de bons bœufs et de bons moutons peuvent se reprendre en un instant; et ce fonds de bétail se renouvelant tous les ans, le fermier pâturager a toujours l'occasion de se retirer des affaires; il jouit conséquemment d'une espèce d'indépendance tout-à-fait étrangère au cultivateur qui a la moindre idée d'améliorer ses terres, ou de conserver une provision suffisante d'ustensiles et d'engrais.

Le meilleur moyen de remédier au mal, seroit d'exciter le propriétaire à cultiver lui-même ses terres, jusqu'à ce qu'elle fussent améliorées; à les louer ensuite pour de l'argent, sans bestiaux et sans ustensiles, s'il trouvoit des fermiers; mais s'il n'en trouvoit pas, il faudroit qu'il prêtât le bétail et les outils à intérêt. Avec cette assistance

et l'abolition des dixmes, les fermiers, sous un bon gouvernement, ne tarderoient pas à devenir riches, et acquitteroient probablement la dette en vingt-cinq ou trente ans; ils pourroient même le faire avec un bail de vingt-un ans, en adoptant une bonne méthode d'agriculture; mais dans leur misérable système, et avec leur manque de bestiaux et de bêtes à laine, ils ne pourroient pas en venir à bout en un siècle. Si un propriétaire n'avoit ni la capacité, ni la volonté de faire valoir lui-même, le second moyen seroit de louer ses terres et ses bestiaux à prix d'argent, sur un bail de vingt-un ans, le tenancier étant tenu de lui payer, à l'expiration du bail, la valeur originaire du bétail, et assujéti à toutes les pertes et accidens. Il n'y a aucun doute qu'un pareil système, une bonne méthode d'impositions, et une exemption de dixmes, ne rendissent le métayer, dans cet espace de temps, capable au moins de faire ses affaires lui-même, sans avoir, par la suite, besoin de son seigneur.

II. *Grandeur des fermes.*

J'ai traité ce sujet en grand dans mes *Voyages en Angleterre*, et dans mes *Annales;* ainsi je me propose de ne parler ici que de ce qui est particulièrement relatif à l'agriculture de France. Je commence donc par assurer le public avec confiance, que je n'y ai jamais vu un seul trait de bonne agriculture dans une petite ferme, si ce n'est dans les sols les plus fertiles. La Flandre est toujours exceptée; sur ce sol riche, profond et humide,

dans la plaine féconde de l'Alsace, et sur les rives fertiles de la Garonne, la terre est si bonne, qu'il n'y auroit que la perversité qui pourroit y produire une mauvaise agriculture; mais sur les sols inférieurs, c'est-à-dire dans les neuf dixièmes du royaume, et même quelquefois sur des terres excellentes, comme en Normandie, l'agriculture est détestable; et s'il se trouve en tous ces endroits un système de culture plus mauvais que tous les autres, c'est toujours dans les petites fermes. Aussi, quand je vis dans plusieurs cahiers des trois ordres (*), une demande de borner la grandeur des fermes, et de grands éloges sur les petites fermes, je ne pus m'empêcher d'en conclure que les *bourgeois* qui avoient donné ces instructions, ne connoissoient de l'agriculture-pratique, que les erreurs vulgaires, répandues dans tous les pays sur ce sujet. Cette recherche est d'une telle importance pour toutes les nations, qu'elle doit, autant qu'il est possible, être fondée sur des faits, et conséquemment traitée par des gens qui connoissent la pratique ainsi que la théorie de l'agriculture. Les questions suivantes se présentent naturellement. Est-ce le produit brut de l'agriculture que l'on doit principalement considérer? ou le plus grand produit qui peut être porté au marché? ou est-ce le bénéfice net? La

(*) *Cahier de Dourdan*, page 17. — *Crépy*, page 5. — *Etampes*, page 27. — *Paris*, page 41. — *Provins et Montereau* page 51. Ils prouvent combien il est absurde de consulter la multitude sur la forme d'un gouvernement. L'intérêt particulier est toujours mis en avant et marche de pair avec l'absurdité.

population, provenant de l'agriculture, doit-elle servir de guide, ou ne doit-on avoir en vue que l'aisance et la prospérité des cultivateurs? On pourroit multiplier ces questions, mais celles-ci suffisent pour nous guider dans cette recherche. On trouvera probablement, qu'il ne faut pas s'attacher à un seul de ces points, mais qu'ils doivent tous collectivement et selon leur importance, être l'objet de notre attention.

I. Il est impossible de calculer sur le produit brut seul, pour une raison fort simple: c'est qu'il est possible qu'on emploie tant de bras pour le réaliser, qu'il n'en reste aucune partie pour le marché; dans ce cas-là, il n'y auroit ni villes, ni grandes manufactures, ni armée, ni marine Un pareil arrangement, quoique parfaitement conforme au système de Mirabeau, de la dispersion égale d'un peuple sur tout le territoire du royaume, est si chimérique, qu'il ne mérite pas un moment de notre attention.

II. Le bénéfice net de l'agriculture ne sauroit non plus nous servir de guide, parce que les terres les plus incultes, telles que les garennes, pacages, &c., sont susceptibles de produire plus de bénéfice net, en raison du capital employé, que les plus riches jardins.

III. La population n'est pas non plus un guide assuré dans cette recherche, parce que la population, si elle est trop forte, se détruit elle-même par un excès de misère. Un système qui ne feroit naître les hommes que pour les affamer, seroit un système affreux. Il faut donc avoir en vue la nourriture

nourriture et l'emploi des hommes aussi bien que la population.

IV. Le bonheur des cultivateurs, considéré isolément, ne peut pas plus nous servir de guide, parce qu'il est impossible qu'ils se trouvent plus heureux dans un désert, que dans les jardins de Montreuil.

V. Je ne suis pas totalement satisfait de la donnée du *plus grand produit que l'on puisse porter au marché;* mais elle approche plus du but qu'aucune des autres : elle comprend un produit brut considérable, un grand bénéfice net, et elle indique exactement le montant de cette population qui doit, dans les villes, attendre sa subsistance des manufactures; elle assure l'aisance de la classe agricole; elle met le fermier en état d'employer beaucoup de bras, et, ce qui est plus important, de les bien payer.

Ceci posé et constaté, nous pouvons établir comme principe, que la ferme la plus avantageuse en général sous le rapport de l'étendue, est celle qui fournit le plus grand produit au *marché*, ou, en d'autres termes, celle qui fait le plus d'argent. Or, pour se procurer ce grand surplus au-delà de ce qui est consommé par les individus employés à l'agriculture ou qui en dépendent, il faut que le cultivateur fasse les plus vigoureux efforts dans tous les genres. Il faut qu'il améliore les terres déja cultivées; qu'il entretienne de grands troupeaux de bestiaux et de bêtes à laine; qu'il cherche par-tout des engrais, et les emploie utilement; il lui faut dessécher, arroser, parquer,

marner, fumer, enclorre, mettre de la chaux; en un mot, il faut qu'il use rigoureusement de toutes les ressources de l'industrie, en sorte qu'il ne reste aucun morceau de terre inculte ou négligé. Tout doit avoir son prix; tout doit tendre à la perfection, et le fermier doit être encouragé, par les bénéfices de ses entreprises, à placer ses épargnes dans d'autres spéculations agricoles, pour en retirer un double intérêt, combinaison aisée, et dont l'effet est infaillible pour tout bon cultivateur. La ferme qui par sa grandeur offrira les moyens d'effectuer tous ces travaux, portera certainement le plus grand surplus de produit au marché. J'ai étudié, avec beaucoup de soin et d'impartialité, le résultat de cette recherche dans tout le royaume; et quoique, dans plusieurs provinces, l'agriculture soit si affreuse qu'elle ne laisse que le choix d'un mal, je puis cependant assurer qu'elle est infiniment meilleure sur les fermes de trois cents à six cents acres, que sur les petites; et que les premières portent au marché un produit, en proportion, très-supérieur à celui des dernières. Mais par des fermes, j'entends toujours des *occupations*, et non pas celles qui sont louées à des hommes mitoyens, pour être sous-louées ensuite à des métayers.

Il n'est point étonnant que les petites fermes soient mal cultivées; je veux dire celles au-dessous de cent arpens, et même depuis cent jusqu'à deux cents; les proportions entre les ustensiles nécessaires, le travail et la terre, choses très-intelligibles aux gens de l'art, sont défavorables dans

de pareilles fermes. Le fermier est pauvre; aucun cultivateur pauvre n'est en état de faire les efforts qu'exige la bonne agriculture. (*); sa pauvreté est nécessairement proportionnée à la petitesse de sa ferme. Les bénéfices d'une grande ferme soutiennent le cultivateur et sa famille, et laissent un surplus qui peut servir à des améliorations; ceux d'une petite terre ne font simplement que soutenir le fermier, et ne laissent rien pour les améliorations. Le dernier est obligé d'entretenir proportionnellement plus de chevaux que le premier, ce qui absorbe une grande partie des profits. La division du travail, qui, dans toutes les branches d'industrie, donne l'habitude et la la célérité, ne sauroit à la vérité avoir lieu dans les plus grandes fermes, au point où on la voit dans les manufactures; mais dans les petites fermes elle est tout-à-fait impossible. Le même homme fait tour à tour tous les travaux de la ferme. Dans les fermes plus grandes il y a des laboureurs, des batteurs, des faiseurs de haies, des bergers, des vachers, des bouviers, des porchers, des brûleurs de chaux, des gens pour dessécher, et d'autres chargés des arrosemens. Il

(*) « Les richesses, dit un écrivain françois, entre les mains des fermiers deviennent fatales à l'agriculture. » *Essai sur l'état de la culture Belgique*, in-8°., 1784, page 7. Qui peut être surpris qu'un royaume, qui abonde en politiques de cette espèce, soit mal cultivé?—Heureusement la France n'abonde pas en écrivains de cette force, comme le croit M. Young; elle en a, et l'on en fait justice en laissant leurs écrits politiques dans l'oubli qu'ils méritent. Ils sont plus connus des étrangers que des François.

résulte de cette division, que tous les travaux sont toujours mieux exécutés dans une grande ferme que dans une petite; l'une des choses les plus utiles de la bonne agriculture, une bergerie, ne peut se trouver que dans une grande ferme; autrement le travail qu'elle exige, en *absorbe le bénéfice*. On a souvent allégué que les petites fermes étoient des pépinières de population; cela est vrai sous différens rapports; mais elles sont souvent pernicieuses dans la même proportion, car elles sont aussi abondantes en misère; elles créent une multitude de bouches, sans fournir les moyens de les nourrir. En France la population, portée au-delà des besoins de son agriculture et de ses manufactures, devient un mal public, et doit être soigneusement arrêtée: mais nous reviendrons sur ce fait, si visible dans tout le royaume.

Les fermes que je prendrois de préférence en France, seroient celles de deux cent cinquante à trois cent cinquante acres sur des sols fertiles; et quatre cents jusqu'à six cents dans les terrains médiocres.

L'Angleterre a fait plus de progès dans l'agriculture qu'aucun autre pays de l'Europe; et ce sont les grandes fermes qui ont tout fait: on ne trouveroit pas une seule amélioration importante dans une petite. Que les étrangers, que le comte de Hertzberg (*) vienne en Angleterre et examine

(*) Ce ministre, dans un de ses discours à l'académie de Berlin, dit: « C'est le principe que le cultivateur anglois Young soutient, dans son *Arithmétique politique*, sur l'utilité des grandes

notre agriculture; qu'il me permette de lui montrer celle de nos grandes fermes, et que le docteur Price le conduise ensuite à celle de nos petites fermes; quand il les aura examinées toutes deux, il ne fera aucune difficulté de tirer des conséquences bien différentes de celles qu'il a jusqu'ici soutenues. Nous avons perfectionné en Angleterre l'art *d'enclorre*, *de marner*, de fumer; en un mot, d'engraisser les terres de toutes les manières. Nous avons fait de grands progrès dans les arrosemens, et nous aurions peut-être égalé la Lombardie, si la liberté du peuple avoit permis de violer aussi aisément les propriétés des particuliers. Nous avons porté l'art d'élever les bestiaux et les bêtes à laine à un plus haut degré de perfection que dans aucun autre pays du monde. Nous avons, dans nos can-

« fermes. M. Young paroit avoir tort à l'égard d'un gouverne-« ment républicain, tel que celui de la Grande-Bretagne, qui « a plus besoin qu'un autre, d'une grande population ». Ici, comme dans plusieurs autres écrits, on suppose que les grandes fermes ne sont pas favorables à la population, parce que leur produit se consomme dans les villes. Eh quoi ! le produit d'une grande ferme, consommé dans une ville, ne supporte-t-il pas une population proportionnée à la quantité de la consommation, aussi bien que le produit d'une petite ferme, consommé par ceux qui la cultivent? Comme la population est toujours dans la même proportion que les subsistances, ceux qui prétendent que les grandes fermes sont nuisibles, devroient nous prouver que les petites en produisent davantage, ou, en d'autres mots, qu'elles sont mieux cultivées : cette assertion est sûrement trop absurde, pour qu'on ose l'avancer. Frédéric, qui obtint le surnom de *Grand*, par ses connoissances supérieures dans l'art de tuer les hommes, étoit, d'après ses principes militaires, ami de la propagation. « Consi-« dérant que le nombre des habitans fait la richesse des souve-« rains, on trouve — &c. » *Œuvres de Frédéric II*, tome 5, page 146. *Y.*

tons bien cultivés, banni l'usage des jachères; et ce qui fait la grande gloire de notre isle, c'est sur les sols les plus pauvres que l'on trouve la meilleure culture. Que les avocats des petites fermes me disent où est le petit fermier capable de couvrir toute sa ferme de marne, à raison de cent ou cent cinquante tons par acre, de dessécher toutes ses terres à raison de deux ou trois guinées par acre, de payer un grand prix pour les immondices des villes, et de les transporter à dix lieues par terre, d'inonder ses prairies en faisant une dépense de cinq guinées par acre, de payer mille guinées pour avoir un bélier pendant une seule saison, afin d'améliorer la race de ses bêtes à laine; de donner vingt-cinq guinées par vache pour les faire couvrir par un beau taureau; d'envoyer chercher de nouveaux instrumens d'un bout du royaume à l'autre, et de faire venir des hommes pour en faire usage; de payer du monde pour résider dans des provinces éloignées, afin d'apprendre des choses qu'il veut introduire dans sa ferme? En attendant le récit de tous ces efforts de l'industrie, si communs en Angleterre, quel est l'homme assez entiché de ses idées, pour croire un moment que de PAREILLES ENTREPRISES puissent être effectuées par de *petits fermiers?* Déduisez de l'agriculture tous les usages qui l'ont fait fleurir dans cette isle, et vous aurez exactement la gestion des petites fermes.

Les fausses idées, actuellement si communes en France, sont d'autant plus surprenantes, qu'il n'existe dans aucune autre langue un aussi grand nombre d'écrits plus justes, sur plusieurs de ces

questions d'économie politique. Il est impossible de trouver des remarques plus vraies et mieux raisonnées sur l'avantage des grandes fermes et des riches fermiers, que dans l'Encyclopédie. Personne ne sauroit non plus mieux écrire sur ce sujet, que M. Delegorgue (*). Il observe que l'Artois donnoit généralement deux années de moissons, et restoit une année en jachère ; mais que maintenant il produit tous les ans, depuis que les anciens usages sont abolis. Un changement si avantageux, dit-il, mais malheureusement si rare en France, fut fondé sur plusieurs expériences dispendieuses, et ne put être établi que par le moyen d'engrais produits par de grands troupeaux de bestiaux. Par qui fut-il donc effectué? Est-ce par les petits fermiers? Non sûrement. Il continue ses remarques, et ajoute que quelques parties de l'Artois ont été divisées pour augmenter la rente, et que le bétail est dans ces endroits détérioré d'une manière sensible ; il maintient aussi qu'un laboureur à la journée est plus heureux qu'un petit fermier. Il observe encore, et approuve beaucoup ces observations, que les petits fermiers ne sont pas assez riches pour garder leurs grains, et qu'ils sont cause de tous les monopoles ; voulant dire qu'il est avantageux que les grands fermiers ne se pressent pas de vendre leurs grains. Mais les monopoles sont également utiles, et tendent à remédier au mal, qui vient de ce que les petits fermiers sont trop empressés de vendre.

(*) Mémoire sur cette question. Est-il utile en Artois de diviser les fermes? 1786, *page* 7.

Quoique je sois pleinement convaincu de l'immense supériorité des grandes fermes, et qu'il soit impossible qu'un pays puisse jamais s'améliorer par le moyen des petites, je suis pourtant bien éloigné de recommander aucune loi ou aucun réglement pour forcer la réunion de plusieurs terres. Je ne veux autre chose que la liberté, et le rejet de ces absurdes et folles demandes contenues dans quelques-uns des cahiers de France, de lois *contre* une pareille réunion. Qu'il me soit permis d'ajouter qu'on doit faire peu de cas de ces écrivains et de ces politiques qui, sous des gouvernemens despotiques, sont si zélés partisans d'une grande population, qu'ils s'aveuglent sur des objets bien supérieurs; qui ne voient autre chose dans la propagation de l'espèce humaine, que le moyen d'augmenter les soldats; qui admirent les petites fermes comme des pépinières d'esclaves, et pensent que c'est un objet digne de la politique, que de faire naître des hommes dans la misère, afin qu'ils puissent s'enrôler ou mourir de faim. De pareils sentimens peuvent être naturels à la rude atmosphère du despotisme allemand; mais qu'ils pénètrent chez une nation dont l'horizon est éclairé par les rayons de la liberté naissante, c'est contradictoire à cette félicité générale qui doit découler de la liberté. Trop peuplée pour être heureuse, la France devroit chercher les moyens de nourrir le nombre d'habitans qu'elle contient, au lieu de vouloir s'en procurer davantage pour leur faire partager une misérable pitance.

III. *Petites propriétés.*

Dans les observations qui précèdent, je n'ai eu en vue que les fermes données à rente; mais il y en a d'une autre espèce dans presque toutes les provinces de France, dont on ne sauroit se faire une idée par ce que l'on voit en Angleterre, j'entends les petites propriétés, c'est-à-dire de petites fermes appartenant à ceux qui les cultivent. Le nombre en est si grand, que je croirois qu'il comprend un tiers du royaume. Avant d'avoir voyagé, je m'imaginois que les petites propriétés étoient susceptibles d'être bien cultivées, et que les propriétaires, n'ayant pas de rentes à payer, étoient assez aisés pour faire des améliorations et pratiquer une bonne agriculture; mais ce que j'ai vu en France a beaucoup diminué la bonne opinion que j'en avois. En Flandre j'ai vu une bonne agriculture dans des propriétés de trente à cent acres; mais on y rencontre rarement d'aussi petits coins de terre en propriétés, que dans les autres provinces. En Alsace et sur la Garonne, c'est-à-dire sur des sols d'une si grande fertilité qu'ils n'exigent presque aucun travail, il se trouve aussi de petites propriétés bien cultivées. Dans le Béarn j'ai parcouru une région de petits fermiers, dont l'apparence, la propreté, l'aisance et la prospérité me charmèrent. C'étoit tout ce dont ces petites propriétés étoient susceptibles; mais leur petitesse n'étoit pas méprisable; suivant ce que j'en pus juger par la distance d'une maison à une autre, elles comprenoient de quarante à quatre-

vingts acres. Excepté ces exemples et quelques autres, je n'ai rien vu de respectable dans les petites propriétés, si ce n'est une grande industrie. Il faut, à la vérité, que je prévienne le lecteur que, quoique l'agriculture que j'ai trouvée dans la plupart des petites propriétés, fût aussi mal entendue qu'il est possible de se l'imaginer, l'industrie des propriétaires étoit cependant visible et vraiment digne d'éloges; elle suffisoit pour prouver que la propriété, en fait de terres, est le plus grand aiguillon du travail. Cette vérité est si frappante, et s'étend si loin que je ne connois pas de moyen plus sûr de porter l'agriculture jusqu'au sommet des montagnes, que de permettre aux villageois voisins de les posséder en propriété: en effet, dans les montagnes du Languedoc et autres, on voit qu'ils ont porté de la terre sur leur dos, dans des paniers, pour former un sol dans les endroits où la nature en avoit refusé un. Une autre propriété des petites possessions, c'est d'augmenter la population; mais ce qui pourroit être avantageux à d'autres pays, peut faire le malheur de la France.

Après avoir ainsi fait voir les avantages des petites fermes en propriété, je vais parler des inconvéniens que j'y ai trouvés en France.

Le premier et le plus grand, c'est la division qui a généralement lieu après la mort du propriétaire, entre tous les enfans, et dans quelques cantons, entre les fils seulement. Quarante ou cinquante acres de terre sont susceptibles d'être bien cultivés; mais, quand on les divise, vingt acres *doi-*

vent l'être fort mal; subdivisées de nouveau, les propriétés forment quelquefois des fermes de dix acres, de cinq, de deux, et même d'un seul; bien plus, j'en ai vu quelques-unes d'un demi-quart d'acre avec une famille qui leur étoit attachée, comme si c'eût été une ferme de cent acres. La population provenant de cette division, est quelquefois grande, mais c'est une multiplication de misère; les individus se marient avec l'espoir trompeur de trouver de quoi vivre; ils propagent l'espèce au-delà des besoins des villes et des manufactures. Qu'en résulte-t-il? la misère, la détresse, et quelquefois la mort. L'excessive subdivision des petites propriétés, devient la plus grande source de la pauvreté; et ce mal est parvenu à un tel point en France, qu'il faudroit incontestablement faire une loi pour empêcher toutes divisions au-dessous d'un certain nombre d'arpens. En considérant le sujet sous ce point de vue, que devons-nous penser de ceux qui prétendent que les terres ne sauroient être trop divisées? L'opinion d'un député célèbre à l'assemblée nationale (*) est qu'un pays

(*) *Dans la Monarchie prussienne*, tome 4, page 13. Le comte de Mirabeau, dans ce passage, convient que les grandes fermes rapporteront le plus grand produit possible, avec la plus petite dépense possible; mais il soutient qu'il y a une infinité de petits objets qui échappent au grand fermier, et qu'il est plus important de maintenir que d'épargner de l'argent. Il est incroyable qu'un homme d'un mérite aussi décidé, ait si fort méconnu les faits qui déterminent la solution d'une question. Où trouve-t-il celui sur lequel il bâtit tous ses raisonnemens? où a-t-il pris que les petits fermiers font de plus grandes améliorations et de plus grandes dépenses sur les terres que les grands cultivateurs? Je n'en appellerai pas à l'Angleterre, où la question seroit aussitôt

fleurit en proportion de la dispersion égale des habitans sur son territoire : mais son père étoit d'un avis différent ; il déclare avec beaucoup de bon sens, et en penseur profond, que l'agriculture qui emploie le plus de bras, n'est pas celle qui favorise le plus la population(*). « C'est, à bien « des égards, un préjugé de croire que plus la cul- « ture occupe d'hommes, plus elle est favorable à « la population » ; voulant dire que le surplus du produit porté au marché, est aussi favorable à la population, en nourrissant les villes, que s'il étoit mangé dans les champs d'où il est sorti ; *ainsi, plus l'industrie et la richesse des entrepreneurs de la culture épargnent de travail d'hommes, plus*

---

décidée que proposée ; mais je voudrois bien savoir dans quelles provinces de France les petits fermiers ont leurs fermes aussi bien montées en bétail et en instrumens que les grands, ou aussi bien cultivées ? M. de Mirabeau tranche donc la question, en supposant comme un fait ce qui est absolument faux, puisqu'il est notoire qu'il faut sur de grandes fermes des avances proportionnellement plus fortes, peut-être du double, que sur de petites. Je suis assuré au moins qu'il en est ainsi dans toutes les parties du royaume que j'ai visitées. Mais le comte dit que les petites fermes sont beaucoup meilleures, parce qu'il y a plus de familles dispersées sur ces terres ; ce qui est précisément l'argument le plus fort que l'on puisse offrir contr'elles, puisque ce point admis, tend à la fois à prouver que l'anéantissement des villes et des manufactures est utile aux états modernes, pourvu qu'on trouve des habitans dans la campagne ; assertion à laquelle j'ai suffisamment répondu. *Y.*

(**) *L'Ami des Hommes*, cinquième édition, 1760, tome 5, page 43. *Voyez* aussi tome 4, page 79 ; *Tableau économique*. Voyez le même sujet traité avec beaucoup d'habileté par un des grands génies politiques du siècle actuel, de l'*Economie Politique*, par M. Herrenschwand, in-8°., 1786, *page* 275 ; et *Discours sur la division des terres*, in-8°. 1786 ; par le même. *Y.*

la culture fournit à la subsistance d'autres hommes.

Un autre député très-estimé, et membre du comité des finances, assure que la plus grande division possible des propriétés territoriales est la meilleure. De pareils hommes, avec les meilleures intentions du monde, avancent des opinions qui, si elles étoient exactement suivies, feroient de la France un théâtre de désolation. Au milieu d'une multitude de connoissances utiles, de réflexions profondes et judicieuses, et d'excellens principes de politique, on trouve une propension vers des idées semblables dans les rapports du comité de mendicité (*), dans lesquels la multiplicité des petites propriétés est considérée comme une ressource contre la misère.

Donnons plus de développement à ces idées, par des suppositions, et voyons où elles meneroient. Il y a en France cent trente millions d'acres de terre, et au moins vingt-cinq millions d'ames. Assignons à chaque habitant sa portion de cette étendue; supposons que par ce partage [déduction faite des rochers, des rivières, des grands chemins, &c.] il revienne à chacun cinq acres, ou vingt-cinq acres par famille. Lorsque [selon le premier principe de cette idée, qui est d'encourager la population] le luxe, le célibat, les emplois mal-sains, la prostitution et la stérilité des

(*) *Premier rapport*, in-8°. 1790 p. 6. *Quatrième rapport*, p. 9. Ces rapports furent faits par le président, M. de la Rochefoucauld-Liancourt, et font beaucoup d'honneur à son habileté et à son activité. *Y.*

villes seront bannies, et les mœurs simples de la campagne universellement établies, tout dans la nature portera alors le peuple au mariage et à la propagation; une grande augmentation de population aura lieu, et les vingt-cinq acres de terre se réduiront graduellement, par les divisions, à vingt, à quinze, douze, huit, et ainsi de suite, allant toujours en diminuant. Dans une pareille supposition, que deviendra le surplus du peuple? — Vous arriverez en très-peu de temps aux limites au-delà desquelles la terre, quelque bien cultivée qu'elle soit, ne sauroit nourrir plus de bouches; cependant ces mœurs simples et pures, qui excitent au mariage, continueront toujours. Quelle en sera donc la conséquence, sinon la plus affreuse des misères! Votre population sera bientôt plus nombreuse que celle de la Chine, où des malheureux, qui ne naissent que pour mourir de faim, cherchent avec avidité les carcasses putréfiées des chiens, des chats, des rats, toutes sortes d'ordures et de vermines, pour soutenir leur misérable existence. Tels seroient les effets infaillibles d'une trop grande division des propriétés territoriales. Il n'existe pas sur la terre de gouvernement aussi détestable que le seroit celui qui viseroit sérieusement à une pareille division; ce système, quoiqu'il provienne sans doute de principes purs et vertueux, mène directement à la dernière des extrémités.

On a appelé les grandes villes les tombeaux de l'espèce humaine; mais si elles sont les tombeaux, elles sont aussi le meilleur refuge d'une trop grande

population. Elles sont plutôt propres à prévenir la population qu'à la détruire; et c'est précisément ce qui est nécessaire dans un pays comme la France, où la division des propriétés a malheureusement occasionné une si grande population, que la terre ne peut plus la nourrir. Quelle seroit donc sa misère, si les villes et les bourgs, entretenant uniquement leur nombre proportionnel, laissoient le surplus regorger dans la campagne? C'est ce qui n'arrive que trop souvent pour la prospérité du royaume, comme il est facile de le voir dans nombre de circonstances, et particulièrement par la misère, qui est toujours la conséquence du moindre *déficit* dans les récoltes; un *déficit* qui seroit à peine aperçu en Angleterre, est accompagné en France de maux affreux.

Il n'y a point de spectacle plus agréable, ni plus propre à émouvoir tous les tendres sentimen de la nature, que celui d'une famille vivant sur une petite propriété, cultivée et peut-être créée par son industrie; c'est la contemplation, de cette scène si touchante pour le cœur de l'homme de bien, qui a excité plusieurs écrivains à se déclarer inconsidérément les avocats des petites propriétés. Si l'industrie des villes et des manufactures étoit assez active pour occuper le surplus de cette population, à mesure qu'il paroît, leur système seroit évidemment avantageux; mais la France connoît, par une triste expérience, que pour le présent ce surplus n'est pour elle qu'une surcharge. Quel seroit pour le négociant l'avantage d'avoir de nouvelles marchandises à vendre

tandis que les anciennes resteroient dans ses magasins? Il est absurde de citer ici l'exemple de l'Amérique, où une immense étendue de terres fertiles se présente à qui veut les cultiver, et où la population est d'une valeur inestimable, comme on peut le voir par le prix du travail; mais quelle comparaison peut-on faire entre un pareil pays et la France, où la concurrence, pour les occupations de tous les genres est si grande, à raison de la trop grande population, que le prix du travail est de soixante-seize pour cent plus bas que chez ses voisins plus florissans? En considérant ce sujet intéressant, j'aurai recours, comme dans plusieurs autres occasions, à l'exemple de l'Angleterre. Dans ce dernier royaume, les petites propriétés sont extrêmement rares; dans plusieurs de nos comtés il n'en existe pas même un seul exemple. Nos journaliers pauvres ambitionnent fort d'être propriétaires de leurs chaumières, et de quelques perches de terre pour former un jardin; mais ils ne pensent guère à acheter assez de terre pour l'occuper, et encore moins à offrir, comme en France, un prix si fort au-dessus de sa valeur, pour s'en assurer l'acquisition. Un homme qui, chez nous, a 2 ou 300 *l.* sterling, n'achète pas un petit champ, mais il prend une ferme; or, comme nos journaliers pauvres sont infiniment plus à leur aise, et à tous égards plus heureux que ceux de France, ne doit-il pas s'ensuivre que les petites propriétés ne sont aucunement nécessaires pour le bien-être des basses classes du peuple?

Dans

Dans toutes les parties de l'Angleterre que j'ai parcourues, il n'y a aucune comparaison pour l'aisance entre un journalier et un petit fermier; il n'est point d'hommes qui travaillent si fort et qui vivent si mal que ces derniers. Pourquoi donc trouveroit-on cette division en petites parties, si avantageuse pour la France, tandis qu'en Angleterre nous éprouvons de grands avantages en suivant un système contraire? Les manufactures de France, comparées avec celles d'Angleterre, et proportion gardée de la population des deux royaumes, sont peu considérables. L'agriculture de France, conduite par des fermiers ou par des métayers, ne fournit pas non plus une occupation égale à celle qu'offre la culture en Angleterre. Les gentilshommes de campagne françois n'occupent probablement pas la centième partie des ouvriers qu'emploient les gentilshommes de campagne anglois, qui, ayant toujours quelques ornemens à faire à leurs jardins, ou quelque terre à cultiver, donnent ainsi de quoi vivre à une infinité de gens. Ajoutez à cela, que les subsistances sont aussi chères en France qu'en Angleterre, tandis que le prix du travail y est de soixante-seize pour cent à meilleur marché.

Voici une autre preuve, si les précédentes n'étoient pas suffisantes, de la trop grande population de ce royaume. Le journalier anglois qui gagne constamment 9, 10 ou 12 francs par semaine, en travaillant pour un fermier, risque beaucoup quand il cultive des terres pour son compte; aussi voit-on que les plus industrieux et les plus forts travailleurs d'entre nos paysans, ne sont pas ceux

qui tiennent leurs petits jardins en meilleur état; mais ce sont ceux qui gagnent moins, et dans lesquels la modicité du salaire annonce quelque foiblesse ou infirmité. Par ce moyen, et par diverses autres causes, les paysans pauvres d'Angleterre trouvent un emploi plus régulier, en travaillant à la journée, que ceux de France qui, n'ayant pas la ressource de travailler pour les autres, sont obligés de travailler pour eux-mêmes, ou de mourir de faim. Quand on les voit dans une pareille situation, il n'est pas surprenant qu'on s'étende sur les avantages des petites propriétés, puisqu'elles sont les seules ressources de ces familles. Mais dans le fait, les travaux onéreux et excessifs de ces malheureux [ce qui paroît être une perfection à des yeux vulgaires] ne viennent que de ce qu'ils ne trouvent pas assez d'occupation. La cherté du travail, qui est assez ordinaire dans les pays à petites propriétés, ne prouve rien contre cette observation. L'ouvrage n'est jamais si mal exécuté, ni si cher, que lorsqu'il est fait par des hommes accoutumés à travailler pour eux-mêmes, il se trouve chez eux une espèce de dégoût et une inattention qui n'échappent pas à l'œil de l'observateur intelligent; et il n'y a que la plus grande misère qui puisse engager ces petits propriétaires à travailler pour les autres. J'ai vu dans les parties de la France, qui exigent beaucoup de soin pour l'agriculture, le travail comparativement cher et mal fait, tandis qu'il y avoit nombre de bras oisifs. Je dois parler aussi d'une particularité qui m'a frappé dans presque tous les marchés de France, c'est qu'il y a une infinité de

gens qui perdent régulièrement un jour par semaine pour des minuties, ce qui montre clairement combien le temps a peu de valeur pour ces petits fermiers.

Il y a dans l'agriculture françoise plusieurs usages qui paroissent utiles; cependant je ne puis les recommander dans d'autres pays. J'ai vu dans une partie de la Flandre travailler avec la bêche tous les coins d'un champ où la charrue ne pouvoit aller; et dans le midi de la France, les paysans sont dans l'habitude de bêcher des champs entiers. Dans divers endroits du royaume on bêche toutes les terres. Dans les montagnes du Vivarais on bâtit des terrasses murées, et on y porte de la terre dans des paniers. De pareils usages, et mille autres de cette nature, viennent absolument de l'excessive division des propriétés territoriales, qui a occasionné une population qu'il n'est plus au pouvoir de l'industrie de soutenir, et doivent être regardés comme une preuve qu'il existe une maladie invétérée dans les parties vitales de l'état. L'homme qui a le malheur de vivre dans un pays où il n'y a pas d'emploi pour lui, s'il possède la plus chétive propriété territoriale, y travaillera pour deux sous par jour, même pour un liard; bien plus, s'il a de l'ardeur et de l'industrie, il y travaillera pour rien, comme c'est le cas de plusieurs milliers d'individus en France; s'il ne fait pas quelque chose sur sa petite ferme, il pense qu'il ne fait rien: dans une pareille situation, il ramassera des brins de paille, il ôtera une pierre d'un endroit pour la mettre dans un autre, il portera de la terre dans

un panier sur le sommet d'une montagne, il fera trois lieues pour vendre deux œufs. N'est-il pas évident que de pareils usages seroient encore absurdes, quand même le pays où on les trouveroit établis seroit supérieurement cultivé. Si l'on prétend qu'ils annoncent un gouvernement bien constitué, on peut faire un pas de plus en faveur de la population, et offrir, avec M. de Poivre, l'exemple des Chinois, comme digne de l'imitation des Européens.

Somme toute, on doit conclure de ces observations, que la division des terres en petites propriétés est portée à un trop haut point en France; qu'elle a contribué à engendrer une population misérable, qui ne devroit pas exister; qu'il faudroit faire des lois pour la restreindre, au moins jusqu'à ce que la demande de bras soit égale au produit de la génération; que le système des grandes fermes, employant régulièrement à la journée, et payant bien un nombre considérable de paysans, est infiniment plus avantageux à une nation et aux pauvres eux-mêmes, que la multiplicité des petites propriétés; en un mot, qu'il est évident que toutes les mesures tendantes à empêcher l'établissement des grandes fermes et des riches fermiers, telles que les restrictions et les lois contre les enclos, l'existence du droit de communaux, et la moindre faveur montrée aux petits propriétaires en levant la taille, sont ruineuses pour l'agriculture, et doivent être écartées comme un système destructeur de la prospérité publique.

CHAPITRE XIII.

BÊTES A LAINE EN FRANCE.

L'ÉTABLISSEMENT des manufactures de laine en France, sous le règne de Louis XIV, ou, pour parler avec plus de justesse, sous le ministère du commis du bureau, Colbert, rendit le gouvernement un peu plus attentif à l'encouragement de l'éducation des bêtes à laine; mais on ne prit aucune mesure assez forte pour conduire à ce but, que dans le milieu du siècle actuel, où l'on en permit fort sagement l'exportation, pour en encourager la multiplication. Sous le contrôleur général Bertin, M. Carlier fut envoyé dans toutes les provinces pour examiner l'état des troupeaux, la quantité et la qualité de leur laine, etc.; et l'on fit peu après quelques autres progrès, en important d'Espagne et d'Angleterre des béliers et des brebis pour améliorer la race des bêtes à laine de France; mais les personnes employées pour cet objet, entendoient si peu la commission dont elles étoient chargées, que ces foibles tentatives n'eurent aucun effet; le résultat fut tel qu'on devoit l'attendre. La France importe tous les ans pour 27 millions de laine, somme immense pour une marchandise que le royaume pourroit fournir en entier, si l'on employoit des gens qui entendissent vraiment la partie économi-

que de l'éducation des bêtes à laine. Voici quelques-unes de mes notes relatives à cet objet. [V. à la fin de ce volume l'article intitulé, *Notices sur les bêtes à laine qu'on élève en France*].

Ces notices récapitulées, donnent les moyens termes suivans :

Poids moyen de toutes les toisons	3 *liv.* et demie.	
Vendues en suint	4	
— des toisons lavées	3	
Prix moyen par livre, en suint		18 s.
— lavées.		30

J'avertis le lecteur qu'il ne doit pas tirer des conséquences des prix et des poids ici marqués, de la laine tant en suint que lavée. Comme ils sont pris sur des notes recueillies dans des endroits différens et éloignés, il ne s'ensuit pas que la proportion de poids entre la laine lavée et non lavée, soit comme de 3 à 4, ou que la proportion du prix soit comme de 18 à 30. Pour trouver cette dernière proportion, il faut avoir recours aux notes seules qui donnent le prix de la laine lavée et non lavée dans les mêmes lieux. Ces prix moyens sont :

	l.	*s.*	*d.*
En suint	»	16	»
Lavée.	1	17	»

Je crois donc devoir fixer les poids et les prix suivans, comme les données que l'on peut tirer de mes notes.

Poids moyen de la toison en suint	4	»	»
Prix moyen par livre	»	18	»
Ce qui feroit, lavée	2	1	»

Le prix moyen, d'après mes notes, est de 18 *s.* par livre en suint; et alors, pour trouver la proportion de la toison lavée, je prends le *medium* entre 16 et 37 *s.*, qui donne 41 *s.* pour le prix général de la laine lavée. On va voir, d'après les notes de M. Carlier, que la différence entre les toisons lavées et non lavées, est modérée dans les miennes.

Notes de M. Carlier.

Roussillon.	11 *s.* en suint.	38 *s.* lavées.
Camargue	12	24
Provence.	10	20
Saintonge	10	20
Berri	16	38
Beauce.	8	16
Prix moyen	11 *s.*	26 *s.*

Or, il est digne de remarque que 16 et 37, ou 18 et 41, sont les mêmes proportions que 11 et 26, qui sont les résultats de cet écrivain dans ces six provinces (*). Dans mes voyages en Angleterre, il y a vingt ans, je trouvai que le poids moyen des toisons étoit de cinq livres un quart à cinq livres trois quarts; mais le prix moyen, dans onze comtés, en 1788, étoit 18 sous 9 deniers par livre. — Le poids provenant de la toison lavée étant en France, selon ces notes, de trois livres, aux endroits où le prix est marqué *lavée*, et quatre livres en suint, le poids moyen de tout le royaume ne sauroit être de plus de deux livres et demie, lavée. Donc les

(*) *Traité des bêtes à laine, in-4°. 1770.*

toisons angloises sont une fois plus pesantes. Cependant le prix de 41 *s.* en France, réduction faite des poids françois et anglois, est d'un peu plus d'un *sh.* 6 deniers la livre, pour de la laine en général plus mauvaise qu'en Angleterre. Mais le commerce de laine est libre en France. Comme le prix de France est celui de toute l'Europe, celui d'Angleterre étant artificiellement abaissé, il ne faut pas juger de la qualité des laines de France, comparativement aux nôtres par les prix ; car il n'y en a guères qui soient aussi bonnes que les nôtres [excepté celles du Roussillon, de Narbonne et du Berri, pour être cardées, et celles de la Flandre, pour être peignées]. Nous avons beaucoup de mauvaise laine en Angleterre ; mais les François en ont davantage, et paroissent avoir conduit cette branche de leur économie agricole, comme ils ont conduit toutes les autres. Le Roussillon étant plutôt une partie de l'Espagne que de la France, ce sont les moutons d'Espagne qui y ont donné de bonne laine ; la Flandre est une province d'Autriche; ainsi la France, à proprement parler, n'a que la laine du Berri dont elle puisse se vanter, et cela seulement dans un petit canton d'une petite province; mais la manière de gouverner les bêtes à laine dans tout le royaume, est la plus détestable que l'on puisse imaginer. On voit, par mes notes, que dans l'hiver elles sont, selon mes idées, absolument affamées, c'est-à-dire nourries de paille. Quant à une provision de verdure pour l'hiver, cultivée exprès pour eux, ce dont un bon fermier d'Angleterre ne manque jamais, une pareille cou-

tume n'existe pas en France, depuis un bout du royaume jusqu'à l'autre. Les résultats de ce système sont de pauvres toisons, une mauvaise qualité de laine; il en résulte encore qu'il n'y a qu'une bête à laine, là où il pourroit y en avoir cent. De-là s'ensuit aussi la nécessité d'importer une immense quantité de laine de toute espèce; et, ce qui est encore pis, un si grand *déficit* de bêtes à laine dans les 18 vingtièmes du royaume, que tous les articles d'agriculture en souffrent, et que la viande est à tel point plus chère que le pain, que les pauvres n'en sauroient acheter.

Tous ces inconvéniens sont graves, et tous les amis de leur patrie doivent chercher attentivement les moyens d'y remédier; ce qui ne pourra cependant s'effectuer que lorsqu'on aura monté, comme en Angleterre, une grande ferme, sur un sol pauvre, en bêtes à laine d'une bonne race. Mais le manque de nourriture n'est pas le seul mal auquel on doive apporter remède; il faudra que les fermiers françois songent aussi à l'insalubrité de leurs bergeries. Pour recueillir les avantages des engrais, dans les saisons où les bergers ne peuvent rester dans les champs avec leurs troupeaux, de peur des loups, on enferme généralement les bêtes à laine pendant toutes les nuits de l'hiver: il n'y a rien à dire à cela, car on peut en retirer beaucoup de fumier; mais la chaleur suffocante des bergeries est telle, que ces pauvres animaux doivent singulièrement en souffrir, et je n'hésite point à dire que c'est la principale cause des maladies épidémiques auxquelles elles sont sujettes. J'ai aussi remarqué, dans

mes notes, qu'on les enferme également au milieu du jour en été. Les bergeries ne sont nétoyées qu'une fois l'an, ou tout au plus deux fois. Ainsi le troupeau couche sur le fumier, et en respire l'odeur au lieu d'air. Avant de les tondre, on les tient pendant quelque temps sans paille fraîche, apparemment pour rendre la laine sale, et conséquemment plus pesante; et il y a des gens qui jettent de l'eau sur la fiente, pour la faire fermenter, et imprégner les toisons d'humidité, de manière qu'elles pèsent au gré du propriétaire. Cette folie est de temps en temps récompensée, comme elle doit l'être, de la perte de tout un troupeau dans une nuit. Des coutumes aussi barbares font voir au lecteur la profonde ignorance des François par rapport aux bêtes à laine (*). On ne doit jamais les enfermer de force; il faudroit leur laisser le choix dans une cour bien murée, d'être à couvert, ou à l'air du temps. J'ai moi-même une ferme trop humide pour parquer en hiver dans les champs; mais j'ai une cour et une grange avec de la litière, où les moutons sont à sec et propres, et où ils

(*) Un écrivain françois dit fort mal-à-propos, que les Anglois perdent un nombre considérable de moutons en parquant. *Mémoire sur l'agriculture*, par M. Lormoy, in-8°., 1789, *pag.* 47. Cela n'est pas vrai. Un autre dit que les béliers à courte laine se vendent en Angleterre beaucoup plus cher que ceux à longue laine. *Mémoire pour l'amélioration des bêtes à laine dans l'Isle de France*, 1788, page 8. C'est tout le contraire. Quand on donne 10 guinées pour un bélier de Sussex, qui est la meilleure race à courte laine, c'est bien payé; au lieu qu'on a loué jusqu'à mille guinées, pour une seule saison, un bélier à longue laine, du comté de Leicester. *Y.*

n'ont pas plus chaud qu'il ne leur plaît. Je trouve cet usage fort avantageux, mais je n'en parle ici qu'en passant, parce que je me suis étendu sur ce sujet dans un autre ouvrage (*).

L'une des plus singulières pratiques, aux yeux d'un Anglois, dans la manière de gouverner les bêtes à laine chez l'étranger, c'est la régularité avec laquelle on leur donne par-tout du sel, ainsi qu'aux autres bestiaux : cet usage est fort ancien, sur-tout pour les bêtes à laine. Columelle nous dit que, quelque douce que soit la pâture de cet animal, il s'en dégoûte, quand on ne lui donne pas du sel dans une auge de bois (**). On voit, par un impôt mis dans le Milanois en 1462, qu'il se consommoit vingt-huit livres pesant de sel par tête de bétail (***). On croit qu'en France la consommation est de cinquante livres pesant(****), et de onze livres par bête à laine dans les pays où le sel est libre. Le même auteur dit que c'est un fait connu, que les vaches, par ce moyen, donnent plus de lait, les moutons de plus belle laine, et que tous les animaux s'en portent mieux. Dans quelques-uns des cahiers, pour servir d'instructions

(*) *Annales d'Agriculture*, tome 15, n°. 87.

(**) *Nec tamen ulla sunt tam blanda pabula, aut etiam pascua, quorum gratia non exolescat usu continuo, nisi pecudum fastidio pastor occurrerit præbito sale quod velut ad pabuli condimentum per æstatem canalibus ligneis impositum, cum è pastu redierint oves, lambunt, atque eo sapore cupidinem bibendi pascendique concipiunt.* Lib. 7. *Y.*

(***). *De l'Administration Provinciale*, par M. le Throne, in-8°. 1788, *tome* 1, *page* 237. *Y.*

(****) *Ibid.* Y.

aux députés de l'Assemblée nationale, le sel est regardé comme essentiel au bien être du bétail, *indispensable aux bestiaux* (*). M. d'Aubenton dit qu'il en faut donner une livre tous les huit jours à vingt moutons (**). En Espagne cet usage est aussi commun qu'en Italie et en France; on assigne une fanègue, ou cent livres pesant de sel pour cent moutons aux termes de la loi; mais ils en donnent quinze et vingt fanègues à mille moutons (***). Dans un mémoire sur les troupeaux espagnols, par feu M. Collinson, il se trouve une relation plus curieuse et plus détaillée. « La première chose que fait le berger, quand le troupeau revient du midi aux dunes d'été, c'est de donner du sel aux moutons autant qu'ils en veulent. Tout propriétaire de mille moutons accorde à son troupeau vingt-cinq quintaux de sel, que ces animaux mangent en cinq mois; ils n'en mangent pas en route, ni pendant l'hiver. On croit que si les moutons n'avoient pas cette quantité de sel, leur santé et leur laine seroient détériorées; le berger place cinquante ou soixante pierres plates à environ cinq pas l'une de l'autre; il met du sel sur chaque pierre, conduisant ensuite ses moutons à

(*) *Cahier du tiers-état de Toul*, page 17, et *de la noblesse de Clermont-Ferrand*, page 22. *Y.*

(**) *Instruction pour les bergers*, in-8°., 1782, page 105. Voyez aussi le *Traité d'Economie politique*, in-8°. 1783, page 545. *Y.*

(***) *Essai hist. et polit. sur la race des brebis, trad. d'Alstrom*, in-12, 1784, page 47. *Y.*

travers ces pierres, chacun en prend autant qu'il veut. Ce qu'il y a de remarquable, c'est qu'ils ne mangent jamais un grain de sel, et même ne le desirent pas quand ils paissent sur une terre dont le fond est de pierre à chaux; et comme il ne faut pas que le berger les laisse long-temps sans sel, il les conduit dans un terrain argileux, et après y être resté pendant un quart d'heure, il les ramène aux pierres, où ils dévorent tout le sel; ils sont tellement sensibles à la différence de sol, que lorsqu'ils rencontrent un terrain mêlé, ce qui arrive souvent, ils mangent du sel en proportion ».

Cet usage est également constant en Allemagne. Le feu roi de Prusse obligeoit, par une ordonnance, ses paysans à prendre deux *mebzen* [neuf livres pesant] de sel pour chaque vache à lait, et une *mebze* pour cinq brebis à lait, et la moitié autant pour celles qui ne donnoient pas de lait(*); et on trouve qu'en Bohême le haut prix du sel nuit beaucoup aux troupeaux (**). Les paysans Hongrois mettent des morceaux de roches salées aux portes de leurs bergeries, de leurs vacheries, de leurs écuries, &c. pour que les chevaux et les bestiaux les lèchent (***). Cet usage a lieu aussi en Pologne (****). Dans toute l'Amérique septentrio-

---

(*) *Mirabeau, de la Monarchie prussienne*, tome 4, page 102. *Y.*

(**) *Ibid.* tome 6, page 136. *Y.*

(***) *Keysler's Travels*, in-12, 1758, tome 6, page 242. *Y.*

(****) *Sir Thomas Pope Blount's Nat. hist.* in-12. 1693, page 220. *Y.*

nale, on donne du sel au bétail et aux chevaux une ou deux fois par semaine (*). Paoletti, écrivain et agriculteur, en ordonne une livre pour chaque brebis en automne, et une autre au printemps(**). M. Carlier parle contre cet usage; mais ses autorités ne sont pas suffisantes (***). M. Tessier approuve cette coutume, et la recommande(****). Cet usage, inconnu seulement en Angleterre, mérite, je crois, plus d'attention que ne veulent lui en donner les fermiers anglois, au moins ceux avec lesquels j'ai conversé sur ce sujet. Je l'ai essayé depuis deux ans sur mon troupeau; et, quoiqu'on ne puisse guères prononcer sur les effets d'une pareille addition à leur nourriture, qu'après de longues expériences, j'ai tout lieu d'en être satisfait, mes moutons ayant été depuis fort sains, lors même que mes voisins, une fois ou deux, essuyèrent des pertes (35).

(*) *Tour de Smith dans les Etats-Unis*, in-8°. 1784, tome 1, page 143. *Y.*

(**) *Pensieri sopra l'Agricoltura*, in-8°., 1789, page 209. *Y.*

(***) *Traité des bêtes à laine*, in-4°. tome 1, page 296. *Y.*

(****) *Observ. sur plusieurs maladies des bestiaux*, page 67. Voyez aussi, sur ce sujet, *Markham's Cheap and good husbandry*, pages 111, 120, *Theatrum botanicum de Parkinson*, page 552, *Maison rustique*, page 107. *Hartlib's legacy*, page 199. *Mill's new and complete system of pratical husbandry*, tom. 3, pag. 416. *Mémoires de la société de Bath*, tome 1, page 180, et un passage curieux dans *l'édition de Boyle*, par Birch, *tome 5, page 521. Le docteur Blower à M. Boyle.* Y.

(35) Il y a long-temps qu'on a reconnu l'excellence de cette méthode, pour maintenir toute sorte de bétail en bon état, et pour ranimer son appétit. Il est à desirer que cet usage se propage, comme un des moyens les plus propres pour prévenir les épi-

Les races que j'ai remarquées en France sont, 1°. celle de Picardie, sans cornes; le devant de la tête blanc, et avec des oreilles soyeuses et pendantes. Je crois que c'est une race bâtarde de Flandre; sa laine est grossière et de moyenne longueur; 2°. celle de Normandie, avec des pieds et des têtes rouges, laine grossière; 3°. celle du Berri, qui ressemble un peu aux moutons des dunes du midi d'Angleterre, belle laine; 4°. la race espagnole, dans le Roussillon et dans une partie du Languedoc; 5°. près de Mirepoix, une race qui ressemble aux moutons de Norfolk, avec des cornes, têtes et pieds noirs. Les autres sont, à ce que je m'imagine, des métis sans aucun trait caractéristique qui les distingue. La pauvreté des races et la mauvaise manière de conduire les bêtes à laine en France, sont des choses d'autant plus surprenantes, que je ne crois pas qu'il y ait en Europe un pays plus propre à l'éducation de ces animaux. Le sol y est en général sec, et le climat beaucoup moins humide que celui d'Angleterre, circonstances essentielles pour en assurer le succès. Un terrain pourri et un climat humide sont, après le traitement françois, leurs plus cruels ennemis. L'ancien gouvernement montra souvent beaucoup

---

zooties qui font tant de ravages, sur-tout dans les contrées méridionales. Les Anglois qui regardent cette pratique comme singulière, en ont une à peu près semblable, et qu'il faut savoir imiter. Elle consiste à saupoudrer de sel les fourrages, ou à les asperger d'une eau salée avant de les distribuer au bétail. Cette méthode assainit les fourrages humides, échauffés, et prévient les maladies qu'ils pourroient occasionner. On voit dans les *Annales d'agriculture* des Mémoires à ce sujet.

de propension à prendre toutes les mesures nécessaires pour l'amélioration des bêtes à laine : j'ai déja remarqué que le contrôleur général Bertin avoit employé M. Carlier, et l'avoit fait voyager en France depuis 1762 jusqu'en 1766, pour examiner les troupeaux ; et M. d'Aubenton convient que tout ce qu'il fit pour importer la race espagnole, fut entrepris à l'instigation d'un autre contrôleur général. « M. Trudaine, dit-il, ne m'a rien laissé à desirer de tout ce qui pouvoit m'être utile pour remplir mon objet. » On a depuis donné beaucoup d'encouragemens à M. Delporte, de Boulogne, pour importer un troupeau de bêtes à laine angloises, et feu M. de Conflans a acheté, pour l'assemblée provinciale de Normandie, cent béliers anglois, qu'on devoit lui fournir à 9 guinées la pièce. Le gouvernement s'est toujours montré généreux pour cet objet, mais il n'a jamais pris les mesures convenables. J'examinai plusieurs moutons que l'on me dit être d'Espagne, je n'en rencontrai jamais un qui eût de la laine comparable à celle d'Espagne ; et des manufacturiers respectables de Louviers et d'Elbeuf me confirmèrent dans mon opinion, et me dirent que la laine du Roussillon étoit la meilleure du royaume. Les moutons espagnols que je vis en France, étoient si mal faits qu'on ne pouvoit pas espérer de les améliorer, et qu'il y avoit nécessairement autant à perdre sur leur carcasse, qu'à gagner sur leur laine, en supposant qu'elle fût la meilleure possible.

Les moutons anglois, que je rencontrai, étoient presque aussi mal choisis ; et cela est d'autant moins surprenant

surprenant, que les agens étoient des contrebandiers qui achetoient, sans doute, à bas prix. Je n'ai jamais su où le marquis de Conflans avoit acheté ses moutons anglois; par sa mort la France les a perdus; et, à en juger par ceux que j'ai vus, la perte n'est pas bien grande. Tous ces efforts ont été faits par des gens dont la profession, les habitudes, les occupations et les travaux étoient fort étrangers à l'agriculture, communément par des habitans de la capitale, ou d'autres grandes villes; en un mot, par des hommes auxquels il étoit impossible de réussir. Si le gouvernement, pour introduire la laine d'Espagne, avoit établi un fermier espagnol, avec des bergers et des bêtes à laine espagnoles, dans un canton comme celui de la Crau en Provence, on auroit vu ce qu'il étoit possible de faire pour la laine à carder. Si d'un autre côté il eût établi un anglois, avec un troupeau à longue laine, du *Lincoln-Shire* ou du *Leicester-Shire*, dans le pays d'Auge, en lui accordant un salaire de cinq cents louis par an, et en le défrayant de toutes les autres dépenses, on auroit trouvé, tout d'un coup, que la France est aussi susceptible de produire la belle laine à peigner, que l'Angleterre. Mais de pareils établissemens dépendent absolument du choix des hommes. Si on les confie à certains individus, c'est autant d'argent perdu; au lieu qu'en chargeant d'autres personnes du même soin, on ne perdroit pas un denier.

CHAPITRE XIV.

CAPITAL EMPLOYÉ A L'AGRICULTURE.

Il n'est aucun point de vue sous lequel l'agriculture de France puisse paroître avec moins d'avantage que sous celui-ci. On ne sauroit imaginer comment les métayers peuvent se soutenir, avec des bestiaux et des ustensiles si fort au-dessous de ce qui seroit nécessaire pour la bonne culture. Dans toutes les provinces qui sont en arrière en fait d'agriculture, telles que la Bretagne, l'Anjou, le Maine, la Touraine, la Sologne, le Berri, la Marche, le Limosin, l'Angoumois, le Poitou, une partie de la Guienne et du Languedoc; la Champagne, la Lorraine, la Franche-Comté, le Bourbonnois, le Nivernois, le Lyonnois, une partie de l'Auvergne, du Dauphiné et de la Provence, les bestiaux et outils de toute espèce sur les fermes, appartenans au propriétaire ou au tenancier, ne monteroient pas à 24 *l.* par acre anglois; et dans plusieurs pays ils n'iroient pas à 16 *l.* Les pâturages de la Normandie, les terres de labour de la Flandre et d'une partie de l'Artois, sont bien garnies; mais il y a un *déficit* dans toutes les autres parties du royaume, et même dans les meilleures provinces. Le nombre des moutons et des bestiaux est par-tout très-petit, en comparaison

de ce qu'il devroit être (36). Les outils de labour sont faits pour le meilleur marché, et non pas pour la durée et l'utilité; et l'on voit rarement en France des meules de foin de provision, pareilles à celles qui se trouvent en Angleterre. Les améliorations que l'on fait en marnant et desséchant, choses communes en Angleterre, et qui coûtent de grandes sommes, sont peu de chose en France, même dans les meilleurs cantons. De plus, les fonds de ferme transmissibles de tenancier à tenancier, les objets qui sont en Angleterre du ressort du propriétaire, tels que toutes les aisances du fermier, en bâtimens, haies, portes, poteaux, barrières, &c. sont faits en Angleterre avec une dépense dont on n'a pas d'idée dans la plus grande partie de la France, quoique dans quelques provinces, et particulièrement dans celles du nord, il y ait de bons bâtimens, et qu'ils soient considérables. Je n'hésite pas à estimer que la France, dans son état actuel, est inférieure à l'Angleterre, de 56 *l.* par acre anglois, dans toute son étendue,

(36) Ce reproche est bien fondé, car il y a très-peu de fermes en France où l'on puisse compter une tête de bétail pour quatre ou cinq arpens. D'un autre côté, on voit des paysans qui ont ou une vache, ou deux chèvres, six ou huit brebis, et pas un pouce de terre; aussi quelle espèce de bétail! Ces animaux souffrent toute l'année, quoique les possesseurs ne cessent de ravager la campagne, les bois, &c. pour les nourrir. Tant que les fermiers ne travailleront et ne cultiveront les terres que pour récolter des grains, le bétail sera peu nombreux et médiocre. Il faut cultiver pour lui, semer des pâturages; alors on aura un bétail nombreux et en bon état de rapport, et beaucoup plus de grains qu'on n'en récolte, quoique tout tende à cette production dans notre manière actuelle d'exploiter nos terres.

en fait de bâtimens, d'enclos, de desséchemens, d'engrais, de prairies, et d'autres améliorations *permanentes*. Elle est inférieure à nos provinces les mieux cultivées, au moins de 48 à 60 *l.*; mais comme il s'en trouve plusieurs en arrière, ainsi qu'en France, j'estime le tout à 36 *l.*

J'ai calculé le capital des fermiers dans toutes les provinces du royaume, et le terme moyen de mes remarques est 48 *l.* par acre. Un pareil calcul du capital employé dans l'agriculture d'Angleterre, donne 4 louis par acre (*), ou 48 *l.* de plus qu'en France : ajoutez 36 *l.* pour la moindre quantité d'améliorations permanentes, et nous aurons un total de 3 louis et demi par acre de moins dans le capital employé pour l'agriculture de France, que dans celui qui sert à l'agriculture d'Angleterre; ce qui, sur 131 millions d'acres, forme un *déficit* de 458 millions 500 mille louis, ou de 10 milliards 4 millions de *l.* Il s'ensuit de-là qu'il faudroit dépenser cette immense somme sur l'agriculture de

(*) Il est à propos d'expliquer ce que j'entends par *capital* Un fermier en Angleterre, qui monte une ferme de toutes les choses nécessaires, trouve qu'il lui faut, en entrant, une somme d'argent pour la première année de son exploitation, pour sa rente, les dixmes, les semences, &c.; et cette somme varie ordinairement de trois à cinq louis par acre. Si l'on examine les comptes du fermier, quelques années après, on trouvera que son fonds de ferme sera d'une plus grande valeur; il aura augmenté le nombre de ses bestiaux, de ses moutons, de ses engrais, et fait des améliorations, qui lui seroient payées, s'il quittoit subitement sa ferme. Or, en prenant le taux moyen de toutes les fermes, de tous les ustensiles et de toutes les époques des baux, j'estime le capital employé, à quatre louis par acre; estimation que j'ai lieu de croire très-modérée, d'après nombre de particularités qu'il seroit trop long de détailler ici. *Y.*

France, pour la rendre égale à celle d'Angleterre; et je suis persuadé que ce calcul n'a rien d'exagéré. Le capital des fermiers d'Angleterre étant 4 louis par acre, estimons celui des fermiers d'Ecosse à 36 *l.*, et celui des Irlandois à 48 *l.*

Angleterre . .	46,000,000 d'acres	à 4 louis.	184,000,000 louis.
Ecosse. . . .	26,000,000	à 1 ½	39,000,000
Irlande. . . .	26,000,000	à 2	52,000,000
	98,000,000 d'acres.		275,000,000 louis.
France.	131,000,000 d'acres	à 2 louis.	262,000,000 louis.

Donc le capital, employé dans l'agriculture des Isles Britanniques, est beaucoup plus grand que celui qui est employé dans celle de France. Il n'est certainement pas nécessaire d'observer, dans le siècle où nous sommes, que la production de l'agriculture d'un pays dépend plus du capital employé que d'aucune autre circonstance. Ainsi, le nôtre étant considérablement plus grand que celui de France, quoique nous n'ayions que quinze millions d'habitans, et que la France contienne vingt-cinq ou vingt-six millions d'ames, l'empire Britannique doit être nécessairement plus riche et plus puissant que l'empire de France; et, tant que les deux pays resteront dans le même état, rien ne sauroit changer ce résultat, si ce n'est une très-mauvaise administration du gouvernement anglois. C'est dans les bases solides de ce fait important, que les politiques doivent chercher la solution de ce phénomène apparent, que nous ont montré les deux dernières guerres, le spectacle de l'Angleterre résistant avec succès aux forces combinées de

la France et de l'Espagne. J'irai plus loin, et j'oserai même assurer que ceux qui en cherchent l'explication dans les colonies de l'Amérique, ou dans les conquêtes de l'Inde, la cherchent plutôt dans des causes de foiblesse que de puissance, et que l'emploi de près de 300 millions sterling, ou 7 milliards 200 millions tournois de capital sur nos terres, est d'une bien plus grande importance que la possession de ces domaines brillans et éloignés, ou qu'aucun avantage qu'ait pu nous procurer notre commerce si vanté. Quand M. Paine (*) calcule, avec complaisance, que la supériorité de la France en numéraire sur l'Angleterre est de 70 millions de louis, sur des données qui, comme je le ferai voir dans un autre lieu, n'ont pas plus de rapport avec la prospérité des François qu'avec celle des Hurons, il s'appuie sur une politique dangereuse et incertaine, je veux dire, sur celle qui consiste à estimer l'or et l'argent comme richesses nationales. Leur circulation rapide indique, à la vérité, la prospérité; mais celle du papier fait la même chose; et si le papier a donné à l'Angleterre une supériorité de DIX MILLIARDS dans les richesses solides et réelles des choses nécessaires à l'agriculture, elle n'a guères de raisons d'envier à la France une supériorité d'un milliard 680 millions en numéraire.

Ce qui a beaucoup absorbé les capitaux françois sont les isles à sucre, qui, selon leur produit, ne peuvent pas avoir employé moins d'un

(*) *Droits de l'homme*, page 155, de la traduction françoise.

milliard 200 millions. La marine royale a été et est encore un objet particulièrement favorisé du gouvernement, et l'unique but de la marine royale est de conserver et de défendre ces colonies. Prenons seulement vingt-cinq années des dépenses de la marine à 48 millions tournois, et cela fera 1200autres millions; dans ces deux dépenses seules, sans parler de plusieurs autres que l'on pourroit également y comprendre, il se trouve 2 milliards 400 millions qui, avec une autre politique, auroient pu être placés dans l'agriculture; et si cela avoit eu lieu, la nation auroit reçu [en comptant seulement, 50 pour 100 de *produit* pour le capital employé] 1200 millions par an de plus qu'elle ne reçoit actuellement de son agriculture. Or, quelle comparaison de richesses, de prospérité, de pouvoir ou de ressources peut-il y avoir entre l'importation de 100 ou de 140 millions tournois de marchandises des Indes occidentales, et des productions de dix fois cette valeur dans la mère-patrie? Cependant cette misérable politique de commerce continue; on place encore des capitaux dans les isles de l'Amérique, parce que la nation dépense 48 millions par an à sa marine pour les protéger, et elle dépense ces 48 millions, parce qu'on place dans ces isles. Ainsi l'on marche continuellement dans un cercle vicieux, plantant les terres en friche de l'Amérique, à cause de la marine, et entretenant la marine, parce qu'on plante ces terres, tandis que l'agriculture de France a besoin d'un capital de 10 milliards, pour être sur un pied d'égalité avec celle de l'Angleterre, qui, par une politique sem-

blable, n'est pas parvenue à la moitié de la perfection dont elle est susceptible. Que cette conduite montre d'aveuglement et d'infatuation ! et ne pourrions-nous pas justement conclure de tout ceci, que le plus grand service qu'un ennemi pourroit rendre à la France, seroit de lui arracher ses colonies, et d'empêcher par-là cet écoulement de ses capitaux. On pourroit sans doute, avec autant de justesse, appliquer cette remarque à l'Angleterre. On me parloit en France, de Typpo-Saïb, comme d'un objet très-alarmant pour l'Angleterre; c'est tout le contraire : s'il nous chassoit des Indes orientales, et les nègres des Indes occidentales, ils agiroient comme nos meilleurs amis; car alors les capitaux de la nation seroient employés aux choses auxquelles on auroit dû depuis long-temps les employer.

Je porterai cette idée plus loin. Les capitaux françois, employés dans les isles à sucre et dans la marine royale, ne sont pas les seuls dont on prive l'agriculture; car on en peut dire autant de ceux qui sont employés dans le commerce avec l'étranger. Toute la navigation de France, les provisions, les magasins, les matelots, le salaire des matelots, et tous les travaux qu'elle occasionne sur terre, doivent également être considérés comme un emploi de capitaux, moins lucratif que celui qui seroit placé sur l'agriculture. Je ne prétends pas avancer qu'un empire doive négliger les moyens convenables de défense, et les avantages d'une situation maritime; je soutiens seulement que les véritables progrès de l'industrie nationale sont de bien fournir les terres d'un pays, avant de

mettre des capitaux dans d'autres entreprises. On dira sans doute, car cette observation est assez ordinaire, que la manière de placer les capitaux doit être laissée au choix des particuliers qui les possèdent. Cette objection peut se résoudre en un instant : j'accorde ce fait; mais la politique que je maintiens est que l'état ne doit pas faire des réglemens et des lois pour exciter les hommes à placer des fonds d'une manière contraire aux intérêts de l'agriculture; ce que fit si évidemment Colbert, et ce qui se pratique encore dans tous les pays de l'Europe que je connois, soit par des encouragemens directs au système de commerce, soit en mettant des impôts sur les terres. La seule politique que je soutiens, est celle de la liberté; que l'état reste neutre, et l'agriculture, par ses bénéfices supérieurs, attirera les capitaux, tant qu'il se trouvera un seul acre qui en aura besoin; mais quand le gouvernement met des impositions sur les terres, de toute autre manière que sur la consommation de ses productions, étend même trop loin les impôts justes et nécessaires, souffre que le cultivateur devienne la proie d'un collecteur de dixmes, l'écrase de taxes pour les pauvres, ou empêche la libre circulation de ses denrées, par des monopoles et des prohibitions; dans tous ces cas, il écarte aussi sûrement les capitaux des terres, que s'il faisoit une loi expresse pour défendre de les y placer. Il n'est pas difficile de prédire quel sera le succès de cette politique en France; en voyant triompher l'absurde et pernicieuse doctrine des *économistes*, en voyant ap-

prouver la fausse doctrine qui établit que tous les impôts retombent finalement sur les terres, et en apprenant que la proposition d'un impôt territorial direct de 300 millions a été reçue sans horreur; un pareil spectacle n'annonce pas la *régénération* de l'agriculture.

Au total, on peut tirer de ce qu'on vient de lire la conséquence suivante : « Comme l'ancien gouvernement de France écrasoit l'agriculture de toutes sortes de fardeaux et d'oppressions, et défendoit, pour ainsi dire, les améliorations, marchant follement sur les traces de Colbert, en encourageant exclusivement les manufactures et le commerce étranger, il s'ensuit nécessairement que l'on ne sauroit accorder beaucoup de crédit à la sagesse de la nouvelle législature qui vient de paroître dans ce royaume, à moins qu'elle n'adopte des plans différens. Chérir et encourager l'agriculture, de manière à lui attirer les capitaux dont elle a jusqu'ici eu besoin, est un objet qui ne peut s'effectuer par le moyen des isles à sucre, et qui sera aisément détruit par un impôt territorial, tel que celui qui fut dernièrement décrété par l'Assemblée nationale. Ce n'est pas en divisant les terres, et en regardant les communaux comme sacrés, qu'on augmentera les richesses de l'agriculture. Il est vrai que le gouvernement du royaume est régénéré; mais il faut aussi régénérer les idées des habitans sur ces questions, avant de pouvoir embrasser un système qui, en donnant des capitaux à l'agriculture, porte la France à ce degré de prospérité où l'Angleterre est parvenue.

CHAPITRE XV.

Prix des subsistances, du travail, &c.

Si l'arithméticien politique ne connoissoit pas le prix de ces objets dans différens pays, il manqueroit d'une des bases principales de ses calculs. Les rapports entre le prix du travail et celui des subsistances, les effets des hauts et bas prix sur l'agriculture, et la réaction de l'agriculture sur les prix, la manière dont les hauts et les bas prix affectent la population, les manufactures et la prospérité nationale, toutes ces recherches, et une infinité d'autres sur l'économie politique, que tant d'écrivains ont traitées sans autres bases que celles de la théorie et du raisonnement, devroient être suspendues jusqu'à ce que l'on eût rassemblé une grande masse de faits. L'examen et la comparaison des faits peuvent seuls jeter du jour sur des sujets si compliqués. Quand on connoîtra avec exactitude le prix du travail, des subsistances, &c. dans les pays gouvernés selon des principes différens, et qui possèdent différentes quantités de métaux précieux, et différens degrés d'industrie, alors le politique aura d'excellentes *données* sur lesquelles il pourra argumenter. Acquérir ces connoissances doit être un des grands objets de ceux qui voyagent dans des vues philosophiques, et qui dirigent

leur attention vers des choses universellement utiles, au lieu de s'occuper des recherches frivoles, auxquelles tant de gens perdent leur temps et dépensent leur fortune. Je n'insérerai pas toutes les notes que j'ai prises là-dessus, craignant d'être trop long; mais je me contenterai de donner les termes moyens de tous les articles.

	Monnoie de France.		Monnoie d'Angleterre.	
	s.	*d.*	*d.*	
Bœuf, par livre, prix moyen, sur soixante-seize notes	7		3	1/2
Mouton, *dito*	7		3	1/2
Veau, prix moyen, sur soixante-douze notes	7	6	3	1/4
Viande, *medium* des trois articles ci-dessus	7			
Porc, prix moyen, sur vingt-huit notes	9		4	1/2
Beurre, prix moyen, sur trente-huit notes	16	9	8	1/4
Fromage, *id.*, sur dix notes	9		4	1/2
Œufs, *id.*, dix-neuf notes	9		4	1/2
Pain, *id.*, sur soixante-sept notes	3		1	1/2
Vin, la bouteille, prix moyen, sur trente-deux notes	4	6	2	1/4

Vingt-trois de mes notes sur le pain ayant été prises en 1789, lorsque le prix du blé étoit exorbitant, nous ne devons pas estimer le prix moyen du pain que mange communément la masse du peuple de France, à plus de 2 *s.* la livre, ou un *penny* anglois. — On ne doit pas oublier que la livre, *poids de marc*, est à la livre d'Angleterre *avoir du poids*, comme 10,000 à 9,264; elle pèse conséquemment un onzième de plus, différence dont il faut toujours se souvenir. Pour comparer les prix de ces denrées dans les deux royaumes, il est nécessaire de faire quelques observations préliminaires. Le bœuf est, dans plusieurs

parties de la France, extrêmement bon et bien engraissé ; il est impossible d'en trouver de meilleur qu'à Paris ; et j'ai remarqué ailleurs, que le grand nombre de beaux bœufs, engraissés dans le Limosin pendant l'hiver, et en Normandie pendant l'été, alloient tous au marché de Paris. Je pense donc que le bœuf d'Angleterre, et celui des grandes villes de France, sont susceptibles d'une juste comparaison. Peut-être n'est-il pas si *généralement* bon dans le dernier royaume ; mais la différence n'est pas digne d'attention. Elle est cependant bien visible dans les petites villes où l'on ne tue que de vieilles vaches, et où le bon bœuf est aussi rare que le bon mouton ; au lieu qu'il n'y a aucun endroit d'Angleterre, où il ne soit possible de trouver de bon bœuf. Le veau, même celui de Pontoise que l'on mange à Paris, est fort inférieur au nôtre ; mais la viande de France la plus inférieure à celle d'Angleterre, est le mouton, qui est universellement si mauvais en France, que je puis assurer, sans crainte de me tromper, que, depuis un bout du royaume jusqu'à l'autre, je n'ai jamais vu un mouton, mort ou vivant, que l'on regardât comme gras en Angleterre. Le mouton, en général, est si maigre en France, qu'il est à peine mangeable pour un Anglois. Les François n'aiment pas le mouton fort gras, c'est-à-dire n'aiment pas beaucoup le gras ; mais ils doivent aimer le maigre d'une viande grasse, parce qu'il est plus succulent et plus agréable au goût qu'une viande maigre. Il faut cependant se rappeler qu'aux tables ordinaires [je ne parle pas de celles des grands seigneurs, car ils ne

forment pas une nation] la viande est communément si cuite, qu'il n'est pas nécessaire qu'elle soit aussi grasse qu'en Angleterre. Mais, quoique la délicatesse du palais soit une chose peu importante, cependant il est fort important dans ces recherches, de savoir si le mouton, en général, est gras ou maigre; car cette particularité seule peut rendre cette viande plus chère en France qu'en Angleterre. Le prix de la viande, dans ce dernier royaume, étoit en 1790, d'après un grand nombre de notes prises dans plusieurs comtés : — bœuf, 4 *d.* ou 8 *s.* la livre. — Mouton, 4 $\frac{1}{2}$ *d.*, ou 9 *s.* — Veau, 4 $\frac{1}{2}$ ou 9 *s.* — Prix moyen des trois, 4 $\frac{1}{4}$ *d.* ou 8 *s.*, 6 *d.* — Porc, 4 *d.* ou 8 *s.*

Je suis d'avis qu'à ces prix le bœuf et le veau sont en Angleterre à aussi bon marché, leur qualité considérée, qu'en France; car ces notes ont été prises sur nos meilleurs cantons. Quant au mouton, il est au moins vingt pour cent à meilleur marché; j'entends par-là qu'il coûte beaucoup plus au fermier, avant qu'il puisse apporter au marché du mouton aussi gras qu'on le trouve universellement en Angleterre; ou, pour me servir d'une autre expression, qu'il gagneroit davantage, en le vendant au prix de France, qu'au prix d'Angleterre, pourvu qu'il ne fût pas obligé de le vendre plus gras qu'en France. Quiconque considérera avec attention l'agriculture françoise, ne sera pas surpris de la maigreur de leurs moutons. Le manque d'herbes *artificielles* est tel, que les moutons, quoiqu'en petit nombre, sont mal nourris pendant l'été; et dans l'hiver, ne mangent que de la paille,

ou ce qu'ils peuvent attraper dans les landes ou les éteules. Il n'y a que très-peu de pays où l'on fasse des provisions régulières pour ces animaux, ce qui fait que les marchés sont mal servis, et que les fermes souffrent horriblement du manque d'engrais que donne toujours un troupeau de moutons bien nourris. On peut estimer le prix du pain en Angleterre, à 1 $\frac{3}{4}$ *d.*, ou 3 *s.* 6 *d.* la livre; mais il ne faut pas en conclure qu'il vaille près du double de celui de France; car il n'est pas composé des mêmes matériaux. En Angleterre il est communément fait de froment, et les pauvres, dans plusieurs parties du royaume, mangent le plus blanc et le meilleur; mais en France, le pain, marqué dans les notes précédentes, est souvent de seigle et d'autres grains; de sorte que l'on ne paye pas double pour le *même* pain, quoiqu'il y ait cent pour cent de différence dans le prix du pain consommé par les pauvres des deux pays. Le bas prix de pain en France, en comparaison du prix de la viande, y occasionne cette grande consommation du pain. La consommation de viande faite par les journaliers en Angleterre, est considérable; car, comme le prix du pain approche de celui de la viande dans ce royaume, il en résulte nécessairement cette différence entre les deux pays; c'est ce qu'a déja remarqué M. Herrenschwandt, avec son exactitude accoutumée. La consommation de fromage, faite par les pauvres d'Angleterre, est immense. En France, ils n'en mangent presque point. La consommation de viande des Anglois est infiniment plus utile à l'agriculture que la consom-

mation de pain des François : c'est par le moyen des grands troupeaux de bestiaux et de moutons que l'on améliore les terres, et qu'on les rend fertiles : les récoltes, qui servent aux bestiaux et aux moutons, sont de nature à améliorer ; mais celles de blé ne servent, au contraire, qu'à épuiser. Il est donc évident que l'agriculture fera des progrès en proportion de la quantité de viande, de beurre et de fromage, consommée par une nation.

Prix moyens en France. Volailles, 22 *s.* ; dindons, 3 *l.* 8 *s.* ; canards, 22 *s.* ; oies, 2 *l.* 10 *s.* ; pigeons, 7 *s.*

Observations.

On voit, d'après ces proportions, que la volaille n'est pas généralement à si bas prix en France qu'on l'a représentée ; elle est cependant à meilleur marché qu'en Angleterre ; car chez nous les prix ne sont pas au-dessous des suivans ; une volaille, 1 *sh.* 6 *d.* ou 36 *s.* ; dindons, 5 *sh.* ou 6 *l.* ; canards, 1 *sh.* 6 *d.* ou 36 *s.* ; oies, 4 *sh.* ou 4 *l.* 16 *s.* ; pigeons, 4 *d.* ou 8 *s.*

Travail.

Les notes que j'ai prises sont trop nombreuses pour pouvoir être insérées ici. Salaire moyen des journaliers dans tout le royaume, 19 *s.* ; maçons et charpentiers, 30 *s.* Je n'ai recueilli que très-peu de notes sur l'augmentation des prix du travail ; en Normandie il a doublé en douze ans ; en Provence il a monté de seize à vingt-quatre ; mais en Anjou il

il est au même taux où il étoit il y a cinquante ans. Je m'étois figuré, il y a environ vingt ou vingt-cinq ans, après avoir lu des livres et pris accidentellement des informations, que le prix général du travail en France devoit être de 16 *s.* par jour. Si ces informations ont été exactes, le prix a éprouvé une augmentation d'environ vingt pour cent. Mais si ce prix est maintenant connu d'une manière satisfaisante, je doute qu'il le fût jamais auparavant, et les idées générales peuvent très-bien avoir été alors erronées. Je crois que l'augmentation de vingt pour cent n'est pas bien éloignée de la vérité; cependant elle a été peut-être plus considérable dans les provinces où il y a un commerce actif et des manufactures, et moindre dans celles qui ne jouissent pas de ces avantages.

Le prix moyen du travail en Angleterre, il y a vingt ans, quand je fis mes voyages, étoit de 7 *sh.* et demi par semaine, ou 1 *sh.* 3 *d.* par jour, ou, en monnoie de France, 9 *l.* par semaine, ou 30 *s.* par jour; le prix actuel est, selon moi, 1 *sh.* 4 *d.* $\frac{3}{4}$ par jour (*), ou 33 *s.* 6 *d.* tournois; mais cette idée n'est pas fondée sur un examen exact.

Il seroit à souhaiter qu'on fît encore le tour d'Angleterre, avec les mêmes vues que j'avois en la parcourant il y a vingt ans, pour pouvoir

(*) Ainsi calculé, cinq semaines à 12 *sh.*; quatre à 9, et quarante-trois à huit; en tout, 22 *l.* sterling; mais une estimation par *semaine* ne sauroit montrer ce que gagnent réellement nos ouvriers, qui font tant de travaux à la pièce, qu'il est impossible de calculer leurs gains. *Y.*

donner une estimation certaine de ses progrès. Une pareille connoissance est utile à tout homme qui veut bien entendre la situation de son pays; elle est si utile, qu'elle devroit s'acquérir aux dépens, non pas du gouvernement, mais du parlement, indépendamment des ministres, s'il étoit possible, parce que ceux-ci ont toujours intérêt de représenter la nation comme florissante, et sont aptes à s'attribuer la prospérité du royaume, quoiqu'ils n'y contribuent peut-être pas pour un atôme, et que les maux qui arrivent à une nation, doivent la plupart être imputés au gouvernement.

	s.	*d.*		*s.*	*d.*
Prix du travail en France	19	»	viande	7	»
			pain	2	»
Prix du travail en Angleterre	33	6	viande	8	6
			pain	3	6

Si l'on réunit les prix du pain et de la viande, il s'ensuivra que le prix du travail en Angleterre, comparativement à celui de France, sera de 25 *s.* 6 *d.* par jour, au lieu de 33 *s.* 6 *d.* Si l'on ne prend que celui du pain, on trouvera à peu près la même proportion, c'est-à-dire que 19 *s.* par jour lorsque le pain est à 2 *s.* la livre, sont la même chose que 33 *s.* 6 *d.* lorsqu'il est à 3 *s.* 6 *d.*; mais cette co-incidence est peut-être accidentelle; parce qu'en supposant que le prix du travail dépendît en Angleterre du prix des subsistances, il ne dépendroit pas du prix du pain seul, mais du prix collectif du pain, de la viande et du fromage; cependant on souhaiteroit voir les faits

tels qu'ils sont, quelles que soient les conséquences que l'on en puisse tirer. La consommation du pain (*) et le prix du travail étant d'environ 76 pour 100 à meilleur marché en France qu'en Angleterre, c'est une énorme déduction de ce qu'on peut justement appeler la masse du bonheur national dans le premier royaume. Je me hasarde cependant à soutenir cette opinion contre une foule d'écrivains et de politiques qui combattent fortement pour le bas prix des subsistances et du travail, pour avoir des manufactures à bon compte, et conséquemment florissantes; mais l'exemple de l'Angleterre, qui a surpassé le monde entier en ce point, devroit depuis long-temps avoir déraciné de pareilles idées de toutes les têtes. Le travail étant 76 pour 100 à meilleur marché en France qu'en Angleterre, on peut inférer de là que toutes les classes qui dépendent du travail, et ces classes sont certainement les plus nombreuses de la société, sont de 76 pour 100 moins à leur aise [si je puis me servir de cette expression], plus mal nourries, plus mal habillées et plus mal soignées, tant dans leurs maladies que quand elles jouissent de la santé, que les mêmes classes ne le sont en Angleterre, nonobstant la grande quantité de métaux précieux, et l'apparence imposante de l'opulence de la France. Si donc les pauvres journaliers françois consomment 76 pour 100 de

(*) Je dis la *consommation* et non pas le *prix*, parce que les espèces de pain des deux royaumes ne sont pas les mêmes; il n'y a pas une si grande différence dans le prix du blé; je crois même qu'il n'y en pas du tout. *Y.*

moins que les pauvres de notre royaume, ils sont, dans la même proportion, cause d'un manque de vente pour le fermier; d'où il s'ensuit que l'agriculture souffre dans la même proportion, et qu'elle doit conséquemment, par le même calcul, se trouver au moins de 76 pour 100 plus mauvaise que celle d'Angleterre.

Chaque pays contient une certaine portion de métaux précieux, ou de quelque autre moyen d'échange qui remplit le même objet, et la différence entre les hauts et bas prix du travail et des subsistances, est que dans un pays une grande portion de ces métaux se trouve entre les mains des fermiers et des journaliers; et dans l'autre, qu'ils n'en possèdent qu'une petite portion. Dans le premier cas on verra l'agriculture conduite avec vigueur et activité; dans le second, elle sera foible et conduite mollement. On peut encore pousser cet argument plus loin; car, s'il y a une différence de 76 pour 100 dans la consommation des ouvriers françois et anglois, il doit y avoir une différence de 76 pour 100 dans la force du corps des deux nations. La force dépend de la nourriture; et, en admettant cette différence, un journalier anglois doit être capable de faire moitié plus d'ouvrage qu'un journalier françois. C'est, je crois, ce que l'on trouvera exactement vrai; et, si l'on veut considérer la grande supériorité, non-seulement de l'agriculture angloise, mais de plus celle des manufactures où il n'y a pas plus de machines qu'en France, cette extension de la proportion ne paroîtra pas exagérée. A quoi attribuer cette infériorité? sûre-

ment à l'influence pernicieuse du gouvernement, dont les principes ont frappé de paralysie toutes les classes utiles de la société, pour favoriser celles qui n'ont d'autre mérite que celui de consommer. Si quelque voyageur examine par la suite la France avec autant d'attention que moi, il trouvera probablement, sous un gouvernement libre, ces proportions considérablement changées, et à moins que le gouvernement anglois ne soit plus vigilant et plus intelligent qu'il ne l'a été jusqu'ici, la France peut avoir autant d'avantage sur l'Angleterre que cette dernière en a maintenant sur la France.

Augmentation des Prix.

Sologne. — *La Ferté.* — Les bestiaux sont augmentés de plus d'un tiers en un an. Une vache, de 48 *l.* à 90; un cheval, de 7 à 8 louis à 12 louis et demi; un cochon, de 15 *l.* à 30. Cela a été occasionné par un manque de fourrage (37).

Berri. — *Vatan.* — Je vis deux beaux chevaux de trait, qui furent vendus 20 louis pièce; et plusieurs fermiers m'assurèrent qu'un cheval, qui valoit 5 louis, il y a trois ans, en coûtoit 12 aujourd'hui.

Limosin. — *Limoges.* — Une quantité de bois qui se vendoit, il y a quinze ans, 50 *l.*, vaut actuellement 150 *l.* Les terres sont considérablement

(37) C'est au papier-monnoie qu'il faut attribuer cette augmentation. Le défaut de fourrage occasionne toujours la baisse du prix du bétail et des chevaux.

augmentées, et l'agriculture rapporte le double de ce qu'elle donnoit il y a vingt ans.

GASCOGNE. — *Bagnères de Luchon.* — La mesure de terre, appelée la coperade, qui valoit, il y a quelques années, 12 *l.*, se vend à présent 24 et même 30 *l.*

Bayonne. — Le prix de toutes les denrées, ainsi que celui des maisons, est considérablement augmenté depuis dix ans.

GUIENNE. — *Bordeaux.* — Il y a une grande augmentation dans tous les prix depuis dix ans.

ISLE DE FRANCE. — *Liancourt.* — Depuis dix ans, les dépenses générales de la vie, le pain excepté, sont augmentées de 50 pour 100, et le travail à peu près dans la même proportion.

NORMANDIE. — *Le Havre.* — Une maison qui s'étoit louée, en 1779, sans aucun pot-de-vin, sur un bail de six ans, 240 *l.* par an, a été louée, cette année, pour trois ans, avec un pot-de-vin de 25 louis, 600 *l.* par an. Une cave, qui se loue maintenant 60 *l.*, ne se louoit que 24, il y a douze ans.

BRETAGNE. — *Rennes.* — Une corde de bois, 16 *l.*; en 1740, elle ne coûtoit que 9 *l.* 10 *s.*

CHAMPAGNE. — *Sainte-Menéhould.* — Une corde de bois de 18 *l.* 10 *s.*, ne valoit, il y a vingt-cinq ans, que 7 *l.* 10 *s.*

LORRAINE. — *Pont-à-Mousson.* — Le prix

de toutes les denrées est augmenté d'un tiers depuis vingt ans.

Lunéville. — Une corde de bois, valant aujourd'hui 26 *l.*, ne valoit que 9 *l.* il y a cinquante ans.

ALSACE. — *Strasbourg.* — Une corde de bois, 27 *l.*, qui ne coûtoit, il y a vingt ans, que 12 à 15 *l.*

FRANCHE-COMTÉ. — Les biens, qui valoient 300 *l.* il y a vingt ans, valent aujourd'hui 800 *l.*

Besançon. — *Dole.* — La viande, qui vaut actuellement 7 *s.* la livre, ne valoit, il y a quelques années, que 4 *s.* — Une couple de volaille vaut aujourd'hui 24 *s.*, qui ne coûtoit autrefois que 12 *s.* — Tout, en général, a doublé de prix en dix ans. *A quoi doit-on attribuer cela?* à la grande augmentation de population; telles étoient les réponses que je recevois. Il n'y a cependant pas de manufactures dans le pays, excepté les forges.

BOURGOGNE. — *Dijon.* — Tout est augmenté de 100 pour 100 depuis vingt ans, en partie à cause de l'amélioration des grands chemins.

Observations.

Dans l'économie politique de France, il n'est presque rien qui paroisse avec plus d'avantage que l'augmentation générale des prix, qui a eu lieu depuis vingt ans. C'est une preuve certaine que la masse des moyens d'échange est considérablement augmentée; ce qui doit nécessairement être pro-

venu de l'industrie. Nous savons que les impôts n'en sauroient être la cause, parce qu'ils n'ont pas été augmentés dans cet espace de temps, ou leur augmentation a été si peu considérable, qu'elle n'a aucun rapport à la question. Ce qu'il y a de plus remarquable, au milieu de cette prospérité *apparente* [car cette particularité est ordinairement compagne de la prospérité, quoiqu'elle n'en soit pas la conséquence nécessaire], c'est la continuation du triste état des pauvres journaliers. Il est réellement surprenant que le prix du travail ne soit pas également augmenté, ou au moins n'ait pas proportionnément suivi la hausse des denrées. C'est ce qu'il faut probablement attribuer à l'excessive population du royaume. Il est certain que la misère, qui se voit en France chez les basses classes de la société, paroît tout-à-fait contredire ceux qui pensent que le haut prix des denrées a été occasionné par une augmentation d'industrie et de richesses; et le prix du travail continuant à rester si bas, qu'il ne fournit pas au peuple les moyens de vivre passablement, c'est une preuve évidente, ainsi que nous l'avons déja remarqué, qu'il y a une trop grande concurrence dans toutes les professions, ce qui provient d'un excès de population dans le royaume.

CHAPITRE XVI.

PRODUIT DE LA FRANCE.

CETTE partie d'économie politique est de la plus haute importance pour une nation, puisqu'il n'en est aucune dont la richesse, la prospérité, la puissance et les ressources ne dépendent en grande partie du produit de ses terres, et ce sujet devient tous les jours plus intéressant, en raison des abus occasionnés par le système compliqué des impôts modernes; c'est ce qui naturellement a excité les politiques à comparer le produit d'un royaume, et les contributions de ses habitans, avec les besoins, ou plutôt avec les vices de leur gouvernement. Il est bien connu que les *économistes* ont cherché cette proportion avec tout le soin possible. Ils ont imaginé que le *produit* devoit seul supporter tous les impôts que tout gouvernement mettroit sur les sujets; doctrine également dangereuse et mal fondée, mais qui a été habillée et ornée avec tant d'habileté, qu'elle a trouvé des partisans dans toutes les parties de l'Europe (38).

(38) On ne pouvoit imaginer un projet d'impôt plus absurde, plus contraire aux intérêts du gouvernement, puisqu'il étoit un très-grand obstacle à la prospérité nationale. Que deviendroit l'agriculture avec un mode d'imposition de cette nature? Ce seroit la replonger dans l'état déplorable d'où l'on vient de la sortir. Ces économistes qui ne rêvent que sur l'administration des finances

Les conjectures faites sur le produit brut des terres de France sont innombrables. Il n'y a peut-être pas un écrivain politique sur les affaires de ce royaume, depuis vingt ans, qui n'ait voulu en calculer le montant; mais tous les calculs qui me sont parvenus, ont été faits sur des données si peu certaines, qu'il est peu important de savoir si leurs résultats imaginaires sont près ou loin de la vérité; cependant sur tant de conjectures hasardées, il est impossible qu'il ne s'en trouve pas quelques-unes qui approchent de la vérité. Entre les méthodes employées par différens écrivains françois pour calculer le produit national, il y en a deux sur lesquelles ils se sont principalement appuyés; le produit de certains impôts, particulièrement des *vingtièmes*, et la quantité de nourriture consommée par les habitans. Il n'étoit guère possible de choisir des bases plus vagues et plus incertaines; les impôts étoient assis en France avec si peu d'égard à la proportion, les exemptions étoient si nombreuses, et les abus si universels, qu'on auroit aussi bien pu prendre la position des étoiles pour guide politique. La consommation du pain n'est pas plus satisfaisante dans un royaume où la moitié des habitans ne mange pas de pain de froment, et où les châtaignes, le maïs, les haricots et les autres

---

qui ont tonjours un projet à offrir au public, dès qu'il est question de réforme, d'abus, &c. sont un fléau dans une nation, s'ils trouvent des administrateurs disposés à donner quelque attention aux rêves de leur imagination exaltée. La France l'a malheureusement trop éprouvé; puisse l'expérience du passé tenir le gouvernement en garde contre cette espèce de charlatanisme!

légumes, forment de principaux objets de consommation. Quand on parviendroit à surmonter cette difficulté, pour laquelle il n'y a aucune donnée qui mérite un moment d'attention, il faudroit aussi comprendre dans ce calcul la consommation des productions de la terre en viande, beurre, fromage, liqueurs, bois à brûler, bois de charpente, et toute cette variété d'objets qui servent au commerce, aux manufactures et à la marine.

Mais, quoique nous ayons toutes les raisons du monde de croire que de pareilles données sont absolument insuffisantes pour calculer le produit d'un royaume tel que la France, on doit cependant savoir bon gré aux auteurs de s'être appliqués à un sujet aussi important. Il étoit impossible, quelque méthode qu'on employât, de parvenir à une parfaite exactitude. Quoique celles qu'ils ont adoptées n'aient pas rempli l'objet qu'ils avoient en vue, elles ont néanmoins donné naissance à d'utiles recherches, et nous sommes redevables à leurs travaux, de plusieurs faits et de plusieurs observations qui méritent attention. On voit l'extrême difficulté de faire des estimations satisfaisantes, par les essais des ministres qui étoient à la tête des finances de la nation, et qui possédoient conséquemment tous les moyens que peut donner le pouvoir pour acquérir les connoissances qu'ils cherchoient; cependant leurs idées ont été aussi vagues que celles des spéculateurs particuliers. Il paroîtroit que ce n'est pas dans les bureaux, ni dans le cabinet qu'il faut chercher des données pour ce calcul, mais que celui qui veut connoître

le produit des terres d'un royaume, doit les examiner par lui-même. Ce seroit une folie de la part d'un voyageur comme moi, de prétendre donner une exacte évaluation des productions d'un état, en n'en voyant qu'une partie. Je connois trop les difficultés et les hasards de cette entreprise; toutes mes prétentions se borment à croire que mon estimation de la partie que j'ai vue n'est pas fort éloignée de la vérité. Trente années d'expérience ont contribué à me procurer assez d'habileté pour faire plus que de vagues conjectures sur les produits de tous les pays que j'examinerai avec attention; et quand on considérera que mes voyages dans presque toutes les directions, embrassent plusieurs mille lieues, on ne risquera guères de se tromper, en présumant que le produit moyen de cette partie, corrigé par la réflexion et par des instructions, relativement aux parties que je n'ai pas vues, peut conduire à connoître le produit réel de tout le royaume.

Pour suivre ces recherches, je diviserai la France, non pas en généralités, qui n'existent plus, ni en départemens, que l'on connoît à peine; mais en districts, differenciés par la nature du sol, selon la carte jointe au chapitre des sols. Ma manière de faire cette estimation, a été de combiner, en examinant le pays, les particularités qui frappent l'œil, telles que la qualité du sol, les récoltes, la proportion de ces récoltes, des vignes, des bois et des landes, avec les assolemens et productions de toute espèce, et de tout cela j'ai tiré le produit annuel. Je donne, dans un autre chapitre, le pro-

duit du grain et le taux par acre, auquel les parties cultivées que j'ai parcourues sont louées ou vendues; mais le lecteur ne doit pas perdre de vue que l'estimation actuelle du produit du royaume n'a rien de commun avec ce dont je viens de parler; car l'objet que nous devons avoir en vue, est le produit moyen de toutes les terres, bruyères, roches, montagnes et marais compris, ainsi que les champs cultivés. Il y a aussi dans les champs cultivés des parties dont il est impossible de connoître le produit, puisqu'il ne s'y trouve pas un habitant sur mille qui les ait jamais examinées sous ce point de vue. Dans des pays où l'agriculture est si mal entendue, et où les paysans sont si peu éclairés, il est possible qu'un voyageur sorte d'une province aussi ignorant qu'il y est entré, s'il n'a pas d'autres moyens de s'instruire.

PAYS DU NORD; loams riches, contenant les provinces de Flandre, d'Artois, de Picardie, de Normandie et de l'Isle de France.

VOISINAGE.	Milles.	Produit par acre angl.	VOISINAGE.	Milles.	Produit par acre angl.
Jusqu'à Amiens.	95	39 *sh.*	Aumale . . .	10	45 *sh.*
Clermont. .	40	43	Neufchâtel .	15	45
Orléans . . .	70	46	Rouen . . .	25	60
Pithiviers. .	25	49	Barentin . .	10	50
Malesherbes.	11	52	Yvetot . . .	11	60
Fontainebleau. .	17	47	Le Hâvre . .	30	60
La Forêt . .	7	»	Pont-Audemer.	20	60
Lieursaint. .	10	43	Pont-l'Évêque.	20	70
Paris	20	52	Lisieux . . .	6	80
Liancourt . .	38	52	Caen	27	75
Pontoise . .	30	59	Bayeux . . .	15	50
Dammartin .	22	60	Carentan . .	22	80
Villers-Coterets.	26	55	Valogne . .	17	70
Coucy . . .	24	54	Gacé	10	60
Saint-Quentin	30	43	Bernay . . .	25	32
Cambray . .	22	43	Bourgtheroude,	17	80
Valenciennes	18	43	Elbeuf . . .	7	60
Orchies. . .	16	100	Rouen . . .	10	16
Lille	16	100	Louviers . .	17	30
Cassel. . . .	30	90	Vernon . . .	15	55
Dunkerque.	18	70	Magny . . .	15	50
Calais. . . .	25	22	Ecouis . . .	15	60
Saint-Omer.	25	45	Rouen . . .	20	60
Béthune . .	25	80	Totes	17	50
Arras	17	45	Dieppe . . .	17	53
Doulens. . .	20	45	Nangis . . .	45	53
Amiens . . .	17	45	Meaux . . .	23	40
Poix	15	36	*Dito*. . .	10	80
	729			491	

729
491

MILLES. . . . . 1220 — Produit moyen, 64 *l.* 10 *s.* 6 *d.*

Nota. Il faut trois milles anglois pour une lieue de France, et vingt shelings pour vingt-quatre livres tournois.

Le produit de cette étendue d'excellentes terres, est moins difficile à calculer que celui de quelques autres provinces, où le sol est plus varié. La mauvaise culture et les jachères occasionnent ici une plus grande déduction que l'infériorité du sol. Il n'y a aucune raison particulière qui m'engage à présent à baisser cette évaluation, si ce n'est peut-être que je n'ai pas parcouru les forêts de Chantilly et de Villers-Coterets. Ces deux cantons exigent peut-être des déductions assez fortes : quoique j'en doute, je suis porté, vu le grand nombre des forêts contenues dans ces limites, à faire une déduction de 4 *l.* 10 *s.* 6 *d.*, et à estimer le produit moyen à 60 *l.*

PLAINE D'ALSACE.	Milles.	Produit.
Strasbourg	22	70 *sh.*
Schlettstatt	25	60
Colmar	12	50
Isenheim	25	45
MILLES	84 —	
Produit moyen	68 *l.* 13 *s.*	

Ce district n'est pas en général si fertile qu'une grande partie du premier, mais le sol est plus égal, conséquemment il ne faut pas faire une si grande déduction pour les forêts.

LIMAGNE.

De Riom à Issoire	20 *milles.*
Produit moyen	120 *livres.*

Cette célèbre vallée volcanique est fort étroite, et cette estimation ne comprend uniquement que la

vallée ; si les coteaux y étoient compris, son produit ne seroit pas de plus de 54. *l.*

PLAINE DE LA GARONNE.	Milles.	Produit.
Dans le Quercy	90	50 *sh.*
Jusqu'aux Pyrénées	103	50
Fleurance	14	50
Lectour.	5	60
Layrac.	17	80
Aiguillon	17	80
Tonneins	8	120
Réole (la).	22	100
Bordeaux	15	60
MILLES	291	—
Produit moyen		75*l.* 19 *s.*

Comme cette route nous conduisit long-temps le long des rives de la Garonne, l'une des plus fertiles vallées du monde, quoiqu'elle ne soit pas large, je ne crois pas, vu l'immensité des vignobles de Médoc, &c. devoir porter cette estimation plus haut, ce que j'aurois dû faire, si je n'avois beaucoup étendu ce district, comme on pourra le voir sur la carte. N'ayant pas voyagé dans le bas Poitou, autre riche pays, que l'on peut mettre dans la classe des cantons dont nous venons de parler, je ne puis donner d'autres renseignemens que ceux que m'a procurés une personne fort intelligente, qui paroissoit connoître le pays ; elle m'assura que l'évaluation la plus exacte de son produit étoit de 50 *l.* par arpent de Paris.

Observations.

Dans ces parties de la France, qui sont certainement les plus fertiles, le produit est infiniment au-dessous

au-dessous de ce qu'il seroit, si l'agriculture étoit mieux entendue. La Flandre, une partie de l'Artois et de l'Alsace, la vallée de la Garonne et la Limagne d'Auvergne, sont les seuls cantons du royaume où l'on ait anéanti l'usage des jachères, et les grands produits de ces territoires montrent les conséquences prodigieuses de cette amélioration. Ils ne forment cependant qu'une petite portion du royaume ; la partie labourable du reste de la France suit le cours barbare d'une année de jachère, une de froment, et la troisième de grains de mars ; les produits sont en conséquence fort inférieurs à ce qu'ils devroient être, et le nombre des chevaux est beaucoup plus grand. Il se trouve des étendues considérables en champs ouverts, sujettes aux droits des communaux, et obligées de rester successivement en jachères.

Le Pays de bruyères ou landes comprend les Provinces de Bretagne, d'Anjou, partie de la Normandie, de la Guyenne et de la Gascogne.

	Milles.	Produit.		Milles.	Produit.
De Carentan à Periers .	10	80 *sh.*	L'Orient . .	12	26 *sh.*
Coutances . .	10	60	Hennebon . .	7	30
Avranches . .	30	50	Auray . . .	17	13
Pontorson . .	10	50	Vannes . . .	10	14
Dol	10	45	Musillac . .	15	24
Hédée . . .	18	20	La Roche-Bernard . .	10	13
Rennes . . .	13	35	Auvergnac .	20	28
Montauban .	20	45	Saint-Nazaire	18	40
Broons . . .	12	40	Savenay . . .	15	28
Lamballe . .	17	32	Nantes . . .	20	15
Saint-Brieuc	12	40	Ancenis . .	22	75
Guingamp . .	17	30	Saint-George	17	80
Bell'Isle en Terre	12	40	*Dito*	5	50
Morlaix . . .	20	35	Angers . . .	10	38
Brest	34	30	Durtal . . .	30	40
Faonet (le) .	10	17	Guecelard .	17	26
Châteaulin ,	10	23	Le Mans . .	10	8
Quimper . .	15	13	Alençon . .	30	40
Rosporden .	12	20	Nonant . . .	16	36
Quimperlé .	15	19			
	307			301	

307
301

MILLES . . . . . 608 — Produit moyen, 41 *l.* 15 *s.* 6 *d.*

Guyenne et Gascogne.

De Bagnères de Luchon à Monrejan .	18	20	Hasparren . .	14	28
			Bayonne . .	12	20
			Tartas . . .	40	16
Bagnères de Bigorre . .	25	30	Saint-Sever .	15	40
			Plaisance . .	55	45
Pau	32	40	Beck	17	45
Navarreins .	22	45	Auch	14	45
Saint-Palais .	15	40			
	112			147	

112
147

MILLES . . . . . 259 — Produit moyen, 30 *l.* 10 *s.*

Je ne crains pas que mon estimation des terres que j'ai parcourues soit fort erronée; mais il y a de grandes raisons de douter que les cantons que j'ai vus, soient semblables à toutes les provinces en général. Je suis au contraire persuadé que la route par laquelle je suis entré en Bretagne et dans la Guyenne, traverse un canton supérieur aux autres districts de ces pays. On m'a dit qu'il y avoiten Bretagne de vastes landes où l'on trouvoit une maison dans un espace de dix lieues; et selon les renseignemens que me donna un seigneur qui connoissoit parfaitement la province, j'ai tracé sur la carte une grande étendue de pays où l'agriculture est peu considérable : je n'ai vu qu'une très-petite partie de ces pays. Dans la Guyenne, les landes de Bordeaux sont très-connues, et presque passées en proverbe depuis des siècles. L'on m'a assuré qu'elles contenoient au moins trois cents lieues carrées, ou un million quatre cent soixante-huit mille cent quatre-vingt-un acres anglois. Il ne faut cependant pas imaginer que toutes ou presque toutes les landes soient incultes; car la plus grande partie est couverte de pins, qui rapportent de 18 à 24 *l.* par acre. Mais il y en a beaucoup qui sont sans culture, et qui méritent bien l'appellation de landes, que les François leur donnent. Cet immense district comprend probablement environ un sixième de toutes les terres que j'ai remarquées en Gascogne; cinq sixièmes, selon la proportion marquée, donnent 40 *l.* 10 *s.*; les trois quarts de l'autre sixième 18 *l.*, et l'autre quart 3 *l.*, étant tout-à-fait inculte : le rapport moyen de ce sixième est donc de 14 *l.*;

ou celui du tout, de 36 *l.* — La proportion des landes de la Bretagne n'est pas bien connue; je fus informé par des personnes, dont l'autorité est respectable, que les deux cinquièmes de la province sont incultes; et par un seigneur fort intelligent, que de trente-neuf parties il y en avoit vingt-quatre en landes, ce qui est égal aux trois cinquièmes. L'auteur des *Considérations sur le commerce de la Bretagne*, qui la connoissoit bien, dit, page 30, qu'il y a un tiers de cette province dans cet état. La partie que j'ai parcourue n'est pas la plus mauvaise; cependant, par ce que j'en ai vu, je puis aisément croire qu'il y en a trois cinquièmes d'incultes. L'Anjou et le Maine sont également remarquables par l'immensité de leurs bruyères, que l'on dit être d'une étendue de soixante lieues dans un endroit. En allant de la Flèche à Turbilly, j'en vis plus que dans aucun endroit; mais j'en ai tant entendu parler par des personnes dignes de foi, que je suis sûr que mes notes sur les pays que j'ai traversés, sont même au-dessus du vrai taux moyen de tout le pays. Cette considération me porte à estimer les trois provinces de Bretagne, d'Anjou et du Maine, ainsi que cette partie de la Normandie, qui n'est pas comprise dans la division des terres fertiles, à raison de 33 *l.* 12 *s.* Il me faudroit trop de place pour dire toutes les raisons qui m'ont déterminé à cette estimation, que je n'ai pas faite sans examiner mûrement les diverses particularités qui ont de l'influence sur le produit dans différentes parties de ces provinces.

OBSERVATIONS.

Trente-trois *l.* 12 *s.* pour le produit moyen de toutes les terres de la Bretagne, de l'Anjou et du Maine, et une partie considérable de la Normandie, dont quelques territoires possèdent de singuliers avantages, prouvent évidemment le misérable état de leur agriculture. Je ne suis pas dans l'erreur, en maintenant que l'on pourroit faire monter le produit moyen de tout ce canton, qui contient plus de quinze millions d'acres, et probablement douze millions susceptibles d'amélioration, à 54 *l.* par acre, sans aucuns efforts extraordinaires, si l'on pouvoit engager les fermiers à changer de méthode, et à adopter un nouveau cours de récoltes. Ainsi il y auroit un bénéfice de 20 *l.* 8 *s.* par acre pour la France; ce qui, sur douze millions d'acres, feroit 244,800,000 *l.* par an. Les améliorations des landes de Bordeaux, division de la Gascogne, ne sont pas susceptibles d'une aussi grande augmentation de produit, parce qu'il y en a d'immenses étendues dont le propriétaire tire peut-être actuellement autant, par le moyen des pins, qu'il en retireroit si elles étoient cultivées. Mais la différence pour la nation seroit immense : ce n'est pas le revenu net du propriétaire qui fait prospérer un Etat, c'est le produit brut des terres. Ce produit, sur les landes ci-dessus mentionnées, seroit triplé, sans que les propriétaires y gagnassent la moindre chose. Il se trouve néanmoins de vastes étendues

de ces landes, où il n'y a pas de pins, et qui sont absolument incultes; j'en ai parcouru plusieurs, dont j'ai fait mention dans d'autres parties de cet ouvrage. Celles-là sont aussi susceptibles d'une grande amélioration que les landes de la Bretagne; elles ne produisent rien aujourd'hui, mais elles peuvent toutes rendre de 48 à 60 *l.* par acre. Quand on ne feroit que les convertir en pâturages pour les moutons, l'avantage seroit immense.

Pays de craie, contenant les provinces de Champagne, de Sologne, de Touraine, du Poitou, de Saintonge et d'Angoumois.

		Milles.	Produit. sch.	d.
Dans la Sologne, 50 milles. — Produit moyen, 6 *l.*				
Angoumois.	De Caviguac à Montlieu	15	4	6
	Barbezieux	22	24	
	Angoulême	25	24	
	Verteuil	27	24	
Milles		89	— Produit moyen, 24 *l.* 17 *s.*	
Poitou.	Vivonne	35	35	
	Châtellereault	25	25	
	Poitiers	12	25	
Milles		72	— Produit moyen, 35 *l.* 16 *s.* 6 *d.*	
Touraine.	Tours	25	4	
	Saumur	10	60	
	Amboise	17	40	
	Blois	25	60	
Milles		77	— Produit moyen, 58 *l.* 18 *s.*	
Champagne.	Depuis Meaux jusqu'à Château-Thierry	30	40	
	Epernay	25	40	
	Reims	15	50	
	Petites-Loges	12	10	
	Châlons	12	10	
	Auve	15	20	
	Sainte-Menéhould	15	27	
Milles		124	— Produit moyen, 40 *l.* 2 *s.*	

Je n'ai reçu aucunes instructions sur les parties du Poitou, de la Touraine et de la Sologne, que je n'ai pas parcourues : c'est ce qui me donne lieu de douter d'une ressemblance générale entre les différens cantons de ces provinces. On m'a cependant assuré que si j'avois vu davantage de l'Angoumois, j'en aurois eu une meilleure opinion que celle que m'a pu donner la partie que j'ai examinée. De pareils avis de la part de gens instruits, et grands observateurs, ne sont pas à mépriser et m'engageront à porter l'estimation du produit moyen un peu plus haut, c'est-à-dire, à 29 *l.* — Un auteur, qui a écrit sur cette province, dit qu'elle contient quatre cent trente-sept mille journaux de terres de labour ; deux cent quatre-vingt-dix mille journaux de vignobles ; cent quarante-cinq mille d'herbes ; cent sept mille quatre cent de bois ; quatre-vingt-huit mille de chaume : total, un million soixante-sept mille quatre cent, outre les forêts et les bruyères. — Je ne comprends pas ce qu'il veut dire par *chaume*, autre que les terres de labour, à moins que ce ne soit des terres laissées en jachères pendant quelques années, après avoir été épuisées par les récoltes (*). Il en est bien autrement de la Champagne : — une grande partie de cette province, que je n'ai pas vue, s'appelle *pouilleuse*, à cause de la pauvreté de son sol, qui est une craie fort maigre. Mais la route que je suivis, excepté de Reims à Châlons,

(*) *Essai d'une méthode à étendre les connoissances des voyageurs*, par M. Meunier, in-8°. 1779, *tome* 1. V.

fait dans la vallée de la Marne, et à travers les plus beaux vignobles du pays. L'assemblée provinciale de Châlons a envoyé au ministère un état de toute la province, dans lequel elle donne un détail de ses productions, comme il suit:

Étendue en arpens, quatre millions, dont.	Bois	830,000
	Prairies.	150,000
	Vignes	100,000
	Communes	97,000
	Vagues	160,000
	de Labour.	2,643,000
	TOTAL	4,000,000

Total du produit brut, 60,000,000 *l.* — ou 15 *l.* par arpent.

Des tableaux de ce genre méritent peu d'attention, lorsqu'il s'agit de la valeur ou du produit des terres ; car il est toujours de l'intérêt de pareilles corporations, d'en diminuer la valeur; et cela est indubitable dans le cas actuel. Il est impossible que l'évaluation de 15 *l.* soit juste, s'il existe la quantité de vignes, de prairies et de terres labourables ci-dessus mentionnées, puisque ces vignes seules, selon la nature des choses, doivent rapporter beaucoup plus de 60,000,000 *l.*; car, en supposant les vignes à 150 *l.*, — les prairies à 80, et les terres de labour à 20 seulement, cela feroit 79,860,000 *l.* — Quand les bois ne donneroient que 10 *l.*, il y auroit une addition de 8,500,000 *l.*, faisant un total de 88,360,000 *l.*, sans compter une obole pour le reste. Au lieu de 15 *l.* par arpent pour le tout, je n'hésite pas à l'estimer à 25 *l.*, ce qui fait 31 *l.* 10 *s.* par acre.

RÉCAPITULATION.

	milles.	*l.*	*s.*	*d.*	*l.*	*s.*
Sologne . . .	50	à 6	»	»	300	»
Angoumois.	89	à 28	16	»	2,563	4
Poitou . . .	72	à 35	16	6	2,579	3
Touraine . .	77	à 58	17	»	4,531	9
Champagne.	124	à 32	10	»	3,906	»
	412				13,879	16
Medium					33	12

OBSERVATIONS.

La cause qui fait monter le produit de ces misérables provinces à 33 *l.* 12 *s.*, doit, en grande partie, être attribuée aux vignes, branche d'agriculture mieux entendue en France qu'aucune autre, si on en peut juger par le succès qu'elle a eu, et qu'elle continue d'avoir. Sans le secours des vignobles, le produit moyen des pays de craie seroit bien bas. Rien ne sauroit être plus mal cultivé, ou plutôt plus négligé. On y connoît le sainfoin; cependant on n'en fait aucun usage, comparativement parlant; sa culture est si peu entendue, que j'ai vu des fermiers fumant soigneusement une terre en jachère pendant l'été, et y faisant beaucoup de dépense pour en retirer de pauvre seigle ou de mauvaise avoine, tandis que les champs contigus étoient abandonnés à eux-mêmes, comme ne valant pas la peine d'être cultivés. Les provinces de craie contiennent seize millions d'acres; et elles sont toutes susceptibles d'amélioration, sans beaucoup de dépense: il seroit facile de faire monter leur produit à 18 *l.* par

acre, ce qui, sur douze millions d'acres seulement, ajouteroit 216,000,000 tournois par an, aux richesses et à la prospérité de la nation: on pourroit, outre cela, y faire de plus grandes améliorations, et elles seroient encore bien en arrière de ce que l'on voit dans quelques parties de l'Angleterre.

Pays de gravier, contenant le Bourbonnois et le Nivernois.

	Milles.	Produit.
D'Autun à Luzy	22	15 *sh.*
Chavannes	27	15
Moulins	10	15
Riaux	10	12
Saint-Pourçain	30	26
De Rouannes à Moulins	45	15
Saint Pierre-le-Moutier	18	12
Magny	7	30
Pougues	8	30
La Charité	8	25
Pouilly	9	50
La Croisière	47	25
Milles	241 —	

Produit moyen, 24 liv. 13 s.

J'ai trop peu vu du Nivernois, pour décider s'il est égal à ce que j'ai remarqué dans des étendues semblables; c'est pourquoi j'ai donné ces produits sur des renseignemens, en les comparant avec d'autres cantons que je connoissois mieux. Il n'y a aucune circonstance particulière, qui s'oppose à ce que l'on parvienne à quelque chose qui approche de l'exactitude. D'après les instructions que je reçus à Moulins, les trois quarts du Bourbonnois sont des bruyères, du genêt ou des bois; si cela est vrai, mon estimation, loin d'être au-dessous du pair, est sûrement au-dessus.

Observations.

Ces provinces doivent être mises au nombre de celles qui sont les plus susceptibles d'amélioration. Le cours de culture que l'on suit ici [une année jachère, deux seigle], n'est guères meilleur que celui de la Sologne, quoique les récoltes soient supérieures à celles de cette province. Tout le pays étant enclos, il ne faudroit guères que changer le cours des récoltes, multiplier et améliorer la race des moutons. Un fermier, avec un peu d'argent et beaucoup d'habileté, ne trouveroit aucun endroit au monde où il lui seroit plus facile de faire une fortune brillante que dans le Bourbonnois. — Ces provinces, au lieu de 24 *l.* par acre, devroient rendre 39 *l.*; et, sur plus de trois millions d'acres, cela ne laisseroit pas que d'être de quelque importance à la nation.

Pays des sols pierreux, contenant la Lorraine, la Bourgogne, la Franche-Comté, &c.

	Milles.	Produit.
De Sainte-Menéhould à Metz	62	27 *sh.*
Pont-à-Mousson	17	56
Nancy	17	55
Lunéville	17	40
Saverne	49	53
Béfort	28	30
Baume	35	25
Besançon	17	30
Orchamps	12	30
Dole	10	30
Dijon	28	45
Beaune	22	85
Montcénis	28	45
Autun	20	18
Milles	362	—

Produit moyen, 42 *l.*

D'après les instructions sur lesquelles j'ai tout lieu de compter, je suis porté à croire que la ligne qui traverse ces provinces, est beaucoup plus riche et mieux cultivée que ne l'indique la proportion que je leur ai assignée, supposition naturelle, parce que la grande route passe principalement dans des vallées, le long des rivières, et par des villes considérables; c'est pourquoi il sera fort à propos de faire une déduction de 7 *l.* 4 *s.* par acre, et d'estimer le produit moyen à 34 *l.* 16 *s.*—Les communes sont très-étendues en Lorraine, et ne rendent presque rien; car les bestiaux que l'on y affame, au lieu de les y nourrir, sont sujets à toutes les misères et à tous les besoins de ceux d'Angleterre, entretenus de la même manière. —Calcul modéré, le produit de ces provinces doit être de 60 *l.* par acre; car je n'y vis pas de mauvaises terres, ou il y en avoit si peu, que l'exactitude de nos résultats ne sauroit en souffrir. Il se trouve donc un *déficit* de 25 *l.* 4 *s.* par acre, sur une étendue de quinze ou seize millions d'acres.

Pays de différens sols, contenant le Limosin le Berri et la Marche.

	Milles.	Produit.
Dans le Berri.	60	30 *sh.*
La Marche et le Limosin	130	32
Milles.	190 —	

Produit moyen, 37 *l.* 12 *s.* 6 *d.*

La mauvaise culture de ces provinces les déshonore, quoiqu'elles aient l'avantage d'un bon climat, et d'un sol qui est bon par-tout. Leurs sables même sont d'une qualité qui les rend propres à des cours de culture très-avantageux, et tout-à-fait inconnus des habitans. Le produit, au lieu d'être de 37 *l.* 12 *s.*, devroit être de 60 *l.*; car tout ce que j'ai vu du pays est enclos, et n'a guères besoin que d'un changement dans la succession des récoltes. Voici donc une perte de 22 *l.* 8 *s.* par acre, sur un total de six à sept millions d'acres.

Pays de montagnes, contenant l'Auvergne, le Dauphiné, la Provence, le Languedoc, &c.

		Milles.	Produit.
			sh.
Roussillon		56	30
Languedoc.	De Narbonne à Nimes.	94	50
	Pont-du-Gard. . . .	12	38
	Ganges	30	30
	Lodève	36	5
	Beziers	40	15
	Carcassonne.	40	40
	Fanjeaux	16	50
	Saint-Martory. . . .	86	27
	Le Puy.	15	25
	Pradelles	20	20
	Thneys	20	2
	Villeneuve de Berg.	22	10
	Montelimart.	20	25
Milles.		507 —	

Produit moyen, 55 *l.* 4 *s.* 6 *d.*

		Milles.	Produit.
			sh.
Dauphiné.	Loriol.	15	60
	Pierrelatte	15	6
	Orangé.	20	28
	De Pont-Beauvoisin à Lyon.	46	35
Lyonnois. . .	Les Arnas.	17	30
	Roanne	28	25
Provence. . .	Avignon	19	26
	L'Ilsle.	16	60
	Vaucluse.	20	45
	Orgon	12	60
	Salon.	15	15
	Saint-Canat. . . .	20	28
	Aix	12	60
	La Tour d'Aigues. .	20	30
	Marseille.	20	38
	Cujes.	21	25
	Toulon.	20	10
	Hyères	10	60
	Fréjus.	30	5
	Cannes	22	5
	Nice.	25	10
Milles.		423	—
Produit proportionnel, 34 *l.* 9 *s.*			
Auvergne. . .	Riom.	20	30
	Brioude.	17	40
	Fix	20	15
Milles.		57	—
Produit moyen, 33 *l.* 4 *s.*			

L'auteur de l'*Histoire des Plantes du Dauphiné* dit dans sa préface, que si cette province étoit divisée en trois parties, les trois quarts d'une de ces parties seroient cultivés; plus des trois quarts d'une autre, en montagnes et bruyères; la moitié de la troisième partie seroit en friche, et l'autre en culture. Je suis porté à croire que ces remarques ne

sont pas fort éloignées de la vérité, excepté par rapport au Languedoc, qui paroît ici inférieur en produit à celui que je crois qu'il rapporte, pour des raisons qu'il seroit trop long de détailler. J'ai beaucoup réfléchi sur diverses particularités liées avec cette question; et je crois être fondé à évaluer le produit de cette province à 37 *l.* 4 *s.* par acre, au lieu de 34 *l.* 4 *s.*

Cinq cent sept mille, à 37 *l.* 4 *s.* par mille. — Quatre cent vingt-trois, à 34 *l.* 9 *s.*; cinquante-sept, à 33 *l.* 4 *s.*
Produit moyen, 35 *l.* 14 *s.*

Ceux de mes lecteurs qui n'ont passé que par la vallée, si fertile en diverses productions, qui s'étend depuis Narbonne jusqu'à Nismes, qui ont vu la fécondité prodigieuse des terres arrosées, depuis Avignon jusqu'à Vaucluse, ou les riches rives du Rhône jusqu'à Montelimart, ou la vallée baignée par l'Isère, auront peine à croire que des provinces qui offrent un pareil aspect de fertilité, ne produisent, proportion gardée, que ce que je viens de faire voir; mais ils ne doivent jamais perdre de vue la grande portion de ce pays qui n'est que montagnes. Il n'y a aucune des vallées que j'ai parcourues, qui soit d'une largeur considérable, excepté dans le voisinage de Toulouse. Celle de Narbonne à Nismes, qui est la plus célèbre par ses productions, n'a par-tout que quelques lieues de largeur : les montagnes l'environnent de tous les côtés; et j'en ai traversé diverses parties, qui paroissoient être les terres les plus ingrates que j'aye vues en France. Le Vivarais a été fort vanté pour sa culture; il s'y trouve, à la vérité, des vallées et des coteaux qui

qui annoncent une grande industrie; mais ils sont, en général, environnés par des cantons de dix et vingt fois leur étendue, qui ne rendent que très-peu de chose. Il faut que je fasse, sur ce pays de montagnes, les mêmes remarques que j'ai faites dans d'autres occasions; toutes ces terres, excepté les vallées fertiles, seroient susceptibles d'une grande amélioration. J'ai examiné avec attention les montagnes entre Ganges et Lodève, parce qu'elles paroissoient être dans le plus mauvais état de culture possible, honteusement négligées, et rapportant moins qu'aucune partie du Languedoc que j'ai parcourue; et je suis persuadé qu'on pourroit, avec beaucoup de facilité, augmenter leur produit du quadruple, quand on ne les rendroit propres qu'à l'éducation des bêtes à laine. Les petits propriétaires ont trop introduit le système du labourage dans toutes les montagnes de France; on ne devroit les labourer que pour les préparer à produire de l'herbe, et pour en retirer du profit par le moyen du bétail, particulièrement des bêtes à laine. Cette vaste portion du royaume, qui contient vingt-huit millions d'acres, pourroit, avec très-peu d'efforts, rapporter 360,000,000 de *livres* tournois de plus qu'à présent, et être encore bien éloignée du degré d'amélioration dont elle est susceptible.

RÉCAPITULATION GÉNÉRALE.

Pour connoître parfaitement les moyens termes des différentes divisions que j'ai faites du royaume, je fis faire un exemplaire de la carte, sur le papier le plus égal que l'on put trouver, et fis ensuite dé-

couper les différentes divisions avec beaucoup d'exactitude ; elles furent d'abord pesées séparément et ensuite toutes ensemble. Toute la France pesoit quatre cent treize poids, équivalans à un quart de grain, les différentes divisions comme il suit :

Le riche canton du N. E. 57 fractions de 413. — La plaine de la Garonne, 24. — La plaine de l'Alsace, 2. — Le Bas-Poitou, &c. 6.	
Riche loam	89
La Bretagne, l'Anjou, le Maine et une partie de la Normandie, 48. — Partie de la Guienne et de la Gascogne, 32.	
Bruyères	80
Montagnes, — l'Auvergne, le Languedoc, le Roussillon, le Rouergue, la Provence et le Dauphiné. [Le Dauphiné par lui-même, 14].	90
Craie, — contenant la Champagne et des parties de l'Angoumois, le Poitou, la Touraine, l'Isle de France, la Sologne, &c.	52
Gravier ; — contenant le Bourbonnois et le Nivernois	12
Pierres, — contenant la Lorraine, la Franche-Comté, la Bourgogne et une partie de l'Alsace . .	64
Sable, granit, gravier, pierres, etc., contenant le Limosin, la Marche, le Berri, etc.	26
	413

La question qui résulte de ces proportions est celle qui suit : Si quatre cent treize donnent cent trente un millions sept cent vingt-deux mille deux cent quatre-vingt-quinze acres, quelles seront les quantités moyennes de ces divisions respectives ? Voici les réponses :

	Acres.	Acres.
Riche canton du nord-Est.	18179590	
Plaine de la Garonne	7854564	
Plaine d'Alsace.	637880	
Bas-Boitou, &c.	1946211	
Riche loam.	. . . . .	28385675
Bretagne, Anjou &c.	15309128	
Guienne, &c.	10206285	
Bruyères, Landes	. . . . .	25515213
Montagnes.	. . . . .	28704716
Craie, ...	. . . . .	16584889
Gravier	. . . . .	3827282
Pierres.	. . . . .	20412171
Sable, &c	. . . . .	8292444
TOTAL avec les fractions.	. . . . .	131722390

Les produits de ces divisions, suivant les notes précédentes, sont donc:

	acres.	*l.*	*s.*	*d.*		*l.*	*s.*	*d.*
Riche loam.	28385675	64	11	»	—	1832253521	5	»
Bruyères. .	25515213	34	11	6	—	882188489	9	6
Montagnes. .	28714616	35	14	»	—	1021754791	4	»
Craie. . . .	16584889	33	12	»	—	557252270	8	»
Gravier . .	3827282	24	13	»	—	94342501	6	»
Pierres. . .	20412174	42	»	»	—	867511182	»	»
Sable . . .	8292144	37	12	6	—	312005205	10	»
	131722393	42	4	2	—	5560147761	2	6

Cette mesure du royaume contient toute sa surface; grands chemins, rivières, canaux, villes, etc.; c'est pourquoi il faut faire une déduction du total du territoire, ainsi que du total du produit, calculé selon la proportion ci-dessus mentionnée par acre. M. Necker dit qu'il y a en France neuf mille lieues de grands chemins. Accordons leur dix toises de largeur, ce qui n'est pas trop, si l'on considère non-seulement la grande largeur des chemins, mais encore la perte des terres qu'ils occasionnent des deux côtés; cela fera deux cent vingt-huit mille deux cents arpens de Paris, ou

cent quatre-vingt-treize mille deux cent sept acres d'Angleterre. Les rivières occupent probablement un plus grand espace. En supposant donc que le nombre d'acres soit de cent trente-un millions, et en accordant les sept cent vingt-deux mille deux cent quatre-vingt-treize pour toutes ces déductions, peut-être ne serons-nous pas fort éloignés de la vérité; parce qu'on doit se rappeler que les bruyères, les landes, les forêts, les communes et les bois sont compris dans le calcul :

	acres.	*l. st. s. d.*	*l. tourn. s. d.*
Total . . .	131722293	42 4 2 —	5559778450 7 6
Déduction .	722293		30486733 14 2
	131000000		5529291716 13 4

La recherche, qui demande ensuite notre attention, et qui n'est pas sans intérêt, est la division de ce produit total, en le décomposant, et en classant sous un titre particulier, chacun des principaux articles dont il est composé, tels que le blé, le seigle, les vignes, les bois, les terres de labour en général, les prairies et les pâturages. C'est une chose beaucoup plus difficile; car les données sur lesquelles il faut fonder un calcul, sont incertaines et contestées. Un écrivain (*) dit que les terres en culture contiennent cent douze millions sept cent soixante mille arpens : un autre (**), soixante-dix millions quatre cent soixante-dix mille; un troisième (***) soixante-cinq mil-

(*) Le maréchal de Vauban. *Y.*
(**) *Apologie sur l'édit de Nantes. Y.*
(***) Voltaire. *Y.*

lions ; un quatrième (*) estime les terres de labour à quarante millions ; un autre (**) compte soixante millions d'arpens de grains d'hiver et de printemps, et de jachères ; un sixième (***), dix-huit millions d'arpens de blé et de seigle, autant de grains de printemps, et autant de jachères. Les auteurs de l'Encyclopédie estiment le grain, la culture et les jachères, à cinquante millions d'arpens (****). Le marquis de Mirabeau en compte soixante millions (*****) ; et un auteur moderne (******) s'accorde avec lui, calculant sur la consommation des habitans. M. Dellay d'Agier, de l'assemblée constituante, estime les terres de labour à soixante-dix millions (*******). Il est évident, par la différence de ces estimations, que leurs auteurs n'ont pas calculé sur les mêmes données. Il est connu, par plusieurs observations, et par diverses expériences, que la consommation ordinaire de grain des François, est de trois septiers par personne des deux sexes et de tout âge, l'une dans l'autre. Or, en estimant les habitans à vingt-cinq millions [et on ne sauroit les estimer à moins], cela fait soixante-quinze millions de setiers, de

---

(*) Dupont; *de l'Exp. et imp. des grains.* Soissons, 1764, page 150. *Y.*

(**) *De l'Administ. des Finances*, par M. Malpart, in-8°., 1787, *page* 31. *Y.*

(***) *Recherches sur la houille d'engrais*, tome 2, page 3. *Y.*

(****) Tome 6, page 533, édit. *in-folio.* *Y.*

(*****) *Théorie de l'Impôt*, page 142. *Y.*

(******) *Crédit national*, 1789, page 102. *Y.*

(*******) *Balance du commerce*, 1791, tome 2, page 220 et suiv. *Y.*

deux cent quarante livres pesant chacun, ou trois cent quarante-deux millions cent cinq mille deux cent soixante-trois bushels anglois, de cinquante-sept livres pesant. Si donc le produit moyen est de dix-huit bushels par acre, il y a conséquemment dix neuf millions cinq mille huit cent quarante-sept acres, mesure angloise, occupés pour produire cette quantité de grains. En estimant la semence à deux bushels et demi par acre, il faut accorder de plus trois millions six mille trois cent vingt cinq acres: en tout, vingt-deux millions douze mille cent soixante-douze acres. Mais il faut remarquer que plusieurs habitans du royaume de France ne mangent que très-peu de seigle et pas de froment. Dans une partie de la Normandie et de la Bretagne, ils vivent principalement de blé-sarrasin. Dans le Limosin, la Marche, et dans une partie du Languedoc, ils mangent abondance de châtaignes; et, dans les provinces méridionales, le maïs fait la principale nourriture. Ce seroit donc une erreur grossière de supposer que la quantité de terre ici marquée fût toute couverte de seigle ou de blé. Il est néanmoins très-probable que ces deux productions, avec le maïs, n'occupent pas une moindre étendue de terrain; ce calcul feroit une espèce de balance entre le blé-sarrasin, le millet, les pommes de terre, les châtaignes, &c., et cette portion de froment, de seigle et de maïs, consommée par les bestiaux et les manufactures; mais cette supposition n'est fondée sur aucune donnée. Il se fait une exportation considérable de farine de blé aux Indes occidentales; mais il

n'est pas possible d'y avoir égard, parce que le royaume fait, d'un autre côté, de grandes importations. Environ les deux tiers des terres de labour de France, selon les conjectures que j'ai faites en revisant les cours des récoltes, ont une rotation de trois ans; 1. jachère; 2. froment ou seigle; 3. grains de mars, ou une rotation dont le résultat est le même. L'autre tiers a un cours très-varié, dont il n'est guères possible de tirer des conséquences justes. Dans quelques cantons, le cours est de deux ans; mais dans le plus grand nombre il est de plus de trois, c'est-à-dire que l'on sème plus de trois ans différens objets, sans laisser les terres en jachères. De-là on peut sûrement conclure que les terres de labour du royaume sont plutôt au-dessus qu'au-dessous de trois fois vingt-deux millions d'acres, ou que le tout est de plus de soixante-six millions. Je croirois qu'il ne sauroit être de moins que de soixante-dix. Les jachères montent à quinze ou seize millions.

Vignes.

Quoique les aides et les octrois soient de quelque utilité pour calculer la consommation et l'exportation du vin, il est cependant bien difficile de faire une estimation exacte de la quantité des vignobles du royaume. On peut juger de cette difficulté, en considérant la différence des relations des écrivains françois. M. le Thrône (*), qui paroît, en gé-

(*) *De l'Administration Provinciale de l'impôt*, in-8°. deux tomes, 1788, tome 1, 293. *Y.*

néral, bien instruit, leur donne une étendue d'un million six cent mille arpens ; c'est l'estimation de M. de Mirabeau (*) ; mais un autre écrivain, qui a paru un an après, en fait monter le nombre d'arpens à dix-huit millions (**) [il est cependant vrai qu'il part de données bien vagues]. — M. Lavoisier estime leur produit à 800,000,000 de *l.* (***). Les économistes de l'Encyclopédie en évaluent le produit annuel à 500,000,000 de *liv.* (****). Ce calcul, au taux d'un produit moyen de 175 liv. par acre [voyez *le Chap. des Vignes*], fait deux millions huit cent cinquante-sept mille cent quarante-deux acres. En déduisant de cette somme de 500,000,000 de *liv.* : celle de 40,000,000, qui est à peu près l'exportation des vins et des eaux-de-vie, il restera 460,000,000 de *liv.* pour la consommation de la France. — 1 *s.* par jour, pour vingt-cinq millions d'ames, fait 456,250,000 liv.; mais je ne puis concevoir que ce soit une donnée juste, tant la basse classe de la société est pauvre en France. Cependant on trouvera que l'auteur du *Crédit national* a commis une erreur grossière, si l'on considère que dix-huit millions d'arpens de Paris, ce qui est son calcul, donnant un produit dans la proportion de 175 *l.* par acre anglois, font environ 3,000,000,000 de *l.*, c'est-à-dire presqu'autant que tout le produit des terres de France, se-

(*) *Théorie de l'impôt*, page 126. *Y.*

(**) *Crédit national*, in-8°., 1786, page 106.

(***) *Résultat d'un ouvrage remis au comité de l'imposition*, in-8°., 1791, page 55. *Y.*

(****) Article *grains*. *Y.*

lon plusieurs écrivains. Je ne puis néanmoins être d'accord sur le calcul d'un *s.* par jour pour la consommation du royaume, comme je viens de l'observer; le nombre des habitans qui boivent du vin de leur crû, ou à qui leurs maîtres en donnent [circonstances qui n'admettent pas cette économie, qui a toujours lieu quand on l'*achète*], me fait croire que cette estimation est au-dessous du pair; car il faut faire attention qu'un *s.* par jour n'est qu'un signe de cette quantité de vin, représentée par 1 *s.* dans les marchés, mais qui souvent n'est ni vendue ni achetée.

J'ai vu des laboureurs dans le Languedoc, qui buvoient chacun trois bouteilles de bon vin par jour; et j'ai remarqué qu'il y avoit parmi les pauvres de tout le royaume une apparence de consommation assez régulière de vin ou de cidre; on n'avoit recours à l'eau qu'en cas d'un manque de vendanges. Si en calculant la consommation à 2 *s.* par jour, j'entendois qu'il se *dépense autant d'argent* de cette manière, cette idée seroit absurde et extravagante; mais, dans ce cas-ci, il ne se fait aucune *dépense*. Dans toutes les provinces au vin, il s'en consomme une immense quantité, qui n'est ni vendue ni achetée, et qui, dans les années abondantes, n'est d'aucune valeur. L'argent n'est, dans l'estimation que je fais, qu'une mesure de la quantité. Le *prix* considéré, la consommation de 4 sous 6 deniers par tête à Paris, est vingt fois plus considérable que 2 *s.* pour tout le royaume. Si le lecteur ne réfléchit pas beaucoup en combinant cette estimation, il la

trouvera sans doute trop haute ; mais, prise comme un calcul de payement réel en argent, elle n'approcheroit probablement pas d'un *s.*, car le territoire produit autant de vin qui est donné, que de vin qui est acheté ; c'est comme cette consommation de bois, que les pauvres de tous les pays font en le volant. Quand il est question de l'étendue de terres qu'occupent les vignes, qu'importe que le vin soit acheté, donné ou volé ? Tout considéré, j'estime que les vignobles de France contiennent cinq millions d'acres ; dans ce cas, leur produit est de 875,000,000 de *l.*, et la consommation des habitans au-dessous de 2 *s.* par tête. — La consommation de Paris, selon les entrées, montoit à 36,000,000 de *l.* [Voyez *les résultats d'un ouvrage de M. Lavoisier*, 1791, page 43], ou à près de 4 *s.* par tête par jour ; mais ce n'étoit pas-là le tout, comme on peut bien se l'imaginer, car cette estimation n'accorde rien pour le vin passé en contrebande, qui alloit probablement à un huitième de plus, et qui, conséquemment, fait monter la consommation à près de 4 *s.* 6 *d.* par tête.

Bois.

Il y a une aussi grande différence dans le calcul de l'étendue des vignobles. Le marquis de Mirabeau l'estime à trente millions d'arpens (*) ; un autre écrivain est du même avis (**) ; mais un troi-

(*) *Théorie de l'impôt*, page 124. *Y.*

(**) *Plan d'administration des Finances*, par M. Malpart, *page* 36. *Y.*

sième ne la fait monter qu'à six millions (*) ; un quatrième soutient qu'elle est de huit millions (**). — Aucun de ces écrivains ne donne la moindre raison de son opinion ; ce ne sont donc que de simples conjectures. Il y a deux méthodes, par le moyen desquelles on peut s'approcher de la vérité : 1°. par les cartes de Cassini ; 2°. par la consommation des habitans. — En examinant les cartes, je mesurai, aussi exactement que possible, la proportion de l'espace couvert par des bois dans chaque carte ; et après plusieurs expériences, sur cent quarante d'elles je trouvai le résultat suivant : — mais il est nécessaire de prévenir que je suppose que chaque carte contient un million d'arpens ou d'acres, non pas parce que c'est-là exactement le nombre d'arpens qu'elles contiennent, mais uniquement pour être en état de calculer sur ce total, la proportion du tout. La première des colonnes suivantes comprend le nombre de cartes ; la seconde, la proportion de la surface couverte de bois ; et la troisième, le nombre d'acres de bois, en supposant que chaque carte représente un million d'arpens de pays. Exemple de la première ligne : il y a trois cartes, dans lesquelles la moitié du contenu est bois ; donc si ces cartes contiennent chacune un million d'arpens, il y aura un million cinq cent mille arpens de bois.

(*) Crédit national, *page* 110.

(**) M. Dellay d'Agier, à l'assemblée nationale. *Y.*

	Arpens.		Arpens.		Arpens.
3 $\frac{1}{2}$	1500000	6 $\frac{1}{8}$	750000	12 $\frac{1}{1}$	800000
16 $\frac{1}{3}$	5333000	10 $\frac{1}{9}$	1111000	6 $\frac{1}{16}$	375000
3 $\frac{1}{4}$	750000	14 $\frac{1}{10}$	1400000	2 $\frac{1}{17}$	110000
13 $\frac{1}{5}$	260000	9 $\frac{1}{12}$	750000	16 $\frac{1}{20}$	800000
16 $\frac{1}{6}$	2666000	2 $\frac{1}{13}$	154000	1 $\frac{1}{10}$	33000
9 $\frac{1}{7}$	1285000	2 $\frac{1}{14}$	140000		
60	14134000	43	4305000	37	2118000
		60	14134000	103	8430000
		103	18439000	140	20557000

D'où il paroît que la quantité de bois, sans compter les fractions, peut être estimée à un septième du royaume; et comme il contient cent trente-un millions sept cent vingt-deux mille deux cent quatre vingt-quinze acres, l'étendue des bois est de dix-huit millions huit cent dix-sept mille quatre cent soixante-dix acres. On peut observer sur ce résultat qu'il n'y a de marqués sur les cartes que les bois d'une grande étendue; ou au moins, si les autres y sont marqués, ils n'ont pas assez d'étendue pour entrer dans cette estimation; de-là il s'ensuit que cette méthode de calculer la quantité, est imparfaite; si les cartes sont tant soit peu exactes, nous sommes assurés que ce calcul est au-dessous de la réalité. — La seconde méthode d'estimation est la consommation des habitans; j'ai pris des notes là-dessus dans différentes parties du royaume, et elles seront d'un grand secours pour ce calcul.

Quantité de bois consommée par an.

	Prix.	Corde de Paris.
A Liancourt, la plus pauvre famille.	60 liv.	
A Orchomps, dans une petite auberge, vingt-cinq charges. . .	200	7 ½
A Auxonne, *ditto*, un feu. . .	200	7 ½
Une pauvre famille.	80	3
A Dijon, une pauvre famille, cinq mœuls et demie de quatre pieds cubes.	71	2 ½
A Dijon, vingt-quatre mille ames, quarante mille mœuls; ce qui fait, par famille de six personnes, dix mœuls.	130	4 ½ (*)
A Riom une pauvre famille. . . .	80	3
A Clermont, *ditto*, dix cordes . .	60	2 ½
Tours-d'Aigues, la plus pauvre famille, soixante quintaux. . .	60	2
Medium des pauvres familles, . .	70	2 ½

Il est à propos d'examiner ici la consommation de Paris, depuis 1731 jusqu'en 1740. La quantité de bois qui a payé les droits aux barrières, est, taux moyen, cent quatre-vingt douze mille trois cent soixante-deux cordes (**).

En 1748, *voies*, trois cent cinquante mille. — En 1770, cinq cent cinquante mille. — En 1778, six cent trente-mille (***).

Je me suis procuré les notes suivantes dans les bureaux.

(*) Outre le charbon de bois. *Y.*

(**) *De la Lande, des Canaux de navigation*, page 373. *Y.*

(***) *Recherches sur la houille d'engrais*, par M. de Laillevault, in-12, 1783, *tome* 2, *pag.* 21.

En 1784.	*voies*	669,017
1785	. . . . .	592511
1786	. . . . .	602314
1787	. . . . .	584602
1788	. . . . .	608403
1789	. . . . .	619900

Taux moyen des six dernières années, 612091.

Charbon de bois.

En 1784,	*voies* de seize boisseaux chacune, [ou bushels anglois].	790100
1785	. . . . .	783319
1786	. . . . .	767900
1787	. . . . .	795001
1788	. . . . .	749167
1789	. . . . .	687429
Medium	 762152	
Qui sont égaux à cordes de bois	 38107	
Medium du bois et du charbon	 650198	

M. Necker nous dit que Paris contient six cent soixante mille habitans; en supposant qu'ils fassent soixante-six mille familles, la consommation sera d'environ dix cordes par famille. La consommation de bois, seulement de Dijon, de dix *mœuls* de soixante-quatre pieds cubes, est de six cent quarante pieds, en quatre cordes et demie de Paris. La consommation de bois et de charbons de bois de Paris, à cent quarante pieds cubes, est quatorze cents pieds. La différence entre ces deux villes n'est pas plus grande qu'on ne doit s'y attendre, si l'on considére les manufactures de Paris, le grand nombre de ses hôtels, et que c'est le centre de toutes les richesses et du luxe. Nous devons d'ailleurs supposer que les cinq millions sept cent neuf mille deux cent soixante-

dix individus, qui vivent dans toutes les villes de France [selon le résultat d'un dernier dénombrement], forment, sans compter Paris, un million de familles; et nous pouvons leur accorder, selon le registre de Dijon, y compris le charbon de bois, cinq cordes à chacune. Au reste de la population de France, *savoir :* à quatre millions de familles, quatre cordes par famille pour trois cent mille familles; et deux cordes et demie aux autres trois millions sept cent mille.

	Cordes.
Paris, à dix cordes.	660000
Autres villes, à cinq.	5000000
Trois cent mille familles provinciales, à quatre . .	1200000
Trois millions sept cent mille *ditto*, à deux $\frac{1}{2}$. . .	9250000
	16130000

Ce qui, au prix moyen de 30 *l.*, fait 484000 *l.* (*)

Nous devons ensuite nous instruire du produit des bois du royaume. En voici les données.

Places.	Années de crû.	Produit par an.	Produit par acre anglois.
		l.	*l. st.*
Senar	20	24	0 16 8
Liancourt	12	12	0 8 4
Falaise.	12	22	0 11 0
Normandie.		20	0 10 6
Coulommiers.	9	20	1 0 0
Mareuil.	20	15	0 10 6
Brabant	20	12	0 18 4
Metz	20	10	0 15 0
Lunéville	25	3	0 8 9
Besançon	25	8	0 8 9
Id. près Forges. . . .		12	0 12 9
Moulins	15	3 $\frac{1}{2}$	0 2 6
Medium	17	13	0 12 0

(*) M. Lavoisier estime le produit de tous les bois de la France

On doit observer que les sommes ici portées doivent être regardées comme le produit net, ou la rente ; et que conséquemment le produit brut est plus considérable, parce qu'il y a plusieurs dépenses à déduire ; il va au moins à 16 *l.* par acre. Dans les calculs fondés sur ce produit, il n'y a aucune différence sur l'âge du bois : si on le coupe à vingt ans, cela fera 320 *l.* par acre, c'est-à-dire vingt fois seize ; si c'est à cent ans, c'est 1600 *l.*, et ainsi du reste.

Seize *liv.* étant le produit annuel, cela donnera 20 millions 883 mille 561 acres pour le total de la France. — Il y a cependant là-dessus quelques observations à faire, ou l'on tireroit de fausses conséquences. Si l'on objecte qu'il se trouve plusieurs familles si pauvres qu'elles sont dans l'impossibilité de dépenser 60 ou 70 *l.* pour du bois, j'en conviendrai ; mais il y en a beaucoup qui en brûlent, quoique peut-être elles n'en achètent pas ; elles le volent, ainsi qu'en Angleterre, comme on me l'a généralement assuré ; or cette méthode de l'acquérir ne change rien à notre calcul, puisque le bois est aussi évidemment produit que s'il étoit vendu. Je suis cependant d'avis qu'il y a des familles trop pauvres, et trop mal situées pour pouvoir, par aucun moyen, se procurer une pareille con-

---

à 120,000,000 de *liv.* *Résultats d'un ouvrage*, 1791, page 35. J'approchois probablement plus de la vérité, en disant que la consommation des manufactures seules monte à cette somme, que lui, en faisant cette estimation de la *totalité*. L'impossibilité que son calcul soit vrai, paroîtra par la consommation de Paris seule, qui, selon lui, monte à 27,500,000 *l.* *Y.*

sommation

sommation. Mais d'un autre côté, si nous faisons entrer dans notre calcul, comme cela doit être, les vastes forges de fer, si nombreuses dans la Franche-Comté, le Limosin, la Lorraine et d'autres provinces, et les fonderies considérables, les verreries; les salines (*) et autres manufactures qui consomment des quantités immenses de bois, nous serons convaincus que ce *déficit* est amplement compensé, sans oublier la consommation qui se fait en bâtimens et en vaisseaux (**).

Acres, selon les cartes de Cassini	18817470
Acres, selon la consommation	30257101
Medium des deux	24537285
Ce qui, à 16 *l.* par acre, fait	392596560

Le marquis de Mirabeau ne nous informe pas de la donnée sur laquelle il calcule la quantité à 30 millions; mais comme il est probable qu'il a eu d'autres bases que celles sur lesquelles je me suis fondé, les deux résultats peuvent se fortifier l'un par l'autre.

(*) Les salines de la Franche-Comté et de la Lorraine consomment sept cent cinquante mille quintaux, à 2 *l.* par quintal, de bois seulement; c'est une somme de 1,500,000 *l. Recherches et consid. sur les finances*, in-8°. 1789, tom. 2, pag. 163. *Y.*

(**) *Crédit national*, pag. 105.

Récapitulation.

	Acres.
Terres de labour.	70000000
Vignes.	5000000
Bois	24537285
	99537285
Il reste pour les prairies, les pâtures permanentes, les landes qui ne produisent pas de bois, les grands chemins, les rivières, les étangs, &c.	32185008
TOTAL	131722293

Un auteur moderne a estimé les prairies à 15 millions d'arpens, c'est-à-dire à un quart de son estimation des terres de labour. Je ne vois pas, par les notes que j'ai prises dans tout le royaume, qu'elles montent à un tiers de cette quantité. Les bestiaux, sur de vastes étendues de terres labourables, sont nourris, sans prairies, avec du trèfle et de la luzerne, &c. Il se trouve des provinces où il n'y en a pas, excepté sur le bord des rivières, et leur largeur dans ces endroits n'est pas considérable. La charrue va jusqu'aux eaux de la Marne, et le long de la Loire il se trouve fort peu de prairies, souvent même il n'y en a pas. On voit sur les rives de la Seine des collines de craie, couvertes de bois, ou des plaines graveleuses mises en labour ; beaucoup de labour le long de la Garonne, et des vignes et des rochers sur le Rhône. La Saône est environnée de vastes prairies ; mais on les trouve plus généralement près des petites rivières que des grandes, et elles sont peu considérables en comparaison de la quantité des terres de labour. Le même auteur remarque que les vignobles paroissent à tout

le monde occuper plus de terrain que les prairies; conséquemment elles ne montent pas à 5 millions d'acres, espace occupé par les vignes. Nous avons trouvé que le produit brut du royaume, par une autre méthode de calculer, alloit à 6,240,000,000 de *l.* Les détails dans lesquels je viens d'entrer, donnent le résultat suivant :

	ACRES d'Angleterre.		ARGENT de France.
Terre de labour	70000000	à 40 *l.*	2800000000 *l.*
Vignes.	5000000	— 175	875000000
Bois	24000000	— 16	384000000
Prairies, riches pâturages.	4000000	— 100	400000000
Luzerne, &c.	5000000	— 100	500000000
Pâtures et bruyères. . .	23000000(*)	— 10	230000000
	131000000	— 40	5189000000

De-là il est évident que le dernier calcul, qui est fait sur des données différentes de celles de l'autre, est un calcul modéré : il en approche cependant autant qu'on devroit s'y attendre, en prenant des bases si différentes. Les vignes, les prairies, et la luzerne, sont ici les seuls objets qui ont éprouvé quelque amélioration ; et il seroit heureux pour la France, qu'elles occupassent un terrain proportionné à leur valeur. Le produit des terres de la-

(*) M. Roland de la Platière m'a informé, à Lyon, qu'en général les terres incultes ou les bruyères se vendent le tiers du prix des bois ; si leur produit étoit proportionné, il seroit de 5 ou 6 *l.* par acre ; mais dans l'estimation actuelle, les pâtures y sont comprises.

bour est sans doute beaucoup au-dessous de ce qu'il pourroit être. Le produit des terres labourables en Angleterre, peut être évalué, sans s'écarter de la vérité, à 50 *sh.* par acre, ou 15 *sh.* de plus que celles de France ; ce qui fait, dans soixante-dix millions d'acres, une différence de 52,500,000 *l.* sterling ; ou, argent de France, 1 milliard 260,000,000 ; et personne ne doit regarder cela comme le dernier degré d'amélioration, puisque ce calcul comprend toutes les terres de labour d'Angleterre, dont il y a de vastes étendues fort mal cultivées. Par un calcul fait avec beaucoup d'attention, les terres de labour de ce dernier royaume, à 15 *sh.* par acre de rente, *bien gérées*, rapportent un produit de 3 *l.* 14 *s.* 7 *d.* sterling par acre, ce qui est beaucoup plus du double du produit de la France. Vingt-sept millions d'acres de pâtures et de bruyères, à 10 *l.* l'une dans l'autre [estimation plutôt trop haute que trop basse], offrent un vaste champ à de grandes améliorations. Il y en a très-peu qui ne soient pas susceptibles d'être cultivées ; or, si l'on cultivoit dix millions de ces acres, ce qui est très-possible, de manière à ce qu'ils rapportassent seulement 48 *l.* par acre, les 480,000,000 qui en seroient le produit, fourniroient de vastes ressources au royaume. Les écrivains françois varient beaucoup sur la question du produit brut de la France. Le marquis de Casaux l'estime à 2,000,400,000 *l.* (*). Un autre écrivain moderne, à 5,015,500,000 *l.* (**).

(*) *Questions à examiner, avant l'assemblée des états-généraux*, p. 36, 1788. *Y.*

(**) *Apologie sur l'Edit. de Nantes. Y.*

Un autre dit (*) qu'il est de 1,780,550,000 *l.* M. de Tolozan le porte à un milliard 826 000,000 de *l.* (**); et M. Dellay d'Agier, de l'assemblée nationale, à un milliard 449,200,000 *l.* (***). — Ces calculs n'étant fondés sur aucunes *données* qui puissent les autoriser, n'ont d'autre mérite que celui de la conjecture, et d'approcher ainsi plus ou moins de la vérité; ce ne sont que des hypothèses. — Il est plus aisé de calculer le produit de la France que ses revenus, par la raison des diverses méthodes de louer ou d'administrer les terres. Nous ne serons cependant pas bien éloignés de la vérité, en estimant la rente des terres de labour et de la luzerne à 18 *l.* 14 *s.*, ce qui est le *medium* de mes notes sur ce sujet; celle des bois, à 14 *l.* 8 *s.*; celle des vignes, à huit et demi pour cent sur un achat de 1080 *l.*; celle des prairies, à la moitié du produit, ou à 50 *l.*; et les pâtures et les bruyères à 2 *l.*; ce qui n'est probablement pas trop bas, puisque dans une infinité de pays on les donne par-dessus le marché des terres qui les avoisinent; dans lequel cas, quoique leur produit soit d'une grande importance pour le tenancier, elles ne rapportent rien au propriétaire.

(*) *La subvention territoriale en nature*, par M. Garnier de Saint-Julien, 1789 in-8°., *p.* 21. Y.

(**) *Mémoire sur le commerce de la France*, in-4°. 1789, pag. 20. Y.

(***) *Balance du commerce*, 1791, tom. 2, pag. 220. Y.

RÉCAPITULATION.

	ACRES.	RENTE par acre.	TOTAL.
		l. *s.*	*l.*
Terres de labour et luzerne	75000000	à 18 14	1402500000
Bois	24000000	— 14 8	346500000
Vignes.	5000000	— 92 »	460000000
Prairies.	4000000	— 50 »	200000000
Bruyères.	25000000	— 2 »	46000000
	131000000	— 18 14	2455000000

Quoique le produit des terres d'Angleterre soit beaucoup plus considérable que celui des terres de France, cependant, sur la totalité, la rente du principal est moindre; c'est à cause des vignes, qui font près d'un cinquième des revenus de la France. — Si par produit net on entend le revenu, et si l'on n'entend pas cela, je ne sais sûrement pas ce que l'on peut entendre, on trouve des estimations du revenu dans plusieurs écrivains. Selon M. de Forbonais (*), il est de 800 millions; ce qui est éloigné au moins des deux tiers de la vérité. Un autre (**) l'estime à 1 milliard 794 millions. Un troisième se trompe assez grossièrement pour ne le porter qu'à 23 millions (***); un quatrième (****)

(*) *Prospectus sur les Finances*, 1789 pag. 11. *Y.*

(**) *Crédit National*, 1789, pag. 135. *Y.*

(***) *Essais de Patullo, sur la culture du Bengale.* Un autre ouvrage du même auteur : *Essais sur l'amélioration des terres*, in-12. 1758, fort cité par les écrivains françois. *Y.*

(****) *Réflexions sur une question d'économie politique*, par M. Varenne de Fenille, in-8°., 1790, *pag.* 24. *Y.*

dit qu'on suppose qu'il passe un milliard. M. de Calonne (*), après plusieurs comparaisons, le porte à 1 milliard 500 millions. Mais que doit-on penser des connoissances politiques des parlemens du royaume, qui déclarèrent que 600 millions d'impôts étoient plus que les deux tiers, et faisoient même les trois quarts de la *totalité du revenu territorial de la France* (**)? — Par ces expressions, ils ont dû entendre le produit brut du sol; c'est pourquoi ils étoient éloignés de cinq sixièmes de la vérité.

(*) *Requête au roi*, in-8°. 1786. *pag.* 155. *Y.*

(**) *Arrêtés du parlement de Grenoble*, du 21 août 1787, *du parlement de Toulouse*, du 27, *et du parlement de Besançon*, du 30. *Y.*

CHAPITRE XVII.

DE LA POPULATION DE LA FRANCE.

Comme ce sujet est beaucoup mieux traité lorsqu'on fait des recherches sur l'industrie, l'agriculture, la division des propriétés territoriales, &c. je me contenterai d'offrir au lecteur quelques faits recueillis en France avec soin, et qui sont des données fort utiles pour des arithméticiens politiques. M. l'abbé d'Expilly, dans son *Dictionnaire de la France*, estime le nombre d'habitans de ce royaume à 21 millions. Le marquis de Mirabeau (*) fait monter le dénombrement du royaume, en 1755, à 18 millions 107 mille. Dans la Normandie, un million 665 mille 200; et dans la Bretagne, 847 mille 500. M. de Buffon, dans son *Histoire Naturelle*, porte la population du royaume à 22 millions 672 mille 77. M. Messance, dans ses *Recherches sur la Population*, *in*-4°. 1766, donne des détails, d'où il conclut que dans plusieurs villes d'Auvergne, les naissances sont au nombre des habitans comme 1 à 24 $\frac{1}{2}$ $\frac{1}{40}$ $\frac{1}{80}$; les mariages annuellement, comme un à cent quatorze habitans; et les familles, l'une dans l'autre, composées de 5 $\frac{1}{8}$ $\frac{1}{24}$, ou

(*) *L'Ami des Hommes*, 1760, cinquième édit., *tom.* 4, *pag.* 181. T.

que vingt-quatre familles contiennent cent vingt-quatre habitans. Dans différentes villes du Lyonnois, les naissances sont aux habitans, comme 1 à $23\frac{3}{4}$; les mariages par an, un sur cent onze personnes, et les familles composées de $4\frac{3}{4}\frac{1}{80}$ (*); quatre-vingts familles contiennent trois cent quatre-vingt-un habitans. Dans plusieurs villes de Normandie, les naissances sont aux habitans, comme 1 à $27\frac{1}{2}\frac{1}{20}$; les mariages par an, un sur cent quatorze personnes; les familles sont composées de $3\frac{1}{2}\frac{1}{4}\frac{1}{20}$; vingt représentent soixante-seize habitans. Dans la ville de Lyon, les familles sont composées de $5\frac{.}{4}\frac{1}{60}$; soixante représentent trois cent seize habitans, et il s'en trouve peu dans cette ville où il y ait plus de vingt-quatre personnes. Dans la ville de Rouen, les familles sont composées de six personnes $\frac{1}{50}$, et il y a six personnes $\frac{1}{3}\frac{1}{12}$ par maison. A Lyon, il meurt tous les ans une personne sur $35\frac{1}{2}$. A Rouen, 1 sur $27\frac{1}{2}$. Terme moyen de la vie dans quelques paroisses de la généralité de Lyon, vingt-cinq ans; *idem*, dans la généralité de Rouen, vingt-cinq ans dix mois. A Paris, il y a annuellement une personne qui meurt sur trente; une famille est composée de huit personnes, et chaque maison en contient vingt-quatre $\frac{1}{2}$. En comparant le nombre des naissances de Paris par mois, pendant quarante ans, il a découvert que les mois où les femmes concevoient davantage, étoient mai,

(*) Le comité de *mendicité* assure que chaque famille de France est composée de cinq personnes, parce qu'elles ont chacune trois enfans. *Cinquième rapport*, pag. 34. *Y*.

juin, juillet et août, et que la mortalité fut, pendant quarante ans, comme il suit :

MOIS.	MORTS.
Mars.	77802
Avril.	76815
Mai	72198
Janvier.	69166
Février.	66789
Décembre.	60926
Juin	58272
Juillet	57339
Octobre.	54897
Septembre	54339
Novembre.	54029
Août.	52479

Il paroîtroit, par ce tableau, que le soleil a autant d'influence sur la santé des hommes que sur la végétation. Quel dommage que nous n'ayons pas de semblables tableaux de villes dans toutes les différentes latitudes et circonstances de la terre!

A Clermont-Ferrand, il meurt annuellement une personne sur 38. — A Carcassonne, une sur 22 $\frac{1}{2}$. — A Valence, une sur 24 $\frac{1}{2}$. — A Vitry-le-François, une sur 23 $\frac{1}{2}$. — A Elbeuf, une sur 29 $\frac{1}{2}$. — A Louviers, une sur 31 $\frac{1}{2}$. A Honfleur, une sur 24. — A Vernon, une sur 25. — A Gisors; une sur 29. — A Pont-Audemer, une sur 33. — A Neufchatel, une sur 24 $\frac{1}{2}$. — A Pont-l'Evêque, une sur 26. — Au Havre, une sur 35. D'après une comparaison dans sept des principales provinces du royaume, la population a augmenté, en soixante ans, dans la proportion de 211 à 196, ou d'un treizième. Résultat général. — La France avoit, en 1764, vingt-trois millions neuf cent neuf mille quatre cents habitans.

M. Moheau (*) accorde aux provinces les mieux peuplées dix-sept cents habitans par lieue carrée; et aux plus mauvaises, cinq cents; terme moyen, huit cent soixante-douze; et à ce taux, il fait monter le total de la population de la France à vingt-trois millions cinq cent mille ames, avec une augmentation d'un neuvième depuis 1688. L'île d'Oléron a une population de deux mille huit cent quatre-vingt-six personnes par lieue, et celle de Ré, de quatre mille deux cent cinq. Il calcule aussi qu'il meurt une personne sur trente-six tous les ans, et qu'il en naît une sur vingt-six. M. Necker, dans son ouvrage *de l'Administration des Finances de la France*, a écrit les particularités suivantes, qu'il est également nécessaire que nous ayons présentes à la mémoire. — Les naissances, dans tout le royaume, par an, d'après les années 1776, 77, 78, 79 et 80, étoient de neuf cent soixante-trois mille deux cent sept; — ce qui, étant multiplié par 25 $\frac{3}{4}$, selon sa proportion, donne vingt-quatre millions huit cent deux mille cinq cent quatre-vingts habitans à la France. Il fait mention de l'erreur grossière des économistes, qui estiment la population du royaume à quinze ou seize millions d'habitans. — Une autorité plus moderne, mais qui ne paroît pas fort exacte, fait monter la population du royaume à vingt-cinq millions cinq cent mille, dont le clergé est supposé composer quatre-vingt mille, la noblesse cent dix mille, les protestans trois millions, et les

(*) *Recherches sur la population de la France*, in-8°. 1780. Y.

juifs trente mille (*). Le comité des impositions assure qu'en multipliant les naissances des villes de France par trente, cela donnera leur population avec assez d'exactitude, mais elle n'est pas si grande dans les campagnes (**). En multipliant, selon cette donnée de 30, la population seroit de vingt-huit millions huit cent quatre-vingt-seize mille deux cent dix. Mais, beaucoup après toutes ces autorités, l'Assemblée nationale a fait faire des recherches sur la population de la France, et elles ont donné une solution plus exacte qu'aucun des calculs précédens; cela s'est pratiqué par le moyen des rôles des taxes, dans lesquels toutes les personnes non sujettes à l'imposition, sont enregistrées dans ce que nous nommerons des duplicata; et comme les ordres pour faire ces rôles sont positifs et explicites, que d'ailleurs il n'en revient aucun avantage à ceux qui cachent leur nombre, mais qu'au contraire ils sont, dans bien des cas, favorisés en raison du nombre de leurs enfans, on peut conclure que ce sont les guides les plus sûrs pour diriger nos calculs. En voici les détails:

(*) *Bibliothèque de l'Homme Public*, par MM. Condorcet, Peissonnel et Chapelier, *tom.* 5. *Y.*

(**) *Rap. du comité d'imposit. sur les taxes*, p. 27.

État général de la population du royaume de France.

NUMÉROS.	NOMS des DÉPARTEMENS.	POPULATION des VILLES et BOURGS.	POPULATION des VILLAGES et des CAMPAGNES.	TOTAL de la POPULATION.
1	Ain	42560	251511	293866
2	Aisne	86800	505253	592053
3	Allier.	42800	203280	246080
4	Alpes (basse) . .	58060	180606	218669
5	Alpes (hautes) .	29500	151833	181333
6	Ardèche	24600	185533	210133
7	Ardennes . . .	62100	113260	175360
8	Ariiège	31400	139266	170666
9	Aube	40100	157255	197355
10	Aude.	48400	203120	251520
11	Aveiron.	46500	258135	296635
12	Bouch.-du-Rhône.	163200	155933	322133
13	Calvados	105350	329850	435200
14	Cantal	39950	237385	277335
15	Charente	44100	224060	268160
16	Charente infér. .	89120	279300	368426
17	Cher	47900	228366	276266
18	Corrèze.	32750	221692	254442
19	Corse.	. . . . .	. . . . .	132266
20	Côtes-d'Or . . .	59350	367983	427333
21	Côtes-du-Nord .	27500	441166	468666
22	Creuse.	22800	244293	267093
23	Dordogne. . . .	51900	353433	405333
24	Doubs	56500	187500	224000
25	Drôme	29900	194100	224000
26	Eure	76600	323409	400000
27	Eure et Loire. .	41350	186050	230400
28	Finistère. . . .	63000	417000	480000
29	Gard.	100700	124900	225600
30	Garonne (haute.)	71600	182053	253653
31	Gers	54600	214200	268800
32	Gironde	200000	408000	608000
33	Hérault.	108700	155833	264533
34	Ille et Vilaine. .	50800	439866	490666
35	Indre.	50650	219750	270400
36	Indre et Loire .	82500	267566	349866
37	Isère	53700	269873	323273
38	Jura	30900	218700	249600
39	Landes.	36500	209700	246200
40	Loir et Cher. . .	51400	207800	259200
41	Loire (haute.) .	41100	172233	213333
42	Loire intérieure .	108100	399633	507733
43	Loiret	84600	185266	269866
44	Lot	40000	212900	268900
	TOTAL	2572680	10423645	13143716

NUMÉROS	NOMS des DÉPARTEMENS.	POPULATION des VILLES et BOURGS.	POPULATION des VILLAGES et des CAMPAGNES.	TOTAL de la POPULATION.
	D'autre part. . .	2572680	10423645	13143746
45	Lot et Caronne. .	55100	268666	308666
46	Lozère.	19400	176226	195626
47	Manche	88100	242566	330666
48	Marne.	36100	177293	213393
49	Marne (haute.). .	73600	248533	322133
50	Mayenne.	76200	206466	282666
51	Mayenne et Loire.	94000	200666	294666
52	Meurte.	65900	314366	380266
53	Meuse.	58100	194166	252266
54	Morbihan	42400	448266	490666
55	Moselle.	67000	223133	290133
56	Nord	168800	399733	568533
57	Nyèvre	34500	218100	252600
58	Oise.	53900	266100	320000
59	Orne	57800	328333	386133
60	Paris	556800	168533	725333
61	Pas-de-Calais. . .	79600	507066	586666
62	Puy-de-Dôme . .	82550	322783	405333
63	Pyrénées (basses.)	55490	231465	286955
64	Pyrénées (hautes.)	35000	122866	157866
65	Pyrénées Orient. .	31100	131033	162133
66	Rhin (bas.) . . .	96500	272366	362866
67	Rhin (haut.). . .	29500	276633	306133
68	Rhône et Loire. .	215400	460440	675840
69	Saône (haute.). .	18700	231966	250666
70	Saône et Loire . .	60100	342031	402131
71	Sarte	66500	296166	362666
72	Seine inférieure. .	184550	261316	445866
73	Seine et Marne. .	52300	293300	345600
74	Seine et Oise. . .	105900	214100	320000
75	Sèvres (denx.). .	56300	157033	213333
76	Somme	91600	294533	386133
77	Tarn.	51900	171500	223400
78	Var.	49900	213566	263466
79	Vendée	34900	191233	226133
80	Vienne	48700	232900	281600
81	Vienne (haute) .	41300	140033	181333
82	Vosges	28200	291800	320000
83	Yonne.	72000	360566	439466
	TOTAL GÉNÉRAL. .	5709570	20521480	26363077

En estimant les acres à cent trente-un millions sept cent vingt-deux mille deux cent quatre-vingt-quinze, on trouve que ce nombre d'individus donne, à une fraction près, cinq acres par tête. Cette proportion feroit exactement cent trente-un millions huit cent quinze mille trois cent soixante-dix acres. Si l'Angleterre étoit également peuplée, elle auroit, sur quarante-six millions neuf cent quinze mille neuf cent trois acres, plus de neuf millions d'ames; et, pour que nos deux îles eussent une population proportionnée à celle de la France, il leur faudroit dix-neuf millions huit cent soixante-sept mille dix-sept habitans; au lieu qu'elles n'en ont que quinze millions.

Ce détail donne lieu à une observation très-curieuse; il paroît par-là qu'il n'y a pas un quart du royaume, qui habite dans les villes; circonstance très-remarquable, parce que, selon les observations ordinaires, qui sont sans doute fondées sur des faits, on a trouvé que dans les pays florissans la moitié des habitans résidoit dans les villes. Plusieurs écrivains ont, je crois, regardé cette proportion comme celle de l'Angleterre. La même probabilité a lieu, par rapport à la Hollande et à la Lombardie, qui sont les plus riches pays de l'Europe. Je suis porté à attribuer ce fait singulier, par rapport à la France, à ce manque de succès dans son agriculture, que j'ai remarqué dans presque toutes les parties du royaume; je pense que c'est aussi un des résultats de l'extrême division du sol en petites propriétés. Il paroît

également par ce détail, que les villes de France ne sont pas assez considérables pour donner de la vigueur à l'industrie de la campagne, qui est toujours encouragée en proportion des demandes que les villes font des productions de l'agriculture. Je n'aurois guères pu trouver des preuves plus certaines et moins équivoques de la justesse de mes remarques, sur la trop grande division des propriétés territoriales et des fermes de ce royaume; et ce fait sert aussi à faire voir que le progrès des améliorations nationales n'a pas été fort rapide en France. Il faut que ses manufactures et son commerce aient fait bien peu de progrès, pour ne pas avoir produit une plus grande proportion que celle d'un cinquième des habitans dans les villes. Une industrie plus active auroit depuis long-temps *purgé la campagne* [pour me servir de l'expression de sir James Stuart] de ces bouches superflues : je ne dis pas de ces bras; car ces gens-là mangent plus qu'ils ne travaillent; et c'est leur manque d'occupation qui devroit les chasser dans les villes. Ce tableau curieux de la population fait naître une autre observation. J'ai fréquemment remarqué dans mon journal, que les grands chemins des environs de Paris sont déserts, en comparaison de ceux de Londres; que cette différence est beaucoup plus grande que celle de la population, et que l'on s'aperçoit d'un manque de commerce dans toutes les grandes routes du royaume, comme dans les environs de Paris. Or il faut remarquer que cette grande activité, que l'on rencontre par-tout sur les grands chemins d'Angleterre, provient

vient du nombre, de la grandeur et des richesses de ses villes, plus que d'aucune autre circonstance. Ce n'est pas la campagne, mais les villes qui donnent cette circulation rapide d'un bout du royaume à l'autre; et, quoiqu'au premier abord la France paroisse avoir l'avantage sur ce point, un examen plus attentif détruit cette idée. Dans la liste qui va suivre, on trouvera certainement que l'avantage se trouve du côté de la colonne angloise.

Angleterre.	*France.*
Londres.	Paris.
Dublin.	Lyon.
Edimbourg.	Bordeaux.
Liverpool.	Marseille.
Bristol.	Nantes.
Newcastle.	Le Havre.
Hull.	La Rochelle.
Manchester.	Rouen.
Birmingham.	Lille.
Norwich.	Nismes.
Corke.	Saint-Malo.
Glasgow.	Bayonne.
Bath.	Versailles.

La grande supériorité de Londres et de Dublin sur Paris et sur Lyon, rend toute la comparaison ridicule. Je crois, sans exagération, que Londres seul est égal à Paris, Lyon, Bordeaux et Marseille, comme on le voit par les rôles de la population, et par les richesses et le commerce de toutes ces villes. Mais quand on réfléchit que les villes d'Angleterre, &c., ne sont que des portions d'une population de quinze millions d'ames seulement, tandis que celles de France sont des fractions de vingt-six millions, la comparaison

fait voir, au premier coup d'œil, la grande supériorité d'un pays sur l'autre (*), sous le rapport de l'activité.

De tous les sujets d'économie politique je n'en connois aucun qui ait donné lieu à tant d'erreurs que la population. Elle semble, depuis plusieurs siècles, avoir été regardée comme le seul signe certain de la prospérité nationale. Les politiques de ce temps-là, et la majorité des politiques actuels, ont été d'avis qu'il n'y avoit qu'a faire le dénombrement du peuple, pour assurer le degré de prospérité d'un pays. Il y a vingt-deux ans que, dans mon *Voyage au nord de l'Angleterre*, 1769, je me mis en garde contre une pareille doctrine, et que j'ai eu la présomption d'avancer, qu'*aucune nation n'est riche ou puissante* par le seul moyen *d'une grande population; il n'y a que les gens industrieux qui constituent la force d'un empire*; j'ai répété cette assertion ailleurs et l'ai fondée sur d'autres calculs et combinaisons. A peu près dans le même temps, un génie supérieur [sir James Stuart]

(*) Que doit-on penser de ces politiques *célèbres*, les nobles de Dourdan, qui demandent des entrées aux portes des villes, non pas comme une bonne méthode d'imposition, mais pour arrêter la trop grande population des villes, « qui n'a jamais lieu que par l'abandon des campagnes ». Cahier, page 20. Le comte de Mirabeau, dans sa *Monarchie Prussienne*, a souvent recours à la même idée. — Il se trompe grossièrement quand il dit que les habitans de la France, étoient trois fois plus nombreux que ceux de l'Angleterre, s'il a voulu dire par l'Angleterre, comme on doit le suppposer, l'Ecosse et l'Irlande conjointement, *tome* 1, *p.* 402. *Y*.

surpassa de beaucoup mes foibles efforts, et expliqua en maître les principes de la population. Long-temps après cette époque, d'autres écrivains ont paru ; ils ont examiné le sujet sous son vrai point de vue; et aucun d'eux n'a égalé M. Herenschwandt, qui, dans son *Économie Politique moderne*, 1786, et dans son *Discours sur la division des terres* (*), 1788 a pour ainsi dire épuisé le sujet. Je n'omettrai cependant pas de faire mention du rapport du Comité de Mendicité à l'Assemblée nationale. Le passage suivant fait le plus grand honneur à son discernement. « C'est ainsi que malgré les assertions, sans ces e « répétées depuis vingt ans, de tous les écrivains « politiques qui placent la prospérité d'un em- « pire dans sa plus grande population, une po- « pulation excessive, sans un grand travail et « sans des productions abondantes, seroit au « contraire une dévorante surcharge pour un « état, car il faudroit alors que la même somme « de travail fût abandonnée à une plus grande « quantité de bras; il faudroit que cette excessive « population partageât les bénéfices de celle qui, « sans elle, eût trouvé une subsistance suffisant ; il « faudroit, enfin nécessairement, que le prix de ce « travail baissât par la plus grande concurrence « des travailleurs, d'où il résulteroit une indi- « gence complette pour ceux qui ne trouveroient « pas de travail, et une subsistance incomplette

(*) Voyez particulièrement, *pag.* 48, 51, &c. F.

« pour ceux même auxquels il ne seroit pas re-« fusé (*). »

La France elle-même fournit une preuve irréfragable de la vérité de ces opinions ; car je suis parfaitement d'avis, par les observations que j'ai faites dans toutes les provinces du royaume, que sa population est si fort au-dessus de son industrie et de son travail, qu'elle seroit beaucoup plus puissante et infiniment plus florissante, si elle avoit cinq ou six millions d'habitans de moins. Sa trop grande population fait qu'elle offre de toutes parts un spectacle de misère, tout-à-fait incompatible avec le degré de prospérité nationale, auquel elle étoit susceptible de parvenir, même sous son ancienne forme de gouvernement. Un voyageur, moins attentif que moi aux objets de cette nature, doit apercevoir à chaque pas des signes non équivoques de détresse, et il ne sera pas étonné, quand il considérera les prix du travail et des subsistances, et la misère qu'occasionne à la basse classe du peuple une petite hausse dans le prix du blé ; misère qui ne manque jamais de s'accroître par la crainte qu'elle excite d'un manque total de subsistances. Les causes de cette grande population ne se trouvent sûrement pas dans la protection de l'ancien gouvernement, accordée aux basses classes du peuple, car il les abandonnoit au contraire à la verge des ordres privilégiés. Il est cependant juste de dire qu'il n'y avoit rien dans les

(*) *Plan de travail du Comité pour l'extinction de la mendicité*, presenté par M. de Liancourt. in-8°. 1790, *p.* 6. *Y.*

principes de l'ancien gouvernement, qui fût assez directement contraire à la population, pour en empêcher l'augmentation. Plusieurs écrivains françois nous ont souvent étourdi de leur croassement prophétique sur la désolation de ce royaume, avec à peu près autant de vérité que ce qui a été dit sur le même sujet en Angleterre. M. Necker, dans un passage fort sensé, leur donne à tous une réponse décisive, qui peut s'appliquer à l'état de l'Angleterre comme à celui de la France (*). La grande population de la France ne sauroit non plus être attribuée au climat, car les tableaux des naissances et des morts n'offrent rien de plus favorable dans ce pays que dans le nôtre. D'ailleurs, un climat beaucoup plus mauvais, tel que celui de la Hollande et de la Flandre, et d'une partie de l'Allemagne et de l'Italie, donne une plus grande population (**). Elle ne peut non plus être attribuée à la prospérité extraordinaire de ses manufactures; car les nôtres sont beaucoup plus considérables, en proportion du nombre d'habitans des deux pays.

J'attribue cette grande population à la division des terres en petites propriétés, qui est portée en France à un point dont il n'y a point d'exemple en Angleterre. Tout ce qui a la moindre apparence

(*) De l'Administration des Finances. *Œuvres* in-4°, Londres, p. 320. *Y.*

(**) Un écrivain italien, fort ingénieux, estime la population de la France à douce cent quatre-vingt-dix ames par lieue, et celle de l'Italie, à treize cent trente-cinq. *Fabbroni, Réflexions sur l'Agriculture*, p. 243. *Y.*

de subsistance engage les hommes à se marier. Un héritage de dix à douze acres, à diviser entre les enfans du propriétaire est regardé comme un établissement permanent, et occasionne un mariage, dont les enfans meurent faute d'avoir assez de nourriture (*) ; on retient les enfans à la maison, pour épuiser leurs parens, tandis qu'ils devroient être dans les villes. Dans les pays où il y a d'immenses quantités de terres incultes, susceptibles d'un certain degré de fertilité, comme au pied des Pyrenées, et appartenant à des communautés qui ont envie de les vendre, l'économie et l'industrie, animées du desir de se marier et de s'établir, sont florissantes. Dans ces pays il y a une augmentation de population, qui ressemble en quelque chose à celle d'Amérique; et quand la terre est à bon compte, il ne s'y trouve que peu de détresse. Mais comme dans de pareilles circonstances la population est rapide, le moindre échec qu'éprouvent les subsistances, est accompagné d'un excès de misère; il en est de même lorsque les landes deviennent plus chères, ou qu'elles sont en grande partie vendues, ou qu'il y a des difficultés pour les acquérir, ce que j'ai souvent rencontré dans ces montagnes. Du moment où il se présente quelque obstacle, la détresse de ces individus est

(*) M. Necker, dans la même section citée ci-dessus, remarque que c'est le cas de la France; et observe avec justesse, qu'en parlant de la population d'un pareil pays où il se trouve une trop grande proportion d'enfans, un million d'ames ne signifie pas la force ni le travail d'un million d'habitans dans les pays autrement constitués. T.

proportionnée à l'activité et à la vigueur qui avoient excité la population. Il est visible que, dans le cas que je viens de citer, il n'y a jamais de misère quand les manufactures et le commerce du pays sont assez florissans pour avoir besoin de ce surcroît de population de la campagne; car c'est-là précisément la balance des occupations qui a lieu dans une société bien organisée, la campagne engendrant des habitans pour suppléer aux demandes et à la consommation des villes et des manufactures. La population augmentera peut-être avec trop de rapidité dans tous les états pour cette consommation. L'Angleterre est à cet égard, par la prospérité sans égale de ses manufactures, dans une situation plus desirable qu'aucun autre pays de l'Europe; mais, en Angleterre même, la population est quelquefois trop rapide, comme il est facile de le voir par l'augmentation dangereuse de la taxe des pauvres dans les villages; car ses manufactures étant en grande partie employées pour une consommation étrangère, sont souvent exposées à de *mauvais momens*, à un manque de demandes qui prive d'emploi nombre d'individus, et les fait recourir à la paroisse pour obtenir des subsistances. Cependant il n'est rien arrivé de semblable depuis la fin de la guerre d'Amérique, et les sept années qui se sont écoulées depuis cette période, peuvent être décidément appelées les plus heureuses que l'Angleterre ait jamais vues. On m'a souvent dit en France, laisseriez-vous les terres incultes, plutôt que de les voir cultiver par petites portions, de peur d'une trop grande population? — Non sûre-

ment : j'en encouragerois au contraire la culture ; mais je défendrois la division des petites fermes, qui est aussi nuisible à l'agriculture que désastreuse pour l'universalité des habitans.

Les éloges unanimes donnés à une grande subdivision, dans le sein même de l'assemblée nationale, proviennent sans doute de ce qu'on n'a point assez examiné les faits. Parcourez les pays où les propriétés sont extrêmement divisées, et vous y trouverez [au moins c'est ce que j'ai généralement trouvé] beaucoup de misère, et probablement une mauvaise agriculture. Examinez, au contraire, ceux où cette subdivision n'a pas eu lieu, vous trouverez une agriculture beaucoup meilleure, et infiniment moins de pauvres. Si vous vouliez voir un canton dont les habitans jouissent de la portion d'aisance dont on pouvoit jouir sous le système politique de l'ancien gouvernement de France, il faudroit nécessairement que vous allassiez dans une province où il n'y a pas du tout de petites propriétés ; il faudroit que vous visitassiez les grandes fermes de la Beauce, de la Picardie, de la Normandie et de l'Artois ; et là vous ne trouveriez pas plus de population que celle qui est régulièrement employée, et régulièrement payée ; si, malgré cette règle, vous trouviez dans de pareilles provinces beaucoup de détresse, il y auroit vingt contre un à parier que ce seroit dans une paroisse sur laquelle se trouvent des communes qui excitent les pauvres à nourrir des bestiaux, à avoir des propriétés et de la misère. Quand vous voudrez entreprendre ce voyage politique, terminez-le par

l'Angleterre, et je vous ferai voir une race de paysans bien vêtus, bien nourris, bien abreuvés de leur superflu, bien logés et à leur aise; cependant, parmi eux il ne s'en trouve pas un sur mille qui ait des terres ou des bestiaux. Quand vous aurez examiné tout cela, retournez à votre tribune, et prêchez-y, si vous voulez, en faveur d'une fréquente division des propriétés territoriales.

Il y a encore, sur ce point, deux erreurs grossières dont il est à propos de faire mention; ce sont l'encouragement donné au mariage, et l'idée d'importance attachée à la prétendue nécessité d'attirer les étrangers. Ces principes ne sont aucunement fondés dans un pays tel que la France. Le mal dominant du royaume, c'est de posséder un si grand nombre d'habitans, qu'il ne peut ni les employer ni les nourrir. Pourquoi donc encourager le mariage? faut-il faire naître un plus grand nombre d'hommes, parce que vous en avez déja plus que vous n'en pouvez employer! Il y a déja une si grande concurrence pour la nourriture, que vos concitoyens meurent de faim, ou sont dans la misère; et vous voulez encore augmenter cette concurrence! Vous devriez employer une politique contraire. Vous devriez peut-être mettre des entraves au mariage de ceux qui ne peuvent pas démontrer qu'ils ont la perspective de maintenir les enfans qui en seront le résultat. Mais pourquoi encourager les mariages? n'êtes-vous pas sûrs qu'il s'en fera dans tous les cas où il doit s'en faire? L'établissement d'un grand nombre d'occupations occasionne toujours un nombre proportionnel de

mariages. Votre politique est donc au moins inutile, si elle n'est pas pernicieuse.

Il n'est pas plus sage de chercher à attirer les étrangers dans un royaume tel que la France. Tandis que les paysans y meurent de faim, il n'est pas raisonnable de vouloir importer des étrangers qui ne serviroient qu'à augmenter la concurrence, ainsi que la disette des choses de première nécessité, dont la quantité est déja insuffisante pour la population du royaume. Tels cependant doivent être les effets de ces fausses mesures, si les nouveaux venus sont des gens industrieux; s'ils sont de la haute classe, leur émigration est fort peu importante, et n'est pas un objet de saine politique; ce ne sera jamais pour obtenir de l'occupation dans un autre pays, qu'ils quitteront leur patrie. Une mauvaise politique adoptée chez eux, tel sera le motif de leur émigration; mais pareils exemples ne se trouvent pas dans le cours des événemens ordinaires; il faut, pour les produire, des persécutions telles que celles d'un duc d'Albe, ou la révocation de l'édit de Nantes. L'humanité seule exige que tous les pays tendent les bras à de pareils fugitifs, et en les recevant, ils peuvent en retirer des avantages considérables, comme il arriva à l'Angleterre; mais ces sortes d'émigrations ne sont pas celles dont je veux parler; j'entends plutôt l'établissement de colonies, semblables à celles que le roi d'Espagne a établies dans la Sierra-Morena. Il importa de pauvres allemands, en dépensant des sommes immenses, et leur fournit tous les objets nécessaires pour établir de petites

fermes dans ces déserts, tandis que toutes les villes d'Espagne sont remplies de fainéans et de vagabonds qui ne doivent leurs moyens d'existence qu'à des évêques ou à des couvens. Supprimez graduellement cette charité aveugle, mère d'une infinité d'abus et de maux, et donnez en même temps de pareilles occupations à vos propres pauvres; par cette politique, vous n'aurez pas besoin d'étrangers, et vous pourrez établir en Espagne, dix familles espagnoles, pour la dépense que vous occasionnera l'établissement d'une seule famille allemande. On entend souvent parler d'un manque de population en Espagne et dans d'autres pays; mais de pareilles idées sont, en général, le résultat de l'ignorance, puisqu'il est notoire que tous les pays mal gouvernés sont ordinairement trop peuplés. L'Espagne, grâces à la beauté de son climat, l'est certainement beaucoup trop, malgré son manque apparent d'habitans; car, comme nous l'avons fait voir ci-dessus, le pays qui contient plus d'habitans qu'il ne peut en entretenir par l'industrie, où ils sont obligés de mourir de faim, ou de vivre des charités des autres, est évidemment trop peuplé (*); et l'Espagne est peut être le pays le plus peuplé de l'Europe en proportion de son industrie. Quand la grande maladie d'un état est de posséder

(*) Un auteur italien, avec qui j'ai eu le plaisir de converser à Turin, observe avec beaucoup de justesse, qu'une population proportionnée aux productions de la nature et de l'art, est aussi avantageuse à une nation, qu'une population surabondante lui est nuisible. *L'abbe Vasco. Réponse au programme de l'Académie royale des Sciences*, &c. 1788. *Y.*

un plus grand nombre d'habitans qu'il n'y a de sagesse dans ses institutions politiques pour les gouverner, le remède n'est pas d'attirer des étrangers, *il se trouve beaucoup plus près.*

Consommation. Vingt années de consommation à Paris, de Bœufs, de Veaux, de Moutons et de Cochons, comme elles se trouvent dans les livres d'entrées.

Années.	Bœufs.	Veaux.	Moutons.	Cochons.
1767	68763	106579	558577	37899
1768	69985	112949	344320	32299
1769	66581	116608	333916	36186
1770	66818	110578	336013	36712
1771	65360	107598	314124	30753
1772	63390	101791	293946	28610
1773	65324	99749	309137	29391
1774	58025	103247	309573	30032
1775	68306	109205	309662	32722
1776	71208	102291	328505	37740
1777	71755	104600	343300	35823
1778	73606	107292	328868	36204
1779	73468	99952	324028	38211
1780	71488	104825	308043	41419
1781	70484	99533	317681	41205
1782	72107	100706	316563	44772
1783	71042	98478	321627	39177
1784	72984	100112	327034	39621
1785	73816	94727	322628	28697
1786	75088	89575	328699	39572

Medium par année. — Bœufs, 69883; Veaux, 103271; Moutons, 323762; Cochons, 36332.

Ce sont les nombres pour lesquels on paye les droits; mais les commis de la douane estiment ce qui passe en contrebande, à un sixième de ces nombres (*).

(*) Il paroîtra sans doute étrange qu'une marchandise, telle que des bœufs, puisse se passer en contrebande, et en si grand

La consommation de la farine est de quinze cents sacs par jours ; pesant chacun trois cent vingt livres. Il faut neuf setiers de grain pour remplir quatre de ces sacs de farine ; c'est donc trois mille trois cent soixante-quinze setiers de grain par jour. Cela fait, par an, un million deux cent trente-un mille huit cent soixante-quinze setiers ; les arithméticiens politiques de France s'accordent, pour fixer la consommation de grain des habitans de tout le royaume, à trois setiers par tête, l'une dans l'autre ; mais cela ne nous mène pas à la connoissance de la population de la capitale, parce que l'immense consommation de viande que l'on y fait, doit considérablement diminuer cette proportion. On peut probablement l'évaluer à deux setiers, ce qui donnera, pour la population, six cent quinze mille neuf cent trente-sept individus. La population, selon le compte de M. Necker, étoit de six cent soixante mille ames. Le dénombrement de 1790 ne la faisoit monter qu'à cinq cent cinquante mille huit cents ; et il y a bien des raisons de croire que la révolution avoit causé cette diminution, au moins dans le nombre des habitans de la capitale. Cette assertion est encore justifiée par la consommation, qui n'est aujourd'hui que de treize cent cinquante sacs de farine par

---

nombre ; mais il y a mille moyens de le faire ; on en a découvert un, et l'on suppose qu'il en existe encore plusieurs du même genre : on avoit fait un souterrain qui passoit sous les murs de la ville, et qui conduisoit dans la cour d'un boucher de Paris ; on y fit, pendant long-temps, passer des troupeaux entiers, avant qu'il fût découvert. *Y.*

jour, ou qui est réduite d'un dixième ; ce qui, en raison de deux setiers par tête, donne une population de cinq cent cinquante-quatre mille trois cent quarante-quatre ; et comme ce total ne diffère que d'à peu près deux mille de celui du dénombrement, il prouve que deux setiers par tête est une estimation assez juste.

Quoique ce calcul ne s'accorde pas parfaitement avec celui de M. Necker, il en approche néanmoins davantage que les calculs du docteur Price, et de cet habile arithméticien politique, M. Howlet. Comme le dernier dénombrement de Paris montre que sa population étoit [en raison de la consommation de grain] de six cent quinze mille neuf cent trente sept individus, quand ses naissances alloient à vingt mille cinq cent cinquante, ce fait confirme le calcul général de toute la France, que les naissances des grandes villes peuvent se multiplier par trente, pour en connoître la population ; car le nombre des naissances ci-dessus mentionné fait six cent seize mille cinq cents ; ce qui approche tellement de la vérité, que la différence n'est pas digne d'attention. Le multiplicateur de M. Necker est absolument confirmé ; et le résultat qui donne à la France une population de vingt-six millions d'ames, a prouvé que le docteur Price, qui l'avoit estimée à trente millions, a commis une erreur aussi grossière en plus, dans son estimation de la population de la France, que celle qu'il a commise en moins, au sujet de l'Angleterre, comme M. Hawlet le lui a prouvé. Il semble que le sort de ce calculateur ait été d'être

réfuté sur presque tous les sujets politiques qu'il a traités; sur les maux résultans des enclos, sur la diminution des habitans en Angleterre, sur la population de la France, et sur la ruine, annoncée d'une manière si dogmatique, d'une multitude de sociétés annuelles, qui pourtant ont prospéré en proportion des maux qu'il leur a prédits. La consommation de vin de Paris, taux moyen pour les derniers vingt ans, a été de deux cent trente mille à deux cent soixante mille muids par an; *medium*, deux cent quarante-cinq mille. En 1789, elle n'alla qu'à cinquante mille muids, à cause de la contrebande, pendant ces temps de confusion et de désordre. Dans deux cent quarante-cinq mille muids, il y a soixante-dix millions cinq cent soixante mille pintes de Paris; ce qui porte la consommation journalière à cent quatre-vingt-treize mille trois cent quinze pintes; si l'on ajoute à cela, selon le calcul des commis aux barrières, un sixième passé en contrebande, on trouvera deux cent vingt-cinq mille cinq cent trente-quatre, ce qui donne un tiers de pinte et un dixième de tiers par tête journellement. Il est très-difficile de calculer la consommation de la viande, parce que le poids des bestiaux n'est pas marqué; on ne peut que la deviner, c'est pourquoi le lecteur ne regardera ce qui suit que comme une simple conjecture. J'ai examiné, dans différens temps, plusieurs centaines de bœufs, et je les estime l'un dans l'autre à huit cent quarante livres pesant; mais comme il y en a sans doute de plus petits, ne les comptons qu'à sept cents livres, et ne parlons plus, dans ce

cas ci, de ce qui passe en contrebande; car, quoique sur le total des denrées la contrebande puisse monter à un sixième, elle n'est sûrement pas si forte sur l'article des bœufs: estimons les veaux à cent vingt livres pesant, les moutons à soixante, et les cochons à cent.

Bœufs.	60883 à 700 liv.	font 48918100 l. p.
Veaux	103271—120	12392520
Moutons	523762— 60	19425720
Cochons.	36332—100	3633200
TOTAL (*).		84369540

Cette quantité, divisée entre une population de six cent quinze mille neuf cent trente-sept, donne à chaque individu cent trente-six livres de viande pour sa consommation annuelle, ou plus d'un tiers de livre par jour. Pendant les mêmes vingt années, la consommation moyenne de Londres a été par an, taux moyen, de quatre-vingt-douze mille cinq cent trente-neuf bœufs et de six cent quarante-neuf mille trois cent soixante-neuf moutons (**) Les bœufs pesoient probablement huit cent quarante livres chacun, et les moutons, cent livres;

(*) Long-temps après que ceci fut écrit, j'ai reçu les *résultats d'un ouvrage* de M. Lavoisier, 1791, dans lequel il donne un tableau de la consommation de Paris; mais je ne sais sur quelle autorité. Pour avoir le poids par tête, il estime le total de toutes les viandes à quatre-vingt-deux millions trois cent mille livres pesant. *Y.*

(**) *Report of the com. of the court of common counoil*, 1786, *in-folio*, p. 75. *Y.*

lesquels

lesquels deux articles seuls, sans compter les veaux et les cochons, font cent quarante-deux millions six cent soixante-neuf mille six cent soixante; cependant ce nombre n'est pas, à beaucoup près, tout ce qui est amené à Londres; car le total ne sauroit s'estimer avec certitude, parce que les bestiaux ne payent pas de droits d'entrée comme à Paris.

La consommation de Brest est, prise sur le registre de 1778, lorsque vingt-deux mille ames, dans dix-neuf cents maisons, consommoient quatre-vingt-deux mille boisseaux de grains de toute espèce, de cent cinquante livres pesant chacun, de seize mille barriques de vin et d'eau-de-vie, et de mille barriques de cidre et de bière (*). Cette consommation fait par tête — grain, deux setiers $\frac{1}{5}$, de deux cent quarante livres pesant par an; — eau-de-vie, bière et cidre, un tiers de pinte, par tête, par jour.

Nancy consommoit, en 1733, quand il contenoit dix-neuf mille six cent quarante-cinq habitans:

Bœufs, deux mille quatre cents. — Veaux, neuf mille soixante-treize. — Moutons, onze mille huit cent soixante-trois. — Total, vingt-trois mille trois cent trente-huit. Il consommoit donc plus d'un de ces animaux par tête, selon sa population.

En 1738, quand il contenoit dix-neuf mille huit cent trente-un habitans, il consommoit:

(*) *Encyclopéd. méthodique, marine*, tom. 1, partie 1, pag. 198. *Y.*

Bœufs, deux mille trois cent neuf. — Veaux, cinq mille trente-huit. — Moutons, neuf mille cinq cent quarante-neuf. — Total, seize mille huit cent quatre-vingt-seize [*]. Plus de trois quarts chacun.

La consommation de Paris est de trois quarts de bête par habitant. Comme le plus beau bétail du royaume est envoyé à la capitale, la proportion du nombre devroit être moindre; mais les richesses de cette capitale justifieroient la supposition d'une plus grande consommation comparative.

CHAPITRE XVIII.

De la police des grains en France.

De tous les sujets que nous avons traités, la police des grains est celui qui montre le plus clairement jusqu'à quel degré de folie peuvent se porter des hommes qui montrent cependant du bon sens, en raisonnant sur d'autres matières. L'un d'eux nous dit [je me borne à des autorités françoises, étant maintenant occupé à faire des recherches dans ce royaume] que le prix est exactement en proportion de la quantité de grain et de la quantité d'argent qui se trouve en même temps dans

(*) *Descript. de la Lorraine*, par M. Durival, *trois volumes in-4°.* 1778, *tom.* 2, *pag.* 5. *Y.*

le royaume (*); et que, lorsque le blé vaut 36 *l.* le setier, c'est une preuve qu'il n'y en a pas la moitié assez pour atteindre la moisson (**). Il propose d'établir des magasins dans tous les marchés, et de défendre, sous peine d'amende très-rigoureuse, un prix au-dessus de 24 *l.* Cette méthode ne tarderoit pas à le faire monter, en très-peu de temps, à 50 *l.*, et peut-être à 100. Il est prouvé que le prix du grain ne dépend pas de la quantité d'argent, par la hausse subite occasionnée par des alarmes, ce dont cet auteur a dû voir un exemple l'année même qu'il publia ses pensées; car à peine le Mémoire de M. Necker à l'assemblée nationale eut-il paru, que le grain augmenta, en une semaine, de 30 pour 100; cependant il restoit dans le royaume la même quantité d'argent et de grain qu'avant la publication de ce Mémoire; mais il a déja été suffisamment démontré qu'un très-petit *déficit* dans la récolte, fait une énorme différence dans le prix du grain. Je pourrois même ajouter que la crainte d'un pareil *déficit*, bien ou mal fondée, produit le même effet.

Je tire de-là une conséquence, qui n'est pas de peu d'importance pour tous les gouvernemens; c'est qu'ils ne doivent jamais rendre publiques leurs appréhensions d'un manque de grain. Or, les moyens le plus ordinairement employés par les gouvernemens, pour exprimer leurs craintes, sont de pu-

(*) *Considérat. sur la cherté des grains*, par M. Vaudrey, 1789, in-8°. *pag.* 5. *V.*

(**) *Ibid.* pages 7, 8, 19. *V.*

blier des proclamations contre l'exportation, des prohibitions, des ordonnances pour en régler la vente ; des arrêts ou des lois contre les monopoleurs ; ou de se vanter d'une manière frivole, comme M. Necker, de pouvoir en importer des quantités considérables de chez l'étranger. Toutes ces mesures produisent les mêmes effets ; elles confirment, aux yeux du peuple, les appréhensions d'un *déficit*. Lorsque les gens de la basse classe s'aperçoivent que le gouvernement est alarmé aussi bien qu'eux, leurs craintes augmentent ; ils s'élèvent avec fureur contre les monopoleurs, ou plutôt contre les spéculateurs ; car tel est le nom qui leur convient le mieux, et alors toutes les démarches qu'ils font ne manquent jamais d'augmenter le mal. Le prix hausse encore infailliblement, quand on met de telles entraves à la circulation intérieure des grains. Dans cet état de folie, de rage et de fureur où se trouve le peuple, l'abondance d'un district ne sauroit suppléer aux besoins d'un autre, à moins que l'on n'accorde une forte prime, non-seulement pour payer les frais de transport, mais encore pour assurer le grain dans les greniers, contre les soupçons aveugles et la violence du peuple. Pour exciter cet esprit de fermentation, il suffit seulement que le gouvernement publie un acte quelconque qui découvre des alarmes ; le peuple craint aussitôt une famine, et cette crainte ne sauroit avoir lieu, sans l'occasionner en partie.

Il est donc du devoir d'un gouvernement sage et éclairé, quand il appréhende une disette de

grains, de prendre secrètement les meilleures mesures possibles, ou pour empêcher l'exportation, ou pour en encourager l'importation, et d'éviter de rendre aucun décret ou déclaration publique à cet effet. L'histoire du grain en France, pendant l'année 1789, est une preuve convaincante de la justesse de ces principes. Par-tout où je passai [et je traversai plusieurs provinces] je m'informai des causes de la disette ; et l'on m'assura, dans tous les endroits, que la cherté du grain étoit la chose du monde la plus extraordinaire ; que, quoique la moisson n'eût pas été abondante, cependant c'étoit une moisson ordinaire ; et conséquemment, qu'il falloit que le manque de grain eût été occasionné par l'exportation. Je leur demandai s'ils étoient sûrs qu'on en eût beaucoup exporté, ils répondirent que non ; mais que cela avoit pu être fait secrètement : ces réponses prouvoient assez que les exportations n'étoient que chimériques. La cherté parvint cependant à un point, en mai et en juin principalement [non pas cependant sans avoir été fomentée par des gens qui cherchoient à pousser le peuple au dernier degré de rage et de désespoir], que M. Necker jugea à propos, non-seulement de faire acheter d'immenses cargaisons de blé et de grain dans toutes les parties de l'Europe ; mais même d'annoncer, au mois de juin, avec beaucoup d'ostentation, au public, les mesures qu'il avoit prises pour cet objet, dans un écrit appelé, *Mémoire instructif*, dans lequel il déclare qu'il a acheté, et ordonné qu'on achetât

un million quatre cent quatre mille quatre cent soixante-trois quintaux de différentes espèces de grains, dont plus de huit cent mille quintaux étoient déja arrivés (39).

Je fus témoin, dans plusieurs marchés, des effets de cette publication : au lieu de faire baisser le prix, elle le fit hausser énormément. Un jour de marché à Nangis, il monta de 38 à 43 *l.* le setier de deux cent quarante liv. pesant ; et le marché suivant, qui étoit le premier juillet, il alla à 49 *l.* ; le jour suivant, à Coulommiers, la police le taxa à 4 *l.* 5 *s.*, et à 4 *l.* 6 *s.* les vingt-cinq liv. pesant. Mais, comme les fermiers ne voulurent pas l'apporter au marché, à ce prix-là, ils le vendirent

(39) L'époque de 1790, sous le rapport de la cherté des grains, ne peut aucunement servir de base à la conduite d'un gouvernement, relativement à l'importation et à l'exportation des denrées de première nécessité ; ni lui fournir un exemple sur lequel il doive se régler pour établir la police à suivre pour les grains. Dans un temps de révolution, les ambitieux et les intrigans, se disputent le pouvoir, et pour le saisir, ils tâchent de ranger le peuple dans leur parti. Pour cet effet, ils exagèrent les maux qu'il souffre, lui montrent les dangers qui le menacent, et en même temps les ressources qu'ils ont pour l'y soustraire. M. Necker, rappelé au ministère, qu'il n'avoit quitté qu'avec beaucoup de peine, et voulant s'y maintenir, devoit nécessairement caresser tous les partis. Il falloit donc montrer à l'assemblée constituante toutes les ressources de son génie, et éblouir un peuple crédule dont il étoit l'idole. Il réussit dans son projet, et en épuisant le trésor public, on le regarda comme le sauveur de la patrie, parce qu'il avoit acheté à grands frais, des grains pour fournir du pain pendant quelques jours. Un gouvernement sage ne révèle pas les maux auxquels il s'occupe d'apporter du remède. Annoncer au peuple les périls qu'il court, c'est l'exciter à commettre des excès ; lui montrer le danger, c'est l'entraîner dans le précipice ; lui dire que la disette est à craindre, c'est l'exposer à la famine : toutes ses opérations doivent être couvertes du voile du mystère, et remédier aux maux sans les indiquer.

dans leurs fermes, à 5 *l.* 10 *s.*, et même a 6 *l.*, ou 57 *l.* le setier. A Nangis, il augmenta, en quatorze jours, de 11 *l.* par setier ; et à Coulommiers beaucoup davantage. Or, il est à remarquer que ces marchés sont dans le voisinage de la capitale, pour laquelle les grandes provisions de M. Necker étoient destinées; que, conséquemment, si ses mesures avoient été susceptibles de quelque heureux effet, c'étoit là qu'elles devoient le produire ; mais puisque tout le contraire arriva, et que le prix augmenta de vingt-cinq pour cent dans deux marchés, on peut raisonnablement en conclure qu'elles n'en produisirent nulle part; cependant, comme il a paru par le *Compte rendu*, cette belle mesure avoit coûté 40,000,000 de *l.* Mais à quoi devoit-on attribuer cette disette apparente ? absolument à ce que M. Necker avoit dit dans son Mémoire : « *A mon arrivée dans le ministère, je me hâtai de prendre des informations sur le produit de la récolte, et sur les besoins des pays étrangers* (*) ». Ce

(*) Il a mis nombre de bévues de cette espèce dans son *Mémoire sur l'Administration de M. Necker, par lui-même*, page 367, où il dit, avec toute l'inconséquence du système de prohibition: «Mon « système sur l'exportation des grains est infiniment simple, ainsi que j'ai souvent eu l'occasion de le développer; il se borne à n'en « avoir aucun d'immuable, mais à défendre ou permettre cette « exportation, selon le temps et les circonstances. » Quand un homme part de faux principes, il doit nécessairement déraisonner de cette manière; *la simplicité d'un système qui change à tout moment*, « selon le temps et selon les circonstances ? » Et qui doit juger de ce temps et de ces circonstances ? un ministre, un gouvernement? Peut-on promulguer des lois en conséquence d'une *recherche faite de l'état de la récolte et des grains en magasin ?* Quelle

fut cette recherche, hors de propos, en septembre 1788, qui causa tout le mal. Elle parcourut tout le royaume, et répandit des alarmes universelles; le prix augmenta en conséquence; et quand une fois il hausse en France, il occasionne, sur-le-champ, des malheurs; parce que la populace, par ses violences, rend le commerce intérieur très-dangereux. Le ministre eut bientôt fait son affaire; son extrême vanité, jusqu'alors forcée de se renfermer dans les limites d'une réputation littéraire, devint le fléau du royaume; il défendit l'exportation, uniquement parce que l'archevêque de Sens l'avoit permise l'année précédente, contradictoirement à cette masse d'erreurs et de pré-

---

présomption! quel excès de vanité dans l'idée qui porte un homme à supposer que la vérité se trouve dans l'étroite enceinte d'une pareille recherche, ou qu'il en soit plus près d'une seule ligne, après l'avoir faite, qu'avant de l'avoir commencée! Allez en France chez l'intendant, ou en Angleterre chez *le lord lieutenant*, et supposez qu'il ait reçu une lettre du gouvernement, ordonnant une pareille recherche;..... suivez ses instructions,..... allez à sa table, pour converser avec lui sur les moissons,..... ou suivez-le dans sa ronde chez les fermiers [idée qui pourroit avoir lieu en Angleterre; mais je ne crois pas qu'un intendant de France ait jamais fait une pareille ronde], pour prendre des instructions, remarquez les informations illusoires, incohérentes et imparfaites qu'il reçoit,..... et ayez alors recours à la *simplicité* du système fondé sur une pareille recherche. M. Necker écrit comme si nous ignorions la source de ses renseignemens. Il auroit dû savoir que des ministres ne peuvent jamais s'en procurer; et que leur autorité, pour tout un royaume, ne vaut pas celle d'un homme de la campagne, expert dans l'agriculture de sa paroisse; or quel est le fermier qui oseroit juger d'une moisson à un trois cent soixantième près, ou même à un vingtième près? On doit cependant observer que toutes les opérations *simples* de M. Necker, qui occasionnèrent une importation illimitée, à un prix illimité, ne portoient pas sur la deux centième partie de la consommation d'une année de ce peuple, au gouvernement

jugés, répandus dans l'ouvrage de M. Necker, sur le commerce des grains. Il est curieux de le voir avancer, dans son Mémoire instructif, que la France, en 1787, *s'étoit livrée au commerce des grains dans tout le royaume, avec plus d'activité que jamais, et que l'on en avoit envoyé dans l'étranger une quantité considérable.* Or, pour mieux voir les intentions envieuses que recèle cette assertion, examinons le registre du *Bureau général de la balance du commerce*, où nous trouverons l'état suivant du commerce des grains pour 1787.

---

duquel il présidoit. Si l'on veut bien réfléchir, sur ce simple fait,.... l'ignorance absolue de tous les hommes, sur ce qu'est ou a été la moisson, à $\frac{1}{20}$, $\frac{1}{30}$, $\frac{1}{40}$, et encore plus à $\frac{1}{200}$ près, on finira nécessairement par conclure qu'une liberté illimitée, dans le commerce des grains, doit avoir beaucoup plus d'effet que la recherche illusoire, sur laquelle ce ministre, avec son système de *simplicité* compliquée, étoit obligé, selon lui, de compter. Que le lecteur suive le passage, page 369, *la Prévoyance du Gouvernement.— Application.... Hâter le mouvement du Commerce.. Attrait prochain.... Calculs.....* Jolie perspective pour une grande nation! si elle doit plutôt compter sur les combinaisons d'un de ses ministres que sur l'industrie et l'énergie de ses *propres* efforts. L'ouvrage de M. Necker mérite beaucoup d'attention, sur-tout quand il décrit si pathétiquement son anxiété à raison de la disette des grains. Je voudrois que ceux qui le lisent, voulussent bien se rappeler ce fait incontestable, que la disette qui occasionna cette anxiété, fut absolument et uniquement une de ses créations; et que s'il n'avoit pas été ministre en France, et que le gouvernement ne se fût pas mêlé des grains, on n'auroit pas entendu le mot de disette dans le royaume. Par sa maniere d'agir, il convertit une récolte médiocre en disette, et cette disette en famine; il se fait ensuite un si grand mérite d'avoir travaillé à y remédier, qu'il ennuie et dégoûte le lecteur.

Importations.		Exportations.	
	liv.		liv.
Froment	8116000	Grains	3165600
Riz.	2040000	Blé	6559900
Orge	375000	Légumes	949200
Légumes	945000		
	11476000		10674700

Ce compte montre assez clairement combien ce ministre étoit peu fondé, lorsqu'il voulut imputer aux sages mesures de son prédécesseur les maux qui ne provenoient que de ses préjugés pernicieux; et combien la liberté du commerce, accordée en 1787, avoit contribué aux importations plutôt qu'aux exportations; d'où l'on peut conclure que, quand il conseilla à son souverain de prohiber ce commerce, il agit d'une manière tout-à-fait contraire à ses propres principes; et qu'il le fit au risque de causer une alarme générale dans tout le royaume, ce qui a toujours de plus funestes conséquences qu'aucune exportation possible. Toute sa conduite fut donc une suite continuelle d'erreurs grossières, qui ne peuvent être attribuées qu'à son extrême vanité; tel fut le motif qui le porta à exposer le bien être d'une grande nation, pour le plaisir de soutenir un de ses écrits. Mais, comme ce ministre, en changeant ainsi l'ordre naturel des importations et des exportations, avoit répandu, parmi les habitans, des alarmes, qui sembloient confirmer leurs propres craintes, examinons ce qu'il fit ensuite pour guérir le mal qu'il avoit causé.

Il importa, en dépensant l'énorme somme de 45 millions 543 mille 697 *l.*, une quantité d'un million quatre cent quatre mille quatre cent soixante-trois quintaux de grains de toute espèce, qui, à 240 *l.* par setier, font cinq cent quatre-vingt-cinq mille cent quatre-vingt-douze setiers, quantité à peine suffisante pour nourrir pendant un an, cent quatre-vingt-quinze mille soixante-quatre habitans. A trois setiers par tête, par an, pour une population de vingt-six millions d'ames, ce secours, si vanté, n'auroit pas suffi pendant trois jours à la France, il y auroit eu un *déficit* de cinquante-cinq mille neuf cent huit setiers; car sa consommation journalière est de deux cent treize mille sept cents setiers. Je ne doute pas que ces mesures n'aient fait périr de faim plus de monde que tout le blé qu'il se procura n'en auroit pu nourrir pendant un an; tant il est vrai que toute importation est un moyen méprisable pour servir de remède à une famine! et que l'idée d'empêcher ainsi les habitans d'un état de périr, est ridicule, puisque les plus grandes quantités possibles de grains importés, sont si inférieures à la consommation de tout un peuple, quand même on fouilleroit tous les pays de l'Europe.

Mais on peut déduire de ces faits une conséquence beaucoup plus importante, et qui confirme, de la manière la plus précise, les principes ci-dessus avancés, c'est que toutes les *grandes* variations dans les prix du grain, proviennent des craintes du peuple, et non pas de la quantité existante dans les marchés. On a vu que le rapport des me-

sures de M. Necker, loin de faire baisser, fit au contraire hausser le prix du blé. Lorsqu'il fit venir en France, pour trois jours de provisions de pain, dans un moment où il étoit revêtu de tout l'appareil de l'autorité, le prix *haussa*, à ma connoissance, dans les marchés, de 25 pour 100. Quelle pouvoit être l'importance de trois jours de subsistances ajoutées à celles du pays, en comparaison de la misère et de la famine qu'elles occasionnèrent? N'auroit-il pas été infiniment plus sage de n'avoir jamais mis d'entraves au commerce des grains, qui n'avoit été, comme je l'ai dit, qu'un commerce d'importation? de n'avoir jamais témoigné aucune inquiétude? de n'avoir fait aucune démarche publique, mais d'avoir tranquillement souffert que les besoins et les secours se rencontrassent, sans bruit et sans ostentation? Par cette conduite il auroit épargné 45 millions à l'état, et prévenu la mort de plusieurs milliers d'hommes, que la hausse du prix fit périr, quoiqu'il n'existât réellement pas de disette; car je suis persuadé que si l'on n'avoit pris aucune mesure publique, et que l'édit de l'archevêque de Sens n'eût pas été révoqué, le prix du blé n'auroit été, en 1789, à 30 *l.* dans aucune partie de la France, au lieu qu'il s'éleva jusqu'à 50 et 57 *l.*

S'il y a quelque vérité dans ces principes, que devons-nous penser d'un premier ministre, qui cherche un peu de popularité, et qui se vante dans son *Mémoire*, que le roi ne mange à sa table que du pain mêlé de seigle et de froment? Quelles conséquences le peuple devoit-il tirer de ces assertions, si ce n'est que, si la France étoit réduite à

cette extrémité, tout le monde en France étoit dans un danger imminent d'éprouver une famine. Les suites de ces notions sont évidentes : une fureur aveugle contre les monopoleurs, le massacre des boulangers, la saisie des bateaux, l'incendie des magasins, autant d'excès qui occasionnent inévitablement une hausse subite dans le prix du grain ; car les mesures de la populace ne tendent jamais qu'à précipiter sa ruine. Ce fut le même esprit qui dicta le passage suivant, dans ce *Mémoire instructif :* « Les accaparemens sont la première cause « à laquelle la multitude attribue la cherté des « grains, et en effet, on a souvent eu lieu de se « plaindre de la cupidité des spéculateurs (*) ». Il m'est impossible de lire sans indignation des assertions aussi fausses. Le peuple n'a *jamais* à se plaindre des spéculateurs ; il leur a *toujours* de grandes obligations. *Il n'arrive jamais un monopole de grain, sans que le peuple en reçoive le bénéfice* (**), et tous les maux de l'année 1789

(*) Ceci ressemble assez à l'envoi qu'il fit à l'assemblée nationale d'un Mémoire, qui fut lu le 24 octobre, dans lequel ce ministre dit : « Il est donc urgent de défendre de plus en plus « l'exportation en France ; mais il est difficile de veiller à cette « prohibition. On a fait placer des cordons de troupes sur les « frontières à cet effet. » *Journal des Etats-Généraux*, tome 5, page 194. Chaque expression de ce genre, étant devenue publique, ne tendit qu'à irriter le peuple, et conséquemment à augmenter le prix du grain. *Y.*

(**) Je suis porté à croire qu'aucune espèce de monopole n'a jamais été, ou ne sauroit jamais être nuisible, si le gouvernement ne s'en mêle pas, et qu'il ne favorise jamais un monopole, sans faire beaucoup de mal. Nous avons, en Angleterre, entendu parler de projets d'accaparer le chanvre, l'alun, le coton et plusieurs autres articles ; projets mal conçus, qui se terminèrent toujours

auroient été prévenus, si les monopoleurs, en faisant hausser le prix du grain, l'automne précédente, et en diminuant la consommation, l'avoient plus également divisé pour toute l'année. Dans un pays comme la France, malheureusement subdivisé en petites fermes, la quantité de grain dans les marchés en automne, est toujours au-delà de la quantité conservée pour le reste de l'année.

---

par la ruine des spéculateurs, et firent du bien, comme je pourrois le prouver, si c'étoit ici le lieu. Mais il est absolument impossible d'accaparer, de manière à causer de grands maux, aucun objet d'une consommatioo journalière; accaparer n'est autre chose qu'acheter de graodes quaotités de marchandises, lorsqu'elles sont au plus bas prix, pour les conserver et les vendre au moment où elles sont chères; et c'est de toutes les opérations celle qui contribue le plus à maintenir l'égalité des prix. Le grain qu'un homme achète, est à bon compte, autrement il ne l'acheteroit pas dans la vue d'un bénéfice; que fait-il donc? Il retire *du* marché une portion du grain quand il est abondaot; et il rapporte cette même portion *au* marché, quand il est rare; et vous le pendez pour cela comme on ennemi. Pourquoi? parce qu'il a gagné quelque chose, et peut-être beaucoup, en se mettant entre le cultivateur et le consommateur. Qui pourroit l'engager à faire ce commerce, sinon l'espoir du gain? Mais les avantages du peuple sont exactement proportionnés à la grandeur de son gain, puisque ce gain ne provient absolument que du bas prix du grain dans un temps, et de sa cherté dans un autre. Il est clair que tout commerce qui tend à faire disparoître cette inégalité, est avantageux en proportion de ses effets. Si l'on achète de grandes quantités de grain, quand il est à bon compte, le prix augmente, et la *consommation est forcément moindre*: il n'y a peut-être que ce moyen de prévenir une famine. Si, lorsque la récolte est médiocre, le peuple consomme beaucoup peodant l'automne, il faut nécessairement qu'il meure de faim en été, et il fera certainement une grande coosommatioh, si le blé est à bas prix. Il est impossible que le gouvernement ioterpose son autorité, et vienne dire: Vous ne mangerez maintenant qu'une demi-livre de pain, afin que vous ne soyez pas dans peu réduit à une demi-once. Le gouvernement ne peut atteindre co but qu'en formant des magasins de

Le meilleur remède à ce mal, seroit d'agrandir les fermes, mais tant que cela n'aura pas lieu, il ne reste d'autre ressource que le commerce des monopoleurs. Il achètent quand le grain est à bon compte, pour le revendre quand il est cher; c'est-là leur spéculation, et c'est cette conduite seule, qui empêche le peuple de mourir de faim; il faudroit donner tous les encouragemens possibles à de

---

grain, et l'expérience nous a prouvé que c'étoit un système pernicieux, et qui coûtoit des sommes avec lesquelles, si on les dépensoit en récompenses pour encourager l'agriculture, on pourroit changer des déserts en champs fertiles. Mais les monopoleurs particuliers peuvent le faire, et le font effectivement; en achetant le grain dans les saisons où il est à bon compte, ils font hausser le prix et diminuer la consommation; c'est-là le grand objet, et il n'est point d'autre moyen de faire durer une moisson médiocre toute l'année; l'accaparement une fois fait, le peuple est en sûreté; il pourra peut-être payer le grain cher par la suite; mais au moins les marchés en seront pourvus, et il n'en manquera pas, quoiqu'il soit obligé d'en donner un grand prix. Mais prenez le revers, et supposez qu'il n'y ait pas de monopoleurs; en pareil cas, le bas prix continuant en automne, la grande consommation continueroit aussi; et comme on en mangeroit une trop grande quantité en hiver, il n'en resteroit pas assez pour l'été; voilà précisément l'histoire de 1789; le peuple furieux de l'idée des monopoleurs, et non pas de leur existence réelle [car sans eux la nation mourroit de faim] pendit ces malheureux négocians, s'imaginant qu'ils avoient fait un mal qu'il leur avoit été impossible de faire. Ainsi, avec ce système de petites fermes, qui remplit les marchés de toutes les récoltes en automne, et ne garde aucune provision pour l'été, il n'y a d'autre remède contre une famine, que nombre de monopoleurs. Mais dans un pays tel que l'Angleterre, divisé en grandes fermes, il n'existe pas un besoin égal de ces commerçans en grains; les fermiers sont assez riches pour attendre le retour de la moisson, et ils en gardent une assez grande quantité en magasin, qu'ils font battre en été; c'est, sans contredit, la meilleure de toutes les manières de conserver le grain, et la seule qui empêche qu'il ne reçoive du dommage. Y.

pareils négocians, dont le commerce tient pleinement lieu de greniers publics (*). On concevra aisément que dans un pays où le peuple ne vit, pour ainsi dire, que de pain, et où les procédés aveugles de la populace sont encouragés par des arrêts de parlement, secondés par les erreurs grossières du gouvernement, et où il n'existe aucuns véritables monopoleurs pour lui procurer des secours dans des momens de disette; on concevra, dis-je, que les approvisionnemens d'un pareil pays doivent être irréguliers, et souvent même insuffisans: ils doivent être insuffisans en proportion de la violence du peuple; et une augmentation de prix en sera la conséquence inévitable, quelle que soit la quantité existante dans le royaume. En juin et juillet 1789, les marchés n'étoient pas ouverts avant l'arrivée des troupes, pour protéger les fermiers, et empêcher que leur grain ne fût volé. Les magistrats, pour éviter une insurrection, mirent trop bas les prix du grain, du pain et de la viande, c'est-à-dire, fixèrent le *maximum* de ces denrées, réglement toujours très-pernicieux. Qu'en résulta-t-il? Les fermiers refusèrent de venir au marché, vendirent leur blé chez eux, le plus qu'ils purent, et le prix qu'ils en recevoient étoit toujours plus haut que celui des marchés.

(*) Un écrivain moderne a fait cette juste remarque: « Lorsque les récoltes manquent en quelque lieu d'un grand empire, les travaux du reste de ses provinces, étant payés d'une heureuse fécondité, suffisent à la consommation de la totalité. Sans sollicitude de la part du gouvernement, sans magasins publics, par le seul effet d'une communication libre et facile, on n'y connoît ni disette, ni grande cherté. » *Théorie du luxe*, tome 1, page 5.

On

On peut voir, par les cahiers, jusqu'à quel point ces principes dont une longue expérience a prouvé la justesse, sont entendus en France; plusieurs demandent des mesures, qui, si elles étoient adoptées, répandroient réellement la famine dans toutes les provinces du royaume. Dans un endroit on demande, « que, comme la France est exposée « aux rigueurs de la famine, chaque fermier soit « obligé de faire enregistrer ses récoltes de toute es- « pèce, gerbes, bottes, muids, &c.; la quantité « qu'il vend tous les mois (*) ». Un autre veut « que l'exportation du grain soit sévérement prohibée, ainsi que sa circulation d'une province à une autre, et que son importation soit toujours permise (**) ». Un troisième (***), « que l'on fasse les lois les « plus sévères contre les monopoleurs qui déso- « lent actuellement le royaume ». Il n'y a pas moins de douze cahiers qui demandent un réglement contre l'exportation (****), et quinze voudroient qu'on élevât des magasins publics (*****). De tous

(*) *Tiers-état de Meudon*, page 36.

(**) *Tiers-état de Paris*, page 43.

(***) *Tiers-état de Reims.*

(****) *Noblesse du Quesnoy*, page 24. *Noblesse de Saint-Quentin*, p. 9. *Noblesse de Lille*, p. 20. *Tiers-état de Reims*, p. 20. *Tiers-état de Rouen*, p. 43. *Tiers-état de Dunkerque*, p. 15. *Tiers-état de Metz*, p. 46. *Clergé de Rouen*, p. 24. *Tiers-état de Rennes*, p. 65. *Tiers-état de Valenciennes*, p. 12. *Tiers-état de Troyes*, art. 96. *Tiers-état de Dourdan*, art. 3.

(*****) J'ai dernièrement vu imprimé [janvier 1792] qu'un des ministres avoit proposé de faire des magasins publics; il ne faudroit plus que cela pour compléter le système absurde, par rapport au grain, qui a jusqu'ici infesté ce beau royaume. Les magasins ne sauroient rien faire de plus que les accapareurs; ils ne peuvent qu'acheter quand le grain est à bon compte, et vendre quand il est cher; mais ils font cela à si grands frais, et avec si peu d'écono-

les solécismes, en fait de politique, il n'y en a pas de plus grand que celui dont Paris fut coupable, en demandant que la libre circulation du grain, dans le royaume, fût prohibée. Une pareille requête est réellement très-édifiante ; elle offre à l'attention de l'observateur philosophe le genre humain sous un nouveau jour. Est-ce donc là le résultat des connoissances dont on doit supposer l'existence dans la capitale d'un grand empire ? M. Necker étoit réellement l'homme qu'il falloit pour ministre de l'intérieur dans une telle capitale.

Les conclusions que l'on doit tirer de ces remarques sont assez évidentes. Il n'y a qu'une seule politique, qui puisse assurer l'abondance des subsistances dans un royaume aussi peuplé, aussi mal (*) cultivé que la France, et qui a une si grande portion de son territoire en bois et en vignes ; c'est une liberté entière et absolue d'exportation et d'importation dans tous les temps, et à tous les prix ;

---

mie, que, s'ils ne demandent pas des avantages et des bénéfices aussi grands que les spéculateurs privés, il faut qu'ils exigent un impôt considérable, pour être en état de faire leur commerce ; et s'ils exigent des profits aussi grands que les accapareurs, le peuple n'en est pas plus soulagé. M. Symonds, dans son *Ecrit sur les magasins publics de l'Italie*, a prouvé qu'ils étoient par-tout nuisibles. Voyez les *Annales d'Agriculture*, tome 13, page 299, etc. *Y.*

(*) L'assertion du marquis de Casaux, « que la liberté du commerce des grains, établie par M. Turgot, a augmenté le produit de l'agriculture de France, comme de 150 *l.* à 100. » [*Seconde suite des Considérations sur le Méc. des sociétés*, p. 119], ne doit être reçue qu'avec beaucoup de précaution. Celle de M. Millot : « Que les terres du même royaume produisoient cinq fois autant sous le règne de Henri IV qu'à présent », est une erreur très-grossière, qu'il est impossible de concilier avec la moindre probabilité. *Elém. de l'Hist. Gén.* tome 2, page 488. *Y.*

mais il faut la suivre avec cette constance et cette fermeté, qui ont non-seulement sauvé la Toscane des famines périodiques, mais qui lui ont procuré dix-huit années d'abondance sans la moindre interruption. Grande et importante expérience! Et si elle a réussi dans un pays montagneux et stérile, comparativement à la France, quoiqu'il soit rempli d'habitans, elle ne manqueroit certainement pas de succès dans ce beau et fertile royaume. Or, pour assurer un approvisionnement régulier, il faut que le fermier puisse constamment avoir un bon prix de sa marchandise.

Le prix moyen, en France, est de 18 à 22 *l.* le setier de deux cent quarante livres pesant (*).

(*) Prix du blé à Paris, ou à Rosoy, pendant 146 ans.

Prix de soixante-treize ans, sous le règne de Louis XIV.	*l.*	*s.*	*d.*
Depuis 1643 jusqu'en 1652	35	14	1
1653. 1662	32	12	2
1663. 1672	23	6	11
1673. 1682	25	13	8
1683. 1692	22	0	4
1693. 1702	31	16	1
1703. 1712	23	17	1
1713. 1716	33	1	6
Medium général.	28	1	5

Prix de soixante-treize ans, sous les règnes de Louis XIV et de Louis XV.	*l.*	*s.*	*d.*
Depuis 1716 jusqu'en 1725	17	10	9
1726. 1735	16	9	4
1736. 1745	18	15	7
1746. 1755	18	10	1
1756. 1765	17	9	11
1766. 1775	28	7	7
1776. 1780	21	4	7
. 1786	20	12	6
. 1787	22	2	6
. 1788	24	0	0
Medium général.	20	1	4

(*) *De la Balance du Commerce, Tome III.*

fis des recherches dans plusieurs provinces en 1789, pour connoître le prix ordinaire et celui du moment, et je trouvai [en réduisant les différentes mesures à un setier de deux cent quarante livres pesant], que le prix moyen, en Champagne, étoit 18 *l.*; en Lorraine, 17 *l.* 10 *s.*; en Alsace, 22 *l.*; en Franche-Comté, 20 *l.*; en Bourgogne 18 *l.*; à Avignon, &c. 24 *l.*; et à Paris, je crois qu'on peut le porter à 19 *l.* — Peut-être le prix moyen de tout le royaume est-il d'environ 20 *l.* Or, sans entrer dans aucune analyse sur ce sujet, ou sans faire aucune comparaison avec les autres pays, la France doit savoir, au moins elle a payé bien cher pour l'apprendre, que ce prix n'est pas suffisant pour encourager les fermiers à avoir, dans tous les temps, un approvisionnement de grains; aucune nation n'en sauroit avoir assez, à moins qu'elle n'en ait un surplus; et il ne se trouvera jamais de surplus dans un pays où le commerce des grains n'est pas libre. Donc la conséquence de la liberté absolue de l'exportation, est d'assurer les subsistances de la nation. Il s'agit beaucoup moins des profits qu'on peut retirer de la vente des grains à l'étranger; car le meilleur usage qu'on en puisse faire en tout pays, c'est d'en nourrir les habitans: or il est impossible de les nourrir, si les fermiers ne sont pas encouragés à améliorer leur agriculture; et le seul encouragement qu'ils puissent avoir, c'est la certitude d'un bon prix. L'expérience a suffisamment prouvé que 20 *l.* ne sont point assez. La libre circulation dans le royaume est si

évidemment nécessaire, qu'il me paroît inutile d'en parler plus long-temps (*).

Il est aussi nécessaire, pour se procurer un approvisionnement régulier, de donner de grands encouragemens aux monopoleurs (**), que de semer pour recueillir; car recueillir pour surcharger les marchés pendant l'hiver, et affamer le peuple en été, est une chose à laquelle personne ne sauroit remédier qu'un accapareur. Tant que ces hommes seront l'objet de la haine publique, tant que l'on fera des lois contre eux, [lois les plus absurdes qui puissent déshonorer une nation, puisqu'elles sont faites par la bouche, contre la main qui la nourrit], on ne peut espérer aucun approvisionnement régulier. On doit s'attendre à une famine périodique, dans un royaume gouverné par les principes qui doivent avoir lieu, quand la populace, ne se laissant pas conduire par des repré-

(*) Les entraves sur le commerce intérieur des grains en France sont telles, qu'elles empêcheront beaucoup l'établissement d'une libre circulation, qui seule peut former le meilleur réglement du royaume. M. Turgot, dans *ses Lettres sur les grains*, p. 226, parle d'un droit fort absurde à Bordeaux, de 20 *s.* par setier sur tout le blé consommé dans cette ville, ou qui est même mis en dépôt pour le commerce étranger; droit qui auroit dû prévenir la remarque de l'auteur du *Crédit National*, page 222, qui regarde comme une chose extraordinaire « qu'il y ait à Toulon un droit de 12 *s.* par setier sur la mouture; et que le blé y soit à meilleur marché qu'à Bordeaux. » Cela doit certainement être, quand ce ne seroit que de 8 *s.* par setier. *Y.*

(**) Le mot *spéculateur*, dans divers passages de ce chapitre, seroit aussi convenable que celui de *monopoleur*; ils signifient tous deux *accapareur*, un homme qui achète du grain dans l'intention de le revendre plus cher. De quelque expression qu'on se serve, elle est par-tout fort intelligible. *Y.*

sentans éclairés, ne suit que la fureur que lui suggère son ignorance. Paris gouverne l'assemblée nationale; et la masse du peuple, dans les grandes villes, est par-tout la même: totalement trangère aux moyens employés pour lui procurer des subsistances, elle ne sait pas si le pain qu'elle mange, vient, comme des glands sur un arbre, ou tombe du ciel comme la manne des Israélites; elle est persuadée que le bon Dieu lui envoie du pain, et qu'elle a le droit incontestable de le manger. Les cours d'*Aldermen* et celle du *Conseil commun* de Londres ont, dans tous les temps, raisonné exactement comme la populace de Paris (*).

(*) Les *Aldermen*, les *Conseillers communs* et les populaces ne sont pas inconséquens, en disant des sottises; mais on ne peut pas pardonner aussi aisément à des philosophes. Quand l'abbé Rozier déclare, «que la France recueille, année ordinaire, près du double plus de blé qu'elle n'en consomme. [*Recueil des Mémoires sur la culture et le rouissage du chanvre*, in-8°. 1787, pag. 5]; il écrit une chose susceptible d'enflammer le peuple; car la conséquenre que ce dernier doit en tirer, c'est qn il s'en fait continuellement une exportation immense. Si la France recueille, année ordinaire, le double de ce qu'elle consomme, que devient le surplus? où sont les sutres vingt-six millions d'ames que nourrissent les grains de la France? Où vont les soixante-dix-huit millions de setiers que la France peut épargner; quantité si prodigieuse, qu'elle rempliroit plus de trente fois tous les vaisseaux du royaume pour la transporter? Tant s'en faut que la récolte ordinaire soit égale à la consommation de deux années, qu'elle n'est pas même suffisante pour la consommation *ordinaire* de treize mois, c'est-à-dire à la consommation qui a lieu quand le grain est à un prix moyen. Toute la différence des récoltes est que la consommation est modérée, quand elles sont mauvaises; et grande quand elles sont bonnes. Une moisson, tant soit peu mauvaise, qui ne seroit pas même sentie sous un bon gouvernement, et avec un commerce libre, fera, avec un système de restrictions et de prohibitions, beaucoup augmenter les prix; et si le gouvernement veut l'em-

Le système actuel de France, relativement à l'agriculture, est vraiment curieux.

Pour encourager les *placemens* d'argent sur les terres

I. Mettez un impôt territorial de trois cents millions.

Pour mettre la terre en état de le payer.

II. Défendez l'exportation du grain.

Pour que l'agriculture soit florissante.

III. Encouragez les petites fermes.

Pour que les bestiaux soient abondans.

IV. Défendez d'enclorre les communes.

Et pour que les marchés soient également fournis l'été comme l'hiver.

V. Pendez tous les spéculateurs.

Voilà ce qu'on peut appeler le code d'agriculture du nouveau gouvernement françois. Il y a lieu de croire, et même d'espérer qu'il ne persévérera pas dans un pareil système.

---

pêcher, il occasionnera une famine. L'auteur du *Traité d'Economie politique*, in-8°. 1783, page 592, n'exagère pas tant, quand il dit qu'une bonne récolte pourroit nourrir la France pendant dix-huit mois. Les absurdités que l'on voit tous les jours paroître sur ce sujet, sont étonnantes. Dans un ouvrage, qui vient d'être publié, il est dit qu'une récolte modérée approvisionne l'Angleterre pour trois ans, et une bonne pour cinq. *Encyclopédie méthodique, Economie politique*, première partie, *tom.* 1, *pag.* 75. Cette assertion est copiée d'un Italien, *Zanoni del l'agricoltura*, 1763, in-8°. tom. 1, pag. 109, qui l'avoit lui-même copiée mot pour mot, d'*Essai sur plusieurs sujets intéressans de politique et de morale*, in-8°. 1760, page 216. C'est ainsi que les sottises se propagent, quand les auteurs se contentent de se copier sans examen ou sans connoissance. *Y.*

CHAPITRE XIX.

DU COMMERCE DE FRANCE.

Les intérêts de l'agriculture, des manufactures et du commerce, réunis pour former ce que l'on peut proprement appeler la masse de l'industrie nationale, sont si intimement liés dans l'économie d'un système sage et politique, qu'il est impossible de traiter de l'un, sans recourir continuellement aux autres. Je sens, en avançant dans mon entreprise, l'impossibilité de donner au lecteur des idées claires sur les intérêts de l'agriculture de France, sans insérer en même temps quelques détails sur son commerce et ses manufactures. Les occasions que j'ai eues de me procurer de bonnes instructions, me mettent en état d'offrir plusieurs relations inconnues jusqu'ici, que mes lecteurs commerçans ne seront sans doute pas fâchés de pouvoir examiner.

Importation en France, dans l'année 1784.

MARCHANDISES.	livres.	MARCHANDISES.	livres.
Bois.	216200	Graine de lin	612600
Bois de charpente. . . .	1866800	Houblon.	272400
Cerceaux, &c.	92100	Pains de suif.	1153400
Douves.	628500	Soie de rebut	94000
Planches.	2412000	Chanvre	4385300
Poix et goudron.	825200	Fil de chanvre et de lin. .	2091100
Cendres	1372600	Fil de soie de rebut. . . .	55800
Soude et potasse.	3873900	Différentes laines.	25925000
Kelp.	50700	Laines filées.	119100
Cendres de houille, pour engrais.	665100	*Id.* de Vigogne.	259800
Grains.	141500	Lin.	1109500
Millet, etc.	51400	Soie crue.	29582700

Marchandises manufacturées.

Mercerie, fil et bonneterie.	335500	Cordages.	99000
Etoffes de laine	81300	Crin.	59000
Id. de soie.	450700	Cuirs verts	2805400
Bours d'Oest	252200	Huiles et eaux distillées .	87500
Gazes de soie	54700	Essences.	126500
Mouchoirs de soie. . . .	115900	Parures.	93200
Rubans de soie	374400	Huiles de graines.	248300
Id. de laine	87500	Bouchons de liége. . . .	219300
Id. de fil	1406100	Liége en planches	97100
Rubans de fil et laine. . .	92700	Peaux	873400
Toiles de liu, et chanvre mêlé.	1918600	*Id.* de chèvres et de cabris.	148400
Id. de lin.	4849700	*Id.* de veau	115200
Linge de table.	99200	*Id.* de lièvres et de lapins.	78600
Toile appelée platile. . .	602100	Plumes à écrire	148900
Id. treillis.	892700	Plumes pour lits.	81700
Id. coutis de chanvre. . .	432000	Soies de cochons et sangliers.	148400
Toiles à voiles.	157700	Carrosses	783900
Chandelles.	50500		
Cire jaune.	1317900		

Comestibles.

Amandes.	140600	Raisin sec.	248300
Beurre.	880102	Blé.	537900
Bœuf salé	1716000	Seigle.	139800
Porc.	101600	Orge.	163800
Fromage	3302700	Huile d'olives.	25615700
Fruits	238100	Légumes.	550900
Citrons et oranges, etc. (en nº. 17543000). . .	731000	Vermicelle	287200
Confitures	52600	Sel.	113800
Fruits et figues sèches. . .	254600	Différens comestibles. . .	90800
		Bière	383500

MARCHANDISES.	livres.	MARCHANDISES.	livres.
Eau-de-vie	1151900	Chevaux	2052900
Eau-de-vie de grains. . .	1086900	Mules.	14840
Liqueurs et jus de citron .	62900	Jus de réglisse.	6730
Différens vins.	684900	Noix de Galles.	313000
Vins de dessert.	362200	Garance	476600
Bestiaux de toute espèce .	31800	Racines d'Allisary. . . .	226300
Bœufs	1355200	Suffranam.	57870
Moutons.	1087000	Chumac.	73200
Cochons	276100	Tournesol.	87600
Vaches et taureaux. . . .	1264800	Tabac en feuilles.	5993100
Veaux.	89500		
		TOTAL IMPORTÉ.	27136500

EXPORTATIONS DE LA MÊME ANNÉE.

MARCHANDISES.	livres.	MARCHANDISES.	livres.
Bois divers.	89000	Etoffes en or.	1538500
Planches	66300	Etoffes de soie.	14884100
Poix et goudrons.	255700	Etoffes mélangées de soie .	649600
Cendres ordinaires. . . .	152000	Gazes de soie.	5452000
Charbon de bois.	70600	Gazes de fil et soie	209000
Charbon de terre.	419000	Mouchoirs de fil et coton.	405800
Graines.	148900	Mouchoirs de soie. . . .	118000
Colsa.	144900	Rubans de soie.	1231900
Semences de jardin. . . .	75700	Toiles de lin et chanvre. .	12475200
Graine de lin.	248900	— De lin	1727800
Bours de soie	94700	— Fines	346300
Chanvre	47200	Batistes et toiles fines. . .	6173200
Fil de lin et de chanvre. .	143400	Toiles de fil et coton. . .	291400
Laine.	1576300	— De Siamoise.	1047600
Soie	2657600	— De chanvre.	344300
Bonneterie de fil, etc. . .	175100	Chandelles.	78700
— De filozelle.	83400	Cire	449800
Bas de laine.	3655000	Bougies.	90400
Bonnets de laine.	413100	Couvertures de laine. . .	129800
Bonneterie de soie. . . .	3375100	Cuirs verts	96300
Chapeaux.	86200	Cuirs préparés.	304500
Bonneterie de poil et laine	910300	Cuirs corroyés.	137700
Galons de soie.	2589200	— Tannés.	137700
Galons de fil et soie. . . .	445300	Huiles et eaux distillées. .	698100
Draps	15530900	Gants de peau.	63900
Etoffes diverses.	122300	— De Grenoble	491700
Etoffes de laine	7491300	Habits	131100
Etoffes de fil et laine. . .	109300	Huiles de graines.	368100
— De poil.	3655700	Bouchons	65500
— De poil et laine. . . .	638600	Liége en planches	110600

MARCHANDISES.	livres.	MARCHANDISES	livres.
Meubles	65700	Maïs.	52700
Marchandises d'osier. .	54800	Blé de Turquie	638100
Semence de colsa en pain.	547600	Orge.	321100
Parchemin	76100	Légumes.	558600
Parfumerie.	196100	Huile d'olive	1346100
Peaux diverses	123600	Miel.	361800
Id. de chevres et cabris. .	156800	Œufs.	75200
— De veaux préparés. . .	448600	Sel.	2189800
— De moutons *id.* . . .	312500	Eau-de-vie	110.5200
— De veaux corroyés . .	1571100	*Id.* de grain	1045500
— De moutons et veaux tannés	256000	Liqueurs.	205300
Plumes préparées	54600	Vins.	6807900
Savon.	1376700	*Id.* de Bordeaux.	16150900
Différens comestibles. . .	49100	Vinaigre	124400
Amandes.	450800	Bestiaux	108600
Beurre.	118400	Bœuf [n°. 7659]	1088200
Viandes salées	121400	Moutons [n°. 104990]. .	1017200
Farines.	1271500	Cochons	965800
Fromage	144100	Vaches et taureaux. . . .	227000
Différens fruits	279000	Chevaux	455700
Id. crus.	151500	Mules	1509200
— secs.	69600	Safran.	239200
Prunes sèches.	791700	Huile de térébenthine . .	46000
Raisins.	324200	Térébenthine.	128400
Blé.	2608800	Vert de-gris	266300
Seigle	239400	Tabac en feuilles	418400
		Id. rapé	653100

N. B. Les provinces de Lorraine, d'Alsace et les Trois-évêchés ne sont pas comprises dans ce calcul, et aucune exportation aux Indes Occidentales, non plus qu'aucune importation d'icelles.

TOTAL EXPORTÉ. . .	307151700 *l.*
TOTAL IMPORTÉ. . .	271365000
BALANCE	35786600 — 1491112 *l.* 10 *s. st.*

IMPORTATION EN FRANCE, DANS L'ANNÉE 1787.

MARCHANDISES.	livres.	MARCHANDISES.	livres.
Acier de Hollande, de Suisse et d'Allemagne.	862000	Plomb d'Angleterre et des villes anséatiques . . .	2242000
Cuivre.	7217000	Acier travaillé d'Allemagne et d'Angleterre . .	4927000
Ferblanc d'Angleterre. .	885000	Charbon d'Angleterre, de Flandre et de Toscane.	5674000
Fer de Suède et d'Allemagne	8469000	Bois de la Baltique. . . .	5108000
Bronze de *id.*	1175000		

MARCHANDISES.	livres.	MARCHANDISES.	livres.
Id. Feuillard et Merein. .	1593000	Chevaux et mules	2911000
Bouchons d'Espagne. . .	262000	Cuirs verts.	2707000
Poix et goudron.	1557000	Peaux non préparées . .	1180000
Cendres, soude et potasse.	5762000	Poil de chèvre du Levant.	1137000
Cire jaune	2260000	Soies de cochons et de sangliers.	275000
Semences de lin, de millet et pour le jardinage. .	1115000	Suif	3111000
Garance et racine d'Allysary.	962000	Laine brute.	20884000
Blé.	8116000	Etoffes de laine	4325000
Riz.	2000000	Soie crue.	28266000
Orge.	375000	Soie manufacturée. . . .	4154000
Légumes.	945000	Lin	6056000
Fruits	3060000	Toiles de lin	11955000
Beurre.	2507000	Chanvre	5040000
Bœufs et porcs salés . .	2960000	Toiles de chanvre. . . .	6514000
Fromage	4522000	Coton du brésil, du Levant et de Naples	16494000
Huile d'olive.	16645000	Coton manufacturé . . .	15448000
Eau-de-vie de grains. . .	1871800	Tabac.	14142000
Eau-de-vie.	3715000	Drogues, épices, verreries, poteries, livres, plumes, &c. &c.. . .	61820000
Vins.	1489000		
Bière	469000		
Bœufs, moutons, cochons.	6646000		

TOTAL IMPORTÉ. 349725400

IMPORTATION DE LA MÊME ANNÉE.

MARCHANDISES.	livres.	MARCHANDISES.	livres.
Bois de charpente et de toute espèce.	166300	Amidon	32200
Poix et goudron.	317100	Chandelles	131900
Cendres pour engrais. . .	59400	Chevaux.	42100
Charbon de bois.	31300	Cire.	307800
Foin de vesce.	12000	Cordages.	268000
Semences de lin et de jardinage, &c.	988500	Cuirs tanés.	1280300
Graisse.	17300	Cuirs verts..	116000
Houblon.	105600	Eaux et huiles distillées. .	162500
Pain de suif.	145600	Fiente de pigeons. . . .	57000
Cocons de soie de rebut. .	41500	Esprit-de-vin.	144700
Fils de toute espèce . . .	241800	Essences.	10000
Chanvre	117100	Douves	22800
Laine brute et filée . . .	4378905	Gants	428900
Lin.	22800	Huile de lin	174800
Poils de lapins	10400	Bouchons.	139000
Soie.	628000	Gâteaux d'huile de colsa .	449500
		Peaux tannées de mouton, de chevreuil et de veaux.	2705200

MARCHANDISES.	livres.	MARCHANDISES.	livres.
Plumes pour les lits. . .	51100	Vins de liqueurs.	10000
Savon.	1752800	Vinaigre	130900
Amandes.	850500	Bœufs, moutons et cochons, &c..	5007420
Beurre.	88600	Mules, ânes et chevaux .	1403700
Viandes salées.	487700	Jus de citrons.	60000
Fruits confits	1518600	*Id.* de réglisse.	35300
Grains de toute espèce, excepté ceux-ci après nommés	3165600	Réglisse	24600
Blé.	6559900	Safran.	214900
Légumes	949200	Racines d'Allisary. . . .	1500
Huile d'olive	1732400	Sel de tartre.	14900
Miel.	644600	Shumac.	10200
Œufs.	99800	Térébenthine.	33100
Sel.	2322500	Tournesol.	12200
Volailles.	35700	Vert-de-gris	512400
Cidre.	17500	Draps	14242400
Eau-de-vie [114044 muids.	14455600	Etoffes de laine.	5615800
Liqueurs.	234000	Coton, toiles, batistes, &c.	19692000
Vins [159222 muids]. . .	8558200		
— Bordeaux. [201246 muids].	17718100	De ces trois articles la batiste seule est de 5230000 *l.*	

TOTAL DE L'EXPORTATION, y compris les articles non ici mentionnés	349725400
TOTAL DE L'IMPORTATION,	310184000
BALANCE	39541400 — 1647558 *l.* $\frac{1}{5}$ *st.*

EXPLICATION. — La contrebande, tant de l'exportation que de l'importation, a été calculée, et la balance trouvée être de 25 millions, la Lorraine, l'Alsace, les Trois-Evêchés et les Indes-Occidentales non comprises.

Observations.

Les comptes précédens du commerce de France, pendant ces deux années, sont, selon toutes les probabilités, exacts dans les articles ici marqués ;

mais il y a lieu de croire que les registres d'où ces notes sont tirées, ne sont pas corrects. En 1787, on trouve une importation de métaux bruts de plus de 20 millions; et dans le compte de 1784 il n'est pas fait mention de cet article, ce qui est évidemment une omission. Le charbon de terre est aussi, en 17 4, au nombre des articles exportés, et il ne s'en trouve pas d'importé, ce qui est une autre omission. Dans les articles des manufactures, il y a aussi plusieurs omissions, ce qui paroît extraordinaire, quoique le traité de commerce explique quelques articles, comme celui du coton, des manufactures, &c.

Pour se former une idée de l'exportation et de l'importation de la France, il faut les examiner toutes deux, et ne pas la prendre dans l'examen de l'une ou de l'autre séparément. Une idée ainsi formée, ou par toute autre combinaison, n'admettra jamais un moment la possibilité d'une balance de commerce de 70 millions de *l.* en faveur de la France, taux auquel M. Necker la porte dans son ouvrage de l'*Administration des Finances*. M. de Casaux a réfuté cette estimation, dans son *Mécanisme des sociétés*, d'une manière à laquelle il est impossible de répondre. Il sera curieux d'examiner le montant des importations du produit des terres, sans y comprendre les minéraux.

Importations du produit net des terres en 1784.		*Importation du même produit en 1787.*	
	l.		*l.*
Laine.	25925000	Laine.	20884000
Soie	29582700	Soie.	28265000
Chanvre et lin. . .	5464800	Chanvre et lin. . .	11096000
Huile	25615700	Huiles	16640000
Animaux vivans et leur produit. . .	18398400	Animaux vivans. .	29070000
Grains.	5001000	Grains	11076000
Divers	24890700	Tabac.	14142000
		Divers.	24206000
	136558800		155794000

On peut donc dire que la France importe, année commune, pour environ 145 millions de *l.*, des productions de l'agriculture ; et ces importations sont une preuve frappante que je n'étois pas bien éloigné de la vérité, lorsque je condamnois si sévérement le système d'agriculture de France, presque dans tous ses points, les vignes seules exceptées. Quand on voit le pays de l'Europe le plus propre à la production de la laine, en importer pour 20 et 25 millions chaque année, on peut juger de son *déficit* en bêtes à laine, et combien son agriculture doit souffrir, ne fût-ce que du manque d'engrais que pourroit fournir le grand nombre de ces animaux dont il est obligé d'importer annuellement les toisons. L'importation d'un si grand nombre d'autres animaux vivans, confirme aussi mon opinion. L'agriculture languit dans toutes les parties du royaume, faute d'un nombre suffisant de bestiaux, et il est impossible de satisfaire

aux demandes de la nation. Il y a cependant, dans ce commerce d'animaux vivans, une circonstance qui fait le plus grand honneur au bon sens et à la politique de l'ancien gouvernement françois ; c'est que, quoiqu'il eût un si grand besoin de laine pour ses propres fabriques, et qu'il prît une infinité de mesures pour augmenter le nombre des bêtes à à laine et en améliorer la race, il n'avoit même pas prohibé l'exportation des moutons vivans ni de la laine ; il n'avoit même mis des droits que pour s'assurer du montant de cette exportation. Il paroît par les registres, que la France exportoit annuellement plus de cent mille bêtes à laine ; ce n'est pas faute d'expérience que l'ancien gouvernement avoit adopté cette politique ; car l'exportation des bêtes à laine avoit été défendue pendant plusieurs années ; mais trouvant que cette mesure nuisoit à l'amélioration des races, il avoit laissé le commerce libre, et avoit depuis toujours suivi le même plan. Par ce système, il fut certain que leur prix étoit aussi haut en France que chez ses voisins, et que conséquemment l'amélioration des races se trouvoit encouragée autant que cette égalité de prix pouvoit le faire. L'exportation des marchandises de laine, en 1784, monte à 24 millions, 795 mille 800 *l.*, et n'est pas égale à l'importation de la laine non travaillée. Ainsi, d'après le calcul général, la France ne se suffit pas à elle-même pour ces marchandises ; et le traité de commerce ayant introduit plusieurs étoffes de laine, elle est encore plus éloignée de la quantité nécessaire pour former la balance. En considérant le climat,

climat, le sol et la population du royaume, cet état de son commerce de laine indique avec certitude une bien grande négligence. Faute d'avoir amélioré la race de ses bêtes à laine, ses laines sont fort mauvaises, et elle est obligée d'importer à grands frais d'autres laines, dont quelques-unes ont fort peu de valeur ; et conséquemment ses manufactures éprouvent le plus grand désavantage, à raison du mauvais état de son agriculture. Les mesures qu'elle a prises pour améliorer ses laines, en donnant des pensions à des académiciens, et en faisant faire des expériences sur plusieurs points évidens, ne sont pas de bons moyens pour réussir. Un cultivateur anglois, à la tête d'une ferme à bêtes à laine, de trois ou quatre mille acres, feroit plus, en peu d'années, pour l'amélioration de leurs laines, que tous les philosophes et les académiciens en dix siècles (40).

Commerce des Indes Occidentales.

En 1786, les importations de ces Colonies en France étoient:

	Liv.
Saint-Domingue	131481000
La Martinique	23058000
La Guadeloupe	14530000
La Guyenne	919000
Tabago	4115000
Sainte-Lucie, rien directement	
	(*)174831000

(40) Une Société d'Agriculture ne peut que donner des instructions ; si elles sont la suite de l'expérience, alors elles méritent la confiance des agriculteurs. Mais elles seroient mieux suivies, si elle avoit des fonds à sa disposition, pour récompenser ceux qui ont fait des essais, par des dons proportionnés à leurs dépenses. Un gouvernement ne peut pas s'occuper de ces détails. En s'en rapportant aux Sociétés agricoles, il devroit les rendre dépositaires des sommes qu'il destine à des encouragemens utiles, et alors elles opéreroient le bien qu'on leur reproche de ne pas faire.

(*) Le total, en 1784, étoit de 159,000,000 de *l.* Que veut donc

Cette somme provenoit de cent soixante-quatorze millions deux cent vingt-deux mille livres pesant de sucre. — Soixante-six millions deux cent trente-un mille pesant de café. — Sept millions cinq cent quatre-vingt-quinze mille pesant de coton. Il y avoit cinq cent soixante-neuf vaisseaux contenant cent soixante-deux mille trois cent onze tonneaux employés dans ce commerce, dont Bordeaux (*) avoit deux cent quarante-six, qui contenoient soixante-quinze mille deux cent quatre-vingt-cinq tonneaux.

---

dire M. Begouen du Havre, en faisant monter le total à 230,000,000 de *l.*, huit cents vaisseaux, — douze cents vaisseaux, — vingt-cinq mille matelots, et je ne sais quelles autres extravagances ? *Précis sur l'Importance des Colonies*, in-8°. 1790, pag. 5, 5, &c. Un autre écrivain dit : Huit cents grands vaisseaux, cinq cents petits, et 240,000,000 *l. Opinions de M. Blin*, pag. 7. Je ne conçois pas sur quoi on peut faire ces calculs, Y.

(*) Je crois que Bordeaux fait un plus grand commerce qu'aucune ville de province, sous la domination de la Grande-Bretagne. Celles qui en font le plus en Angleterre, sont :

	Tons.	Matelots.
Newcastel, qui, en 1787, avoit un nombre de vaisseaux qui contenoient. . .	105000	5390
Liverpool	72000	10000
Withehaven	53000	4000
Sunderland.	53000	3300
Whitby	46000	4200
Hull.	46000	
Bristol.	33000	4070
Yarmouth	32000	
Lynn	14000	
Dublin.	14000	

Y.

Exportations de France à ces Isles, en 1786.			
	l.		*l.*
A Saint-Domingue.	44700000	Importations de ces îles.	174831000
A la Martinique. .	12109000		
A la Guadeloupe. .	6274000		
A la Cayenne . . .	578000		
A Tabago.	658000	Exportations à ces isles	64341000
A Sainte-Lucie, rien directement. . .			
	64319000	Balance contre la France	110490000

Le 30 août 1784, sous le ministère du maréchal de Castries, il fut permis aux étrangers, sous certaines restrictions, de commercer avec les isles à sucre de France, après une vive controverse pour et contre, par la voie de l'impression. En conséquence de cet édit, le commerce de 1786 fut comme il suit :

Importations dans les Isles.		*Exportations de* id.	
	l.		*l.*
Des Etats-Unis. . .	13065000	Vendu aux Américains pour . . .	7263000
Par les Anglois. . .	4550000	Aux Anglois. . . .	1259000
Les Espagnols . . .	2201000	Aux Espagnols. . .	3189000
Les Hollandois . .	801000	Aux Hollandois . .	2030000
Les Portugais . . .	152000	Aux Suédois et aux Danois	591000
Les Danois.	68000		
Les Suédois. . . .	41000		
TOTAL.	20878000	TOTAL.	14132000

Navigation pour ce Commerce.

Importations.	Vaisseaux.	Tonneaux	Exportations.	Vaisseaux.	Tonneaux.
Vaisseaux américains.	1392	105095	Américains. .	1127	85403
François . .	313	9122	François . .	534	18941
Anglois . . .	189	10192	Anglois. . .	153	10778
Espagnols. .	245	6471	Espagnols. .	249	5856
Hollandois, Portugais, Suédois, et Danois. . .	34	2229	Hollandois, etc. . . .	32	1821
			Totaux. .	2095	117799
Totaux. .	2173	133109			

Comme la culture et les exportations des îles en 1786 furent plus considérables qu'en 1784, les demandes de marchandises de France auroient dû être plus considérables; mais c'est ce qui n'arriva pas.

Exportations de toiles de France aux Isles	En 1784	17796000
	1786	15568000

Cela seroit cependant arrivé, si l'édit du 30 août n'avoit pas ouvert le commerce des colonies aux étrangers, qui y portèrent des articles de manufactures, ainsi que des meubles et des subsistances. C'est une grande question de savoir si cette politique étoit bonne; elle est susceptible d'un grand nombre d'objections. Le bénéfice que retire la mère-patrie de la possession de ses colonies, c'est en leur fournissant leurs *provisions;* en leur vendant tout ce dont elles ont besoin, et en assurant

la navigation nécessaire pour cet objet. Ce n'est certainement pas pour du sucre et du café que les nations établissent des colonies; elles sont sûres de ces objets et de toute autre denrée, pourvu qu'elles soient assez riches pour les payer. Un Russe, un Polonois est aussi assuré d'avoir du sucre qu'un François ou un Anglois, et les gouvernemens de ces peuples peuvent lever un aussi grand revenu sur l'importation de ces marchandises, que les gouvernemens qui possèdent les îles. Le bénéfice *particulier*, retiré des colonies, est donc le *monopole de leur approvisionnement*. Il est inutile de dire qu'en permettant aux colons d'acheter ce dont ils ont besoin, au plus bas prix et de la première main, ils seront en état de faire plus de sucre, ce qui tournera finalement au profit de la mère-patrie, puisque, quelque riches qu'ils puissent devenir, et quelque soit le degré de culture où ils puissent porter leurs terres, les avantages de la mère-patrie ne sauroient provenir que des denrées qu'elle leur fournit; et qu'en perdant ces avantages pour avoir plus de sucre, elle perd tout ce qui rend la possession des colonies desirable. Il seroit bien que tous les pays ouvrissent leurs colonies à toute la terre, sur des principes de liberté et de libéralité; il seroit même encore mieux de faire un pas de plus, et de ne plus avoir de colonies. Les îles à sucre de toutes les nations, dans les Indes Occidentales, y comprise la grande île de Cuba, sont assez considérables pour former une nation indépendante; et il ne faut pas une longue suite d'argumens pour faire voir que l'existence

d'une pareille nation seroit plus avantageuse aux Anglois, aux François et aux Espagnols, que la possession de ces îles. Mais pour revenir à l'édit du 30 août, on peut dire, sans crainte de se tromper, que la politique, qui engagea le maréchal de Castries à ouvrir les colonies, étoit erronée, et qu'elle fut nuisible en proportion de l'étendue du commerce auquel elle donna lieu.

Le résultat du commerce des sucres de France est, à peu près comme celui du commerce d'Angleterre avec ses colonies, une grande balance contre elle. On trouve des écrivains, qui disent que ce commerce doit être considéré sous un point de vue tout différent des autres, son mérite ne dépendant pas des exportations, mais des importations. J'ai trouvé les mêmes idées en France; et comme ce point est d'une grande importance dans l'économie d'un état, il est à propos de faire ici quelques observations.

1°. L'avantage qui résulte du commerce, c'est l'encouragement donné à l'industrie de la nation, soit dans son agriculture, soit dans ses manufactures; et ce sont certainement les exportations qui donnent cet encouragement, et non pas les importations, à moins que ce ne soit celles des matières premières.

2°. La véritable richesse de tous les commerces, consiste dans la consommation des denrées qui sont l'objet de ces commerces, et si une nation est assez riche pour faire une grande consommation de sucre et de café, elle a sûrement le pouvoir de donner de l'activité à la quantité de son industrie,

proportionnée au commerce auquel cette consommation donne lieu, que le sucre soit le produit de ses propres colonies ou de celles des autres puissances.

3°. Les impôts levés sur les marchandises des Indes Occidentales, ne fournissent aucun motif de regarder la possession de ces colonies comme avantageuse, puisque c'est la *consommation* qui paye l'impôt, et non pas la *possession* de la terre qui produit les denrées.

4°. Le monopole de la navigation n'est utile qu'autant qu'il comprend la construction des vaisseaux et leur gréement. La possession d'un grand nombre de matelots, pour servir d'instrumens à la guerre, doit être considérée sous le même point de vue que les grandes armées russes ou prussiennes, c'est-à-dire comme les pestes de la société, les instrumens de l'ambition et de la plus affreuse des calamités (*).

5°. La possession des îles à sucre fait placer dans l'agriculture de l'Amérique, d'immenses capitaux qui devroient plutôt être placés dans l'agriculture de France. Les habitans de ce royaume

(*) Il faut déraciner les préjugés les plus invétérés en Angleterre, avant de pouvoir persuader aux habitans de reconnoître cette vérité évidente. Ces préjugés ont pris naissance dans la crainte d'être conquis par la France; crainte que le gouvernement s'est efforcé de propager depuis la révolution, pour suivre ses plans de dépense, de prodigalité et de dette. Le Portugal, la Sardaigne, les petits Etats d'Allemagne et d'Italie, la Suède et le Danemarck ont été capables de se défendre, malgré les défauts de leur gouvernement et le manque de population; mais on va conquérir les îles Britanniques, qui ont quinze millions d'habitans. T.

meurent périodiquement de faim, parce que les capitaux, qui devroient produire du blé en France, sont employés à faire croître du sucre à Saint-Domingue Quelqu'avantage que puissent voir les partisans des colonies dans de pareilles possessions, qu'ils nous prouvent que le *placement* de capitaux semblables dans l'agriculture de France, ne produiroit pas des avantages égaux, et même infiniment supérieurs.

6°. J'ai fait voir, dans un autre lieu, qu'il y avoit dans l'agriculture de France un capital de près de 11 milliards de moins que dans celle d'Angleterre, [450 millions st.]; peut-il donc exister une plus grande folie que de placer des capitaux dans l'agriculture de l'Amérique, pour se procurer un commerce dont la balance est de plus de 100 millions de *l.* au détriment de la mère patrie, tandis que l'on ne trouve que la pauvreté dans les champs qui doivent nourrir les François?

7°. Si l'on me dit que la réexportation des marchandises des îles est immense, et même plus grande que cette balance, je réponds, en premier lieu, que M. Necker nous donne lieu de croire que cette réexportation est fort exagérée; mais en accordant qu'elle soit aussi considérable qu'on voudroit la faire paroître, la France a acheté ces marchandises avant de les vendre, et a payé en espèces la balance qui étoit contre elle, perdant d'abord par son commerce avec l'Amérique les sommes qu'elle gagne ensuite en les exportant dans le Nord. Le bénéfice d'un pareil commerce n'est autre chose qu'un bénéfice d'échange et de transport. Mais

dans l'emploi du capital, la perte est grande. Dans tous les commerces ordinaires, tels que ceux qu'elle fait au Levant, ou avec l'Espagne, elle retire les profits accoutumés du commerce, sans fournir de capitaux pour la production des denrées qu'elle achète ; mais dans les Indes Occidentales elle est obligée de fournir des capitaux doubles, d'abord pour produire les denrées qu'elle vend, et ensuite celles qu'elle achète.

8°. Si l'on dit que Saint-Domingue ne doit pas être considéré comme un pays étranger, avec lequel la France commerce, ni comme une colonie, mais comme une partie d'elle-même, et que la balance entre les deux pays est comme la balance entre Paris et les provinces ; je répondrai alors que c'est une province si mal située, qu'arrêter le cours des capitaux dans les autres provinces pour les porter dans celle-ci, c'est faire un acte qui approche de la folie ; *d'abord*, à cause de son éloignement et de l'obligation où l'on est de la faire cultiver par des esclaves, elle est très-peu sûre. Si elle échappe aux attaques d'ennemis européens, le cours ordinaire des événemens la jettera dans les mains des États-Unis. *Secondement*, elle exige une grande marine pour sa protection ; et conséquemment un impôt sur toutes les autres provinces, montant à 48 millions annuellement. Quelle dépense la possession de la Bretagne occasionne-t elle au Languedoc ? sa part de la défense commune. En est il ainsi de Saint-Domingue ? La France entretient pour sa protection une marine de 48 millions, et Saint-Domingue ne paye pas un sou pour

défendre la France, ni même pour sa propre défense. Selon les règles du bon sens, la possession d'une pareille province devroit être regardée comme un principe de pauvreté et de foiblesse, plutôt que comme une source de richesses et de puissance.

9°. J'ai conversé sur ce sujet au Havre, à Nantes, à Bordeaux et à Marseille, et je n'ai pas rencontré un homme qui ait pu me donner une bonne raison en faveur de ce système, si ce n'est que l'agriculture dans les Indes Occidentales est lucrative, et qu'elle ne l'est pas en France. On se sert du même argument en Angleterre, et avec autant de justesse. Je conviens du fait, et il conduit immédiatement à la pernicieuse doctrine des impôts de restriction et de prohibition sur les terres de l'Europe, doctrine qui oblige les gens enclins à pratiquer l'agriculture, *à aller* dans un autre hémisphère avec leurs capitaux, pour avoir de plus grands bénéfices. Mais changez cette misérable politique; abolissez tous les impôts, et même l'ombre d'un impôt sur les terres; mettez-les tous sur la consommation; proclamez la *liberté du commerce;* donnez à chaque individu le pouvoir d'enclorre, ou, pour parler en d'autres termes, accordez aux Bourbonnois ce que vous avez accordé à Saint-Domingue, et vous verrez alors si le grain et la laine ne rapporteront pas un bénéfice plus considérable que le sucre et le café de l'Amérique. La possession d'îles à sucre, aussi riches et aussi florissantes que celles de France et d'Angleterre, éblouit l'espèce humaine, qui n'examine

jamais les choses que d'un côté, quand elle considère la navigation, la réexportation, les profits du commerce et une grande circulation. Qu'on tourne la médaille, et l'on verra, faute de ces capitaux détournés de la mère patrie, une agriculture languissante, des canaux suspendus et des chemins impraticables. On ne pèse pas la culture de la Martinique contre les landes de Bordeaux, celle de Saint-Domingue contre les déserts de la Bretagne, ou les richesses de la Guadeloupe contre la misère de la Sologne. Quand on achète les richesses de l'Amérique par la pauvreté et la détresse de provinces entières, comment peut-on être assez aveugle pour croire la balance avantageuse? Je ne me suis servi d'aucun argument contre les îles à sucre françoises, qui ne soit également applicable aux îles angloises; je les regarde comme des obstacles égaux à la prospérité des deux royaumes; et si la perte de l'Amérique septentrionale peut servir d'expérience, ce grand et important événement prouve clairement qu'un pays peut perdre le monopole d'une colonie éloignée, et devenir plus riche, plus puissant et plus heureux par cette perte imaginaire.

Si ces principes sont justes, et une multitude de faits en prouvent la justesse, que doit-on penser d'un politique qui dit que la perte du Bengale ou de l'argent que les Hollandois ont dans nos fonds, ruineroit l'Angleterre (*)?

(*) *Considérations sur les richesses et le luxe*, in-8°., 1787, pag. 492. L'opinion, que l'Angleterre avant la dernière guerre étoit parvenue au comble de la prospérité, est du même genre, page 483 *V.*

Exportations des productions de l'agriculture de France aux Indes Occidentales, en 1787.

Vins, eau-de-vie.	6332000 *l.*	
Comestibles.	769000	
Viandes salées.	971000	
Farines.	6944000	
Légumes.	500000	
Chandelles.	500000	26685000 *l.*
Bois, cordages, &c.	2869000	
Matières premières de manufacture. .	4000000	
Etoffes, fournitures, &c.	2000000	
Matériaux bruts des exportations en Afrique.	2000000	
Exportations du sol.	26685000	
Marchandises manufacturées dans le royaume.	12549000	16549000
Matériaux comme ci-dessus	4000000	
Fournitures, étoffes, &c.	6136000	8136000
Matériaux comme ci-dessus	2000000	
Exportations en Afrique.	13000000	15000000
Matériaux comme ci-dessus	2000000	
Articles divers	. . . . .	7341000
TOTAL.	. . . . .	73711000

Dont 49,947,000 *l.* proviennent du sol et des manufactures de France.

Pêches.

Il n'y a pas de commerce plus avantageux que celui de la pêche, et qui rapporte un plus grand intérêt pour le capital; il n'y en a pas qui soit plus favorable à ces avantages chimériques qu'on suppose devoir résulter d'une grande marine. Les François ont constamment encouragé la pêche. En

admettant qu'ils aient eu raison de faire de si grands efforts pour devenir une puissance formidable sur mer, ce qui cependant est très-problématique, ils ont sûrement pris des mesures très-sages en tâchant d'étendre ces pépinières de la puissance maritime.

		VAISSEAUX.	TONNEAUX.
Pêche de Terre-Neuve et d'Iceland.	1784	328	36342
	1785	450	48631
	1786	453	51143

La plupart des pêches nationales sont dans un état florissant; elles employoient, en 1786,

	VAISSEAUX.	TONNEAUX.
Pour le hareng, &c.	928	47309
Terre-Neuve.	591	5742
Pour la côte d'Irlande de Dunkerque.	62	970
Baleine.	4	

Dieppe fait une grande partie de toutes ces pêches, ayant cinq cent cinquante-six vaisseaux contenant vingt-un mille cinq cents trente-un tonneaux.

Commerce avec les Etats-Unis.

Le commerce que la France fait avec les Anglo-Américains, est toute la récompense qu'elle reçoit pour avoir probablement dépensé douze cent millions, afin d'assurer leur liberté. Des projets chimériques d'affoiblir la puissance Britannique s'étoient emparés des imaginations du cabinet de Versailles; mais à peine la paix fut-elle rétablie, que ces espérances aériennes s'évanouirent totalement; chaque heure, chaque moment prouva que l'Angleterre, en se débarrassant de ses colonies, au lieu d'avoir perdu, avoit au contraire gagné immensément. L'exposé de ce commerce

démontrera que la France fut aussi trompée de ce côté-là que de l'autre.

Pendant trois ans, l'un dans l'autre, avant la révolution de France, les importations de l'Amérique septentrionale furent de		9600000
Dans les Isles à sucre françoises.		11100000
		20700000
Exportations de France en Amérique . . .	1800000	
Id. des Isles	6400000	
		8200000
BALANCE.	. . . .	12500000

« Ces républicains, dit M. Arnould (*), se pro-« curent maintenant sur nous une balance en ar-« gent, de 7 à 8 millions, avec laquelle ils soudoient « l'industrie angloise. Voilà donc pour la France « le *nec plus ultrà* d'un commerce, dont l'espoir a « pu contribuer à faire sacrifier quelques cen-« taines de millions, et plusieurs générations « d'hommes » !

Commerce en Russie.

On croit communément, en Angleterre, que le commerce que la France fait avec la Russie est fort avantageux, et que sa balance est grandement en faveur de la France; il y a aussi des écrivains françois qui prétendent la même chose; l'état suivant montrera jusqu'à quel point cette croyance est conforme à la vérité :

(*) *De la Balance du Commerce*, 1791, tome 1, p. 234. *Y.*

Importations de Russie en France, en 1788 . . .	6871000 *l.*
De France en Russie	6108500
Balance contre la France	763400

Il faut remarquer que ceci n'est que ce qui est porté dans des navires françois, la plus grande partie de ce commerce se faisant dans des vaisseaux anglois et hollandois.

Navigation.

Les lecteurs modernes n'ont pas besoin d'avoir beaucoup d'inquiétude sur le commerce ou sur la navigation de leur pays; ils peuvent être assurés que l'esprit de trafic qui s'est emparé de toutes les nations, rendra les gouvernemens fort attentifs à ce qui regarde leur commerce, quoiqu'ils laissent en même temps leur agriculture dans le dernier degré de pauvreté et de négligence. Toutes les autorités que j'ai trouvées concernant la navigation de la France, sont fort anciennes; les personnes curieuses de ces recherches seront peut-être bien aises de connoître le détail suivant :

Vaisseaux sortis des ports de France, en 1788.

	Vaisseaux.	Tonneaux.
Pour le Levant et la côte de Barbarie . . .	366	45285
Pêche de la baleine	14	3252
Pêche du hareng	330	9801
Pêche du maquereau.	457	4754
Pour la Sardaigne.	1411	4289
Pour l'Océan et la Méditerranée.	2668	11596
Pêche de la morue.	432	45446
Pour toutes les parties de l'Europe et les Etats-Unis	2038	128736
Pour les Indes Occidentales	677	100755
Pour le Sénégal et la côte de Guinée. . .	105	35227
Pour les Indes Orientales, la Chine, les isles de France et de Bourbon, par les compagnies ou autrement	86	37157
	8594	516279

N. B. Toute sa navigation, en France et en Amérique, soit par le moyen de vaisseaux françois ou étrangers, monte à neuf mille quatre cent quarante cinq vaisseaux, et cinq cent cinquante-six mille cent cinquante-deux tonneaux.

Cabotage, la même année.

	Vaisseaux	Tonneaux.
Vaisseaux françois.	22360	997666
Etrangers.	60	2742
	22420	1000408

N. B. Il n'y a pas de différence entre vaisseau et voyage; si un vaisseau fait cinq voyages par an, il est enregistré chaque voyage. L'article *Sardaigne*, qui paroit contenir un si grand nombre de vaisseaux et si peu de tonneaux, semble indiquer que ces petits vaisseaux sont employés à une pêche quelconque sur les côtes de cette isle.

Par le port des bâtimens, il paroît que ce ne sont guères que des chalonpes: ceux employés à la pêche du hareng, sont d'environ trente tonneaux, — et à la pêche du maquereau, d'à-peu-près dix tonneaux.

La navigation d'Angleterre, pour une année, finissant au mois de septembre 1787, fut :

	Vaisseaux.	Tonneaux.	Hommes.
Anglois.	8711	954729	84552
Ecossois.	1700	133034	13443
De la compagnie des Indes.	54	43629	5400
Irlandois		60000	
	10465	1191392	103375

sans comprendre le commerce des Indes Occidentales, ni celui des Colonies de l'Amérique Septentrionale, ni celui de l'Afrique et de l'Asie, les vaisseaux de la compagnie exceptés.

Progrès du Commerce de France (*).

			Importations.	Exportations.
Depuis 1716 jusqu'en 1720,	en paix,	taux moyen par an.	*l.* 65079000	*l.* 106216000
1721 jusqu'en 1732,	paix.		80198085	116765000
1733	1735,	guerre.	76600000	124465000
1736	1739,	paix.	102035000	143441000
1740	1748,	guerre.	112805000	192334000
1749	1755,	paix.	155555000	257205000
1756	1763,	guerre.	133778000	210890000
1764	1776,	paix.	165164000	309245000
1777	1783,	guerre.	207556000	259782000
1784	1788,	paix.	301727000	354423000

Il ne sera pas inutile de comparer cela avec le commerce d'Angleterre :

Années.	Importations.	Exportations.	Années.	Importations.	Exportations.
	l. st.	*l. st.*		*l. st.*	*l. st.*
1717	6346768	9147700	1771	12821995	17161146
1725	7094708	11352480	1783	13122235	15450778
1735	8160184	13544144	1785	16279419	16770228
1738	7488060	12289405	1787	17804000	16869000
1743	7802353	14625655	1788	18027000	17471000
1753	8625029	14264614	1789	17821000	19340000
1763	11665036	16160181	1790	19150000	20120000

(*) M. Arnould, *du Bureau de la balance du Commerce, à Paris*, assure, je ne sais sur quelle autorité, que la navigation angloise, en 1789, étoit de deux millions de tonneaux.

Comme la *balance* ou les idées de balance sont très-chimériques, nous trouverons, en comparant les deux colonnes ensemble, que le commerce d'Angleterre n'a nullement décliné, mais qu'au contraire il est plus étendu que jamais; il faut cependant observer que ses progrès n'ont pas été aussi rapides que ceux du commerce de France, qui, dans la dernière période, a été trois fois et demie plus grand que dans la première, au lieu que le nôtre n'a presque fait que doubler. Le commerce de France est presque double depuis la paix de 1763, mais le nôtre n'a pas fait tant de progrès. Or il est à remarquer que les améliorations, qui collectivement sont des signes de prospérité nationale, ont été, dans cet espace de vingt-neuf ans, beaucoup plus considérables en Angleterre qu'en France; ce qui est une preuve assez évidente que ces améliorations et cette prospérité dépendent de quelqu'autre chose que du commerce étranger; et comme toute la force de cet argument est fondée sur des faits, et non pas sur la théorie ou sur l'opinion, elle devroit arrêter cette fureur aveugle pour le commerce, qui a peut-être été plus funeste à l'Europe que tous les autres maux réunis. On voit donc que le commerce de France a fait des progrès rapides; et nous avons montré, dans un autre lieu, que son agriculture n'en avoit fait que peu ou point; au contraire, l'agriculture d'Angleterre, quoique rarement protégée du gouvernement, a fait de grands progrès, et son commerce n'en a fait que très-peu.

Du traité de commerce entre la Grande-Bretagne et la France.

Je vais mettre sous les yeux du lecteur le résultat du traité pris sur les registres de la douane d'Angleterre, et sur ceux du *Bureau de la balance du commerce de France;* je dois cependant remarquer que les derniers sont beaucoup plus exacts que les premiers; et quand il se trouvera des choses contradictoires, je n'hésiterai pas à m'en rapporter à l'autorité françoise; car il est certain que l'estimation de quelques articles, dans les registres anglois, ressemble à celles qui ont été faites du temps de Charles II, quoiqu'il soit connu que leur valeur a quintuplé.

REGISTRES ANGLOIS.

Exportation des Marchandises angloises en France.

	l. st.	*s.*	*d.*		*l. st.*	*s.*	*d.*
1769	83213	18	4	1784	93763	7	1
1770	95251	7	5	1785	244807	19	5
1771	85951	2	6	1786	343707	11	10
1772	79534	13	7	1787	713446	14	11
1773	95370	13	8	1788	884100	7	1
1774	83685	13	2	1789	830377	17	»

L'augmentation dans les années 1785 et 1786, peut être attribuée à l'anglo-manie, qui étoit alors à son comble en France. Dès que l'honneur de la nation fut assuré, et qu'elle eut effacé la honte de la guerre de 1756, par les succès de celle de l'Amérique, une prédilection pour tout ce qui étoit anglois s'empara rapidement des esprits. Afin de faire voir quelle est la quantité de marchandises que

nous exportons en France comparativement à nos exportations dans les autres parties du monde, je vais en insérer la totalité, fondée sur les mêmes autorités.

	l.	*s.*	*d.*
1786	11830194	19	7
1787	12053900	5	5
1788	12724719	16	9
1789	13779740	18	9
1790	14921000	»	»

Nous savons que toutes ces sommes sont inexactes, mais nous pouvons supposer que l'inexactitude est la même une année que l'autre, et conséquemment, que la comparaison de l'une avec l'autre est assez exacte. J'ai pris les comptes suivans dans les registres de France avec beaucoup d'attention; et comme on a levé des droits sur tous les articles, il peut arriver qu'il y ait du plus, mais il n'y a pas de moins.

REGISTRES FRANÇOIS.

Importations d'Angleterre en France en 1788.

	liv. tourn.
Bois, charbon de terre et matières brutes, le charbon de terre monte seul à 6000000	16553400
Autres matériaux, qui ne sont pas directement les productions de la terre	2246500
Marchandises manufacturées	19101900
Manufactures de l'industrie étrangère	7700900
Boissons	271000
Comestibles, tels que la viande salée, beurre, &c.	9992500
Drogues	1995900
Epiceries	1026900
Bétail et chevaux	702800
Tabac	843100
Articles divers	187200
Cotons et et marchandises des Indes Occidentales, *point.*	
Total	60621900

Exportations de France en Angleterre en 1788.

	liv. tour.
Bois, charbon de terre et matières brutes	534100
Autres matières brutes, qui ne sont pas directement des productions de la terre.	635200
Marchandises des manufactures de France	4786200
Marchandises de l'industrie étrangère.	2015100
Boissons	13492200
Comestibles	2215400
Drogues.	759100
Epiceries, *aucunes.*	
Bétail et chevaux	181700
Tabac.	733900
Articles divers.	167400
Coton des Indes Occidentales.	4297100
Marchandises des Indes Occidentales	641100
Total.	30458500

Explication. — Toutes les marchandises manufacturées, tant angloises qu'étrangères, importées par les marchands anglois, ont été estimées au moins un tiers au-dessous de leur valeur, ce qui fait une addition de 3238800 *l.* Les exportations de France doivent être plus considérables par le moyen de la contrebande, etc.; de sorte qu'il y a lieu de croire que le véritable état des comptes entre les deux nations est comme il suit:

	liv.
Exportations d'Angleterre en France	63327600
— de France en Angleterre	33847470
Balance contre la France	29480130
Total des exportations d'Angleterre en France en 1789	58000000
Total des exportations des manufactures angloises en 1787	53000000
1788	27000000
1789	23000000

Il paroît par-là que les douanes des deux nations ne diffèrent pas essentiellement dans leurs comptes.

Je suis plus content de celui-ci, que s'il étoit, comme la chambre de commerce de Normandie se l'étoit imaginé, beaucoup en faveur de l'An-

gleterre; car il est plus probable que ces bénéfices continueront, que le traité sera renouvelé, et conséquemment que la paix entre les deux nations durera plus long-temps. La balance des articles de manufactures n'est pas de plus de quatorze millions, ce qui est bien éloigné des idées des François; et, selon la nature des choses, elle doit diminuer. Les 10 millions de matières brutes et de charbon de terre, au lieu d'être une importation nuisible à l'industrie françoise, lui est au contraire avantageuse; les François la regardent eux-mêmes comme telle, et sont fâchés de l'ancien droit qui existe sur l'importation du charbon d'Angleterre, assurant qu'il ne devroit pas y en avoir. Il y a pour 10 millions d'importations, et une balance de huit objets indirects d'agriculture, tels que du grain et de la viande. Quand un peuple conduit son agriculture d'une manière si absurde, qu'il n'est pas en état de se nourrir lui-même, il doit remercier ses voisins de ce qu'ils veulent bien le faire. Les matières premières ou brutes, y compris les drogues avec le bétail, le grain et les chevaux, font presque toute la balance, quelque considérable qu'elle soit, payée à l'Angleterre sur le total; et comme il est aussi avantageux pour la France d'importer ces objets, que pour l'Angleterre de les exporter, on doit regarder la totalité du commerce, tant par sa balance que dans son étendue, comme accordant des avantages réciproques, et tendant conséquemment à avancer la prospérité des deux royaumes. Il y a néanmoins une circonstance dans laquelle il s'en faut de beau-

coup que les choses soient réciproques, et c'est dans les payemens. Les François sont payés pour leurs marchandises, quelles qu'elles puissent être, selon l'accord qu'ils ont fait; mais il n'en est pas de même par rapport aux Anglois. Les manufacturiers de Manchester se plaignent beaucoup de la manière dont ils sont traités en France, non-seulement par rapport au payement, mais aussi à cause du manque de confiance, puisque les ordres de marchandises qu'ils reçoivent, éprouvent toujours des contestations et des déductions de la part des négocians françois, quoiqu'ils les exécutent avec certitude, et selon des échantillons donnés; et en rendant justice à la ponctualité des Américains, des Allemands, &c., ils font très-peu de cas en général du commerce de France. Il en est de même des manufacturiers de Birmingham, qui assurent que le traité de commerce n'a été d'*aucun* avantage à leur ville. Les François, disent-ils, prenoient, avant le traité, autant de leurs marchandises en contrebande, qu'ils le font actuellement par un autre canal, avec cette différence que les facteurs hollandois, allemands ou flamands, à qui ils avoient affaire auparavant, payoient mieux que les François. Ces particularités diminuent la valeur apparente du traité, que l'on n sauroit proprement évaluer, à moins de savoir le montant de nos exportations par la contrebande, avant qu'il existât. Les manufacturiers sont certainement les meilleurs juges, et dans tout le royaume ils sont d'accord pour le condamner, ou au moins pour assurer que ce n'a été qu'un

changement de *canal*, et qu'il n'a pas du tout *augmenté* les exportations. On ne sauroit cependant douter de son avantage, sous un point de vue politique, puisqu'il tend à établir l'amitié et des liaisons entre les deux pays; car la seule chance qu'il a de maintenir la paix, est d'une beaucoup plus grande valeur que dix balances telles que celles que nous avons vues au bas des comptes précédens.

CHAPITRE XX.

MANUFACTURES DE FRANCE.

Les notes que j'ai prises dans toutes les villes considérables de France, sont trop nombreuses pour pouvoir être insérées ici. Je ne m'arrêterai donc que sur deux ou trois des points les plus importans.

Salaires.

Le salaire des ouvriers, taux moyen, dans toutes les fabriques, est de 26 *s.*—Des ouvrières, 15 *s.* — Des fileuses, 9 *s.* Ce salaire est sans doute beaucoup au-dessous de celui des manufactures d'Angleterre, où je crois que les hommes gagnent en général 40 *s.*; les femmes, 18 *s.*, et les fileuses, 12 *s.* 6 *d.*, comme je l'ai fait voir dans les *Annales d'Agriculture*. La grande supériorité des manufactures angloises sur celles de France, jointe au

haut prix du travail, est un sujet d'une grande importance politique; car elle montre clairement que ce n'est pas le bas prix nominal du travail qui favorise les manufactures, puisqu'elles sont plus florissantes là où le travail est *nominalement* le plus cher; peut-être même n'est ce que par cette raison qu'elles prospèrent, puisque le travail est en général *réellement au plus bas* prix, dans les endroits où il est *nominalement* au plus haut; la qualité de l'ouvrage et la perfection du travail entrent pour beaucoup dans ce calcul; et cette perfection dépend en grande partie de l'état d'aisance de l'ouvrier. Quand il est bien nourri, bien habillé, et entretenu dans un état de vigueur et d'activité, il fait son ouvrage infiniment mieux que celui qui, étant pauvre, se nourrit mal. Il y a certainement beaucoup de luxe chez les gens qui travaillent aux manufactures en Angleterre; il n'y en a que très-peu chez les ouvriers françois. Ce mal apparent s'est si régulièrement accru, avec la prospérité des fabriques angloises, que j'ai de la peine à le regarder comme un mal assez grand pour exiger des lois répressives, ce que quelques écrivains ont fort mal-à-propos demandé. Il peut, à la vérité, en résulter quelques inconvéniens; mais ils sont si étroitement liés avec les sources de la prospérité, qu'il seroit dangereux d'y toucher. Le bien est souvent caché sous un mal apparent; et, en remédiant au mal, il seroit possible qu'on détruisît le bien. Il en est quelquefois ainsi dans le corps humain; et je crois que tel est aussi, en plusieurs circonstances, le cas pour le corps politique.

Il y a une particularité remarquable dans l'agriculture, ou plutôt dans l'économie domestique de France : c'est que la culture du chanvre et du lin, pour la consommation du pays, prédomine dans toutes les parties du royaume. La question de savoir jusqu'à quel point cette culture peut être utile ou nuisible à la prospérité nationale est curieuse. D'un côté, on peut dire, en faveur de ce système, que la prospérité nationale n'étant autre chose que la prospérité réunie des familles particulières, si cette économie est avantageuse aux individus, elle doit aussi l'être à la nation en général ; qu'elle est indubitablement utile à la famille d'un homme pauvre, parce qu'il vaut mieux occuper constamment les femmes et les enfans à habiller toute la famille, que d'être obligé d'acheter tous ces objets à prix d'argent, ce que cet homme ne pourroit pas toujours faire. Avec ce genre d'industrie, une famille pauvre est aussi indépendante que sa situation le comporte. Tous ceux qui lui appartiennent sont plus chaudement et mieux entretenus en linge, que s'ils étoient obligés de l'acheter ; car tout ce qui s'achète se consomme avec beaucoup plus d'économie que ce qui provient du travail des mains.

Ces raisons sont bonnes ; cependant il y en a d'autres qui méritent attention. S'il est vrai que la prospérité nationale dépende de la prospérité individuelle, et que tout ce qui porte l'aisance dans la chaumière du pauvre ajoute en proportion à la masse des jouissances nationales, on doit également admettre que ce qui rend une nation

florissante et riche, fait refluer sur la classe indigente unegrande partie de ces richesses, et conséquemment, que si les manufactures particulières de cette nature sont nuisibles à la grande masse des intérêts nationaux collectivement pris, elles doivent, jusqu'à un certain point, l'être aux intérêts de chaque individu pris séparément. Une société moderne fleurit par l'échange réciproque des productions de la terre contre les manufactures des villes, par une liaison naturelle des unes avec les autres; et l'on peut remarquer qu'une nation prospère, en général, en proportion de l'échange rapide de ces denrées, occasionné par une grande consommation. Si chaque famille d'un pays possède une portion de chanvre et de lin assez considérable pour fabriquer, pour sa propre consommation, tous les articles de manufactures qui dépendent de ces matières premières, la correspondance avantageuse de la campagne avec la ville se trouve interrompue, et il n'y a plus de circulation. Car, si cette pratique est bonne en fait de lin, elle l'est aussi en fait de laine; conséquemment chaque famille aura un nombre suffisant de moutons pour ses étoffes de laine; et, si chaque petit village a son tanneur, la même supposition peut avoir lieu par rapport au cuir. Un arpent de vignes pourroit fournir toute la boisson de la famille. Ainsi, par la seule industrie domestique, on satisfera à tous les besoins, et une famille pauvre [cette épithète ne lui conviendroit certainement plus], n'aura pas besoin d'aller au marché pour y rien *acheter*. Or, si

elle n'y va rien acheter, elle ne sauroit non plus y aller *vendre ;* cette partie de la théorie est absolument nécessaire, car la ville n'a la faculté d'acheter qu'autant qu'elle a celle de vendre ; si la campagne n'achète rien de la ville, la ville ne peut rien acheter de la campagne. Il est donc évident, par toutes les combinaisons qu'on peut faire sur ce sujet, que la division des terres en petites propriétés, attaque toujours l'existence des villes, c'est-à-dire, de ce que *sir James Stuart* appelle les *bras libres* de la société. Un homme de la campagne, vivant sur sa petite terre, avec sa famille occupée à manufacturer tout ce dont elle peut avoir besoin, sans échange, liaison ou correspondance avec qui que ce soit, offre à la vérité le spectacle de la félicité champêtre ; mais elle est d'un genre tout-à-fait incompatible avec la prospérité d'une société moderne ; et si la France étoit ainsi composée, elle deviendroit la proie du premier agresseur. Pour adopter un pareil système, il faudroit que tous les impôts cessassent, et conséquemment la force publique seroit anéantie. Toute la routine de la vie pourroit aussi bien se pratiquer sans argent qu'avec de l'argent ; et celui qui n'auroit que des terres ou des denrées, ne pourroit payer les impôts qu'en nature : ou, pour parler en d'autres termes, il n'en pourroit pas payer du tout. Donc, quelque plausibles que soient ces argumens en faveur de ces manufactures privées, il existe beaucoup de raisons qui les combattent.

En pareil cas, il vaut mieux s'en rapporter

aux faits qu'aux argumens. Les basses classes de la France ont beaucoup de pareilles fabriques, et sont misérables. Les basses classes de l'Angleterre les connoissent à peine, et sont fort à leur aise; mais en Galles, en Ecosse, en Irlande, et dans quelques-uns de nos comtés les plus en arrière en fait d'agriculture, on y trouve ce système; et ce sont précisément les plus pauvres pays des trois royaumes.

C'est avec regret que je me vois obligé de différer si souvent d'opinion sur des sujets politiques, avec un homme d'un mérite aussi distingué que le comte de Mirabeau, qui se déclare formellement le partisan de ces manufactures domestiques. « Les manufactures réunies, dit-il, les « entreprises de quelques particuliers, qui soldent « des ouvriers au jour la journée pour travailler « à leur compte, ne feront jamais un objet digne « de l'attention des gouvernemens (*). » S'il y a quelque vérité dans cette idée, les fabriques établies dans les villes, ces fabriques auxquelles un maître manufacturier emploie les pauvres, ne sont point des établissemens utiles. Celles de Lyon, de Rouen, de Louviers, d'Elbeuf, de Carcassonne, de Manchester, de Birmingham, de Sheffield, etc. ne contribuent en rien à la prospérité nationale ! Ce seroit faire perdre du temps au lecteur que de réfuter formellement de pareilles opinions.

(*) *De la Monarchie Prussienne*, tome 3, page 109.

De l'influence des manufactures sur l'Agriculture.

NORMANDIE. — *De Rouen à Barentin.* — Un beau sol, et beaucoup de manufactures ; mais la plus détestable agriculture que j'aye encore vue ; tous les champs pleins de mauvaises herbes.

Yvetot. — Une belle étendue de terre ; à peine peut-on trouver un sol plus gras et plus profond, mais il est misérablement cultivé ; exception à le règle générale de France, où les bons terrains sont ordinairement bien cultivés ; les récoltes de ce pays forment un contraste avec la qualité du sol.

Le Havre.—Tout ce pays, depuis Rouen et le pays de Caux, est plus *manufacturier* qu'agricole. Les manufactures sont le grand objet dont dépend la population de ce canton ; les fermes ne sont qu'un objet secondaire. Le grand nombre des petites propriétés [conséquemment la population nombreuse] est cause que le prix et la rente des terres sont beaucoup au-dessus de la valeur de leurs produits. Les seigneurs divisent aussi leurs fermes selon que la hausse des rentes les y engage ; mais la rentrée de leurs revenus dépend souvent de la prospérité des fabriques. Tout le pays forme un spectacle très-curieux ; une vaste fabrique, une infinité d'occupations, et une population nuisible à l'agriculture. C'est précisément ce qui existe dans le pays de Caux, dont le sol peut être regardé comme un des plus fertiles de France. Si son territoire avoit été inculte ou

aride, il en seroit résulté un bien ; les fabriques l'auroient probablement couvert de moissons. Or les fermiers du pays de Caux sont non-seulement manufacturiers, mais ils sont aussi négocians ; les plus riches d'entr'eux s'engagent dans des spéculations de commerce au Havre, particulièrement dans le commerce du coton, et quelques-uns dans celui des Indes occidentales. Cette ambition mal entendue, est pernicieuse pour le pays : car l'amélioration de leur culture n'est jamais le but ni le résultat de l'accroissement de leur richesse ; ils ne pensent qu'à s'engager de plus en plus dans le commerce et dans les manufactures. Quand ils ont une part dans une cargaison pour l'Amérique, ils ne s'embarrassent guères que leurs champs soient couverts de ronces ou de doches.

BRETAGNE. — *Saint-Brieuc.* — Rencontrant ici un marchand de toile, et quelques personnes bien instruites, je pris des renseignemens sur l'état de l'agriculture dans la partie centrale de cette province, et particulièrement dans les cantons où la manufacture de toile [qui est la plus considérable de l'Europe] est en activité. Tout ce que j'en avois vu étoit si misérable, que je croyois que les autres parties pouvoient être meilleures. On me dit que toute la province étoit dans le même état, excepté l'évêché de Saint-Pol-de-Léon ; que là où la manufacture de toile étoit établie, l'agriculture y étoit encore plus négligée, parce que le peuple comptoit entièrement sur cette manufacture ; qu'il étoit impossible de remédier à ce mal, parce que les habitans ne pouvoient pas

faire les travaux de leurs fabriques, et cultiver en même temps les terres ; que comme les premiers étoient plus importans pour eux, ils négligeoient l'agriculture ; et qu'il y avoit des landes immenses dans les parties où étoient les fabriques.

Lorient. — J'entrai encore ici en conversation sur les terres de Bretagne, et l'on m'assura qu'il y avoit d'immenses landes dans le pays où étoit la manufacture de toile, à Pontivy, Loudéac, &c, et que les terres cultivées étoient dans un pauvre état, attendu que les tisserands étoient les plus mauvais cultivateurs de la province.

Auvergnac. — Une personne, qui connoissoit parfaitement la Bretagne, me dit que ses fabriques de toile étoient dans les parties les plus mal cultivées, ce qu'il attribua à ce qu'ils semoient toujours du chanvre et du lin dans leurs meilleures terres, et qu'ils négligeoient le grain ; mais que, dans les endroits où il se cultivoit du grain, comme dans les environs de cette ville, ils comptoient sur le produit, et n'étoient pas si ardens cultivateurs du lin et du chanvre.

D'Elbeuf à Rouen, en Normandie, le pays est aussi un désert.

M. l'abbé Raynal a remis 1200 *l.* à la société royale d'Agriculture de Paris, pour servir de prix à la question suivante : *Une agriculture florissante influe-t-elle plus sur la prospérité des manufactures, que l'accroissement des manufactures sur la prospérité de l'agriculture ?* Je ne m'inquiète pas de savoir comment les écrivains qui concourront

ront pour le prix, décideront cette question ; mais les faits que je viens de citer sont, à mon avis, des autorités de quelque poids dans la balance des opinions.

Je crois que la France, depuis 1650 jusqu'en 1750, a possédé les manufactures les plus florissantes de l'Europe ; elles étoient si considérables, et il en reste encore de si importantes, qu'il ne faut qu'avoir recours à des faits pour répondre à cette question, en ce qui concerne ce royaume. Qu'a fait ce siècle de la prospérité des manufactures pour l'agriculture ? Je puis répondre avec certitude, rien. Tous les renseignemens que j'ai pris sur l'état actuel et l'état passé de l'agriculture de France, sont en faveur de l'état actuel ; mais en supposant que l'agriculture fût aussi bonne en 1750 qu'actuellement, je n'hésite point à dire que si des fabriques aussi considérables, encouragées exclusivement, pour ainsi dire, pendant un siècle, n'ont pu produire une meilleure agriculture que celle que j'ai vue, on en peut conclure qu'il est possible que des manufactures existent dans l'état le plus florissant, sans avoir beaucoup d'influence sur la prospérité de l'agriculture. Telle est la conséquence évidente que l'on est forcé de tirer après avoir fait un examen général du royaume ; cependant examinons-le plus en détail sous ce point de vue.

Les plus grandes fabriques de France sont : 1°. celles de coton et de laine, en Normandie ; 2°. celles de laine en Picardie et en Champagne ; 3°. celles de toile, en Bretagne ; 4°. celles de soie

et d'acier, dans le Lyonnois. Or, si les manufactures sont vraiment des encouragemens pour l'agriculture, les environs de ces grandes fabriques doivent être les cantons les mieux cultivés du royaume. J'ai visité toutes ces manufactures, et j'ai examiné l'agriculture du voisinage : elle est en général si mauvaise, qu'on seroit plutôt porté à croire qu'il y a quelque chose de pestilentiel pour l'agriculture dans le voisinage d'une manufacture, qu'à les regarder comme un moyen d'encouragement. La Picardie et la Normandie, eu égard à la fertilité de leur sol, sont les provinces les plus mal cultivées que j'aye vues. Les immenses fabriques d'Abbeville et d'Amiens n'ont pas fait enclorre un seul champ, et n'ont pas banni les jachères d'un seul arpent de terre. Si vous voulez voir un désert, vous n'avez qu'à aller d'Elbeuf à Rouen; et le pays de Caux, qui possède un des plus riches sols du monde, avec des manufactures dans chaque chaumière, offre une perspective non-interrompue de mauvaises herbes, d'ordures et de misère; son sol est si mal cultivé que, s'il n'étoit pas naturellement d'une fertilité inépuisable, il y a long-temps qu'il seroit entièrement ruiné. La mauvaise agriculture de la Champagne est passée en proverbe; cependant j'y ai vu des manufactures florissantes. Passons de là en Bretagne. Cette province n'offre qu'un seul aspect, c'est celui d'un désert couvert de genêts. Vous vous trouvez au centre d'une des plus grandes manufactures de toiles de l'Europe, et en jetant les yeux autour de vous, vous pouvez à peine croire que c'est l'agriculture qui nourrit

les habitans. S'ils vivoient de la chasse des animaux sauvages, leur pays ne seroit pas plus mal cultivé. De là traversez le royaume, et allez à Lyon, où tout le monde sait qu'il y a d'immenses fabriques. Celles de Saint-Etienne sont les plus florissantes de France; cependant écoutez ce que vous dit sur ce sujet M. Roland de la Platière : *De toutes les provinces de France, le Lyonnois est la plus misérable* (*).

Ce que j'en ai vu ne me permet pas de douter de cette assertion. La remarque d'un autre écrivain nous fournit une double preuve : *L'Artois est une des provinces les plus riches du Royaume : c'est une vérité incontestable; elle ne possède point de manufactures* (**). Je ne prétends pas avancer que la raison pour laquelle l'agriculture de ces cantons est mauvaise, soit *qu'ils* abondent en manufactures, quoique je sois persuadé que c'est le cas du pays de Caux; je ne fais que citer des faits que je connois avec certitude, puisque je les ai vus. Les fabriques sont en grand nombre dans le royaume, et son agriculture est détestable. Dans mon voyage d'Irlande, j'ai examiné avec beaucoup d'attention la grande manufacture de toile répandue dans tout le nord de ce royaume. J'y ai trouvé le même spectacle qu'en Bretagne; l'agriculture y est dans un misérable état. J'ai démontré, par des calculs, que si toute la province

(*) *Journal de Physique*, tome 36, p. 342. *Y.*

(**) *Mémoire sur cette question : Est-il utile, en Artois, de diviser les fermes ?* par M. Delegorgue, 1786, *p.* 23. *Y.*

étoit convertie en pacages à moutons, en n'en nourrissant que deux par acre, elle rapporteroit, en laine seule, un plus grand produit que tout le montant des fabriques de toile, singularité que j'attribue entièrement à ce que les manufactures sont répandues dans la campagne, au lieu d'être renfermées dans les villes. *Là où s'étend la manufacture, l'agriculture est fort mauvaise*, dit ce grand observateur, *le lord Chef Baron Forster* (*).

Le comte de Tyrone a une terre dans le comté de Derry, au milieu des manufactures, et une autre dans celui de Waterford, où il n'y en a pas, et il m'a assuré que, si sa terre de Derry étoit dans Waterford, ou que si elle n'étoit pas environnée de fabriques, il en retireroit un tiers de plus. — Si nous passons en Angleterre, nous trouverons quelque chose de semblable, quoique ce mal n'y soit pas porté à un si haut degré. Les parties du royaume où il y a des manufactures, sont les plus mal cultivées. Il ne faut pas que vous alliez dans les comtés d'York, de Lancaster, de Warwick ou de Gloucester, qui sont pleins de fabriques, pour trouver une bonne agriculture, mais dans celui de Kent, où il n'y a pas le moindre vestige d'une fabrique; dans ceux de Berk, d'Hertford et de Suffolk, où il n'y en a guères : Norwich fait exception; elle est la seule grande manufacture du royaume que l'on trouve dans un pays bien cultivé; ce qui doit être

(*) Voyage en Irlande. *Y.*

attribué à ce que les fabriques sont, pour ainsi dire, confinées dans l'enceinte de la ville, et ne s'étendent pas dans la campagne [le filage excepté], ce qui mérite attention, et sert à confirmer les observations précédentes. Mais les comtés de Kent et de Lancaster rempliront exactement notre but, parce qu'ils fourniront une double expérience; Lancaster est la province d'Angleterre où il y a le plus de manufactures, et elle est la plus mal cultivée; Kent n'a pas l'ombre d'une manufacture, et c'est peut-être le comté le mieux cultivé du royaume. L'Italie nous fournira des exemples encore plus analogues à cet objet, qu'aucune des provinces dont j'ai parlé.

Les pays les plus riches et les plus florissans de l'Europe, en proportion de leur étendue, sont probablement le Piémont et le Milanois. On y rencontre tous les signes de la prospérité; une population active et bien entretenue, une grande exportation chez l'étranger, une consommation considérable dans l'intérieur, des chemins superbes, des villes opulentes et en grand nombre, une grande circulation, l'intérêt de l'argent fort bas, et le prix du travail haut; en un mot, il est impossible de citer un fait qui prouve que Manchester, Birmingham, Rouen et Lyon soient dans un état aussi heureux que toute l'étendue de ces contrées. A quoi doit-on attribuer toute cette prospérité? Ce n'est sûrement pas aux manufactures, puisqu'il ne s'y trouve presque aucune trace de fabriques: il y en a quelques-unes peu importantes à Milan; et il y a des moulins à soie dans le Piémont, pour faire

les premiers préparatifs de cette production ; mais le tout est si peu considérable, qu'on peut bien dire qu'il n'y a point de fabriques dans ces deux pays. Il n'y a guères plus de commerce ; ils sont trop éloignés de la mer ; et quoiqu'une rivière navigable passe à travers leurs territoires, on n'en fait pas d'usage, par la raison que cinq souverains, entre le Piémont et son embouchure, mettent tous des droits sur le passage des marchandises. Comme ces deux pays ne sont redevables de leurs richesses ni aux manufactures, ni au commerce, ils ne les doivent sûrement pas non plus à la sagesse particulière de leurs gouvernemens ; ce sont deux gouvernemens despotiques, et tous les revenus du Milanois passent à Vienne ; les habits, mêmes pour les troupes à la solde du Milanois, viennent d'Allemagne. La source et la continuation de toute la richesse de ce pays-là, se trouvent dans *l'agriculture* qu'on y voit portée à un haut point de perfection, à l'agriculture qui suffit seule pour entretenir un état moderne dans l'opulence, et pour rendre le Milanois, en proportion de son étendue, deux fois plus puissant que la France ou l'Angleterre.

Le Piémont a une cour et une armée de trente mille hommes. La même étendue de pays et le même nombre d'habitans ne sauroient suffire à la moitié de cet établissement sous aucun autre gouvernement de l'Europe. Mais ces pays n'ont-ils réellement aucunes manufactures ? Ils en ont sans doute, et il n'existe pas un seul peuple au monde qui n'en ait absolument aucune. Mais ce n'est pas

là la question ; il suffit de faire voir ici que les manufactures du Milanois et du Piémont ne sont que le résultat de l'agriculture ; qu'il n'y a que l'agriculture qui les soutienne et les entretienne : et que, loin de contribuer politiquement à l'avantage de l'agriculture, elles occasionnent des restrictions et des monopoles ; car les gouvernemens de ces pays ont aussi la manie du commerce qui a infesté les autres royaumes ; ils ont essayé, par les mêmes moyens, d'élever ces petites manufactures, pour pouvoir faire aussi des exportations chez l'étranger : heureusement elles n'ont jamais été en grande activité ; car il y a lieu de croire que leur succès auroit suggéré d'autres restrictions défavorables au maintien des fondemens principaux de leur prospérité.

Les exemples que je viens de citer, confirment pleinement mon opinion ; ils montrent deux états opulens, entretenus par l'agriculture seule, et ne possédant d'autres manufactures, ni d'autre commerce que ce qu'il en faut nécessairement à tout pays qui jouit d'une agriculture florissante.

Mais on ne doit pas s'attendre que des efforts ordinaires puissent donner d'aussi grands résultats. Ceux qui ont converti une partie de ces beaux territoires en jardins, ont été considérables et exemplaires. Les canaux, pour les arrosemens seuls, ont exigé de plus grands travaux que ceux que l'on a faits en Angleterre pour la navigation ; et l'extrême attention donnée à la circulation perpétuelle des eaux est un spectacle aussi méritoire pour ceux qui l'ont exécuté, que curieux pour ceux qui le

voient. — J'infère donc de tout ce qu'on vient de lire, les faits suivans :

I. Que l'agriculture de France, après un siècle de soins, donnés exclusivement et avec succès aux manufactures, est encore dans un misérable état.

II. Que les pays de manufactures, tant en France qu'en Angleterre, sont les plus mal cultivés.

III. Que la meilleure culture, tant en France qu'en Angleterre, se trouve où il n'y a pas de manufactures.

IV. Que lorsque les fabriques sont répandues dans tous les villages d'un pays, comme en France et en Irlande, c'est au détriment de l'agriculture, le filage excepté, dont l'usage est universel.

V. Que l'agriculture, quand elle est bien entendue et dirigée, produit seule la richesse, la puissance et la félicité des nations.

Et de ces faits on peut déduire les corollaires suivans :

I. Que la meilleure manière d'améliorer l'agriculture, n'est pas d'établir des manufactures et du commerce, parce qu'il seroit possible qu'ils fussent portés à un degré de perfection, et que l'agriculture restât dans un état déplorable.

II. Que l'établissement d'une agriculture florissante donne nécessairement la possession de manufactures et d'un commerce suffisans pour entretenir nombre de villes florissantes, et celle de tout ce qui est nécessaire pour former une société puissante.

La leçon, pour les gouvernemens, peut se réduire à peu de mots. Premièrement, qu'ils assurent

la prospérité de l'agriculture, par un impôt égal (*), et par une liberté absolue (**) de culture et de vente (***). Secondement, qu'ils ne fassent autre chose pour encourager les manufactures et le commerce, que de les abandonner à eux-mêmes ; politique qui exclut toute idée de monopole. Nous pouvons assurer, sans crainte de nous tromper, et notre assertion est fondée sur des faits incontestables, que tout pays qui suivra constamment cette conduite, parviendra au dernier degré de prospérité dont il est plus ou moins susceptible selon la nature de son gouvernement et de son sol.

CHAPITRE XXI.

IMPÔTS EN FRANCE.

La difficulté d'entendre le détail des finances de France, m'a excité à tâcher de le débrouiller, en classant les diverses parties de ce système sous différens chapitres usités dans les revenus d'Angleterre. Il seroit trop long d'insérer toutes les

(*) Il ne sauroit y avoir d'égalité que dans les impôts sur la consommation, et les dixmes sont absolument incompatibles avec cette égalité. *Y.*

(**) Une libre culture comprend un pouvoir illimité d'enclorre et de cultiver toutes les plantes possibles, sans aucune restriction. *Y.*

(***) Une liberté illimitée d'exportation. *Y.*

particularités; mais le sujet de l'impôt est trop important pour être passé sous silence.

Impôt Territorial sous l'ancien gouvernement.

	l. tourn.	*l. tourn.*
Vingtièmes	55565264	2315219
Tailles	81000000	3375000
Impositions locales	1800000	75000
Capitations	22000000	916666
Decimes	10600000	441666
Divers	600000	25000
TOTAL	171565264	7148551

Le calcul du comité d'imposition, à l'assemblée nationale, est comme il suit (*):

	liv.
Vingtièmes	55565264
Dècimes	10000000
Autres impôts	23844016
Tailles	78816179
Capitations	6133274
Dixmes	110000000
Moitié de la gabelle	30000000
Moitié des droits sur le cuir	4500000
TOTAL	313858733

Il est assez évident que ce compte est enflé dans plusieurs articles, parce que le comité avoit quelque chose en vue. Il vouloit, selon les principes des économistes, proposer un impôt territorial de 300,000,000 *l.* pour le service de l'année 1791; et il fit cette proposition, en avançant que la nation payoit une plus forte taxe sur les terres, sous l'ancien gouvernement. Cependant ses raison-

(*) *Rapport du comité d'imposition, pièces justificatives*, n°. 1. *Y*.

nemens sont erronés ; et c'est une oppression de vouloir mettre un impôt de 110,000,000 *l.* sur les terres, pour remplacer les dixmes [que l'assemblée avoit abolies sans conditions], puisqu'elles étoient déja regardées comme vexatoires auparavant : c'est aussi une exagération d'ajouter à ce compte les droits sur le sel et sur le cuir ; pourquoi n'y pas mettre également les droits sur le vin ? ce seroit raisonner aussi juste. Un fermier qui n'a pas de vignes, est obligé de l'acheter, et il ne peut l'acheter qu'en payant les aides : mais doit-on, pour cela, mettre ces droits au nombre des taxes imposées sur les terres ? Non, sûrement, non plus qu'aucune autre mise sur la consommation, parce qu'il est évident qu'elles sont d'un autre genre, et qu'elles ne doivent pas être comprises dans un pareil détail.

Impôts sur la consommation.

	liv.
Sel	58560000
Vin, eau-de-vie	56250181
Tabac	27000000
Cuir	6850008
Papier et cartes	1081509
Amidon et poudre	758049
Fer	980000
Huile	76300
Verre	150000
Savon	838971
Toiles et étoffes	150000
Octrois, entrées, &c.	57561552
Bétail	650000
Douanes	23440000
Péages	5000000
Timbre	20244473
Droits locaux	1133162
TOTAL	260390905

Il est remarquable que dans cette longue liste d'impôts, le nouveau gouvernement n'ait conservé que les douanes et le timbre.

Revenu général.

Impôt territorial	171565264 *liv.*
Domaines.	9900000
Consommation	26009090 5
Impôts sur les personnes.	4424 0000
Monopoles	28513774
Divers, y compris les pays d'Etats	12580000
Taxe qui ne sont pas reçues pour le compte du Gouvernement	95900000
TOTAL	629086943
PERCEPTION.	57665000
TOTAL GÉNÉRAL.	680754943

Tel étoit le revenu que Louis XVI avoit à son entière disposition ; et telles furent les conséquences du système des fonds publics, qu'elles eurent le pouvoir de paralyser la recette d'un si grand revenu, même entre les mains d'un homme qui avoit à ses ordres deux cent cinquante mille baïonnettes et vingt-cinq millions de sujets. Les souverains doivent maintenant contempler les efforts de ce CRÉDIT PUBLIC, dont les banquiers et les agioteurs, Necker à leur tête, ont fait les plus grands éloges, système qui n'a jamais été adopté dans aucun pays, sans en détruire la prospérité. Il a ruiné ou affoibli l'Espagne, la Hollande, Gênes, Venise et la France ; il menace l'Angleterre de l'anéantissement de sa puissance, et de la subversion de sa constitution : il a porté la ruine et la destruction dans toute l'Europe, ex-

cepté dans un pays qui en fut préservé par la sagesse extraordinaire d'un seul souverain. Il est impossible de contempler un revenu et une population tels que ceux de la France, joints à une infinité d'autres avantages naturels, sans savoir gré à la Providence, de n'avoir pas placé sur le trône de Louis XV, un prince tel que Frédéric II. Un esprit aussi pénétrant auroit vu de loin les maux que pouvoit occasionner le crédit public en France, comme il s'en est aperçu en Prusse : il auroit à jamais étouffé ce monstre, et, par ce moyen, établi une puissance irrésistible à tous ses voisins ; et les nations de l'Europe n'auroient été que des monceaux de ruines autour de son empire.

Changemens dans le revenu, occasionnés par la révolution.

L'état général du ministre des finances, depuis le mois de mai 1789 jusqu'au 30 avril 1790, comparé avec la recette de 1788, donne le *déficit* qui a eu lieu, et les additions portées à-compte:

		1789	1790
1	Fermes générales	150107000 *l.*	126895086 *l.*
2	Régie géuérale des Aides . . .	50220000	51501988
3	Régie des Domaines	50000000	49644573
4	Ferme des Postes	12000000	10958754
5	Ferme des Messageries . . .	1100000	661160
6	Ferme de Sceaux et de Poissy.	630000	780000
7	Ferme des Affinages	120000	. . . . .
8	Abonnement de la Flandre. .	823000	822219
9	Loterie.	14000000	12710855
10	Revenus casuels.	3000000	1157447
11	Marc d'or.	1500000	760889
12	Salpêtre	800000	303184
13	Recette générale	15705890	27238524
14	Pays d'Etats	24556000	23848261
15	Capitations et Vingtièmes abonnés	575000	1213505
16	Impositions aux Fortifications.	575000	676399
17	Bénéfice des Monnoies.. . . .	500000	824301
18	Droits attribués à la Caisse du commerce.	636355	305418
19	Forges royales	80000	401702
20	Intérêts payés par l'Amérique.	160000	. . . . .
21	Débets des Comptables. . . .	. . . . .	2291860
22	Parties non-réclamées à l'Hôtel-de-Ville.	. . . . .	240262
23	Parties recouvremens	. . . . .	. . . . .
24	Quinze-Vingts.	180000	257000
	TOTAUX	470038245	293493587
25	Vaisselle portée à la Monnoie.	. . . . .	14256040
26	Dons patriotiques.	. . . . .	561587
27	Contribution patriotique (*). .	. . . . .	9721085
	TOTAL GÉNÉRAL	. . . . .	317832109

(*) Il est digne de remarque, que le comité d'Imposition ait regardé la *Contribution patriotique* comme une source de 35,000,000 *l.* pour l'année 1791. *Rapport du 6 décembre 1790, sur les moyens de pourvoir aux dépenses pour l'année 1791*, page 5. *Y.*

Il y a donc, en 1790, un *déficit* de re-

cette de 176,544,856 *l.*, en comparaison de celle de 1789.

1791. — Le comité d'impositions, après avoir calculé les sommes nécessaires pour l'année 1791, proposa de les lever de la manière suivante (*):

Contribution foncière.	28700000
Contribution mobiliaire	60000000
Droits d'enregistrement	50246478
Autre Timbre.	20764800
Patentes	20182000
Loteries.	10000000
Douanes	20700000
Poudres, salpêtres, marc d'or et affinages. .	1000000
Hypothèques	5375000
Postes et Messageries.	12000000
Contribution patriotique.	34562260
Domaines.	15000000
Salines.	5000000
Intérêts de l'Amérique.	4000000
Ventes des Sels et Tabacs dans les magasins des Fermiers-Généraux	29169462
TOTAL.	573000000

On voit dans les mémoires présentés à l'assemblée nationale, au nom du comité des finances, par M. de Montesquiou, le 9 septembre 1791, *in*-8°., que la recette de 1790 ne fut que de 253,091,000 *l.*, et que le *déficit* fut rempli par des anticipations, et par la caisse de l'extraordinaire.

(*) *Rapport fait le 6 décembre 1790*, p. 6. *Rapport fait le 19 février 1790*, in-8°. p. 8. *Y.*

INTÉRÊT DE LA DETTE.

Montant de la Dette selon les derniers comptes.

Le compte du Comité des finances est comme il suit :

	CAPITAL.	INTÉRÊT.
Rentes viagères	1018233160	101823846 *l.*
Rentes perpétuelles et constituées	94912340	4745617
Rentes payées à l'Hôtel-de-Ville.	24229873o1	52735856
Dettes liquidées	12351643	544114
Gages et traitemens	2603210	93645
Communautés	3066240	153312
Indemnités	27306840	1365342
Emprunts, Pays d'États. . . .	126964734	6276087
TOTAL (*).	3708425768	167737819
DETTE EXIGIBLE (**) . . .	1878816534	92135239
TOTAL GÉNÉRAL (***) . .	5587242302	259871058

On avoit alors émis pour 400,000,000 *l.* d'assignats; mais le Comité ne les comprend point dans le compte précédent.

(*) Le comité dit, qu'en laissant éteindre les Rentes viagères d'elles-mêmes, et en achetant les Rentes perpétuelles à 5 pour 100, on pourroit rembourser le tout avec une somme de 1,321,191,817 *l. Etat de la Dette publique*, in-4°. 1790, pag. 8.

(**) M. de Montesquiou, dans le Mémoire présenté le 9 septembre 1791, fait monter la dette à 2,300,000,000 *l.*, pag. 58, il l'estime à 3,400,000,000 *l.* auxquels, en ajoutant 1,800,000,000 *l.* d'assignats, cela fait 5,200,000,000, *l.*; mais on a brûlé pour 215,000,000 d'assignats.

(***) J'ai lu Arnould [*de la balance du Commerce* 1791], qui fait monter la dette à 4,152,000,000 *l.*; mais comme il ne cite pas d'autorité suffisante, je m'en tiens au premier état ci-dessus mentionné. *Y.*

L'aperçu des recettes et dépenses de l'année

1791,

1791, par le directeur des finances, M. Dufresne, donne l'état des dépenses à faire pour l'année 1791, selon les décrets de l'assemblée nationale, et il est comme il suit :

Dépense du Culte public		70000000 *l.*
Pensions aux Religieux et Religieuses des Couvens et Monastères supprimés		70000000
Pour la Justice		120000000
Directoires de Départemens et Districts. . . .		9360000
Liste civile, Pensions, Salaires, Bureaux, Académies, &c.		67041363
Autres paiemens, dont l'intérêt des dettes	351307105	360770637
Paris	9328800	
Départemens de la Guerre et de la Marine.	134432	
TOTAL		589172000

Dans le *Mémoire sur les finances*, présenté le 9 septembre 1791 ; *in*-4°, plusieurs points paroissent plus clairs que dans les comptes précédens. On y voit que les biens nationaux vendus, ont produit 964,733,114 *l.*; c'est un fait curieux, mais l'idée que ce qui reste rapportera assez pour faire monter cette somme à 3,500,090,000 *l.*, n'est pas du tout certaine; elle est même trop douteuse pour être admise : la recette de ceux qui sont vendus, n'est encore que de 735,054,754 *l.*, et cette immense somme contribuera, d'une manière incalculable, à donner de la stabilité au nouveau gouvernement, parce qu'elle intéresse davantage une infinité de gens, ainsi que tous leurs dépendans, à soutenir un système qui peut seul leur assurer cette immense propriété. Si l'on ajoute à cela tout le tiers-état, qui fait les quatre-vingt-

dix centièmes du royaume, il paroîtra que l'espoir d'une contre-révolution ne sauroit être fondé que sur des forces étrangères, qui seront toujours insuffisantes pour faire la conquête d'un royaume tel que la France, à moins qu'elles ne soient aidées, et judicieusement soutenues par une insurrection des mécontens dans l'intérieur.

Système des fonds publics.

On voit, par les comptes précédens, que la France, sous l'ancien gouvernement, suivoit un système ruineux, qui consistoit à hypothéquer ses revenus, aussi régulièrement qu'aucune autre nation, chez laquelle on pourroit supposer qu'une plus grande portion de liberté devoit offrir de plus fortes tentations pour cet objet. Ce système seul a causé le renversement du gouvernement, en produisant la révolution. Si Louis XIV, au milieu de la splendeur de son règne, et de la carrière de ses conquêtes, avoit pu prévoir que le second monarque après lui, seroit tenu captif par ses sujets, à cause des dettes qu'il contractoit alors, il auroit rejeté avec horreur, le système qu'il avoit adopté; autrement, il se seroit montré dépourvu de tous les sentimens qui doivent résider dans le sein d'un grand monarque. Mais, après cet exemple mémorable pour les autres pays, il sera bien curieux de voir jusqu'à quel point la manie d'établir des fonds publics prévaudra. Après le grand évènement qui vient d'avoir lieu en France, ce système deviendra, à chaque instant,

plus critique, et occasionnera inévitablement de nouvelles révolutions, peut-être d'une nature plus dangereuse pour certaines familles, que tout ce que l'on a vu en France.

Si l'on conserve la paix dans ce royaume, la dette s'éteindra d'elle-même, puisqu'il y en a une grande partie en rentes viagères ; mais s'il en est autrement, et que de nouvelles guerres ajoutent aux fardeaux de la nation, il deviendra alors bien difficile de ramener le peuple à payer des taxes dont il est, pour ainsi dire, émancipé : d'autres assemblées, sentant leur pouvoir mieux établi, ne payeront pas les créanciers de l'état avec la même attention que l'a fait la première ; et il pourroit fort bien se faire que l'événement ressemblât à ce qui doit nécessairement arriver, tôt ou tard, en Angleterre.

Un gouvernement ne fera jamais banqueroute de propos délibéré ; mais quand les impôts sont portés si haut que le peuple ne veut plus les payer, il est alors mûr pour la sédition ; il ne tarde pas à sentir sa force, et on peut aisément juger de ce qui doit s'ensuivre. Quelle conséquence faut-il tirer de ces observations ? que le système des fonds publics, ou plutôt que les guerres qui l'occasionnent, sont si funestes, qu'on devroit, à tout prix, les éviter ; mais que, si malheureusement la chose est impossible, il faut les soutenir par des impôts annuels [jamais par des emprunts], ce qui indique une guerre défensive *chez soi ;* il faut renoncer à toute domination étrangère, et anéantir entièrement ce système commercial de politique, sur

lequel les conquêtes, les colonies et les dettes ont si malheureusement été élevées.

Montant du numéraire en France.

Les ouvrages de M. Necker nous aideront à connoître quel est le montant du numéraire en France. Les registres de l'hôtel des monnoies donnent, d'une manière satisfaisante, la quantité d'argent frappée; cependant il est évident qu'avec cette donnée, on ne peut guères que former des conjectures sur la quantité des espèces circulantes dans le royaume.

Il s'est frappé en France, depuis 1726 jusqu'en 1782, or	957200000 *liv.*
argent	1489500000
TOTAL	2446700000
En 1781, 1782 et 1783	553300000
TOTAL GÉNÉRAL	2500000000
Il existoit en 1784	2200000000

M. Necker pose en principe que l'augmentation du numéraire en France, dans l'espace de quinze ans, depuis 1763 jusqu'en 1777, est égale à la même augmentation dans tout le reste de l'Europe. D'après les recherches de M. Clavière (*), et de M. Arnould (**), il paroît que le numéraire de France, en or et en argent, au temps de l'assemblée des états généraux, étoit de deux milliards. Le calcul que M. Necker faisoit sur la

(*) *Opinion d'un Créancier de l'Etat.* V.

(**) *De la Balance du Commerce*, tome 2, pag. 206. V.

balance supposée du commerce de France, de plus de 3 millions sterling par an, n'est pas posé sur des bases assez sûres. Le marquis de Casaux a prouvé que les conséquences que M. Necker tiroit de cette balance, n'avoient jamais existé que dans son imagination (*). De même l'importance que cet écrivain, dans le dixième chapitre du même ouvrage, attribue à la possession d'une grande quantité d'or et d'argent, la conduite politique qu'il recommande pour se procurer ces métaux, et qui consiste à vendre beaucoup de marchandises aux autres nations, et à en acheter peu; les efforts qu'il fait pour faire prévaloir ce système, en chargeant le commerce de droits d'exportation et d'importation, et en recommandant l'acquisition de colonies, toutes ces idées sont étroites, comme le comptoir d'où elles émanent. Elles n'annoncent ni un grand homme d'état, ni un habile politique. On est sûr de trouver, dans les ouvrages de M. Necker, un étalage élégant de semblables conceptions; il n'est jamais à la hauteur des vrais talens, ni des vues décisives d'un grand génie. Son ministère et ses écrits montrent l'ordre et l'arrangement d'un esprit formé pour les petites affaires;

(*) La refonte faite par M. de Calonne en 1785, a prouvé que M. Necker même, sur un sujet qui étoit plus particulièrement de son ressort, comme banquier, n'est pas plus heureux dans ses calculs que dans ses conjectures. Ce n'est qu'avec difficulté qu'il accorde 300 millions pour l'exportation et la refonte des louis, tandis qu'il paroit qu'il auroit fallu assigner pour cet article 650 millions. Il calcule le monnoyage de l'or [y compris l'argent des années 1781, 82 et 83] à 1 milliard 9 millions 500 mille liv. au lieu que M. de Calonne le porte à 1 milliard 300 millions. *Y.*

mais qui s'est trouvé hors de sa sphère au milieu des événemens d'un nouveau système, enfanté par le tourbillon rapide d'une révolution.

La totalité du numéraire de la Grande-Bretagne, tant en or qu'en argent, est probablement de 40 millions sterling [960,000,000 tournois]. On ne peut cependant pas faire de comparaison entre les deux royaumes, parce que la grande masse des moyens d'échange est, en Angleterre, en papier, tandis qu'en France, avant l'émission des assignats, ils étoient presque tous en numéraire. C'est probablement une juste observation de M. Hume, que celle qui prétend que la circulation du papier tend à faire disparoître le numéraire. Tout état doit avoir, en proportion de son industrie, une circulation quelconque; et quand il n'a pas de papier, il faut que cette circulation soit en numéraire. La création d'une quantité proportionnelle de papier en tient lieu, et conséquemment l'empêche de passer dans des pays où il est demandé par des offres de marchandises équivalentes. D'un autre côté, on a dit que la circulation du papier, étant plus commode que celle des métaux, permet une importation lucrative de ces derniers hors de l'état, et qu'on en retire un bénéfice annuel comme de tous les autres commerces. Si cette assertion est juste, et probablement il s'y trouve quelque vérité, la France, en gardant chez elle l'énorme capital de 2 milliards 200 millions, pour remplir les mêmes fins que l'Angleterre remplit, avec la moitié moins, par le moyen de son papier, perd les bénéfices qu'elle

pourroit faire sur 1 milliard 100 millions, si cette somme étoit employée comme en Angleterre. Une autre explication sur la circulation du papier d'Angleterre, renferme aussi quelque vérité, sur-tout dans le moment actuel. On peut dire que la raison qui a fait fabriquer tant de papier en Angleterre, c'est que la balance de ses affaires avec l'étranger ne rapportant pas les métaux aussi vîte que son industrie l'exigeoit, il a fallu recourir à d'autres moyens d'échange. Son industrie s'est accrue plus rapidement que la quantité de son numéraire, et je crois que c'est précisément ce qui est arrivé depuis la guerre d'Amérique, période pendant laquelle ce royaume est parvenu à une prospérité sans exemple. En pareil cas, la circulation du papier, au lieu de diminuer la quantité du numéraire, ne fait que l'augmenter en facilitant les opérations du commerce.

Un autre mal, qui peut-être a des conséquences plus funestes, c'est le desir d'amasser, lorsque les moyens d'échange sont en métaux précieux. M. Necker avance, comme un fait certain, qu'il y a d'immenses sommes d'or enfouies en France; et lors de la refonte de M. de Calonne, quelques faits ont confirmé cette assertion. La circulation ordinaire de Paris ne passe pas 80 ou 100 millions, comme le même ministre nous l'apprend (*). Ce fait, si l'on considère l'immense somme de numéraire que possède la France, prouve aussi que la plus grande partie est peut-être en-

(*) *De l'état de la France*, p. 80, *V.*

fonie; ce qui ne peut provenir que d'un manque de confiance dans le gouvernement, et du tort qu'il a de ne pas encourager les *placemens* dans l'industrie nationale. Cette conduite tend beaucoup à donner à la France une plus grande quantité des métaux précieux que n'en demande son industrie.

Il existe deux grandes preuves en Europe, qu'un pays se procureroit toujours une portion de métaux précieux égale à son industrie, si la circulation du papier n'y mettoit pas d'obstacles. Ces preuves sont la Prusse et Modène. Le trésor du roi de Prusse, estimé, comme il est, à 360,000,000 tournois, contient trois fois autant de numéraire qu'en contient la totalité de ses états. Il est probable que si ce trésor n'avoit point été soustrait à la circulation, il ne se trouveroit pas un louis de plus dans la circulation du royaume, puisqu'il ne paroît pas qu'il y ait en Prusse aucun manque de numéraire; l'industrie de ce pays-là exigeant des espèces de tous ses voisins, les a acquises aussi vîte que le roi les a amassées; mais s'il n'avoit pas formé de trésor, les mêmes demandes n'auroient pas eu lieu, et conséquemment il n'y auroit pas eu la même importation d'argent. Le duché de Modène, comme je l'ai déja observé auparavant, nous offre un exemple semblable, en proportion de son étendue et de ses richesses : le trésor du duc est, dit-on, plus considérable que tout le numéraire de ses états, et je m'informai particulièrement à Modène si l'on s'apercevoit d'un manque d'espèces. On m'assura qu'il y en avoit suffi-

samment pour toutes les demandes de l'industrie et les échanges.

D'après ces exemples nous pouvons dire avec certitude, que le numéraire de l'Angleterre est tenu beaucoup au-dessous de son industrie par l'immensité de son papier. Il est peu important de posséder une grande quantité d'espèces ; si ce n'est pour un trésor national ; c'est ce que prouve aussi l'exemple de l'Angleterre. Car la France n'a rien pu effectuer par le moyen de son argent, soit dans la circulation intérieure, soit dans le commerce étranger, que l'Angleterre n'ait pu également faire, et peut-être avec plus de facilité, par le moyen de son papier. Un gouvernement sage doit donc s'occuper de l'emploi utile et avantageux de son peuple ; s'il s'assure de ce point essentiel, il peut abandonner à lui-même le cours des métaux, sans s'embarrasser si les moyens d'échange sont en papier ou en or. Il n'y a pas non plus à craindre que le papier se multiplie trop, tant qu'il ne sera pas forcé ; car il ne se multiplieroit pas s'il n'étoit pas demandé ; et lorsqu'il est demandé, il faut le multiplier. Quand c'est au contraire un papier que le gouvernement force le peuple à recevoir, le cas est tout différent. Par cela même qu'il est *forcé*, il est évident qu'il n'est pas *demandé*, et conséquemment qu'il ne devroit pas être émis : la contrainte, en pareil cas, est une fraude, et une fraude publique n'est tolérable que dans la plus grande détresse. Les assignats émis par l'assemblée nationale sont de cette nature ; cette mesure, quoique dangereuse, pouvoit être nécessaire pour assurer la

nouvelle constitution ; mais je n'hésite pas à déclarer que dans tout autre cas une banqueroute directe auroit été plus sage, et qu'elle auroit probablement entraîné moins de maux. De trente-quatre villes de commerce qui présentèrent des adresses sur le projet des assignats, il n'y en eut que sept en leur faveur (*). Les gens de qualité (**), les gens de lettres (***) et les négocians (****) s'opposèrent également à l'exécution de ce projet. La perte que les assignats éprouvèrent au commencement, ne fut cependant pas aussi grande qu'on l'avoit prédit. M. Decretot, au mois de septembre 1790, lorsqu'il n'y en avoit que 400 millions en circulation, dit qu'ils perdoient dix pour cent à Bordeaux; et M. de Condorcet déclara qu'ils perdoient six pour cent à Paris; d'où ils conclurent tous les deux que, si l'on en émettoit une plus grande quantité, ils essuieroient une perte immense; cependant, au mois de mai 1791, lorsqu'il y en eut plusieurs autres millions dans la circulation, ils ne perdirent que de sept à dix pour cent (*****). Une autre circonstance qui trompa encore bien des gens, c'est l'attente où l'on étoit que leur émission augmenteroit le prix de toutes les

---

(*) *De l'état de la France*, par M. de Calonne, *in*-8°. 1790, pag. 82. *Y.*

(**) *Opinion de M. de la Rochefoucault, sur les assignats-monnoie*, in-8°. *Y.*

(***) *Sur la proposition d'acquitter les dettes en assignats*, par M. Condorcet, *in*-8°. p. 14. *Y.*

(****) *Opinion de M. Decretot sur les assignats*, in-8°. p. 8. *Y.*

(*****) Ils ont depuis perdu davantage; mais cela doit être attribué à d'autres causes. *Y.*

denrées ; ce qui n'arriva pas, car le blé baissa. Ce fait me paroît digne d'attention. Le marquis de Condorcet conjectura que le prix du blé monteroit de 24 à 36 *l.* le setier, peut-être même en un jour [*]. Lorsque la première assemblée fut dissoute, il y avoit dans la circulation 1,800,000,000 *l.* d'assignats.

Ce qui fait le mérite d'un impôt.

Il a paru depuis peu en France plusieurs écrits sur l'impôt ; et l'on a prononcé, dans l'assemblée nationale, plusieurs discours sur les principes qui devroient diriger les hommes d'état, qui ont le pouvoir de décider des questions de cette importance. Il est malheureux que ceux qui ont le plus figuré dans cette assemblée, aient plutôt adopté les opinions d'une certaine classe de philosophes, qui a fait beaucoup de bruit en France il y a vingt ou trente ans, que pris la peine de s'instruire eux-mêmes des faits qu'il faut étudier pour connoître ce sujet. Il n'appartient pas à un voyageur d'approfondir cette matière ; cela demanderoit de longs détails et un mûr examen ; mais la question est, dans le moment actuel, d'une telle importance pour la France, qu'un coup d'œil rapide sera toujours de quelque utilité. Voici, selon moi, les caractères distinctifs d'un impôt sagement combiné :

1°. Egalité dans la répartition.

2°. Facilité du payement.

(*) *Sur la proposition d'aquitter les dettes en assignats*, par M. de Condorcet, pag. 21. *Y.*

3°. Encouragement de l'industrie.

4°. Facilité de la perception.

5°. Difficulté d'une trop grande extension.

Le point le plus essentiel, est la répartition égale. Il est absolument nécessaire que chaque individu de la société contribue aux besoins de l'état, en proportion de ses facultés, pourvu que cette contribution ne nuise pas aux progrès de son industrie [*]. Tous les écrivains et toutes les opinions sont d'accord sur ce sujet; mais la difficulté est de connoître ces facultés. Les impôts sur les propriétés, et les impôts sur la consommation, paroissent avoir ce mérite; on trouvera néanmoins

---

(*) Il est nécessaire de développer cette définition. Par ce mot *facultés*, on ne doit pas entendre le capital ou le revenu, mais ce surplus, selon Davenant, qui se perd dans la consommation. Supposons qu'un manufacturier fasse un bénéfice de 2000 louis par an, qu'il *dépense* 500 louis pour vivre, qu'il en mette 1500 annuellement dans son commerce, il est évident, selon des principes de justice, que l'état ne peut pas mettre d'impôts sur ces 1500 louis. Les 500 louis sont le seul revenu imposable; mais quand le manufacturier meurt, et que ses enfans veulent faire les seigneurs, alors tout le revenu contribue. Cependant il est palpable que les taxes mises sur les fabriques n'affectent pas le fabricant, mais le consommateur, car c'est lui qui finit par les payer: de la même manière, si un seigneur fait valoir son bien, et en dépense tout le bénéfice en améliorations, se contentant d'une très-modique portion du revenu pour vivre, il est clair que les taxes ne doivent pas du tout affecter la dépense qu'il fait sur sa terre; elles ne doivent porter que sur ce qu'il dépense pour vivre; si elles portent sur les autres parties de sa dépense, elles le privent d'instrumens qui travaillent au profit de l'état. Quand on dit qu'il faut qu'un homme paye *selon ses facultés*, cela doit donc s'entendre dans un sens limité. On voit, par cette distinction, l'absurdité des impôts territoriaux, puisque le dissipateur, selon ce mauvais système, n'est pas plus taxé que son voisin industrieux, qui convertit un désert en jardin. *Y.*

qu'elles varient prodigieusement ; car une longue expérience a prouvé, dans tous les pays, l'extrême difficulté de parvenir à une connoissance parfaite des propriétés, et la tyrannie qu'il faut employer pour approcher de l'exactitude. C'est pourquoi tous les impôts sur les terres, également répartis en apparence, sont cruellement inégaux ; s'ils sont levés en *nature* sur le produit brut, ils pèsent dix fois plus sur les mauvaises terres que sur les bonnes ; et la portion prise par l'état, n'a aucune proportion avec la dépense qui a occasionné ce produit ; s'ils sont levés sur la rente, la facilité de tromper occasionne des fraudes perpétuelles et universelles ; si, pour prévenir ces fraudes, on enregistre et taxe les baux, cette mesure empêche les baux et détruit l'agriculture ; si l'on fait un cadastre des terres, la dépense en est énorme (*), et ce cadastre perd une grande partie de son mérite en très-peu d'années, par les variations qu'il est impossible de rectifier. Le seul mérite qui reste

(*) Cependant la noblesse de Lyon et d'Artois, et le tiers-état de Troyes demandent un cadastre général de toutes les terres de France. *Cahier*, page 17. — *Artois*, pag. 18. — *Troyes*, pag. 7. Le comité d'imposition en recommande aussi un. *Rapport*, pag. 8. Le cadastre du Limosin a coûté 2,592,000 *l.* ; et, au même taux, le cadastre de tout le royaume coûteroit 82,944,000 *l.*, exigeroit trois mille soixante-douze ingénieurs pendant dix-huit ans. *Essai d'une méthode générale à étendre les connoissances des voyageurs*, par M. Meunier, 1679, *in*-8°. tome 1, p. 199. On dit que le cadastre du roi de Sardaigne a coûté 8 *s.* par arpent. *Admin. provin. Le trône*, tome 2, pag. 236. Les cahiers demandent un cadastre dans le même esprit que les économistes, comme si cela pouvoit être fait aussitôt qu'imaginé ; et cette opération, qui exigeroit un travail de dix-huit ans, M. le Trône conseille de la recommencer tous les neuf ans. *P.*

alors à ce genre de taxes, est son *inégale* répartition : c'est ce qui existe actuellement dans le Piémont, le Milanois, la Savoie et l'Angleterre, où toute tentative de mettre un impôt égal sur les terres, ruineroit l'agriculture et seroit infiniment oppressive.

Les taxes sur les terres, loin d'être égales, ont un effet tellement contraire, que c'est la propriété *nominale* et non pas la propriété *réelle* qui les supporte, car les hypothèques échappent, quoiqu'elles montent aux trois quarts de la propriété; et si, pour éviter cette cruauté, on accorde au propriétaire, comme pour les vingtièmes de France, le droit de taxer celui qui a des hypothèques, ce réglement est éludé par des contrats, ou l'on ne trouve plus d'argent à emprunter pour le plus utile de tous les objets. La terre est visible et ne sauroit se cacher; au lieu que les fortunes mobiliaires sont invisibles et seront toujours en état d'éluder toute espèce d'impôts, excepté ceux sur la consommation. Donc un impôt territorial, sous quelque point de vue qu'on l'envisage, est tout-à-fait inégal, oppressif et ruineux; au contraire, les impôts sur la consommation sont toujours les plus également répartis et les plus justes, car ils sont exactement proportionnés à la quantité de denrées consommées par chaque individu (*), que l'on doit sup-

(*) L'objection faite contre ce genre d'impôts, par le comité d'imposition, est que le produit de ces taxes est incertain, mais c'est en quoi consiste principalement leur mérite. Voudriez-vous mettre un impôt certain sur un revenu incertain ? ce seroit une tyrannie. *Rapport du comité d'imposition, concernant les lois*

poser être généralement égale à la grandeur de son revenu; au moins peut-on assurer, sans crainte de se tromper, qu'il n'y a pas de méthode plus sûre d'estimer les richesses d'un homme que par sa consommation. Il se trouve à la vérité des avares qui possèdent de grands biens et consomment très-peu; mais il est tout-à-fait impossible d'atteindre, sans tyrannie, de pareils êtres par le moyen des impôts. Au surplus, cet inconvénient ne s'étend pas loin, car on ne doit pas s'attendre à une longue génération d'avares. Plus le père a épargné, plus le fils consomme; après un certain nombre d'années, tout se trouve compensé et l'état n'y perd rien.

Les impôts sur la consommation sont aussi les plus justes, car ils sont en proportion des dépenses volontaires de chaque individu: celui qui dépense son revenu d'une manière avantageuse pour l'in-

---

constitutionnelles des finances, 20 décembre 1790, *in*-8°. p. 19. Je ne connois aucune objection contre les taxes sur la consommation, qui ne porte, avec plus de force, sur celles mises sur les propriétés. On dit que les accises haussent le prix des manufactures, et nuisent au commerce étranger et à la consommation intérieure: cette assertion n'est pas tout-à fait fausse; mais il est également vrai que l'Angleterre, en dépit de ces taxes, est la nation la plus commerçante et la plus fabricante du monde, quoique quelques-unes soient très-mal assises, et demandent un changement; on dit qu'elles affectent particulièrement la consommation du pauvre. Cette objection porte sur l'*abus* d'une chose, et non sur la chose même. Il est certain que tous les impôts en Angleterre sont portés à un point cruel et tyrannique. Des accises modérées n'auroient aucun autre mauvais effet que ceux qui proviennent nécessairement de la nature de tous les impôts; quant aux taxes *immodérées* et *mal* assises, elles doivent produire les mêmes maux, soit qu'elles soient mises sur les propriétés ou sur la consommation. F.

dustrie nationale, ne paye que très-peu de chose; mais celui qui fait de grandes dépenses et donne dans le luxe, paye à l'état une contribution égale à ses dépenses; avantage que ne sauroit procurer aucune autre espèce de taxe. L'égalité de la répartition est aussi si parfaite dans ce genre d'impôts, que depuis le pauvre, qui ne consommant rien ne paye rien, jusqu'à l'homme plus aisé, qui consommant peu paye peu, et à l'homme opulent, qui consommant beaucoup paye beaucoup, tout est réglé selon les proportions les plus exactes. Il est inutile d'observer que les accises et les douanes possèdent aussi cet avantage; que l'impôt du timbre l'a également et même à un haut degré, ainsi que les entrées et les octrois, par rapport aux villes. Cependant ces derniers impôts sont inférieurs aux autres, en ce qu'ils ne portent pas également sur toutes les personnes, quel que soit le lieu de leur résidence. Ceci doit être évident, sur-tout pour ceux qui regardent les villes comme un mal. On doit voir également que tout impôt personnel est inégal, par l'impossibilité où l'on est de le varier selon les différentes circonstances de la vie. Les monopoles sont égaux, ou ne le sont pas, selon qu'ils portent plus ou moins sûr la totalité de la société; la poste est une des meilleures taxes et l'une des plus égales.

2°. *Facilité du paiement.* A cet égard, il n'y a qu'une seule espèce d'impôt qui soit vraiment digne d'éloges, et c'est l'impôt sur la consommation. Il se trouve confondu avec le prix de la marchandise, et le consommateur le paye sans s'en apercevoir;

apercevoir ; il sait le prix d'une bouteille de vin ou d'eau-de-vie, d'un jeu de cartes, d'une roue de carrosse, d'une livre de chandelle, de thé, de tabac ou de sel, et il achète selon ses facultés. Il lui est égal que la somme qu'il donne soit la dépense première de la production, le bénéfice du détailleur, ou la taxe de la nation ; il n'a pas besoin de les calculer séparément, et il les paye *in globo* dans le prix des denrées. La facilité de payer cette taxe est aussi très-grande, puisqu'elle ne lui est demandée qu'au moment où il se sent disposé à consommer, parce qu'il est alors en état de le faire, ce qui est sûrement l'usage de l'universalité de l'espèce humaine. Les taxes sur les propriétés, et particulièrement sur les terres, sont fort inférieures sous ce rapport. En tant qu'elles sont avancées par le tenancier et retenues par lui quand il compte avec son seigneur, ce dernier les paye aisément ; mais elles sont proportionnément onéreuses au tenancier, qui se trouve obligé de faire les avances de la taxe d'un autre, ce qui est évidemment injuste. En Angleterre cet arrangement n'est pas fort onéreux aux tenanciers, parce qu'ils sont en général assez riches pour n'en pas être gênés ; mais, dans les autres pays où ils sont pauvres, c'est une grande oppression. De même, au moment où l'on demande un impôt au propriétaire qui fait valoir ses terres, on ne consulte pas sa commodité ; il faut qu'il paye l'impôt, non pas parce qu'il a vendu ses denrées, car il faut toujours qu'il paye, quand même sa terre n'auroit pas produit pour

un denier ; non pas parce qu'il achète et fait voir par-là, qu'il est en état de le faire, mais uniquement par ce qu'il possède, ce qui ne prouve aucunement ses facultés. Bien plus, il paye sans être autre chose que le propriétaire nominal, tandis qu'un autre reçoit le bénéfice. Ces remarques, et mille autres qu'on pourroit y ajouter, font voir pleinement que les impôts sur les terres sont fort défectueux en ce point essentiel.

Il faut cependant convenir qu'un impôt territorial, en nature, tel que les dixmes, est facile à payer : quelles que soient les objections que l'on peut faire contre cet impôt, il a, à cet égard, son mérite. Mais, dans les siècles modernes, aucun état ne sauroit percevoir ses taxes en nature. S'il les afferme, elles deviennent alors des moyens d'assouvir les vengeances particulières, et conséquemment la plus affreuse de toutes les oppressions ; elles ne peuvent être supportées que par des esclaves. Les taxes personnelles sont tout aussi mauvaises. De ce qu'un homme a un nom, de ce qu'il a été, en naissant, revêtu d'un titre, il ne s'ensuit pas qu'il soit en état de payer un impôt dans un temps où rien n'indique qu'il ait des sommes soit à recevoir, soit à payer.

3°. *Encouragement de l'industrie.* — Les impôts, selon qu'ils sont bien ou mal assis, oppriment ou favorisent l'industrie ; et c'est de-là que dépend le *placement* des capitaux. Si une branche quelconque d'industrie est surchargée de droits, les bénéfices qui en résultent en sont tel-

lement diminués que personne ne veut placer son argent dans des établissemens traités aussi rigoureusement. Le premier objet à considérer, c'est de savoir quelle est la branche qu'on doit regarder comme la plus utile à une nation. Les écrivains et les hommes d'état de tous les pays (*) [quelles que soient les erreurs grossières dont ils sont coupables dans la pratique] s'accordent théoriquement sur ce point. Il n'y a point de doute que l'agriculture ne soit la plus importante de toutes les occupations ; et un pays sera toujours heureux en raison des capitaux placés dans cette branche d'industrie. De quelle utilité peuvent donc être les impôts territoriaux ? Assis comme il le sont, ils diminuent le bénéfice qu'on pourroit autrement retirer des propriétés territoriales, et conséquemment entrave le placement des capitaux. Quand un impôt territorial est également réparti, il tombe sur les améliorations des terres. Le capitaliste calcule alors avant d'y placer son argent, et ne l'y place jamais. Ainsi, les terres d'un pareil pays doivent rester entre les mains de gens qui n'ont point de capitaux ; et l'expérience nous prouve uniformément combien il importe à l'agriculture que les possesseurs soient opulens.

Les taxes sur la consommation peuvent détruire toutes les branches d'industrie, si elles sont mises d'une manière peu judicieuse, ou portées trop haut ; mais, en pareil cas, leur produit est tellement diminué, que le gouvernement souffre

(*) *Excepté Colbert, M. Necker et M. Pitt.*

autant que ceux qui les payent. La taxe sur les cuirs en France étoit désastreuse; la même taxe se lève sans difficulté en Angleterre. Les inconvéniens des accises viennent de la nécessité où sont les manufacturiers d'avoir de grands capitaux, non pas pour *payer*, mais pour *avancer* l'impôt, qu'ils reprennent sur le prix de la marchandise, le payement réel étant fait, comme cela doit être, par le consommateur. Sous ce rapport, les taxes sur la consommation sont fort supérieures à celles qu'on impose sur les terres. L'homme industrieux, qui place son capital en terres, ne peut point retirer le montant de ses taxes en augmentant le prix de ses bestiaux et de son grain, et en transportant la charge de l'impôt sur le consommateur : au lieu que les taxes sur la consommation sont complettement reprises sur le prix des marchandises, à moins que le marchand ou le manufacturier ne consomme lui-même; dans ce cas, il paye la taxe, comme il doit le faire. Les impôts personnels sont également susceptibles de décourager l'industrie, et d'empêcher le placement des capitaux; et les monopoles, excepté la poste, sont tout-à-fait ruineux; car ce sont des prohibitions sur toute espèce d'industrie que l'état veut se réserver pour lui-même. Le monnoyage est bon ou mauvais, en raison de la fidélité avec laquelle il se fait.

4°. *Facilité de la perception.* — A cet égard, l'impôt territorial, ainsi que l'impôt sur les maisons, a une supériorité évidente; car il est impossible de cacher ces propriétés, et la per-

ception est aussi aisée que peu dispendieuse. Cet avantage [bien peu considérable en comparaison des maux qu'il occasionne] est le motif qui a engagé tous les états à avoir recours à ce genre de taxe. Les droits d'accises et de douanes sont dispendieux à percevoir. Le timbre est cependant un excellent impôt. Dans le revenu de la Grande-Bretagne, pour percevoir un million 329 mille *louis*, il en coûte 5,691 *louis*. L'impôt personnel se perçoit à très-bon compte, et c'est son seul mérite : les monopoles sont par-tout dispendieux ; nouvelle raison pour les rejeter.

5°. *La difficulté d'une trop grande extension.* — Il y a quelque chose de bon dans une taxe qui remédie à ses propres excès, ce qui arrive pour les taxes sur la consommation. Lorsqu'elles sont portées à l'extrême, elles ne rapportent pas ce qu'elles devroient rapporter, par la raison qu'elles encouragent la contrebande. Mais il est impossible d'éluder celles qui sont mises sur les propriétés, conséquemment elles peuvent être portées à l'excès. Le corollaire général que l'on peut tirer de ce que je viens d'avancer, est, — que les meilleurs impôts sont ceux qui sont mis sur la consommation, et les plus mauvais, ceux qui portent sur les propriétés.

Sur la proposition des économistes, de n'avoir qu'un impôt unique sur les terres.

S'il y a quelque vérité dans les idées précédentes, ce système doit être erroné et désastreux. J'ignore si ce n'est pas M. Locke qui

a le premier prétendu que tous les impôts, de quelque manière qu'ils soient mis, retombent finalement sur la terre ; mais celui qui l'a le premier inventée ou soutenue, a contribué à l'établissement d'une des plus grandes absurdités qui ait jamais déshonoré le bon sens. Il seroit inutile de m'étendre sur la réfutation d'une pareille maxime. Sir James Stuart, *dans ses Principes d'Économie politique*, l'a réfutée d'une manière victorieuse. Ce fut sur cette théorie fausse et ridicule que les économistes proposèrent de réunir toutes les taxes de France en un seul impôt territorial. Si l'on accorde que toute taxe quelconque sur la consommation ou autre, retombe réellement sur la terre, ils ont sans doute raison d'en conclure qu'il vaudroit mieux mettre une imposition directe en premier lieu, que de faire un long circuit pour l'obtenir ; mais, la première idée étant absolument fausse, la conséquence tombe d'elle-même. « Que prétendez-vous obte-« nir par cette régie si menaçante et si dis-« pendieuse ? *de l'argent.* Et sur quoi prenez-« vous cet argent ? *sur des productions.* Et d'où « viennent ces productions ? *de la terre.* Allez « donc plutôt puiser à la source, et demandez « un partage égal, fixe et proportionnel du pro-« duit net du territoire (*) ». Quelle série d'erreurs grossières l'on trouve dans ce court passage ! Il y en a presqu'autant que de mots. L'argent obtenu de cette manière n'est point levé sur des

(*) *Le Thrône*, tome 1, pag. 323.

productions, et ces productions ne viennent pas de la terre ; et en mettant un impôt territorial, vous n'allez pas à la source, à moins que vous ne puissiez mettre des taxes sur les terres dans les autres pays comme dans le vôtre.

Qu'il est trivial de répéter continuellement le même jargon, sans dire un mot de la réfutation incontestable que le célèbre écrivain anglois que je viens de citer, a faite de tout ce système ! Que l'assemblée nationale mette vingt-sept vingtièmes variables sur les terres, de différentes manières, et que le royaume écrasé vienne ensuite demander à ces visionnaires le baume de leur nouvelle science, de leur physiocratie et de leur tableau économique ! La noblesse de Guyenne est d'avis qu'un impôt *en nature sur les fruits*, est la meilleur taxe (*). Le clergé de Châlons demande la même chose, et que tous les autres impôts soient abolis (**). Mais la noblesse du même endroit demande tout le contraire (***). L'abbé Raynal, malgré tout son savoir, tombe dans la même erreur, et il appelle un cadastre une belle institution (****). M. de Mirabeau (*****) s'est fort étendu sur la défense de ce système, en démontrant que les taxes sur la consommation sont sujettes à de grands inconvéniens : il faut en con-

(*) *Cahier de la noblesse de Guienne*, p. 20. *Y.*
(**) *Cahier du clergé de Châlons-sur-Marne*, p. 11. *Y.*
(***) *Cahier*, p. 11. *Y.*
(****) *Etablissement des Européens*, in-4°., tome 4, p. 640. *Y.*
(*****) *De la Monarchie prussienne*, tome 4, p. 53. *Y.*

venir ; je ne connois que deux sortes de taxes qui ne soient point sujettes à des inconvéniens, ce sont la poste et les barrières (*), toutes les autres en fourmillent ; mais il est absurde de parler des inconvéniens de l'accise, sans faire voir qu'ils sont en plus grand nombre que ceux des impôts sur les terres.

Vous aviez en France deux cent soixante millions d'impôts sur la consommation ; nous en avons beaucoup plus en Angleterre ; la seule question raisonnable à faire, est celle qui suit : Êtes-vous en état de supporter un impôt additionnel équivalent sur les terres, en conséquence du bénéfice qui résulteroit de l'abolition des impôts sur la consommation ? M. Necker a répondu à cette question, en ce qui concerne la France, d'une manière qui devroit à jamais fermer la bouche aux économistes. En Angleterre il n'y a sur ce point qu'une seule opinion : nous sommes en état de supporter les taxes assises comme elles le sont actuellement ; mais si elles étoient toutes absorbées dans un impôt territorial, l'agriculture recevroit un coup mortel, et la nation seroit entièrement ruinée. Nous savons, par expérience, que les propriétaires territoriaux ne peuvent jamais reprendre la taxe avancée : cette vérité, fondée sur des faits incontestables, est décisive ; et si cette taxe ne leur rentre pas, com-

(*) *Turnpikes*, sortes de barrières établies sur les grandes routes d'Angleterre, où les voyageurs payent pour l'entretien des chemins. *Y.*

ment est-il possible qu'une rente de vingt millions supporte un impôt territorial de dix-sept millions? Et quel cas doit on faire du jargon mystique (*), à l'aide duquel on s'efforce d'établir une théorie contredite par des faits innombrables qu'offre l'état actuel de tous les pays de l'Europe.

Quand M. Necker démontre que, si le système des économistes se réalisoit, il faudroit vingt-huit vingtièmes en France, et quand on considère qu'en Angleterre le revenu territorial de tout le royaume n'est que d'un cinquième au-dessus de toutes les taxes (**), on a les preuves les plus claires de l'impossibilité absolue de changer les taxes actuelles dans les deux royaumes, à moins qu'on ne puisse démontrer qu'il soit possible aux propriétaires de reprendre, sur le prix de leurs productions, des taxes aussi énormes, dont les seules avances deviendroient pour eux un fardeau insupportable. Or, comme il est prouvé, par des faits également évidens, que les taxes sur les terres ne sont point repayées; que les productions d'une terre imposée à 4 *s.* pour *l.*, se vendent exactement au même prix que celles d'une autre qui ne paye que 4 *d.*, et que les prix ne varient jamais en Angleterre, qu'une terre soit imposée à 1 ou 4 *sh.* par *l.*, ni en France quand elles payent un ou trois vingtièmes; avec des faits aussi dé-

(*) Les écrits des économistes *scritti in un certo dialecto mystico. M. Port, secondo l'ordine della natura*, 12 *mars* 1771, *p.* 15. *T.*

(**) En y comprenant la taxe pour les pauvres et les dixmes, les taxes sont au-dessus du revenu territorial. *T.*

cisifs devant les yeux, on peut hardiment conclure qu'une pareille idée est chimérique; qu'une telle extension de l'impôt territorial est impraticable, et que toute tentative de mettre ce plan à exécution deviendroit immédiatement pernicieuse pour l'agriculture, et finalement ruineuse pour tous les intérêts de l'état.

Pour démontrer l'entière impossibilité d'étendre en Angleterre l'impôt territorial au point d'absorber tous les autres, il est en mon pouvoir de recourir à un état très-correct de notre impôt. J'ai inséré dans les *Annales d'Agriculture*, n°. 86, un compte de toutes les taxes que je paye sur mon bien de Suffolk (41); et dans ce compte on voit que la partie de terre, qui me rapporte net 229 *l.* 12 *s.* 7 *d.* st., paye pour les charges publiques 219 *l.* 18 *s.* 5 *d.* st. En déduisant des 15 millions et demi [revenu net de la Grande-Bretagne] les autres taxes qui font partie de cette somme de 219 *l.* 18 *s.* 5 *d.*, il restera 10 millions et demi; et comme l'impôt territorial actuel, estimé à 2 millions *st.*, me charge de 40 *l.* st. par an, l'addition d'un nouvel impôt territorial de 10 millions et demi, me chargeroit conséquemment cinq fois et demie autant, ou de 220 *liv.* st., c'est-à-dire qu'il me laisseroit net 9. *l.* st. par an pour tout le revenu de ma terre! Peut-être les économistes n'ont-ils jamais eu une preuve aussi

(41) On trouvera ce compte à la tête de la traduction du premier volume des *Annales*, à l'article *Notes historiques sur la Vie et les ouvrages d'Arthur Young.*

convaincante de l'impossibilité de leur absurde système, que le fait que je viens de citer. Ce sont cependant là les principes qui, je suis très-fâché de le dire, dirigent à présent l'assemblée nationale en matière de finances. Cependant ce qui lui fait honneur, c'est qu'elle ne paroît pas vouloir aller aussi loin que le desireroient quelques-uns de ses membres.

Les abus infames dans la perception des gabelles, droits d'aides et droits de traites, &c. &c. sont sans doute la cause des préjugés qui existent en France contre les impôts sur la consommation. On a cru que les cruautés exercées dans la perception, provenoient nécessairement de la nature des taxes; mais une longue expérience a appris le contraire à l'Angleterre, et lui a prouvé qu'on peut lever les accises sans commettre aucune cruauté. Je suis bien loin de prétendre que ces taxes soient exemptes d'abus en Angleterre, et je suis persuadé qu'il y a des cas où les détaillans se trouvent extrêmement lésés par les droits d'accises; mais tout homme impartial doit être convaincu que l'impôt territorial est sujet aux mêmes inconvéniens. Quand le collecteur exige des sommes qu'il n'est point au pouvoir du particulier de payer, saisit ses biens et ses effets, et les vend peut être pour la moitié de leur valeur; quand on voit des individus boucher leurs fenêtres, se refuser même la jouissance de la lumière, et préférer de vivre dans les ténèbres, à payer une taxe cruelle sur la propriété des maisons; quand, dis-je, il se rencontre des cruautés de cette

nature, on ne doit certainement pas croire que les impôts sur la consommation en soient la seule cause. Il y a très-peu de taxes qui ne soient pas un fardeau très-onéreux, et la question se réduit à ceci : De tant de maux quel est le moindre ?

La petite étendue des propriétés territoriales est une autre objection insurmontable en France contre les taxes sur les terres : si elles sont mises d'une manière égale sur la valeur réelle dans de petites possessions, elles deviennent la source d'une grande misère. L'homme, dont le champ lui fournit à peine les objets de première nécessité, ne peut rien épargner pour s'acquitter de l'impôt direct ; il faut qu'il cherche, pour pouvoir le payer, quelque autre occupation, et cette ressource est sans contredit très-précaire, dans un royaume où la population est si grande, en comparaison des occupations, et où nombre d'individus meurent de faim faute d'en avoir. Si, pour éviter ces inconvéniens, on les exempte des taxes, ces petites propriétés, qui sont l'origine de cette détresse multipliée, se trouvent par-là encouragées, et il est impossible d'imaginer une politique plus absurde. La seule mesure qui pourroit remédier à ces maux, seroit, comme je l'ai déja dit, de prohiber la division des propriétés territoriales en portions insuffisantes pour supporter l'impôt, ou plutôt de rejeter tout impôt territorial. Un des grands maux résultans de ces impôts directs, c'est que les capitalistes peuvent entièrement s'y soustraire ; il n'y a que les impôts sur la consommation qui puissent les atteindre. Dans les pays où

les taxes sur les terres sont multipliées, ces sortes de gens ne deviennent jamais propriétaires, par la raison que les taxes réduisent le profit des terres au-dessous des autres placemens ; ils vivent de l'intérêt de leur argent placé dans les fonds publics, et les principes de la justice exigent un système d'imposition qui mette ces hommes sous leur férule ; ce qui ne peut s'effectuer que par des taxes sur la consommation, par des accises, des douanes, des timbres, des entrées, &c. et c'est une raison puissante pour multiplier de pareilles taxes, au lieu de songer à imposer les terres. Dans le système des impôts territoriaux, tous les étrangers qui résident dans un état échappent à l'imposition ; au lieu que, par des droits sur la consommation, ils y contribuent également avec les habitans. Dans un royaume tel que la France, qui a toujours attiré et attirera toujours une multitude d'étrangers, c'est un objet de grande importance. Mais peut-être la plus grande objection qu'on puisse faire contre l'impôt territorial, c'est qu'il est nuisible aux progrès de l'agriculture, s'il est également réparti ; et quand il l'est inégalement, qu'il porte avec lui le plus pernicieux principe d'injustice, en ce qu'il manque de la première des conditions qui peuvent rendre une taxe légitime.

Les plus zélés défenseurs de cette espèce d'impôt, reconnoissent la nécessité de son égale répartition. C'est d'après cette idée, que l'abbé Raynal appelle un cadastre *une belle institution*. Un autre écrivain moderne dit : « Il n'est point de

« pays où il ne soit nécessaire d'inventorier tout « le territoire dans le plus grand détail ; d'en en- « registrer chaque portion ; d'en connoître les mu- « tations ; d'en évaluer le revenu, si l'on desire « de perpétuer l'imposition égale et proportion- « nelle. » (*) Il explique ensuite cette méthode, en assurant qu'il est absolument nécessaire de faire une nouvelle évaluation des terres tous les neuf ans ; et il trouve à redire au cadastre du roi de Sardaigne (**), parce qu'il n'avoit pas renouvelé son estimation. Un autre de ces politiques observe qu'une dixme seroit un excellent impôt, parce qu'à mesure que les améliorations auroient lieu, ou que les terres seroient cultivées avec plus de soin, le revenu de l'état augmenteroit (***). C'est dans le même esprit que plusieurs des cahiers demandèrent la suppression de tous les droits sur la consommation (****). Je pourrois presque remplir un volume de pareilles opinions, si je consultois de nouveau le déluge d'écrits qui a inondé la France depuis vingt-cinq ans ; mais je ne veux citer que quelques auteurs vivans, qui maintiennent encore cette doctrine pernicieuse. Si l'assemblée nationale adopte l'im-

---

(*) Le Trône, Ad. P. Perovet, tome 1, préf. p. 14. *Y.*

(**) *Ibidem*, p. 235. *Y.*

(***) *Plan d'administration des finances*, par M. Malport; 1787, p. 34. *Y.*

(****) *Noblesse de Lyon*, p. 16; *Bugey*, p. 28; *Tiers-Etat de Troyes*, art 13; *Etampes*, art 33; *Nismes*, p. 44. Il n'y a pas une taxe en France dont les cahiers n'aient demandé la suppression. *Y.*

pôt de 300 millions, recommandé par son comité, et, selon ses principes, le rend variable, sans cependant jamais l'élever au-delà de cette somme, il ne lui restera à faire, pour empêcher à jamais toute amélioration de l'agriculture nationale, que d'en exempter le paysan paresseux et pauvre, pour surcharger d'autant le cultivateur industrieux. On peut être assuré qu'alors personne ne voudra placer son capital dans une entreprise dont les bénéfices sont susceptibles d'être imposés par le gouvernement (42).

Je me suis servi d'expressions très-sévères, en parlant de plusieurs écrivains favorables à l'impôt territorial; il est cependant juste d'observer qu'il

---

(42) L'impôt doit atteindre toutes les propriétés, puisqu'elles sont sous la sauve-garde du gouvernement qui en garantit la paisible jouissance à ceux qui les possèdent. Un impôt territorial est donc juste; mais il faut aussi qu'il le soit dans le mode qui l'établit; c'est-à-dire qu'il ne décourage pas l'industrie, et ne favorise pas la paresse. Une fois établi d'après la valeur foncière du sol, il faut qu'il soit invariable, et que les produits ne soient jamais la base ni les motifs de l'augmenter ou de le diminuer. En l'établissant sur ce principe, le cultivateur actif et industrieux ne craint point de se voir enlever le fruit de son travail; le capitaliste confie ses fonds à l'agriculteur, parce qu'il est assuré de leur rentrée, et les améliorations utiles ont lieu sur toutes les terres qui en sont susceptibles. Une dixme seroit l'impôt le plus désastreux qu'on pût établir, quoi qu'en disent les économistes, dont la plupart l'ont regardée comme le mode d'imposition le plus juste. Il seroit progressif de sa nature, il puniroit le cultivateur de son industrie, en le faisant payer en proportion de son travail, et favoriseroit le laboureur paresseux qui négligeroit la culture de ses terres. L'intention du gouvernement est d'améliorer notre agriculture; il en comprend la nécessité, après tout ce qu'elle vient d'éprouver. Il parviendra à son but, s'il a en vue l'intérêt du cultivateur, et qu'il encourage son industrie en allégeant l'impôt onéreux qui pèse sur lui.

s'en trouve d'autres en France, dont les écrits sont absolument exempts de ce reproche. M. Necker, dans son *Traité sur l'Administration des Finances*, donne la préférence aux impôts sur la consommation, et fait voir l'impossibilité de fondre toutes les taxes en un seul impôt territorial. Le marquis de Casaux (*) a aussi essayé de prouver, avec beaucoup d'énergie et de logique, que les impôts territoriaux de France et d'Angleterre, *devroient être changés en impôts sur la consommation* Plusieurs des meilleurs écrivains, qui ont découvert la science physiocratique, sont aussi de cette opinion. Des impôts proportionnels sur la consommation, sont les *plus justes, les plus avantageux, et les moins onéreux pour un peuple, parce qu'ils se payent tous les jours et imperceptiblement* (**). La noblesse de Quercy a, dans son cahier, un passage qui fait honneur à son bon sens : « Considérant que l'impôt indirect a l'inap-
« préciable avantage d'une perception imperceptible et spontanée ; que le contribuable ne le
« paye qu'au moment où il en a les moyens ; qu'il
« frappe sur les capitalistes dont le genre de for-
« tune échappe à tout autre impôt ; que la me-
« sure des consommations étant en général celle
« des richesses, il atteint, par sa nature, à une
« justesse de répartition, dont l'impôt direct n'est
« pas susceptible, &c. (***) ». Ce sont là de sages

(*) *Mécanisme des Sociétés*, in-8°. 1785, p. 222. *Y.*
(**) *Encyclopédie*, in-fol., tom. 8, p. 602. *Y.*
(***) Page 6. *Y.*

principes,

principes, ils sont, en peu de mots, développés de la manière la plus claire.

De la simplicité de l'impôt.

Un si grand nombre de cahiers sont d'accord en France, avec les économistes, pour demander la plus grande simplicité dans l'imposition, qu'il ne sera pas hors de propos d'examiner jusqu'à quel point cette théorie de simplicité mérite l'idée que l'on s'en est formée. Personne ne doute de l'avantage que produiroit une méthode peu dispendieuse de perception, pour ce plan des économistes, ou tout autre plan de simplicité; mais il y a lieu de croire que cet avantage seroit acheté mille fois plus cher qu'il ne vaut. Je n'aime pas à avoir recours aux raisonnemens, quand il se trouve des faits dont on peut tirer des conséquences. Les taxes d'Angleterre sont variées à l'infini, beaucoup plus qu'en France, sur-tout dans les objets d'accises et de timbre; elles sont au moins deux fois plus fortes que celles de France, en proportion de la population du royaume: cependant cet immense fardeau est supporté par le peuple, avec beaucoup plus d'aisance qu'un autre, de moitié moindre, n'est supporté par la nation françoise; c'est ce que l'on doit attribuer à plusieurs causes réunies. Mais entre toutes ces causes, une des principales, peut-être, est cette grande variété d'objets sur lesquels portent les taxes.

Diversifier les articles imposables pour lever une somme quelconque, est un grand pas vers

l'égalité de la répartition. Si j'avois à définir un bon système d'impôts, je dirois que c'est celui qui *porte légérement sur une infinité d'objets, et jamais pesamment sur aucun.* En un mot, cette simplicité de l'impôt est le plus énorme poids qu'on puisse lui adjoindre, et doit, dans tous les pays, être soigneusement évitée. Par ce système de la simplicité de l'impôt, de quelque manière qu'il soit mis en pratique, soit sur les terres, sur les personnes, ou sur la consommation, il se trouvera toujours des classes du peuple moins taxées que les autres; et cette inégalité jettera un fardeau onéreux sur celles qui souffrent le plus de l'opération des taxes, quelle que soit leur nature. *Il* n'y a personne qui soit plus ennemi que moi des impôts sur les terres; cependant, tel est l'avantage d'un système extrêmement varié, que je ne voudrois pas qu'on les ôtât entièrement dans aucun pays. Un impôt territorial de six, neuf deniers, ou peut-être un sou pour livre, mais invariable, seroit un fardeau si léger, qu'il pourroit être supporté sans nuire à l'agriculture. Les taxes sur les fenêtres sont les plus mauvaises que l'on puisse mettre; mais si elles ne passoient pas 3 *s.* par fenêtre, il n'y auroit pas grand'chose à dire. Malheureusement pour la France, des idées contraires prédominent chez elle; ce sont celles de la simplicité. Il auroit été sage de n'avoir supprimé aucune taxe en entier, pas même celle de la gabelle: si l'on avoit écarté les abus qui proviennent de ce qu'un revenu est affermé; si l'on avoit introduit dans la perception la douceur d'un gou-

vernement libre; si l'on avoit même entièrement changé la méthode de perception, on auroit écarté les principales objections que l'on pouvoit faire contre les impôts qui ont été abolis, et évité l'inconvénient énorme, et maintenant inévitable, de charger les terres. Ce sujet est fécond, et bien digne de la plume d'écrivains habiles : un voyageur ne sauroit donner que quelques légères esquisses.

FIN.

NOTICES

Sur les Bêtes à laine qu'on élève en France.

PICARDIE. — *Calais.* — Toisons de cinq livres, à 24 *s.* la livre bonne à peigner.

Pont-de-Brique. — Toisons, six livres, à 24 *s.* la livre.

Bernay. — Toisons, quatre livres et demie, à 26 *s.* la livre, fort grossière. Ils tondent les agneaux. — Laine, 18 *s.* la livre. Les moutons de la province de Picardie et de plusieurs pays voisins n'ont pas de cornes, ont la tête blanche et les oreilles pendantes et soyeuses. Tous ceux que j'ai maniés étoient mal-faits et rudes au toucher; cependant il s'en trouve qui ont meilleure mine.

ORLÉANOIS. — *Etampes.* — Toison, trois livres et demie pesant, à 20 *s.*; prix d'un mouton, 15 *l.*

Thoury. — Toison, quatre livres pesant, à 19 *s.*, grossière; leur nourriture d'hiver, des tiges de pois et du regain : ils sont enfermés dans des bergeries pendant la nuit [comme dans la plupart des provinces de France], et parqués dans les champs jusqu'au mois de novembre; il y en a qui parquent aussi l'été à midi; troupeaux de quarante à cent têtes; les chiens conduisent ces bêtes à laine avec tant de sagacité, qu'elles broutent dans les plus petits sillons sans toucher au grain.

Orléans. — Toison, six livres pesant, à 20 *s.*; prix d'un mouton, 11 *l.* On les nourrit de paille pendant l'hiver.

SOLOGNE. — *La Ferté.* — Race du Berri; toison deux livres et demie pesant, à 23 *s.* en suint, et 40 *s.* lavée; prix d'un mouton, 12 *l.*; ils n'ont en hiver pour pâture que les bois et les bruyères : on les renferme toutes les nuits à cause des loups; et quand il y a beaucoup de neige, on leur donne des branches d'arbres. Un fermier qui a deux cents arpens de terres de labour et trois cents arpens de bruyères, a de deux cents à deux cent cinquante brebis et agneaux.

La Motte-Beuvron. — On les nourrit dans la bergerie avec de la

paille de seigle, mais ils n'en mangent que les épis. Je trouvai un jour le troupeau d'un fermier dans la bergerie, à trois heures de l'après-midi; il n'y avoit aucune ouverture, et elle étoit beaucoup trop chaude. Pendant l'été, on les ramène à la maison à midi, pour suer et mourir de faim jusqu'à quatre heures, alors on les ramène aux champs, et le soir on les renferme très-régulièrement. Cette race ressemble à celle de Picardie pour la tête et les oreilles; mais elle est beaucoup plus petite, un mouton ne pesant pas plus de neuf livres le quartier.

La Loge. — Les bêtes à laine y sont sujettes à la pourriture; un fermier en perdit une fois cent quatre-vingt-dix-neuf sur deux cents; il n'échappa qu'une brebis noire. On est dans l'usage de vendre annuellement les béliers d'entre les agneaux, une partie des brebis et les vieilles brebis, et de garder assez d'agneaux pour remplacer les brebis vendues. Il est aussi d'usage de séparer les agneaux des brebis, afin de traire ces dernières pour faire du lait et du fromage, qui servent pour la consommation de la famille. On ne nétoye la bergerie que deux fois l'an, mais on leur donne de la paille fraîche tous les trois jours; toutes ces bergeries sont si closes et si chaudes, qu'il est surprenant que les animaux ne périssent pas.

Berri. — *Vierzon.* — Toison, deux livres et demie, à 22 *s.* en suint; prix d'un mouton, 6 *l.*; ils sont fort petits et ne pèsent pas plus de six livres le quartier; il y a quelques chèvres dans tous les troupeaux; les habitans estiment que trois béliers sont nécessaires pour cent brebis; un beau bélier vaut 24 *l.*; une vieille brebis maigre de 3 à 5 *l.*; quand elle est grasse 8 *l.* La laine, dans cette partie de la province, que l'on appelle Champagne, où les troupeaux sont fort grands, est beaucoup meilleure, par la raison, suivant eux, que la terre est plus forte et les pâturages plus nourrissans: leur ressemblance avec la race de Picardie feroit croire que c'est la même; leur nourriture, ici comme ailleurs, est de la paille en hiver, et quand il fait mauvais temps, une livre de foin par jour pour chaque mouton; toison, une livre trois quarts, à 27 *s.* en suint; prix 7 *l.* 10 *s.* (*).

(*) M. de Lamerville dit que les meilleurs moutons du Berri sont ceux que l'on appelle *Brionnes*, du nom du principal endroit où on les trouve; que les moutons du Berri donnent deux livres et demie pesant de laine, à 20 *s.*, et que les agneaux se vendent 7 *l.* chacun. *Observations sur les bêtes à laine*, *in*-8°. 1785, pages 6, 218, 219 et suivantes.

De Vatan à Châteauroux. — Toison, deux livres et demie pesant, à 23 *s.* en suint; l'année dernière, 27 *s.* — Toison, trois liv. pesant, à 25 *s.* en suint. — Toison, deux liv. pesant, à 23 *s.* 6 *d.* en suint; prix 9 *l.*; la laine valoit, il y a dix ans, de 15 à 20 *s.* Quelques seigneurs, pour l'améliorer, importèrent des béliers et des brebis d'Espagne, qui dégénérèrent et devinrent au bout de quatre ans, comme ceux du pays. D'un autre côté, les moutons d'une plus mauvaise race que ceux du pays, deviennent meilleurs en y pâturant; j'offre ce renseignement tel que je l'ai reçu. Il est très-probable que ces expériences ont été faites avec aussi peu de soin que tant d'autres. Il y a ici une autre espèce de moutons à cornes, venant des montagnes, et que l'on appelle *balloes*; on ne les achète que pour les engraisser, à 8 ou 10 *l.*, et on les revend alors 15; ils sont plus gros que la race ordinaire, sont marquetés de noir et de blanc; ont de bonnes carcasses, mais de mauvaise laine.

Argenton. — La laine, 25 *s.* en suint, grosse. — Toison, une livre pesant, à 24 *s.* la livre; autre, trois livres et demie pesant, à 20 *s.* la livre; prix d'un mouton, 8 *l.*

La Marche. — *La Ville-au-Brun.* — Toison, une livre pesant, à 20 *s.*

Limosin. — *Limoges.* — C'est ici la plus petite race que j'aye jamais vue. C'est un chétif bétail; mais la chair et la laine sont bonnes.

Quercy. — *De Brive à Souillac.* — Je trouve des moutons d'une plus grosse espèce que dans le Limosin, avec de la longue laine fort grossière; il y a beaucoup de moutons noirs dans ce pays-ci. — Toison, quatre livres et demie pesant, à 12 *s.* en suint : ils les engraissent quelquefois avec des navets. Autre, cinq livres et demie pesant, à 12 *s.* en suint (*). Je vis ici de petits parcs faits de claies; une petite hutte de paille pour le berger, une autre pour son chien. On parquoit alors pour des turneps, que l'on appelle dans ce pays-là *ravules.*

Pont-de-Rodès. — Laine, 13 *s.* Je rencontrai plusieurs moutons dans tous les troupeaux, avec des touffes de laine autour du cou et des épaules; m'étant informé pourquoi on les avoit laissées, on

(*) Dans ces notes, quand il se trouve plusieurs remarques ensemble, elles sont faites à quelques milles de distance l'une de l'autre. Y.

me dit qu'elle avoit une plus grande valeur, et qu'on devoit la couper à part, parce qu'elle se vendoit 14 *s.* la livre, tandis que l'autre ne valoit que 12 *s.*

Pèllecoy. — Je n'ai point vu d'agneaux tondus, depuis que j'ai quitté le Limosin. Je mesurai un parc, il avoit sept yards sur six; il contenoit trente-six bêtes à laine et cinq agneaux: il paroît qu'on leur accorde à chacun une verge carrée; le berger étoit absent, mais le chien les gardoit. On me dit ici que ce n'étoit pas à cause du prix qu'ils laissoient des touffes de laine aux moutons, mais par fantaisie. Je m'imagine qu'il y a là-dedans quelque superstition. Chaque fermier a quelques moutons, parce qu'ils donnent de la laine pour habiller la famille; ceci annonce encore la pauvreté, et un manque de circulation nationale.

Cahors. — Je vis ici plusieurs parcs. La hutte du berger a quelque ressemblance à une grosse ruche, avec deux manches pour la transporter comme une chaise à porteur. Comme il y a beaucoup de loups, ils mettent aux chiens des colliers avec des pointes de fer, sachant que les loups ne prennent jamais qu'au cou. Les moutons étoient parqués toute la nuit dans les champs, parce que leurs ennemis sont alors dans leurs repaires, dans les forêts et dans les rochers, vivans de lièvres, de lapins, de rats et de souris.

Perges. — Les moutons sont ici mélangés, avec des cornes et sans cornes; petite race et mauvaise laine; ils ne sont pas encore tondus [12 juin.].

Languedoc. — *Toulouse.* — Je vis plusieurs troupeaux, tous moutons à cornes, pour la première fois depuis Calais; je présume que ces moutons à cornes ont des toisons de cinq livres; j'en vis quelques-uns de fort beaux, si pesans et si gras, qu'étant couchés, ils avoient de la peine à se lever; ils sont tondus, mais il s'en trouve à qui on a laissé de la laine au ventre, et d'autres qui en ont une touffe sur le croupion.

Gascogne. — *Saint-Gaudens.* — On les tient ici depuis le mois de juin jusqu'en automne, sur les montagnes, au pied des Pyrénées; et le soir on les met dans de bons parcs, gardés par plusieurs chiens.

Bagnères de Luchon. — On a fait quelques tentatives pour améliorer la race dans cette partie des Pyrénées, en important des béliers espagnols; on vend aussi aux Espagnols de vieilles brebis et des moutons.

Roussillon. — *De Bellegarde à Perpignan.* — Il y a de grands troupeaux de moutons à cornes et tondus, dont quelques-uns sont noirs. — D'autres aussi tondus; têtes et pieds blancs, d'environ douze livres le quartier — Ils donnent de six à huit livres de laine sans être lavée; le lavage la réduit à deux livres. — Toison, deux livres, à 39 *s.* lavée. Ils restent toute l'année en plein air. En juillet, ils étoient dans des éteules, qui devoient être labourées en septembre, et ensemencées de seigle pour leur pâture d'hiver. Je rencontrai un troupeau de près de cinq cents bêtes, appartenant à un homme de Perpignan, qui paye des gens à la campagne pour prendre soin de ses affaires, particulièrement de ses bêtes à laine.

Le berger en chef a pour son salaire quatre charges de blé, de dix mesures chacune, et chaque mesure rend soixante livres de pain; quatre charges de vin, une mesure de sel, une d'huile, et 5 *l.* par mois. — Plusieurs grands troupeaux. — Jusqu'ici le Roussillon est un pays fameux par les bêtes à laine; elles y sont plus communes que dans aucune autre province de France.

Pia. — Ils les nourrissent, ainsi que leurs agneaux, au commencement du printemps, avec du trèfle semé en août, dans des éteules labourées une fois; lorsqu'il est mangé, on l'arrose; et il rapporte souvent une pleine récolte de fourrage sec.

Salsèze-Fooet. — Deux grands troupeaux et des parcs. — Quelques-uns avec des chèvres.

Languedoc. — *Sijean.* — Plusieurs troupeaux parqués dans l'été, mais renfermés dans l'hiver à cause des loups.

Narbonne. — Prix, 15 *s.* en suint, 50 *s.* lavée. — Jusqu'à Béziers et plus loin jusqu'à Pézenas, de petits troupeaux par-tout, mais aucun grand; je vis des parcs en filets dans des terres à oliviers et en jachères.

De Nismes à Ganges. — Plusieurs petits troupeaux.

De Saint-Maurice à Lodève. — Sur ces montagnes [désertes et désolées] il y a de grands troupeaux; un homme a trois mille moutons dans quatre ou cinq différens troupeaux. — Toison, trois livres et demie pesant, à 14 *s.* en suint, mais de 50 à 58 *s.* lavée. Pendant la saison des neiges ils vivent de paille. Ils pâturent le reste de l'année.

Mirepoix. — Leurs troupeaux sont l'été sur les montagnes, —

mais dans l'hiver ils paissent dans la vallée. — Toison, deux livres et demie pesant, à 11 *s.* en suint, lavée de 22 à 25 *s.* En sortant de Mirepoix, je rencontrai un troupeau tout-à-fait différent des autres moutons que j'avois vus en France; on les auroit pris pour des moutons de Norfolk, tous avec des cornes, et celles des béliers faisant un tour en frisaut; plusieurs avec le devant de la tête et les pieds noirs; d'autres marquetés de noir; leur laine et les formes étoient aussi les mêmes.

Gascogne. — *De Lannemezan à Bagnères de Bigorre.* — Ils ont beaucoup de moutons sur leurs vastes bruyères, et leur laine vaut de 22 à 25 *s.* la livre en suint, et le double étant lavée. Je rencontrai entre Bagnères et Campan quatre troupeaux; les moutons étoient plus gros que ceux de Norfolk, la plupart avec des cornes qui se replioient derrière leurs oreilles, mais quelques-uns tondus, quelques-uns noirs; de la laine à peigner d'une bonne longueur.

Bearn. — *De Lourde à Pau.* — La laine du mouton du Bearn a neuf pouces de long, et se vend en suint 15 *s.* la livre. Je passai devant plusieurs parcs. — A Pau plusieurs troupeaux et parcs; des cornes; laine grossière; plusieurs moutons noirs.

De Navarreins à Saint-Palais et Anspan. — Les moutons ne sont pas nombreux, cependant beaucoup de bruyères; ils étoient tondus; la laine a six ou huit pouces de long, elle est fort grossière. — Beaucoup de moutons avec de grosse laine; prix, 20 *s.* la livre en suint.

Gascogne. — *De Bayonne à Saint-Vincent.* — Ces landes ne sont pas sans moutons, quoiqu'il y en ait de vastes étendues qui en sont couvertes. Je rencontrai plusieurs petits troupeaux, tous tondus et avec des cornes, laine fort grossière; presque autant de chèvres que de moutons.

Grenade. — Plusieurs petits troupeaux de moutons noirs; la laine blanche et noire, grossière et mauvaise; elle vaut 10 *s.* la livre en suint. On s'en sert pour faire des étoffes pour les pauvres gens.

Saintonge. — *Montlieu.* — Toison, une livre trois quarts pesant, à 20 *s.* lavée.

Angoumois. — *Angoulême.* — Toison, une livre et demie pesant, à 21 *s.* lavée.

Verac. — Toison, une livre et demie pesant, à 27 *s.* lavée.

Poitou. — *Vivonne.* — Toison, une livre pesant, à 31 *s.* lavée. Ils vivent toute l'année sur les pâturages; on leur doune de la paille l'hiver dans la bergerie; ils ne parquent jamais.

Orléanois. — *D'Orléans à Pithiviers.* — Toison, trois livres pesant, à 15 *s.*; des parcs par-tout; la maison du berger sur des roues.

Isle-de-France. — *La Chapelle-la-Reine.* — Toison, quatre livres pesant, à 13 *s.*

Liancourt. — Toison, cinq livres et demie pesant, à 12 *s.* en suint. Chaque fermier a un troupeau parqué l'été sur les jachères. La race des moutons n'est ni bonne, ni mauvaise. Le duc de Liancourt s'en est procuré du Berri et de Flandre pour faire des expériences. Les premiers ressemblent beaucoup à ceux de nos dunes du Midi; leur laine est de bonne espèce, propre à être cardée. Les derniers sont bien formés, et ont de la laine fort grossière. La laine du pays, dont le prix se trouve ci-dessus, est mauvaise.

De Beauvais à Issoire. — Une meilleure race que d'ordinaire; moutons tondus, grands, bien faits; toison, cinq livres et demie pesant; chacun a son parc. Les moutons étoient [10 septembre] aujourd'hui parqués à dix heures du matin, quoiqu'il plût à verse.

Dugny. — Le système de M. Cretté de Palluel est d'acheter des moutons au mois de juin; pour les faire parquer jusqu'en novembre, et d'en vendre alors les deux tiers au boucher; de garder l'autre tiers, pour l'engraisser pendant l'hiver dans la bergerie, uniquement avec du grain, du son et du foin, &c., pour être prêts pour les marchés quand le mouton devient plus cher. Nous sommes maintenant en octobre, il vaut 6 à 7 *s.* la livre; mais, depuis Pâques jusqu'à la fin de juin, il se vend 2 ou 3 *s.* de plus. La différence de prix n'est pas si considérable pour le bœuf; il vaut à présent de 9 à 10 *s.*, et la vache 7 *s.*; mais en mai 2 *s.* de plus. Cette inégalité dans les prix de la viande est une preuve certaine d'une mauvaise agriculture. J'examinai sa bergerie, qui est un bâtiment de pierres voûté, sans aucune cour pour les y laisser promener à volonté; les fenêtres sont petites, et conséquemment ces animaux y ont beaucoup trop chaud. — Il y a dans ce pays des gens qui ont

de grands troupeaux de moutons, sans tenir ou posséder un seul arpent de terre; ils les louent pour parquer, à des fermiers qui n'ont pas de bêtes à laine, de 30 à 40 *s.* par tête, outre la nourriture, depuis le mois de juin jusqu'au mois de novembre.

Dammartin. — Plusieurs troupeaux; toison, cinq livres pesant, à 20 *s.* en suint.

PICARDIE. — *Saint-Quentin.* — Chaque fermier a un troupeau; c'est la race de Picardie; quatre ou cinq livres pesant, laine, 24 *s.* en suint.

FLANDRE. — *Bouchain.* — Chaque fermier a un troupeau; un mouton donne quatre à cinq livres pesant de laine, qui se vend à Lille 30 *s.* la livre lavée.

De Valenciennes à Orchies. — De longue laine à peigner, cinq livres pesant, à 30 *s.* la livre lavée. On donne aux moutons, pendant l'hiver, des féves avec les cosses. — Je vis acheter des moutons maigres à 21 *l.* pièce, ce qui est à peu près le prix qu'ils auroient valu en Angleterre.

Lille. — Il n'y en a guères dans ce voisinage; laine, cinq livres pesant, à 30 *s.* la livre lavée (*).

ARTOIS. — *Saint-Omer.* — Je rencontrai un troupeau de deux cents moutons, — race flamande; la laine a sept à huit pouces de long; cinq livres et demie chaque toison, à 25 *s.* la livre lavée. Ces moutons ont les oreilles propres et soyeuses comme ceux de Picardie, mais ils ont le corps sale, ce qui provient de la mal-propreté de la bergerie.

Béthune. — Je vis un troupeau de moutons de deux ans, qui donnèrent cette année-là pour 9 *l.* de laine chacun; la même race que ci-devant. — On les nourrit pendant l'hiver, de féves et de paille. — Toison, cinq livres pesant, à 25 *s.* lavée.

Arras. — Il y a des parcs dans toute la campagne, mais ils sont clair-semés. — Les toisons valent 5 *l.* pièce.

PICARDIE. — *Doulens.* — Les toisons valent 4 *l.* chacune.

(*) M. de Guerchy dit qu'il y a de longue laine à Turcoin, Lille et Varneton, qui se vend 50 et 60 *s.* la livre. *Mémoire pour l'amélioration des bêtes à laine*, in-8°. 1788, pag. 3. — Je n'en ai pas vu.

Amiens. — On m'offrit 45 *s.* pour la livre de laine commune de Lincoln, ni longue, ni courte; c'est environ 1 *sh.* 8 *pences* la liv. angloise; — mais le commerce n'est pas brillant à Amiens.

De Poix à Aumale. — Les troupeaux sont grands, de deux cents à quatre cents moutons. Toisous, quatre livres pesant, à 33 *s.*

Normandie. — *De Neufchâtel à Rouen.* — La même race qu'en Picardie; les moutons donnent quatre livres pesant de laine, à 33 *s.* lavée.

Yvetot. — Trois livres pesant, à 32 *s.* Ils sont maintenant parqués pour le blé.

Bolbec. — Quatre livres pesant, à 33 *s.* On ne leur donne l'hiver d'autre nourriture en herbes, que celle qu'ils peuvent attraper en broutant.

Honfleur. — Les toisons sont de six livres pesant en suint, ce qui fait trois livres pesant lavées, et valent 30 *s.* la livre. — Toisons, deux livres pesant lavées; cinq livres pesant en suint, prix 30 *s.* — Têtes et pieds rouges.

Pays d'Auge. — De 35 à 36 *s.* la livre.

Vallée de Corbon. — Cinq livres pesant en suint, deux livres et demie lavée; la laine vaut 20 *s.* la livre en suint, ou 40 *s.* lavée; elle a cinq pouces de long. Les moutons de Normandie ont généralement la tête et les pieds rouges.

Falaise. — Toisons, trois livres et demie pesant, à 24 *s.* lavées.

Harcourt. — Toisons, quatre livres pesant, à 40 *s.* lavées, ou 20 *s.* en suint. Il reste encore du sang espagnol dans quelques moutons, mais ils ont été tellement croisés et négligés, qu'on s'en aperçoit à peine. Ici, comme dans toutes les autres parties de la France, quand vous voulez faire attraper un mouton, afin de pouvoir l'examiner, le berger dit à son chien d'amener le troupeau autour de lui, ce qu'il fait en tournant graduellement autour, jusqu'à ce que le berger ait pris celui qu'il veut avoir.

Carentan. — Les moutons dans les riches marais sont les mêmes que sur les collines; c'est toujours la race aux pieds et à la tête rouges; ces marais sont aussi susceptibles de porter la plus longue laine au dernier degré de perfection que les terres de Lincoln. La

laine a quatre pouces de long; vaut 40 *s.* la livre lavée, et 20 ou 22 *s.* en suint.

Pierre-Butte. — M. Doumerc achète des moutons de deux ans, et les vend à trois à ceux qui les engraissent. Ils sont petits et assez bien faits, sans cornes; la tête et les pieds blancs, tirant un peu sur le rouge, comme si c'étoit une race normande mêlée. La laine se vendit cette année 45 *s.* la livre lavée, mais 18 *s.* en suint.

Bretagne. — *Broons.* — De pauvres petits moutons, dont un quartier ne pèse pas plus de dix livres, bien gras. Il y a très-peu de troupeaux en entrant dans cette province.

Landivisiau. — Je fus ici à une foire où il n'y avoit pas un seul mouton, et depuis Rennes jusqu'à Brest on n'en trouve presque pas un; cependant c'est un pays de landes et très-propre à ce bétail.

De la Roche-Bernard à Guérande. — J'ai traversé toute la Bretagne, et ai à peine vu un mouton où il devroit y en avoir des milliers; mais ici il y a quelques troupeaux de pauvres brebis noires, qui font voir le peu de soin et l'ignorance crasse des habitans.

De Savenay à Nantes. — De riches salines où paissent de petits et misérables moutons noirs, avec de la laine fort grossière, dans un endroit où les moutons à longue laine de Lincoln prospéreroient. De pauvres moutons noirs sur toutes les landes.

Varades. — De pauvres moutons, dont plusieurs noirs, et quelques-uns avec des têtes rouges; mais ils sont meilleurs que ceux des *landes.*

Anjou. — *D'Angers à la Flèche.* — Le nombre des moutons, dans cet espace de dix lieues, est peu considérable; on en rencontre de temps en temps cinq à six et quelquefois vingt; mais ils sont supérieurs au misérable bétail de Bretagne, valent environ 12 *l.* pièce, et donnent quatre livres pesant de laine, à 36 *s.* la livre lavée; cependant il n'y a pas de pays en Europe qui convienne mieux à ces animaux, puisque c'est un bon sable sec et graveleux, sans être néanmoins trop maigre.

Turbilly. — La laine vaut 36 *s.*

Normandie. — *Alençon.* — C'est ici la race normande, avec la tête et les pieds rouges; pas de cornes; ils valent de 12 à 14 *l.*

pièce; donnent trois livres pesant de laine, à 12 *s.* en suint, ou 30 *s.* lavée.

Nonant. — Plusieurs troupeaux; la laine de 12 à 18 *s.* en suint, et 35 *s.* lavée; toison d'une livre et demie à deux et demie; les moutons valent 15 *l.*; ils ne sont jamais parqués; race aux pieds et à la tête rouges.

De Gacé à Bernay. — Les pieds et la tête rouges; deux livres et demie pesant de laine, de 36 à 40 *s.* lavée.

Lessiniole. — Plusieurs troupeaux.

Brionne. — Plusieurs troupeaux; la laine vaut cette année [1788] 32 *s.*; l'année dernière elle en valoit 36; toisons deux livres et demie pesant.

Rouen. — J'allai chez MM. Midy, Roffec et compagnie, les plus gros marchands de laine de France, et pour qui j'avois des lettres de recommandation; ils eurent la bonté de me montrer les laines de leurs magasins, de m'en dire le prix, et de me permettre d'en prendre des échantillons. Celles que j'ai particulièrement remarquées, sont:

Allemagne. — *T'yow et Nmark.* — A peigner, prix 36 *s.*; il y a trois ans, 26 *s.*

Mecklembourg. A peigner, 32 *s.*; il y a trois ans, 24 *s.*

Griesclaire. — A peigner, 26 *s.*; il y a trois ans, 20 s.

Cawnteblanche. — A carder, 26 *s.*; autrefois 20. — *Dam.* — *T'ham.* — 26 *s.*; autrefois 20.

Mittleband. — 22 *s.*; autrefois 12. — *Gustrow.* — 20 *s.*; autrefois de 16 à 18.

Loquets. — A carder, 12 *s.*; autrefois de 6 à 8.

Eyderstadt. — A peigner, de 38 à 40 *s.*; autrefois de 28 à 30.

Pologne. — A peigner, de 28 *s.*; autrefois de 18 à 20.

France. — Berry. — A carder, de 3 *l.* à 3 *l.* 4 *s.*; tare, huit liv. pesant par sac.

Sologne. — A carder, 2 *l.* 10 *s.*

Roussillon. — A carder, de 3 *l.* à 3 *l.* 10 *s.*

Pays de Caux. — A peigner, 36 à 38 *s.*

Poitou. — A carder, 48 à 50 *s.*

Espagne. — *Ségovie.* — A carder, 6 *l.* — *Ségovaine.* — A carder, 4 *l.* 10 *s.* à 5 *l.* Conditions de la vente, tare, dix livres pesant, et trois livres pesant accordées.

R.	180
Tare	13
	167
Tare encore.	15 ou 9 pour 100.
Net	152 à 12 *s.*

Dix-sept ou dix-huit mois de crédit, et des lettres-de-change reçues à deux, trois et quatre mois. Cela se pratique pour trois sortes de laine d'Espagne; celles de 120 *s.*, de 105 et de 95. Les laines d'Allemagne se vendent en raison de 10 pour cent livres, tare, six pour cent, à un long crédit. La hausse dans les laines d'Allemagne vient entièrement d'une grande mortalité, qui en a depuis deux ou trois ans considérablement diminué la quantité; la baisse dans les laines d'Espagne peut être attribuée à une diminution de travail, réelle ou apprébendée, dans les fabriques de France; les manufacturiers assurant qu'ils ont de grands magasins de draps à vendre. Il n'y avoit pas de laine d'Angleterre, mais on donneroit 38 à 40 *s.* la livre de celle à peigner, aux prix actuels; c'est le prix d'Eyderstadt.

Normandie. — *Totes.* — Plusieurs parcs, et, comme la plupart des autres, doubles, afin que le berger puisse les changer pendant la nuit.

Isle-de-France. — *Nangis.* — Prix de la laine, 30 *s.* lavée, ou 15 *s.* en suint : ils ne vendent jamais d'agneaux, mais de vieilles brebis et de vieux moutons de cinq ans; ils sont maigres en novembre, et se vendent 9 à 10 *l.* pièce; quand il sont gras, ils valent 12 à 15 *l.*; on ne leur donne que de la paille en hiver. J'ai vu les moutons de M. du Pravé, parqués à midi sur une jachère. On achète des moutons, uniquement pour les parquer, à 14 ou 15 *l.* pièce, qui sont revendus en novembre à perte; et ce système *merveilleux* est adopté, pour avoir cinq ou six setiers de blé! Le setier est un demi-quarter anglois; les moutons gras de la Sologne valent de 13 à 15 *l.* chacun. On fait ici des fagots

en été, pendant que les arbres sont en feuilles, et on les garde pour nourrir les moutons en hiver.

Neufmoutier. — Toison, six ou huit livres pesant, 12 *s.* en suint.

CHAMPAGNE. — *Mareuil.* — Le roi de France, ayant importé des moutons d'Espagne, donna à l'assemblée provinciale de Champagne un lot d'un bélier et de quatorze brebis, qui furent commis aux soins de M. le Blanc, habitant de cet endroit. Je les examinai avec attention, et je trouvai qu'il y en avoit plusieurs qui étoient aussi mal-faits que leur laine étoit bonne. Le bélier donne six livres et demie pesant de laine; la brebis trois, quatre et cinq livres; le prix a monté jusqu'à 4 et 4 *l.* 10 *s.* la livre. — J'ai vu la laine en toison, mais elle ne me paroît pas valoir un pareil prix.

Reims. — La laine de Champagne vaut cette année 30 *s.* la livre; en 1788 elle valoit 30 *s.*; en 1787, 26; en 1786, 25. Une augmentation de cette nature dans le prix de la laine donne une grande probabilité, que les moutons n'ont éprouvé aucune maladie épidémique, et que les manufactures sont florissantes; ainsi, la réduction du salaire des pauvres fileuses à moitié est une réduction à l'angloise; c'est-à-dire une injustice.

De Châlons à Auve. — Il y a un troupeau qui appartient à chaque communauté, contenant deux, trois ou quatre cents moutons chacun; j'en ai vu un de trois cent quatre-vingt; je parlai au berger, qui me dit qu'ils appartenoient à douze ou quatorze propriétaires. Les moutons donnent chacun trois ou quatre livres de laine, qui est vendue cette année de 26 à 30 *s.* lavée. Ils ne sont jamais parqués, à cause de la petite étendue des propriétés.

LORRAINE. — *Brabant.* — Les moutons valent 9 *l.* La toison, une livre et demie pesant, à 30 *s.* par livre lavée.

Lunéville. — La laine se lave sur le dos des moutons avant de les tondre, ce qui n'est pas commun en France; les toisons pèsent deux à trois livres, et valent 30 *s.* la livre cette année; l'année dernière c'étoit 29 *s.*

De Blamont à Heming. — J'ai vu un parc, qui est le seul que j'aye rencontré dans la province.

ALSACE.

Alsace. — *Strasbourg.* — On lave les moutons avant de les tondre ; la laine vaut 24 *s.* la livre ; les toisons donnent de deux à trois livres de laine en deux tontes, une livre chaque, à Pâques et à la Saint-Michel.

Franche-Comté. — *L'Isle.* — Petits moutons ; ils donnent d'une demi-livre à une livre et demie de laine, qui se vend de 36 à 40 *s.* la livre lavée. Il y a des moutons dont le quartier ne pèse que quatre livres.

Besançon. — Ils tondent toujours leurs moutons deux fois par an, au mois de mai et dans l'automne, et ils donnent à la seconde tonte le même nom qu'à la seconde récolte de foin, *regain ;* la première rend une livre et demie pesant, la seconde trois quarts : quelques personnes disent que la première donne la meilleure laine ; et d'autres la seconde : mais elles se vendent l'une dans l'autre, au même prix. Cette année et l'année dernière, la laine a valu 36 et 40 *s.* lavée ; il y a quelques années, elle ne se payoit que 20 à 24 *s.* Près de Lyon les moutons passent l'hiver avec leur toison dans les vignobles, pour conserver leur laine. J'écris cela dans le pays même où l'on m'a donné ces renseignemens ; mais j'ai peine à le croire, car la toison devroit être mise en pièces dans les vignes.

Bourgogne. — *Dijon.* — Les moutons sont tondus deux fois l'an ; la première tonte est la meilleure, la laine se lave sur leur dos ; prix 40 *s.* la livre.

De Couches à Montcenis. — De pauvres et tristes moutons sur les collines.

De Maison-de-Bourgogne à Luzy. — On ne tond qu'une fois par an ; la laine vaut 40 *s.* la livre lavée ; elle ne valoit que 24, il y a deux ans.

Bourbonnois. — *Chavannes.* — Dans l'espace de sept lieues, je n'ai vu qu'un petit troupeau de pauvres moutons d'environ dix livres le quartier pesant ; cependant le pays convient beaucoup aux bêtes à laine.

Moulins. — Toison de deux à trois livres, à 26 *s.* la livre, mal lavée ; les agneaux de quatre à cinq mois valent 3 *l.*, les moutons 15 *l.* la paire.

Auvergne. — *Aigueperse.* — Un parc avec une maison de berger sur des roues, le premier que j'aye vu depuis quelques centaines de milles.

Riom. Un assez grand nombre de moutons et de parcs.

Clermont. — On donne du sel aux moutons tous les huit à dix jours. Prix, 10 à 18 *l.* la paire; moutons gras, de 24 à 40 *l.* la paire; un agneau de quatre à cinq mois 4 *l.* La toison, d'un mouton en suint pèse trois livres; lavée, une livre et demie d'une brebis, deux livres en suint, une livre lavée. Prix en suint, de 16 à 18 *s.*; lavée, 30 à 32 *s.* Dans les montagnes, le prix de la grosse laine, en suint, est de 10 à 18 *s.*, et lavée, de 28 à 30 *s.* la livre; le filage de la grosse laine coûte 10 *s.* la livre, et celui de la laine fine, de 12 à 16 *s.*

Issoire. — Prix des moutons maigres, 12 *l.*; toison, deux livres et demie pesant, à 15 *s.* la livre en suint.

Brioude. — Laine, 80 *l.* le quintal; 16 *s.* la livre en suint, et si sale qu'elle perd de moitié en la lavant; toison d'un mouton, de trois à quatre livres pesant; d'une brebis, d'une à deux livres.

De Fix au Puy. — Prix des brebis, de 20 à 24 *l.* la paire; les toisons, 3 liv., à 14 ou 15 *s.* la livre en suint. — Des parcs.

Vivarais. — *Pradelles.* Moutons; de 10 à 12 *l.*; poids des toisons, trois livres et trois livres et demie; de celles des brebis, deux livres. Prix, 14 ou 15 *s.* la livre en suint.

Dauphiné. — *Montelimart.* — Grand changement après avoir traversé le Rhône. — Dans le Vivarais les moutons sont petits et misérables; mais de l'autre côté du fleuve ils sont gros et excellens; la laine se vendit l'année passée 60 *l.* les quatre-vingt-treize livres en suint, cette année, 40 *l.* — Elle perd de moitié par le lavage. On attribue sa baisse au manque d'huile de Provence, pour la peigner; c'est toute laine à peigner, quoiqu'elle soit courte, et on ne se sert pour cette opération que d'huile d'olive. Un troupeau, composé d'un tiers de brebis, d'un tiers de moutons, et d'un tiers d'agneaux, donne cinq livres pesant de laine par bête, l'une dans l'autre. — Elle se vend toute à un prix

moyen; mais celle des agneaux est la meilleure; on en fait des chapeaux. — Les moutons, dans ce pays-ci, mangent volontiers le *trifolium bituminosum*, dont l'odeur est très-forte. Près de cette ville réside une personne qui a un troupeau, en partie de moutons d'Espagne et en partie de race croisée, qui réussit fort bien; la laine se vend 3 *l.* la livre. Tous les fermiers ont ici, comme dans le Vivarais, de longues auges à pied, dans lesquelles ils donnent régulièrement, tous les quinze jours, à leurs moutons du sel mêlé avec du son. On trouve que, lorsqu'ils paissent dans la rosée, cela les pourrit plus qu'autre chose; c'est pourquoi on ne les laisse sortir du parc que lorsque le soleil l'a fait disparoître: le sel est un préservatif contre cette maladie. La quantité qu'ils en donnent, est de trois livres pesant à quarante moutons. Il est remarquable qu'en paissant à la rosée ils engraissent plus vîte; mais il faut les tuer au bout de quelques mois, autrement ils mourroient pourris. M. Faujas de Saint-Fond a trouvé fort utile de leur donner de l'écorce de chêne, pilée et un peu humectée, avec du son; ce remède est fort bon, en guise de sel, pour les préserver de la pourriture; il est également bon contre l'enflûre.

Provence. — *Avignon.* — Il y a très-peu de moutons dans ce pays-ci: laine, 10 *s.* la livre en suint; toisons, quatre livres pesant.

La Tour d'Aigues. — Il y a dans la Provence une aussi grande émigration de moutons qu'en Espagne; leur marche est à travers la province, depuis la Crau jusqu'aux montagnes de Gap et de Barcelonette; elle n'est réglée par aucune loi écrite, sinon par quelques arrêts du parlement, qui limitent leur route à une largeur de cinq toises; s'ils causent du dommage au-delà de ces limites, les propriétaires payent des indemnités. Les montagnes de Barcelonette sont les meilleures; elle sont couvertes d'une belle tourbo, superbement gazonnée; les moutons appartiennent à des habitans des environs de la Crau, à Arles, Salon, &c. Le président de la Tour d'Aigues les estime à un million; ils reviennent, en automne, fort gras des montagnes. Les bergers de la Crau payent 20 *s.* par tête pour les faire paître pendant six mois dans les montagnes; et le prix de la Crau, pour l'hiver, est le même. Ils donnent huit à neuf livres pesant de laine en suint; elle s'est vendue cette année 45 *s.* la toison, l'année dernière, 56 *s.*

M. Darluc (*), qui donne des détails sur ces moutons, assure aussi que leur nombre est d'un million; qu'ils voyagent en troupeaux de dix à quarante mille, et sont de vingt à trente jours en chemin; mais il dit que leurs toisons ne pèsent que de cinq à cinq livres et demie. On ne fait pas parquer les moutons de la Crau, ni ceux de la Tour d'Aigues; mais dans la Camargue, où il n'y a pas de pierres, et où les moutons ne voyagent pas, ils parquent. Il est à remarquer que les moutons de la Crau ne sont jamais dans la bergerie, ni l'été, ni l'hiver. Ils ont, en général, des toisons de cinq livres pesant, à 8 *s.* la livre en suint, calcul ordinaire, elles valent 40 *s.* : c'est le plus pauvre poil possible. Les moutons se vendent 12 à 14 *l.* pièce; un agneau vaut 3 *l.*, et la laine d'une brebis, 2 *l.*; ce qui fait monter son produit à 5 *l.*

J'examinai le troupeau de race espagnole, dont le président a donné une relation fort intéressante dans les *Mémoires de la Société d'Agriculture de Paris*, et dont j'ai inséré la traduction dans *les Annales d'Agriculture*, tome 12, page 430. Ils furent introduits il y a quelques années, et ont été fort négligés pendant l'absence du président. Je trouvai quelques-unes des brebis fort vieilles et très-maigres; leur forme n'étoit pas généralement si mauvaise que je l'aurois cru, particulièrement l'épine du dos, qui est ordinairement fort cannelée dans les moutons d'Espagne. Leur laine étoit épaisse et bien prise, mais pas si dure que j'en ai manié quelquefois; elle valoit, cette année-là, 75 *l.* le quintal en suint. J'ai entendu parler différentes personnes qui avoient essayé la race espagnole, mais qui y avoient renoncé, parce qu'elle ne répondoit pas à leurs vues, mangeant beaucoup plus que la race du pays : je n'ai cependant aucune confiance dans ces expériences. Le président fait actuellement des fagots d'ormes pour la nourriture d'hiver de son troupeau; c'est la coutume du pays. Les fagots d'orme sont les meilleurs; en second lieu, ceux de peuplier; et ceux de chêne ne sont pas mauvais.

Estrelles. — Prix de la laine, de 36 à 50 *l.* le quintal en suint; poids de la toison, de quatre livres à quatre livres et demie.

(*) *Hist. Nat. de Provence*, in-8°, 1790, tome 1, pages 505, 514, 519, etc.

Lyonnois. — *Lyon.* — Je demandai les moutons *vêtus*; mais je ne trouvai personne qui les eût vus.

Saint-Martin. — Depuis Lyon jusqu'ici, espace de vingt-deux lieues, et pays très-propre aux moutons, je n'en vis pas cinquante.

Roanne. — Toisons lavées, 22 *s.* la livre.

De Neuvry à Croisière. — Quelques troupeaux de quarante ou cinquante moutons, petits, maigres et de fort mauvaise mine.

Récapitulation.

Poids moyen de toutes les toisons ci-dessus.	3 liv. ½.
Toisons vendues en suint, pesant	4
Lavées.	3
Prix moyen ou proportionnel par livre en suint. .	18 *s.*
Lavées.	30

Le lecteur ne doit pas, sans précaution, tirer des conséquences des prix et des poids ici marqués de la laine sale ou lavée; car, comme ils sont pris sur des remarques faites dans des endroits différens et éloignés, il ne s'ensuit pas que la proportion de poids entre la laine lavée et non lavée, soit comme 3 à 4, ou que la proportion du prix soit comme 18 à 30 *s.* Pour trouver cette dernière proportion, il faut avoir recours aux remarques seules qui donnent le prix de la laine lavée et non lavée dans les mêmes lieux. Le prix proportionnel est alors, —

En suint	16 *s.*
Lavée.	1 *l.* 17

Fin des Notices.

TABLE

DES CHAPITRES.

CHAPITRE PREMIER. *Etendue de la France*, pag. 1

CHAP. II. *Du sol et de la surface du pays*, 6

CHAP. III. *Du climat*, ... 30

CHAP. IV. *Produit en grains, rente et prix des terres*, ... 50

— *Plaines*, 76

— *Pays de bruyères*, 86

— *Pays de montagnes*, 94

— *Pays de terrains pierreux*, 101

— *Pays de craie*, 107

— *Pays de gravier*, 117

— *Pays de différens sols*, ... 121

CHAP. V. *Des cours des récoltes en France*, 141

— *Pays de riches loams*, 142

— *Pays de bruyères*, 154

— *Pays de montagnes*, 161

— *Sols pierreux*, 164

— *Pays de craie*, Ibid

— *Pays de gravier*, 166

— *Pays de différens loams*, 167

— *Remarques générales*, 168

CHAP. VI. *Arrosemens*, page 176
CHAP. VII. *Prairies.* 191
CHAP. VIII. *Luzerne*, 194
CHAP. IX. *Sainfoin*, 207
CHAP. X. *Vignes.* 210
CHAP. XI. *Des enclos*, 231
CHAP. XII. *Tenure et grandeur des fermes*, 243
— *Système des métairies*, 249
— *Grandeur des fermes*, 254
— *Petites propriétés*, 265
CHAP. XIII. *Bêtes à laine*, 277
CHAP. XIV. *Capital employé à l'agriculture*, 290
CHAP. XV. *Prix des subsistances, du travail, &c.* 299
CHAP. XVI. *Produit général de la France*, 313
— *Vignes*, 313
— *Bois*, 346
CHAP. XVII. *De la population de la France*, 360
CHAP. XVIII. *De la police des grains en France*, 386
CHAP. XIX. *Du commerce de France*, 408
— *Pêches*, 428
— *Commerce avec les Etats-Unis*, 429
— *Commerce en Russie*, 430
— *Navigation*, 431
— *Du traité de commerce entre la Grande-Bretagne et la France*, 435

CHAP. XX. *Manufactures de France*, page 440
— *De l'influence des manufactures sur l'agriculture*, 446
CHAP. XXI. *Impôts en France*, 457
— *Système des fonds publics*, 466
— *Montant du numéraire en France*, 468
— *Ce qui fait le mérite d'un impôt*, 475
— *Sur la proposition des économistes, de n'avoir qu'un impôt unique sur les terres*, 485
— *De la simplicité de l'impôt*, 497
— *Notices sur les bêtes à laine qu'on élève en France*, 500

Fin de la Table.

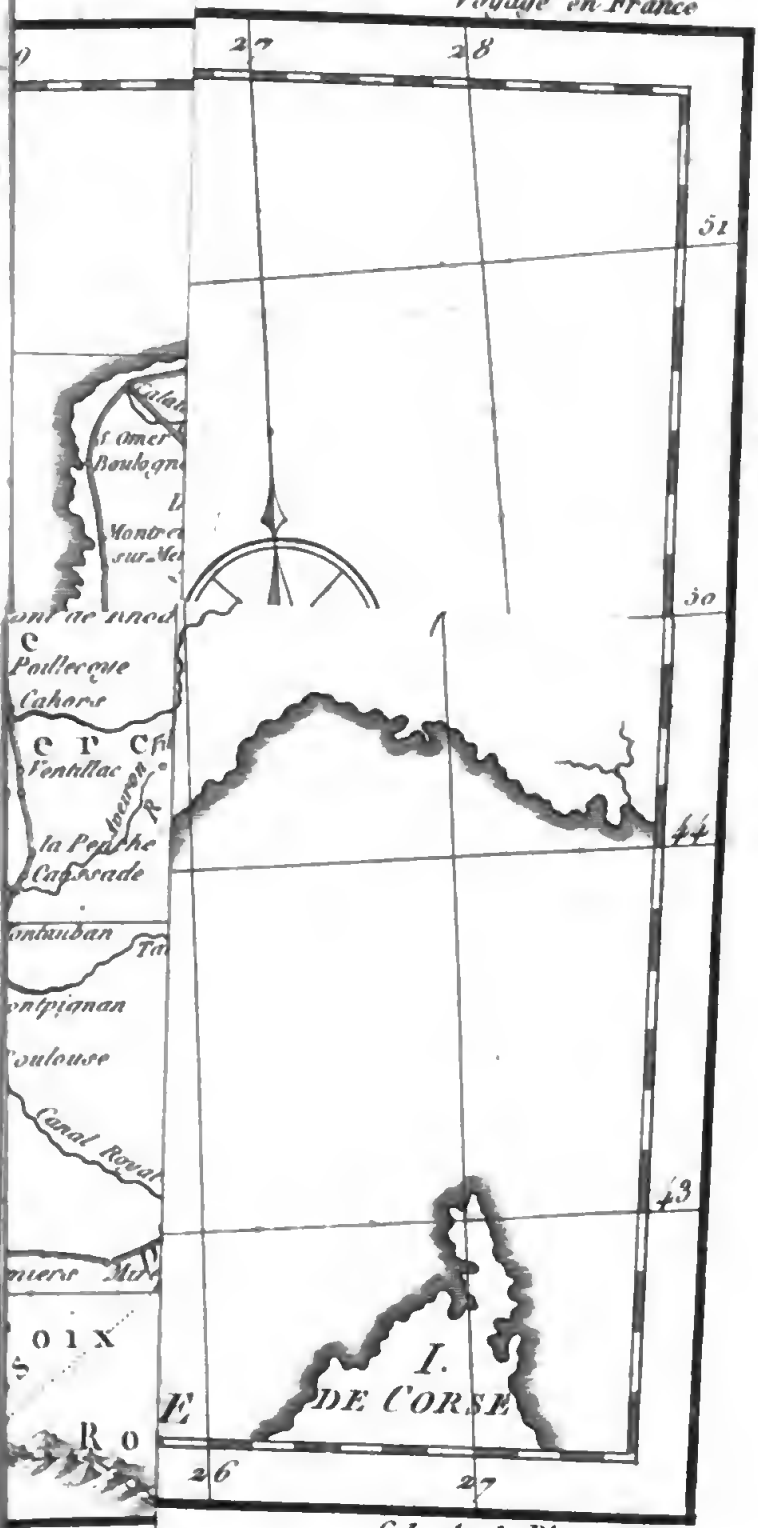

Cul. Angl. Pl. LXXIII

00566265

Digitized by Google

LEGATORIA DI LIBRI
CARTOLERIA
G. ALINARI
FIRENZE
27 Apr

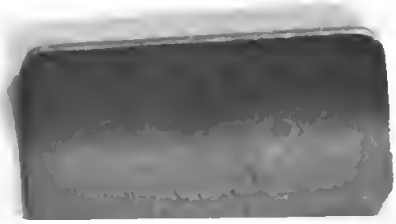

Digitized by Google